

Province de Québec,  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

1

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, "lundi" le 31ème jour du mois de mai 1965, à 7.00 heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents MM. les échevins L. Rheault, S. Hénaire, J. P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage, sous la Présidence du PRO-Maire au fauteuil, M. J. Lachapelle.

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-459      Proposé par l'échevin S. Hénaire,  
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que les minutes de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité, en date du 26 avril 1965, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, --- soient adoptées.

Adopté

\*\*\*\*\*

"RAPPORT DES COMMISSIONS-PERMANENTES DU 26 AVRIL 1965"  
\*\*\*\*\*

- 10.- Le comité recommande de demander à "Massicotte & Fils" de travailler avec deux (2) pelles et plusieurs camions et d'ouvrir la rue Des Oblats au trafic le plus tôt possible.
- 20.- Le comité recommande de prendre M. Henri Ricard, propriétaire, comme gardien au Parc du Moulin.
- 30.- Le comité recommande à l'Ingénieur de produire un rapport sur l'endroit où le pavage est allé.
- 40.- Le comité recommande à l'Ingénieur de trouver un autre endroit où laver le balai mécanique.
- 50.- Le comité recommande au Gérant d'envoyer une lettre de remerciements à M. Allan Kay, Gérant de la Wayagamack pour le rouleau de "Dryer Felt".
- 60.- Le comité recommande de permettre le stationnement au I. G. A., parallèle à Des Chenaux, à condition que les voitures n'empièteront pas sur le trottoir.
- 70.- Le comité recommande à l'Ingénieur de faire réparer la panse de boeuf, rue Mercier.
- 80.- Le comité recommande de passer le balai mécanique dans les quartiers 3 et 4.
- 90.- Le comité recommande de nettoyer les dépotoirs à neige et Son Honneur suggère de proclamer une semaine de nettoyage et recommande l'engagement de chômeurs deux jours environ pour s'occuper du nettoyage; faire ce travail à même les Travaux d'Hiver.
- 100.- Le comité recommande d'aviser M. Norman Comeau, d'avoir à nettoyer ses lots vacants. A. M. Bettez.
- 110.- Le comité recommande à l'Ingénieur de rendre carrossable la rue Pintal et son prolongement.
- 120.- Le comité recommande de faire le nécessaire à l'escalier du Boulevard Pie-XII, afin d'empêcher la terre de débouler.

"SUIITE DES COMMISSIONS-PERMANENTES DU 26 AVRIL 1965"

\*\*\*\*\*

- 130.- La demande de M. Lachapelle de faire faire un estimé de l'ancien poste St-Odilon, pour y aménager le poste de Police, refusée.
- 140.- Le comité accepte de prêter des "bancs" aux anciens de l'école l'Assomption pour leur bal annuel.
- 150.- Le comité recommande de s'informer du prix du poteau et de la tête dudit poteau pour lumières jumelées aux intersections de Duplessis et Thibeau et St-Laurent et Ste-Madeleine.
- 160.- Le comité fixe le salaire des hommes d'instruments à \$1.80 l'heure, \$1.70 pour les chaîneurs, et ce, rétroactif au premier janvier 1965; et le salaire des gardiens du garage à \$1.80 l'heure eux aussi et rétroactif à janvier 1965.  
Pour ce qui est des hommes d'instruments étudiants, le salaire est fixé à \$1.75 et \$1.50 pour les chaîneurs étudiants.
- 170.- Le Gérant délégué au Congrès des Gérants de Villes, aux trois-Rivières, les 2, 3 et 4 mai 1965.
- 180.- La question de charger ou de ne pas charger pour les montées de trottoirs, à l'étude.
- 190.- Le comité recommande d'arroser toutes nos rues de gravier et de ne pas oublier le Boulevard des Prairies.
- 200.- Le comité recommande au Gérant de demander des cotations aux mêmes vendeurs que lors de l'échange des voitures de la Police, pour les camionnettes.
- 210.- Le comité recommande de peindre la bâtisse du "tennis", le kiosque de l'Hôtel de Ville et celui du Parc du Moulin et vérifier si le kiosque St-Odilon aurait besoin d'être peinturé lui aussi. Engager des peintres et faire ce travail durant les Travaux d'Hiver.
- 220.- Le comité recommande et autorise que la ligne de poteaux du Bell Téléphone, du côté Sud-Ouest de la rue Notre-Dame, à partir de l'Electro à la rue Montplaisir, soit rebâtie; coût \$400.00.
- 230.- Le comité recommande à l'Ingénieur de faire enlever la glissoire au Parc Ste-Bernadette.
- 240.- Le comité recommande l'installation de lumières aux endroits suivants:  
Boulevard Pie-XII - 3; Rue Bourbeau - 4 et deux à déplacer; Kérouac - 3; Jean-Cusson - 2; Guilbert - 1; Lajoie - 1 et une autre à l'escalier de la rue St-André.
- 250.- Le comité accepte la suggestion du Maire de construire une barbotteuse dans Ste-Madeleine et de filtrer les autres.

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-460      Proposé par l'échevin M. Bergeron,  
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que le rapport des Commissions-Permanentes en date du 26 avril 1965, soit adopté tel que soumis.

"Les échevins S. Hénaire et J. P. Lavergne enrégistrent leur dissidence en ce qui concerne l'item 25".

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-461 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne, 2  
 Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que les comptes au montant de \$32,390.23, et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

"LES COMPTES"

\*\*\*\*\*

Paie No. 33	\$ 5,881.49 -	Paie No. 34	\$ 7,836.00 -
Ass. Policiers et Pom.	78.00 -	Austin Toilet Service	9.00 -
Jean Banville Inc.	51.94 -	Brouillard Tire Service	21.89 -
Brandram-Henderson	67.42 -	Comm. Scolaire, Cap	161.98 -
Carrière Marchand	234.87 -	Chs Cusson Ltée	29.15 -
Shawinigan W & P.	6,899.66 -	Bell Téléphone	485.37 -
Chs Edo, Daviau	27.52 -	Réjean Giroux N. P.	42.00 -
Min. Finances Qué.	155.00 -	Min. Finances Qué.	175.00 -
C.O. Monat & Cie Ltée	173.08 -	Spécialités Beauchamp	7.25 -
Sigama Ltée	3.25 -	School Trustees, 3-Riv.	1.60 -
St-Maur, Oxygen Co.	64.89 -	3-Riv. Auto Electric	131.13 -
Transmission Automatique	.60 -	Verrerie du Cap Enrg.	47.04 -
Wajax Equipment	1.32 -		
			<u>\$22,586.45</u>
La Cie de Bois St-Laurent Ltée.....			3,180.00 -
Gaston Fournier.....			16.00 -
Antoine Gauthier.....			76.89 -
Laurentide Ready-Mix Equipement.....			505.49 -
Roy - Trottier Inc.....			292.29 -
Delphis L'Heureux.....			5,662.16 -
			<u>\$9,732.83</u>
Comité de Hockey.....			70.95
			<u><u>\$32,390.23</u></u>

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-462 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,  
 Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que les listes électorales municipales pour l'année 1965, telles que préparées par le Greffier de la Cité, soient acceptées et approuvées telles que soumises.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-463 Proposé par l'échevin R. Lepage,  
 Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que ce Conseil demande l'aide technique du Ministère de la Voirie, division de la circulation, pour l'installation d'un système de circulation sur la rue Thibeau, (route No. 19) intersection de la rue Du Parc.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-464 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,  
 Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que la rue portant le No. de cadastre 546, subdivision 55, située entre les rues Du Parc et Mère-Gamelin, partant de la rue Lajoie vers l'Est, portera le nom de DESBIENS.

Que la rue portant les Nos de cadastre 407, subdivision A-8 et 135, partant la dite rue du Boulevard Duplessis allant vers la rivière St-Maurice, portera le nom de BARRETTE.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-465    Proposé par l'échevin S. Hénaire,  
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que le règlement No. 429 intitulé REGLE-  
MENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE D'EMPRUNTER AU MOYEN  
D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, UNE SOMME DE \$26,900.00 EN VERTU  
DU REGLEMENT NO. 407, ADOPTE EN DATE DU 19 MAI 1964, INTITULE  
REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE A SE CONSTITUER UN  
FONDS INDUSTRIEL", soit adopté en première lecture.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-466    Proposé par l'échevin S. Hénaire,  
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que le règlement No. 429 intitulé "REGLE-  
MENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE D'EMPRUNTER AU MOYEN  
D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, UNE SOMME DE \$26,900.00 EN VERTU  
DU REGLEMENT NO. 407, ADOPTE EN DATE DU 19 MAI 1964, INTITULE  
REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE A SE CONSTITUER UN  
FONDS INDUSTRIEL", soit adopté en deuxième et dernière lec-  
ture.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-467    Proposé par l'échevin R. Lepage,  
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que ce Conseil désire remercier bien  
chaleureusement l'équipe de sapeurs de la Protection Civile  
du Groupe No. 641 et tout spécialement son Coordonnateur,  
M. Alfred Lafrenière, pour l'aide apportée aux Pompiers de  
notre Cité lors du feu de broussailles de la semaine dernière.

Adopté

\*\*\*\*\*

AVIS DE MOTION No. 16-468

\*\*\*\*\*

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-  
Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière  
voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai  
et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règle-  
ment intitulé "REGLEMENT CONCERNANT L'ACQUISITION DE GRE A  
GREOU EN PROCEDANT PAR EXPROPRIATION SI NECESSAIRE, DES LOTS  
387-628, 387-629-1, 387-630-1 ET 387-631-1, EN VUE DE L'AME-  
NAGEMENT DU CARREDOUR DES RUES DESSUREAULT, ROCHFORD ET  
THIBEAU".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 31ème  
jour du mois de mai 1965.

(Signé) Rodrigue Lepage

Echevin de la Cité du

Cap-de-la-Madeleine.

\*\*\*\*\*

AVIS DE MOTION No. 16-469

\*\*\*\*\*

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LA VENTE DE SPIRITUEUX ET DE LIQUEURS ALCOOLIQUES DANS LES LIMITES DE LA CITE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 31ème jour du mois de mai 1965.

(Signé) Rodrigue Lepage,  
Echevin de la Cité du  
Cap-de-la-Madeleine.

\*\*\*\*\*

CORRESPONDANCES LUES

\*\*\*\*\*

Remerciements de la famille Devost, pour sympathies témoignées lors du décès de Mme Alphonse Devost.

Lettre du Ministère des Affaires municipales avisant la Cité que les travaux d'hiver sont prolongés jusqu'au 31 mai 1965, mais à certaines conditions.

Lettre de M. J. A. Mongrain de la Commission Touristique demandant de dresser une liste des événements projetés pour les mois de juillet, août et septembre 1965.

Lettre du Service d'Inspection du Travail recommandant l'installation d'une lumière rouge dans la grande Salle et de faire ouvrir la porte de la salle des comités à l'extérieur.

Remerciements de la Commission des Loisirs pour l'engagement de M. André Généreux.

Le Chanoine Jacob offre de céder pour le prix de \$27,500.00, le Centre Brunelle.

Accusé de réception par les Affaires municipales du règlement 427 concernant l'administration du système d'égout.

Rapport de M. Jacques Bettez sur la construction dans le cours d'avril 1965.

Et le PRO-Maire lève la séance

Arthur Beaudin

Le Greffier.

J. Rodrigue Lepage 234  
Le Maire

Province de Québec,  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi le 10ième jour du mois de mai 1965, à 7.00 heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les échevins L. Rheault, S. Hénaire, J. P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-470      Proposé par l'échevin R. Lepage,  
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que les minutes de l'assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 3 mai 1965, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Adopté

\*\*\*\*\*

"RAPPORT DES COMMISSIONS-PERMANENTES DU 3 MAI 1965"

\*\*\*\*\*

- 10.- Le comité recommande et autorise le remboursement de la licence de barbier à M. Paul Hamel qui n'a opéré que 3 semaines.
- 20.- Le comité recommande à l'Ingénieur de vérifier l'excavation faite par M. Toupin, à la côte publique du club de yacht et aviser M. Toupin de cesser de creuser.
- 30.- Le comité recommande à l'Ingénieur de faire herser et ensemercer le Parc Pie-XII et pierrotter le sentier des piétons et enlever les cyprès.
- 40.- Le comité recommande les personnes suivantes comme gardiens de nos Parcs:- M. François Duguay, à Des Oblats; M. Henri Ricard, à Du Moulin; M. Gérard Thiffault, à Rochefort; M. Adrien Faucher, à Des Chenaux; M. Lorenzo Corriveau, à St-Odilon et M. Geo. Després, à Ste-Bernadette. Pour commencer lundi, le 10 mai.
- 50.- Le comité recommande d'étendre du gravier rue Desbiens et rendre carrossable avec les développements.
- 60.- Le comité recommande de remédier à l'affaissement du terrain, sur une distance d'environ 40 pieds, en face de 75 St-Laurent.
- 70.- Le comité recommande une entrée d'eau, coin St-Laurent et Toupin, chez M. Arthur Plante.
- 80.- Le comité recommande à l'Ingénieur de faire remplir un trou d'une profondeur d'environ 2 pieds, en face de 91 St-Jean-Bte.
- 90.- Le comité recommande au Directeur de la Police de faire surveiller la circulation rue Notre-Dame et surtout surveiller les autobus; les avertir de coller le trottoir aux arrêts et sévir s'il y a lieu.
- 100.- Le comité recommande au Directeur de faire installer l'arrêt rue Montplaisir plutôt que sur Notre-Dame à ce coin et sur la rue St-Pierre, placer l'arrêt vis-à-vis la rue Dumas, côté EST.

"SUITE DES COMMISSIONS-PERMANENTES DU 3 MAI 1965"

\*\*\*\*\*

4

- 11o.- Le comité recommande au Directeur de la Police de sévir contre les cyclistes qui n'observent pas nos règlements.
- 12o.- Le comité recommande et autorise l'installation d'un lampadaire à deux branches à la côte des Erables et de DeGrandmont.
- 13o.- Le comité recommande à l'Ingénieur de faire remplir le trou, rue Fusey, juste en avant du magasin I. G. A. et vérifier possibilité d'enlever la montée de trottoir.
- 14o.- Le comité recommande de vérifier le trottoir et la montée, en face de 221 Des Chenaux et relocaliser le puisard.
- 15o.- Le comité recommande la pavage de 8 à 10 pieds de largeur, sur les deux côtés de la rue Thuney, intersection de Thibeau, afin d'éviter l'érosion de la rue; pavage inclus au règlement No. 380.
- 16o.- Le comité recommande à l'Ingénieur de vérifier le bout de la rue Beauchemin se dirigeant vers la voie ferrée et faire rapport.

\*\*\*\*\*

"RAPPORT DES COMMISSIONS-PERMANENTES DU 5 MAI 1965"

\*\*\*\*\*

- 1o.- Le comité recommande d'enlever les portes actuelles à la sortie extérieure de la Salle des comités et y installer qu'une porte ouvrant à l'extérieur et une lumière rouge dans la Salle du Conseil, et ce, pour faire suite à la lettre du Service d'Inspection du Travail, en date du 30 avril 1965.
- 2o.- Le comité recommande de préparer un règlement au montant de \$71,000.00 pour la construction et la filtration d'une piscine au Parc Des Chenaux; la construction et la filtration de quatre barbotteuses et la filtration de deux autres barbotteuses ainsi que l'aménagement du chalet du Parc Des Chenaux pour l'installation de douches. MM. Caron et Juneau devant s'occuper de l'architecture et MM. Desjardins et Provencher de la mécanique et de l'électricité.
- 3o.- Le comité recommande au Gérant de s'informer auprès des entrepreneurs locaux, du prix demandé pour la démolition de la piscine actuelle du Parc des Chenaux.
- 4o.- Le Gérant prié d'inviter les autorités de la St-Maurice Transport pour prochaine séance.
- 5o.- Pour ce qui est de l'aménagement du terrain de Base-Ball à l'Aéroport, avec "Back-Stop" attendre à lundi le 10 mai.
- 6o.- Le comité recommande à l'Ingénieur de procéder aux travaux de la rue Notre-Dame sur le terrain appartenant au Pacifique Canadien, le Gérant étant autorisé à négocier avec le C. P. R.
- 7o.- La demande de la Chambre de Commerce de peindre les pancartes, grosses ou petites du Bureau Touristique, refusée.

"SUITE DES COMMISSIONS-PERMANENTES DU 5 MAI 1965"

\*\*\*\*\*

- 80.- Le comité recommande au Greffier d'inclure à la résolution No. 16-466, que le Notaire Réjean Giroux soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.
- 90.- Le comité recommande d'attendre à lundi prochain avant de faire commencer les "Gardiens" des Parcs et recommande que le salaire soit le même que l'an dernier.
- 100.- Le comité recommande d'employer M. Hervé Trépanier comme pointeur ou à tout autre charge qu'il pourra remplir.
- 110.- Le comité recommande d'informer les "Missionnaires Oblats" que l'enlèvement des deux arbres et la reconstruction du trottoir, angle des rues Notre-Dame et Sanctuaire seront à leurs frais, cependant que le pavage sera fait aux frais de la Cité.
- 120.- Le comité recommande à M. Bettez d'aviser les propriétaires de "haies" de respecter les règlements en ce qui concerne la hauteur.
- 130.- Le comité recommande au Gérant de demander au Directeur d'envoyer par la Police, un avis écrit à toutes les buanderies et garagistes, de ne pas déverser d'huile dans les égouts ou puisards, sous peine d'amende.
- 140.- Le comité recommande de ne pas exiger le paiement de la licence de restaurant de M. Philippe Boisclair, étant donné qu'il n'a pas opéré.
- 150.- Le comité recommande à l'Ingénieur de réparer la passerelle du Pont de la Wayagamack.
- 160.- Le comité recommande de refaire les moustiquaires à la bâtisse du tennis au Parc Du Moulin.
- 170.- Le comité recommande d'installer l'éclairage au Kiosque du Parc de l'Hôtel de Ville.

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-471    Proposé par l'échevin M. Bergeron,  
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que le rapport des Commissions-permanentes en date du 3 mai 1965, ainsi que celui du 5 mai 1965, soient et sont par les présentes acceptés tels que soumis et corrigés aux articles 3, du 3 mai et 14 du 5 mai 1965.

L'échevin J. Lachapelle enrégistre sa dissidence en ce qui concerne l'article 2, du rapport du 5 mai 1965.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-472    Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,  
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que les comptes au montant total de \$175,826.39 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

"LES COMPTES"

"VOIR FEUILLE SUIVANTE"

\*\*\*\*\*

"LES COMPTES"

\*\*\*\*\*

Paie No. 35	\$ 6,150.90 -	Paie No. 36	\$ 8,387.40 -
Ass. Estimateurs Mun.	10.00 -	E. Archambault Inc.	23.75 -
B-Can. Nationale	148,926.68 -	Brindle & B-C-Natio.	4,108.00 -
Blanchette Machine Shop	Cycles Enrg.....		208.48 -
Can. Silk Mfg.	4.14 -	Cap Auto Seat Covers	8.48 -
Cité du Cap	156.22 -	Cap Muffler	23.32 -
Comptoir Mus. Fillion	14.31 -	Cie Const. Dollard	172.25 -
Cap Auto Electric	128.24 -	Ecole sec. Assomption	10.00 -
Paul Hamel	25.00 -	Int. Business Machine	71.00 -
Joliette Asphalte	193.13 -	Ernest Leblanc	65.00 -
Chs Lévesque Enrg.	24.70 -	Massicotte & Fils Ltée	110.00 -
H. Massicotte & Frères Ltée.....			50.74 -
H. Massicotte & Frères Ltée, Ban. Roy.....			260.00 -
Honorable Ministre des Finances Qué.....			150.00 -
Honorable Ministre des Finances Qué.....			1,320.95 -
Montreal Bearings Service Ltd.....			14.07 -
Pitney - Bowes of Canada Ltd.....			22.90 -
Le Protonotaire de la Cour Supérieure.....			180.60 -
Le Receveur Général du Canada.....			722.76 -
Le Receveur Général du Canada.....			2,497.33 -
Armand Roy & Fils	185.00 -	Tremblay & Fils	14.66 -
Three Rivers Press	32.20 -	Texaco of Canada Ltd	751.20 -

\$175,023.41

La Compagnie du Téléphone Bell du Canada.....	53.18 -
Le Nouvelliste Inc.....	341.65 -
Albert Plante.....	203.25 -
Albéric Roy, Notaire.....	204.90 -

\$802.98

\$175,023.41

802.98

GRAND TOTAL.....\$175,826.39

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-473 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,  
Appuyé par l'échevin S. Hénaière.

ET RESOLU que le Maire et le Greffier soient et sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, la convention avec la Compagnie d'Electricité Shawinigan pour l'éclairage des rues.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-474 Proposé par l'échevin S. Hénaière,  
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce Conseil demande bien respectueusement à la Commission municipale de Québec, l'autorisation d'emprunter temporairement de la Banque Canadienne Nationale, la somme de \$25,000.00 en attendant la vente des obligations du règlement No. 429 au montant de \$27,000.00 adopté en date du 3 mai 1965 en vertu des règlements Nos. 387 et 407.

Si approuvé, que le Maire et le Trésorier soient et sont par les présentes autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence de la dite somme de \$25,000.00.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-475

Proposé par l'échevin L. Rheault,  
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit auto-  
risé à faire commencer le travail des gardiens des Parcs,  
dès demain, le 11<sup>ème</sup> jour de mai 1965.

"EN AMENDEMENT"

\*\*\*\*\*

Il est proposé par l'échevin R. Lepage,  
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

Que l'engagement des gardiens des Parcs, sur  
recommandation du Gérant, soit retardé au 17 mai 1965.

"LE VOTE SUR L'AMENDEMENT"

\*\*\*\*\*

POUR L'AMENDEMENT : S. Hénaière, M. Bergeron, R. Lepage,  
J. Lachapelle.

CONTRE L'AMENDEMENT: L. Rheault, J. P. Lavergne.

"MOTION PRINCIPALE REJETEE ET  
AMENDEMENT ADOPTE SUR DIVISION"

\*\*\*\*\*

CORRESPONDANCES LUES  
\*\*\*\*\*

Lettre de MM. Laveault & Fils Enrg., désirant  
savoir ou en est rendu les autorités concernant le projet  
du prolongement de la rue Des Erables à Notre-Dame.

Lettre de l'Union des Municipalités deman-  
dant de déléguer quelqu'un au banquet de la "Mission Bri-  
tannique" le 14 mai, à l'Hôtel Windsor, à Montréal.

Accusé de réception d'une résolution par le Mi-  
nistère de la Voirie qui consent d'envoyer un de leur ingé-  
nieur spécialiste pour l'installation de feux de circulation  
au carrefour de la route 19 et du Parc.

Approbation par le Ministère des Affaires Muni-  
cipales de l'ouverture de deux rues à 50 pieds de largeur.

Lettre de M. J. A. Mongrain, trouvant minime  
la somme de \$100.00 octroyée à la Commission Touristique  
de la Mauricie et espère que la décision du Conseil sera  
reconsidérée.

Lettre circulaire du Ministère du Revenu con-  
cernant la généralisation de la taxe de vente et la manière  
de l'appliquer.

Et Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin  
Le Greffier

J. P. Lavergne  
Le Maire

#####

Province de Québec,  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 17ième jour de mai 1965, à 7.00 heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les échevins L. Rheault, S. Hénaire, J. P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-476      Proposé par l'échevin M. Bergeron,  
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que les minutes de l'assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 10 mai 1965, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Adopté

\*\*\*\*\*

"RAPPORT DES COMMISSIONS-PERMANENTES DU 10 MAI 1965"

\*\*\*\*\*

10.- Le comité recommande au Gérant de consulter le Directeur pour ce qui concerne le projet d'interdire le trafic lourd sur la rue Notre-Dame.

20.- Le comité recommande de gazonner les terrains des Puits de de l'Armée et Radnor. Aussi vérifier à 741 rue Rivard s'il faut baisser le trottoir et faire montée.

30.- Le comité recommande au Gérant d'entamer des négociations avec M. Antonio Martel en ce qui concerne la rue Boisvert à rallier à la rue St-Laurent.

40.- Le comité recommande de vérifier auprès de M. Bettez à savoir si la partie de la rue Mgr Comtois dans le bout de M. Normandin nous appartient, et si oui, rendre carrossable.

Rés. No. 16-476      Proposé par l'échevin M. Bergeron  
50.- Item biffé.      Appuyé par l'échevin R. Lepage.

60.- Le comité recommande au Gérant de demander des cotations aux compagnies pour la fourniture d'huile à moteur.

70.- Le comité recommande de rendre carrossable la rue prêtée par "Titanium Pigments", située au Nord de Ste-Madeleine, entre les rues Jac-Bûteux et Montcalm.

80.- Le comité recommande de couvrir le trottoir d'asphalte au Sud de Ste-Madeleine, de la voie ferrée aux limites du terrain de 510 Ste-Madeleine. Aussi remplir les trous dans le trottoir, rue Notre-Dame, entre St-Antoine et Jac-Bûteux.

90.- Le comité recommande d'aviser qui de droit d'avoir à nettoyer le terrain longeant la rue St-Laurent à l'Est, près de Crown Toilet. Terrain appartenant à Construction Laviolette, croit on.

100.- Le comité recommande de réparer le trottoir cassé par notre machinerie au no. 196 Rochefort.

110.- Le comité recommande de faire faire des bases en ciment aux quatre poteaux du Tennis du Parc des Chenaux; rouler le terrain et installer bancs ordinaires en bois.

50.- Item biffé

60.- Le comité recommande au Gérant de demander des cotations aux compagnies pour la fourniture d'huile à moteur.

70.- Le comité recommande de rendre carrossable la rue prêtée par "Titanium Pigments", située au Nord de Ste-Madeleine, entre les rues Jac-Bûteux et Montcalm.

"SUITE DES COMMISSIONS-PERMANENTES DU 10 MAI 1965"

\*\*\*\*\*

- 120.- Le comité recommande d'installer une poubelle, rue Duguay, près de Ste-Madeleine, chez M. Tarte et autorise la fabrication de six autres poubelles au même prix que l'an dernier.
- 130.- Le comité recommande de réinstaller le "drum" au Parc des Chenaux et les tables à pique-nique.
- 140.- Le comité ne recommande pas d'acquiescer à la demande de Ste-Marthe, de leur fournir huit voyages de terre, étant donné qu'il est spécifié dans le contrat que toute la terre doit être envoyée au "Pit".
- 150.- Le comité recommande de ne pas charger pour une première entrée même s'il faut casser le trottoir; charger cependant pour une deuxième entrée. Si trottoir a plus de cinq pouces de hauteur et qu'il faut casser le trottoir, ne pas charger et à l'avenir, faire localiser l'entrée avant la construction du trottoir.
- 160.- Le comité recommande l'aménagement du terrain de Base-Ball à l'Aéroport et construire "Back-Stop"; pour ce qui est des estrades, attendre à plus tard.
- 170.- Le comité recommande de démolir la clôture du Parc Ste-Madeleine, vérifier ce qui peut être fait avec les estrades et niveler le terrain.
- 180.- Le comité recommande à l'Ingénieur de préparer demande de soumissions pour excavation de rues, pavage et trottoirs.
- 190.- L'élargissement de l'ilot de la rue Fusey, en vue de la construction d'un abri pour les usagers d'autobus, autorisé.
- 200.- Le comité recommande de changer les lumières de 4,000 lumens, sur Duplessis, pour des 20,000.
- 210.- Le comité autorise le Trésorier à assister au congrès de l'Institut des Officiers Municipaux de Finance, au Château Laurier, les 9, 10, 11 et 12 juin prochains.
- 220.- Le comité recommande de faire préparer un projet de contrat avec les Missionnaires Oblats pour ce qui a trait à la cession à la Cité pour le prix de \$1.00, de partie des lots 122-P-148 et 122-P-293 devant servir à l'élargissement Ouest et Est de la rue du Sanctuaire, au Nord de Notre-Dame.
- 230.- Le comité recommande et autorise l'installation d'un puisard dans la ruelle en arrière des Nos. 31 et 33 St-Alphonse.
- 240.- Le comité recommande et autorise l'engagement à titre d'essai, de MM. Pierre Morrissette, 11 Carignan et Réal St-Louis, 83 rue de l'Hôtel de Ville, comme secrétaires, soit de la Police ou des détectives, et ce, au salaire de \$48.00 par semaine de 40 heures.  
"MM. Lachapelle et Lepage dissidents sur l'item 24"
- 250.- Le comité recommande de changer les bras de lumières actuels, rue Thibeau, de Fusey à l'intersection de Duplessis, pour des bras plus courts pour un meilleur éclairage.

"COMMISSIONS-PERMANENTES DU 10 MAI 1965, SUITE"

\*\*\*\*\*

26o.- Le comité recommande la réfection et la filtration de la piscine du Parc Des Chenaux; la filtration des bains de pieds de Ste-Bernadette et St-Odilon, ainsi que la construction et la filtration de cinq nouveaux bains de pieds.

"M. Lachapelle enrégistre sa dissidence sur l'item 26"

Rés. No. 16-477 Proposé par l'échevin L. Rheault,  
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que le rapport des Commissions-permanentes en date du 10 mai 1965, moins l'item 5 biffé et l'enregistrement des dissidences de MM. Lachapelle et Lepage sur l'item 24 et la dissidence de M. Lachapelle sur l'item 26, soit adopté.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-478 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,  
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que les comptes au montant total de \$27,489.35 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

"LES COMPTES"

\*\*\*\*\*

Paie No. 37	\$ 6,022.50	Paie No. 38	\$ 7,328.94
Austin Toilet Service	9.50	P. V. Ayotte Ltée	144.30
Brouillard Tire Serv.	21.89	Blackwood - Hodge	141.89
Bur. Enregistrement	23.20	Blouin & Désaulniers	389.16
J-Guy Cossette	364.50	Charb. Champlain Ltée	185.00
Charb. Champlain Ltée	185.00	Champlain Express	2.25
Canadian Express Co.	1.50	Cap Fire Service	5.04
Can. Industries Ltée	389.38	Ganterie Chaillez Enrg	20.00
Imp. Vallières Enrg	134.41	L'Art Graphique	45.89
Imp. St-Patrice Enrg	262.22	Librairie Morin Inc	102.71
Chs Lévesque Enrg	7.60	Laboratoires Choisy	16.12
Montreal Blue Print	22.59	McGraw Hill Publis. Co	24.00
Spécialités Beauchamp	42.19	Stanly Motor Equip.	3.95
Transmission Automat.	7.85	Zurich Insurance	754.28
Zurich Insurance	1,799.13		

\$18,456.99

Carrière Marchand Ltée.....	293.72
Central Quebec Steel.....	271.29
La Compagnie d'Electricité Shawinigan.....	28.44
La Cie de Bois St-Laurent.....	59.38
Delphis L'Heureux. <i>Defa. adépté en date du 3 Mai 1965</i> .....	5,662.16
Morin & Frères Inc.....	484.34
Plywood Distributors Inc.....	66.37

\$6,865.70

\$18,456.99

6,865.70

Conseil de la Cité..... 2,166.66

GRAND TOTAL DES COMPTES..... \$27,489.35

Adopté

\*\*\*\*\*

21-827-19

Montreal Blue Print	22.59	McGraw Hill Publis. Co	24.00
Spécialités Beauchamp	42.19	Stanly Motor Equip.	3.95
Transmission Automat.	7.85	Zurich Insurance	754.28
Zurich Insurance	1,799.13		

Rés. No. 16-479    Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,  
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que ce Conseil accepte avec regrets, la démission en date du 7 mai 1965, de M. Emile L. Juneau, Ingénieur de la Cité, la dite démission devant prendre effet le 4 juin prochain (1965).

Ce Conseil profite de la circonstance pour remercier M. Juneau pour son ardeur et sa probité à remplir sa charge d'Ingénieur pour le compte de la Cité et lui souhaite beaucoup de succès dans sa nouvelle fonction.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-480    Proposé par l'échevin L. Rheault,  
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que le Maire et le Greffier soient et sont par les présentes autorisés à signer un projet de contrat d'une servitude sur le lot partie 164 appartenant à Reynolds Aluminum Co. of Canada Ltd., borné comme suit: au Nord-Ouest, par une servitude déjà en faveur de la Cité; au Sud-Est, par la rue Montplaisir et au Nord-Est et Sud-Ouest, par le lot 164 appartenant à Reynolds Aluminum Co. of Canada Ltd., pour la construction, la maintenance et la réparation de conduites d'aqueduc.

Que le Notaire Réjean Giroux soit autorisé à préparer le contrat.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-481    Proposé par l'échevin S. Hénaire,  
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que ce Conseil décrète que le trafic lourd soit dorénavant interdit sur la rue Notre-Dame, sur toute sa longueur, à partir de Fusey aux limites Est et que le Directeur de la Police soit chargé de faire observer ce décret, sauf pour la desserte des résidants de la dite rue Notre-Dame, et que le Directeur de la Police soit aussi chargé d'aviser la population, en particulier les compagnies de transport local.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-482    Proposé par l'échevin M. Bergeron,  
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le règlement No. 431 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, LES ARGENTS NECESSAIRES POUR LA CONSTRUCTION ET LA FILTRATION DE PISCINES ET DE BARBOTTEUSES ET L'INSTALLATION DE DOUCHES", soit adopté en première lecture.

"L'échevin Lachapelle dissident sur l'endroit où est situé la piscine actuelle.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-483    Proposé par l'échevin M. Bergeron,  
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le règlement No. 431 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, LES ARGENTS NECESSAIRES POUR LA CONSTRUCTION ET LA FILTRATION DE PISCINES ET DE BARBOTTEUSES", soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-484 Proposé par l'échevin M. Bergeron,  
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le Greffier de la Cité soit autorisé à convoquer une assemblée publique des électeurs, propriétaires d'immeubles imposables de la Cité, par avis public, pour "mardi" le 25ième jour de mai 1965, entre 7.00 et 9.00 heures P. M., relativement au règlement No. 431 au montant de \$65,500.00, pour la réparation et filtration de piscines et barbotteuses, et ce, en conformité avec l'article 593 de la loi des Cités et Villes.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-485 Proposé par l'échevin R. Lepage,  
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que le règlement No. 430 intitulé "REGLEMENT CONCERNANT L'ACQUISITION DE GRE A GRE, OU, EN PROCEDANT PAR EXPROPRIATION SI NECESSAIRE, DES LOTS 387-628, 387-629-1, 387-630-1 et 387-631-1, EN VUE DE L'AMENAGEMENT DU CARREFOUR DES RUES DESSUREAULT, ROCHEFORT ET THIBEAU", soit adopté en première lecture, et que Me Guy Lebrun soit autorisé à prendre les procédures qui s'imposent en pareil cas.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-486 Proposé par l'échevin R. Lepage,  
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que le règlement No. 430 intitulé "REGLEMENT CONCERNANT L'ACQUISITION DE GRE A GRE, OU, EN PROCEDANT PAR EXPROPRIATION SI NECESSAIRE, DES LOTS 387-628, 387-629-1, 387-630-1 et 387-631-1, EN VUE DE L'AMENAGEMENT DU CARREFOUR DES RUES DESSUREAULT, ROCHEFORT ET THIBEAU", soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-487 Proposé par l'échevin R. Lepage,  
Appuyé par l'échevin S. Hénaiere.

ET RESOLU que le règlement No. 368-C, intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LA VENTE DE SPIRITUEUX ET DE LIQUEURS ALCOOLIQUES DANS LES LIMITES DE LA CITE", soit adopté en première lecture.

"LE VOTE EST DEMANDE PAR L'ECHEVIN L. RHEAULT"

POUR LA MOTION : S. Hénaiere, J. P. Lavergne, M. Bergeron,  
R. Lepage.

CONTRE LA MOTION : L. Rheault, J. Lachapelle.

MOTION ADOPTEE SUR DIVISION

"VETO DU MAIRE"  
\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, LES ARGENTS NECESSAIRES POUR LE FORAGE D'UN Puits ARTESIEN".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 17ième jour du mois de mai 1965.

(Signé) Jacques Lachapelle,  
Echevin de la Cité du  
Cap-de-la-Madeleine.

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-489      Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,  
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que la présente séance soit ajournée à "jeudi" le 20ième jour de mai 1965, à 5.00 heures P. M. pour l'ouverture de soumissions pour excavation de rues, pavage et confection de trottoirs.

Adopté

\*\*\*\*\*

CORRESPONDANCES LUES

\*\*\*\*\*

Lettre de démission de M. Emile L. Juneau, en date du 7 mai 1965, laquelle démission devant prendre effet le 4 juin 1965.

Résolution de la paroisse de Champlain, acceptant les termes de paiement de la Cité en cas de feu.

Approbation par les Gouvernements Fédéral et Provincial du projet de travaux d'hiver nc. 1383.

Le Comité de la Fée des Forêts Mauriciennes sollicite page d'annonces dans programme-souvenir; coût \$100.00.

Requête de Trois-Rivières Ouest à la Régie des Transports, d'uniformiser les tarifs de Transport de St-Maurice Transport.

M. Marcel Bureau de Sherbrooke offre de vendre à la Cité le drapeau unifolié et fleurdélié.

Invitation d'assister à un film par l'Association des Lacordaires, vendredi, le 21 mai à l'Ecole St-Joseph.

Requête des résidants des rues Des Erables et Des Vétérans se plaignant de la poussière et de la vitesse à la côte de Grandmont.

Réclamation de "Albion Asbestos Packings Limited pour dommages à leur voiture en passant au dessus d'un puits partiellement ouvert.

Et Son Honneur lève la séance

*Arthur Beaudin*

Le Greffier

*J. Lachapelle*

Le Maire

#####

Province de Québec,  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée d'ajournement du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, lequel ajournement fut tenu aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, jeudi, le 20ième jour de mai 1965, à 5.00 heures P. M., auquel auquel ajournement étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les échevins S. Hénair, M. Bergeron, R. Lepage et J. Lachapelle formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

\*\*\*\*\*

OUVERTURE des soumissions pour l'excavation, le pavage de certaines rues et la confection de trottoirs.

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-490 Propposé par l'échevin S. Hénair,  
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que la présente séance soit de nouveau ajournée à 7.00 heures ce soir, 20 mai 1965, pour accepter l'une quelconque des soumissions pour excavation et pavage de rues et confection de trottoirs.

Adopté.  
Et Son Honneur lève la séance

*Arthur Beaudin*  
Le Greffier

*J. R. Desrosiers*  
Le Maire

\*\*\*\*\*

Province de Québec,  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée d'un deuxième ajournement de la séance du 17 mai 1965, lequel ajournement fut tenu aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, jeudi, le 20ième jour de mai 1965, à 7.00 heures P. M. auquel ajournement étaient présents MM. les échevins L. Rheault, S. Hénair, J. P. Lavergne et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du PRO-Maire au fauteuil, M. J. Lachapelle.

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-491 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,  
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que la soumission de "Régional Asphalte Limitée", en date du 20 mai 1965, pour le pavage de diverses rues, excavation des accotements, épandage de gravier existant après excavation, pierre de fondation et mise en forme, fourniture et pose de 2" de béton bitumineux, confection des montrées de trottoirs, fourniture et application de "primer" sur pavage existant et épandage et mise en forme sur les rues dont la fondation est déjà en pierre, et ce, suivant les prix unitaires mentionnés à la dite soumission, formant un montant global de \$122,831.50, soit acceptée.

Que le Maire et le Greffier soient et sont par les présentes autorisés à signer le contrat.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-492 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,  
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que la soumission de "M. Raymond Fournier" en date du 20 mai 1965, pour l'excavation du mauvais sol, remplissage de sable, de pierre concassée et mise en forme de certaines rues de la Cité suivant les prix unitaires mentionnés à la dite soumission et pour un montant global de \$17,181.00, soit acceptée.

Que le Maire et le Greffier soient et sont par les présentes autorisés à signer le contrat.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-493 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,  
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que la soumission produite au nom de la Cité du "Cap-de-la-Madeleine", préparée par M. Emile L. Juneau, Ingénieur Professionnel, en date du 20 mai 1965, pour la confection de trottoirs de 5' sur le Boulevard Ste-Madeleine, de Rocheleau à la voie ferrée du C. P. R., des deux côtés, au prix unitaire mentionné à la dite soumission, formant un montant global de \$9,464.00, soit acceptée.

Adopté

\*\*\*\*\*

Et le Président de l'assemblée en l'occurrence le PRO-  
Maire, M. Jacques Lachapelle, lève la séance.

Arthur Beaudin  
Le Greffier

J. P. Lavergne  
Maire

#####

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieux ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, "mardi" le 25ième jour du mois de mai 1965, à 7.00 heures P. M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Des-Rosiers, MM. les échevins L. Rheault, S. Hénaire, J. P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-494    Proposé par l'échevin M. Bergeron,  
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que la présente séance soit ajournée jusqu'après l'assemblée publique des électeurs, propriétaires d'immeubles imposables de la Cité sur le règlement No. 431 au montant de \$65,500.00 pour la réparation de piscines et la construction de barbotteuses.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-495  
\*\*\*\*\*

Le vote sur la résolution No. 16-487 adoptant en première lecture, le règlement No. 368-C concernant la vente de spiritueux et de liqueurs alcooliques dans les limites de la Cité, à laquelle résolution Son Honneur le Maire a apposé son "VETO" à la séance en date du 17 mai 1965.

POUR L'ADOPTION    : S. Hénaire, J. P. Lavergne, M. Bergeron,  
R. Lepage.

CONTRE L'ADOPTION : L. Rheault, J. Lachapelle.

Adopté sur division.

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-496    Proposé par l'échevin S. Hénaire,  
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que les minutes de l'assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 17 mai 1965 ainsi que les minutes des ajournements du 20 mai 1965, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Adopté

\*\*\*\*\*

"RAPPORT DES COMMISSIONS-PERMANENTES DU 17 MAI 1965"

\*\*\*\*\*

10.- Le Gérant ayant fait rapport au Conseil que M. Valiquette du bureau des examinateurs des électriciens l'a avisé verbalement, à son bureau, que M. Ovila Neault n'avait pas le droit de faire aucun travail électrique à moins d'avoir une licence "A-2", le comité recommande à ce que M. Neault poursuive son travail tant et aussi longtemps que le dit M. Valiquette ne l'est averti par écrit qu'il n'a pas le droit de faire des travaux d'électricité que le Conseil lui demande de faire.

20.- Le comité recommande de payer en deux tranches, dont une immédiatement, la somme de \$600.00 aux sénateurs du Cap, soit \$300.00 prochaine séance et \$300.00 plus tard.

30.- Le comité recommande de vérifier le trou, angle Des Erables et DeGrandmont et faire le nécessaire.

"SUIITE DES COMMISSIONS-PERMANENTES DU 17 MAI 1965"

\*\*\*\*\*

- 40.- Le comité recommande d'arroser au besoin le samedi et dimanche, le boulevard Ste-Madeleine à l'Est de la rue Rocheleau.
- 50.- Concernant le calcium liquide pour les rues non pavées, le comité recommande de procéder comme l'an dernier.
- 60.- Le comité recommande au Gérant d'écrire aux Missionnaires Oblats ainsi qu'aux Filles de Jésus, que la Cité acceptera et ouvrira la rue Marie le Gallo quand elle sera cadastrée.
- 70.- Le comité recommande l'engagement de MM. Hamel et Furlatt, comme constables à l'essai pour le premier juin 1965 au salaire prévu à la convention collective.
- 80.- Le comité recommande de faire une chaîne en asphalte le long de l'élargissement de la rue Notre-Dame.
- 90.- Le Gérant prié de faire venir pour jeudi, si possible, M. Beauregard qui a fait application pour la fonction d'Ingénieur.
- 100.- Le comité recommande de vérifier le lac d'eau autour du puisard, coin Loranger et St-Philippe et vérifier les indications de rues et en poser des deux côtés. Aviser Directeur.
- 110.- Le comité recommande à M. Bettez d'aviser la bétonnière de prendre les moyens afin de faire cesser le débordement de poussière etc. de ses camions.
- 120.- Le comité recommande de vérifier baisseur dans l'asphalte, rue Thibeau, un peu dépassé le Chemin du Passage et avant d'arriver au Sapin Bleu.
- 130.- Le comité recommande au Gérant qu'à l'avenir, de faire faire un estimé par la Cité des dommages qui pourront être causés par le Bell Téléphone ou autres compagnies et leur faire parvenir.
- 140.- Vérifier les trous dans l'asphalte, rue Thibeau, face à DeGrandmont; sur Bureau, face à Thibeau et corriger si possible le niveau de la rue.
- 150.- Le comité recommande ce qui suit:-
  - a) Enlever couvert du puisard à 221 Des Chenaux.
  - b) Réparer asphalte autour du puisard en face de 36 Thibeau.
  - c) Remplir trou, à 20 St-Irenée, mais sur la rue Dumas.
  - d) Réparer trottoir à 196 Rochefort.
  - e) Que M. Bettez avise qui de droit d'avoir à nettoyer le trottoir et la rue sur Des Chenaux.
- 160.- Le comité recommande d'ouvrir la buvette au Parc Des Chenaux et arranger le tuyau de manière qu'il ne se brise pas.
- 170.- Le comité recommande d'aviser l'Electro de prendre les moyens qui s'imposent afin d'atténuer la poussière qui s'échappe de leur propriété.
- 180.- Le comité recommande de réparer le trou, rue Fusey, en face de la pharmacie Lanouette.

"SUITE DES COMMISSIONS-PERMANENTES DU 17 MAI 1965"

\*\*\*\*\*

- 19o.- Le comité recommande qu'à la traverse pour piétons, sur la 3ième rue, d'installer deux marches, dont une de chaque côté de la voie ferrée et poser une pancarte interdisant l'accès aux Motos et cyclistes.
- 20o.- Le comité recommande au Gérant de faire faire des sondages par R. J. Lévesque, en vue du forage d'un Puits artésien, dans Ste-Bernadette.
- 21o.- Le comité recommande de réparer le trottoir en face de 136 St-Laurent.
- 22o.- Le comité recommande de poser un puisard chez M. Rodolphe Loranger, près de la rue Montplaisir.
- 23o.- Le Greffier prié de préparer pour prochaine séance, un avis de motion pour amender l'article 3 du règlement No. 423 concernant la construction, l'entretien et l'administration du service de l'aqueduc.  
Et le Gérant autorisé à rembourser les argents déposés en vertu dudit article 3 dudit règlement No.423.
- 24o.- Le comité recommande au Greffier de procéder en vertu de l'article 429-A de la loi des Cités et Villes, afin de pouvoir prendre possession des rues ouvertes depuis 10 ans et qui n'appartiennent pas à la Cité.

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-497 Proposé par l'échevin R. Lepage, Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que le rapport des Commissions-Permanentes du 17 mai 1965, tel que corrigé aux items 11 et 22, soit adopté.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-498 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne, Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que les comptes au montant total de \$26,178.99 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

"LES COMPTES"

\*\*\*\*\*

Paie No. 39	\$ 5,741.19	- Paie No. 40	\$ 5,960.97	-
Ass.For.Mauricienne	25.00	- Ass.Int.Machinistes	276.00	-
Brouillard Tire Serv.	10.60	- G. Baribeau et Al.	1,344.99	-
Brindle et Banque Canadienne Nationale.....	4,108.00	-		-
Cité du Cap	152.69	- C. P. R. Express	1.50	-
C. N. Express	3.75	- C. P. R.	181.17	-
Château Frontenac	25.44	- Bell Téléphone	496.27	-
Shawinigan W & P Co.	6,536.35	- Délisle Ltée	433.55	-
André O. Dumas	3.35	- Inst.Off.Municipaux	25.00	-
J. C. Lussier	15.00	- Marcel Lebel	12.12	-
Quinc.Rochefort	70.34	- Rec.Gén.du Canada	300.00	-
Soc.Hist.Régionale	8.00	- Sénateurs du Cap	400.00	- *
Lucien Aubry	48.62	- P. A. Gouin Ltée	99.09	-

\$26,178.99

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-499      Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,  
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que le procès-verbal de l'assemblée publique de ce jour, 25 mai 1965, relativement au règlement No. 431 au montant de \$65,500.00 pour la construction de barbotteuses et la réparation de piscines, soit approuvé tel que soumis.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-500  
\*\*\*\*\*

Proposé, secondé et unanimement résolu, que ce Conseil demande bien respectueusement au Ministère des Terres et Forêts, de bien vouloir fournir à la municipalité du Cap-de-la-Madeleine, par l'entremise de la pépinière de St-Jacques des Piles, des plants d'arbres et arbustes pour servir à l'ornementation de nos Parcs municipaux.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-501      Proposé par l'échevin R. Lepage,  
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que le règlement No. 368-C intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LA VENTE DE SPIRITUEUX ET DE LIQUEURS ALCOOLIQUES DANS LES LIMITES DE LA CITE", soit adopté en deuxième et dernière lecture.

"LE VOTE EST DEMANDE PAR L'ECHEVIN L. RHEAULT"

POUR LE RESOLUTION      : S. Hénaire, J. P. Lavergne, M. Bergeron,  
R. Lepage.

CONTRE LA RESOLUTION : L. Rheault, J. Lachapelle.

Adopté sur division

\*\*\*\*\*

AVIS DE MOTION No. 16-502  
\*\*\*\*\*

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé, "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, UNE CERTAINE SOMME D'ARGENT POUR L'ACHAT ET L'AMENAGEMENT DU CENTRE BRUNELLE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 25ième jour du mois de mai 1965.

(Signé) Sylvio Hénaire,  
Echevin de la Cité du  
Cap-de-la-Madeleine.

\*\*\*\*\*

AVIS DE MOTION No. 16-503

\*\*\*\*\*

Je soussigné, échévin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT No. 423, CONCERNANT LA CONSTRUCTION, L'ENTRETIEN ET L'ADMINISTRATION DU SERVICE DE L'AQUEDUC"

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 25ième jour du mois de mai, 1965.

(Signé) Jean-Paul Lavergne,  
Echevin de la Cité du  
Cap-de-la-Madeleine.

\*\*\*\*\*

CORRESPONDANCES LUES

\*\*\*\*\*

Lettre de M. Léopold Fontaine, Ingénieur de "La Régie des Eaux du Québec, concernant le déversement d'huile dans les égouts.

Lettre et chèque au montant de \$3,728.00 du département des Finances d'Ottawa, Re; Subvention aux municipalités.

Lettre de M. Paul-Emile Marchand, 1028 boulevard des Récollets, Trois-Rivières, sommant la Cité de lui rembourser la somme de \$5.00 payée pour excès de vitesse, en date du 9 septembre 1964.

Lettre de M. Roland Verret, secrétaire du comité des parents des scouts Ste-Madeleine, sollicitant un octroi à l'occasion du 25ième anniversaire de la fondation de la troupe scoute.

Lettre et plan de la compagnie de Téléphone Bell, montrant le parcours des câbles et conduits souterrains dans les limites de la Cité.

Et Son Honneur lève la séance

*Arthur Beaudin*

Le Greffier

*J. Lavergne*

Le Maire

#####

Province de Québec,  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité de Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi le 31<sup>ème</sup> jour du mois de mai 1965, à 7.00 heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les échevins S. Hénaire, J. P. Laver-gne, M. Bergeron, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-504      Proposé par l'échevin R. Lepage,  
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que les minutes de la dernière assem- blée régulière du Conseil de cette Cité, en date du 25 mai 1965, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Adopté

\*\*\*\*\*

"RAPPORT DES COMMISSIONS-PERMANENTES DU 25 MAI 1965"  
\*\*\*\*\*

- 10.- Le comité recommande de changer M. L. Corriveau, gar- dien du Parc St-Odilon et le remplacer par M Hervé Trépanier.
- 20.- Le comité recommande d'installer les balançoires aux Parcs Des Chenaux et St-Odilon.
- 30.- Le comité recommande au Gérant de s'informer auprès de la Voirie Provinciale locale quand seront tracées les lignes blanches sur les routes provinciales, et leur demander de bien vouloir tondre le gazon au talus du viaduc.
- 40.- Le comité recommande d'étendre les tas de terre au Parc Ste-Madeleine.
- 50.- Le comité recommande de refaire le trottoir, du côté Nord de la rue Notre-Dame, de St-Maurice à St-Antoine.
- 60.- Le comité recommande au Directeur de changer l'arrêt d'autobus, rue Thibeau, au Nord de la rue Bureau, afin qu'il ne s'arrête pas sur le puisard.
- 70.- Le comité recommande à l'Ingénieur de vérifier le po- teau dans l'emprise de la rue Leduc et faire rapport. Vérifier aussi la buvette du Parc des Chenaux et faire rapport sur ce qui devrait être fait afin d'empêcher l'eau de se répandre sur le sol.
- 80.- Le comité recommande à l'Ingénieur de souffler le trot- toir du côté Nord de la rue Latreille, de St-Pierre à St-Irenée et faire de même du côté Sud si nécessaire.
- 90.- Le comité recommande à l'Ingénieur de recouvrir d'as- phalte si possible, le trottoir en face de chez Tarte et de l'Oranger, rue Fusey.
- 100.- Le comité recommande au Gérant de faire faire des son- dages par R. J. Lévesque au prix de \$15.00 de l'heure tel que spécifié dans sa lettre en date du 20 mai 1965, et ce en vue du forage d'un Puits artésien.

\*\*\*\*\*

- 11o.- Le comité recommande à l'Ingénieur de faire commencer les excavations le plus tôt possible.
- 12o.- Le comité recommande suivre le rapport soumis par l'Ingénieur en ce qui concerne le pavage de nos rues, sauf que la rue Thuney (item 29) devra venir en premier lieu avant Rochefort, et cela, en autant que la dite rue sera prête à recevoir l'asphalte.
- 13o.- Le comité autorise un montant de \$25.00 en faveur de la troupe scoute de Ste-Madeleine.
- 14o.- Le comité recommande qu'un cadeau soit remis à M. Marcel Toupin qui doit prononcer ses voeux de prêtrise.
- 15o.- Le comité recommande, tout comme l'an dernier et au même prix, la plantation de fleurs par M. Boillet.
- 16o.- A la demande de M. Caron de Perfection Wood, le comité autorise le transport de brin de scie au Pit de sable.
- 17o.- Le comité recommande de traiter les contremaitres et autres employés extérieurs engagés à la semaine, sauf les hommes d'instruments, concernant les jours de maladie, congés spéciaux et vacances, suivant la convention collective des fonctionnaires.
- 18o.- Le comité autorise le tracé de lignes blanches à l'Hôpital Cloutier et à l'Orange, mais le soir seulement et sur paiement.
- 19o.- La publication d'annonce dans programme-souvenir de l'Association des agronomes, refusée.
- 20o.- Le Gérant autorisé de préparer un règlement au montant de \$40,000.00 pour l'achat et l'aménagement du Centre Brunelle.
- 21o.- Le comité recommande que deux "concerts" par kiosque soit donnés par la fanfare et produire itinéraire.
- 22o.- Le comité recommande d'inviter M. J. A. M. Langlois à venir remonter le Conseil pour y discuter du système d'égout.
- 23o.- Le comité recommande de faire préparer un plan pour ce qui concerne une petite partie de terrain de Steinberg's pour l'arrondissement du coin.
- 24o.- A la demande de l'Ingénieur, le comité recommande l'engagement des étudiants suivants: MM. Hamel, St-Onge et Toupin.
- 25o.- Le comité recommande au Gérant de s'occuper de l'engagement d'un dessinateur; nom suggéré, M. Guérin.
- 26o.- M. Bettez délégué, avec M. Rheault, au congrès de l'Association Canadienne d'Urbanisme, à Rivière-du-Loup, du 23 au 26 juin.
- 27o.- Le comité recommande au Gérant d'offrir à M. Allan Finestone, trois fois le prix de l'évaluation pour les lots 387-628, 387-629-1, 387-630-1 et 387-631-1 en vue de l'aménagement du carrefour des rues Dessureault, Rochefort et Thibeau..

"SUITE DES COMMISSIONS-PERMANENTES DU 25 MAI 1965"

\*\*\*\*\*

280.- Concernant la rénovation du système électrique au garage municipal, au coût approximatif de \$300.00, pas recommandable et Gérant autorisé à faire enlever toutes les prises de courant à l'extérieur dudit garage.

290.- Le Gérant autorisé d'aviser la compagnie "Sigama" qu'à partir de juin 1965, un montant supplémentaire de \$50.00 par mois lui sera chargé pour l'électricité.

300.- Le comité recommande de réparer la borne-fontaine qui est brisée, située sur le terrain de M. Freeman.

310.- Le comité recommande à l'Ingénieur de raccorder les tuyaux d'aqueduc de M. Gaétan Trudel à notre réseau.

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-505            Proposé par l'échevin S. Hénaire,  
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le rapport des Commissions-permanentes du 25 mai 1965, corrigé aux items 3, 8, 12, et 29 soit adopté.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-506            Proposé par l'échevin M. Bergeron,  
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que les comptes au montant total de \$54,525.62, et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes, acceptés pour paiement:

"LES COMPTES"

\*\*\*\*\*

Paie No. 41	\$ 5,964.02	- Paie No. 42	\$ 7,159.94	-
Paie No. 42-A	8,534.52	- B-Royale du Canada	70.32	-
Cité du Cap	143.35	- L'Art Graphique	58.83	-
Joliette Asphalte	157.40	- Montambeault, Loranger	80.00	-
Matte Automobiles Inc.	89.28	- Vaugeois & Fils Auto.	49.14	-
Auer Light Mfg.	33.32	- Capco Electric Enrg	150.00	-
Bell Téléphone	155.30	- Gaston Fournier	14.00	-
Delphis L'Heureux	319.57	- Laurentide Ready-Mix	558.55	-
Massicotte & Fils	30,174.82	- Roy & Trottier Inc	361.49	-
3-Riv-Ready-Mix	451.77	-		-

\$54,525.62

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-507            Proposé par l'échevin J. Lachapelle,  
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce Conseil accepte le plan d'une partie de la subdivision des lots cadastraux Nos. 551, 552, 553 et 554, plan fait et préparé par M. Gérald Carbonneau, arpenteur-géomètre, en date du 10 mai 1965.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-508            Proposé par l'échevin J. Lachapelle,  
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce Conseil accepte de Mme Donat Biron Boisvert, une portion de terrain d'une superficie de 3,817 pieds carrés, prise à même le lot partie 549 du cadastre officiel de la Cité, pour l'élargissement de la rue Boisvert.

"SUITE DE LA PRESENTE RESOLUTION PAGE SUIVANTE"

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-508 - SUITE

En retour, la Cité s'engage de construire à ses frais, le trottoir en bordure de la propriété quand il en sera requis, à déplacer la bâtisse actuelle advenant le cas ou la Cité déciderait d'utiliser la partie du terrain ou repose ladite bâtisse et à y construire un solage muni de quatre (4) chassis.

Que le notaire Réjean Giroux soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-509      Proposé par l'échevin M. Bergeron,  
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce Conseil accepte le plan d'une partie de la subdivision du lot 387-1336 tel que montrée audit plan fait et préparé par M. Georges Gariépy, arpenteur-géomètre, en date du 28 mai 1965.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-510      Proposé par l'échevin R. Lepage,  
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que le premier rôle spécial d'évaluation des immeubles de la Cité du Cap-de-la-Madeleine pour l'année 1965, au montant de \$525,920.00, déposé ledit rôle en date du 17 mai 1965, soit homologué.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-511      Proposé par l'échevin S. Hénaire,  
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le règlement No. 432 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, UNE CERTAINE SOMME D'ARGENT POUR L'ACHAT ET L'AMENAGEMENT DU CENTRE BRUNELLE", soit adopté en première lecture.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-512      Proposé par l'échevin S. Hénaire,  
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le règlement No. 432 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, UNE CERTAINE SOMME D'ARGENT POUR L'ACHAT ET L'AMENAGEMENT DU CENTRE BRUNELLE", soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-513      Proposé par l'échevin S. Hénaire,  
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le Greffier de la Cité soit autorisé à convoquer une assemblée publique des électeurs, propriétaires d'immeubles imposables de la Cité, par avis public, pour lundi, le 7ième jour de juin 1965, entre 7.00 et 9.00 heures du soir, relativement au règlement No. 432 au montant de \$40,000.00, pour l'achat et l'aménagement du "Centre Brunelle", et ce, en conformité avec l'article 593 de la loi des Cités et Villes.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-514      Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,  
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que le règlement No. 423-A intitulé "RE-  
GLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT No. 423, CONCERNANT LA CONSTRUC-  
TION, L'ENTRETIEN ET L'ADMINISTRATION DU SERVICE DE L'AQUEDUC"  
soit adopté en première lecture.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-515      Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,  
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que le règlement No. 423-A intitulé "RE-  
GLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT No. 423, CONCERNANT LA CONSTRUC-  
TION, L'ENTRETIEN ET L'ADMINISTRATION DU SERVICE DE L'AQUEDUC",  
soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté

\*\*\*\*\*

AVIS DE MOTION No. 16-516

\*\*\*\*\*

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-  
Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la maniè-  
re voulus par la loi et les règlements de la Cité, je propo-  
serai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement inti-  
tulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT CONCERNANT LE ZONAGE  
DANS LES LIMITES DE LA CITE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 31ème  
jour du mois de mai 1965.

(Signé) Jacques Lachapelle,  
Echevin de la Cité du  
Cap-de-la-Madeleine.

\*\*\*\*\*

CORRESPONDANCES LUES

\*\*\*\*\*

Compte de la municipalité de Ste-Marthe au montant  
de \$300.00 pour l'entretien du chemin d'hiver conduisant à nos  
réservoirs.

Remerciements de M. Pierre Morrissette pour son en-  
gagement comme secrétaire.

Application de M. Georges Hamel de Rimouski pour  
la fonction d'Ingénieur.

La Régie des Transports nous informe de la deman-  
de d'établir un service d'autobus scolaire par M. Lucien Ger-  
main de Ste-Anne de la Pérade.

Cession d'une portion de terrain par Mme Donat  
Biron Boisvert, sur le lot partie 549 pour l'élargissement  
de la rue Boisvert.

Réclamation de M. Jules Milette par l'entremise de  
son Procureur, Me Ludovic Laperrière.

Et Son Honneur lève la séance

*Arthur Beaudin*

Le Greffier

*J. P. Lavergne*

Le Maire

#####

Province de Québec,  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 7ième jour du mois de juin 1965, à 7.00 heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les échevins S. Hénaire, J. P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-517      Proposé par l'échevin S. Hénaire,  
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que la présente séance soit ajournée jusqu'après l'assemblée publique des électeurs, propriétaires d'immeubles imposables, sur le règlement No. 432, autorisant le Conseil d'emprunter les argents nécessaires pour l'achat et l'aménagement du "Centre Brunelle".

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-518      Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,  
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que les minutes de l'assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 31 mai 1965, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Adopté

\*\*\*\*\*

"RAPPORT DES COMMISSIONS-PERMANENTES DU 31 MAI 1965"

\*\*\*\*\*

- 10.- Le comité recommande d'inclure sur prochaine liste de comptes, 50% de l'octroi prévu, soit \$1,000.00, en faveur de la Fédération des Oeuvres de Charité.
- 20.- Le comité recommande de tondre le gazon de tous nos ilots ainsi que le petit parc Lemire.
- 30.- Le comité recommande au Directeur de faire peindre la chaîne de l'ilot, coin St-Laurent et Ste-Madeleine; choisir couleur attrayante.
- 40.- Le comité recommande ce qui suit:-
  - a) Passer le balai sur la rue Dumas entre St-Jean-Bte et Notre-Dame.
  - b) Corriger l'asphalte défoncée autour du puisard au No. 35 Lahale.
  - c) Réparer trou dans trottoir en face de 77-B St-Henri.
  - d) Installer bancs à l'étage supérieur du chalet du Parc des Chenaux.
  - e) Voir à installer les balançoires du Parc des Chenaux et regazonner ou c'est brulé.
  - f) Vérifier l'entrée de M. Beudet à 233 Rochefort.
  - g) Vérifier trou, rue Père-Richard au bout de l'Ecole.
  - h) Vérifier trottoir supposé trop haut à 471 Beauchemin.
  - i) Réparer man-hole, rue Thibeau, coin St-Emile.
  - j) Etendre calcium sur Des Erables au Nord de DeGrandmont de même que sur Dessureault à l'Est de St-Laurent.
  - k) Passer le balai sur DeGrandmont et sur Rochefort.
- 50.- Le comité recommande l'engagement de Jacques Blanchette, étudiant.

"SUIITE DES COMMISSIONS-PERMANENTES DU 31 MAI 1965"

\*\*\*\*\*

- 60.- Le comité recommande baisser le trottoir à 260 Tellier.
- 70.- Le comité recommande ce qui suit:-
- a) Vérifier si la côte en arrière de la rue Madeleine de Verchère nous appartient et si oui, la nettoyer, A M. Bettez.
  - b) A 598 Corbin, deux montées de trottoir.
  - c) Faire poser deux ou trois indications sur les rues de l'Armée et Du Parc mentionnant danger, terrain de jeux.
  - d) Faire faucher l'herbe au viaduc.
  - e) La pose de 20 pieds d'asphalte, boulevard des Prairies jusqu'au dépôt de la Shawinigan à la sortie de Young.
- 80.- Le comité recommande de changer la formule de paiement dans les futurs règlements.
- 90.- Le comité recommande de faire changer les bras de lumières, rue Dorval, entre Letreille et Ste-Madeleine, pour des plus longs.
100. Le comité recommande à M. Bettez de vérifier si l'ouverture de "pit" de sable allant vers DeGrandmont est règlementé.
- 110.- Pour ce qui est de l'offre des Laboratoires Choisy, de prélever des échantillons lors de la pose de l'asphalte, refusée.
- 120.- Le comité recommande une allocation de \$60.00 par mois à M. Dumont pour l'usage de sa voiture durant la période des travaux d'excavation et de pavage, alors qu'il agira comme inspecteur en chef.
- 130.- Le comité recommande que lors de la confection du grand rôle, que les terres actuellement évaluées comme en culture et qui ne servent pas pour la culture, soient évaluées au taux ordinaire.
- 140.- Le comité recommande la vente d'une portion de terrain à l'Aéroport, voisin de M. Clément Gélinas, à M. Yvon Bouillé, et ce, à raison de 7¢ le pied carré.

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-519      Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,  
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que le rapport des Commissions-permanentes en date du 31 mai 1965, après avoir enlevé "Ce qui concerne le trottoir en face de 136 St-Laurent" laissant cependant "Baisser le trottoir à 260 Tellier" à l'item 6 et enlevant l'article (e) de l'item 7, soit adopté.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-520      Proposé par l'échevin R. Lepage,  
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que les comptes au montant total de \$30,050.13, et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

"VOIR LES COMPTES, PAGE SUIVANTE"

\*\*\*\*\*

"LES COMPTES"

\*\*\*\*\*

16

Paie No. 43	\$ 6,697.95	- Paie No. 44	\$ 8,060.62	-
Austin Toilet Service	9.00	- Apeco of Canada Ltd	21.20	-
Bluenose Netting & Twine Limited.....			167.08	-
Centre du Pneu Enrg.	321.07	- Gérald Carbonneau A. G.	165.00	-
M. S. Demers	13.00	- Fédér. Oeuvres Charité	1,000.00	-
Gar. Charest Frères Inc.	566.13	- Int. Business Machine Co.	13.51	-
Int. City Managers Ass.	7.50	- Mes Lebrun & Lamothe	535.00	-
Hon. Min. Finances Qué.	75.00	- Hon. Min. Finances	1,546.45	-
Aurèle Ouellette	5.00	- Protonotaire Cour Sup.	227.30	-
Rec. Général du Canada	693.04	- Rec. Général du Canada	2,860.10	-
St-Maur. Oxigen Ltée	110.19	- Spécialités Beauchamp	4.50	-
Scout Ste-Madeleine	25.00	- Texaco Canada Ltd	1,419.09	-
Verrerie du Cap Enrg	6.36	- Jean Beaudin	28.70	-
Auer Light Mfg.	8.20	- Geo. Gauvin & Fils	2,958.03	-
Delphis L'Heureux	96.00	- Delphis L'Heureux	975.00	-
Loranger, Molesworth	684.99	- Geo. Lambert Inc.	32.65	-
Massicotte & Fils	135.00	- Francois Rouette Inc.	133.12	-
The St-Maurice River Boom-Driving.....			338.67	-
Tessier Lumber Ltd	110.68			-

TOTAL..... \$30,050.13

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-521 Proposé par l'échevin S. Hénaire,  
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le procès-verbal de l'assemblée publique de ce jour, 7 juin 1965, sur le règlement No. 432 au montant de \$40,000.00 pour l'achat et l'aménagement du "Centre Brunelle", soit adopté.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-522 Proposé par l'échevin R. Lepage,  
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que la résolution No. 16-388 adoptée en date du 15 mars 1965, acceptant de la Commission Scolaire partie des lots 388-151-1, 388-151-3, 405-127-2 et 405-128-2 soit abrogée et annulée à toutes fins que de droit et remplacée par la suivante:

RESOLUTION No. 16-522

"QUE CE CONSEIL ACCEPTE DES COMMISSAIRES D'ECOLES DU CAP DE LA MADELEINE, LES LOTS NOS. 388-150-1-1, 388-151-3-1, 405-127-2-1 et 405-128-2-1 DU CADASTRE OFFICIEL DE LA CITE".

En échange, la Cité s'engage à construire le trottoir à ses frais en front du terrain cédé et à déplacer la clôture et la reconstruire.

Que le Notaire Réjean Giroux soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-523 Proposé par l'échevin M. Bergeron,  
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce Conseil accepte de vendre à M. Gaston Savignac le lot 387-1336-1 du cadastre officiel de la Cité, d'une superficie de 186 pieds carrés à raison de \$1.50 le pied formant un montant global de \$279.00 et que le Maire et le Greffier soient et sont par les présentes autorisés à signer le contrat.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-524      Proposé par l'échevin J. Lachapelle,  
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce Conseil accepte le plan d'une partie de la subdivision des lots cadastraux Nos. 549 et 550 apparaissant sur ledit plan fait et préparé par M. Gérald Carbonneau, arpenteur-géomètre en date du 28 mai 1965, et que le Maire et le Greffier soient et sont par les présentes autorisés à signer ledit plan ainsi que le livre de renvoi.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-525

CONSIDERANT que le plan préparé par Monsieur Gérald Carbonneau, arpenteur-géomètre, en date du 28<sup>ième</sup> jour de mai 1965 montre une rue de moins de soixante-six pieds de largeur.

CONSIDERANT que ce plan est présentement devant le Conseil pour obtenir son approbation quant au tracé et à la largeur de cette rue.

CONSIDERANT que la largeur de la dite rue apparaissant sur ce plan n'est que de 50 pieds, mesure anglaise;

CONSIDERANT que le Conseil est d'avis que cette largeur est suffisante et ne peut convenablement pas être augmentée parce que: rue déjà ouverte avec tous les services;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par l'échevin J. Lachapelle, appuyé par l'échevin R. Lepage, qu'il soit résolu de prier l'honorable Ministre des Affaires municipales en vertu de l'article 7 du chapitre 242 S.R.Q.1941, d'accorder à la corporation municipale de Cap-de-la-Madeleine la permission d'ouvrir et de maintenir ou de laisser ouvrir et maintenir sur une largeur de 50 pieds mesure anglaise, la rue indiquée au plan de monsieur Gérald Carbonneau, arpenteur géomètre en date du 28 mai 1965 et décrite comme suit audit plan: Lots 550-205 et 549-82.

Adopté

\*\*\*\*\*

AVIS DE MOTION NO. 16-526

Je soussigné échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance un règlement intitulé "REGLEMENT ABROGEANT ET ANNULANT A TOUTES FINS QUE DE DROIT LE REGLEMENT NO. 416 AU MONTANT DE \$263,500.00 CONCERNANT L'EXCAVATION, PAVAGE ET ELRAGISSEMENT DE RUES, READOPE SOUS LE NO. 421".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 7<sup>ième</sup> jour du mois de juin 1965.

(Signé) Rodrigue Lepage, Echevin de la  
Cité du Cap-de-la-Madeleine

\*\*\*\*\*

CORRESPONDANCES LUES

Rapport de la votation sur le règlement 371-R "ZONAGE".

Demande de remboursement de la part de Mme Henri Sévigny, pour cause renvoyée; montant \$35.00 payé à son avocat.

Lettre de la Commission municipale concernant le financement de certains travaux municipaux.

Lettre de l'Hon. Pierre Laporte recommandant de déléguer quelqu'un au congrès des officiers municipaux.

Lettre de la Régie des Alcools s'informant des restrictions à l'émission de permis dans certains secteurs.

Accusé de réception du règlement 368-C de la part de la Régie des Alcools et des Affaires municipales.

Demande de documents de la part du Ministère de l'Industrie et du Commerce et de la Commission municipale concernant les "Carrosseries Laurentiennes Ltée".

Cession de terrain pour le prolongement des rues Mgr Comtois et St-Arnaud pour le prix de \$1.00.

Requête concernant le changement du gardien du Parc St-Odilon, soit M. Corriveau remplacé par M. Trépanier.

Réclamation de Mlle Fernande Dupuis de la Cité du Cap par l'entremise de Me Yvon Monfette.

Arthur Beaudin

LE GREFFIER

M

Rodrigue Lepage  
LE MAIRE

Province de Québec,  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, "lundi" le 14<sup>ème</sup> jour du mois de juin 1965, à 7.00 heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les échevins L. Rheault, S. Hénaière, J. P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-527      Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,  
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que les minutes de l'assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 7 juin 1965, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Adopté

\*\*\*\*\*

"RAPPORT DES COMMISSIONS-PERMANENTES DU 7 juin 1965"

\*\*\*\*\*

- 10.- Le comité -- autorise le Gérant de faire en sorte à ce que la pression de l'eau le soir, dans St-Odilon, soit maintenue à 30 lbs.
- 20.- Le comité -- autorise M. Binette à se servir de nos camions pour charroyer les arbres abattus pour le feu de la St-Jean.
- 30.- Le comité ne recommande pas de faire l'excavation en dessous des trottoirs déjà construits.
- 40.- Le comité recommande si possible de faire travailler le balai à deux "quarts" pour reprendre le temps perdu et mettre des hommes avec balais ordinaires pour nettoyer autour de l'Hôtel de Ville.
- 50.- Le comité recommande d'ajouter deux lumières additionnelles sur la rue Dorval, entre Latreille et Ste-Madeleine.
- 60.- Le comité recommande au Directeur de la Police de synchroniser les signaux lumineux, coin des rues Latreille et Montplaisir sans décalage et ajouter des "flèches" des deux côtés de Montplaisir de même que des deux côtés, coin des rues Fusey et Rochefort.
- 70.- Le comité recommande à M. Bettez, de soumettre au comité d'Urbanisme, la demande de permis de construire de ---- M. Edgard Héroux à la côte publique, M. Héroux s'engageant à céder à la Cité 15 pieds de terrain pour le prix de \$1.00.
- 80.- Le comité recommande à M. Bettez de vérifier si le garage pour le lavage des automobiles à 91 boulevard Ste-Madeleine a droit d'opérer, si oui, voir à faire payer sa licence.
- 90.- Le comité recommande le remboursement de la somme de \$5.00 à M. Paul-Emile Marchand, 1028 boulevard des Récollets, Trois-Rivières qui a payé ce montant pour vitesse, parce qu'il y a illégalité.

"SUITE DES COMMISSIONS-PERMANENTES DU 7 JUIN 1965"

\*\*\*\*\*

- 100.- Le comité recommande et autorise un supplément de \$20.00 par semaine à M. Gérald Binette en considération du temps supplémentaire qu'il est appelé à faire en attendant l'engagement d'un nouvel ingénieur alors qu'il reviendra à son salaire actuel.
- 110.- Le comité recommande de retenir les services de M. Arthur Matteau dans les négociations avec l'Association des fonctionnaires Municipaux, principalement en ce qui a trait au salaire.
- 120.- Le comité recommande au Gérant de s'informer s'il y aurait opposition quelconque au forage d'un Puits sur le terrain d'Electro Refractories, sinon, autorisé.
- 130.- Le comité recommande d'attendre que la construction de l'abri pour les usagers de l'autobus, rue Fusey, soit terminée avant de penser d'installer l'électricité pour l'éclairage.
- 140.- Le comité recommande le paiement du montant de \$300.00 à la municipalité de Ste-Marthe pour l'entretien des chemins d'hiver conduisant au réservoir.
- 150.- Le comité recommande au Gérant de s'informer du prix de décalquage des armoiries de la Cité, sur bronze, bois sculpté etc..
- 160.- Le comité recommande de faire le nécessaire coin Steinberg's, si possible sans passer par l'expropriation ; prendre moins de terrain.
- 170.- Le comité recommande au Gérant de signer la formule de renoncement produite par "I. B. M." qui a fait affaire avec "Sigama".
- 180.- Le comité recommande d'accepter la cotation de M. Gaston Fournier, au prix de \$0.74 la verge carrée d'un pouce d'épaisseur pour le recouvrement de trottoirs en asphalte mais exiger asphalte avec poussière de pierre.
- 190.- L'arrosage d'insecticide de nos arbres au prix de \$1.00 chacun, au nombre approximatif de 650, accordé à M. Yvon Fournier.
- 200.- Mme Pierre Loranger, 395 Notre-Dame offre à la Cité le terrain voisin de l'Hôtel de Ville pour le prix de \$900.00 et désire que la Cité lui fasse une offre.
- 210.- Le comité recommande de vérifier si les piquets à la côte publique de la rue Duguay, sur Notre-Dame ont bien été placés sur le terrain privé et faire rapport de l'évaluation du terrain vacant sur Notre-Dame, à l'Ouest de cette côte.
- 220.- Le comité recommande à l'Ingénieur de vérifier le talus, rue Notre-Dame, à l'endroit du club de yacht; il appert que le terrain s'effrite et qu'il y a danger d'affaissement de la rue.
- 230.- Le comité recommande l'installation de lumières sur la rue Bertrand.

\*\*\*\*\*

24o.- Le comité recommande au Gérant de demander un avis légal à Me Guy Lebrun, à savoir si le "pit" de sable au Nord de DeGrandmont est conforme à nos règlements.

25o.- Le comité recommande de réparer en asphalte, les accotements Nord de la rue Beauchemin, de Montplaisir à la voie ferrée, en même temps que l'asphaltage de l'élargissement de la rue Notre-Dame.

26o.- Le comité recommande de réparer les trous aux coins des rues Latreille et Rochefort et Latreille et St-Pierre.

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-528 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,  
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que le rapport des Commissions-permanentes en date du 7 juin 1965, soit adopté tel que soumis.

Adopté.

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-529 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,  
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que la présente séance soit ajournée à 9.15 heures P. M., afin de permettre aux membres du Conseil d'aller vérifier l'emplacement de "bancs de sable" au Nord du boulevard DeGrandmont.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-530 Proposé par l'échevin R. Lepage,  
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que les comptes au montant de \$20,826.21 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

"LES COMPTES"

\*\*\*\*\*

Paie No. 45	\$ 5,573.26	Paie No. 46	\$ 7,676.73	-
Apeco of Canada Ltd	290.44	Auer Light Mfg.	22.74	-
Bur. Enregistrement	16.65	Charb. Champlain Ltée	185.00	-
Cie Bois St-Laurent	188.25	C. K. T. R. Ltée	50.00	-
Cité du Cap	173.91	Centre de Décoration	48.95	-
Comp. Musical Fillion	48.77	Canadian Silk Mfg	3.15	-
Délisle Ltée	588.17	Yvon Fournier Ltée	1,450.00	-
Gar. Charest & Frères	133.50	Emile Hamel	18.40	-
Kingsway Transport Ltd	36.75	Ernest Leblanc	35.00	-
Le Nouvelliste	23.00	Le Reine Elizabeth	24.38	-
C. H. L. N.	80.00	Hervé Trépanier	27.50	-
Texaco of Canada	1,558.14			

\$18,252.69

P. A. Gouin Limitée	205.73	-
Roland Gélinas	62.68	-
Fred Poliquin Ltée	1,166.88	-
Albert Ricard	1,044.42	-
J. R. Saulnier	93.81	-

\$2,573.52

\$18,252.69

2,573.52

GRAND TOTAL

\$20,826.21

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-531      Proposé par l'échevin M. Bergeron,  
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU QUE:

1- La Cité vende à M. Yvon Bouillé, machiniste, domicilié en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, pour le prix de Sept Cents (\$0.07) le pied carré, soit pour la somme totale de Mille Cinquante Dollars (\$1,050.00), un terrain situé du côté Sud-Ouest de la rue Bertrand en la dite Cité du Cap-de-La-Madeleine, mesurant, mesure anglaise, 100 pieds de largeur par 150 pieds de profondeur, connu et désigné comme étant une partie non subdivisée du lot numéro Quatre Cent Vingt-Trois (Ptie 423) du cadastre officiel de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, borné comme suit, savoir:- en front, vers le Nord-Est, sur la dite largeur de 100 pieds, par une partie du lot 423-80 (rue Bertrand); en profondeur, vers le Sud-Ouest, sur la même largeur, par le lot 423-23 et par des parties des lots 423-21 et 423-25, étant les emplacements de la rue Herlin; joignant d'un côté, vers le Nord-Ouest, le lot numéro 423-82 du susdit cadastre; et de l'autre côté, vers le Sud-Est, une autre partie non subdivisée dudit lot 423 restant la propriété de la vendeuse. L'emplacement ci-dessus sera connu incessamment comme étant la subdivision du lot Quatre-Vingt-Trois du lot original Quatre Cent Vingt-Trois (423-83) du susdit cadastre.

2- Outre les conditions ordinaires d'une vente au comptant, le contrat à intervenir devra comporter les conditions spéciales suivantes, savoir:-

a) que le terrain présentement vendu ne serve que pour des fins industrielles seulement;

b) que ledit terrain devra toujours ne former qu'un tout, c'est-à-dire qu'il ne pourra en aucun temps être vendu en partie à moins d'une permission écrite de la Cité;

c) de condition expresse; l'acquéreur devra s'engager à construire dans un délai d'une année de la date de la vente, une bâtisse pour les fins industrielles qu'il poursuit. Advenant le cas où l'acquéreur, ledit Yvon Bouillé, ne construirait pas la dite bâtisse, il devra rétrocéder le dit terrain à la Cité en étant remboursé du prix qu'il a payé, sans intérêt, et la Cité aura le droit de demander la résolution de la vente en justice aux frais de l'acquéreur si nécessaire. Cependant, passé un délai de deux ans de la date de la vente, sans que la venderesse n'ait prise de procédures pour reprendre ledit terrain, advenant la non construction de l'édifice mentionné ci-dessus, la présente condition-résolutoire devra être alors considérée à toutes fins que de droit comme non écrite, nulle et non avenue.

3- Le Conseil approuve le projet de contrat préparé par Me Albéric Roy, Notaire au Cap-de-la-Madeleine, soumis en même temps que la présente.

4- Le Maire et le Greffier de la Cité sont autorisés à signer le contrat de vente, à recevoir le prix et à donner quittance.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-532  
\*\*\*\*\*

Proposé, secondé et unanimement résolu que ce Conseil prie l'Honorable Bernard Pinard, Ministre de la Voirie, de bien vouloir octroyer à la Municipalité du Cap-de-la-Madeleine, les deux tiers du coût de l'application d'une couche d'asphalte d'usure et de correction sur un tronçon de 3,655 pieds linéaires de la route No. 2 traversant notre Cité, notre Municipalité contribuera pour l'autre tiers.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-533 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,  
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce Conseil accepte de M. Raymond Normandin et ce, pour le prix de UN (\$1.00) dollar, les lots Nos. 550-208 et 550-213 du cadastre officiel de la Cité pour le prolongement des rues Mgr Comtois et St-Arnaud.

Que le Notaire Réjean Giroux soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-534 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,  
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que ce Conseil reconnaît que par inadvertance, le délai de cinq jours francs n'a pas été respecté en ce qui concerne les règlements Nos. 428 et 432, et se porte garant qu'aucun préjudice n'en résultera du fait que les avis de convocation des assemblées publiques des électeurs sur les dits règlements n'ont été que de quatre jours francs au lieu de cinq et assure le Ministère que dorénavant le délai dans de tels cas se fera suivant la LOI.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-535 Proposé par l'échevin L. Rheault,  
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que le règlement No. 416-A, intitulé "REGLEMENT ABROGEANT ET ANNULANT A TOUTES FINES QUE DE DROIT, LE REGLEMENT No. 416 AU MONTANT DE \$263,500.00 CONCERNANT L'EXCAVATION, PAVAGE ET ELARGISSEMENT DE RUES, READOPTÉ SOUS LE No. 421", soit adopté en première lecture.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-536 Proposé par l'échevin L. Rheault,  
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que le règlement No. 416-A, intitulé "REGLEMENT ABROGEANT ET ANNULANT A TOUTES FINES QUE DE DROIT, LE REGLEMENT No. 416 AU MONTANT DE \$263,500.00 CONCERNANT L'EXCAVATION, PAVAGE ET ELARGISSEMENT DE RUES, READOPTÉ SOUS LE No. 421", soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté

\*\*\*\*\*

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT L'ACQUISITION DE GRE A GRE, Ou, PAR EXPROPRIATION SI NECESSAIRE, D'UNE PARTIE DU LOT 154, LEQUEL APPARAÎTRA AU CADASTRE REVISE COMME ETANT LE LOT 154-6, SITUE A L'OUEST DE LA COTE PUBLIQUE DE LA RUE DUGUAY, APPARTENANT LEDIT DOM. A M. J. R. SAULNIER".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 14ième jour du mois de juin 1965.

(Signé) Sylvio Hénaire  
Echevin de la Cité du  
Cap-de-la-Madeleine.

\*\*\*\*\*

CORRESPONDANCES LUES  
\*\*\*\*\*

Demande des Affaires Municipales de passer une résolution comme quoi la Cité se porte garante qu'aucun préjudice ne résultera du fait que l'avis de convocation de l'assemblée publique sur le règlement 428 n'a été que de 4 jours francs au lieu de cinq.

Accusé de réception par les Affaires Municipales des règlements 371-R, zonage et 423-A, administration de l'aqueduc.

Lettre du Ministère de l'Industrie et du Commerce nous informant que ledit Ministère recommande aux autorités compétentes l'approbation du règlement 429 au montant de \$27,000.00 du fonds industriel à "Carrosseries Laurentiennes.

Accusé de réception par la Commission des Relations de Travail, de 4 copies de la convention collective avec l'association Internationale des Machinistes, local 2220.

Le Régie des Alcools nous informe de la demande de deux permis pour "taverne" dont un de Jean-Paul Pérusse à 206 Thibeau et l'autre de Jean-Jacques Lemire à 134 St-Laurent.

Lettre de M. Charles Montambeault, 154 Brunelle demandant au Conseil de bien vouloir remplir sa piscine d'eau, située sur le 2ième terrain des limites de la Cité à St-Louis de France. Il offre \$50.00.

Remerciements de Me Yvon Monfette, ex-président de la Commission des Loisirs.

Le Digeste Local sollicite l'aide pécuniaire de la Cité en retour d'une certaine publicité.

Le Conseil du Travail Trois-Rivières-Cap-de-la-Madeleine sollicite son coté annuel pour la Fête du Travail.

Le Secours aux Lépreux sollicite contribution de la Cité.

L'annuaire téléphonique Judiciaire offre son annuaire à la Cité au prix de \$5.25.

M. Narcisse Hince, 18 Red Mill, offre en vente des générateurs avec moteurs à gazoline.

Réclamation de M. Denis Guérin à la suite d'un accident alors qu'il accrocha une prise d'eau avec sa voiture.

Et Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin  
LE GREFFIER

Sylvio Hénaire  
LE MAIRE



Rés. No. 16-538  
\*\*\*\*\*

Proposé, secondé et unanimement résolu, que ce Conseil apprend avec de vifs regrets, le décès de M. Henri Tousignant, ancien échevin et Commissaire d'Ecoles de la Cité et résidant depuis de nombreuses années.

Ce Conseil présente donc à la famille Tousignant, ses plus sincères sympathies dans le deuil cruel qui vient de l'atteindre et autorise le Trésorier à verser les honoraires d'une Grand'Messe pour le repos de l'âme du disparu.

Adopté

\*\*\*\*\*

Province de Québec,  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, "lundi" le 21ième jour du mois de juin 1965, à 7.00 heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les échevins L. Rheault, S. Hénaire, J. P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-539 Proposé par l'échevin R. Lepage,  
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que les minutes de l'assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 14 juin 1965, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Adopté

\*\*\*\*\*

"RAPPORT DES COMMISSIONS-PERMANENTES DU 14 JUIN 1965"

\*\*\*\*\*

- 10.- Le comité recommande la publication d'une annonce en hommage aux canadiens français dans le journal "Le Chronicle".
- 20.- Le comité recommande au Gérant d'accepter de M. Charles Montambeault, 154 Brunelle, et ce, pour le prix de \$50.00 plus le temps des hommes et du transport, de remplir sa piscine d'eau située sur le 2ième terrain des limites du Cap dans St-Louis de France.
- 30.- Le comité recommande et autorise M. J. A. M. Langlois à faire faire sans retard, par nos employés du garage, des barrures pour le réservoir.
- 40.- Le comité recommande et autorise l'Ingénieur de faire creuser le fossé le long de la rue St-Maurice.
- 50.- Le comité recommande et autorise M. J. A. M. Langlois, Ing. Pro., aidé de M. Gérald Binette, de préparer un estimé pour la pose de l'égout sur la rue Pâtry, jusqu'à Des Erables pour le drainage de l'Aéroport.
- 60.- Le comité recommande à M. Binette de demander à M. R. J. Lévesque, quel moyen prendre pour améliorer et augmenter le pompage d'eau au Puits No. 11.
- 70.- Le comité recommande de construire les trottoirs des deux côtés des rues du Sanctuaire et Tétreault, entre Latreille et Montplaisir ainsi que sur Montplaisir, jusqu'à la dernière maison.

"SUITE DES COMMISSIONS-PERMANENTES DU 14 JUIN 1965"

\*\*\*\*\*

- 80.- Le comité recommande et autorise de refaire les trottoirs rue Des Oblats, de Ste-Madeleine vers le Nord avant de paver.
- 90.- Le comité recommande la pose d'asphalte sur le trottoir de la rue St-Antoine et en face du restaurant "Le Relais".
- 100.- Il est suggéré de faire faire un plan par un paysagiste pour l'aménagement du Parc Ste-Madeleine.
- 110.- Le comité recommande au Gérant de demander à la Shawinigan de bien vouloir faire le terrassement et l'ensemencement de son terrain, entre Rochefort et St-Pierre.
- 120.- Le comité recommande à M. Bettez d'envoyer un avis au propriétaire du banc de sable, boulevard DeGrandmont, l'informant que l'opération d'un banc de sable à cet endroit est dérogatoire à nos règlements et que s'il veut opérer un tel banc de sable, de demander un amendement au "zonage".
- 130.- Le comité recommande ce qui suit:-
  - a) D'arrondir les coins des rues de l'Armée et St-Laurent et Du Parc et St-Laurent.
  - b) D'engager M. Maurice Germain, étudiant, soit comme commis ou pointeur, si besoin il y a.
  - c) Si le trottoir de la rue St-André n'est pas réglementé prendre note de l'ajouter à un prochain règlement.
  - d) De passer la faucheuse sur le lot 417, jusqu'au Puits.
  - e) De changer la broche de l'arrêt (Back Stop), Parc St-Odilon.
  - f) De réparer le trottoir en face de l'Eglise de l'assemblée Chrétienne, rue St-Pierre.
- 140.- Le comité recommande de scarifier et d'étendre de la pierre à la côte publique St-Jean-Baptiste (Barakatt) afin de la rendre carrossable.
- 150.- Le comité recommande de remplir le trou sur St-Georges, coin Ste-Madeleine et de "patcher" baisseur dans la rue en face de 244 de la dite rue St-Georges.
- 160.- Le comité recommande de réparer les trous (2) dans le bas de la côte de la rue Duguay.
- 170.- Le comité recommande à M. Bettez de demander à la Fabrique propriétaire des terrains situés coin de la rue Frère-Séverin, entre les rues Massicotte et Morrissette, de bien vouloir couper les branchages à ces endroits.
- 180.- Le comité recommande de refaire le trottoir rue St-Laurent, entre Latreille et Ste-Madeleine.
- 190.- Le comité recommande à M. Binette de faire ranger de 20 pieds le sable et le sel au garage, afin de donner un espace supplémentaire à la compagnie "Sigama" qui va nous payer un supplément de \$30.00 par mois de loyer. Travaux faits aux frais de Sigama.
- 200.- Le comité recommande de construire l'égout avant de paver à l'intersection des rues Barkoff et Mgr Comtois.

\*\*\*\*\*

- 21o.- Le comité recommande au Gérant de faire faire le posage de l'asphalte avec ciment sur nos trottoirs, par M. Yvon Fournier au lieu de Gaston, étant le plus bas soumissionnaire.
- 22o.- Le comité recommande de transférer les gardiens de nos Parcs sous l'autorité du directeur des loisirs qui décidera aussi de l'engagement des moniteurs.
- 23o.- Le comité recommande l'ouverture des piscines des Parcs Du Moulin et des Chenaux.
- 24o.- Le comité recommande que tout ce qui touche les terrains de jeux, tel que l'entretien etc. etc., soit sous la juridiction du directeur des loisirs.

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-540 Proposé par l'échevin R. Lepage,  
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que le rapport des Commissions-permanentes en date du 14 juin 1965, corrigé aux items 10, 14, et 21 soit adopté.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-541 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,  
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que les comptes au montant total de \$58,274.89 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

"LES COMPTES"

\*\*\*\*\*

Paie No. 47	\$ 6,178.24	Paie No. 48	\$ 8,156.30	-
Ass. Pol. & Pompiers	84.00	Ass. Int. Machinistes	308.00	-
Austin Toilet Service	9.50	Ass. Pol. & Pompiers	90.00	-
Brindle & B-Can. Nat.	4,108.00	G. Baribeau et Al.	1,404.99	-
Mme Alice Bazin	2.13	Bur. Enregistrement	43.00	-
Cité du Cap	303.64	Conseil de la Cité	2,166.66	-
Bell Téléphone	497.07	Carros, Laurentiennes	281.43	-
C. P. R. Express	1.50	Cap Auto Electric	187.20	-
Conseil du Travail	50.00	Dessurault, St-Arnaud	150.00	-
Imperial Oil Ltd	345.24	Charles Lévesque	29.82	-
Lynn McLeod Eng.	9.75	Lynn McLeod Automotive	7.95	-
H. Massicotte & Frères	130.00	H. Massicotte & Frères	33.80	-
Hon. Min. Finances	352.25	Matteau Radio Elec.	9.50	-
Morin & Frères	222.72	Paul-Em. Marchand	5.00	-
Mun. de Ste-Marthe	300.00	Roy-Dumas Inc.	97.75	-
Rec. Gén. du Canada	285.00	Sicard Inc.	9.04	-
3-Riv. Electric Ltée	60.67	Zurich Insurance	1,775.20	-
Zurich Insurance	754.28			
			<u>\$28,449.63</u>	
Banque Canadienne Nationale			\$29,546.24	-
Laminex Products Limited			6.00	-
Les Produits de Ciment St-Maurice			273.02	-
			<u>\$29,825.26</u>	
		\$28,449.63		
		<u>29,825.26</u>		
TOTAL DES COMPTES		<u>\$58,274.89</u>		

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-542 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,  
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que ce Conseil soumet pour approbation à la Commission Municipale de Québec, la liste des travaux ci-jointe marquée "A" et "B", exécutés en vertu de la loi 3-4 Elizabeth 11, chapitre 62, article 7, laquelle liste fait partie intégrante du règlement No. 433 au montant de \$45,000.00.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-543 Proposé par l'échevin L. Rheault,  
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que ce Conseil accepte de "La Corporation des Missionnaires Oblats de Marie Immaculée" et ce, pour le prix de UN (\$1.00) dollar, partie des lots 122-148 et 122-293 en vue de l'amélioration des deux côtés Nord-Est et Nord-Ouest de l'intersection des rues du Sanctuaire et Notre-Dame, le tout, tel que montré aux plans faits et préparés par M. Geo. Gariépy, arpenteur-géomètre en date du 12 juin 1965 et suivant description technique en date dudit 12 juin 1965.

Que le Notaire Réjean Giroux soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-544 Proposé par l'échevin M. Bergeron,  
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que Me Gérald Grégoire, Avocat, soit et est par les présentes nommé membre de la Commission des Loisirs de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, en remplacement de Me Yvon Monfette, démissionnaire.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-545 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,  
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que le règlement No. 433 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMIS- SION D'OBLIGATIONS, UNE SOMME DE \$45,000.00, POUR PAYER LE COUT DE TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'EGOUT URGENTS, EXECUTES DANS LE COURS DE L'ANNEE 1964, EN VERTU DE LA LOI 3-4 ELIZABETH 11, CHAPITRE 62, ARTICLE 7", soit adopté en première lecture.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-546 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,  
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que le règlement No. 433 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMIS- SION D'OBLIGATIONS, UNE SOMME DE \$45,000.00, POUR PAYER LE COUT DE TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'EGOUT URGENTS, EXECUTES DANS LE COURS DE L'ANNEE 1964, EN VERTU DE LA LOI 3-4 ELIZABETH 11, CHAPITRE 62, ARTICLE 7", soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté

\*\*\*\*\*

AVIS DE MOTION No. 16-547

\*\*\*\*\*

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT MODIFIANT LE REGLEMENT No. 430, CONCERNANT L'ACQUISITION DE GRE A GRE OU PAR EXPROPRIATION SI NECESSAIRE, LES LOTS Nos. 387-628, 387-629-1, 387-630-1 ET 387-631-1, EN VUE DE L'AMENAGEMENT DU CARREFOUR DES RUES DES-SUREAULT, ROCHFORT ET THIBEAU".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 21ième jour du mois de juin 1965.

(Signé) Rodrigue Lepage

Echevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine

\*\*\*\*\*

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance un règlement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 21ième jour du mois de juin 1965.

(Signé) Lionel Rheault  
Echevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-549 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,  
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que M. Lionel Rheault, Echevin du quartier No. 1 soit et est par les présentes nommé PRO-Maire pour le prochain terme de trois (3) mois, et ce, à compter du premier jour de juillet 1965.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-550 Proposé par l'échevin S. Hénaire,  
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que la présente séance soit ajournée à "mercredi", le 23 juin 1965, à 5.00 heures P. M., sur toutes choses inachevées.

Adopté

\*\*\*\*\*

CORRESPONDANCES LUES

\*\*\*\*\*

MM. Claude Corbin et Daniel Milette offrent de représenter la Cité dans la course internationale de "canots".

Le Minist. des Affaires Municipales exige l'approbation de la Régie des Eaux concernant le règlement des piscines.

Le Minist. des Affaires Municipales demande de modifier le règlement No. 430 Re: expropriation des terrains de M. Finestone.

Le sec-trésorier de "St-Bruno de Montarville offre de vendre à la Cité son plan directeur.

L'Association Canadienne d'Urbanisme nous avise que son assemblée générale sera tenue à 8.00 heures P. M. le 24 juin 1965, à l'Hôtel de Ville de Rivière-du-Loup.

Application de M. Paul Champoux, 44 Rochefort pour la fonction de gardien au garage en remplacement de M. Henri Corbin, décédé.

L'Association Internationale des Machinistes, local 2220 nous avise de la démission du président, M. Guy Dessaints qui est remplacé par M. Herménégilde Rodrigue, 47 Vachon, de même que la démission du vice-président, M. Arthur St-Pierre, remplacé par M. Jacques Dionne, 373 Notre-Dame.

Réclamation de M. André Desmarais. 50 Rocheleau, pour dommages à sa voiture lorsque la rue s'est effondrée angle des rues Rocheleau et Ste-Madeleine.

Avis de réclamation devant la Cour Supérieure par Mlle Fernande Dupuis, 136 St-Alphonse, par l'entremise de son Procureur, Me Yvon Monfette.

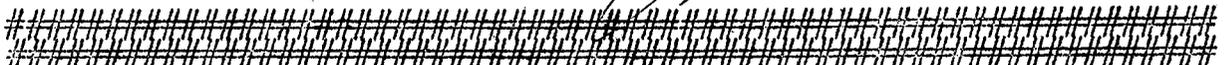
Et la Séance est ajournée.

*Arthur Beaudin*

LE GREFFIER

*J. Hénaire*

LE MAIRE



Province de Québec,  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée d'ajournement du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ajournement tenu aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, mercredi, le 23ième jour du mois de juin 1965, à 5.00 heures P. M., auquel auquel ajournement étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les échevins S. Hénair, J. P. Lavergne, M. Bergeron et R. Lepage, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-551      Proposé par l'échevin S. Hénair,  
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que la présente séance soit de nouveau ajournée à 5.30 heures P. M., ce 23ième jour de juin 1965.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-552      Proposé par l'échevin S. Hénair,  
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU:

10.- que la soumission de "Sirois Automobile Limitée", en date du 21 juin 1965, pour une vanne de livraison (Handy-van) de marque G. M. C, au prix de \$2,301.80, plus taxe, en échange de la camionnette "Volkswagen" année 1961, soit acceptée.

20.- que la soumission de "Sirois Automobile Limitée", en date du 21 juin 1965, pour une camionnette (Pick-up) de marque G. M. C. de 3/4 de tonne, au prix de \$2,600.00, plus taxe, en échange de la camionnette de marque Internationale, année 1952, soit acceptée.

30.- que la soumission de "Sirois Automobile Limitée", en date du 21 juin 1965, pour une camionnette (Pick-up) de marque G. M. C. de 1/2 tonne, sans échange, au prix de \$2,100.00, plus taxe, soit acceptée.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-553      Proposé par l'échevin S. Hénair,  
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que le paragraphe "B" de l'article 11 du rapport des Commissions-permanentes en date du 21 juin 1965, soit amendé en remplaçant les mots "Son salaire sera de \$80.00 par semaine, par les mots:

"SON SALAIRE SERA DE \$1.80 DE  
L'HEURE ET 48 HEURES PAR SEMAINE"

Adopté

\*\*\*\*\*

Et la séance est levée

Arthur Beaudin  
Le Greffier

J. R. Desrosiers  
Le Maire

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 5ième jour du mois de juillet 1965, à 7.00 heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire, J. R. Desrosiers, MM. les échevins L. Rheault, S. Hénaiere, J. P. La-Vergne, M. Bergeron, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-554      Proposé par l'échevin S. Hénaiere,  
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que les minutes de l'assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 21 juin 1965 ainsi que les minutes de l'ajournement du 23 juin 1965, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Adopté

\*\*\*\*\*

"RAPPORT DES COMMISSIONS-PERMANENTES DU 21 JUIN 1965"  
\*\*\*\*\*

- 10.- Le comité recommande de révérifier le degré du rayon à l'angle Sud-Est de Ste-Madeleine et Rocheleau chez M. Des-coteaux.
- 20.- Le comité recommande l'installation d'un poteau double indiquant par une flèche les rues Montplaisir et Morris-sette, au tournant de la dite rue Montplaisir.
- 30.- Le comité recommande l'installation d'une poubelle coin Ste-Madeleine et Duguay, chez le barbier Ouellette.
- 40.- Le comité recommande de réparer le trottoir brisé, rue Toupin.  
Réparer trou à 217 Notre-Dame.  
Tracer des lignes blanches doubles, angle Ste-Madeleine et St-Pierre.  
Concernant la vente de billets pour l'Ecole des Arts et Métiers, demander permission au Directeur de Police.  
Vérifier les lumières, rue Pâtry, de Thuney à Beauchemin ainsi que sur la rue Bertrand.
- 50.- Le comité ne recommande pas l'installation d'une poubelle, intersection du Chemin du Passage et de la rue Thibeau.
- 60.- Le comité recommande ce qui suit:-
  - a) De passer le balai en fin de semaine, rue Fusey.
  - b) De réparer le puisard qui est bouché, rue Beauchemin, près de la voie ferrée, chez M. Henri Tousignant.
  - c) D'installer des indications de "trafic lourd" interdit, rue Notre-Dame et stationnement de 60 minutes sur la dite rue Notre-Dame, côté Sud, de Fusey à Montplaisir et changer vieilles indications brisées ou rouillées.
  - d) Refaire montée en face des "Gâteaux Vaillancourt".
  - e) Tracer lignes blanches doubles, coin Latreille et Rochefort et placer indication en face de Latreille indiquant les tournants gauche et droit.
  - f) Poser de l'asphalte sur les parties les plus brisées de la voie ferrée des tramways, rue Latreille, de Rochefort à la rue St-Pierre, soit une distance d'environ 40 pieds.
  - g) Remplacer deux lumières au tennis du Parc des Chéniaux.

"SUIITE DES COMMISSIONS-PERMANENTES DU 21 JUIN 1965"

\*\*\*\*\*

- 70.- Le comité recommande au Gérant de s'enquérir auprès de Régional Asphalte du coût de l'asphaltage de la devanture du garage municipal.
- 80.- Le comité recommande ce qui suit:-
- a) Faire une marche autour de la buvette du Parc des Chenaux.
  - b) Ouvrir la pataugeuse du Parc des Chenaux de 8.00 heures à 5.00 heures de l'après-midi.
  - c) Faire montée chez Léo Montplaisir coin Lacroix et St-Antoine.
  - d) Réparer trou, intersection de Thibeau et Tourigny et enlever l'indication "arrêt" du terrain de M. Hénault.
  - e) Vérifier l'égout qui est bouché à 784 Thibeau.
  - f) Étendre un peu d'asphalte coin Berlinguet et Thibeau et sur le trottoir, côtés Nord et Sud de Berlinguet.
  - g) De ramasser l'herbe (foin) au viaduc.
  - h) Réparer puisard à 738 Rivard, étendre de l'asphalte autour.
- 90.- Le Gérant prié d'aviser la direction de la Chambre de Commerce des Jeunes de se trouver un autre local; lui donner 30 jours d'avis.
- 100.- Le comité recommande au Gérant de négocier avec M. Brindle concernant la récupération des animaux vivants ou morts.
- 110.- Le comité recommande ce qui suit:-
- a) M. Roland Lavoie autorisé à poser de la tourbe, sur Beauchemin, entre Thuney et DeGrandmont, mais à ses frais.
  - b) Prendre M. Hervé Trépanier, gardien du Parc St-Odilon et lui donner la surveillance des Puits le soir; il aura à surveiller les Puits chez ma tante et le No.11 et maintenir la pression à 30 lbs. Son salaire sera de \$86.40 par semaine, y compris frais de déplacement.
- 120.- Plusieurs noms sont suggérés, soit comme gardien d'un Parc ou autre et Gérant prié de communiquer avec M. Louis Paquin, 525 Ste-Madeleine pour le Parc Des Oblats; M. François Duguay, 36 Des Oblats, comme homme à tout faire au service des Loisirs et les noms de MM. P-Emile Dussault, 182 Lorette, Albert Lebel, 116 Rochefort et MM. Gladu et Mondoux. Un salaire de \$65.00 par semaine est suggéré pour les services de M. François Duguay.
- 130.- Concernant la nomination d'un gardien au garage municipal, procéder par la séniorité.
- 140.- Le comité recommande que le congé de la fête du Canada, le premier juillet prochain, soit reporté au vendredi, 2 juillet.
- 150.- Le comité recommande de ne pas faire de séance du Conseil, lundi le 28 juin 1965.
- 160.- Le comité recommande de réparer le "bras" du kiosque au Parc des Chenaux.

"SUITE DES COMMISSIONS-PERMANENTES DU 21 JUIN 1965" 24

\*\*\*\*\*

170.- Le comité recommande d'inscrire à la prochaine liste des comptes, le compte de MM. Caron et Juneau, architectes.

180.- Le comité recommande à M. Bettez de demander à la Corporation Episcopale de Trois-Rivières, de bien vouloir couper les branches sur ses terrains, rue Frère Séverin, entre Massicotte et Morrissette.

190.- Le comité recommande au Gérant de demander des soumissions suivant plan et rapport soumis, concernant le système électrique au garage municipal.

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-555 Proposé par l'échevin R. Lepage,  
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que le rapport des Commissions-Permanentes en date du 21 juin 1965, corrigé au paragraphe "B" de l'item 11, soit adopté.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-556 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,  
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que les comptes au montant de \$37,696.92, et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

"LES COMPTES"

\*\*\*\*\*

Paie No. 49	\$ 6,549.42	- Paie No. 50	\$ 9,009.95	-
Ass.Can.d'Urbanisme	30.00	- Léo Bastien	15.07	-
Cie Const.Dollard	142.89	- Cité du Cap	484.92	-
C. P. R.	52.72	- Francis Hankin Co.Ltd	88.94	-
Caron & Juneau	4,218.75	- Hewitt Equipment	11.17	-
Hewitt Equipment	28.72	- Lynn McLeod Automotive	1.23	-
Librairie Morin Inc.	135.75	- Langlois Télévision	32.76	-
Roland Lemire	3.18	- Alfred Lafrenière	200.00	-
Montreal Bearing Serv.	142.83	- Propane Gas Utilities	67.86	-
Jean Saulnier	2.29	-		-

\$21,218.46

La Cie de Construction Dollard Ltée.....	563.83	-
Dessureault et St-Arnaud.....	4,457.53	-
Larivière et Fils Ltée.....	1,189.28	-
Massicotte & Fils Limitée.....	58.64	-
Massicotte & Fils Limitée.....	161.50	-
Massicotte & Fils Limitée.....	288.00	-
P. H. Marineau Ltée.....	85.74	-
The St-Maurice River Boom.....	58.83	-

\$6,863.35

TOTAL.....\$28,081.81

Sirois Automobile Limitée..... 9,450.11 -

Ministre des Finances de Québec..... 165.00 -

GRAND TOTAL.....\$37,696.92

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-557    Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,  
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que le Greffier soit autorisé à faire enlever du rôle d'évaluation de l'année 1965, une superficie de 2,795 pieds carrés évaluée à raison de 19¢ le pied carré formant une évaluation totale de \$530.00, inscrite au nom de M. Ben Paterson. Cette superficie étant chargée en double sur la partie du lot 163.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-558    Proposé par l'échevin S. Hénaire,  
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que la résolution No. 16-408, adoptée en date du 29 mars 1965, soit abrogée et annulée à toutes fins que de droit et remplacée par la suivante:-

"QUE CE CONSEIL ACCEPTE D'ACHETER DE LA FABRIQUE ST-LAZARE, L'IMMEUBLE COMMUNEMENT APPELE "CENTRE BRUNELLE" CONSTRUIT SUR LE LOT 163-116 DU CADASTRE OFFICIEL DE LA CITE, ET CE, POUR LE PRIX DE \$27,500.00".

Que le Notaire Réjean Giroux soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-559    Proposé par l'échevin S. Hénaire,  
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que ce Conseil accepte de M. Jean R. Saulnier, le lot 154-6 du cadastre révisé de la Cité, d'une superficie de 2,609 pieds carrés, à raison de 80¢ le pied carré, soit soit pour la somme totale de \$2,087.20, devant servir à l'élargissement de la côte publique de la rue Duguay.

Ce lot, de figure irrégulière, borné au Nod-Est et au Sud-Est, par le lot 154-2 (passage); au Sud-Ouest par le lot 155 et au Nord-Ouest, par la rue Notre-Dame, mesurant 62.77 pieds au Nord-Est, 38.4 au Sud-Est, 63.6 pieds au Sud-Ouest et 41.3 pieds au Nord-Ouest.

Que ledit terrain ne serve que pour les besoins de la Cité, soit pour agrandissement de rues ou embellissement et qu'il n'y soit érigé aucune propriété ou bâtisse.

Advenant le cas ou la municipalité déciderait de vendre ce lot ou partie de ce lot, elle devra d'abord l'offrir au vendeur actuel, aux mêmes prix et conditions de la présente vente, soit à raison de 80¢ le pied carré.

Que le Notaire Réjean Giroux soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-560    Proposé par l'échevin J. Lachapelle,  
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que la résolution No. 16-525, adoptée en date du 7ième jour de juin 1965, soit amendée en remplaçant dans la dernière ligne de la dite résolution, les mots: Lots 550-205 et 549-82, par les mots:-

"LOTS 550-221 ET 549-82"

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-561 Proposé par l'échevin R. Lepage,  
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que ce Conseil accepte le plan d'une partie de la subdivision du lot cadastral 423, apparaissant sur ledit plan fait et préparé par M. Ernest L. Duplessis, arpenteur-géomètre en date du 9 juin 1965.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-562 Proposé par l'échevin R. Lepage,  
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que M. Ronald Marcoux soit engagé Ingénieur de la Cité du Cap-de-la-Madeleine au salaire annuel de \$12,500.00, plus une allocation de \$1,200.00 pour l'usage de son automobile et \$300.00 annuellement pour frais de représentation, et ce, à compter du 26 juillet 1965.

Advenant le départ de M. Marcoux, pour une raison ou pour une autre, 2 mois francs d'avis sera et est requis de part et d'autre.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-563  
\*\*\*\*\*

Proposé, secondé et unanimement résolu, que ce Conseil est heureux de présenter à M. Richard Rochefort, ses plus chaleureuses félicitations à l'occasion de sa réélection par acclamation à la fonction de Commissaire d'Ecoles de la Cité et lui souhaite un fructueux règne.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-564  
\*\*\*\*\*

Proposé, secondé et unanimement résolu, que les Membres de ce Conseil ont appris avec grand regret le décès du Révérend Frère Séverin, fondateur et directeur de l'Académie du Sacré-Coeur du Cap-de-la-Madeleine, et ils prient la Communauté des Frères du Sacré-Coeur ainsi que la famille du regretté religieux d'accepter l'expression de leurs plus profondes condoléances.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-565 Proposé par l'échevin R. Lepage,  
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que le règlement No. 430-A intitulé "REGLEMENT MODIFIANT LE REGLEMENT NO. 430, CONCERNANT L'ACQUISITION DE GRE A GRE OU, PAR EXPROPRIATION SI NECESSAIRE, LES LOTS 387-628, 387-629-1, 387-630-1 et 387-631-1, EN VUE DE L'AMENAGEMENT DU CARREFOUR DES RUES DESSUREAULT, ROCHEFORT ET THIBEAU" soit adopté en première lecture.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-566      Proposé par l'échevin R. Lepage,  
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que le règlement No. 430-A intitulé "REGLEMENT MODIFIANT LE REGLEMENT NO. 430, CONCERNANT L'ACQUISITION DE GRE A GRE OU, PAR EXPROPRIATION SI NECESSAIRE, LES LOTS 387-628, 387-629-1, 387-630-1 ET 387-631-1, EN VUE DE L'AMENAGEMENT DU CARREFOUR DES RUES DESSUREAULT, ROCHEFORT ET THIBEAU" soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté

\*\*\*\*\*

CORRESPONDANCES LUES  
\*\*\*\*\*

Approbation par la Commission et le Ministère des des Affaires municipales, du règlement No. 428 au montant de \$191,500.00. Aqueduc, égout et ouvertures de rues.

Approbation par le Ministère des Affaires municipales de l'ouverture d'une partie de la rue Crevier à 50 pieds.

Approbation par la Commission municipale, des travaux d'aqueduc et d'égout urgents au montant de \$45,000.00, loi 3-4 Elizabeth 11, chapitre 62. (Bill).

Lettre de l'Etude de Mes Lajoie & Lajoie, Avocats, concernant le terrain enclavé de Mme Jos. Buckley, le tout remis à Me Guy Lebrun, notre aviseur légal.

La Confédération des Syndicats Nationaux demande son octroi annuel à l'occasion de la Fête du Travail.

M. Camille Darveault, 394 Des Forges, 3-Rivières demande remboursement d'une somme de \$20.00 perçue illégalement pour vitesse.

Demande de la Commission des Loisirs d'amender le règlement afin de porter le quorum à 4 au lieu de 5.

Lettre de la Protection Civile, se plaignant de la conduite de nos policiers.

Lettre de la Garde St-Odilon, se plaignant également de nos policiers.

Lettre de M. Ben Paterson déclarant n'être pas satisfait de l'adoption du règlement No. 428 au montant de \$191,500.00.

Réclamation de M. Paul Gravel, 2171 Wurtele, Montréal, parce qu'il a dû faire tirer sa voiture d'un trou, Blvd des Prairies. Montant réclamé, \$4.00.

Réclamation de M. Armand Allaire, 9 Vachon, pour ses pommiers détruits par l'eau provenant de la rue,

Décision de la "Commission des Relations Ouvrières, concernant les cas suivants: Directeur du Bien-Etre; du Service des Achats; du Service de l'évaluation; de la secrétaire du Maire et de la secrétaire du Gérant.

Dissidence du Commissaire René Gosselin dans le cas de la décision ci-dessus.

Et Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin  
Le Greffier

J. Lachapelle  
Le Maire

#####

Province de Québec,  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieux et places ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, "lundi" le 12<sup>ième</sup> jour du mois de juillet 1965, à 7.00 heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les échevins L. Rheault, S. Hénaire, J. P. Lavergne, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-567    Proposé par l'échevin R. Lepage,  
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que les minutes de l'assemblée régulière du Conseil de cette Cité, en date du 5 juillet 1965, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Adopté

\*\*\*\*\*

"RAPPORT DES COMMISSIONS-PERMANENTES DU 5 JUILLET 1965"

\*\*\*\*\*

- 10.- Son Honneur le Maire autorisé à négocier avec les propriétaires du quadrilatère des rues DeGrandmont, Rochefort, Gélinas et Thuney.
- 20.- Le comité recommande ce qui suit:-
- a) Prévoir à un prochain règlement, le pavage de rues, de la devanture du garage municipal et la construction de trottoirs.
  - b) Changer le tuyau d'eau pour un deux pouces en cuivre sur la 4<sup>ième</sup> rue; environ 180 pieds et à même le budget.
  - c) Faire estimé des travaux pour l'élargissement des rues Boisvert et St-Ours, en vue d'un prochain règlement.
  - d) Vérifier les possibilités du prolongement de la dite rue St-Ours.
  - e) Vérifier à 750 Rivard, entrée trop haute, de même qu'à 455-A, 4<sup>ième</sup> rue.
  - f) Paver à la largeur, les rues cédulées à 22 pieds; le prévoir à un prochain règlement.
  - g) Vérifier les entrées trop hautes, rue Rochefort.
  - h) Si possible, faire couper les branches d'arbres qui nuisent aux piétons, rue St-Laurent, dépassé DeGrandmont.
  - i) Vérifier les entrées trop hautes, rue Thibeau, à partir de chez Nazaire Tremblay jusqu'au Sapin bleu.
  - j) Détruire l'herbe à puce, rue Pâtry, mais seulement si sur le terrain de la Cité.
  - k) Corriger le pavage des deux côtés de la rue Bureau, intersection de la rue Thibeau.

"SUITE DES COMMISSIONS-PERMANENTES DU 5 JUILLET 1965"

\*\*\*\*\*

- l) Egaliser les trous, rue Lupien, à 158 Beauchemin remplir trou de même qu'à 55 et 118 St-Valère.
  - m) Remédier à l'entrée d'eau qui est trop sortie de terre à 128 St-Alphonse de même qu'en face de 37 Ste-Julienne.
  - n) Faire entrée à 43 Notre-Dame, mais sur St-Alphonse.
- 30.- Le comité recommande de baisser le trottoir à 255 Bellevue (Tellier) entrée trop haute.
- 40.- Le comité recommande ce qui suit:-
- a) Lors du pavage sur Père-Breton, faire un triangle coin des rues Des Erables et Père-Breton de même qu'à Massicotte.
  - b) Remplir le vieux solage de la côte publique de la rue Duguay et faire le trottoir rue Longval en face de Des Erables.
  - c) Déboucher puisard à l'Est de la rue St-Maurice, près de Ste-Madeleine.
  - d) Aussitôt le pavage de Ste-Madeleine terminé, installer une indication de stationnement d'une heure en face du magasin de M. J. H. Bruneau, soit de Des Oblats à sa ligne de lots.
  - e) Recouvrir le trottoir en asphalte, rue Notre-Dame, de la rue St-Jean jusque chez les petites Soeurs, de même que sur St-Joseph, entre Loranger et Ste-Madeleine.
- 50.- Le comité recommande de vérifier partout où il y a des lumières de signalisation, si la vue en serait obstruée par des branches d'arbres.
- 60.- Le comité recommande de réparer l'entrée qui est brisée à 125-C St-Philippe et aussi réparer le trottoir brisé rue St-Maurice, le long du magasin de M. Aimé Breton; dangereux.
- 70.- Le comité recommande de faire passer un test de chauffeur aux gardiens du garage municipal et la majorité préconise l'engagement de Paul Champoux en remplacement de Henri Corbin.
- 80.- Le comité recommande l'engagement de trois étudiants pour le peinturage des poteaux de signalisation; sont recommandés, MM. Boudreau, Germain et Lehouiller.
- 90.- Le comité recommande au Directeur de changer l'arrêt présentement sur Rochefort et le placer sur Pâtry, coin Rochefort.
- 100.- Le comité recommande de n'entretenir à l'avenir, en aucune saison, la rue Rochefort projetée, à partir de Thiébeau, allant vers le Nord-Ouest.
- 110.- Le comité recommande d'accepter l'offre d'une camionnette d'une tonne de "Sirois Automobile", au même prix mentionné dans la résolution No. 16-552, soit \$2,600.00 pour 3/4 de tonne.

"SUIITE DES COMMISSIONS-PERMANENTES DU 5 JUILLET 1965"

\*\*\*\*\*

- 120.- Le comité recommande le remboursement d'une somme de \$20.00 à M. Camille Darveault, 394 Des Forges, 3-Rivières, montant payé illégalement pour vitesse.
- 130.- Le comité recommande de faire faire à l'automne, le nettoyage du Puits No. 11 par M. R. J. Lévesque.
- 140.- Le comité recommande le paiement du compte au montant de \$ 7,687.50 à M. Geo. Gariépy, pour la révision du cadastre.
- 150.- A l'avenir, plus de remplissage de piscines à l'extérieur de nos limites; pour ce qui est des piscines locales, charger 20¢ du mille gallons, plus le temps des hommes camions etc..
- 160.- Le comité recommande de changer le tuyau de 12 pouces qui traverse la rue St-Maurice, au pied de la côte, au Nord de Des Vétérans, pour un 24 pouces.
- 170.- Le comité recommande le paiement du compte de \$ 1,440.00 de M. R. J. Lévesque, pour les tests pour le forage d'un Puits et prévoir ce montant à un prochain règlement.

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-568 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne, Appuyé par l'échevin S. Hénaiere.

ET RESOLU que le rapport des Commissions-Permanentes en date du 5 juillet 1965, corrigé à l'item 10, soit adopté.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-569 Proposé par l'échevin J. Lachapelle, Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que les comptes au montant total de \$117,949.82, et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

"LES COMPTES"

\*\*\*\*\*

Paie No. 51	\$ 7,337.94	- Paie No. 52	\$ 8,549.39	-
Paie No. 53	6,038.73	- Paie No. 54	8,825.19	-
Ass.Int. Machinistes.	308.00	- Roger Breton, bijoutier	62.01	-
Jean Banville Inc.	76.70	- Hostellerie "Le Baron"	15.90	-
Comptoir Mus.Fillion	7.31	- Shawinigan W & P Co.	6,957.69	-
C. P. R. Express	6.75	- Ernest Leblanc	52.50	-
Me Réjean Giroux N. P.	95.00	- Jules Héon	18.00	-
Me Albéric Roy, N. P.	44.30	- Marcel Trottier	551.16	-
Jean R. Saulnier	2,087.20	- Syndicats Nationaux	50.00	-
Escadrille No. 350	25.00	- Union Municipalités	420.00	-
Geo. Gariépy, A. G.	7,687.50	- Alfred Lafrenière	196.40	-
Rec.Gén.du Canada	777.64	- Protonotaire Cour Sup.	270.26	-
Hon.Min.Finances Qué	1,339.55	- Rec.Gén.du Canada	2,554.80	-
Camille Darveault	20.00	- Quincaillerie Rochefort	69.26	-
Me Paul Boucher N. P.	3.05	- Gérald Carbonneau A. G	775.00	-
Ban.Can.Nationale	60,560.93	- Conseil de la Cité	2,166.66	-

\$117,949.82

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-570      Proposé par l'échevin S. Hénaire,  
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que la soumission de "Sirois Automobile Limitée", confirmée par leur lettre du 27 février 1965, pour l'échange à tous les deux (2) ans de la voiture qui aura les mêmes équipements facultatifs que ceux mentionnés dans leur soumission du 17 février 1965 et qui sera à l'usage la première année du directeur de la police et la deuxième année à l'usage des détectives, soit acceptée au prix de ---- \$1,500.00 à tous les deux (2) ans.

Que le Gérant soit autorisé à signer un contrat de cinq (5) ans, aux prix et conditions spécifiés dans ladite soumission.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-571      Proposé par l'échevin J. Lachapelle,  
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce Conseil accepte de "The Model Plan Development Corporation", et ce, pour le prix de Un (\$1.00) dollar, les lots suivants:

LOT NO. *****	SUPERFICIE *****
551-226	182,300
551-227	193,150
551-228	247,487.5
551-229	<u>35,425</u> 658,362.5 pieds carrés.
552-2	57,712.5
552-3	140,825
552-4	<u>53,962.5</u> 252,500 pieds carrés.
553-2	76,875
553-3	<u>173,627</u> 250,502 pieds carrés.
554-17	10,505
554-18	48,422.5
554-19	38,565
554-20	<u>18,067.5</u> 115,560 pieds carrés.

formant une superficie totale de 1,276,924.5 pieds carrés dans l'ensemble du ruisseau "Ogden".

Que le notaire Réjean Giroux soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer, et autorise ledit notaire à insérer dans ledit contrat, une clause à l'effet que la Cité s'engage à ne pas vendre ou céder tout ou partie du susdit immeuble sans l'avoir au préalable offert à la venderesse aux mêmes prix et conditions que ci-dessus prévus, le tout, après avis de 30 jours et en se réservant le droit de vendre dans les six mois de cet avis en cas de défaut de la venderesse.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-572      Proposé par l'échevin J. Lachapelle,  
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce Conseil accepte de M. J. Albert Grenier, et ce, pour le prix de UN (\$1.00) dollar, les lots 545-3 et 546-3 du cadastre officiel de la Cité.

Que le notaire Réjean Giroux soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

\*\*\*\*\*



Province de Québec,  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de la Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, "lundi" le 26ième jour du mois de juillet 1965, à 7.00 heures P.M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. Réal Desrosiers, MM. les échevins L. Rheault, S. Hénaire, J.P. Lavergne, R. Lepage, M. Bergeron et J. Lachapelle, formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

\*\*\*\*\*

Rés. 16-577      Proposé par l'échevin Jean-Paul Lavergne,  
Appuyé par l'échevin Rodrigue Lepage

ET RESOLU que les minutes de l'assemblée régulière du Conseil de cette Cité, en date du 12ième jour de juillet 1965, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Adopté

\*\*\*\*\*

"RAPPORT DES COMMISSIONS-PERMANENTES DU 12 JUILLET 1965"

\*\*\*\*\*

- 10 - Le comité recommande d'aviser la firme "Massicotte & Fils, d'enlever les rebuts d'asphalte et de ciment du boulevard Ste-Madeleine.
- 20 - Le Comité recommande d'ajuster l'indication posée à l'envers coin Latreille et Massicotte.
- 30 - Le comité recommande ce qui suit:
  - a) Corriger baisseur rue Massicotte entre Loranger et Ste-Madeleine.
  - b) Réparer trottoir brisé, rue Toupin, à partir de Duguay.
  - c) Charger bras de deux lumières pour des plus longs, rue Dorval, au Nord de Latreille.
  - d) Réparer trottoir brisé, à 448,400,418,492 rue Notre-Dame, et autres endroits jugés nécessaires.
  - e) Nettoyer l'égoût, boulevard Ste-Madeleine, de Des Oblats à Ste-Julienne.
  - f) Vérifier les entrées, rue Thuney.
  - g) Vérifier d'où vient que l'eau est rouillée, rue Milot.
  - h) Reculer l'indication "arrêt" à 356 Thibeau et corriger l'entrée à côté du magasin.
- 40 - Le comité recommande le déplacement du poteau de la Compagnie de Téléphone Bell, à 8.30 Thibeau et d'aviser la Shawinigan que le poteau No. 5045, coin Berlinguet et St-Emile est pourri et dangereux.
- 50 - Le comité recommande de vérifier la pression d'eau, à 1110 Thibeau.
- 60 - Le comité recommande le versement d'une somme additionnelle de \$ 1,000.00 à la bibliothèque municipale.
- 70 - Le Greffier autorisé à prendre deux semaines de vacances, à compter du 16 juillet 1965.
- 80 - Le comité recommande l'engagement du jeune Giroux, étudiant.  
Le comité recommande l'engagement de M. Thiffault comme gardien au garage municipal. MM. Lavergne et Rheault, dissidents.

SUITE DES COMMISSIONS-PERMANENTES DU 12 JUILLET 1965.

\*\*\*\*\*

- 90 - Le comité recommande au Gérant de répondre à la Régie des Services Publics, que Ste-Marthe a son propre réseau d'aqueduc.
- 100 - Le comité recommande au Gérant de faire rapport au Ministère du Travail à l'effet que les toilettes de la manufacture "Style Guild" sont continuellement barrées à clef.
- 110 - Le comité recommande au Directeur de faire installer des flèches aux lumières de signalisation, partout où il croit que que cela est recommandable.
- 120 - Le comité recommande d'aller voir le coffre-fort au "Centre Brunelle" et s'informer si utile au Bien-Etre et bibliothèque.
- 130 - Le comité recommande le paiement du compte de M. Jos. Vaugeois, au montant de \$ 75.00, de même que payer au complet, avec les intérêts, le compte de "Régionaa Asphalte".
- 140 - Le comité recommande à M. Binette d'aviser M. Vallières de poser une planche et tourber avin d'éviter l'érosion du terrain à la côte du club de yatch.
- 150 - Le comité recommande au Gérant de demander au Gouvernement de nous envoyer leur ingénieur, expert en circulation, pour établir un nouveau projet d'aménagement du carrefour des rues Dessureault, Rochefort et Thibeau.
- 160 - Le comité recommande au Gérant d'écrire à M. Albéric Guvin qu'il nous est impossible de lui permettre de prendre des plaques de ciment, la Cité étant liée par contrat avec l'entrepreneur.

170 - Le comité recommande que les salaires suivants soient payés aux officiers administratifs ci-bas mentionnés:

	1964/65	1966
Lahaye Melle Nicole	\$3,390.00	\$3,550.00
Bouchard Melle Armande	3,390.00	3,550.00
Gaumond Elphège	4,625.00	4,840.00
Langis Laurent	5,880.00	6,160.00
Bettez Jacques	5,880.00	6,160.00
Binette Gerald	5,880.00	6,160.00
Beaudin Arthur	6,990.00	7,320.00
Biron J. Edouard	8,240.00	8,650.00

140 - Le comité recommande au Gérant d'aviser M. Vallières de poser une planche et tourter avin d'éviter l'érosion du terrain à la Etique résolution No. 15-926 décrétant l'engagement du Gérant de la Cité, soit amendée comme suit, en ce qui concerne son salaire: 150 - Le comité recommande au Gérant de demander au Gouvernement de A compter du 26 juillet 1965, le salaire annuel du Gérant sera de \$ 15,500.00, le premier janvier 1966, de \$ 16,000.00 et le 1er janvier 1967, de \$ 17,000.00, incluant les frais de déplacement.

160 - Le comité recommande au Gérant d'écrire à M. Albéric Guvin qu'il nous est impossible de lui permettre de prendre des plaques de ciment, la Cité étant liée par contrat avec l'entrepreneur. Appuyé par l'échevin Jean-Paul Lavergne

ET RESOLU que le rapport des commissions Permanentes en date du 12 juillet 1965 soit adopté.

Adopté

Rés. 16-579 Proposé par l'échevin Lionel Rheault, Appuyé par l'échevin Jean-Paul Lavergne

ET RESOLU que les comptes au montant total de \$ 149,637.48 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentés acceptés pour paiement:

Beaudin Arthur	6,990.00	7,320.00
Biron J. Edouard	8,240.00	8,650.00

"LES COMPTES"

\*\*\*\*\*

Liste de paye No. 55	6,350.82	Liste de paye No. 56	9,527.39
Liste de paye No. 57	5,909.91	Liste de Paye No. 58	8,397.79
Chs. Brindle - B.C.N.	5,135.00	Roger Breton	12.67
Bureau d'enregistrement	26.40	Gilles Baribeau et Al.	1,404.99
Dollard Construction	158.14	La Cité du Cap	353.99
Fleuriste Laviolette	20.38	Yvon Fournier Ltée	586.00
Réjean Giroux N.P.	58.00	Réjean Giroux N.P.	47.00
Imprimerie L'Art Graphique	355.56	Imp. Vallières	28.59
" St-Arneault enr.	6.78	R.J.Lévesque & Fils Ltée	1,440.00
Librairie Mariale	28.62	Massicotte & Fils Ltée	396.13
Régional Asphalte Ltée	393.77	Sirois Automobile Ltée	2,756.00
3-Rivières Chrysler Ltée	61.79	Vaugeois & Fils Auto. Ltée	75.00
Zurich Insurance	1,792.49	Zurich Insurance co.	754.28
Can. Général Electric	1,436.08	Carrière St-Maurice inc.	169.48
Carrière Marchand Ltée	275.77	Geo. Gauvin & Fils Ltée	372.69
Imp. St-Patrice Enr.	73.55	Laurentide Ready-Mis	685.35
Massicotte & Fils Ltée	39,403.61	Northern Electric Ltée	1,787.69
La Pépinière Laurentide	80.00	Régional Asphalte Ltée	30,307.89
Roy-Trottier Inc.	829.13	Trois-Rivières Ready-Mix	160.33
Tessier Lumber Ltd	458.42	Réjean Giroux N.P.	27,500.00
Lionel Rheault	20.00		<u>149,637.48</u>

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. 16-580 Proposé par l'échevin Sylvio Hénaire,  
Appuyé par l'échevin Jean-Paul Lavergne

ET RESOLU que la résolution No. 16-559, adoptée en date du 5 juillet 1965, soit amendée en y retranchant le 4ième paragraphe.

Adopté.

\*\*\*\*\*

Rés. 16-581 Proposé par l'échevin Jean-Paul Lavergne  
Appuyé par l'échevin Sylvio Hénaire

ET RESOLU que le Trésorier soit autorisé à émettre un permis d'autotaxi à Monsieur Florent Rondeau, tel que la recommandation du Directeur de Police.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. 16-582 Proposé par l'échevin Sylvio Hénaire,  
Appuyé par l'échevin Jean-Paul Lavergne

ATTENDU QUE: l'Hôpital Cloutier du Cap-de-la-Madeleine est le seul hôpital situé dans le comté de Champlain;

ATTENDU QUE: cet hôpital dessert une population comprenant les citoyens du Cap-de-la-Madeleine et des environs, à savoir: St-Louis-de-France, St-Maurice, Ste-Marthe, Red Mills, Champlain, St-Luc, St-Narcisse, Mont-Carmel, St-Stanislas, St-Prosper, Ste-Geneviève, Batiscan et Ste-Anne-de-la-Pérade;

ATTENDU QU' à cause de l'essor industriel et économique de notre région, l'augmentation de la population va se faire à un rythme encore plus accéléré;

ATTENDU QUE: la majorité des médecins du comté sont membres du Conseil médical de l'Hôpital Cloutier;

ATTENDU QUE: de plus en plus des médecins viennent s'établir au Cap-de-la-Madeleine, particulièrement des spécialistes, dont la population a un grand besoin;

ATTENDU QUE: ces médecins ont besoin d'un hôpital bien organisé et suffisamment grand pour leur permettre d'exercer leur médecine adéquatement;

ATTENDU QUE: le norme est de 5 à 6 lits par mille de population desservie;

ATTENDU QU'actuellement l'hôpital ne peut offrir que 306 lits à l'ensemble de cette population, ce qui fait à peine un lit par mille;

ATTENDU QUE: depuis l'avènement du Service d'Assurance-Hospitalisation la demande d'hospitalisation a considérablement augmenté;

ATTENDU QUE: ces hospitalisations sont de plus en plus nécessaires car la science médicale se développe rapidement et qu'elle est mise à la disposition du médecin et du malade presque exclusivement en milieu hospitalier;

ATTENDU QUE: les hôpitaux environnants sont déjà remplis à pleine capacité et que cette situation est préjudiciable à la population de notre comté, se devant d'abord à leur milieu;

ATTENDU QUE; des solutions de rattrapage apportées jusqu'ici ne fournissent que des améliorations médiocres en regard des besoins;

ATTENDU QUE: pour répondre à ces besoins urgents, le Conseil d'Administration de l'Hôpital Cloutier, a déjà prévu des améliorations importantes tant sur le plan scientifique que Physique, pour une utilisation encore plus rationnelle des locaux actuels et un agrandissement des dits locaux;

EN CONSEQUENCE: il est proposé par l'échevin Sylvio Hénai- re et unaniment résolu que les Autorités du Ministère de la Santé de la Province de Québec soient instamment priées d'étudier de près les recommandations du Conseil d'Administration de l'Hôpital Cloutier et prennent les dispositions nécessaires en vue de réaliser ce projet dans le plus bref délai possible.

Adopté.

ATTENDU QU'actuellement l'hôpital ne peut offrir que 306 lits à l'ensemble de cette population, ce qui fait à peine un lit par mille;

Rés. 16-583. **Proposé par l'échevin Lionel Rheault,** appuyé par l'échevin Jacques Lachapelle, ET RESOLU à l'unanimité que: Ce Conseil s'oppose aux requêtes devant la Régie des Transports concernant l'abolition des zones dans la Ville de Trois-Rivières Ouest, ainsi que du changement de tarifs pour les écoliers dans la Région.

Ce Conseil est d'opinion que l'augmentation du tarif pour les écoliers n'est pas justifié présentement, étant donné la venue prochaine d'écoles régionales dans la région, ce qui augmentera le nombre d'étudiants utilisant les autobus.

Ce Conseil est aussi d'opinion que l'abolition des zones dans Trois-Rivières Ouest n'est pas justifiée, étant donné que cette municipalité n'est pas encore assez développée et que de plus, cette abolition de zones augmenterait éventuellement les tarifs des usagés de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Que M. Guy Lebrun soit autorisé à prendre faits et causes au nom de la Municipalité, auprès de la Régie des Transports. la Province de Québec soient instamment priées d'étudier de près les recommandations du Conseil d'Administration de l'Hôpital Cloutier et prennent les dispositions nécessaires en vue de réaliser ce projet dans le plus bref délai possible.

Rés. 16-584. **Proposé par l'échevin Martin Bergeron,** appuyé par l'échevin Jean-Paul Lavergne,

ET UNANIMEMENT RESOLU, que M. le Gérant soit autorisé à rencontrer les dirigeants de Laurentide Ready-Mix' Equipment Inc., les enjoignant d'améliorer le système de leur firme, afin d'éliminer les poussières, sans quoi, des procédures seront prises contre la dite Compagnie.

le Conseil est d'opinion que l'augmentation du tarif pour les écoliers n'est pas justifié présentement, étant donné la venue prochaine d'écoles régionales dans la région, ce qui augmentera le nombre d'étudiants utilisant les autobus.

AVIS DE MOTION No 16-585.

Je soussigné, échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la LOI et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT DES TAXIS.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 26ieme jour du mois de juillet 1965.

Jean-Paul Lavergne,

Echevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

CORRESPONDANCES LUES:

\*\*\*\*\*

Lettre du Secrétaire Provincial des Frères du Sacré-Coeur, accusant réception - témoignage de sympathie re: Décès du Rév. Frère Séverin, directeur fondateur de l'Académie du Sacré-Coeur.

The Model Plan Development Corporation re: Site ancien dépotoir.

Ministère de la Santé: Filtration et Chlorination de l'eau-  
Piscine du Parc des Chenaux  
Pataugeuse du Parc Ste-Bernadette  
Pataugeuse du Parc St-Odilon

Ministère des Affaires Municipales: Approbation du règlement 432 - (Centre Brunelle)

Commission Municipale: Approbation d'un emprunt par obligations au montant de \$ 40,000.00 - tel que mentionné au règlement 432 - (Centre Brunelle)

Ministère du Revenu: "Loi supprimant la surtaxe de 2½% sur les divertissements" et prévoyant qu'à compter du 1er mai, le droit de 10% appartiendra en entier à la Municipalité.

Régie des Transports: Modification des tarifs (Service Urbain) classe écolier - 6 passages au lieu de 8 - modification des parcours à Trois-Rivières Ouest, uniformisation du tarif de transport, etc...

Commissariat des Incendies du Québec: re: entraînement des pompiers pour former des officiers pompiers. . . . .

Colloques entre les directeurs et chefs de services des Incendies Municipaux et les officiers du commissariat des Incendies du Québec.

Ministère des Affaires Municipales: Approbation des règlements à long terme - y attachées des formules de demande d'approbation de règlement d'emprunt à long terme.

Réclamation re: Effondrement de terrain à 65, Rochefort, le 14 juillet 1965. Montant \$ 53.00.

Réclamation: Marcel Boisclair pour sa fille Suzanne - Accident au Parc Ste-Bernadette, le 30 juin 1965.

REQUETE: - des propriétaires de taxis du Cap-de-la-Madeleine, demandant au Conseil Municipal et à la Régie des Transports, de fixer le tarif des courses comme suit: Départ \$0.55 avec augmentation de \$0.05 par cinquième de mille à compter du premier cinquième de mille.

TARIF ACTUEL: \$0.55 pour le premier mille et \$0.05 pour chaque cinquième de mille additionnel ou fraction de celui-ci.

( 11 propriétaires de taxis ont signé la présente requête).

Et son Honneur le Maire lève la séance.

Arthur Beaudin

LE GREFFIER

J. P. Lavergne

LE MAIRE

Province de Québec  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, "lundi", le 2ième jour du mois d'août 1965, à 7.00 heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les échevins L. Rheault, S. Hénaière, J. P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-586      Proposé par l'échevin M. Bergeron,  
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que les minutes de l'assemblée régulière du Conseil de cette Cité, en date du 26 juillet 1965, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Adopté

\*\*\*\*\*

"RAPPORT DES COMMISSIONS-PERMANENTES DU 26 JUILLET 1965"

\*\*\*\*\*

- 10.- Le comité demande au Gérant de soumettre un rapport sur le compte de l'Hôtel "Rocdor" produit par la fanfare.
- 20.- Le comité recommande de suspendre les travaux de peinture limitant le stationnement sur la rue Notre-Dame, afin de se rendre compte si à certains endroits de cette artère, il ne serait pas possible de permettre le stationnement du côté Nord au lieu du côté Sud.
- 30.- Le comité recommande ce qui suit:-
  - a) Vérifier le rapièçage du trottoir en face du magasin Breton.
  - b) Excaver en dessous du câble appartenant au Bell Tél., rue Vivier, coin Loranger.
  - c) Réparer le trottoir cassé en face de 64 rue Mercier.
  - d) Passer le balai plus souvent dans le quartier No. 2.
  - e) Déplacer les lignes blanches de trafic, coin St-Laurent et Ste-Madeleine, un peu plus loin afin de donner plus d'espace dans la courbe pour les automobilistes qui se dirigent vers Trois-Rivières, après la correction de l'asphalte.
  - f) Vérifier entrée à 185 Notre-Dame (sur la rue Dumas).
  - g) Faire montée de trottoir normale à 233 Rochefort et faire une charge pour la différence.
  - h) Faire montée de trottoir à la longueur du stationnement de M. Maurice Durocher, rue St-Henri et faire une charge pour la différence.
  - i) Déplacer la borne-fontaine chez M. Paul Lacoursière, à 55 rue St-Henri.
  - j) Baisser le puisard en face du magasin Martin Bergeron, rue Des Chenaux.

"SUITE DES COMMISSIONS-PERMANENTES DU 26 JUILLET 1965"

\*\*\*\*\*

- k) Passer le scarificateur sur la rue Pâtry, de St-Laurent à St-Pierre.
- l) Demande de peindre les ouvertures de l'Hôtel de Ville.
- 40.- Le comité recommande au Gérant de vérifier si la Fabrique St-Odilon a donné le terrain pour élargir la rue Berlinguet et vérifier la résolution s'il est fait mention de stationnement en diagonal.
- 50.- Le comité recommande de prendre M. Claude Lacroix au bureau de l'Ingénieur comme homme d'instruments et dessinateur, si besoin et de façon permanente.
- 60.- Le comité recommande l'excavation des trottoirs sur les rues Rocheleau, Du Moulin, Des Oblats, etc...et prévoir sur un prochain règlement.
- 70.- Le comité recommande de demander des soumissions pour le pavage de la rue Fusey et du garage municipal.
- 80.- Le comité recommande de prévoir sur un prochain règlement, le pavage de la rue Père-Breton à la largeur.
- 90.- Le comité recommande le revoi immédiat de M. Lucien Gauvin comme employé de la Cité, pour manquements aux directives établies.
- 100.- Le comité recommande d'engager temporairement M. Guy Normand, fils de M. Paul Normand, comme employé manuel si le département des travaux publics a besoin d'hommes additionnels.
- 110.- Monsieur Gérard Nadeau, Gérant, est autorisé à prendre deux semaines de vacances, à compter du 22 août prochain.
- 120.- Le comité recommande que des lumières soient installées sur les rues suivantes:- Rue Bertrand (5); Rue St-André (1); Rue Mgr Pelletier (2) et rue Cardinal-Villeneuve, (3).
- 130.- Après avoir pris connaissance de l'avis légal de Me Guy Lebrun sur la validité des servitudes d'aqueduc sur les terrains de la "Reynolds" ainsi que du projet donné par cette "Cie" et des explications du Gérant sur le compte d'honoraires produit par le notaire Boucher, le 9 mars 1931, le comité recommande d'accepter la proposition de la "Reynolds" en y ajoutant #droit de passage" en arrière des lots de la rue St-Laurent, de Montplaisir à la conduite existante vers le Nord.
- 140.- Le comité recommande au Gérant de rencontrer le représentant des piscines "Roy" de l'Assomption au sujet de la piscine du Parc des Chenaux.
- 150.- Le comité recommande au Gérant d'aviser le représentant de "The Model Plan Development Corp", qu'il peut retenir les services de Me Guy Lebrun pour prendre une requête en prescription décennale, aux fins de valider le titre de la Cité sur le lot 415-1, vendu à cette Cie en 1951. La Cité assumera les honoraires de Me Guy Lebrun dans cette affaire.

\*\*\*\*\*

- 160.- Le Gérant autorisé à assister au congrès international des Gérants de Ville, du 19 au 23 septembre 1965, à l'Hôtel Reine Elizabeth.
- 170.- Le comité autorise le paiement de \$93.10 à chacun des constables qui alternent comme détective, comme allocation pour uniforme.
- 180.- Le comité recommande qu'un constable soit nommé détective dès la prochaine séance de Conseil et que le Directeur de Police produise un rapport à cet effet.
- 190.- Le comité recommande que les branches d'arbre à 1, St-Lazare, soit chargé dans nos camions.
- 200.- Le comité autorise le paiement de \$7.95 à M. Ben Paterson en remboursement de taxes payées en trop en 1964 sur le lot P-163, à cause d'une erreur d'évaluation.
- 210.- Le comité accepte d'extensionner le contrat de la Compagnie Texaco pour une période d'un an, à condition que cette Cie fasse exécuter le plus tôt possible, les travaux exigés aux pompes, par le bureau des examinateurs électriciens.
- 220.- L'offre de Mme Pierre Loranger de vendre à la Cité une partie de terrain près de l'Hôtel de Ville, est refusée, étant donné que ça ne représente qu'une pointe de terrain.
- 230.- Après avoir pris connaissance du rapport du 15 juillet 1965 de l'Inspecteur en bâtiments, à l'effet que M. Stanley Mineau avait installé sans permis de construire, une roulotte sur le lot 631-P-48, et ce, contrairement au règlement No. 326, article 6, le comité recommande à notre aviseur légal, Me Guy Lebrun, de prendre contre M. Mineau, des procédures prévues à notre règlement.
- 240.- Le comité recommande de renouveler pour une nouvelle période de cinq (5) ans, le contrat de fourniture d'eau à la Consolidated Paper Corp., mais au taux prévu chaque année dans notre règlement d'aqueduc pour les industries locales qui paient l'eau au compteur. Les autres clauses du contrat du 4 octobre 1960 seront les mêmes.
- 250.- Le comité ne recommande pas l'achat du coffre-fort appartenant à Monsieur Jeannot Vivier.
- 260.- Le comité demande de suspendre les travaux de recouvrement des trottoirs en asphalte jusqu'à la prochaine assemblée.
- Rés. No. 16-587 Proposé par l'échevin S. Hénare, Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que le rapport des Commissions-permanentes en date du 26 juillet 1965, soit adopté tel que soumis.

"L'ECHÉVIN M. BERGERON ENREGISTRE SA DISSIDENCE SUR L'ITEM 18"

Adoptée

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-588

Proposé par l'échevin R. Lepage,

Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que les comptes au montant total de \$37,698.17 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes, acceptés pour paiement:-

"LES COMPTES"  
\*\*\*\*\*

Paie No. 59	\$ 5,459.49	Paie No. 60	\$ 9,130.96 -
Auer Lught Mfg.	41.26	Acc. Outillage Ltée	1,463.17 -
Apeco of Canada Ltd	105.36	H. Béliveau Enrg.	55.84 -
Bell Téléphone	501.32	Canadian Silk Mfg.	5.80 -
Shawinigan W & P Co.	6,838.69	C. P. R. Express	12.85 -
C. P. R. Express	1.50	C. P. R.	73.24 -
Centre Décoration Enr.	142.04	Gérald J. Fortin	4.50 -
Roland Gélinas	11.32	Geo. Gauvin & Fils	48.36 -
Emile Hamel	10.90	Hôtel Roddor	99.15 -
Hewitt Equipment Ltd.	169.15	Imperial Oil Ltd	192.26 -
Int. Business Machine	5.30	Kinsway Transport Ltd	9.50 -
Etienne Lamontagne	30.00	Lynn McLeod Eng.	5.63 -
Charles Lévesque	111.74	Les Frères Lebrun Ltée	7.00 -
Morin & Frères Inc.	3,905.97	H. Massicotte & Frères	130.00 -
Matte Automobiles Ltée	6.53	PH. McArthy Transport	2.25 -
The J. Pascal Hardware	78.43	Pitney-Bowes of Canada	41.34 -
Spécialités Beauchamp	75.82	J. R. Saulnier	28.51 -
Stanley Motor Equip.	52.36	Texaco of Canada	1,635.98 -

\$30,493.52

Albert Buisson.....	27.29 -
Central Quebec Steel.....	7.96 -
Loranger & Molesworth Ltée.....	7,071.59 -
H. Massicotte & Frères Ltée.....	83.38 -
P. H. Marineau Ltée.....	14.43 -

\$7,204.65

\$30,493.52

7,204.65

GRAND TOTAL.....\$37,698.17

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-589

Proposé par l'échevin M. Bergeron,

Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que M. Gaston Trudel soit engagé comme employé régulier à titre d'enquêteur au service du Bien-Etre Social de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, et ce, à compter du 31ème jour d'août 1965.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-590

Proposé par l'échevin S. Hénaiere,

Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que l'échelle de salaires ci-jointe, des employés du Syndicat des Fonctionnaires Municipaux, soit acceptée telle que soumise et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer l'entente.

"VOIR PAGE SUIVANTE POUR LES SALAIRES"

\*\*\*\*\*

Baribeau Madeleine	\$ 2,080.00	\$ 2,340.00	\$ 2,600.00
Torièri Micheline	1,820.00	2,500.00	2,600.00
Houde Rita	2,080.00	2,500.00	2,600.00
Loranger Artnur	4,056.00	4,160.00	4,420.00
Montambault Maurice	4,056.00	4,160.00	4,420.00
Larivière Jacqueline	2,080.00	2,340.00	2,600.00
Roof Jean-Pierre	2,080.00	2,770.00	3,120.00
Trudel Gaston	3,120.00	3,120.00	3,380.00
Lessard Noel	4,160.00	4,420.00	4,680.00
Deschêne Denis	3,640.00	3,900.00	4,160.00
Richard Jules	3,900.00	4,160.00	4,420.00
St-Onge Lucien	4,256.00	4,516.00	4,680.00
Beaudin Jean	3,900.00	4,220.00	4,420.00
Léger Robert	4,784.00	4,784.00	4,940.00
Larivière Philippe	4,680.00	4,940.00	5,200.00
St-Pierre Gilles	4,500.00	4,500.00	4,940.00
Brochu Léopold	4,940.00	5,200.00	5,460.00
Binette Gérald		(Règlé)	

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-591 Proposé par l'échevin L. Rheault,  
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce Conseil fixe les 11ième et 12ième jours d'août 1965, de 9.00 du matin à 8.00 heures du soir, jours durant lesquels les propriétaires de biens-fonds des zones "A" secteur "2" et "R-A" secteur "7" seront et sont appelés à se prononcer sur les dites zones.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-592 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,  
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que le règlement No. 309-G intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT DES TAXIS", soit adopté en première lecture.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-593 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,  
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que le règlement No. 309-G intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT DES TAXIS", soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté

\*\*\*\*\*

CORRESPONDANCES LUES

Documents demandés par Les Affaires municipales et déjà produits.

Accusé de réception par Les Affaires municipales, du règlement No. 430-A, expropriation terrains "Finestone".

→ Lettre de MM. Denis et Georges Lemire concernant le pro-  
de rue Rochefort.

Lettre de M. Hénaire concernant l'équipement désuet du service des incendies et félicitations à nos pompiers.

Réclamation de Mlle Léa Désilets à la suite d'une chute dans la rue le printemps dernier.

OUVERTURE d'une soumission, système électrique au garage.

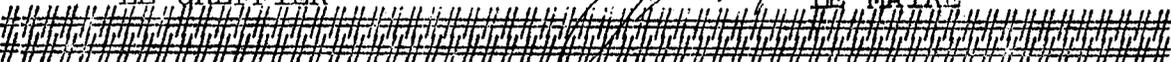
\*\*\*\*\*

*Arthur Beaudin*

LE GREFFIER

*J. P. Lavergne*

LE MAIRE



Province de Québec,

Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 9ième jour du mois d'août 1965, à 7.00 heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les échevins L. Rheault, S. Hénaire, J. P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-594      Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,  
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que les minutes de l'assemblée régulière du Conseil de cette Cité, en date du 2 août 1965, telle qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Adopté

\*\*\*\*\*

"RAPPORT DES COMMISSIONS-PERMANENTES DU 2 AOUT 1965"

\*\*\*\*\*

- 10.- Le comité recommande de rafraichir les poteaux de signalisation, rue Notre-Dame, en face du restaurant "Paradis" et vis-à-vis la St-Maurice.
- 20.- Le comité recommande de vérifier le trou d'eau sur le boulevard DeGrandmont, à l'Est de Des Erables et poser puisard si nécessaire.
- 30.- Le comité recommande ce qui suit:-
  - a) Corriger le drain, rue Des Chenaux, en face du magasin de M. Bergeron.
  - b) Etudier la possibilité de tracer des lignes au centre des rues en jaune.
  - c) Corriger l'entrée de taxi Desfossés à 146 St-Laurent.
  - d) Vérifier les entrées à 255 et 260 Bellerive.
  - e) S'informer s'il y a des puisards prévus sur Mère-Gamelin.
- 30.- Le comité recommande à l'Ingénieur d'embaucher M. Normand Chiasson, tuyauteur, si besoin il y a.
- 40.- Le comité recommande un test pour le forage d'un Puits, à l'endroit suggéré par M. Grenier et s'informer à la Protection Civile pour un moteur à gazoline.
- 50.- Le comité recommande une compensation au montant de \$500.00 à M. Raymond Fournier, pour le préjudice qui lui est causé dans l'accomplissement de son contrat.
- 60.- Le comité recommande au Greffier d'écrire à M. Stanley Mineau d'avoir à déménager sa roulotte de sur son lot portant le No. 631-P-48, sinon, que des procédures seront prises.
- 70.- Le Gérant prié de s'informer auprès de M. Lamothe de Champlain, concernant les armoiries de la Cité.

## "SUITE DES COMMISSIONS-PERMANENTES DU 2 AOUT 1965"

\*\*\*\*\*

- 80.- Le comité recommande de vérifier la couverture de la bibliothèque qui coulerait.
- 90.- Le comité recommande au Gérant de s'informer auprès de M. Charles Lévesque combien il charge de l'heure pour deux électriciens; la Cité achèterait elle, les matériaux et les travaux seraient exécutés sous la surveillance de l'Ingénieur Marcel Desjardins.
- 100.- Le comité recommande un montant de \$60.00 pour 60 secondes au poste C. K. T. M. T - V, à l'occasion du choix de la "Fée Mauricienne".
- 110.- Le comité recommande le pavage du bout de la rue Rochefort, près de Dessureault et Gérant prié d'aviser Me Guy Lebrun d'arrêter les procédures d'expropriation dans l'affaire Finestone et l'annulation des règlements d'homologation et d'expropriation dans cette affaire.
- 120.- Le comité recommande au Gérant de rencontrer MM. Georges et Denis Lemire, concernant l'ouverture et le pavage de la rue Rochefort projetée, de Thibeau vers l'Ouest.
- 130.- Le comité recommande la transfert du constable Jean-Paul Ringuet du département de la Police à la Sureté Municipale avec le grade de détective sur la recommandation du Directeur de la Police. M. Bergeron enrégistre sa dissidence; déclare favoriser l'alternance.
- 140.- Le comité recommande à l'Ingénieur de faire quelques essais de recouvrement de trottoirs en asphalte sans poussière de ciment.
- 150.- Le comité recommande au Gérant de répondre à M. Parent de la Consolidated Paper que la Cité est prête à continuer à leur fournir l'eau au taux apparaissant au règlement de l'eau, soit au même prix que l'industrie locale.
- 160.- Le comité recommande au Gérant de faire rapport des travaux encore non exécutés et apparaissant aux règlements Nos. 380 et 380-A et les argents disponibles.
- 170.- Le comité recommande de faire laver les vitres de l'abri d'autobus, rue Fusey.

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-595 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,  
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que le rapport des Commissions-permanentes en date du 2 août 1965, soit adopté tel que soumis.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-596 Proposé par l'échevin R. Lepage,  
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que les comptes au montant total de \$85,155.54 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

"LES COMPTES"

\*\*\*\*\*

Paie No. 61	\$17,757.69	Paie No. 62	\$ 14,503.93
Ass. Pol & Pompiers	81.00	Bur. Enregistrement	37.05
B-Can. Nationale	35,028.65	Jean Banville Inc.	104.41
Gaston Buisson	10.60	Carrier Frère Ltée	104.00
Cité du Cap	213.31	City Manager'S Assoc.	28.00
Cap Auto Seat Covers	69.75	Cap Fire Service Enrg	226.73
Centre du Pneu Enrg	249.39	Délisle Ltée	257.95
Jules Héon	28.00	Benoit Hélie Inc.	13.01
Librairie Morin Inc.	216.16	Pharmacie Lanouette	37.73
Hon. Min. Finances	30.00	Hon. Min. Finances	1,700.45
Hon. Min. Finances	395.37	Protonotaire Cour Sup.	346.20
Fred Poliquin Ltée	26.99	Ben Paterson	7.95
Quincaillerie Rochefort	55.53	Albert Ricard	127.00
J. P. Ringuet et A. Chartrand			186.20
Rosco Metal Products	122.96	Rec. Gén. du Canada	1,076.96
Rec. Gén. du Canada	2,918.15	Sénateurs du Cap	300.00
J. R. Saulnier	4.85	St-Maur. Oxygen Co. Ltd	69.58
Trembaly & Fils	100.55	Tessier Lumber Ltd	121.88
			<u>\$76,557.98</u>
Réjean Giroux, N. P.			171.85
Carrière St-Maurice Inc.			50.56
Laurentide Ready-Mix Equipment Inc.			6,943.38
Les Produits de Ciment St-Maurice Ltée.			374.02
Régional Asphalte Ltée.			842.30
Trois-Rivières Ready-Mix.			<u>215.56</u>
			\$8,597.56
			<u>\$76,557.98</u>
			8,597.56
GRAND TOTAL			<u><u>\$ 85,155.54</u></u>

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-597 Proposé par l'échevin S. Hénaire,  
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer les documents requis pour que la Cité ait un bon titre marchand aux propriétés acquises de Sa Majesté la Reine aux droits du Canada (lots 421-A, 421-B et partie du Chemin Bureau et des immeubles en faisant partie).

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-598 Proposé par l'échevin R. Lepage,  
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que la résolution No. 16-591 adoptée en date du 2 août 1965, soit abrogée et annulée à toutes fins que de droit et remplacée par la suivante:-

"QUE CE CONSEIL FIXE LES 23IEME ET 24IEME JOURS D'AOUT 1965, DE 9.00 HEURES DU MATIN A 8.00 HEURES DU SOIR JOURS DURANT LESQUELS LES PROPRIETAIRES DE BIENS-FONDS DES ZONES "A" SECTEUR "2" ET "R-A" SECTEUR "7" DU REGLEMENT NO.371-S SERONT ET SONT APPELES A SE PRONONCER SUR LES DITES ZONES".

Adopté

\*\*\*\*\*

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT ABROGEANT ET ANNULANT LE REGLEMENT NO. 413 CONCERNANT L'HOLOMOGATION DES LOTS 387-628, 387-629-1, 387-630-1 et 387-631-1.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 9ième jour du mois d'août 1965.

(Signé) Rodrigue Lepage  
Echevin de la Cité du  
Cap-de-la-Madeleine.

\*\*\*\*\*

AVIS DE MOTION No. 16-600

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT ABROGEANT ET ANNULANT LES REGLEMENTS NOS. 430 ET 430-A CONCERNANT L'ACQUISITION DES LOTS 387-628, 387-629-1, 387-630-1 ET 387-631-1 RELATIVEMENT A L'AMENAGEMENT DU CARREFOUR DES RUES DESSUREAULT, ROCHEFORT ET THIBEAU".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 9ième jour du mois d'août 1965.

(Signé) Rodrigue Lepage,  
Echevin de la Cité du  
Cap-de-la-Madeleine.

\*\*\*\*\*

CORRESPONDANCES LUES

\*\*\*\*\*

Plan du Ministère de la Voirie montrant le marquage du pavage et l'installation de feux de circulation pour le carrefour des rues Dessureault, Rochefort et Thibeau.

Le Bell Téléphone demande d'acheter 150 par 200 pieds de terrain sur le lot 423.

Le Ministère de l'Industrie et Commerce demande un bilan de l'entreprise "Les Carrosseries Laurentiennes".

Lettre nous informant que MM. Yvan Gaudette, Robert Bellemare, Guy Poirier et Jules Tessier ont vendu leurs actions dans l'entreprise "Les Carrosseries Laurentiennes".

Lettre de Me Ludovic Laperrière, procureur de Stanley Mineau, demandant les services d'eau et d'égout pour son client.

Approbation par la Commission municipale, du règlement No. 431 au montant de \$65,500.00 pour la construction de piscines.

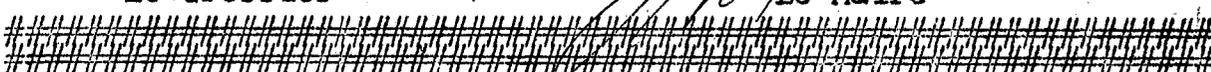
Approbation par le Ministère des Affaires Municipales, du règlement 431 au montant de \$65,500.00 pour piscines.

Lettre du Notaire J. A. D. Chagnon démontrant un défaut dans les titres du lot 421 vendu à "Perfection Wood Products".

Et Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin  
Le Greffier

Rodrigue Lepage  
Le Maire



Province de Québec,  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieux et places ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville "lundi", le 16ième jour du mois d'août 1965, à 7.00 heures P. M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les échevins L. Rheault, S. Hénaire, J. P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-601      Proposé par l'échevin S. Hénaire,  
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que les minutes de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité, en date du 9 août 1965, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Adopté

\*\*\*\*\*

"RAPPORT DES COMMISSIONS PERMANENTES DU 9 AOUT 1965"

\*\*\*\*\*

- 10.- Le comité recommande de grossir à l'avenir, les pneus des voitures du département de la Police.
- 20.- Le comité recommande ce qui suit:-
  - a) Si possible, passer l'arrosoir, rue St-Maurice au Nord de Montplaisir et étendre huile ou calcium.
  - b) Installer des indications de 30 milles à l'heure rue Montplaisir.
  - c) Construire les trottoirs, rue Des Oblats des deux côtés jusqu'à la dernière maison seulement; pour ce qui est de la balance, attendre lorsqu'on sera prêt à poser l'asphalte.
  - d) Faire enlever les piquets à la côte publique de la rue Duguay et remplir le trou.
- 30.- Le comité recommande au Directeur, de faire installer des indications de 30 milles à l'heure, rue Notre-Dame.
- 40.- Le comité recommande ce qui suit:-
  - a) Refaire le trottoir en face de 247 St-Laurent.
  - b) De mettre moins de pression lors du tracé des lignes blanches; trop étendues sur la largeur.
  - c) Vérifier au garage de la Voirie Provinciale, si le Gouvernement préconise le tracé de lignes blanches ou jaunes.
  - d) Vérifier les entrées aux Nos. 24, 28, 36 et 38 de la rue St-Irenée.
  - e) A 8 Notre-Dame, chez M. Maurice Boisvert, vérifier clôture de bois brisée.
- 50.- Le comité recommande au Gérant de communiquer avec M. Irenée Tanguay, concernant le débouché de la rue Julien à Turmel.

## "SUITE DES COMMISSIONS-PERMANENTES DU 9 AOÛT 1965"

\*\*\*\*\*

60.- Le comité recommande ce qui suit:-

- a) Vérifier le bout de trottoir à construire sur De Grandmont, longeant le terrain de la "Norton".
- b) Sur Des Erables au Nord de DeGrandmont et sur De Grandmont, vers la rue St-Maurice, si possible étendre du calcium.

70.- Le comité recommande à l'Ingénieur de préparer liste de construction de pavage et de trottoirs avec estimé, en vue d'un prochain règlement d'emprunt.

80.- Le comité recommande ce qui suit:-

- a) Etendre du calcium sur les rues Boisvert, St-Ours et dans le bas des rues Boucher et Vachon.
- b) Le Gérant prié de poursuivre ses démarches pour l'obtention d'un moteur à gazoline; communiquer avec M. Benoit Giguère de la Protection Civile.

90.- Le comité recommande la suspension pour une semaine, sans paye, du constable Fournier.

100.- Le comité approuve le plan du Ministère de la Voirie concernant l'aménagement du carrefour des rues Dessureault, Rochefort et Thibeau et autorise le Gérant à commander le matériel nécessaire.

110.- Le comité recommande au Directeur de la Police de produire un rapport des faits concernant l'arrestation de Charles et Claude Gignac et de Georges Doyon.

120.- Le comité recommande à l'Ingénieur de produire un plan et estimé des travaux de servitude à la Reynolds Aluminum.

130.- Le comité approuve l'affiche "STRICTEMENT CONTROLE" préparée par l'Ingénieur, M. Marcoux.

140.- Concernant l'installation de radios dans les voitures des contremaitres, voir l'installation de MM. Descoteaux et Morin avant.

150.- Le comité recommande et autorise le Gérant à commander les matériaux nécessaires pour l'aménagement de la bibliothèque au Centre Brunelle et de placer M. Francoeur, menuisier avec un aide pour l'exécution des travaux.

Pour ce qui concerne la peinture, demander des soumissions

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-602 Proposé par l'échevin R. Lepage,

Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le rapport des Commissions-Permanentes en date du 9 août 1965, soit adopté tel que soumis.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-603      Proposé par l'échevin L. Rheault,  
 Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que les comptes au montant total de \$29,907.55, et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

"LES COMPTES"  
 \*\*\*\*\*

Paie No. 63	\$ 9,148.70	Paie No. 64	\$ 6,815.52
Auer Light Mfg.	11.32	P. V. Ayotte Ltée	12.46
G. Baribeau et Al	1,484.99	Blackwood Hodge	282.31
Conseil de la Cité	2,166.66	Cité du Cap	111.91
C.O. Monat & Cie	86.00	Montreal Bearing Serv.	10.82
Protonotaire Cour Sup.	34.80	J-Frèchette Service	37.93
Réjean Giroux N. P.	87.00	John Millen 3-Riv.	22.69
Laboratoire Choisy	87.00	Ideal Metals & Alloys	204.09
P. A. Gouin Ltée	11.45	Gar. Charest & Frères	239.02
Stanley Motor Equip	238.06	Cap Auto Electric	105.03
Larivière & Fils	118.92	Delphis L'Heureux	898.00
Charb. Champlain	185.00	Central Quebec Steel	33.34
Shawinigan W & P Co.	11.17	Sirois Auto Ltée	2,226.00
Sirois Auto Ltée	2,492.91	3-Riv. Auto Electric	196.02
International City Manager's Association.....			20.00
Charles Turcotte	243.07	Bell Téléphone	178.80
Shawinigan W & P Co.	1,600.46	Provencher, Desjardins	504.00
René Dionne H.C.S.	1.20		
			<u>\$29,907.55</u>

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-604      Proposé par l'échevin R. Lepage,  
 Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que le Maire et le Greffier soient et sont par les présentes autorisés à signer un acte rectifiant la désignation de la propriété vendue à "Perfection Wood Products Ltd", le 20 mai 1964, devant Me. J. A. D. Chagnon, notaire.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-605

\*\*\*\*\*

Proposé par l'échevin R. Lepage,  
 Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que les service de Me Réjean Giroux, N. P., soient retenus pour parfaire les titres de la Cité aux terrains qu'elle a acquise de "Sa Majesté, soit le Roi ou de La Reine" dans l'acquisition des hangars "A", "B", "C" et "D" et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer les documents s'y rapportant.

Adopté

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*

Proposé, secondé et unanimement résolu, que ce Conseil apprend avec de vifs regrets, le décès de M. Emile Juneau, père de M. Emile L. Juneau, ex-ingénieur professionnel de la Cité.

Ce Conseil présente donc aux familles Juneau et plus spécialement à M. Emile L. Juneau, ses plus sincères condoléances dans le deuil cruel qui vient de les atteindre.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-607

\*\*\*\*\*

Proposé, secondé et unanimement résolu, que les membres de ce Conseil ont appris avec une grande consternation la nouvelle de la tragédie routière qui a enlevé la vie à quatre citoyens de notre Cité; M. Jean-François Daniel; son épouse née Pierrette Perras et ses deux enfants Jacques et Sylvie.

Ils prient donc les familles Daniel et Perras, si grandement éprouvées par cette tragédie, d'accepter l'expression de leurs plus profondes condoléances.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-608

\*\*\*\*\*

Proposé par l'échevin R. Lepage,

Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que le règlement No. 413-A, intitulé "REGLEMENT ABROGEANT ET ANNULANT LE REGLEMENT NO. 413, CONCERNANT L'HOMOLOGATION DES LOTS 387-628, 387-629-1, 387-630-1 ET 387-631-1", soit adopté en première lecture.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-609

\*\*\*\*\*

Proposé par l'échevin R. Lepage,

Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que le règlement No. 413-A, intitulé, "REGLEMENT ABROGEANT ET ANNULANT LE REGLEMENT NO. 413, CONCERNANT L'HOMOLOGATION DES LOTS 387-628, 387-629-1, 387-630-1 ET 387-631-1", soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-610

\*\*\*\*\*

Proposé par l'échevin R. Lepage,

Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que le règlement 430-B, intitulé "REGLEMENT ABROGEANT ET ANNULANT LES REGLEMENTS NOS. 430 ET 430-A, CONCERNANT L'ACQUISITION DES LOTS 387-628, 387-629-1, 387-630-1 ET 387-631-1, RELATIVEMENT A L'AMENAGEMENT DU CARREFOUR DES RUES DESSUREAULT, ROCHEFORT ET THIBEAU", soit adopté en première lecture.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-611

\*\*\*\*\*

Proposé par l'échevin R. Lepage,  
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que le règlement No. 430-B, intitulé  
"REGLEMENT ABROGEANT ET ANNULANT LES REGLEMENTS NOS. 430 ET  
430-A, CONCERNANT L'ACQUISITION DES LOTS 387-628, 387-629-1,  
630-1 ET 631-1, RELATIVEMENT A L'AMENAGEMENT DU CARREFOUR  
DES RUES DESSUREAULT, ROCHEFORT ET THIBEAU", soit adopté en  
deuxième et dernière lecture.

Adopté

\*\*\*\*\*

AVIS DE MOTION No. 16-612

\*\*\*\*\*

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-  
Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière  
voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai  
et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règle-  
ment intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE,  
D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, LES AR-  
GENTS NECESSAIRES POUR LA RECONSTRUCTION ET REFECTION DE  
TROTTOIRS".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 16ième  
jour du mois d'août 1965.

(Signé) Lionel Rheault,  
Echevin de la Cité du  
Cap-de-la-Madeleine.

\*\*\*\*\*

CORRESPONDANCES LUES

\*\*\*\*\*

Lettre de M. Lafrenière de la Protection Civile  
déclarant désirer louer le local de la bibliothèque.

Le Ministère de l'Industrie et du Commerce nous  
retourne les polices d'assurance sur la vie de M. Jean-Paul  
Trottier et couvrant l'immeuble des Carrosseries Laurentiennes.

Accusé de réception par le Ministère des Affaires  
Municipales, du règlement No. 309-G, concernant les taxis.

La Régie des Transports nous informe d'une demande  
de Sévigny Taxi pour le transport des travailleurs.

Lettre de l'Union des Municipalités relativement  
au Congrès de septembre prochain.

Réclamation de M. Arthur Provencher, St-Célestin,  
pour dommages à sa propriété à 2 St-Edouard, à cause du refou-  
lement de l'égout.

Réclamation de "CHEZ SAM" par l'entremise de Me  
Pierre Garceau.

Et Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin

Le Greffier

Lionel Rheault

Le Maire

#####

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, "lundi" le 23ième jour du mois d'août 1965, à 7.00 heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les échevins L. Rheault, S. Hénare, J. P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-613      Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,  
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que les minutes de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité, en date du 16 août 1965, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Adopté

\*\*\*\*\*

"RAPPORT DES COMMISSIONS-PERMANENTES DU 16 AOUT 1965"

\*\*\*\*\*

10.- Le comité recommande ce qui suit:-

- a) Vérifier les trois montées de trottoirs à partir de 45, St-Philippe allant vers Notre-Dame, en face du Parc Du Moulin.
- b) Couper le foin en dedans du trottoir du côté Est de la place de la rue Ste-Julienne, à partir de Loranger vers Notre-Dame et mettre de la terre pour ensemencement.
- c) Vérifier le puisard, rue Père-Frédéric.
- d) Arroser souvent la côte de la rue Des Erables
- e) Réparer le trottoir en face de 64 de la rue Mercier.
- f) Demander au Directeur de faire surveiller la vitesse rue Loranger.

20.- Le comité recommande de placer une boîte de service d'eau pour chacune des habitations à 171 et 173 Dorval et placer sur le terrain de la Cité et avertir les occupants.

30.- Le comité recommande de refaire le trottoir en face de Sévigny Taxi, rue Notre-Dame.

40.- Le comité recommande ce qui suit:-

- a) Tracer une barre blanche ou jaune double, en forme de courbe, coin Rochefort et Latreille, de même que coin Montplaisir et Notre-Dame.
- b) De passer le balai au Chemin du Passage si possible.
- c) Faire montée à 384 de la rue Gélinas, mais sur Thuney.

50.- Le comité recommande de repeinturer les lignes jaunes, coin des rues Berlinguet et Thibeau et boulevard Des Prairies et Thibeau.

60.- Le comité recommande ce qui suit:-

- a) Peinturer une traverse pour piétons, sur Thibeau, vis-à-vis Mgr Comtois.

"SUITE DES COMMISSIONS-PERMANENTES DU 16 AOUT 1965"

\*\*\*\*\*

b) Faire entrée de garage à 39-A Radnor.

70.- Le comité recommande de prêter le local de la "Fanfare" pour une fête intime à M. Guy Dessaints, samedi le 21 août 1965; cependant, avertir M. Gaumont de tout mettre en sécurité et les organisateurs de bien nettoyer le local au départ.

80.- Le comité recommande à l'Ingénieur de s'informer ou en sont-ils rendus avec les plans et devis des traverses de chemin de fer en vue de la construction probable et prochaine de l'auto-route.

90.- Le comité recommande une nouvelle description des lots avant l'échange avec de "The Model Plan" pour la correction du lot de "Magny Construction".

100.- Le comité recommande ce qui suit:-

a) D'essayer un set de pneus spéciaux (8 plis) sur une de nos voitures de la police, mais au bescin seulement.

b) D'enlever le trottoir de la rue Leduc du prochain règlement.

c) De fermer la piscine Du Moulin le 28 août prochain.

d) D'accorder l'exécution des travaux du système électrique du garage municipal à M. Charles Lévesque, et ce, suivant rapport soumis par le Gérant.

e) Une annonce dans le journal le "Chronicle" à l'occasion de la Fête du Travail, autorisée au même prix que l'an dernier.

f) Que M. Bettez s'occupe de faire disparaître les cabanes à pêche dans la ruelle, en arrière de la rue St-Henri.

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-614 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne, Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que le rapport des Commissions-Permanentes en date du 16 août 1965, corrigé à l'item 8, soit adopté tel que soumis.

Adopté.

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-615 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne, Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que les comptes au montant total de \$44,973.21, et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

"LES COMPTES"  
\*\*\*\*\*

Paie No. 65	\$ 7,189.19	Paie No. 66	\$9,802.10
Bitumuls	102.71	- Henri Boillet	575.00
Paul Boucher, N. P.	3.05	- Charb. Champlain Ltée	185.00
Crêmerie Union Enrg	33.60	- Cie Bois St-Laurent	55.13
C. P. R. Express	6.60	- Can. National Express	3.10
C. P. R.	10.00	- C. P. R.	66.72
Can. Silk Mfg. Co.	3.32	- Raoul Chênevert Ltée	5.89

"SUITE DES COMPTES PAGE SUIVANTE"  
\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-615 - SUITE DES COMPTES

\*\*\*\*\*

Yvon Fournier	\$ 280.00	- Francsek & Mukstadt	\$ 14.53
Roland Gélinas	10.00	- Inst. Off. Municipaux	50.00
R. Lamothe Cycles Sports	285.20	- Ernest Leblanc	52.50
L'Economie	562.50	- Robert Lafond	29.00
Matteau Radio Elec.	16.19	- Hon. Min. Finances	9,421.50
Albert Ricard	14.43	- J. P. Saulnier	28.10
Tooke Bros Ltd	610.56	- T-V St-Maurice Inc.	60.00
Zurich Insurance	817.84	- Zurich Insurance	1,821.73
Roy & Trottier Inc.	111.86	- Laurentide R-Mix	3,524.04
Dessureault-St-Arnaud	2,596.82	- Massicotte & Fils	6,625.00

TOTAL.....\$44,973.21

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-616 Proposé par l'échevin S. Hénaire,  
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que la Cité du Cap-de-la-Madeleine acquière du Greffier de la Cité du Cap-de-la-Madeleine les lots 416-721, 420-336 et partie du lot 550 (qui appartenait à Monsieur David Tessier), lesquels lots ont été adjugés à la Cité du Cap-de-la-Madeleine par suite d'une vente pour adjudication en date du 13ième jour d'août 1964 et, depuis, n'ont pas été retirés par leurs propriétaires respectifs.

Que cette acquisition soit faite pour et en considération de la somme totale des taxes municipales et scolaires lors de l'adjudication, soit la somme de \$1,265.39.

Que le notaire Réjean Giroux soit autorisé à préparer et à faire signer les contrats nécessaires et que le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-617 Proposé par l'échevin R. Lepage,  
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le Conseil soit autorisé à acquérir le terrain suivant:-

1o.- De la succession "Desroberts", environ 28,000 pieds carrés de terrain pour le prix de \$12,000.00.

2o.- De "M. Carl Gruninger", 34,473 pieds carrés, à raison de 40¢ le pied carré, le tout, suivant plan annexé.

"LE VOTE EST DEMANDE PAR L'ECHEVIN L. RHEAULT"

\*\*\*\*\*

POUR LA MOTION : S. Hénaire, J. P. Lavergne, M. Bergeron,  
R. Lepage, J. Lachapelle.

CONTRE LA MOTION : L. Rheault.

"MOTION ADOPTÉE

SUR DIVISION"

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-618      Proposé par l'échevin L. Rheault,  
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le règlement No. 434 intitulé  
"REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE, D'EMPRUNTER AU  
MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, LES ARGENTS NECESSAIRES  
POUR LA RECONSTRUCTION ET REFECTION DE TROTTOIRS", soit adop-  
té en première lecture.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-619.      Proposé par l'échevin L. Rheault,  
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le règlement No. 434 intitulé  
"REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE, D'EMPRUNTER AU  
MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, LES ARGENTS NECESSAIRES  
POUR LA RECONSTRUCTION ET REFECTION DE TROTTOIRS", soit adop-  
té en deuxième et dernière lecture.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-620      Proposé par l'échevin L. Rheault,  
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le Greffier de la Cité soit auto-  
risé à convoquer une assemblée publique des électeurs, pro-  
priétaires d'immeubles imposables de la Cité, par avis pu-  
blic, pour "mardi" le 7ième jour du mois de septembre 1965,  
entre 7.00 et 9.00 heures P. M., relativement au règlement  
No. 434 au montant de \$24,000.00, pour la reconstruction et  
réfection de trottoirs, et ce, en conformité avec l'article  
593 de la loi des Cités et Villes.

Adopté

\*\*\*\*\*

AVIS DE MOTION No. 16-621

\*\*\*\*\*

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-  
Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la mani-  
ère voulus par la loi et les règlements de la Cité, je pro-  
poserai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance,  
un règlement intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE  
LA CITE, D'APPLIQUER A D'AUTRES FINS, L'EXCEDANT DU REGLE-  
MENT NO. 380".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 23ième  
jour du mois d'août 1965.

(Signé) Lionel Rheault

Echevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine

\*\*\*\*\*

AVIS DE MOTION No. 16-622

\*\*\*\*\*

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-  
Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la mani-  
ère voulus par la loi et les règlements de la Cité, je pro-  
poserai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance,  
un règlement intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE  
LA CITE, D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS,  
LES ARGENTS NECESSAIRES POUR LE PAVAGE DE CERTAINES RUES".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 23ième  
jour du mois d'août 1965.

(Signé) Jacques Lachapelle

Echevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine

\*\*\*\*\*

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE, D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, UNE CERTAINE SOMME D'ARGENT POUR LA CONSTRUCTION DE TROTTOIRS DANS LES LIMITES DE LA CITE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 23ième jour du mois d'août 1965.

(Signé) Jacques Lachapelle  
Echevin de la Cité du  
Cap-de-la-Madeleine.

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-624      Proposé par l'échevin S. Hénaire,  
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que la présente séance soit ajournée à "jeudi" le 26 août 1965, à 8.00 heures P. M., sur toutes choses inachevées.

Adopté

\*\*\*\*\*

CORRESPONDANCES LUES  
\*\*\*\*\*

Sévigny Taxi & Fils se plaint que des taxis de la Cité font le transport des travailleurs sans permis de la Régie et suggère de sévir.

Approbation par la Commission et le Ministère des Affaires municipales, du règlement No. 433 au montant de---- \$45,000.00. (BILL).

Lettre de M. Willie Alarie offrant de vendre sa propriété située à 12 St-Valère, au prix de \$8,500.00 pour le débouché de la rue Beauchemin.

Accusé de réception par le Ministère de l'Industrie et du Commerce d'un bilan de "Les Carrosseries Laurentiennes".

Invitation d'assister au couronnement de la "Fée des Forêts Mauriciennes" à Grand'Mère, dimanche le 29 août 1965.

Dernier avis d'une réclamation de Mlle Clotilde Cossette à la suite d'une chute, rue St-Georges, en février dernier.

Réclamation de M. Ronald A. Dupont, 423 W. 5ième rue Elmira, N. Y à la suite d'un accrochage avec la camionnette de M. Robert Léger.

M. J-Marie Bouliane s'est écrasé le pied droit en déchargeant des feuilles de tuyau de béton.

M. Armand Guilbaut en reculant la camionnette dans la cour de "Dollard Construction" a accroché une roue d'un "grader".

Et Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin  
LE GREFFIER

J. Lachapelle  
LE MAIRE



Province de Québec,  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, "lundi" le 30ième jour du mois d'août 1965, à 7.00 heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J.R. Desrosiers, MM. les échevins L. Rheault, S. Hénaire, J. P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-625      Proposé par l'échevin S. Hénaire,  
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que les minutes de l'assemblée régulière du Conseil de cette Cité, en date du 23 août 1965, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

EN AMENDEMENT, l'échevin L. Rheault propose appuyé par l'échevin J. Lachapelle, de retrancher des minutes la résolution No. 16-617, concernant l'achat des terrains de la succession "Desroberts" et de "Carl Gruninger".

"LE VOTE SUR L'AMENDEMENT"  
\*\*\*\*\*

POUR L'AMENDEMENT      : L. Rheault, J. Lachapelle.

CONTRE L'AMENDEMENT : S. Hénaire, J. P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage.

"AMENDEMENT REJETE ET LES MINUTES  
ADOPTÉES SUR DIVISION"

\*\*\*\*\*

"RAPPORT DES COMMISSIONS-PERMANENTES DU 23 AOUT 1965"

\*\*\*\*\*

- 10.- L'offre de M. Willie Alarie de vendre sa propriété à 12 St-Valère au prix de \$8,500.00 pour le débouché de la rue Beauchemin, à l'étude; l'Ingénieur prié de vérifier si urgent.
- 20.- Le comité recommande une souscription de 1/4 de page au prix de \$50.00 dans le magazine "Actualités".
- 30.- Le Comité recommande au Greffier d'aviser par lettre enregistrée, M. Normand Comeau et la Laiterie Madeleon, de procéder au nettoyage de leur terrain respectif.
- 40.- Le comité recommande ce qui suit:-
  - a) De faire analyser le test de l'eau pris sur le terrain de M. Grenier par le Ministère de la Santé.
  - b) L'installation de deux puisards et la construction d'un rempart, rue Rochefort, longeant la boulangerie Lemire.
  - c) Procéder au changement du tuyau en bas de la côte de la rue St-Maurice.

- \*\*\*\*\*
- d) Remplir les trous de la cte de la rue Duguay et voir à l'installation d'un puisard au Sud de Loranger, coin Des Erables et en face de M. Carrier sur Loranger.
  - e) Urgence de procéder à l'installation d'une boîte de service à chacune des entrées de 171 et 173 Dorval.
  - f) Réparer le trottoir désagrégé à 44 St-Jean-Bte de même que coin Notre-Dame et Rochefort.
  - g) Vérifier baïsseur à 8 St-Jean-Bte.
  - h) Faire entrée d'eau chez M. Noel à 11 St-Valère.
  - i) Etendre de l'asphalte en face de l'Eglise Ste-Famille, sur la partie en gazon entre la rue et le Trottoir.
  - j) Remplir les trous rue St-Pierre, en face du marché St-Pierre.

50.- Le comité recommande à M. Bettez d'aviser qui de droit de faire enlever la terre rue Normand. Nuit à la circulation.

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-626      Proposé par l'échevin R. Lepage,  
 Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que le rapport des Commissions-permanentes en date du 23 août 1965, soit adopté tel que soumis.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-627      Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,  
 Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que les comptes au montant total de \$25,576.66, et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

"LES COMPTES"

\*\*\*\*\*

Paie No. 67	\$ 6,547.44	Paie No. 68	\$ 8,760.56
Ass. Policiers & Pomp.	87.00	Ass. Int. Machinistes	300.00
Austin Toilet Service	18.50	L'Art Graphique	18.94
Auer Light Mfg Co.	27.88	Jean Banville Inc.	63.24
Jean Beaudin	32.50	Bigotaud Equip. Enrg.	31.69
Bitumuls Québec Ltée	102.71	Brindle & B-Can. Nat.	4,108.00
A. Brouillard Tire Ser.	238.50	Centre du Pneu Inc.	80.38
Champlain Express	11.39	Cie Bois St-Laurent	229.74
Cité du Cap	186.49	Conseil Ports Nation.	26.00
Coopérative Fédérée Qué.	28.15	Féd. Oeuvres, Charité	1,000.00
Fédéral Equip. Ltd	88.25	Imp. St-Patrice	27.07
Langlois Télévision	1,202.50	Lynn McLeod Automative	3.20
St-Louis de France Transmission			1.59
Ricard Inc.	2.12	Francois Rouette Inc	403.97
Spécialités Beauchamp	23.13	J. R. Saulnier	11.69
St-Maur. Oxygen Co. Ltd.	46.24	Pierre Thibeau	123.85
Transmission Automatique Service Ltée			0.64
Transmission Automatique Service Ltée			345.98
Le Nouvelliste	42.00	Three Rivers Press	14.00

"SUIITE DES COMPTES, PAGE SUIVANTE"

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-627 - SUITE DES COMPTES

\*\*\*\*\*

Le Nouvelliste	\$	200.60	- Shawinigan W & P.	\$	89.71	-
St-Maur, Foundries		162.14	- Cie Const. Dollard		618.87	-
Hon. Min. Finances, Québec		270.00	-			

\$25,576.66

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-628    Proposé par l'échevin R. Lepage,  
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que le Maire et le Greffier soient et sont par les présentes, autorisés à signer le plan et livre de renvoi de la redivision du lot 558, fait et préparé par M. Edouard Lair, A. G., en date du 23 août 1965.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-629

\*\*\*\*\*

CONSIDERANT, que le plan préparé par Monsieur Edouard Lair, arpenteur-géomètre, en date du 23ième jour d'août 1965, montre une rue de moins de soixante-six pieds de largeur;

CONSIDERANT, que ce plan est présentement devant le Conseil pour obtenir son approbation quant au tracé et à la largeur de cette rue;

CONSIDERANT, que la largeur de la dite rue apparaissant sur ce plan n'est que de cinquante pieds, mesure anglaise;

CONSIDERANT, que le Conseil est d'avis que cette largeur est suffisante et ne peut convenablement pas être augmentée parce qu'elle est déjà ouverte et les services rendus.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par l'échevin J. Lachapelle appuyé par l'échevin R. Lepage, qu'il soit résolu de prier l'Honorable Ministre des Affaires municipales, en vertu de l'article 7 du chapitre 242, S. R. Q., 1941, d'accorder à la Corporation municipale de Cap-de-la-Madeleine, la permission d'ouvrir et de maintenir ou de laisser ouvrir et maintenir, sur une largeur de cinquante pieds, mesure anglaise, la rue indiquée au plan de monsieur Edouard Lair, arpenteur-géomètre, en date du 23 août 1965 et décrite comme suit audit plan: Lot 558-46.

Adopté

\*\*\*\*\*

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT DECRETANT LA FERMETURE D'UNE PARTIE DE L'ANCIEN CHEMIN BUREAU, ENTRE LA RUE ST-LAURENT ET LA TROISIEME RUE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 30ième jour du mois d'août 1965.

(Signé) Rodrigue Lepage,  
Echevin de la Cité du  
Cap-de-la-Madeleine.

\*\*\*\*\*

CORRESPONDANCES LUES

\*\*\*\*\*

Rapport de la votation sur le règlement No. 371-S, concernant le zonage.

Lettre de Mme Joseph Thibeau offrant de vendre à la Cité un grand espace de terrain.

Lettre de Mme Rollande Robinson offrant de vendre à la Cité pour la somme de \$10.00 les trois volumes de la Commission Sylvestre sur la fusion des villes de l'île Jésus.

Lettre du Bureau des Examineurs Electriciens adressée à M. Jeannot Vivier concernant le Centre Brunelle.

Approbation par le Ministère des Affaires municipales des règlements 413-A et 430-B; projet Finestone abrogé.

Lettre du Ministère des Affaires municipales, concernant le financement de travaux municipaux.

Lettre de la "Plaza Fusey" demandant d'étudier un moyen de faciliter la traverse des piétons sur Fusey.

La Régie des Transports nous informe d'une demande de permis pour le transport des écoliers de la part de M. Lucien Germain de Ste-Anne de la Pérade.

Texte inédit de la conférence des Maires tenue à Louiseville, préparé par Rosario Blanchette.

Lettre de M. Laurent Langis, concernant sa mise à la retraite.

Une option d'une année à la Cité du Cap-de-la-Madeleine, sur le lot 387-2185, rue St-Léon par l'échevin Jean-Paul Lavergne.

Avis de réclamation par la compagnie de téléphone Bell pour le bris de câbles souterrains par nos employés.

Et Son Honneur lève la séance

*Arthur Beaudin*  
Le Greffier

*J. F. Lepage*  
Le Maire

#####

Province de Québec,  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville lundi, le 7ième jour du mois de septembre 1965, à 7.00 heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les échevins S. Hénaire, M. Bergeron et R. Lepage, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-631      Proposé par l'échevin R. Lepage,  
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que la présente séance soit ajournée jusqu'après l'assemblée publique des électeurs sur le règlement No. 434, au montant de \$24,000.00 pour la reconstruction de trottoirs.

Adopté

\*\*\*\*\*

"APRES L'ASSEMBLEE PUBLIQUE"

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-632      Proposé par l'échevin M. Bergeron,  
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que les minutes de l'assemblée régulière du Conseil de cette Cité, en date du 30ième jour d'août 1965, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Adopté

\*\*\*\*\*

"RAPPORT DES COMMISSIONS-PERMANENTES DU 30 AOUT 1965"

\*\*\*\*\*

- 10.- Le comité recommande au Directeur de ne rien ajouter aux lignes blanches, à la Croix, coin Fusey et St-Laurent; laisser lignes telles quelles.
- 20.- Le comité recommande ce qui suit:-
  - a) Vérifier entrée à 61 Loranger.
  - b) Coin St-Jean-Bte et St-Pierre, mais sur St-Pierre, relever terrain chez M. Lamothe.
  - c) Vérifier entrée à 276 St-Laurent chez M. Sinotte.
  - d) A 12 Rousseau, recouvrir le trottoir d'asphalte.
  - e) Elargir rue St-Valère et patcher trous.
  - f) Réparer trous, rue Duchesne en face du garage marqué 54.
  - g) Réparer chaine du trottoir en face de M. Salvator Balleux, rue St-Jean-Bte. Aussi coin des rues Notre-Dame, Rochefort et St-Jean-Bte en face de 4 St-Jean-Bte.
  - h) Réparer le trottoir à 16 rue Latreille mais sur St-Irenée, soit chez M. Chainé.
  - i) Vérifier entrée à 154 Rocheleau.

- 30.- Le comité recommande à l'Ingénieur de faire préparer la tourniquette du Parc des Chenaux pour le printemps prochain.
- 40.- Le comité recommande ce qui suit:-
- a) Vérifier le trottoir des rues Mercier et St-Edouard et faire le nécessaire.
  - b) Autant que possible, couper les branches mortes de nos arbres dans nos Parcs, Chemin du Quai etc; faire faire ce travail par quelqu'un qui s'y connaît.
  - c) D'envoyer les policiers, rue Normand, avertir ceux qui construisent de ramasser leurs rebuts etc. etc..
- 50.- Le comité recommande au Directeur de changer l'indication de place rue Latreille, coin Rochefort si cela peut améliorer la situation.
- 60.- Le comité réitère sa demande de repeinturer les bandes de trottoirs, coin Berlinguet et Thibeau et des Prairies et Thibeau.
- 70.- Plaintes à l'effet qu'après avoir rasé le gazon, au rond point du boulevard Duplessis et Thibeau, qu'on a laissé l'herbe sur le bord du rond-point.
- 80.- Le comité recommande d'avertir lorsqu'on trace des lignes, peinture de bandes de trottoirs ou autres, afin qu'il y ait moins de barbouillage.
- 90.- Le comité recommande au Directeur de faire tracer une traverse de piétons, rue Fusey, en face de "A. B. C" nettoyeur et l'installation d'une pancarte suspendue se lisant "PRIORITE AUX PIETONS".
- 100.- Le comité recommande de vérifier le tuyau de deux pouces qui coule continuellement, rue Lupien.

\*\*\*\*\*  
Rés. No. 16-633 Proposé par l'échevin M. Bergeron,  
Appuyé par l'échevin S. Hénare,  
ET RESOLU que le rapport des Commissions-permanentes en date du 30 août 1965, corrigé à l'item (e) de l'article 2, soit adopté.

Adopté

\*\*\*\*\*  
Rés. No. 16-634 Proposé par l'échevin R. Lepage,  
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.  
ET RESOLU que les comptes au montant de \$230,502.15 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

"LES COMPTES"  
\*\*\*\*\*

Paie No. 69	\$ 5,496.13	Paie No. 70	\$ 8,293.89
Blackwood-Hodge	534.03	G. Comeau	35.00
Délisle Ltée	604.38	Succ. Desroberts	12,000.00
Gar.Charest & Frères	42.00	Carl Gruninger	13,789.29

"SUITE DES COMPTES PAGE SUIVANTE"  
\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-634 - "SUITE DES COMPTES"

\*\*\*\*\*

Imperial Oil Ltd.	\$ 246.87	- Imp. St-Arnaud	\$ 27.44	-
Kelldor Corp.	2,628.47	- Alp. Lamy, N. P.	3.00	-
Ernest Leblanc	42.50	- Le Nouvelliste	25.50	-
Librairie Morin Inc.	169.17	- H. Massicotte, Frères	130.00	-
Hon. Min. Finances Qué.	2,830.80	- Morin & Frères Inc.	297.94	-
Fred Poliquin Ltée	28.59	- Quicailerie Rochefort	137.73	-
Protonotaire Cour Sup.	186.79	- Rec. Gén. du Canada	910.04	-
Rec. Gén. du Canada	4,343.14	- Rec. Gén. du Canada	13.00	-
Three Rivers Press	20.30	- Three Rivers Press	42.00	-
Hervé Trépanier	12.50	- Vaugeois Auto Ltée	119.17	-
Banque Canadienne Nationale.....			177,492.48	
			<u>230,502.15</u>	

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-635      Proposé par l'échevin S. Hénaire,  
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que le procès-verbal de l'assemblée publique des électeurs sur le règlement No. 434 au montant de \$24,000.00 pour la reconstruction et réfection de trottoirs, soit adopté tel que soumis.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-636      Proposé par l'échevin S. Hénaire,  
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce Conseil fixe à \$90.00 par mois, une pension de retraite à être payée à M. Laurent Langis, sa vie durant, et ce, à compter de septembre 1965.

La présente résolution est cependant sujette à ratification par la Législature de Québec lors d'une prochaine session.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-637      Proposé par l'échevin R. Lepage,  
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que les services de Me Guy Lebrun, Avocat, soient retenus pour prendre au nom de la Corporation du Cap-de-la-Madeleine, une injonction en Cour Supérieure contre le ou les propriétaires et ou les exploitants d'une sablière sur le lot 143-32, qui est à l'encontre de notre règlement de zonage.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-638      Proposé par l'échevin R. Lepage,  
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que le règlement No. 435 intitulé "REGLEMENT DECRETANT LA FERMETURE D'UNE PARTIE DE L'ANCIEN CHEMIN BUREAU, ENTRE LA RUE ST-LAURENT ET LA TROISIEME RUE" soit adopté en première lecture.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-639      Proposé par l'échevin R. Lepage,  
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que le règlement No. 435 intitulé "REGLEMENT DECRETANT LA FERMETURE D'UNE PARTIE DE L'ANCIEN CHEMIN BUREAU, ENTRE LA RUE ST-LAURENT ET LA TROISIEME RUE" soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté

\*\*\*\*\*

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, LES ARGENTS NECESSAIRES POUR LA RECONSTRUCTION DU PAVAGE DE LA RUE FUSEY ET AUTRES TRAVAUX INHERENTS".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 7ième jour du mois de septembre 1965.

(Signé) Martin Bergeron,  
Echevin de la Cité du  
Cap-de-la-Madeleine.

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-641 Proposé par l'échevin M. Bergeron,  
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que la présente séance soit de nouveau ajournée à 9.45 heures P. M., sur les soumissions de peinture de la bibliothèque municipale.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-642 Proposé par l'échevin S. Hénaire,  
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que la soumission de "MM. Bourassa & Dupuis Enr"., en date du 31 août 1965, pour les travaux de peinture à la bibliothèque municipale, suivant le devis spécial mentionné à la dite soumission, au prix de \$965.00, soit acceptée.

Adopté

\*\*\*\*\*

CORRESPONDANCES LUES  
\*\*\*\*\*

Remerciements des familles Daniel et Perras pour sympathies témoignées lors du décès de la famille "Daniel".

Lettre de M. Roland Doucet, 18 Tourigny offrant d'acheter 75 par 100 pieds de terrain sur le site industriel de l'Aéroport.

Lettre du Ministère de l'Industrie et du Commerce concernant "Les Carrosseries Laurentiennes".

Requête de dix de nos contracteurs s'objectant à ce que le site industriel de l'Aéroport serve à autre chose qu'à l'industrie.

Lettre de M. E. L. Duplessis A. G. et résolution de la Commissions scolaire des Vieilles-Forges l'engageant comme arpenteur.

Lettre de M. H. Rodrigue remerciant le Conseil pour lui avoir prêté la salle de la fanfare.

Remerciements de M. P-Paul Ringuet pour sa nomination au grade de détective.

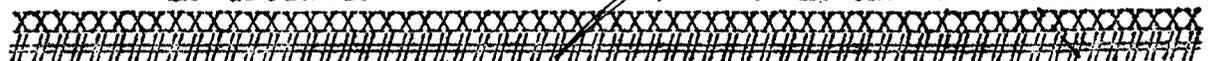
Avis de réclamation en Cour Supérieure par M. Yvon Cloutier, représenté par la firme Laperrière & Trudel.

Et Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin  
Le Greffier

M. H. Rodrigue  
Le Maire

250



Province de Québec,  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi le 13ième jour du mois de septembre 1965, à 7.00 heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les échevins L. Rheault, S. Hénaire, J. P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-643      Proposé par l'échevin R. Lepage,  
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que les minutes de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité, en date du 7 septembre 1965, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Adopté

\*\*\*\*\*

"RAPPORT DES COMMISSIONS-PERMANENTES DU 7 SEPTEMBRE 1965"

\*\*\*\*\*

- 10.- Le comité recommande de commander les matériaux pour l'appareillage électrique au garage municipal de Paul Gendron Electric, suivant cotation A-259 en date du 25 août 1965 et suivant spécification de MM. Provencher et Desjardins, Ingénieurs.
- 20.- Le comité recommande au Trésorier de la Cité, d'annuler les impositions sur la pose de l'égout sur les lots "123-46 - 124-89 et 124-91", lesquelles impositions avaient été prévues en vertu du règlement No. 378 et prévues et rechargées au règlement No. 380.
- 30.- Le comité recommande et autorise le Gérant de la Cité, d'engager un évaluateur indépendant pour préparer le dossier d'expropriation de la rue Loranger, entre les rues Brunelle et Dorval appartenant à M. J. G. Kelly.

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-644      Proposé par l'échevin M. Bergeron,  
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que le rapport des Commissions-permanentes en date du 7 septembre 1965, soit adopté tel que soumis.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-645      Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,  
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que les comptes au montant total de \$42,737.72, et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

"LES COMPTES"

\*\*\*\*\*

Paie No. 71	\$ 6,432.38	Paie No. 72	\$ 8,190.95
Jean Banville	13.09	Gaston Bourassa Ltée	256.79
Bur. Enregistrement	35.50	Cap Auto Electric	64.94
C. P. R.	54.21	Cité du Cap	78.44

"SUITE DES COMPTES PAGE SUIVANTE"

\*\*\*\*\*

*AdMA*

\*\*\*\*\*

<i>Bell Telephone</i>		432.22	
Conseil de la Cité	\$ 2,166.67	- Ferronnerie J. Comeau	6.58
Gar. Charest & Frères	566.92	- Réjean Giroux N.P.	47.50
Imp. Vallières	105.89	- Dr. Guy Lafontaine	8.00
Lynn McLeod Automative	12.52	- Arthur Matteau	85.10
Hon. Min. Finances, Qué.	255.00	- Le Numérique Enrg	30.00
Montreal Blue Print	94.89	- Quinc: Rochefort	90.42
Receveur Général du Canada.....			200.00
Receveur Général du Canada.....			55.85
Stanley Motor Equip.	19.94	- Zurich Insurance	1,821.73
Ass. Mach. Local 2220	312.00	- Bell Téléphone	291.76
Canadian Pittsburgh Industries.....			21.13
Laurentide Ready-Mix.....			5,046.24
R. J. Lévesque..			2,400.00
Raymond Fournier.....			2,783.79
Raymond Fournier.....			3,828.23
Dessureault et St-Arnaud.....			1,034.71
Dessureault et St-Arnaud.....			5,894.33
			<u>\$42,737.72</u>

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-646      Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,  
 Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que les services de Me Réjean Giroux, notaire, soient retenus afin de rédiger les quittances qui devront être signées par l'exproprié, son procureur, l'expert dont les frais ont été taxés qui devra également donner une quittance à la municipalité dans les causes actuellement devant la Régie des Services Publics.

Il devra également produire à la municipalité une main levée des créanciers hypothécaires qui peuvent être affectés par l'expropriation des lots concernés.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-647      Proposé par l'échevin R. Lepage,  
 Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que ce Conseil accepte de MM. Aimé et Wilfrid Desroberts et de Mlles Yvonne et Bernadette Desroberts, et ce, pour le prix de UN (\$1.00) dollar, les lots 387-1532-2 et 387-1533 du cadastre officiel de la Cité.

Que le notaire Réjean Giroux soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-648      Proposé par l'échevin S. Hénaière,  
 Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce Conseil demande à la Régie Provinciale des Transports, de bien vouloir recommander aux propriétaires d'autobus faisant le transport des écoliers dans notre région, d'inscrire à l'arrière de leur voiture "AUTOBUS D'ECOLIERS" et de se munir des signaux règlementaires à l'arrière de leur véhicule.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-649      Proposé par l'échevin L. Rheault,  
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que M. Gilles St-Pierre soit promu directeur du Service du Bien-Etre de la Cité au salaire annuel de \$5,408.00, et ce, à compter du 13 septembre 1965 et qu'à partir du premier janvier 1966, son salaire sera porté à--- \$5,668.00 annuellement.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-650      Proposé par l'échevin L. Rheault,  
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU à l'unanimité que des démarches soient entreprises conjointement avec la Cité de Trois-Rivières afin d'adresser une demande à l'Office des Autoroutes du Québec en vue d'obtenir du Gouvernement Provincial la construction d'un deuxième "pont" sur le St-Maurice pour l'année 1967 en prévision de l'aménagement de l'autoroute de la rive NORD.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-651      Proposé par l'échevin M. Bergeron,  
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce Conseil accepte, tel qu'entendu précédemment avec la Cie de Transport St-Maurice, de prendre charge de l'entretien de l'abri construit à la sortie du pont Duplessis, rue Fusey, et ce, pour faire suite à la lettre de la dite Cie en date du 10 septembre courant.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-652      Proposé par l'échevin M. Bergeron,  
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le règlement No. 436 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, LES ARGENTS NECESSAIRES POUR LA RECONSTRUCTION DU PAVAGE DE LA RUE FUSEY ET AUTRES TRAVAUX INHERENTS", soit adopté en première lecture.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-653      Proposé par l'échevin M. Bergeron,  
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le règlement No. 436 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, LES ARGENTS NECESSAIRES POUR LA RECONSTRUCTION DU PAVAGE DE LA RUE FUSEY ET AUTRES TRAVAUX INHERENTS", soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté

\*\*\*\*\*

46  
Proposé par l'échevin M. Bergeron,  
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.  
ET RESOLU que le Greffier de la Cité soit autorisé  
à convoquer une assemblée publique des électeurs, propriétaires  
des immeubles imposables de la Cité par avis public pour  
le 23ième jour de septembre 1965, depuis 7.00 heures

à 9.00 heures du soir, relativement au règlement no. 436 au  
montant de \$17,000.00 pour la reconstruction du pavage de la  
rue Fusée et autres travaux innérents, et ce, en conformité  
avec l'article 593 de la loi des Cités et Villages.  
Adopté.

CORRESPONDANCES LOUES  
Réclamation au montant de \$110.00 par le Ministère  
de la Justice pour infraction au Code de la Route.

Lettre de "Placements Decem" signée par Me. Bertrand  
Lamothe nous déclarant cesser toutes opérations à la sablière

Lettre du Ministère des Affaires municipales désirant  
savoir si la Cité présentera un bill privé cette année.

Lettre du Bureau d'Enregistrement concernant certains  
numéros de cadastre en double.

Lettre du Révérend Père Barabé concernant la rue de  
Blois

La Régie des Alcool nous informe d'une demande de  
permis d'exportation par M. Bruno Dubois, 144 Vivier

Lettre de la Cie de Transport St-Maurice demandant  
de lui confirmer que la Cité se chargera de l'entretien de  
l'abri, rue Fusée

Demande d'une pension de retraite par M. Henri Picard,  
opérateur aux pompes

Certificat de The Canadian Section Water Works  
pour le progrès enregistré au département de l'aqueduc.

Remerciements de M. et Mme Emile L. Juneau, pour  
sympathies témoignées lors du décès du père de M. Juneau.

Résolution du Conseil de Trois-Rivières concernant  
la construction d'un 2ième pont sur le St-Maurice.

Nouvelle désignation des lots Nos. 421 vendus à Per-  
fection Wood, par M. Geo. Garlépy, A. P.

Lettre et coupures de journaux de M. Edward Barkoff,  
concernant le site de l'École polyvalente

Reclamation de la Cie de Transport St-Maurice par  
l'entremise de ses procureurs Mes Lafond, Chrétien, Landry et

Deschênes, alors qu'une de leur voiture a subi des dommages  
en passant au dessus d'un puisard

Et Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin LE GREFFIER  
LE MAIRE

#####

#####

Province de Québec,  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, "lundi", le 27ième jour du mois de septembre 1965, à 7.00 heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les échevins L. Rheault, S. Hénaire, J. P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-655

Proposé, secondé et unanimement résolu, que ce Conseil apprend avec de vifs regrets, le décès de Madame Marguerite Baril, épouse de M. Arnaud Baril, propriétaire résidant et employé de la Cité depuis de nombreuses années.

Ce Conseil présente donc aux familles Baril, ses plus sincères condoléances dans le deuil cruel qui vient de les atteindre et autorise le Trésorier à verser les honoraires de deux Grand'Messes pour le repos de l'âme de la disparue.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-656

Proposé, secondé et unanimement résolu, que ce Conseil apprend avec de vifs regrets, le décès de M. Hermyle Baril, père de M. Arnaud Baril, propriétaire résidant et employé de la Cité depuis de nombreuses années.

Ce Conseil présente donc aux familles Baril, ses plus sincères condoléances dans le deuil cruel qui vient de les atteindre et autorise le Trésorier à verser les honoraires d'une Grand'Messe pour le repos de l'âme du disparu.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-657

Proposé par l'échevin R. Lepage, Appuyé par l'échevin M. Bergeron. ET RESOLU que les minutes de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité, en date du 13 septembre 1965, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées. Ce Conseil présente donc aux familles Baril, ses plus sincères condoléances dans le deuil cruel qui vient de les atteindre et autorise le Trésorier à verser les honoraires de deux Grand'Messes pour le repos de l'âme de la disparue.

Adopté

"RAPPORT DES COMMISSIONS-PERMANENTES DU 13 SEPTEMBRE 1965"

\*\*\*\*\*

10.- Le comité recommande d'inclure à l'avenir dans l'agenda des journalistes, l'état du budget mensuel.

20.- L'offre de M. Ballard de Montréal Matin, d'un reportage sur la Cité au prix de \$500.00, refusée.

30.- Concernant la présentation d'un "bill" privé à la prochaine session, le comité recommande d'attendre après le congrès de l'Union des Municipalités pour répondre au Ministère des Affaires Municipales.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-657

\*\*\*\*\*

- 40.- Le comité recommande au Directeur d'installer des indications de stationnement sur la rue Notre-Dame, côté Nord, entre les rues Jacques-Bûteux et St-Antoine ainsi qu'entre les rues St-Joseph et St-Maurice; ne pas permettre de stationnement du côté Sud à ces endroits; cependant, le permettre du côté Nord en face du bureau de poste, mais 10 minutes seulement.
- 50.- Le comité recommande au Gérant d'entamer des pourparlers pour le rachat du puits No. 1 et du réservoir.
- 60.- Le comité recommande de payer au bureau du tourisme (Chambre de Commerce) leur octroi annuel.
- 70. Le Gérant autorisé à dépenser jusqu'à concurrence de \$500.00 pour l'achat de matériaux ou autres sans autre autorisation que la présente.
- 80.- Le comité recommande au Gérant de faire les démarches nécessaires auprès de la "Caisse Populaire Ste-Madeleine" afin de faire augmenter le taux d'intérêt sur le prêt de \$50,000.00 à long terme.
- 90.- Le comité recommande au Gérant d'inviter M. Désormiers à venir rencontrer le Conseil pour y discuter de fonds de pension.
- 100.- Le comité recommande au Gérant de rencontrer M. Jacques Lacroix pour y discuter d'évaluation de cas expropriés.
- 110.- Le comité recommande la location de salopettes pour les mécaniciens du garage.
- 120.- Le comité autorise sur la recommandation du Directeur, le constable Duguay à suivre un cours de la Protection Civile, du 11 au 22 octobre; lui payer une semaine et l'autre semaine, sans salaire.
- 130.- Il est suggéré de garder les gardiens des Parcs au travail jusqu'au premier lundi d'octobre.
- 140.- Concernant le cas Jean-Marie Bouliane, le comité recommande de s'en tenir à la décision de l'Ingénieur.

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-658 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne, Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que le rapport des Commissions-permanentes en date du 13 septembre 1965, après correction à l'item 4, soit adopté tel que soumis.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-659 Proposé par l'échevin L. Rheault, Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que les comptes au montant total de \$235,948.08 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

"LES COMPTES"  
\*\*\*\*\*

Paie No. 73	\$ 6,570.34	Paie No. 74	\$ 8,335.41
Paie No. 75	6,044.81	Paie No. 76	8,374.96

"SUITE DES COMPTES, PAGE SUIVANTE"  
\*\*\*\*\*

RESOLUTION No. 16-659 - SUITE DES COMPTES

\*\*\*\*\*

L'Art Graphique	\$ 38.41	H.Massicotte,Frères	\$ 29.34
Ass. des Infirmes	25.00	Claude Trudel	20.00
Spécialités Beauchamp	44.25	Dr Florent Caron	4.00
Cité du Cap	133.36	Auer Light Mfg Co.	44.68
hôpital Cloutier	5,000.00	H.Massicotte,Frères	130.00
Cie Sigama Ltée	63.53	Gar.H.Boissonneault	3.00
Centre Réhabilitation	1,000.00	Cité du Cap	2,400.00
Me Réjean Giroux	316.90	B-Can.Nationale	177,492.48
Yvon Fournier	3,018.60	Tremblay & Fils	195.14
Blanchette Mach.Shop	4,623.16	Morin & Frères Inc.	711.96
G. Baribeau et Al	1,534.99	Cie Const. Dollard	1,719.86
Jean-C. Dugal	21.90	Roland Gélinas	8.12
Zurich Insurance	786.06	Provencher, Desjardins	310.60
Fonderie Ste-Croix	540.18	Francois Rouette	576.39
St-Maurice Foundries	328.10	Duroy Rusko Inc.	55.79
Fonderie Ste-Croix	831.04	Massicotte & Arcand	41.21
Francois Rouette	408.38	Tessier Lumber	146.42
R. Rondeau et Réjean Giroux.....			636.52
P. Martel et Réjean Giroux.....			219.62
R. Thiffault et Réjean Giroux.....			512.41
J. G. Vallerand et Réjean Giroux.....			551.38
C. Panneton et Réjean Giroux.....			834.78
Bourassa et Dupuis Enrg.....			1,265.00
			<u>\$235,948.08</u>

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-660 Proposé par l'échevin M. Bergeron,  
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que le procès-verbal de l'assemblée publique des électeurs, propriétaires d'immeubles imposables de la Cité, tenue "jeudi", le 23ième jour de septembre 1965, entre 7 et 9.00 heures du soir, relativement au règlement No. 436 au montant de \$17,000.00, pour la reconstruction du pavage de la rue Fusey et autres travaux inhérents, soit approuvé tel que soumis.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-661 Proposé par l'échevin R. Lepage,  
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que ce Conseil accepte de vendre à la "Commission Scolaire Régionale des Vieilles-Forges", un terrain d'environ 3,000,000 pieds carrés au prix de 8¢ le pied carré; ce terrain faisant partie des lots suivants:-

Partie 421-E, partie 422-C, partie 423, partie 424-A, partie 425-A et partie 426-A.

Que le Maire et le Greffier soient et sont par les présentes autorisés à signer le contrat.

"EN AMENDEMENT"

L'échevin L. Rheault propose, appuyé par l'échevin J. Lachapelle, de soumettre la présente résolution au Commissariat Industriel de la Cité et à un Urbaniste., pour rapport.

"LE VOTE SUR L'AMENDEMENT"

POUR L'AMENDEMENT : L. Rheault, J. Lachapelle.

CONTRE L'AMENDEMENT: S. Hénaire, J. P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage.

"AMENDEMENT REJETE ET MOTION PRINCIPALE ADOPTE SUR DIVISION"

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-662 Proposé par l'échevin R. Lepage,  
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que ce Conseil accepte le plan de la subdivision d'une partie des lots 412 et 415-1 du cadastre de la Cité, fait et préparé par M. Edouard Lair, arpenteur-géomètre en date du 21 septembre 1965 et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer ledit plan et livre de renvoi.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-663 Proposé par l'échevin M. Bergeron,  
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que ce Conseil accepte la subdivision du lot 548-14-6, apparaissant sur un plan fait et préparé par M. Georges Gariépy, A. G., en date du 3 septembre 1965.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-664 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,  
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que la rue portant le numéro de cadastre 564-22, située entre les rues Frontenac et Kérouac, portera le nom de "LAUZON".

Adopté

Rés. No. 16-665

\*\*\*\*\*

Proposé par l'échevin L. Rheault,  
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que M. Sylvio Hénaire, échevin du quartier No. 2, soit et est par les présentes nommé "PRO-Maire" pour le prochain terme de trois (3) mois, et ce, à compter du premier jour d'octobre 1965.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-666 Proposé par l'échevin R. Lepage,  
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que ce Conseil accepte de "La Cie Immobilière du Cap", et ce, pour le prix de UN (\$1.00) dollar, les lots suivants:-

387-467-1, 387-688, 387-1988, 387-1989, 387-2009 et 387-2031.

416 Ptie 8-A, 416 Ptie 28-A et 416-131.

Que le Notaire Cyprien Sawyer soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-667 Proposé par l'échevin M. Bergeron,  
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que le Trésorier de la Cité soit autorisé d'émettre un permis d'auto-taxi au nom de M. Lucien Alarie, 120 Rochefort, avec place d'affaires audit No. 120 Rochefort, sur la recommandation du Directeur de la Police.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-668    Proposé par l'échevin M. Bergeron,  
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce Conseil achète de M. Denis Déziel, au prix de 4¢ le pied carré, tout ce qu'il possède sur la partie des lots 426-A et B et le lot 426-C, représentant une superficie d'environ 1,606,320 pieds carrés.

Que le Notaire Réjean Giroux soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

"L'ECHEVIN L. RHEULT DEMANDE LE VOTE"  
\*\*\*\*\*

POUR LA MOTION    : S. Hénaire, J. P. Lavergne, M. Bergeron,  
R. Lepage.

CONTRE LA MOTION : L. Rheault, J. Lachapelle.

"MOTION PRINCIPALE ADOPTEE SUR DIVISION"

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-669    Proposé par l'échevin S. Hénaire,  
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce Conseil achète de "La Caisse Populaire Ste-Cécile", au prix de 5¢ le pied carré, tout ce qu'elle possède sur la partie des lots 418, 419 et 420, représentant une superficie d'environ 907,527 pieds carrés.

Que le Notaire Réjean Giroux soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Les échevins L. Rheault et J. Lachapelle, enrégistrent leur dissidence.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-670    Proposé par l'échevin R. Lepage,  
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que ce Conseil achète de Madame Antonin Rocheleau, au prix de 7¢ le pied carré, partie des lots 157 et 163 représentant une superficie d'environ 360,680 pieds carrés.

Que le Notaire Réjean Giroux soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Les échevins L. Rheault et J. Lachapelle, enrégistrent leur dissidence.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-671    Proposé par l'échevin S. Hénaire,  
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que le Trésorier soit chargé d'aviser, par lettre recommandée, tous les contribuables qui doivent encore des taxes municipales pour l'année 1963, que ces taxes de 1963 doivent être acquittées dans un délai de 30 jours après quoi les propriétés en défaut seront mises en vente pour taxes, le tout conformément à la Loi des Cités et Villes.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-672 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,  
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce Conseil accepte de "M. Rosaire Boisvert" une portion de terrain d'une superficie de 922.80 pieds carrés prise à même le lot partie 549, pour l'élargissement de la rue Boisvert.

En retour, la Cité s'engage à construire le trottoir en front de la propriété quand il en sera requis.

De plus, la Cité s'engage à ne pas utiliser pour une période de 10 ans, de la date de la signature du contrat, plus de six (6) pieds de profondeur du terrain cédé pour la construction des trottoirs; cependant, advenant la démolition de la bâtisse avant l'expiration de cette période de dix (10) ans, la Cité pourra alors utiliser tout le terrain cédé.

Que le Notaire Réjean Giroux soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-673 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,  
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que la résolution No. 15-958 adoptée en date du 9 mars 1964, soit amendée en y substituant le nom de M. Ronald Marcoux à celui de M. Emile L. Juneau, comme membre de la Commission d'Urbanisme.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-674 Proposé par l'échevin S. Hénaire,  
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que ce Conseil demande bien respectueusement à la Commission Municipale de Québec, l'autorisation d'emprunter temporairement de la Banque Canadienne Nationale, une somme de \$240,800.00 pour payer l'achat par la Cité d'environ 3,000,000 pieds carrés de terrain pour remplacer le terrain de notre site industriel vendu à "La Commission Scolaire Régionale des Vieilles-Forges", pour la construction de l'école polyvalente, la dite somme devant être remboursée lors du paiement par "La dite Commission Scolaire Régionale des Vieilles-Forges", pour l'achat de la Cité par "La dite Commission Scolaire Régionale des Vieilles-Forges" d'environ 3,000,000 pieds carrés de terrain.

Si approuvé, que le Maire et le Trésorier soient et sont par les présentes autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence de la dite somme de \$240,800.00.

Adopté

\*\*\*\*\*

Cette résolution a été amendée par la résolution No. 16-680 en y ajoutant ce qui suit:

"MM. les échevins J. Lachapelle et L. Rheault, enrégistrent leur dissidence.

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-675      Proposé par l'échevin J. Lachapelle,  
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que le règlement No. 437 intitulé "REGLE-  
MENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE, D'EMPRUNTER AU MOYEN  
D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, UNE CERTAINE SOMME D'ARGENT POUR  
LA CONSTRUCTION DE TROTTOIRS DANS LES LIMITES DE LA CITE", soit  
adopté en première lecture.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-676      Proposé par l'échevin J. Lachapelle,  
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que le règlement No. 437 intitulé "REGLE-  
MENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE, D'EMPRUNTER AU MOYEN  
D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, UNE CERTAINE SOMME D'ARGENT POUR  
LA CONSTRUCTION DE TROTTOIRS DANS LES LIMITES DE LA CITE", soit  
adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-677      Proposé par l'échevin J. Lachapelle,  
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que le Greffier de la Cité soit autorisé à  
convoquer une assemblée publique des électeurs, propriétaires d'im-  
meubles imposables des rues concernées de la Cité, pour "jeudi" le  
7ième jour d'octobre 1965, de 7.00 à 9.00 heures du soir, relative-  
ment au règlement No. 437 au montant de \$20,500.00, pour la cons-  
truction de trottoirs, et ce, en conformité avec l'article 593 de  
la loi des Cités et Villes.

Adopté

\*\*\*\*\*

AVIS DE MOTION No. 16-678

\*\*\*\*\*

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Made-  
leine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus  
par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumet-  
trai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé  
"REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE, D'EMPRUNTER AU MOYEN  
D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, LES ARGENTS NECESSAIRES POUR LA CONS-  
TRUCTION D'UN ARENA DANS LES LIMITES DE LA CITE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 27ième jour  
du mois de septembre 1965.

(Signé) Martin Bergeron  
Echevin de la Cité du  
Cap-de-la-Madeleine.

\*\*\*\*\*

CORRESPONDANCES LUES

\*\*\*\*\*

Lettre de Me Guy Lebrun et résolution de l'Associa-  
tion des épiciers-licenciés demandant de faire pression auprès  
de la Régie des Alcools afin de limiter les permis d'épicerie.

Le Ministère de la Voirie, pour faire suite à ma  
lettre du 4 mai dernier, nous informe que ledit Ministère est à  
étudier l'installation de lumières, intersection des rues Du Parc  
et Thibeau.

CORRESPONDANCES LUES - SUITE  
\*\*\*\*\*

Lettre de la Chambre de Commerce Sénior préconisant la fusion avec Ste-Marthe pour le service d'incendie.

Approbation par le Ministère des Affaires municipales, de l'ouverture de rues à 50 pieds de largeur.

Les Affaires municipales déclarent avoir un doute sur la validité du règlement de zonage 371-S et suggèrent de consulter notre aviseur légal.

Lettre de M. Norman Comeau nous informant qu'il est à faire le choix de la brique sur son terrain et transportera ce qui n'est plus bon au dépotoir.

Félicitations du Conseil du Travail pour les travaux d'envergure effectués en notre Cité.

Lettre et résolution du Conseil du Travail déclarant que la construction de l'école polyvalente à l'Aéroport est de nature à entraver le développement futur.

L'Association des Propriétaires St-Odilon suggère de s'en tenir au règlement 371-S et à ne pas vendre le terrain industriel pour l'école polyvalente.

Lettre des Affaires municipales demandant si le Conseil a l'intention de présenter un "bill" privé cette année.

Demande d'un permis d'auto-taxi par M. Lucien Alarie et lettre de recommandation du Directeur de la Police.

Invitation du poste "CFTM-TV" canal 10, de déléguer Son Honneur le Maire pour participer à "TELE-METRO".

Copie de la réponse de La Cie de Transport St-Maurice à une résolution de la Commission Scolaire de Chavigny concernant le transport d'écoliers d'âge avancés.

Deux copies d'une résolution de "La Commission Scolaire Régionale des Vieilles-Forges concernant l'achat du terrain pour la construction de l'école polyvalente.

L'Office des Autoroutes du Québec nous a fait parvenir les noms et le plan du tracé de l'Autoroute de la Rive Nord.

Requête de 265 noms suggérant de construire l'école polyvalente dans la zone secteur de l'Aéroport.

Le Secours aux Lépreux sollicite contribution de la Cité.

Application pour la fonction d'assistant au service des achats par M. Gilles Loranger, 293 Milot.

Application pour une fonction au Bien-Etre Social, par M. J. Ernest Lampron, qui a déjà occupé une charge au Bien-Etre.

Et Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin  
LE GREFFIER

J. J. Larivière  
LE MAIRE



Province de Québec,  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 4ième jour du mois d'octobre 1965, à 7.00 heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les échevins L. Rheault, S. Hénaire, J. P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-679  
\*\*\*\*\*

Proposé, secondé et unanimement résolu, que ce Conseil apprend avec de vifs regrets, le décès de M. Henri Hébert, résidant et employé de cette Cité depuis de nombreuses années.

Ce Conseil présente donc à la famille Hébert, ses plus sincères sympathies dans le deuil cruel qui vient de l'atteindre et autorise le Trésorier à verser les honoraires de deux Grand'Messes pour le repos de l'âme du disparu.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-680      Proposé par l'échevin R. Lepage,  
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que les minutes de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité, en date du 27 septembre 1965, soient adoptées en y apportant les corrections suivantes:-

1o.- Ajouter après les mots "et à un Urbaniste", à la résolution No. 16-661, les mots "pour rapport".

2o.- Ajouter à la résolution No. 16-674, ce qui suit:- MM. les échevins J. Lachapelle et L. Rheault, enrégistrent leur dissidence.

Corrections omises par erreur, lors de la rédaction des dites résolutions.

Adopté

\*\*\*\*\*

"RAPPORT DES COMMISSIONS-PERMANENTES DU 27 SEPTEMBRE 1965"

\*\*\*\*\*

1o.- Le comité recommande à l'Ingénieur de préparer des demandes de soumissions pour la reconstruction du pavage de la rue Fusey et de produire pour la prochaine séance, les plans et devis.

2o.- Le comité recommande au Greffier de répondre au Ministère des Affaires municipales, que le Conseil n'a pas l'intention de présenter un "bill" privé cette année.

- 30.- Le comité recommande ce qui suit:-
- a) Vérifier le tuyau écrasé, coin St-Joseph et Thomas-Wark, chez M. Duchesneau; l'eau s'infiltré dans la cave.
  - b) Prévoir au prochain budget ou sur un prochain règlement, de souffler les trottoirs, rue Notre-Dame entre Jacques-Bûteux et St-Antoine.
  - c) L'Ingénieur prié de vérifier les trottoirs à être refaits ainsi que les entrées à être baissées et faire rapport.
  - d) L'Ingénieur prié de produire un estimé du coût du pavage de la côte à Beaumier.
  - e) Produire aussi estimé pour le pavage de la rue Gélinas, entre Thuney et De Grandmont.
  - f) Prévoir au prochain budget ou à un prochain règlement d'emprunt, de baisser les entrées à 316 Notre-Dame et 84 St-Laurent.
- 40.- Le comité recommande et autorise l'Ingénieur à faire paver la côte de la rue Des Erables à la largeur.
- 50.- Le comité recommande au Gérant de s'informer auprès de M. Bettez, à savoir si son bureau est surchargé de travail et s'il y a lieu de déléguer M. Jean Beaudin pour faire l'évaluation et l'inspection.
- 60.- Pour faire suite à la lettre du Bell Téléphone, l'Ingénieur autorisé à faire effectuer les travaux de pavage sur la rue Thibeau, à la charge dudit Bell Téléphone.
- 70.- Le comité recommande de louer le local de la bibliothèque au garage, à la Protection Civile à raison de \$500.00 jusqu'au 31 mars 1966 et à compter du premier avril 1966, un loyer de \$1,200.00 annuellement devra lui être chargé pour les deux locaux.
- 80.- Le comité recommande de faire faire l'arpentage des terrains acquis de M. Déziel, de la Caisse Populaire Ste-Cécile et de Mme Antonin Rocheleau, par M. Edouard Lair A.G.
- 90.- Le comité recommande au Gérant d'aviser les détectives de ne plus faire de patrouille, aux frais de la Cité sur les terrains du Sanctuaire.
- 100.- Le comité recommande le remplissage de la piscine de l'école Ste-Madeleine.
- 110.- Concernant l'installation de nouvelles lumières, suivre le plan d'ensemble préparé par notre Ingénieur.
- 120.- Le comité recommande d'établir les besoins du Bien-Etre avant de commencer les travaux au système électrique du Centre Brunelle et l'engagement d'un Ingénieur électricien pour la préparation d'un plan en quatre copies.

"SUITE DES COMMISSIONS-PERMANENTES DU 27 SEPTEMBRE 1965"

\*\*\*\*\*

130.- Le comité recommande à l'Ingénieur de faire l'acquisition de "Matteau Radio" de cinq (5) unités de radios pour les voitures des contremaitres etc..

140.- Concernant l'agrandissement du bureau de l'Ingénieur, à l'étude pour le moment.

150.- Le comité recommande un montant de \$25.00 en faveur du club Kiwanis, (Pomme d'Or).

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-681      Proposé par l'échevin S. Hénaire,  
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que le rapport des Commissions-Permanentes en date du 27 septembre 1965, après corrections aux items 1 et 7, soit adopté tel que soumis.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-682      Proposé par l'échevin L. Rheault,  
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que les comptes au montant total de \$146,458.58, et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

"LES COMPTES"

\*\*\*\*\*

Paie No. 77	\$ 6,431.03	- Paie No. 78	\$ 9,058.18	-
Hon.Min.Finances Qué.	11.00	- Hon.Min.Finances Qué.	260.00	-
Hon.Min.Finances Qué.	1,710.95	- Propane Gas Utilities	12.72	-
Cité du Cap	452.90	- Cité du Cap	78.88	-
J. C. Lussier	20.00	- Rec.Gén. du Canada	2,811.60	-
Rec.Gén. du Canada	55.85	- Rec.Gén. du Canada	1,038.92	-
Ass.Can.d'Urbanisme	15.00	- Protonotaire Cour Sup.	160.98	-
Sicard Inc.	169.03	- Hewitt Equipment Ltd.	45.48	-
P-E. Bergeron Machin.	111.51	- Brindle & B-C-Nation.	4,108.00	-
Comptoir Mus.Filion	30.34	- Matte Automobile Inc.	83.93	-
Maranda Inc.	89.75	- Union des Municipalités	40.00	-
Ass.Pol.& Pompiers	87.00	- Matco Limited	88.88	-
Sanfax Corporation	345.93	- Chambre de Commerce	500.00	-
Imperial Oil Ltd.	203.08	- J. B. Dessureault	212.00	-
3-Riv.Chevrolet Ltée	13.73	- The Lowe Brothers Co.	26.07	-
Stanley Motor Equip.	911.55	- Ernest Leblanc	55.00	-
Rec.Gén. du Canada	144.08	- 3-Riv.Auto Electrique	181.27	-
Verrerie du Cap Enrg.	6.99	- Fonderie St-Hyacinthe	371.00	-
Me Guy Lebrun	1,891.65	- Me Yves Gabias	585.00	-
Geo. Lambert Inc.	51.52	- Jean-Jacques Lacroix	337.50	-
Francis Hankin & Co.	953.35	- Régional Asphalte	98,503.07	=
Raymond Fournier	14,193.86	-		-

\$146,458.58

Adopté

\*\*\*\*\*

ATTENDU que la Cité du Cap-de-la-Madeleine serait heureuse et fière de posséder son centre culturel commémoratif pour 1967;

ATTENDU que la Commission du Centenaire de la Confédération est prête à souscrire la somme de \$50,000.00 dollars à tout projet rencontrant les normes établies par elle, à condition que la participation municipale soit d'au moins \$25,000.00 dollars et que le dossier complet d'avant projet soit soumis à ladite Commission pour la date limite, soit le 20 octobre 1965;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par L. Rheault, secondé par J. Lachapelle, ET UNANIMEMENT RESOLU que ce Conseil prie instamment l'Honorable secrétaire de la Province et la Commission du Centenaire de la Confédération, d'agréer à sa requête et s'engage avec fierté à participer financièrement à la réalisation du projet soumis, selon les normes convenues.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-684 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne, Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que ce Conseil accepte le projet de contrat préparé par Me J. A. D. Chagnon, notaire, concernant les servitudes consenties par Reynolds Aluminum Company of Canada Ltd., en vue de l'installation de systèmes d'aqueduc sur les terrains de ladite Reynolds Aluminum, en retranchant cependant dans les 3ième et 4ième lignes du paragraphe "A" de l'article second, à la page "2", les mots "de dix pouces (10") de diamètre" et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer ledit projet de contrat.

Adopté

\*\*\*\*\*

AVIS DE MOTION No. 16-685

Je soussigné échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, LES ARGENTS NECESSAIRES POUR LA REFECTION ET LA REPARATION DE TROTTOIRS".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 4ième jour du mois d'octobre 1965.

(Signé) Lionel Rheault, Echevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

\*\*\*\*\*

CORRESPONDANCES LUES

Lettre de M. Albert Lacroix, 9 Hébert, par laquelle il s'engage à ne pas remiser son camion d'huile dans sa cour.

M-C Equipement Inc. nous informe qu'ils sont contribuables de notre Cité.

Approbation par la Commission et les Affaires Municipales, du règlement 434 au montant de \$24,000. reconstruction de trottoirs.

La Chambre de Commerce du Cap, sollicite un entretien avec les membres du Conseil.

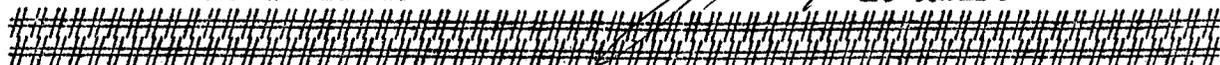
Invitation d'assister à 2 journées internationales du film, les 13 et 14 novembre 1965, à Trois-Rivières.

Croisade annuelle de l'Hopital Ste-Justine sollicite l'aide de la Cité

Programme d'Encouragement des travaux d'hiver débutera le 1er novembre 1965 pour se terminer le 30 avril 1966.

Maurice Beaudin  
Le Greffier

Lionel Rheault  
Le Maire



Province de Québec,  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, "lundi" le 18ième jour du mois d'octobre 1965, à 7.00 heures P. M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J.R. Desrosiers, MM. les échevins L. Rheault, S. Hénaire, J. P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-686      Proposé par l'échevin R. Lepage,  
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que les minutes de l'assemblée régulière du Conseil de cette Cité, en date du 4 octobre 1965, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Adopté

\*\*\*\*\*

"RAPPORT DES COMMISSIONS-PERMANENTES DU 4 OCTOBRE 1965"  
\*\*\*\*\*

- 10.- Le comité recommande d'attendre le rapport de M. Anctil avant d'acquiescer à la demande des Commissaires de placer un brigadier scolaire, intersection St-Emile et Thi-beau.
- 20.- Le comité recommande ce qui suit:-
  - a) Vérifier entrée de M. Paul Descoteaux et faire le nécessaire s'il y a lieu.
  - b) De remplir les trous dans l'asphalte, coin St-Maurice et Thomas-Wark, ainsi qu'en face de 675 Notre-Dame.
  - c) Tracer une traverse pour les écoliers, rue Montplaisir, coin Des Erables, côtés Est et Ouest.
  - d) Vérifier entrée à 224 Des Châtelets, mais sur Massicotte.
  - e) De faire une montée, rue Roy, chez le sacristain de la paroisse de St-Lazare.
  - f) Installer un puisard, intersection Ste-Madeleine et St-Pierre.
  - g) Remplir trous rue Latreille, près de la rue St-Pierre.
  - h) Enlever indication rue Marie le Gallo, coin des rues St-Emile et Chemin du Passage et installer indication Chemin privé.
- 30.- Le comité recommande au Gérant de vérifier si le système d'eau passe en face du garage de M. Ludger Tremblay à 481-3ième rue et s'il paie licence pour son garage.
- 40.- Le comité recommande au Gérant d'offrir à M. Phil. Blouin, la somme de \$11,500.00 pour le rachat du Puits No. 1.

"SUITE DES COMMISSIONS-PERMANENTES DU 4 OCTOBRE 1965" 53  
\*\*\*\*\*

- 50.- Le comité recommande d'inviter M. Castonguay à venir rencontrer le Conseil, mardi le 12 octobre prochain, à 5.00 heures P. M., pour y discuter de plans de pension.
- 60.- Le comité recommande au Gérant de faire l'essai de Mlle Marthe Rochefort, 452-3ième rue, comme secrétaire au Bien-Etre Social.
- 70.- Le comité recommande la vente à MM. Doucet et Lafond, de 150 pieds de profondeur de terrain chacun, rue Bertrand, à raison de 7¢ le pied carré de même que 150 pieds de profondeur à la compagnie Bell au prix de 10¢ le pied carré, et s'entendre avec M. Bettez.
- 80.- Le comité recommande et autorise M. Gilles St-Pierre du Bien-Etre à suivre un cours de Protection Civile à Arn-prior, du 18 au 22 octobre 1965.
- 90.- Le comité recommande et autorise l'Ingénieur à faire prendre un test par M. R. J. Lévesque, sur les lots 551-166 et partie du 551 en vue du forage d'un puits artésien. Le Gérant détient une option de M. Barkoff sur ces lots.
- 100.- Concernant les cas de MM. Laurent Deshaies, Georges Gauvin, J. G. Kelly et Lionel Vallée, soumettre à la prochaine séance du comité d'Urbanisme avant d'entreprendre de nouvelles procédures.
- 110.- Le comité recommande au Gérant de s'informer quel est l'arpenteur engagé par la Régionale et de se servir du même dans les cas de Déziel, La Caisse Populaire Ste-Cécile et de Mme Antonin Rocheleau pour l'arpentage.
- 120.- Le comité autorise le Gérant de prendre à la demande d'un membre du Conseil, avis légal, mais sur les seules questions relevant de la municipalité.
- 130.- Le comité recommande de soumettre à la Commission des Loisirs, le projet de transfert et la construction d'une piscine du Parc des Chenaux au Parc Rochefort au coût approximatif de \$24,000.00.
- 140.- Concernant la construction d'un "Centre Culturel", Son Honneur le Maire et MM. Bergeron, Lachapelle et Lepage déclarent favoriser la construction d'un édifice pour la bibliothèque, tandis que MM. Hénaiere, Lavergne et Rheault considèrent le cas de la bibliothèque réglé; finalement, l'accord se fait pour la construction d'un "Centre Culturel" au Parc des Chenaux, coin Fusey; cependant que M. Lachapelle, quoique se ralliant à l'idée de la construction d'un "Centre Culturel" déclare préconiser la construction d'un édifice pour la bibliothèque.
- 150.- Le comité recommande l'engagement des architectes Caron et Juneau pour la confection des plans du "Centre Culturel" et de M. Marcel Desjardins, comme Ingénieur.

Rés. No. 16-687 Proposé par l'échevin S. Hénaire,  
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que le rapport des Commissions-permanentes en date du 4 octobre 1965, en remplaçant les mots patcher par "remplir" aux items "B" et "G" de l'article "2" soit approuvé.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-688 Proposé par l'échevin L. Rheault,  
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que les comptes au montant total de \$175,738.02, et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

"LES COMPTES"  
\*\*\*\*\*

Paie No. 79	\$ 6,194.44	Paie No.80	\$ 7,361.42
Paie No. 81	6,449.45	Paie No. 82	6,693.06
Cap Auto Electric	120.80	3-Riv.Auto Electric	117.32
Shawinigan W & P.	6,747.06	Shawinigan W & P.	6,391.72
C. P. R. Express	12.75	Syndicat Fonctionnaires	52.50
Bell Téléphone	485.66	H.Massicotte & Frères	130.00
Charb. Champlain	370.00	Roland Gélinas	8.48
Tremblay & Fils	35.24	St-Maur.Oxygen Ltée	151.70
Revue Municipale	27.00	Bur.Enrégistrement	22.35
Texaco Canada Ltd	2,693.02	Gar. A. Béliveau	7.71
L'Actualité	50.00	Comp.Mus. Fillion	8.65
Nova Durocher	7.35	Matteau Radio Electric	110.48
Champlain Express	6.94	Blouin & Désaulniers	774.57
Lynn McLeod Automative	29.40	G.Baribeau et Al	1,594.99
Conseil de la Cité	2,166.67	Régional Asphalte	3,286.86
Bruno Côté,H.C.S.	4.00	Sawyer et Leblanc,N.P.	15.00
Alex McCrae	1.06	Cité du Cap	236.94
C. P. R. Express	9.00	Sirois Auto	43.17
Zurich Insurance	1,997.09	Zurich Insurance	786.06
Cie de Construction Dollard Ltée.....			3,421.00
Les Frères Lebrun Ltée.....			287.95
Tessier Lumber Ltd.....			15.48
P. H. Poliquin Enrg.....			8.65
Laminex Products Limited.....			3.00
La Cie de Bois St-Laurent.....			388.43
Georges Gauvin & Fils.....			219.57
Accessoires Outillages Ltée.....			377.62
Les Produits de Ciment St-Maurice Ltée.....			4,020.96
Les Produits de Ciment Limitée.....			10,050.13
Les Produits de Ciment St-Maurice Limitée.....			4,784.78
Loranger & Molesworth Ltée.....			12,445.50
Banque Canadienne Nationale.....			55,390.29
Three Rivers Press Ltd.....			63.90
Le Nouvelliste.....			144.90
Roy & Trottier Inc.....			2,254.84
Carrière St-Maurice Inc.....			1,307.81
Cie de Construction Dollard Ltée.....			20,853.30
Dessureault & St-Arnaud.....			4,500.00
			<hr/>
			TOTAL DES COMPTES.....\$175,738.02
			<hr/>

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-689 Proposé par l'échevin S. Hénaire,  
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que le procès-verbal de l'assemblée publique des électeurs, propriétaires d'immeubles imposables de la Cité, tenue "jeudi" le 7ième jour d'octobre 1965, entre 7.00 et 9.00 heures du soir, relativement au règlement No. 437 au montant de \$20,500.00 pour la construction de trottoirs, soit approuvé tel que soumis.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-690 Proposé par l'échevin S. Hénaire,  
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que la soumission de "Massicotte & Fils Limitée", en date du 12 octobre 1965, pour la scarification du pavage existant de la rue Fusey, pose de "primer", couche de fond d'asphalte et couche de surface et l'ajustement des boîtes de valves et de regards, excavation et remplacement des boîtes de valves si nécessaires, le tout conformément à la formule de soumission et au cahier des charges générales et spéciales, pour le prix de \$22,901.00, soit acceptée.

Adopté

Rés. No. 16-689

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-691 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,

Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce Conseil accepte le plan d'une partie de la subdivision des lots 546 et 547, apparaissant sur ledit plan fait et préparé par M. Georges Gariépy, arpenteur-géomètre en date du 27 septembre 1965.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-692 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,  
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que la résolution No. 16-429, adoptée en date du 12ième jour d'avril 1965, acceptant les lots 546-96 et 547-71 pour le prolongement de la rue Young, est abrogée et annulée à toutes fins que de droit et remplacée par la suivante:-

"QUE CE CONSEIL ACCEPTE DE M. ROGER GUILBERT ET CE, POUR LE PRIX DE UN (\$1.00) DOLLAR, LES LOTS 546-97 ET 547-74 POUR LE PROLONGEMENT DE LA RUE YOUNG".

Que le notaire Réjean Giroux soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-693 Proposé par l'échevin S. Hénaire,

Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que la résolution No. 16-684, adoptée en date du 4 octobre 1965, soit et est par les présentes abrogée et annulée à toutes fins que de droit et remplacée par la suivante:-

"SUIITE PAGE SUIVANTE"

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-693 - SUITE de la page précédente  
\*\*\*\*\*

Que ce Conseil accepte le projet de contrat préparé par Me. J. Donat Chagnon, notaire, concernant les servitudes consenties par "Reynolds Aluminum Company of Canada Limited", en vue de l'installation de systèmes d'aqueduc sur les terrains de la dite "Reynolds Aluminum Company of Canada Limited", en remplaçant cependant dans les 3ième et 4ième lignes du paragraphe "A" de l'article second, à la page "2", les mots "de dix (10") pouces de diamètre" par les mots "n'excédant pas vingt-quatre (24") pouces de diamètre" et que le Maire et le Greffier soient et sont par les présentes autorisés à signer ledit projet de contrat.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-694      Proposé par l'échevin S. Hénaire,  
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que ce Conseil autorise Me Réjean Giroux, notaire, à préparer un contrat en vue de la cession par la "Société Centrale d'Hypothèques et de Logement" des rues portant les numéros 163-54, 163-79, rue Dorval, 164-81, 164-110, rue Brunelle et 163-49, 164-74 et 166-72, rue La-treille et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer ledit contrat.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-695      Proposé par l'échevin S. Hénaire,  
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que ce Conseil demande bien respectueusement à la Commission Municipale de Québec, l'autorisation d'emprunter temporairement d'une institution bancaire, au besoin et par tranches, les montants suivants:-

- 10.- \$148,000.00, en vertu du règlement No. 406, approuvé par Les Affaires et la Commission municipales aux dates respectives des 13 et 14 avril 1964.
- 20.- \$ 31,500.00, en vertu du règlement No. 419 approuvé par Les Affaires et la Commission municipales aux dates respectives des 17 et 19 février 1965.
- 30.- \$ 63,000.00, octroi du Ministère de la Voirie pour la réfection de la route No. 2. Voir lettre en date du 4 novembre 1964 de M. Antonio Morissette, Ing. Pro., et Directeur des Travaux.
- 40.- \$ 67,500.00, en vertu du règlement No. 420 approuvé par Les Affaires et la Commission municipales aux dates respectives des 13 et 15 janvier 1965.
- 50.- \$263,500.00, en vertu du règlement No. 421 approuvé par Les Affaires et la Commission municipales aux dates respectives des 16 et 24 mars 1965.
- 60.- \$191,500.00, en vertu du règlement No. 428 approuvé par Les Affaires et la Commission municipales aux dates respectives des 25 et 28 juin 1965.
- 70.- \$ 65,500.00, en vertu du règlement No. 431 approuvé par Les Affaires et la Commission municipales aux dates respectives des 3 et 4 août 1965.

Rés. No. 16-695 - SUITE de la page précédente

\*\*\*\*\*

- 80.- \$ 40,000.00, en vertu du règlement No. 432 approuvé par Les Affaires et la Commission municipales aux dates respectives des 13 et 16 juillet 1965.
- 90.- \$ 45,000.00, en vertu du règlement No. 433 approuvé par Les Affaires et la Commission municipales en date du 18 août 1965.
- 100.- \$ 24,000.00, en vertu du règlement No. 434 approuvé par Les Affaires et la Commission municipales aux dates respectives des 29 et 30 septembre 1965.
- 110.- \$ 17,000.00, en attendant la vente du règlement No. 436, dont un octroi du Ministère de la Voirie est autorisé en vertu d'une lettre de M. Roger LaBrègue, Sous-Ministre, en date du 12 juillet 1965.
- 120.- \$ 20,500.00, en attendant la vente du règlement No. 437, lequel vous sera soumis pour approbation en même temps que la présente résolution.

Si approuvé, que le Maire et le Trésorier soient et sont par les présentes autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence de la somme de \$977,000.00.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-696 Proposé par l'échevin M. Bergeron,  
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que le Trésorier soit autorisé d'émettre deux permis d'Auto-taxi en faveur de "Radio Taxi Enrg", avec place d'affaires au No. 44-B de la rue Fusey, sur recommandation du Directeur de la Police.

Adopté

\*\*\*\*\*

AVIS DE MOTION No. 16-697

\*\*\*\*\*

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT CONCERNANT LA FERMETURE DES ETABLISSEMENTS DE COMMERCE, DES RESTAURANTS, DES BOUTIQUES DE BARBIERS, SALLE DE BILLARDS ET QUILLES ETC..

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 18ième jour du mois d'octobre 1965.

(Signé) Lionel Rheault,  
Echevin de la Cité du  
Cap-de-la-Madeleine.

\*\*\*\*\*

CORRESPONDANCES LUES  
\*\*\*\*\*

Remerciements de famille de M. Arnaud Baril pour sympathies témoignées lors du décès de l'épouse de la mère et du père de M. Baril.

Résolution du Conseil de Ste-Marthe demandant s'il y aurait possibilité de redresser la courbe à l'entrée du chemin conduisant à "Red Mill".

Approbation par la Commission et Les Affaires municipales, du règlement No. 429 au montant de \$27,000.00.

Approbation par la Commission municipale d'un emprunt temporaire au montant de \$25,000.00, règlement 429.

Accusé de réception par Les Affaires municipales du règlement No. 371-S, zonage.

Lettre de la Société Centrale d'Hypothèques concernant la cession des rues Brunelle, Dorval et Latreille.

Lettre de la Régie des Transports concernant l'inscription "Autobus des Ecoliers", arrière des voitures.

Lettre du Ministère des Transports et Communications concernant également les "Autobus des Ecoliers".

Demande de certains renseignements par la Commission municipale concernant l'emprunt de \$240,800.00 pour l'achat de terrain.

Municipal Signal nous informe qu'ils ont nommé la maison J. C. Blouin & Fils Inc. représentante pour la région de Trois-Rivières.

L'Union des Municipalités demande s'il y a des réclamations à faire par les membres du Conseil à la suite du congrès.

Hebdo-Construction sollicite les annonces d'offre de publication dans leur hebdomadaire.

Renaud et Renaud offre à la Cité bancs etc., pour une patinoire intérieure.

Atco Industries offre ce qu'il y a de mieux au point de vue "Roulottes Industrielles".

Requête en Cour Supérieure pour extension de délai dans la cession des biens de MM. Trottier.

Projet de contrat du notaire Paul Boucher concernant la fourniture de l'eau à "Consolidated Paper".

Lettre du Directeur de la Police recommandant l'émission de deux permis d'Auto-taxi à "Radio Taxi Enrg."

Lettre et plan de M. Geo. Gariépy, A. G. pour acceptation.

Invitation au Colloque sur les Eaux Usées, les 19 et 20 novembre 1965. Remis à l'Ingénieur.

L'Association des Techniques de l'Eau donnera une conférence au cours du mois d'avril 1966. Invitation.

Lettre du Ministère de la Voirie: concernant signaux lumineux angle Du Parc et Thibeau. Remis au Gérant.

Application de M. Hector Richard, 644 Thibeau, pour la fonction occupée présentement par M. Henri Picard.

Arthur Beaudin  
Le Greffier.

J. Parroliers  
Le Maire

Province de Québec,  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville "lundi" le 25ième jour du mois d'octobre 1965, à 7.00 heures P. M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les échevins L. Rheault, S. Hénair, J. P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-698      Proposé par l'échevin M. Bergeron,  
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que les minutes de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité, en date du 18 octobre 1965, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Adopté

\*\*\*\*\*

"RAPPORT DES COMMISSIONS-PERMANENTES DU 18 OCTOBRE 1965"

\*\*\*\*\*

- 10.- Le comité recommande de faire le nécessaire avant de déplacer un brigadier pour l'installer à l'intersection des rues St-Emile et Thibeau et si vraiment nécessaire, en ajouter un autre.
- 20.- Le comité recommande au Gérant de s'informer auprès du Directeur, ce qu'il pense de changer les lumières coin Rocheleau et Ste-Madeleine pour des clignotants la nuit seulement.
- 30.- Le comité recommande au Gérant d'écrire à M. Armand Allaire qui a perdu ses pommiers et lui citer l'article de la loi des Cités et Villes concernant les réclamations.
- 40.- Le comité recommande à l'Ingénieur de vérifier à l'arrière de la boulangerie Breton, soit sur la rue Dussault, ou un lac d'eau s'amoncelle à chaque orage.
- 50.- Le comité recommande \$1.25 l'heure aux femmes de ménage avec un maximum de 40 heures par semaine.
- 60.- Le comité recommande de barrer la porte d'entrée de l'Hôtel de Ville. Procurer une clef aux membres du Conseil, à la secrétaire du Maire et du Gérant et aux officiers des bureaux et aux policiers.
- 70.- Le comité recommande de charger au bibliothécaire ainsi qu'à sa secrétaire, \$15.00 chacun pour le privilège de connecter leur voiture à la prise de courant.
- 80.- Le comité recommande ce qui suit:-
  - a) Au cas où le pavage retarderait, faire entrée en pierre à 816 Thibeau.

"SUITE DES COMMISSIONS-PERMANENTES DU 18 OCTOBRE 1965"

\*\*\*\*\*

- b) Le Gérant prié d'écrire de nouveau au Bell Téléphone concernant le déplacement du poteau dans l'entrée du restaurant 3-X.
- c) Vérifier s'il est absolument nécessaire d'installer une lumière, intersection Des Prairies et Jean-Talon.
- d) Un coquetel est autorisé pour le 22 octobre courant, lors de l'ouverture officielle de la bibliothèque.
- e) Vérifier le puisard, rue Loranger, entre Duguay et Mercier.

9o.- Le comité recommande de continuer le prolongement de la rue Jacques Bûteux, au Nord du boulevard Ste-Madeleine, afin de faciliter le déblaiement de la neige entre les rues Alice et Jacques-Bûteux.

10o.- Le comité recommande ce qui suit:-

- a) Le salaire de M. Lacroix, dessinateur porté à \$70.00 par semaine.
- b) Le Trésorier autorisé à payer les honoraires d'inscription de MM. Lachapelle et Rheault aux journées Internationales d'Urbanisme, soit \$30.00 pour les deux.
- c) L'Ingénieur autorisé à faire creuser un fossé à l'aéroport pour l'écoulement des eaux.

11o.- A la suite de l'ouverture de cotations, le comité recommande au Gérant d'accorder aux noms mentionnés ci-dessous, comme ayant cotés les prix les plus bas, le privilège d'approvisionner la Cité d'huile, bunker, anti-gel etc. etc.

Jules Milette, huile à chauffage	0.135 le gallon
Charbonnerie Champlain, bunker No. 4	0.12 le gallon
Charbonnerie Champlain, diézel No. 2	0.1475 le gallon
Cap Auto Electrique, Anti-gel Laurentide, à raison de \$2.24 le gallon en récipient d'un gallon et \$2.02 par baril de 45 gallons..	
Canadian Salt, gros sel de voirie à raison de \$11.95 la tonne.	

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-699      Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,  
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que le rapport des Commissions-Permanentes en date du 18 octobre 1965, soit adopté après correction à l'item "B" de l'article 10.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-700      Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,  
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que les comptes au montant total de \$33,752.05 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

"LES COMPTES, VOIR PAGE SUIVANTE"  
\*\*\*\*\*

## Rés. No. 16-700 - SUITE DES COMPTES

\*\*\*\*\*

Paie No. 83	\$ 6,364.56	Paie No. 84	\$ 7,776.73
Réal Mongeau, H.C.S.	11.30	J.B. Ostiguy, H.C.S.	4.35
Arthur Cazeau, H.C.S.	5.15	Bruno Côté, H.C.S.	4.20
DeCotret, Ferron, Cie	1,125.00	Francois Rouette	208.30
Austin Toilet Service	9.00	Rodrigue Lemire	21.95
Apeco of Canada Ltd.	80.56	Chs Turcotte & Fils	6.36
Jean-Guy Cossette	183.10	C. P. R.	34.24
Centre Décoration Enrg.	14.90	L'Art Graphique	368.83
C. K. T. M. T - V.	5.00	3-Riv. Chrysler Ltée	3.82
Cité du Cap	140.31	R. Lamothe Cycles	150.26
Bell Téléphone Co.	514.71	Shawinigan W & P Co.	7,091.44
Bell Téléphone Co.	508.76	Verrerie du Cap	77.02
Librairie Morin Enrg.	371.68	Emilien Demers	9.75
J.A.M. Langlois & Ass.	1,546.19	Gérard Sévigny Enrg.	23.85
Carrière Marchand Ltée	97.87	Béton Vibré Ltée	1,100.81
Béton Vibré Ltée	1,478.27	Béton Vibré Ltée	75.26
Laurentide Ready-Mix Inc.			4,339.22
TOTAL.....		<u>\$33,752.05</u>	

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-701 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,  
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que le deuxième rôle spécial d'évaluation des immeubles de la Cité du Cap-de-la-Madeleine pour l'année 1965, au montant de \$257,505.00, déposé ledit rôle en date du 13 octobre 1965, soit homologué.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-702 Proposé par l'échevin S. Hénaire,  
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que ce Conseil avise par les présentes MM. Massicotte & Frères Ltée, que le bail avec la Cité pour la location de bureaux pour le Bien-Etre Social, prendra définitivement fin le 30 avril 1966 et ne sera pas renouvelé.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-703 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,  
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que ce Conseil accepte le projet de contrat préparé par le notaire Paul Boucher, concernant l'approvisionnement de l'eau aux bornes-fontaines de la "Compagnie Consolidated Paper Corporation Ltd", division du Cap-de-la-Madeleine et la fourniture de l'eau potable pour fins sanitaires, tant à l'usine de la compagnie située au Cap-de-la-Madeleine que sur l'île de la Potherie et que le Maire et le Greffier soient et sont par les présentes autorisés à signer ledit projet de contrat.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-704  
\*\*\*\*\*

Proposé, secondé et unanimement résolu, que ce Conseil apprend avec de vifs regrets, le décès de M. Alcide Thiffault, résidant et employé de la Cité depuis de nombreuses années.

Ce Conseil présente donc aux familles Thiffault, ses plus sincères condoléances dans le deuil cruel qui vient de les atteindre et autorise le Trésorier à verser les honoraires d'une Grand'Messe pour le repos de l'âme du disparu.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 705           Proposé par l'échevin L. Rheault,  
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que le règlement No. 438, intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LA FERMETURE DES ETABLISSEMENTS DE COMMERCE, DES RESTAURANTS, DES BOUTIQUES DE BARBIERS, SALLES DE BILLARD ET QUILLES", soit adopté en première lecture.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-706       Proposé par l'échevin L. Rheault,  
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que le règlement No. 438, intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LA FERMETURE DES ETABLISSEMENTS DE COMMERCE, DES RESTAURANTS, DES BOUTIQUES DE BARBIERS, SALLES DE BILLARD ET QUILLES", soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté

\*\*\*\*\*

Province de Québec,  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

"AVIS DE MOTION No. 16-707"

\*\*\*\*\*

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, LES ARGENTS NECESSAIRES POUR TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'EGOUT SUR CERTAINES RUES DE LA CITE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 25ième jour du mois d'octobre 1965.

(Signé) Jacques Lachapelle,  
Echevin de la Cité du  
Cap-de-la-Madeleine.

\*\*\*\*\*

"AVIS DE MOTION No. 16-708"

\*\*\*\*\*

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé:

"REGLEMENT CONCERNANT LE ZONAGE  
DANS LES LIMITES DE LA CITE"

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 25ième jour du mois d'octobre 1965.

(Signé) Lionel Rheault,  
Echevin de la Cité du  
Cap-de-la-Madeleine.

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-709

\*\*\*\*\*

Proposé, secondé et unanimement résolu, que ce Conseil apprend avec de vifs regrets, le décès de Alphonse Comeau, Maire de St-Lucien, comté de Drummond, beau-frère de M. Sylvio Hénaire, Echevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine et de Madame Hénaire.

Ce Conseil présente donc à Madame Comeau et à sa famille, ses plus sincères condoléances dans le deuil cruel qui vient de les atteindre.

Adopté

\*\*\*\*\*

CORRESPONDANCES LUES

\*\*\*\*\*

Approbation par la Commission et Les Affaires municipales, du règlement No. 436 au montant de \$17,000.00 pour le pavage de la rue Fusey.

Accusé de réception par la Commission des Relations Ouvrières, de 4 copies de la convention avec les fonctionnaires municipaux.

Approbation par la Régie des Eaux, de plans préparés par notre Ingénieur pour l'extension des services d'aqueduc et d'égout sur certaines rues.

Réclamation de M. Jacques Marcel, 7 Grenier, à la suite d'un accident en face du restaurant 3-X.

Avis de réclamation de M. Jacques Marcel, 7 Grenier par l'entremise des procureurs Lacoursière & Godin.

Lettre de la firme Herman Renaud et Associés, ajusteurs, nous informant que la dite firme agit pour MM. Wilson, Stewart, Fortier et Rennie Ltd, assureurs de M. Jacques Marcel.

Et Son Honneur lève la séance

*Arthur Beaudin*

LE GREFFIER

*J. Rheault*

LE MAIRE

#####  
\*\*\*\*\*

Province de Québec,

Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville "lundi" le 8ième jour du mois de novembre 1965, à 7.00 heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les échevins L. Rheault, S. Hénaire, M. Bergeron, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-710 Proposé par l'échevin R. Lepage,  
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que les minutes de l'assemblée régulière du Conseil de cette Cité, en date du 25 octobre 1965, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-711 Proposé par l'échevin L. Rheault,  
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que les comptes au montant total de \$99,939.84, et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

"LES COMPTES"

\*\*\*\*\*

Paie No. 85	\$ 6,265.69	Paie No. 86	\$ 7,685.45
Paie No. 87	6,177.00	Paie No. 88	8,301.12
Phil.Larivière	100.00	Cité du Cap	154.75
Jean Banville	18.82	Matte Automobile	124.59
Brandram-Henderson Co.	78.71	Matco Limited	56.00
Trans.Automatique	306.65	P. V. Ayotte Ltée	13.04
J. P. Bourassa	12.00	Paul Bilodeau & Fils	42.74
A. Pérusse Enrg.	17.43	Cap Auto Electric	122.58
Pierre Thibeau Ltée	15.90	Imperial Oil Ltd	79.29
J. B. Dessureault	10.60	Centre du pneu Inc.	134.84
Gar.Charest & Frères	100.72	3-Riv.Auto Electric	82.45
Club Kiwanis	25.00	Rec.Gén. du Canada	500.00
Ass.Int.Machinistes	308.00	Rec.Gén. du Canada	15.00
Journées d'Urbanismes	30.00	Ass.Pol.& Pompiers	87.00
Ass.Gérants municipaux	15.00	Brindle & B-C-Nation.	5,135.00
Serv.Entretien Arbres	693.00	Hervé Trépanier	12.50
Ernest Leblanc	45.00	Edouard Beauchesne	33.34
Imp. St-Arnaud	130.88	A. Cazeau, H. C. S.	6.00
Hon.Min.Finances, Qué.	60.00	Rec.Gén. du Canada	2,175.50
Rec.Gén. du Canada	680.40	Hon.Min.Finances, Qué.	1,338.05
Protonotaire Cour Sup.	79.08	Délisle Ltée	90.17
Délisle Ltée	199.03		

"Suite des comptes page suivante"

\*\*\*\*\*

## Rés. No. 16-711 - SUITE DES COMPTES

\*\*\*\*\*

J. P. Fréchette & Réjean Giroux.....	\$ 761.28 —
E. Fréchette & Réjean Giroux.....	799.49 —
Me Yves Gabias, avocat.....	6.00 —
Carrosseries Laurentiennes & Réjean Giroux.....	27,000.00 —
Central Québec Steel Ltd.....	258.04 —
Fred Poliquin Ltée.....	20.66 —
R. J. Lévesque & Fils Ltée.....	180.00 —
Delphis L'Heureux.....	65.00 —
Quincaillerie Rochefort Enrg.....	149.75 —
Loranger & Molesworth Ltée.....	3,312.15 —
Loranger & Molesworth Ltée.....	21,368.94 —
Morin & Frères.....	2,809.40 —
Fred Poliquin Ltée.....	1,274.05 —
Central Québec Steel Ltd.....	63.38 —
Les Produits de Ciment St-Maurice Ltée.....	313.38 —
TOTAL.....	<u>\$99,939.84</u>

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-712 Proposé par l'échevin S. Hénaire,  
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce Conseil retienne les services de la "Société de Placements Ltée", à titre d'agents exclusifs de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, pour placer privément sur le marché américain, une émission d'obligations de \$600,000.00 selon les conditions stipulées dans leur lettre du deux (2) novembre 1965, à l'exception que le capital sera payable annuellement et non semi-annuellement.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-713 Proposé par l'échevin S. Hénaire,  
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que ce Conseil demande à la Banque Canadienne Nationale de bien vouloir consentir à la Cité du Cap-de-la-Madeleine, un emprunt temporaire de \$600,000.00 en attendant le produit de la vente des obligations à être émises le ou avant le 31 décembre 1965 ou le 31 janvier 1966.

Cet emprunt sera effectué par tranches selon les besoins de la municipalité, jusqu'à concurrence du montant de \$600,000.00 et,

Que le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer tous les documents requis.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-714      Proposé par l'échevin J. Lachapelle,  
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que la résolution No. 12-678 adoptée en date du 5 juillet 1954, nommant M. Jacques Bettez inspecteur en bâtiments et responsable de l'émission des permis de construction et la résolution No. 15-116, adoptée en date du 5 février 1962, nommant M. Jacques Bettez directeur du service des évaluateurs et M. Jean Beaudin inspecteur-adjoint des bâtiments et secrétaire du rôle d'évaluation, soient et sont par les présentes abrogées et annulées à toutes fins que de droit et remplacées par la suivante:-

"QUE M. JACQUES BETTEZ SOIT NOMME ESTIMATEUR PERMANENT DE LA CITE ET INSPECTEUR EN BATIMENTS, AU SALAIRE DE \$6,500.00 ANNUELLEMENT, ET CE, A COMPTER DU 8 NOVEMBRE 1965 ET DE \$7,000.00 ANNUELLEMENT A COMPTER DU PREMIER JANVIER 1966, PLUS \$100.00 PAR MOIS POUR L'USAGE DE SA VOITURE".

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-715      Proposé par l'échevin R. Lepage,  
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que M. Jean Beaudin soit nommé "inspecteur-adjoint des bâtiments" de la Cité du Cap-de-la-Madeleine et préposé au rôle d'évaluation.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-716  
\*\*\*\*\*

Proposé, secondé et unanimement résolu, que ce Conseil présente à M. Gaston Gaudet, le nouveau Maire de la Ville de Bécancour, ainsi qu'aux Conseillers élus, ses plus chaleureuses félicitations et souhaite au nouveau Conseil un règne des plus fructueux.

Adopté

\*\*\*\*\*

AVIS DE MOTION No. 16-717  
\*\*\*\*\*

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE, D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, LES ARGENTS NECESSAIRES POUR LA CONSTRUCTION D'UN POSTE DE POLICE ET POMPIERS".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 8ième jour du mois de novembre, 1965.

(Signé) RODRIGUE LEPAGE,  
Echevin de la Cité du  
Cap-de-la-Madeleine.

\*\*\*\*\*

Arthur Beaudin

Le Greffier

R. Lepage

Le Maire

#####

Province de Québec,  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, "lundi" le 15ième jour du mois de novembre 1965, à 7.00 heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les échevins L. Rheault, S. Hénaire, J. P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-718      Proposé par l'échevin R. Lepage,  
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que les minutes de l'assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 8ième jour de novembre 1965, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Adopté

\*\*\*\*\*

"RAPPORT DES COMMISSIONS-PERMANENTES DU 25 OCTOBRE 1965"

\*\*\*\*\*

10.- Le comité recommande ce qui suit:-

a.) Remplir les trous en face de 252 St-Philippe, chez M. Jean-Paul Poitras.

b.) Installer des indications "arrêt", coin des rues Carignan et St-Georges; Carignan et Rocheleau; Père-Frédéric et St-Georges; Père-Frédéric et Rocheleau avec le nom de la rue.

c.) Installer d'autres "arrêts" coin des rues Des Erables et Père-Breton de même que coin Rocheleau et Père-Breton, côté Nord-Est de Rocheleau.

20.- Le comité recommande de paver la côte à Beaumier, soit au club de yacht.

30.- Le comité recommande de rendre carrossable la rue Lupien, près de Ready-Mix.

40.- Le comité recommande ce qui suit:-

a) Produire estimé du pavage et des entrées de la rue Gélinas.

b) D'installer une indication de 30 minutes de stationnement en face du magasin à 573 Thibeau, coin Du Parc.

c) De laisser tomber l'option de M. Barkoff sur le lot Ptie-551, N et S et 551-166. Le Gérant prié d'en aviser M. Barkoff par écrit.

50.- Le comité recommande l'installation de lumières conventionnelles coin des rues Du Parc et Thibeau et l'Ingénieur prié de vérifier possibilité d'améliorer le coin chez Steinberg.

60.- Le comité recommande et autorise l'Ingénieur à faire prendre un test en vue du forage d'un puits, sur le lot Ptie-549 appartenant à M. Antoine Trudel.

"SUITE DES COMMISSIONS-PERMANENTES DU 25 OCTOBRE 1965"

\*\*\*\*\*

- 70.- Le comité acquiesce à la demande de M. Alfred Lafrenière de la Protection Civile de se servir de la salle de la fanfare pour la remise de certificats, samedi le 6 novembre.
- 80.- Le comité recommande au Gérant de communiquer avec le notaire Paul Boucher concernant les contrats en souffrance.
- 90.- Concernant la demande de M. Georges Nadeau et de Madame Madeleine Toupin, pour ce qui est du coût à charger pour l'usage de l'eau aux maisons de chambres, s'en tenir au règlement. L'échevin L. Rheault enrégistre sa dissidence.
- 100.- Le comité recommande de continuer d'acheter de MM. Georges Gauvin & Fils, jusqu'à ce que le tout soit réglé.
- 110.- Le comité recommande à l'Ingénieur d'offrir 10¢ le pied carré dans l'échange de terrain avec M. Claude Lajoie, sur le lot 548 ptie 13 et l'autorise à procéder aux travaux sur la rue parallèle à la rue Lajoie, entre les rues Desbiens et Du Parc et le Gérant autorisé à commander les matériaux et charger au "bill" en attendant un prochain règlement.
- 120.- Concernant l'achat d'une camera pour le département de la police, prendre celle du studio St-Cyr au prix de \$175.00 en autant qu'il y ait une garantie d'au moins une année. Pour ce qui est des accessoires, laisser tomber.
- 130.- Le comité recommande l'engagement de M. Ernest Leblanc, en remplacement de M. Henri Picard comme gardien à l'usine de pompage.

Et Son Honneur lève la séance

\*\*\*\*\*

"RAPPORT DES COMMISSIONS-PERMANENTES DU 1er NOVEMBRE 1965"

\*\*\*\*\*

PRESENTS, Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les échevins L. Rheault, S. Hénaire, J. P. Lavergne, R. Lepage et J. Lachapelle ainsi que le Gérant M. Nadeau et l'Ingénieur, M. Marcoux.

- 10.- A la suite d'une offre d'une Société de Placements, de placer sur le marché américain une somme de \$600,000.00 à un taux n'excédant pas 5 5/8 %, s'informer auprès de la Commission municipale si avantageux pour la Cité.
- 20.- Concernant le changement des signaux lumineux pour des clignotants durant la nuit au cours de l'hiver, coin Rocheleau et Ste-Madeleine, le comité recommande aucun changement pour le moment.
- 30.- Le comité recommande au Gérant de s'informer ce que pense M. Anctil d'enlever le brigadier scolaire coin Turmel pour le placer intersection St-Emile et Thibeau.
- 40.- Le comité recommande qu'à l'avenir, lorsqu'une demande de permis de construire sera faite, d'ajouter au permis un imprimé mentionnant que tout constructeur devra demander la permission au directeur de la police pour tout dépôt de terre ou matériaux dans la rue.
- 50.- Concernant la demande d'un octroi par la "Maison des Retraites Fermées", répondre qu'il n'y a rien de prévu au budget.

"SUITE DES COMMISSIONS-PERMANENTES DU 1er NOVEMBRE 1965"

\*\*\*\*\*

61

- 60.- Concernant l'échange de terrain avec M. Claude Lajoie, le comité recommande que la différence entre le 415' de M. Lajoie et le 2,400' de la Cité, soit créditée sur la partie que la Cité désire acquérir pour l'ouverture de la rue (Forget) à 50 pieds, le tout suivant plan de lotissement de M. Roger Gélinas en date du 7 octobre 1965 et et l'Ingénieur autorisé à poursuivre les négociations.
- 70.- Le comité recommande de retarder à la semaine prochaine, la nomination d'un gardien pour l'entretien des "Puits".
- 80.- Le comité accepte la suggestion de notre Ingénieur concernant le déblaiement de la neige; louer la machinerie de Dollard Construction qui aura charge du déblaiement de la rue Thibeau, à partir de Fusey et Massicotte & Fils pour les commerces; s'informer du prix de location de la machinerie.
- 90.- Le comité recommande ce qui suit:-
- a) Etendre de l'asphalte en face de l'épicerie Hébert, rue Rocheleau; à chaque orage il se forme un lac d'eau.
  - b) L'installation de bandes de patinoire à l'Académie Pierre-Boucher pour les jeunes; environ 12 pouces de hauteur. Consulter M. Généreux de même que pour une patinoire à l'Académie du Sacré-Coeur.
  - c) De prévoir au prochain règlement, l'installation de 2 puisards et 3 entrées d'eau, rue Gélinas de même que l'installation de l'égout, rue Boisvert.
  - d) Coin Fusey et St-Henri, côté Ouest, vérifier possibilité de stationnement pour une ou deux voitures supplémentaires.

Et Son Honneur lève la séance

\*\*\*\*\*

"RAPPORT DES COMMISSIONS-PERMANENTES DU 8 NOVEMBRE 1965"

\*\*\*\*\*

PRESENTS, Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les échevins L. Rheault, S. Hénair, M. Bergeron, R. Lepage et J. Lachapelle ainsi que le Gérant M. Nadeau et l'Ingénieur, M. Marcoux.

- 10.- Le comité recommande au Gérant de faire installer des lumières aux endroits suivants:-
- Rue Latreille, côté Nord, deux lumières dont une sur le poteau existant à l'Est de la rue Rochefort, et faire enlever l'arbre entre la rue et le Trottoir.
- Installer une autre lumière sur la rue Latreille, entre les rues St-Irénée et St-Pierre, sur le premier poteau à l'Est de la rue St-Irénée et deux autres lumières sur la rue Desbiens.
- 20.- Le comité recommande et autorise l'Ingénieur à faire faire trois entrées de service, rue Gélinas ainsi que l'installation de deux puisards et charger au "Bill 1965". Le coût des entrées de service devra être chargé aux propriétaires quand ils demanderont le raccordement.

PRESENTS

"SUITE DES COMMISSIONS-PERMANENTES DU 8 NOVEMBRE 1965"

\*\*\*\*\*

- 30.- Le comité recommande et autorise le Gérant à commander un moteur neuf pour le camions 27-1961, au coût approximatif de \$739.89.
- 40.- Le comité recommande au Gérant de faire installer une lumière, rue St-Irenée et en faire déplacer une autre.
- 50.- Le comité recommande à l'Ingénieur de casser et refaire l'entrée chez M. Jean Saulnier, rue Rocheleau.

Et Son Honneur lève la séance

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-719 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,  
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que le rapport des Commissions-permanentes en date du 25 octobre 1965, ainsi que ceux des premier et 8 novembre 1965, soient adoptés tels que soumis.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-720 Proposé par l'échevin R. Lepage,  
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que les comptes au montant total de \$136,885.55 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

"LES COMPTES"

\*\*\*\*\*

Paie No. 89	\$ 6,417.52	Paie No. 90	\$ 8,386.35
C. P. R. Express	1.85	Kingsway Transport	24.94
Can.Nat. Express	1.80	Intercité Transport	2.52
Champlain Express	4.50	Imp. St-Patrice	72.08
Imp. Vallières	299.33	Cie Ronéo du Canada	4.44
Jules Milette	247.44	Roland Lemire	12.72
Brouillard Tire Service	695.00	Montreal Bearings	97.50
Cité du Cap	172.86	H.Massicotte & Frères	130.00
Gar.Charest & Frères	141.07	Soc.Centrale Hypothèque	97.50
J. W. Bélisle & Fils	45.32	Mercerie de Luxe	270.00
Bur.Enrégistrement	25.70	Centre du Pneu Inc.	24.12
Tremblay & Fils	171.13	Librairie Morin Inc.	179.74
Blackwood - Hodge	781.64	Morin & Frères	342.38
Délisle Ltée	559.01	P. A. Gouin Ltée	176.61
Comptoir Manufacturier de Textile Ltée.....			448.86
Tessier Lumber Ltd.....			56.90
Banque Canadienne Nationale.....			102,411.86
Roland Lavoie.....			42.36
Charles Lévesque.....			146.32
Georges Gauvin & Fils.....			268.96
Georges Lambert Inc.....			33.17
H. Massicotte & Frères Ltée.....			6.51
Raymond Fournier.....			1,750.00
Dessureault & St-Arnaud.....			5,731.88
Dessureault & St-Arnaud.....			4,436.99
Conseil de la Cité.....			2,166.67
			<u>\$136,885.55</u>

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-721 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,  
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

62

ET RESOLU que ce Conseil accepte le plan de resubdivision d'une partie du lot 631 du cadastre officiel de la Cité, plan fait et préparé par M. Georges Gariépy, arpenteur-géomètre en date du 27 octobre 1965, dûment approuvé par l'Ingénieur et l'inspecteur en bâtiments de la Cité.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-722 Proposé par l'échevin S. Hénaiere,  
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que ce Conseil accepte la demande du 3 novembre 1965 de Me Paul Boucher, notaire, d'être relevé de ses obligations professionnelles dans les mandats qui lui ont été confiés par la Cité du Cap-de-la-Madeleine et qui ne sont pas exécutés.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-723 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,  
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce Conseil accepte de "The Model Plan Development Corporation", et ce pour le prix de \$1.00, les lots Nos:-

<u>LOT</u>	<u>SUBDIVISION</u>	<u>NOM DE LA RUE</u>
551	182	Cardinal-Villeneuve
560	21	Des Prairies
560	198	Des Prairies
560	197	Jean-Talon
560	157	Charbonneau
560	156	Charbonneau
560	155	Charbonneau

Que Me Réjean Giroux, notaire, soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-724 Proposé par l'échevin L. Rheault,  
Appuyé par l'échevin S. Hénaiere.

ET RESOLU que ce Conseil accepte de Mme Adélarde Tétréault, et ce pour le prix de \$1.00, les lots Nos:-

<u>LOT</u>	<u>SUBDIVISION</u>	<u>RUE</u>
122	255	Montplaisir entre la ligne des lots 118 et 123.
122	256	Du Sanctuaire entre Montplaisir et Père-Breton.

Que Me Réjean Giroux, notaire, soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-725 Proposé par l'échevin S. Hénaiere,  
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que ce Conseil accepte de Mme Pierre Loranger et ce pour le prix de \$1.00, le lot No. 157, subdivision 233, rue Morrisette entre Iatréille et la Reynolds Aluminum Co.

Que Me Réjean Giroux, notaire, soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-726      Proposé par l'échevin S. Hénaire,  
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que ce Conseil accepte de la "Coopéra-  
tive Pierre-Boucher" et ce pour le prix de \$1.00, les lots  
Nos:-

<u>LOT</u>	<u>SUBDIVISION</u>	<u>RUE</u>
149	288	Morrisette
149	297	Des Châtelets
149	298	Massicotte
149	299	Des Vétérans

Que Me Réjean Giroux, notaire, soit autorisé à  
préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-727      Proposé par l'échevin J. Lachapelle,  
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce Conseil accepte de M. Robert  
Fournier, une lisière de terrain d'une superficie de 975.20  
pieds carrés pour l'élargissement de la rue "Boisvert" prise  
à même le lot P-549 du cadastre officiel de la Cité.

En échange, la Cité s'engage à construire le  
trottoir en bordure de la propriété quand il en sera requis.

Que Me Réjean Giroux, notaire, soit autorisé à  
préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-728      Proposé par l'échevin J. Lachapelle,  
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que la rue portant les numéros de ca-  
dastre 546-6 et 546-80, située entre les rues Du Parc et Des-  
biens, parallèle et à l'Est de la rue Lajoie, portera le nom  
de "CHAMPIGNY", intendant de la Nouvelle France de 1686 à  
1701.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-729  
\*\*\*\*\*

ATTENDU que M. Jean Beaudin, inspecteur adjoint  
des bâtiments devra surveiller la construction des permis de-  
mandés et pour se faire devra utiliser son automobile,

EN CONSEQUENCE

\*\*\*\*\*

Il est proposé par l'échevin J. P. Lavergne,  
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU qu'une allocation de \$900.00 par  
année lui soit versée à compter de ce jour.

"LE VOTE EST DEMANDE PAR L'ECHEVIN J. LACHAPELLE"  
\*\*\*\*\*

POUR LA MOTION : L.Rheault, J.P.Lavergne, M. Bergeron.  
CONTRE LA MOTION: S.Hénaire, R.Lepage, J. Lachapelle.

Son Honneur donne son vote prépondérant contre  
la motion qui est rejetée.

\*\*\*\*\*

## AVIS DE MOTION No. 16-730

\*\*\*\*\*

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT No. 326 CONCERNANT LA CONSTRUCTION DANS LES LIMITES DE LA CITE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 15ième jour du mois de novembre 1965.

(Signé) Lionel Rheault,  
Echevin de la Cité du  
Cap-de-la-Madeleine.

\*\*\*\*\*

## AVIS DE MOTION No. 16-731

\*\*\*\*\*

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, UNE SOMME DE \$45,000.00, POUR PAYER LE COUT DE TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'EGOUT URGENTS EXECUTES DANS LE COURS DE L'ANNEE 1965, EN VERTU DE LA LOI 3-4 ELIZABETH 11, CHAPITRE 62, ARTICLE 7".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 15ième jour du mois de novembre 1965.

(Signé) Rodrigue Lepage  
Echevin de la Cité du  
Cap-de-la-Madeleine.

\*\*\*\*\*

## AVIS DE MOTION No. 16-732

\*\*\*\*\*

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, UNE CERTAINE SOMME D'ARGENT DEVANT SERVIR AU PAIEMENT DU FORAGE De PUIITS ARTESIEN".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 15ième jour du mois de novembre 1965.

(Signé) Jacques Lachapelle,  
Echevin de la Cité du  
Cap-de-la-Madeleine.

\*\*\*\*\*

AVIS DE MOTION No. 16-733

\*\*\*\*\*

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, LES ARGENTS NECESSAIRES POUR L'INSTALLATION DES SERVICES D'AQUEDUC ET D'E-GOUT SUR CERTAINES RUES".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 15ième jour du mois de novembre 1965.

(Signé) Jacques Lachapelle,  
Echevin de la Cité du  
Cap-de-la-Madeleine.

\*\*\*\*\*

CORRESPONDANCES LUES

\*\*\*\*\*

Plan de M. Georges Gariépy, A. G., montrant le lot 631 pour approbation.

Option de M. Edouard Barkoff concernant la cession de rues à la Cité.

Option de Mme Adélarde Tétreault concernant la cession de rues à la Cité.

Option de Mme Pierre Loranger concernant la cession d'une rue à la Cité.

Option de la "Coopérative Pierre-Boucher" concernant la cession de rues à la Cité.

Option de M. Robert Fournier concernant la cession d'une lisière de terrain à la Cité pour l'élargissement de la rue Boisvert.

Lettre du notaire Paul Boucher demandant à être relevé de tout mandat qui lui a été confié.

Offre de la Société de Placements d'aller sur le marché américain pour une émission de \$600,000.00.

Invitation de la "Protection Civile" d'assister à la bénédiction de leur nouveau local à 560 St-Laurent.

Lettre de M. Laurent Plamondon de la Fédération Canadienne des employés des services publics, concernant le renouvellement de la convention des fonctionnaires municipaux.

Lettre de M. Noel Bérubé du service de conciliation et d'arbitrage demandant de lui réserver un local pour le 17 novembre prochain. Re: renouvellement de la convention de "Norton Company".

\*\*\*\*\*

Quatrième congrès annuel de l'Association des Techniques de l'eau au Château Frontenac, du 29 au 23 février 1966.

Ordonnance de la Cour Supérieure accordant une extension de délai dans l'affaire de faillite de MM. Trottier.

Lettre de M. Albert Vachon, 535 Notre-Dame demandant un permis de construction d'un bungalow sur le lot 131-6, Terrain avec servitude.

Application de M. Robert Trudel pour la fonction d'entretien des puits en remplacement de M. Ernest Leblanc.

Application de M. Raymond Hould, 57 Loranger, à la fonction de constable au département de police.

Remerciements des Patrouilleurs du Québec pour la réception donnée par la Cité et demande de verser le même montant en octroi qu'en 1954 pour leur congrès.

Lettre de M. Henri Picard demandant une réponse à sa demande de pension.

Lettre de M. Donat Marchand, déclarant qu'il considère avoir droit à une pension en vertu d'un supposé règlement datant de 1922.

Demande de M. Lucien Alarie d'installer une cabane au No. 200 de la rue Fusey pour servir de poste de taxi.

Réclamation de \$490.00 de la Société D'Anesthésie de Ste-Marie, dans le cas de feu Edmond Girard.

Réclamation du Bell Téléphone de \$81.35. A l'assurance.

Réclamation de M. Gérard Guillemette par l'entremise de ses procureurs mes Lacoursière et Godin.

Préavis de réclamation de M. Jérôme Rousseau par l'entremise de son procureur Me Yves Gabias.

Réclamation de M. Marcel Boisclair au nom de sa fille Suzanne à la suite d'un accident au Parc Ste-Bernadette.

Lettre et résolution de la Fédération des Pompiers du Québec.

Demande d'une résolution de notre Conseil par le Ministère des Affaires municipales concernant le règlement de la fermeture d'une partie du Chemin Bureau.

Approbation par la Commission municipale d'un emprunt temporaire au montant de \$853,000.00, faisant partie des règlements Nos. 406, 419, 420, 421, 428, 431, 432, 433, 434 et 436.

Et Son Honneur lève la séance

*Arthur Beaudin*

Le Greffier

*J. Larivière*

Le Maire

#####

Province de Québec,  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, "lundi", le 22ième jour du mois de novembre 1965, à 7.00 heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les échevins L. Rheault, S. Hénaire, J. P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-734      Proposé par l'échevin R. Lepage,  
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que les minutes de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 15 novembre 1965, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Adopté

\*\*\*\*\*

"RAPPORT DES COMMISSIONS-PERMANENTES DU 15 NOVEMBRE 1965"

\*\*\*\*\*

PRESENTS: Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les échevins L. Rheault, S. Hénaire, M. Bergeron, R. Lepage et J. Lachapelle ainsi que le Gérant, M. Nadeau et l'Ingénieur, M. Marcoux.

- 10.- Le Gérant prié d'écrire à Me Guy Lebrun, lui demandant d'essayer de s'entendre avec Mme Sabin Caron, concernant l'acquisition de gré à gré si possible, de la portion de terrain adjacente à la rue "Leduc".
- 20.- Le comité recommande la même chose que l'an dernier concernant les voeux du temps des fêtes, et si possible de faire grouper les municipalités.
- 30.- Le Comité recommande à l'Ingénieur de faire faire le déboisement du prolongement de la rue Massicotte chez M. Catellier.
- 40.- Concernant la ruelle de la rue Beauchemin, le comité recommande de s'assurer si réellement la Cité est propriétaire de 4 pieds de terrain et vérifier la possibilité de faire une sortie.
- 50.- Le comité recommande au Directeur de la Police d'aviser qui de droit, de ne plus stationner de "vannes" sur la lère rue, de Radnor à la voie ferrée.
- 60.- Le comité recommande à l'Ingénieur de fournir deux hommes avec un camion pendant deux jours à l'organisation de l'illumination du temps des fêtes à la Plaza Fusey de même qu'au carrefour Ste-Madeleine, s'il en fait la demande.

**"SUITE DES COMMISSIONS-PERMANENTES DU 15 NOVEMBRE 1965" 5**  
 \*\*\*\*\*

- 70.- Le comité recommande un octroi de \$75.00 en faveur des "Patrouilleurs du Québec", à l'occasion de leur congrès.
- 80.- Approbation par le comité de la liste des travaux d'hiver soumise par l'Ingénieur.
- 90.- Le comité recommande de prendre M. Hervé Trépanier pour l'entretien des puits en remplacement de M. Ernest Leblanc.
- 100.- Le comité recommande de prêter la salle de l'Union Musicale à la Protection Civile, le 22 novembre prochain pour des cours qui seront donnés.
- 110.- Le comité recommande de retenir les services de M. Arthur Matteau en vue des négociations d'une nouvelle convention collective avec les fonctionnaires municipaux.
- 120.- La suspension de MM. Bastien, 3 jours et Blackburn, une semaine, ratifiée par le comité.
- 130.- Le comité recommande à M. Bettez d'aviser M. Lafontaine de faire disparaître son vieux tracteur qui est une nuisance sur la rue St-Georges.
- 140.- Concernant l'offre de M. Lafontaine de louer son Loader à la Cité, le comité recommande de le prendre si besoin il y a.
- 150.- Pour ce qui est des plaintes à l'effet que des particuliers vendent de la bière au "Marché du Cap", le comité recommande au Directeur de communiquer avec la Police Provinciale dans de tels cas.

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-735      Proposé par l'échevin M. Bergeron,  
 Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que le rapport des Commissions-permanentes en date du 15 novembre 1965, corrigé à l'item "12", en y ajoutant les noms de MM. Bastien et Blackburn, soit adopté.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-736      Proposé par l'échevin M. Bergeron,  
 Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que les comptes au montant total de \$31,773.70, et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

**"LES COMPTES"**

\*\*\*\*\*

Paie No. 91	\$ 6,092.64	Paie No. 92	\$ 8,793.43
Montreal Bearings	214.29	Brindle & B-Can-Nat.	4,108.00
Charles Brindle	780.00	Maranda Inc.	41.34
G. Baribeau & Al	1,554.99	Maurice Baril	23.25
Paul Guilbault Inc.	2.25	Brunelle Inc.	38.05
Sirois Auto. Ltée	37.02	Bell Téléphone	560.09

"SUITE DES COMPTES PAGE SUIVANTE"

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-736 - SUITE DES COMPTES

\*\*\*\*\*

Sicard Inc.	\$ 412.25	Yvon Fournier	\$ 145.80
Bell Téléphone	579.35	Interprovincial Equip.	334.29
Premier Fastener Ltd.	226.24	Ricard Inc.	4.00
Direct Motor Express	2.25	Zurich Insurance	786.06
Zurich Insurance	1,856.99	Cité du Cap	56.41
Desroberts Inc.	12.00	Bruno Côté, H. C. S.	3.70
Gar. Robert Lafond	99.00	L. L. Roquet Inc.	105.08
Mme Alphonse Comeau	5.00	Ass. Fono. Municipaux	56.00
Emilien Godbout	20.00	Rec. Gén. du Canada	115.00
Ass. Int. Machinistes	328.00	Ass. Pol. & Pompiers	93.00
Laurentide R-Mix	1,559.93	Martial Prince	174.03
Francis Hankin	2,306.95	Albert Ricard	247.02
			<u>\$31,773.70</u>

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-737      Proposé par l'échevin S. Hénaire,  
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce Conseil accepte le plan d'une partie de la subdivision du lot 143-52, fait et préparé par M. Roger Gélinas, arpenteur-géomètre en date du 28 octobre 1965, dûment approuvé par l'Ingénieur de la Cité et l'inspecteur en bâtiment.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-738      Proposé par l'échevin S. Hénaire,  
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce Conseil demande au Lieutenant-Gouverneur en Conseil, d'autoriser la Cité du Cap-de-la-Madeleine à vendre sur le marché américain, en monnaie légale des Etats-Unis, une émission d'obligations de \$600,000.00 faite en vertu des règlements Nos. 399, 419, 420, 421, 428, 429, 432, 433 et 434.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-739      Proposé par l'échevin S. Hénaire,  
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que ce Conseil demande à l'Honorable Ministre des Affaires municipales, d'autoriser la Cité du Cap-de-la-Madeleine à vendre de gré à gré, sur le marché américain, en monnaie légale des Etats-Unis, par l'entremise de la Société de Placements Ltée, une émission d'Obligations de \$600,000.00, faite en vertu des règlements Nos. 399, 419, 420, 421, 428, 429, 432, 433 et 434, au taux de 5 1/2, fonds d'amortissement 1985, au prix de \$98.75 net, commission de \$1.25 par \$100.00 déduite.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-740  
\*\*\*\*\*

Proposé, secondé et unanimement résolu, que ce Conseil apprend avec de vifs regrets, le décès de Mme Berthe Berlinguet Morrissette, épouse de feu Roméo Morrissette, ex-échevin et ancien Maire de la Cité du Cap-de-la-Madeleine durant trois termes.

Ce Conseil présente donc aux familles Berlinguet et Morrissette, ses plus sincères condoléances dans le deuil cruel qui vient de les atteindre et autorise le Trésorier à verser les honoraires d'une Grand'Messe pour le repos de l'âme de la disparue.

Adopté

\*\*\*\*\*

CONSIDERANT que la population des secteurs St-Odilon et Ste-Bernadette a augmentée considérablement au cours des dernières années;

CONSIDERANT que la municipalité a ouvert de nombreuses nouvelles rues dans ces secteurs durant la même période;

CONSIDERANT que de nombreuses demandes nous parviennent des résidents de ces secteurs, réclamant des améliorations du service de transport en commun;

EN CONSEQUENCE, Il est proposé par l'échevin J. Lachapelle appuyé par l'échevin R. Lepage et unanimement résolu que ce Conseil prie la compagnie de Transport St-Maurice de bien vouloir procéder à une étude complète afin d'améliorer sans tarder le service de transport en commun dans ces secteurs.

Adopté

\*\*\*\*\*

**CORRESPONDANCES LUES**

\*\*\*\*\*

Remerciements de Mme Alphonse Comeau pour sympathies témoignées lors du décès de M. Alphonse Comeau, son époux.

Lettre et résolution du Conseil de St-Louis de France demandant de bien vouloir faire une sortie cet hiver aux limites du Cap jusqu'au chemin des "Forsyth".

Accusé de réception par les Affaires municipales, du règlement 438, heures de fermeture des commerces etc.

Approbation par la Commission et les Affaires municipales, du règlement 437, au montant de \$20,500.00, trottoirs.

Lettre de M. Leroux, secrétaire de Cap Curling Club, se plaignant de la police.

La Régie des Alcools nous informe de la demande d'un permis d'épicerie par M. E. Turgeon, à 156 Ste-Madeleine.

Résolution de Perfection Wood se désistant de toute réclamation à la suite de la fermeture du Chemin Bureau.

Application par M. Jean-Pierre Lanouette, 7 Rochefort pour la fonction de constable.

Lettre de la Société de Placements Ltée concernant l'émission sur le marché américain de \$600.000.00.

Lettre du Ministère des Affaires municipales concernant les travaux d'hiver.

Demande d'octroi par la Société St-Jean-Baptiste de Trois-Rivières pour le "Prêt d'Honneur" de même que des filiales St-Lazare et Ste-Madeleine du Cap.

Réclamation de M. Freddy Trépanier par l'entremise de son procureur Me Richard Rioux.

Réclamation de Mlle Clotilde Cossette 49 St-Georges à la suite d'un accident en février dernier.

Lettre de M. Roger Gélinas concernant la subdivision du lot 143-52.

Et Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin  
Le Greffier

J. Lachapelle  
Le Maire

\*\*\*\*\*

Province de Québec,  
Cité du Cap de la Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap de la Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, "lundi" le 29ième jour du mois de novembre 1965, à 7.00 heures P. M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les échevins L. Rheault, S. Hénaire, J. P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage et J. Lachapelle formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16 742      Proposé par l'échevin M. Bergeron,  
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que les minutes de l'assemblée régulière du Conseil de cette Cité, en date du 22 novembre 1965, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Adopté

\*\*\*\*\*

"RAPPORT DES COMMISSIONS PERMANENTES DU 22 NOVEMBRE 1965"

\*\*\*\*\*

PRESENTS: Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les échevins L. Rheault, S. Hénaire, M. Bergeron, R. Lepage et J. Lachapelle ainsi que le Gérant, M. Nadeau et l'Ingénieur, M. Marcoux.

\*\*\*\*\*

10. Le comité recommande ce qui suit:

- a) De déblayer le viaduc de la rue Thibeau à chaque tempête.
- b) Vérifier si exact qu'une remorque peut stationner dans la rue parce qu'elle serait porteuse d'une licence.
- c) Sur St-Henri, de Fusey à Turmel, enlever la neige.
- d) Le Gérant prié de demander à la Shawinigan W & P de changer les bras de lumières, rue Notre-Dame pour des longs.
- e) Concernant le cas "Buckley" rue Beauchemin, l'Ingénieur prié d'organiser un petit chemin pour les accommoder.
- f) De demander à M. Giroux de vérifier la pression d'eau chez M. Leblanc, coin Alice et Lacroix.

20. Le comité recommande et autorise de charger à l'avenir pour les entrées de service, \$150.00 de mai à novembre inclusivement, mais à la condition que le permis de construire soit pris au plus tard le premier novembre et \$250.00 de décembre à avril inclusivement.  
l'échevin L. Rheault enrégistre sa dissidence.

"SUITE DES COMMISSIONS-PERMANENTES DU 22 NOVEMBRE 1965" 7  
\*\*\*\*\*

30. L'Ingénieur prié d'avertir les gardiens d'avoir à ramasser les chiens, à compter de 5.00 à 8.00 heures A. M. et avertir le mécanicien de ne pas sortir durant ce temps.
40. Cet item a été biffé.
50. Le comité recommande au Gérant de répondre à la Commission des Transports du Canada, que la municipalité accepte le plan suggéré pour l'installation d'un système de protection automatique à la traverse à niveau des rues St-Laurent et Fusey et qu'elle consent à assumer 12 1/2 pour cent des frais d'installation de ce système estimé à \$16,875.00 et 50 pour cent du coût d'opération de l'entretien annuel estimé à \$635.00.
60. Le comité recommande de ne faire aucun changement du stationnement, coin des rues Fusey et St-Henri.
70. Le comité recommande la suspension de M. Jean-Paul Ringuet pour une semaine sans paye à la suite d'un accident d'automobiles et une journée à M. Léon Marchand. L'échevin M. Bergeron enrégistre sa dissidence en ce qui concerne la suspension de M. Ringuet.
80. Le comité recommande et autorise l'Ingénieur de la Cité à faire venir un expert de la compagnie International Harvester, pour donner des instructions à nos chauffeurs qui conduisent ces camions.
90. Le comité recommande et autorise l'Ingénieur à faire l'acquisition de deux autres radios, dont un pour la voiture de l'Ingénieur et l'organisation d'une patrouille pour aider au déblaiement de la neige.
100. Le comité recommande au Greffier de répondre aux deux demandes de la Société St-Jean-Baptiste, pour le prêt d'Honneur, qu'il n'y a rien de prévu au budget 1965.
110. A la suite de l'exposé du Gérant à l'effet que le Greffier aurait encore 18 jours de vacances qui lui reviendraient des années 1963-64 et 1965, le comité recommande d'essayer de prendre toutes ces journées durant la période des fêtes.
120. Le comité recommande à l'Ingénieur de prendre les hommes qui font son affaire pour le déblaiement de la neige, soit comme chauffeur ou autre.
130. Le comité recommande et autorise l'achat d'un corroyeur au prix de \$677.00 avec deux unités. Acheter chez Morin & Frères au prix de Bergeron Machinerie, soit \$677.00, sinon le prendre de Bergeron Machinerie.
140. Concernant le déblaiement de la neige en facade des commerces et bureaux publics, ne pas pousser cette neige chez le voisin; que chacun garde sa neige.

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-743      Proposé par l'échevin J. Lachapelle,  
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que le rapport des Commissions-permanentes en date du 22 novembre 1965, corrigé en biffant l'item "4" et ajoutant à l'item "7", les mots suivants:- l'échevin M. Bergeron enrégistre sa dissidence en ce qui concerne la suspension de M. Ringuet.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-744      Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,  
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que les comptes au montant total de \$22,239.16, et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

"LES COMPTES"

\*\*\*\*\*

Paie No. 93	\$ 6,017.69	Paie No. 94	\$ 9,036.50
Cité du Cap	132.95	Dumont Express	8.88
Commission Scolaire	26.96	Kingsway Transport	11.00
Com.Scol.Ste-Marthe	45.00	C. P. R. Express	3.85
Smith Transport Ltd.	5.37	Studio R. Sauvageau	291.50
Denis Déziel	20.00	Canadien Pacifique	37.09
Alphonse Dumais	12.00	Me Réjean Giroux, N. P.	75.10
Pascal Hardware Co.	80.68	Can. Silk Mfg.	10.63
Allied Chemical Ltd.	2,295.64	St-Maur.Oxygen Co.Ltd	133.55
Texaco Canada Ltd	3,289.16	Lab. Industriels	54.00
Carrière St-Maurice	229.76	Me Réjean Giroux, N. P.	273.45
Fonderie St-Hyacinthe	148.40		
TOTAL.....			\$22,239.16

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-745      Proposé par l'échevin R. Lepage,  
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que ce Conseil accepte de Madame Sabin Caron, 800 pieds carrés de terrain pris à même le lot partie 423 du cadastre officiel de la Cité, tel que désigné sur le plan No. 154 préparé par M. Gérald Carbonneau, arpenteur géomètre, en date du 25 mars 1965, et ce, pour le prix de \$200.00.

La Cité s'engage également à payer tous les frais encourus à date dans la cause d'expropriation de cette même partie de lot ainsi que les honoraires de Me Paul Boucher, notaire, pour l'acte de cession consenti par les enfants en faveur de Madame Yvonne Paquin, épouse de M. Sabin Caron.

Que Me Albérie Roy, notaire, soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-746      Proposé par l'échevin S. Hénare,  
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que ce Conseil demande à la Banque Canadienne Nationale de bien vouloir consentir à la Cité du Cap-de-la-Madeleine, un prêt temporaire au montant de---- \$253,000.00 représentant le solde des emprunts autorisés par la Commission municipale de Québec, en date du 12 novembre 1965, lesquelles autorisations s'élevaient à \$853,000.00 et dont une première tranche de \$600,000.00 a déjà été consentie par la Banque et qui sera remboursée incessamment.

"SUIITE DE LA PRESENTE RESOLUTION PAGE SUIVANTE"  
\*\*\*\*\*

Cet emprunt de \$253,000.00 est requis en attendant la vente d'une autre émission d'obligations.

Cet emprunt sera effectué par tranches, selon les besoins, jusqu'à concurrence du montant de \$253,000.00.

Que le Maire et le Trésorier soient et sont autorisés à signer tous les documents requis.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-747      Proposé par l'échevin R. Lepage,  
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que l'article "3" du contrat concernant l'entente "Parcs-Ecoles" avec la Commission Scolaire en date du 3 décembre 1964, soit amendé en y ajoutant l'article "3-A" suivant:-

Article "3-A"  
\*\*\*\*\*

"QUE LES COMMISSAIRES D'ECOLES REPRENENT LA RESPONSABILITE ET L'USAGE EXCLUSIF DES TERRAINS ET LOCAUX ETANT LEURS PROPRIETES, ET CE, PENDANT TOUTES HEURES DURANT LESQUELLES LA COMMISSION MUNICIPALE DES LOISIRS N'OCCUPE PAS LESDITS LOCAUX ET TERRAINS"

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-748      Proposé par l'échevin M. Bergeron,  
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU qu'autorisation de l'usage du matériel et des instruments ci-dessous mentionnés, soit accordée à la Commission municipale des Loisirs, à la condition que le coût de remplacement du matériel utilisé soit défrayé à parts égales et par la Commission municipale des Loisirs et par la Commission Scolaire.

ECOLE SECONDAIRE L'ASSOMPTION  
\*\*\*\*\*

Matelas  
Barres parallèles  
Cheval-sautoir  
Tremplin  
Banc suédois  
Trempline

ECOLE CHAPAIS  
\*\*\*\*\*

Matelas  
Cheval-sautoir  
Tremplin  
Barres parallèles

ECOLE LAFERTE  
\*\*\*\*\*

Matelas  
Cheval-sautoir  
Tremplin  
Barres parallèles

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-749

Proposé, secondé et unanimement résolu, que ce Conseil est heureux de présenter ses plus chaleureuses félicitations à MM. Marcel Desbiens, Ovila Nault, Jean-Guy Cormier et Jean-Guy Rocheleau de la force constabulaire de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, qui ont reçu chacun un certificat attestant leur efficacité comme officier pompier.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-750

\*\*\*\*\*

Proposé, secondé et unanimement résolu, que ce Conseil apprend avec de vifs regrets, le décès de M. Joseph Prescott, père de M. Ludovic Prescott, propriétaire résidant et ancien échevin de cette Cité durant plusieurs années.

Ce Conseil présente donc aux familles Prescott, ses plus sincères sympathies dans le deuil cruel qui vient de les atteindre.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-751      Proposé par l'échevin S. Hénaire,  
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que le règlement No. 439 intitulé "REGLEMENT POUR AUTORISER UN EMPRUNT DE \$85,000.00, POUR TRAVAUX D'AQUEDUC, D'EGOUT, D'OUVERTURE ET MISE EN FORME DE RUES", soit adopté en première lecture.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-752      Proposé par l'échevin S. Hénaire,  
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que le règlement No. 439 intitulé "REGLEMENT POUR AUTORISER UN EMPRUNT DE \$85,000.00, POUR TRAVAUX D'AQUEDUC, D'EGOUT, D'OUVERTURE ET MISE EN FORME DE RUES", soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-753      Proposé par l'échevin S. Hénaire,  
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que le Greffier soit autorisé à convoquer une assemblée publique des électeurs, propriétaires d'immeubles imposables de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, pour "jeudi" le 9ième jour de décembre 1965, à 7.00 heures du soir, relativement au règlement No. 439, au montant de \$85,000.00 pour travaux d'aqueduc, d'égout, d'ouverture et mise en forme de rues, et ce, conformément à l'article 593 de la Loi des Cités et Villes.

Adopté

\*\*\*\*\*

AVIS DE MOTION No. 16-754

\*\*\*\*\*

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT CONSTITUANT UNE COMMISSION MUNICIPALE D'URBANISME DANS LES LIMITES DE LA CITE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 29ième jour du mois de novembre 1965.

(Signé) Rodrigue Lepage,  
Echevin de la Cité du  
Cap-de-la-Madeleine.

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-755 Proposé par l'échevin M. Bergeron,  
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que les services de M. Victor Lambert, Architecte Urbaniste Conseil, soient retenus à titre de consultant lorsque requis.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-756 Proposé par l'échevin R. Lepage,  
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que les services de la firme d'Ingénieurs "Provencher et Desjardins" soient retenus pour la mécanique et l'électricité et les services de M. J. A. M. Langlois & Associés pour la structure du poste de police et pompiers projeté et l'engagement des Architectes "Caron et Juneau" pour continuer la préparation des plans et devis autorisé par la résolution 15-456 en date du 19 novembre 1962.

"L'ECHEVIN L. RHEAULT DEMANDE LE VOTE"

\*\*\*\*\*

POUR LA MOTION : S. Hénaire, M. Bergeron, R. Lepage,  
J. Lachapelle.

CONTRE LA MOTION: L. Rheault, J. P. Lavergne.

"MOTION ADOPTÉE SUR DIVISION"

\*\*\*\*\*

CORRESPONDANCES LUES

\*\*\*\*\*

Cession par Madame Sabin Caron pour le prix de \$200.00, d'une portion de terrain pour l'élargissement de la rue "Leduc".

Lettre de "Superior Propane Limited" offrant de céder à la Cité, moyennant certaines considérations, le prolongement de la rue Vachon, à partir de l'existante en direction du Marais des Plaines.

Lettre de l'International Business Machine, déclarant être en mesure d'assurer le bon fonctionnement nos machines I. B. M. en seulement trois inspections annuelles.

Lettre de la "Commission Municipale des Loisirs" demandant d'être invitée lors de la préparation de son budget.

Lettre de la Confédération des Syndicats Nationaux, offrant à la Cité au nom de M. François Légaré, la somme de \$21.00 en règlement de la dette dudit Légaré pour le service d'eau au montant de \$52.50, sinon, ce sera la faillite et réponse de M. Biron, le Trésorier.

Lettre de la Shawinigan nous informant que la Cité lui doit en arrérage, le montant de \$26,959.65 soit quatre mois.

CORRESPONDANCES LUES - SUITE

\*\*\*\*\*

Lettre de "P. A. Gouin Ltée, sollicitant le patronage de la Cité.

Invitation de l'Association Québécoise des Techniques de l'Eau à un "Séminaire de Gestion" à Montréal dans le cours d'avril 1966. Coût de participation \$125.00 plus frais de transport et de séjour.

L'Association de "Le Secours aux Lépreux" sollicite l'aide de la Cité.

Offre de "Kingsland Publications" de vendre à la Cité le Code de Procédure Civile sur feuillets mobiles.

Résolution de la Commission Scolaire demandant d'amender l'article "3" du contrat concernant l'entente "Parcs-Ecoles" avec la Commission Municipale des Loisirs.

Lettre de la "Commission Municipale des Loisirs demandant de passer une résolution pour autoriser l'usage par la dite Commission du matériel et des instruments des écoles à la condition que le remplacement soit défrayé à parts égales avec la Commission Scolaire.

Lettre du Directeur de la police recommandant l'engagement en permanence des Constables Furlatt et Hamel.

Avis de réclamation par M. Roland Mongrain pour le bris de son parterre par notre machinerie.

Réclamation de "Shell Canada Limited" pour dommages causés à la station de Service de la rue Notre-Dame par une motocyclette de la police.

Lettre de Madame Marcel Boisclair, 37 Céline faisant suite à une réclamation au nom de sa fille Suzanne.

Soumission de "Mawn Entreprises" pour le déblaiement de la neige à partir de l'usine de filtration au boulevard De-Grandmont, pour le prix de \$500.00.

Plan montrant le prolongement de la rue Vachon, à partir de l'existante en direction du Marais des Plaines.

Et Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin

LE GREFFIER

J. P. Gouin

LE MAIRE

#####

Province de Québec,

Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi le 6ième jour du mois de décembre 1965, à 7.00 heures P. M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les échevins L. Rheault, S. Hénaire, J. P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage et J. Lachapelle formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-757      Proposé par l'échevin M. Bergeron,  
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que les minutes de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité, en date du 29 novembre 1965, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Province de Québec,

Adopté

Cité du Cap-de-la-Madeleine,

\*\*\*\*\*

"RAPPORT DES COMMISSIONS-PERMANENTES DU 29 NOVEMBRE 1965"  
\*\*\*\*\*

PRESENTS:- Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les échevins L. Rheault, S. Hénaire, J. P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage et J. Lachapelle ainsi que M. le Gérant, M. Nadeau et l'Ingénieur, M. Marcoux.

\*\*\*\*\*

10.- A la suite de l'exposé de M. Jean-Paul Lévesque, dont un enfant a été heurté par une automobile, rue Latreille, le comité recommande l'achat d'un "Bombardier" pour le déblaiement des trottoirs dans les secteurs des écoles.

20.- Le comité recommande ce qui suit:-

a) D'enlever le mulon de neige, rue Rocheleau, voisin du magasin Hébert.

b) De déblayer le trottoir côté Est de la rue Dorval, entre les rues Loranger et Toupin de même que sur rue Brunelle.

c) De déblayer la rue Montplaisir, du côté de l'Eglise Ste-Famille.

d) Enlever le mulon de neige en face de 46 Beauchemin.

e) De déblayer la neige en face de l'Eglise Ste-Bernadette et du viaduc.

30.- Le comité recommande au Gérant de répondre à M. De Bané que le Conseil est favorable à amender son règlement pour le cas qui le concerne.

10.- A la suite de l'exposé de M. Jean-Paul Lévesque, dont un enfant a été heurté par une automobile, rue Latreille, le comité recommande l'achat d'un "Bombardier" pour le déblaiement des trottoirs dans les secteurs des écoles.

"SUITE DES COMMISSIONS-PERMANENTES DU 29 NOVEMBRE 1965"

\*\*\*\*\*

- 40.- Le comité recommande au Gérant d'écrire à notre compagnie d'assurance d'accuser réception des réclamations que nous leur faisons parvenir et de faire part aux parties réclamarces dans le plus bref délai possible de la décision prise quand à ces réclamations et faire parvenir copie à la Cité.
- 50.- Concernant la demande de rendre la rue St-Henri à ses unique et l'installation de lumières, soumettre le cas au Directeur de la police.
- 60.- Le principe de localiser les puisards par un petit triangle rouge sur le solage des maisons est accepté sur demande.
- 70.- Le comité recommande d'inviter M. Victor Lambert, Urbaniste pour 9 ou 10.00 heures de l'avant-midi, lundi le 6 décembre 1965.
- 80.- Le nom de M. Alphonse Dauphinais est soumis pour travailler comme pointeur au quai. Refusé.
- 90.- Le comité recommande au Gérant de faire faire l'installation des lumières à la patinoire de l'Ecole Dollard, au prix de \$675.00 et l'installation à la patinoire du parc municipal, au prix de \$725.00 par M. Charles Lévesque le tout, tel que mentionné dans sa cotation du 29 novembre 1965.
- 100.- Le comité recommande de ne pas déblayer le chemin Forsyth, tel que demandé par le Conseil de St-Louis de France.
- 110.- Le comité recommande de demander 100 pieds de largeur au lieu de 66 pieds à "The Model Plan" pour l'ouverture de la rue à l'Est du lot 557-5 appartenant au docteur Gagnon.
- 120.- Concernant l'échange des automobiles de la police, le comité recommande d'attendre.
- 130.- Le comité recommande d'attendre à la semaine prochaine avant d'engager les constables Furlatt et Hamel comme permanents.
- 140.- Le comité accepte la cédule de travail de 40 heures par semaine qui lui a été soumise par le Directeur de la police et les représentants de l'Association des Policiers et pompiers, en vertu du paragraphe "D" de l'article "5" de la convention collective.

\*\*\*\*\*

Rés., No. 16-758      Proposé par l'échevin M. Bergeron,  
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le rapport des Commissions-permanentes en date du 29 novembre 1965, corrigé à l'item "6" en ajoutant après les mots "est accepté" les mots "sur demande" et à l'item "8" en ajoutant après les mots "au quai" le mot "refusé.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-759      Proposé par l'échevin R. Lepage,  
 Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que les comptes au montant total de  
 \$36,622.01 et tels que décrits ci-après, soient et sont par  
 les présentes acceptés pour paiement:-

"LES COMPTES"  
 \*\*\*\*\*

Paie No. 95.....	\$ 6,054.83 /
Paie No. 96.....	10,576.81 /
Imperial Oil Ltd.....	280.81 /
Hewitt Equipment Ltd.....	109.32 /
Mine Safety Appliances.....	66.37 /
Langlois Télévision.....	25.00 /
Lynn McLeod Automatives.....	64.56 /
<b>H. Massicotte &amp; Frères.....</b>	<b>130.00 /</b>
<b>Pitney-Bowes of Canada.....</b>	<b>31.99 /</b>
Matteau Radio Electric.....	929.61 /
Desmarais Mfg.....	69.90 /
Gérard Sévigny Enrg.....	53.77 /
Apeco of Canada Ltd.....	87.19 /
P. V. Ayotte Ltée.....	2.22 /
C. P. R. Express.....	1.85 /
Daigle & Frère.....	402.80 /
Cap Auto Seat Covers.....	29.09 /
Francsek & Mukstadt.....	31.80 /
Imprimerie Régale Ltée.....	141.99 /
Canada Carbon & Ribbon.....	19.08 /
Budge Carbon & Ribbons.....	14.84 /
Service des Loisirs.....	33.35 /
Cité du Cap.....	170.96 /
Matte Automobile Inc.....	120.53 /
Propane Gas Utilities.....	146.98 /
Blackwood Hodge Ltd.....	390.63 /
Keuffel & Esser.....	219.25 /
Central Auto Spring.....	5.40 /
Stanley Motor Equipment.....	80.04 /
	<u>\$20,290.99</u>
Cie de Construction Dollard Ltée.....	10,351.35 /
Cie de Construction Dollard Ltée.....	3,813.00 /
	<u>\$14,164.35</u>
	\$20,290.99
	14,164.35
	<u>\$34,455.34</u>
Conseil de la Cité.....	2,166.67 /
TOTAL.....	\$36,622.01

Adopté

\*\*\*\*\*

Province de Québec,  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, "lundi" le 6ième jour du mois de décembre 1965, à 7.00 heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les échevins L. Rheault, S. Hénaire, J. P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage et J. Lachapelle formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

\*\*\*\*\*

Résolution No. 16-760

\*\*\*\*\*

ATTENTU que la Cité du Cap-de-la-Madeleine émet des obligations pour une somme de \$600,000.00 en vertu des règlements suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun desdits règlements:

Règlement No. 399	\$ 43,000.00
" " 419	31,500.00
" " 420	67,500.00
" " 421	130,500.00
" " 428	191,500.00
" " 429	27,000.00
" " 432	40,000.00
" " 433	45,000.00
" " 434	24,000.00

ATTENDU que par l'entremise de la maison Société de Placements Limitée, la compagnie State Farm Life Insurance Company de Bloomington de l'Illinois, Etats-Unis d'Amérique, a convenue d'acheter la totalité de cette émission d'obligations;

ATTENDU qu'à la suite de ladite vente, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations seront émises;

Proposé par S. Hénaire,  
Secondé par J. P. Lavergne.

ET UNANIMEMENT RESOLU que demande soit faite à l'honorable Ministre des Affaires Municipales de modifier les règlements ci-dessus mentionnés de la façon suivante:

Les obligations seront datées du 15 décembre 1965, seront émises à fonds d'amortissement et viendront à échéance le 15 décembre 1985.

Toutefois, la Cité s'engage à créer un fonds d'amortissement au moyen de versements annuels en capital pour le rachat desdites obligations à leur valeur nominale, plus l'intérêt couru à la date du rachat le 15 décembre de chaque année, commençant en 1966 et se terminant en 1985, conformément au tableau suivant:

1966	\$ 18,000.00	1967	\$ 19,000.00
1968	19,000.00	1969	21,000.00
1970	22,000.00	1971	24,000.00
1972	25,000.00	1973	27,000.00
1974	27,000.00	1975	29,000.00
1976	33,000.00	1977	33,000.00
1978	34,000.00	1979	37,000.00
1980	39,000.00	1981	35,000.00
1982	36,000.00	1983	39,000.00
1984	41,000.00	1985	42,000.00

Page null



1155

Les obligations seront payables au détenteur enregistré, en monnaie légale des Etats-Unis d'Amérique, à Continental Illinois National Bank and Trust Company de Chicago, Etats-Unis d'Amérique. Au cas où des obligations entièrement nominatives de cette émission seraient échangées pour des obligations munies de coupons, ces dernières seront payables au porteur ou au détenteur enregistré selon le cas, au même endroit et en même monnaie que les obligations entièrement nominatives. Les coupons d'intérêt seront payables au porteur seulement au même endroit que le capital.

Un intérêt à un taux de 5 1/2% l'an sera payé semi-annuellement le 15 juin et le 15 décembre de chaque année en monnaie légale des Etats-Unis d'Amérique. Au fur et à mesure que l'intérêt deviendra dû, la Cité enverra, par courrier ordinaire à l'adresse du ou des détenteurs dont les noms apparaissent dans le registre comme détenteurs d'obligations entièrement nominatives, un chèque en paiement desdits intérêts "moins toute taxe qui pourrait être déductible s'il y a lieu". Ces chèques seront payables au pair, en monnaie légale des Etats-Unis d'Amérique, à Continental Illinois National Bank and Trust Company de Chicago, Cité de Chicagé, Etat de l'Illinois, Etats-Unis d'Amérique.

Les obligations seront émises sous forme d'obligations entièrement nominatives, en coupures de \$1,000.00 ou ses multiples, et sous forme d'obligations munies de coupons en coupures de \$1,000.00, susceptibles d'immatriculation quant au capital seulement. Les obligations entièrement nominatives peuvent être échangées, aux frais de la Cité, pour une valeur nominale globale égale d'obligations entièrement nominatives de toutes coupures autorisées sur remise d'icelle pour annulation. Les obligations entièrement nominatives peuvent aussi être échangées, aux frais de la Cité, pour une valeur nominale globale égale d'obligations munies de coupons, susceptibles d'immatriculation quant au capital seulement sur remise d'icelle pour annulation et sur réception par la Cité d'un avis écrit de pas moins de 30 jours donné par le ou les détenteurs enregistrés desdites obligations demandant ledit échange. Les obligations munies de coupons ainsi reçues en échange ne seront pas par la suite échangeable pour des obligations entièrement nominatives.

Les obligations de cette émission ne seront pas rachetables par anticipation, sauf pour les fins du fonds d'amortissement ci-dessus mentionné. Pour les fins susdites, la Cité rachètera annuellement, en donnant un avis à cet effet, un montant d'obligations égal à la contribution annuelle versée au fonds d'amortissement au prix de \$100.00, plus l'intérêt couru et non payé à la date du rachat.

Suite

... 3

Cet avis sera déposé à la poste sous pli recommandé, pas moins de 30 jours avant la date de rachat, à l'adresse des détenteurs dont les noms apparaissent dans le registre comme détenteurs immatriculés des obligations appelées pour rachat. De plus cet avis sera donné conformément à la section VII du chapitre 171, S. R. Q. 1964, s'il y a lieu.

Dans le cas de rachat d'obligations pour les fins du fonds d'amortissement, la Cité choisira les obligations "ou partie en principal d'icelle" à racheter, en répartissant en premier lieu le montant total en principal des obligations devant être ainsi rachetées parmi les obligations entièrement nominatives et les obligations munies de coupons, qu'elles soient enregistrées ou non, quant au capital, proportionnellement "au \$1,000.00 le plus rapproché" aux montants globaux respectifs des "capital nominal" de ces obligations en cours au moment que ce choix est fait. Ensuite, la Cité choisira par tirage au sort, les obligations munies de coupons qui devront être remboursées et elle fera la répartition du montant en principal des obligations entièrement nominatives devant être remboursées, parmi les divers détenteurs de ces obligations, de façon proportionnelle "au ---- \$1,000.00 le plus rapproché" basé sur la proportion qui existe entre le total nominal de telles obligations enregistrées aux noms respectifs de chacun desdits détenteurs, par rapport au total en principal de toutes telles obligations entièrement nominatives alors en cours. La cédule de remboursement dans le cas de chaque règlement, qu'elle couvre entièrement ou partiellement le montant de l'emprunt décrété par ce règlement, sera celle ci-annexée pour en faire partie comme si elle était ici au long reproduite.

Dans le cas où la présente émission ne couvre qu'une partie de l'emprunt décrété par l'un quelconque des règlements, les modifications apportées par la présente résolution n'affectent ce règlement que pour la partie émise.

Adopté

Page 2

2

2000-11-11 10:10:10 AM  
2000-11-11 10:10:10 AM

\*\*\*\*\*

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT POUR AUTORISER L'EXECUTION DE TRAVAUX PUBLICS EN VERTU DU PROGRAMME D'ENCOURAGEMENT DES TRAVAUX D'HIVER DANS LES MUNICIPALITES 1965-1966."

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 6ième jour du mois de décembre 1965.

(Signé) Martin Bergeron,  
Echevin de la Cité du  
Cap-de-la-Madeleine.

\*\*\*\*\*

CORRESPONDANCES LUES  
\*\*\*\*\*

Remerciements du Maire Gaston Gaudet de la Ville de Bécancour, pour félicitations lors de son élection à la Mairie.

Lettre de la Cie de Transport St-Maurice dans laquelle il est mentionné que la compagnie croit être en mesure de donner des nouvelles d'ici le 15 décembre 1965, concernant le service de transport en commun dans les secteurs Ste-Bernadette et St-Odilon.

Lettre de la Commission des Relations Ouvrières avisant le Conseil que l'Association des Machinistes désire changer son nom en celui de: Association Internationale des Machinistes des Travailleurs de l'Aérospatiale

Superior Propane Limited accepte d'accorder une option d'un an à la Cité pour le prolongement de la rue Vachon.

Demande de prendre une décision par M. Lucien Alarie qui désire ouvrir un "stand" de taxi à 200 Fusey.

Réclamation de M. Claude St-Cyr, 70 Duplessis pour dommages causés à son parterre par notre machinerie.

Et Son Honneur lève la séance

260

*Arthur Beaudin*

LE GREFFIER

*J. G. Gaudet*

LE MAIRE

#####

Province de Québec,  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville "lundi" le 13ième jour du mois de décembre 1965, à 7.00 heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les échevins L. Rheault, S. Hénaire, J. P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage et J. Lachapelle formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-762  
\*\*\*\*\*

Proposé, secondé et unanimement résolu, que ce Conseil apprend avec de vifs regrets, le décès de Mademoiselle Gertrude Rochefort, soeur de Mlle Anne-Marie et de Arthur et Richard, ce dernier Commissaire d'Ecoles de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Ce Conseil présente donc aux familles Rochefort et tout spécialement à M. Richard Rochefort, ses plus sincères condoléances dans le deuil cruel qui vient de les atteindre.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-763      Proposé par l'échevin S. Hénaire,  
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que les minutes de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 6 décembre 1965, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Adopté

\*\*\*\*\*

"RAPPORT DES COMMISSIONS-PERMANENTES DU 6 DECEMBRE 1965"

\*\*\*\*\*

PRESENTS:- Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers et MM. les échevins L. Rheault, S. Hénaire, J. P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage et J. Lachapelle ainsi que le Gérant, M. Nadeau et l'Ingénieur, M. Marcoux.

\*\*\*\*\*

10.- Le comité recommande ce qui suit:-

- a) Enlever l'ondin de glace à la sortie du Pont Duplessis.
- b) Enlever la neige et la glace, en face et du côté du garage Texaco, coin Fusey et Notre-Dame et étendre du sable.
- c) Que M. Bettez vérifie si garage en toile trop près du trottoir, rue du Sanctuaire, au Nord du Boulevard.
- d) Il est suggéré d'installer un "banc" fixe dans l'abri des usagers d'autobus, rue Fusey.
- e) Déblayer la rue St-Henri, du côté de la Caisse Populaire, de même que toutes les rues étroites.

"SUITE DES COMMISSIONS - PERMANENTES DU 6 DECEMBRE 1965"

\*\*\*\*\*

- f) Lorsque nous prendrons possession du "Bombardier" il ne faudra pas oublier de déblayer le côté Sud-Ouest du trottoir de la rue Rochefort.
- 20.- Que M. Bettez vérifie si réellement il y a un commerce opérant rue Des Châtelets.
- 30.- Le comité recommande ce qui suit:-
- a) Enlever la neige, coin Bureau et Thibeau, près de la station de service.
- b) De ne plus transporter de neige sur le terrain de M. Florient Binette.
- c) De ne pas déblayer les entrées des commerces d'huile dans les zones résidentielles.
- 40.- Demander à M. Bettez de vérifier si la roulotte stationnée coin Latreille et St-Laurent ainsi que la roulotte remise au garage Turcotte sont habitées.
- 50.- Le Gérant prié de donner à Me Guy Lebrun pour collection, les comptes suivants:- M. Roland Buisson au montant de \$21,67 et M. Jacques Landry au montant de \$156.77.
- 60.- Le comité approuve la fermeture des bureaux, lundi, le 27 décembre 1965 et lundi, le 3 janvier 1966.
- 70.- Le Greffier prié de préparer pour la prochaine séance, une résolution pour nommer un échevin sur le comité du fonds de retraite.
- 80.- Concernant la location d'une machine comptable, le comité recommande au Gérant de s'entendre avec le Trésorier, M. Biron, et de procéder selon les besoins.

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-764 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,  
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que le rapport des Commissions-Permanentes en date du 6 décembre 1965, après avoir biffé l'item "D" de l'article "3" et corrigé l'article "6" en enlevant les mots "et suggère de ne pas siéger durant le temps des Fêtes", soit adopté.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-765 Proposé par l'échevin L. Rheault,  
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que les comptes au montant total de \$32,383.52 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

"LES COMPTES"

\*\*\*\*\*

"VOIR COMPTES, PAGE SUIVANTE"

\*\*\*\*\*

"LES COMPTES"

\*\*\*\*\*

Municipalité de Ste-Mathie AMB

Paie No. 97	\$ 6,457.29	Paie No. 98	\$18,809.72
Hervé Trépanier	65.00	Albert Ricard	15.28
Studio St-Cyr	15.74	Philippe Larivière	100.00
Me Réjean Giroux N. P.	39.00	Alex Macrae Co. Ltd.	32.80
Edouard Lair A. G.	372.50	Joliette Asphalte Ltée	79.00
Bitumuls Québec Ltée	108.12	Three Rivers Press	30.60
Quincaillerie Pascal	10.87	C. P. R. Express	1.50
Maranda Inc.	9.54	Jean Banville Inc.	108.14
De Cotret, Ferron, Nobert & Cie.....			750.00
Commission de la Bibliothèque.....			5,000.00
Charles Lévesque.....			313.17
TOTAL.....			<u>\$32,383.52</u>

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-766      Proposé par l'échevin J. Lachapelle,  
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que le procès-verbal de l'assemblée publique des électeurs, propriétaires d'immeubles imposables, tenue le 9ième jour de décembre 1965, relativement au règlement No. 439 au montant de \$85,000.00, pour travaux d'aqueduc, d'égout, ouverture et mise en forme de rues, soit adopté tel que soumis.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-767      Proposé par l'échevin S. Hénaire,  
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU QUE, sous réserve de l'approbation du Ministre des Affaires, comme il a été demandé en vertu d'une proposition de notre Conseil adoptée en date du 22 novembre 1965, la vente par la Cité de \$600,000.00 (U.S) de débentures, 5 1/2%, à fonds d'amortissement, qui seront datées du 15 décembre 1965 et écherront le 15 décembre 1985, à State Farm Life Insurance Company au prix de \$100.00 (U.S.) par \$100.00 de valeur nominale, plus l'intérêt accumulé à la date de livraison effectuée par l'entremise de la Société de Placements Ltée, soit approuvée.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-768      Proposé par l'échevin S. Hénaire,  
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que ce Conseil nomme par les présentes M. Jean-Paul Lavergne, Echevin du quartier No. 3 membre de la Commission d'administration du fonds de retraite de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-769      Proposé par l'échevin R. Lepage,  
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que ce Conseil accepte comme signature légale, la signature lithographiée du Maire sur les chèques de paie des employés de la Cité et sur les chèques du service municipal du Bien-Etre Social ainsi que la signature du Maire apposée au moyen d'une estampe sur les autres chèques émis par la Cité, et que la Banque Canadienne Nationale soit autorisée à accepter les dites signatures lithographiées ou estampées.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-770      Proposé par l'échevin S. Hénaire,  
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que M. Jean-Paul Lavergne, Echevin du quartier No. 3, soit et est par les présentes nommé PRO-Maire pour le prochain terme de trois (3) mois, et ce, à compter du premier janvier 1966.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-771      Proposé par l'échevin M. Bergeron,  
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que le règlement No. 441 intitulé "REGLEMENT POUR AUTORISER L'EXECUTION DE TRAVAUX PUBLICS EN VERTU DU PROGRAMME D'ENCOURAGEMENT DE TRAVAUX D'HIVER DANS LES MUNICIPALITES, 1965-1966" soit adopté en première lecture.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-772      Proposé par l'échevin M. Bergeron,  
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que le règlement No. 441 intitulé "REGLEMENT POUR AUTORISER L'EXECUTION DE TRAVAUX PUBLICS EN VERTU DU PROGRAMME D'ENCOURAGEMENT DE TRAVAUX D'HIVER DANS LES MUNICIPALITES, 1965-1966, soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté

\*\*\*\*\*

CORRESPONDANCES LUES

Lettre et modèle de résolution du Ministère des Affaires Municipales.

Approbation par les gouvernements fédéral et provincial de travaux d'hiver pour un montant de \$212,983.50. Coût de la main-d'oeuvre \$51,500.00 dont 50% par le fédéral, 40% par le provincial et 10% municipal.

Texte du discours prononcé par le président de l'Union des Municipalités, M. Fernand Drapeau, devant le club Kiwanis St-Laurent en date du 8 décembre 1965.

Approbation par la Commission municipale de la fermeture de l'ancien Chemin Bureau.

Approbation par la Commission municipale d'un emprunt temporaire au montant de \$20,500.00 en vertu du règlement 437.

Lettre de M. Pierre Marchand 91 Bellerive qui demande permission d'installer quelques indications annonçant la vente de petits poissons des chenaux.

Avis de réclamation de M. Fernand Croteau, 161 Notre-Dame, pour dommages causés à son parterre par notre machinerie.

Réclamation de M. Roland Thiffault par l'entremise de son procureur Me Yves Gabias, pour dommages causés à la station de service de la rue Notre-Dame par une motocyclette de la Police.

Avis de réclamation de Auguste Turcotte domicilié au No. 158 Loranger, à la suite du décès de sa fille mineure, Suzanne, survenu le 7 décembre 1965.

Et Son Honneur lève la séance

\*\*\*\*\*

Arthur Beaudin

Le Greffier

J. Lachapelle

Le Maire



Province de Québec,  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je soussigné, David Furlatt nommé constable et pom-  
pier de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, jure que je remplirai  
avec fidélité, honnêteté et justice, les devoirs de ma charge.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

David Furlatt

Assermenté devant moi à  
Cap-de-la-Madeleine, ce  
4ième jour de janvier 1966

Arthur Beaudin  
Le Greffier.

Je soussigné, David Furlatt nommé constable et pom-  
pier de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, jure que je remplirai  
avec fidélité et justice les devoirs de ma charge, au meilleur  
de mon jugement et de ma capacité.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

David Furlatt

Assermenté devant moi à  
Cap-de-la-Madeleine, ce  
4ième jour de janvier 1966.

Arthur Beaudin  
Le Greffier

\*\*\*\*\*

Province de Québec,  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je soussigné, Claude Hamel nommé constable et pom-  
pier de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, jure que je remplirai  
avec fidélité, honnêteté et justice, les devoirs de ma charge.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

Claude Hamel

Assermenté devant moi à  
Cap-de-la-Madeleine, ce  
4ième jour de janvier 1966

Arthur Beaudin  
Le Greffier.

Je soussigné Claude Hamel nommé constable et pom-  
pier de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, jure que je remplirai  
avec fidélité, honnêteté et justice, les devoirs de ma charge  
au meilleur de mon jugement et de ma capacité

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

Claude Hamel

Assermenté devant moi à  
Cap-de-la-Madeleine, ce  
4ième jour de janvier 1966.

Arthur Beaudin  
Le Greffier

\*\*\*\*\*

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, "lundi" le 3ième jour du mois de janvier 1966, à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les échevins L. Rheault, J. P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-773      Proposé par l'échevin M. Bergeron,  
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que les minutes de l'assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 13 décembre 1965, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Adopté

\*\*\*\*\*

"RAPPORT DES COMMISSIONS PERMANENTES DU 13 DECEMBRE 1965"

\*\*\*\*\*

PRESENTS: Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les échevins L. Rheault, S. Hénaire, J. P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage et J. Lachapelle ainsi que le Gérant, M. Nadeau et l'Ingénieur, M. Marcoux.

- 10.- Le comité recommande de prévoir au budget de l'année 1966, une somme de \$1,500.00 en faveur de la Fédération des Oeuvres de Charité.
- 20.- Le comité recommande de payer le même taux horaire qu'en 1964 à la Garde St-Odilon pour services rendus.
- 30.- Le comité recommande le déblaiement d'environ 40 pieds de trottoir à tous les arrêts d'autobus.
- 40.- Le comité recommande au Gérant de s'informer auprès de la compagnie St-Maurice Transport du trajet du circuit Latreille et demander d'avertir à l'avenir des changements apportés.
- 50.- Il est suggéré par l'échevin M. Bergeron d'acheter la propriété "Buckley".
- 60.- A la suite du rapport favorable de l'analyse de l'eau sur le lot partie 549 propriété de M. Antoine Trudel, le comité recommande l'achat de ce terrain d'environ 48,800 pieds carrés à \$0.07 1/2 du pied carré pour le forage d'un puits et l'agrandissement du parc Ste-Bernadette.
- 70.- Le comité recommande au Gérant de prendre un avis légal concernant la responsabilité d'une municipalité qui n'entretient pas ses trottoirs.
- 80.- Le comité demande à M. Bettez de vérifier si réellement il y a un commerce opérant à 272 Des Erables.
- 90.- Le comité recommande l'engagement en permanence des constables Claude Hamel et David Furlatt et ce, à compter du 30 novembre 1965.

"SUITE DES COMMISSIONS PERMANENTES DU 13 DECEMBRE 1965"

\*\*\*\*\*

- 100.- Le comité recommande de déléguer un officier suivre un cours d'entraînement pour les policiers municipaux du Québec, du 17 janvier au 11 mars 1966 à l'Ecole de police de la Sureté Provinciale du Québec, à Montréal.
- 110.- Le comité autorise le Trésorier à annuler l'imposition des licences de commerce énumérées dans son rapport du 6 décembre 1965 et totalisant la somme de \$2,015.00.

\*\*\*\*\*

"RAPPORT DES COMMISSIONS PERMANENTES DU 20 DECEMBRE 1965"

\*\*\*\*\*

PRESENTS:- Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les échevins L. Rheault, S. Hénair, M. Bergeron, R. Lepage et J. Lachapelle ainsi que le Gérant, M. Nadeau et l'Ingénieur, M. Marcoux.

- 10.- Le comité recommande que la réception pour les employés de l'extérieur soit tenue au garage municipal, "lundi" le 27 décembre 1965, à 5.00 heures de l'après-midi.
- 20.- Explications sur la manière de procéder avec les réclamants, à la suite d'accidents par M. Bernard Clément représentant de l'Assurance-groupe "La Prévoyance".
- 30.- Plaintes à l'effet que des logements sont aménagés et habités au sous sol de la propriété de M. Auguste Turcotte et le comité recommande à M. Bettez de vérifier si exact et vérifier aussi le permis de construction.
- 40.- Il est suggéré d'étudier la possibilité de changer les lumières aux principales intersections pour des 20,000 lumens.
- 50.- Le comité recommande de faire changer les lumières qui sont brûlées à la sortie du pont Duplessis, à l'ilot et en face de la pharmacie Lanouette.
- 60.- Le comité recommande et autorise le transfert d'un montant de \$3,600.00 de dépenses de la bibliothèque municipale.
- 70.- Concernant l'aménagement du sous sol du Centre Brunelle en vue de l'installation des bureaux du Bien-Etre Social de la Cité, le comité recommande de faire l'étude des plans et devis avant de procéder.

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-774      Proposé par l'échevin M. Bergeron,  
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que le rapport des Commissions-permanentes en date du 13 décembre 1965 ainsi que celui du 20 décembre 1965, après avoir biffé cependant l'article "7" du rapport du 13 décembre 1965, soient adoptés.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-775 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,  
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que les comptes au montant total de  
\$129,237.13 et tels que décrits ci-après, soient et sont par  
les présentes acceptés pour paiement:-

"LES COMPTES"

\*\*\*\*\*

Paie No. 99	\$10,043.69	Paie No.100	\$ 7,037.69
Paie No. 101	6,470.52	Paie No. 102	10,764.01
Paie No. 103	6,023.82	Paie No. 104	8,814.05
R. J. Lévesque	2,785.47	Bur.Enregistrement	39.25
Cité de Shawinigan	108.00	Wilbrod L'Heureux	45.00
Min.Finances Québec	100.00	Me Fernand Beauregard	14.40
B-Can.Nationale	4,129.78	J. R. Saulnier	38.30
G.Baribeau & Al	1,534.99	J.W.Bélisle & Fils	2.68
Ferronnerie J.Comeau	1.17	Zurich Insurance	1,875.44
Zurich Insurance	786.06	Bell Téléphone	518.09
Cité du Cap	121.80	Cité du Cap	151.64
Ass.Int.Machinistes	312.00	Ecole Police Québec	175.00
Ass.Pol.rt pompiers	87.00	Auer Light Mfg	111.93
Quincaillerie Rochefort.....			164.73
Les Frères Lebrun Ltée.....			248.00
J. R. Saulnier.....			209.87
Regional Asphalt Ltd.....			27,915.07
Regional Asphalt Ltd.....			1,455.79
P. V. Ayotte Ltée	8.33	Austin Toilet Service	82.00
Brunelle Inc.	136.00	Blouin & Désaulniers	423.73
Gaston Buisson	2.12	Cap Auto Electric	507.25
Cité du Cap	47.95	Cité du Cap	123.55
Commission municipale de la Bibliothèque.....			3,600.00
Comptoir musical Fillion Ltée.....			19.68
Confédération des Oeuvres des Loisirs.....			26.00
Champlain Express	4.50	Copyflex Prints Redg.	40.68
Centre de décoration Enrg.....			21.30
Délisle Ltée	152.76	J. B. Deschamps Inc.	941.28
Les Editions MsLean Hunter.....			10.00
David Furlatt	14.40	Philippe Francoeur	240.00
Réjean Giroux N. P.	58.00	Imp. St-Arnaud Enrg.	348.94
Librairie Morin	312.28	Légion Canadienne	30.00
Min.Finances Québec.....			1,453.35
Min.Finances Québec.....			17,118.31
Les Patrouilleurs du Québec.....			75.00
Protonotaire, Cour Supérieure.....			59.40
Rec.Gén.du Canada	2,380.90	Rec.Gén.du Canada	763.36
Spécialités Beauchamp Enrg.....			145.85
3-Riv. Auto Electric Ltée.....			197.33
Roger Tessier.....			20.00
Transmission Automatique Service.....			407.04
Vitrerie Centrale Enrg.....			99.89
Cie de Construction Dollard Ltée.....			2,590.20
Cie de Construction Dollard Ltée.....			4,717.51

\$129,237.13

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-776 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,  
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que la résolution No. 16-769 adoptée en date du 13 décembre 1965, soit abrogée et annulée à toutes fins que de droit et remplacée par la suivante:-

"QU'AUX fins d'assurer une expédition plus rapide des affaires de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, il soit permis à celle-ci d'utiliser un procédé mécanique pour apposer la signature des officiers autorisés, pour valoir comme équivalent à leur signature manuelle sur tous les chèques et autres effets et documents qu'ils sont autorisés à signer ou à endosser suivant les résolutions actuellement en vigueur ou à le devenir, et plus particulièrement, les chèques à être émis pour la paie des employés de la Cité et pour le service municipal du Bien-Etre Social de la Cité sur la Banque Canadienne Nationale, et que la dite Banque, ainsi que toute autre personne concernée, soient libérées de toute responsabilité en raison de l'usage illégal, contrefait, non autorisé ou erronné qui pourrait être fait par qui que ce soit de la dite signature mécanique, et qu'elle soit tenue quitte et indemne de toute réclamation et de tout recours de la part de qui que ce soit à ce sujet et ce à toujours; la seule obligation de la Banque relativement à telle signature étant de se rendre compte qu'elle est apparemment analogue au spécimen ou fac-similé de la dite signature fournie à la Banque et qui accompagne la présente résolution".

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-777 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,  
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que le règlement No. 442 intitulé "REGLEMENT POUR AUTORISER UN EMPRUNT DE \$63,000.00 POUR LE FORAGE DE DEUX Puits ARTESIENS ET LES DEPENSES CONNEXES", soit adopté en première lecture.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-778 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,  
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que le règlement No. 442 intitulé "REGLEMENT POUR AUTORISER UN EMPRUNT DE \$63,000.00 POUR LE FORAGE DE DEUX Puits ARTESIENS ET LES DEPENSES CONNEXES", soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-779 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,  
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que le Greffier de la Cité soit autorisé à convoquer une assemblée publique des électeurs, propriétaires d'immeubles imposables de la Cité pour "jeudi" le 13ième jour de janvier 1966, entre sept (7) et neuf (9) heures du soir relativement au règlement No. 442 au montant de \$63,000.00 pour le forage de deux puits artésiens et les dépenses connexes et ce, en conformité avec l'article 593 de la loi des Cités et Villes.

Adopté

\*\*\*\*\*

## AVIS DE MOTION No. 16-780

\*\*\*\*\*

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, LES ARGENTS NECESSAIRES POUR L'EXECUTION DE TRAVAUX PUBLICS CONSISTANT EN LA RENOVATION DU SYSTEME ELECTRIQUE ET D'AMENAGEMENT DE BUREAUX A LA BIBLIOTHEQUE ET AU GARAGE MUNICIPAL".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 31ème jour du mois de janvier 1966.

(Signé) Jean-Paul Lavergne,  
Echevin de la Cité du  
Cap-de-la-Madeleine.

\*\*\*\*\*

## CORRESPONDANCES LUES

\*\*\*\*\*

Résolution de la bibliothèque municipale recommandant d'augmenter de \$2.00 par semaine, le salaire de Mlles Pauline Héroux et Monique Roux à compter du 3 janvier 1966.

Autre résolution de la dite bibliothèque priant le Conseil de prendre à ses charges l'administration de la bibliothèque.

Trois lettres du Ministère des Affaires Municipales modifiant et approuvant les règlements et l'émission sur le marché américain de \$600,000.00 et autorisant M. Gaston Paré à signer les débetures.

Certificat de J. B. Deschamps Inc., imprimeur, reconnaissant avoir imprimé pour le compte de la Cité, 195 débetures pour l'émission de \$600,000.00, comprenant 21 spécimens remis à M. J. G. Porteous, C. R. et 130 autres en blanc gardées dans leur chambre forte.

Lettre de Madame Ferdinand Binette demandant à la Cité de s'abstenir de déposer de la neige sur son terrain sous peine de dommages-intérêts.

La Régie des Alcools nous avise de la demande d'un permis de "Salla à Manger" par M. Gaston Grondines au No. 84-A boulevard Ste-Madeleine et d'un permis "d'épicerie" par M. Robert Fournier au No. 697 de la rue Thibeau.

Lettre et Etat des revenus et dépenses du Club des Sénateurs du Cap-de-la-Madeleine pour l'année 1965 et remise d'un chèque de \$4.62 de surplus.

CORRESPONDANCES LUES - SUITE

\*\*\*\*\*

L'exécutif de l'Association des Machinistes local 2220 demande de nommer un de leur membre sur le comité du fonds de pension.

La Cie de Transport St-Maurice nous avise qu'il en coûterait trop cher d'étendre son service dans St-Odilon tel que demandé.

Félicitations de la Protection Civile pour le choix de M. Jean-Guy Rocheleau au cours de la Sureté Provinciale.

Approbation par la Commission des Relations Ouvrières du changement du nom de l'Association Internationale des Machinistes en celui de Association Internationale des Machinistes des Travailleurs de l'Aérospatiale, local 2220.

Invitation d'organiser une équipe de "Souque à la Corde" par le Carnaval de St-Jérôme, pour le 22 janvier 1966. Coût de l'inscription, \$25.00 par équipe.

Invitation de participer à la journée réservée tout spécialement au Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine à une fête et souper aux Petits poissons à Ste-Anne de la Pérade, mercredi, le 19 janvier 1966.

\* La Commission municipale des Loisirs suggère l'aménagement d'une piscine intérieure à l'Ecole polyvalente projetée; l'aménagement d'un amphithéâtre d'environ 800 sièges et l'aménagement d'une glace artificielle recouverte et demande de lui faire parvenir la réponse avant le 7 janvier 1966, sous forme de résolution.

Lettre envoyée à trois Ministres sur le "camping" par Rosario Blanchet, directeur du service de la publicité de l'Union des Municipalités et liste du conseil d'administration.

M. Paul Rocheleau, 341 Arcand, responsable de la publicité pour l'album-souvenir du 67ième congrès des Chevaliers de Colomb, sollicite contribution.

Montel Inc de Montréal, manufacturier d'étagères métalliques offre ses services à la Cité.

Structure Lamco de Montréal offre aussi ses services à la Cité, de même que Bernard Perras.

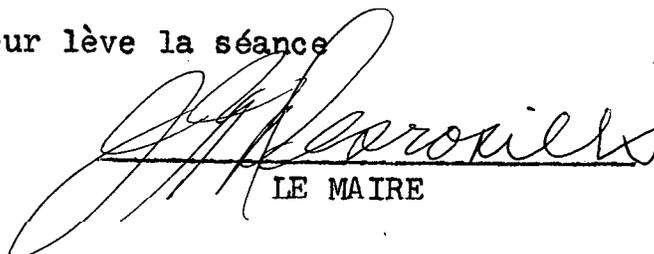
Lettre de Me Roland Paquin procureur de M. Marcel Frigon concernant une mise en demeure de déplacer une roulotte au No. 341 Thibeau.

Rapport mensuel de décembre 1965 de La Protection Civile.

Avis de réclamation de la part de M. Jean-Bte LeLaidier, 63 Thibeau, qui a fait une chute dans la rue.

Et Son Honneur lève la séance

  
LE GREFFIER

  
LE MAIRE

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieux et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, "lundi" le 10<sup>ième</sup> jour du mois de janvier 1966, à 7.00 heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les échevins L. Rheault, J. P. Lavergne, M. Bergeron et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-781      Proposé par l'échevin L. Rheault,  
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que les minutes de l'assemblée régulière du Conseil de cette Cité, en date du 3 janvier 1966, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Adopté

\*\*\*\*\*

"RAPPORT DES COMMISSIONS-PERMANENTES DU 3 JANVIER 1966"

\*\*\*\*\*

PRESENTS: Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les échevins L. Rheault, J. P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage et J. Lachapelle ainsi que le Gérant, M. Nadeau et l'Ingénieur, M. Marcoux.

\*\*\*\*\*

- 10.- Le comité recommande au Gérant de contacter M. Yvon Fournier pour y discuter du coût de l'arrosage et émondage des arbres de la Cité.
- 20.- Le comité approuve le plan de l'aménagement du Centre Brunelle soumis par notre Ingénieur M. Marcoux.
- 30.- Le comité prie le Gérant de bien vouloir s'informer auprès de bureaux de collection de la commission chargée pour comptes d'arrérage d'eau et des vidanges.
- 40.- Le comité recommande au Gérant de retenir les services de Me Gerald Grégoire pour prendre des procédures dans la cause de MM. Jean-Paul Richard et Paul Nadeau conjointement.
- 50.- Le comité recommande et autorise le Gérant à payer un montant de \$53.00 à M. Trépanier et \$2.60 à Me Richard Rioux, son procureur.
- 60.- Le comité recommande de laisser à la Banque Canadienne Nationale en dépôt, le montant de \$45,000.00 de l'émission de \$600,000.00 sur le marché américain au taux d'intérêt de 5%.

"SUITE, PAGE SUIVANTE"

\*\*\*\*\*

SUITE DES COMMISSIONS-PERMANENTES DU 3 JANVIER 1966

\*\*\*\*\*

70.- Le comité ne recommande pas le paiement aux deux femmes de ménage, des deux jours fériés de la Noël et du Nouvel An.

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-782 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,  
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que le rapport des Commissions-permanentes en date du 3 janvier 1966, soit adopté tel que soumis.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-783 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,  
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que les comptes au montant total de \$65,131.18 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

"LES COMPTES"

\*\*\*\*\*

Paie No. 1	\$ 8,545.46	Paie No. 2	\$ 7,527.09
Blackwood-Hodge	145.10	Brindle & B-C-Nat.	5,135.00
Bur. Enrégistrement	17.00	Bourassa & Dupuis Eng.	15.90
Bureau de Crédit 3-R.	4.50	Gaston Buisson	10.60
Copyflex Prints Enrg.	37.68	Canadien Pacifique	34.35
Carrière Marchand	88.75	Shawinigan W & P.	6,729.43
Confédération des Oeuvres de Loisirs de la Province			4.20
Cité du Cap	88.05	Shawinigan W & P.	6,840.85
Dona Corporation	3.18	Délisle Ltée	231.96
Dumont Express	4.36	Fonderie St-Hyacinthe	222.60
Paul Guilbault Inc.	11.05	Geo. Gauvin & Fils	81.17
Chs Lévesque Enrg.	48.91	Hon.Min.Finances Qué.	2,291.35
Gar.Charest & Frères	977.44	L'Art Graphique	1,178.59
Imp. St-Arnaud	84.67	Imperial Oil Ltd	185.21
Kingsway Transport	10.08	J. R. Lemire Inc.	242.42
Me Guy Lebrun	107.40	Réal Lamothe Cycles	359.41
Mes Laperrière & Trudel, avocats.....			107.60
Laboratoire Choisy Ltée	16.12	Morin & Frères Inc.	1,058.98
Protonotaire, Cour Supérieure.....			56.60
Northern Electric Co.	464.03	Rec.Gén. du Canada	943.80
Chs Turcotte & Fils	193.98	Rec.Gén. du Canada	3,662.80
Regional Asphalt Ltd	974.93	Sicard Inc.	125.72
J. R. Saulnier	29.68	3-Riv.Auto Electric	583.10
Tremblay & Fils	270.23	Carrière St-Maurice	227.21
P. A. Gouin Ltée	111.00	Francis Hankin Co.	835.65
Jean-Jacques Lacroix	112.50	Mes Lebrun & Lamothe	259.00
Lab. Industriels & Com.	22.00	Geo. Lambert Inc.	56.05
Laurentide Ready-Mix	1,055.13	J. P. Morin Ltée	1,440.00
Massicotte & Fils	5,534.42	J.P.Ouellet & R.Giroux	356.67
Prod.Ciment St-Maur.	2,920.03	Quincaillerie St-Odilon	36.23
Me Pierre Trudel	142.60	Roy-Trottier Inc.	901.28
Roy-Trottier Inc.	491.05		
Howard, Cate, Ogilvy, Bishop, Cope, Porteous & Hansard..			879.03
			<u>\$65,131.18</u>

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-784      Proposé par l'échevin J. P. Lavergne, 80  
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que le rôle d'évaluation au montant total de \$48,540.990.00 au taux ordinaire de la taxe et de \$66,200.00 apparaissant comme en culture et devant servir de base à l'imposition de la taxe pour l'année 1966, tel que révisé par notre estimateur permanent, soit homologué.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-785      Proposé par l'échevin L. Rheault,  
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que ce Conseil accepte de M. Jean-Marie Jégou, B. P. 105, Normétal, Abitibi, et ce, pour le prix de UN (\$1.00) dollar, dix (10) pieds de largeur de terrain, du côté Est de la rue St-Maurice, à même la partie du lot No. 116 pour l'élargissement de la dite rue St-Maurice.

Que le notaire Réjean Giroux soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-786      Proposé par l'échevin L. Rheault,  
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que M. Arthur Loranger soit nommé inspecteur général de la Cité au même salaire qu'il reçoit actuellement.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-787      Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,  
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que le règlement No. 443 intitulé "REGLEMENT POUR AUTORISER UN EMPRUNT DE \$29,000.00 POUR TRAVAUX ELECTRIQUES ET AMENAGEMENT DE BUREAUX" soit adopté en première lecture.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-788      Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,  
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que le règlement No. 443 intitulé "REGLEMENT POUR AUTORISER UN EMPRUNT DE \$29,000.00 POUR TRAVAUX ELECTRIQUES ET AMENAGEMENT DE BUREAUX" soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-789      Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,  
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que le Greffier de la Cité soit autorisé à convoquer une assemblée publique des électeurs, propriétaires d'immeubles imposables de la Cité, pour "jeudi" le 20 janvier 1966, entre sept (7) et neuf (9) heures du soir relativement au règlement No. 443 autorisant un emprunt de \$29,000.00 pour travaux électriques et aménagement de bureaux, et ce, en conformité avec l'article 593 de la loi des Cités et Villes.

Adopté

\*\*\*\*\*

AVIS DE MOTION No. 16-790

\*\*\*\*\*

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE A PRELEVER LES FONDS NECESSAIRES A L'ADMINISTRATION DE LA CITE POUR L'ANNEE 1966".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 10ième jour du mois de janvier 1966.

(Signé) Jean-Paul Lavergne,  
Echevin de la Cité du  
Cap-de-la-Madeleine.

\*\*\*\*\*

CORRESPONDANCES LUES

\*\*\*\*\*

Rapport de M. Jacques Bettez concernant la roulotte de M. Marcel Frigon à 341 Thibeau.

Lettre de M. Claude Marcotte, secrétaire de l'Office des Autoroutes concernant les lots 417-A, 417-B et P, appartenant à la Cité et formule de renonciation d'intérêts.

Avis de la Commission des Transports de la Province nous informant de la demande d'un permis par M. Oscar Bélanger de "l'Isle Verte Ouest" pour effectuer des voyages originant de l'Isle Verte au Cap-de-la-Madeleine.

Remerciements de M. et Madame Henri Beaumier pour sympathies témoignées lors du décès de leur fille Colombienne.

Lettre du Conseil du Travail de Trois-Rivières concernant nos policiers etc, remise au Directeur M. Archambault.

Lettre de M. Yvon Fournier définissant le coût de l'émondage des arbres, soit à l'heure ou au contrat.

Un deuxième avis enregistré de M. Jean-Baptiste Lelaidier, 63 Thibeau, à la suite d'une chute dans la rue coin St-Henri et Turmel.

Et Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin

Le Greffier

J. Lavergne

Le Maire

#####  
\*\*\*\*\*  
#####

Province de Québec,  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, "lundi" le 17ième jour du mois de janvier 1966, à 7.00 heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les échevins L. Rheault, S. Hénaire, J. P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-791      Proposé par l'échevin M. Bergeron,  
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que les minutes de l'assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 10 janvier 1966, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Adopté

\*\*\*\*\*

"RAPPORT DES COMMISSIONS-PERMANENTES DU 10 JANVIER 1966"

\*\*\*\*\*

PRESENTS:- Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les échevins L. Rheault, J. P. Lavergne, M. Bergeron et J. Lachapelle ainsi que le Gérant, M. Nadeau et l'Ingénieur, M. Marcoux.

\*\*\*\*\*

- 10.- Le comité recommande et autorise Son Honneur le Maire à faire publier dans le journal "Le Nouvelliste" une annonce proclamant la campagne de travaux d'hiver.
- 20.- Le comité recommande le déblaiement des trottoirs des deux côtés des rues St-Alphonse et St-Henri et sur une distance de 400 pieds des rues Beauchemin, St-Henri et St-Valère, des deux côtés, au Nord de Fusey.
- 30.- Le comité ne recommande pas le déblaiement de la ruelle située en arrière du No. 116 de la rue Rochefort.
- 40.- Rapport du Président de la Commission de la Bibliothèque à l'effet qu'il n'y a aucun contrôle des entrées et sorties de M. Alseback.
- 50.- Le comité recommande à l'Ingénieur de faire les démarches nécessaires pour acquérir une portion de terrain afin d'arrondir le coin Est de la rue St-Maurice et Notre-Dame.
- 60.- Le comité recommande d'accorder à M. Yvon Fournier le soin d'entretien et d'émondage de nos arbres pour une période de trois ans au prix de \$800.00 par année selon une cédule préalablement préparée par l'Ingénieur de la Cité.

"SUITE, PAGE SUIVANTE"

\*\*\*\*\*

"SUITE DES COMMISSIONS-PERMANENTES DU 10 JANVIER 1966"

\*\*\*\*\*

- 70.- Le comité recommande et autorise l'Ingénieur à poursuivre les négociations avec "The Model Plan Development Corporation" concernant le projet initial de subdivision sur la terre Gélinas.
- 80.- Le comité recommande l'homologation d'une partie du terrain de Mme Jules Jacob, sur le lot Ptie-562 et Gérant autorisé à faire préparer les plans d'homologation par M. Geo. Gariépy.
- 90.- Le comité recommande et autorise le Gérant à signer la formule de renonciation d'intérêts pour l'utilisation des lots Pties-417-A, 417-B et P, RE: autoroute de la rive Nord.
- 100.- Le comité recommande au Gérant de faire publier dans le journal "Le Nouvelliste" qu'à l'avenir le bureau de la perception sera fermé durant l'heure du midi mais sera ouvert le lundi soir de 7.00 à 8.00 heures comme dans le passé.
- 110.- Le comité autorise le Trésorier à annuler l'imposition des licences de commerce énumérées dans son rapport du 7 janvier 1966 et totalisant la somme de \$774.50.
- 120.- Le comité recommande que le Maire et le Gérant soient autorisés à rencontrer le comité de griefs dans le cas concernant le détective Jean-Paul Ringuet.
- 130.- Le Gérant autorisé d'écrire à M. Claude Lajoie l'avisant que le Conseil ne donne pas suite à l'option consentie sur la partie du lot 548-13.

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-792      Proposé par l'échevin R. Lepage,  
Appuyé par l'échevin S. Hénare.

ET RESOLU que le rapport des Commissions-permanentes en date du 10 janvier 1966, soit adopté tel que soumis.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-793      Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,  
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que les comptes au montant total de \$479,568.79 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

"LES COMPTES"

\*\*\*\*\*

C. K. T. M. T-V	\$ 40.00	Salon Chaussures Lavergne	\$19.50
Lynn McLeod Automotive	7.95	Lynn McLeod Engineering	26.80
Rosco Products Ltd	184.44	Int. Business Machine	5.30
Stanly Motor Equip.	191.46	Matte Automobiles	49.96
C. Monat & Cie Ltée	121.96	Albert Ricard	53.38
Duroy Inc.	17.60	Marcel Trottier	409.51
Cité de Shawinigan	180.00	Hervé Trépanier	62.50

"SUITE DES COMPTES, PAGE SUIVANTE"

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*

C. P. R. Express	\$ 1.90	Bailey Meter Co. Ltd	\$ 18.44
Gaston Buisson	10.60	Tessier Lumber Ltd	139.46
St-Maur. Oxygen Co.	336.48	B-Can. Nationale	447,846.69
Interprovincial Equipment.....			4,743.50
A. Brouillard Tire Ser.	343.47	The Canadian Salt	4,975.43
Propane Gas Utilities	201.60	Kelldor Corp.	142.27
Massicotte & Fils	751.00	René Longval	263.55
Texaco Canada Ltd	1,884.17	Sirois Auto	509.92
Quincaillerie Rochefort.....			35.88
Verrerie du Cap	207.18	Charb. Champlain	2,182.63
Central Quebec Steel	124.63	3-Riv. Auto Electric	285.26
Jules Milette	1,376.41	Morin & Frères	418.90
Three Rivers Press	66.00	Le Nouvelliste	253.50
Fred Poliquin	486.48	Laurentide Ready-Mix	401.09
Loranger Molesworth	6,065.75	Cie Const. Dollard	4,126.24

\$479,568.79

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-794 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,  
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que ce Conseil accorde aux soussignés d'une requête en date du 21ième jour du mois de décembre 1965, l'autorisation, en vertu du chapitre 304 des Statuts Refondus de Québec, 1941, concernant les clubs de récréation, de s'incorporer sous le nom et la raison sociale de "CLUB SOCIAL FAVEREL" avec sa place d'affaires en la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-795 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,  
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le procès-verbal de l'assemblée publique des électeurs, propriétaires d'immeubles imposables de la Cité, tenue le 13ième jour du mois de janvier 1966, relativement au règlement No. 442 au montant de \$63,000.00 pour le forage de deux puits artésiens et les dépenses connexes, soit adopté tel que soumis.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-796 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,  
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce Conseil accepte de M. Antoine Trudel, approximativement 48,800 pieds carrés de terrain pris à même le lot partie 549 du cadastre officiel de la Cité, au prix de 7 1/2¢ le pied carré représentant un montant de \$3,660.00, terrain devant servir au forage d'un puits artésien et à l'agrandissement du Parc Ste-Bernadette.

Que M. Edouard Lair arpenteur-géomètre soit autorisé à préparer le plan du cadastre.

Que le notaire Réjean Giroux soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-797

\*\*\*\*\*

Proposé, secondé et unanimement résolu, que ce Conseil a appris avec beaucoup de joie et de satisfaction que six éminents citoyens de cette ville avaient reçu récemment une décoration pontificale et il prie MM. Rodolphe Rocheleau, Jean-Paul Roy, Clément Morin et Omer Gratton, membres de l'Ordre Pontifical de St-Grégoire le Grand de même que Mesdames Gédéon Hamel et Augustin Robichaud, décorées de la Croix auguste "Pro-Eclésia" de bien vouloir accepter ses plus sincères félicitations ainsi que celles de toute la population du Cap-de-la-Madeleine sur laquelle rejaillit ce grand honneur.

Adopté

\*\*\*\*\*

AVIS DE MOTION No. 16-798

\*\*\*\*\*

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé, "REGLEMENT CONCERNANT L'HOMOLOGATION D'UNE PARTIE DU LOT No. 562 APPARTENANT A MADAME JULES JACOB POUR L'OUVERTURE D'UNE RUE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 17ième jour du mois de janvier 1966.

(Signé) Jacques Lachapelle,  
Echevin de la Cité du  
Cap-de-la-Madeleine.

\*\*\*\*\*

AVIS DE MOTION No. 16-799

\*\*\*\*\*

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé, "REGLEMENT CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA CITE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 17ième jour du mois de janvier 1966.

(Signé) Lionel Rheault,  
Echevin de la Cité du  
Cap-de-la-Madeleine.

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé, "REGLEMENT CONSTITUANT UNE COMMISSION MUNICIPALE D'URBANISME DANS LES LIMITES DE LA CITE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 17ième jour du mois de janvier 1966.

(Signé) Lionel Rheault,  
Echevin de la Cité du  
Cap-de-la-Madeleine.

\*\*\*\*\*

CORRESPONDANCES LUES  
\*\*\*\*\*

Approbation par le Ministère et la Commission Municipale du règlement No. 439 au montant de \$85,000.00 pour travaux d'aqueduc, d'égout et mise en forme de rues.

Demande des Servantes de Jésus-Marie pour l'installation d'un poteau de lumière en face de leur Monastère.

La Régie des Transports nous informe de la demande d'un permis par "Sévigny Taxi" pour le transport des travailleurs.

M. Niko Gimkas se plaint que notre machinerie a endommagé son parterre sur une longueur de 17 pieds par une largeur de 18 pouces.

Lettre du bureau d'enregistrement avec copie d'une autre lettre adressée au Ministère des Terres et Forêts concernant le cadastre révisé.

Formule d'enregistrement au congrès de l'Association des Techniques de l'eau les 20, 21, 22 et 23 février au Château Frontenac.

Réclamation de M. François Matton, 274-A St-Laurent, à la suite d'une chute sur le terrain du garage.

Réclamation de M. Rodolphe Boucher pour dommages à sa voiture alors qu'un poussé-neige à reculé dessus.

Réclamation de M. Fernand St-Pierre pour dommages causés à sa voiture à la suite d'une collision avec une voiture de la police.

Avis de réclamation par M. Réal Lajoie, 1105-16ième Ave, Shawinigan-Sud à la suite de la perte de son chien tué par la police du Cap.

*Arthur Beaudin*

LE GREFFIER

*J. P. L. Goyette*

LE MAIRE

Province de Québec,

Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville "lundi" le 31<sup>ème</sup> jour du mois de janvier 1966, à 7.00 heures P. M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les échevins L. Rheault, J. P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-801

\*\*\*\*\*

Proposé, secondé et unanimement résolu, que ce Conseil apprend avec de vifs regrets, le décès de M. Arthur Hubert de Granby, père du Docteur Pierre Hubert, distingué citoyen de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Ce Conseil présente donc aux familles Hubert et tout particulièrement au Docteur Hubert, ses plus sincères condoléances dans le deuil cruel qui vient de les atteindre.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-802

Proposé par l'échevin R. Lepage,  
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que les minutes de l'assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 17 janvier 1966, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Adopté

\*\*\*\*\*

"RAPPORT DES COMMISSIONS-PERMANENTES DU 17 JANVIER 1966"

\*\*\*\*\*

PRESENTS:- Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les échevins L. Rheault, S. Hénaire, J. P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage et J. Lachapelle, ainsi que le Gérant, M. Nadeau et L'Ingénieur M. Marcoux.

\*\*\*\*\*

- 10.- Le comité recommande et décide de ne pas siéger en séance publique du Conseil lundi prochain, le 24 janvier 1966.
- 20.- Le comité recommande d'installer le "canon" sur l'Ilot du Parc des Chenaux et au printemps l'asseoir sur des bases en béton.
- 30.- Le comité demande à l'Ingénieur de vérifier l'éclairage en face de la Charbonnerie Champlain, rue Rochefort et faire rapport.
- 40.- Le comité recommande à l'Ingénieur de vérifier s'il y a lieu d'installer un poteau de lumière en face du "Monastère" des Servantes de Jésus-Marie au No. 600 Notre-Dame et vérifier si c'est sur du terrain privé ou non et faire rapport.

## "SUIITE DES COMMISSIONS-PERMANENTES DU 17 JANVIER 1966"

\*\*\*\*\*

- 50.- Le comité recommande au Gérant de demander un avis légal de Me Guy Lebrun concernant la réclamation de M. Réal Lajoie pour la perte de son chien.
- 60.- Le comité recommande au Gérant d'appeler M. Marcel Frigon qui habite une roulotte, rue Thibeau et l'informer d'avoir à se trouver un logement le plutôt possible.
- 70.- Le Gérant prié de répondre à M. Alfred Lafrenière de la Protection Civile, que le local loué comprend le chauffage et la consommation électrique seulement.
- 80.- Le comité recommande d'allouer à Mlles Héroux et Roux de la Commission municipale de la bibliothèque, à compter du 3 janvier 1966 et ce, jusqu'à nouvel ordre, un montant de \$2.00 par semaine chacune pour travail supplémentaire.
- 90.- Le comité recommande et autorise le Gérant à payer à MM. Daveluy, Binette, Dumont et Lampron, les montants respectifs suivants, représentant les augmentations de salaire depuis l'année 1964:- \$137.02, \$219.20, \$296.25 et \$123.90.
- 100.- Le comité recommande au Gérant d'accorder à M. Charles Lévesque, au prix de \$4,650.00, les travaux d'électricité au Centre Brunelle et à la "Combustion Economique Enrg", au prix de \$2,585.00, les travaux de plomberie et de chauffage.
- 110.- Le comité recommande à l'Ingénieur de donner à MM. Larivière & Fils, les travaux de maçonnerie au prix de \$0.30 le bloc de béton.
- 120.- Le comité accepte en principe de garder pour les Loisirs, le quadrilatère situé entre les rues Bertrand, Des Erables et Dessureault; cependant, soumettre au comité d'Urbanisme pour étude et rapport.

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-803      Proposé par l'échevin M. Bergeron,  
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le rapport des Commissions-permanentes en date du 17 janvier 1966, corrigé à l'article "8", soit adopté.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-804      Proposé par l'échevin R. Lepage,  
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que les comptes au montant total de \$56,730.55, et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

"VOIR COMPTES, PAGE SUIVANTE"

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-804 - "LES COMPTES"

Paie No. 104-A	\$ 776.37	Paie No. 3	\$ 7,634.07
Paie No. 4	11,032.40	Paie No. 5	9,921.74
Paie No. 6	5,605.47	Ass.Int.Machinistes	308.00
Ass.Pol.& Pompiers	87.00	André Alseback	7.50
Acc. Outillage	668.23	P. V. Ayotte Ltée	16.52
Austin Toilet Service	45.50	Auer Light Mfg.	137.32
Auto Port Inc.	7.77	B-Can.Nationale	242.85
Brindle & B-C-Nation.	4,108.00	G. Baribeau et Al.	1,283.33
J. W. Bélisle & Fils	9.05	Blackwood-Hodge	198.87
Baptist Transport Ltée	39.13	Bell Téléphone	571.87
Cité, Comm.Loisirs	56.00	Cap Auto Electric	324.89
Conseil Ports Nationaux	50.00	Cercle du Livre France	7.00
Copyflex Prints Enrg.	22.26	Armand Charel	50.00
C. P. R.	166.79	C. P. R. Express	4.00
Canadian Silk Mfg.	11.32	Centre du Pneu Enrg.	33.47
Cité du Cap	147.42	Cité du Cap	159.57
Champlain Express Inc.	2.25	Délisle Ltée	749.45
Desroberts Inc.	7.51	Editions Européennes	90.00
Frink of Canada	134.11	Gar.Charest & Frères	200.99
P. A. Gouin Ltée	3.58	Geo. Gauvin & Fils	9.50
Garde St-Odilon	58.00	Réjean Giroux N. P.	57.00
Réjean Giroux N. P.	143.00	Imp. Vallières Enrg.	385.58
Imperial Oil Ltd.	278.91	L'Art Graphique	73.19
Librairie Morin Inc.	230.97	Robert Lafond	135.34
Robert Lafond	133.81	Letraset Canada Ltd	3.21
Massicotte & Fils	446.06	Hon.Min.Finances Qué.	168.70
Hon.Min.Finances Qué.	105.00	J.U.Moreau & Associés	973.43
Quincaillerie Rochefort	97.02	Roy-Trottier Inc.	279.55
Stanley Motor Equip.	99.66	Syndicat Emp.Municipaux	63.00
Tremblay & Fils	151.88	Texaco of Canada Ltd.	2,816.28
Union des Municipalités	300.00	Zurich Insurance	1,824.12
Zurich Insurance	786.06	Cie Bois St-Laurent	603.51
Duroy Inc.	5.20	Réjean Giroux N. P.	37.00
Réjean Giroux N. P.	68.10	Geo. Gauvin & Fils	25.87
Chs Lévesque	1,450.00		
		TOTAL.....	<u>\$56,730.55</u>

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-805      Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,  
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que ce Conseil consent à transférer au "Groupe 641 de la Protection Civile", le camion de sauvetage de la Cité du Cap-de-la-Madeleine faisant partie des Mesures d'Urgence de la dite "Protection Civile".

Adopté.

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-806      Proposé par l'échevin J. Lachapelle,  
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce Conseil accepte de la compagnie de "Les Terrains de La Ferté Inc.", et ce, pour le prix de UN (\$1.00) dollar, les lots Nos. 560-258, 561-4 et 561-5 devant servir à l'établissement d'un terrain de jeux.

Que le notaire Réjean Giroux soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-807 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,  
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que le procès-verbal de l'assemblée publique des électeurs, propriétaires d'immeubles imposables de la Cité, tenue le 20ième jour de janvier 1966, relativement au règlement No. 443 au montant de \$29,000.00 pour l'exécution de travaux électriques et l'aménagement de bureaux, soit adopté tel que soumis.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-808 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,  
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce Conseil accepte le plan d'une partie de la subdivision des lots Nos. 412 et 415-1, fait et préparé par M. Edouard Lair, arpenteur-géomètre, en date du 17 décembre 1965, dûment approuvé par l'Ingénieur de la Cité et l'Inspecteur en bâtiment.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-809 Proposé par l'échevin M. Bergeron,  
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que ce Conseil ordonne au Greffier de la Cité de procéder à une vente pour taxes dues des immeubles de ceux qui doivent des taxes de l'année 1963 et précédentes.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-810 Proposé par l'échevin L. Rheault,  
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le règlement No. 371-T, intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA CITE", soit adopté en première lecture.

"EN AMENDEMENT"

\*\*\*\*\*

Il est proposé par l'échevin M. Bergeron,  
Appuyé par l'échevin-----

ET RESOLU que l'article No. 5 du règlement 371-T, soit biffé.

Pas de secondeur.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-811 Proposé par l'échevin L. Rheault,  
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le règlement No. 371-T, intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA CITE" soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-812 Proposé par l'échevin L. Rheault,  
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le Greffier de la Cité soit autorisé à convoquer une assemblée publique des électeurs, propriétaires d'immeubles imposables des zones concernées de la Cité, relativement au règlement No. 371-T concernant le zonage dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, pour "lundi" le 21<sup>ème</sup> jour de février 1966, à 7.00 heures du soir, et ce, en conformité avec l'article 426 de la loi des Cités et Villes.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-813 Proposé par l'échevin L. Rheault,  
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que le règlement No. 440 intitulé "REGLEMENT CONSTITUANT UNE COMMISSION MUNICIPALE D'URBANISME DANS LES LIMITES DE LA CITE", soit adopté en première lecture.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-814 Proposé par l'échevin L. Rheault,  
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que le règlement No. 440 intitulé "REGLEMENT CONSTITUANT UNE COMMISSION MUNICIPALE D'URBANISME DANS LES LIMITES DE LA CITE", soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-815 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,  
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que le règlement No. 445 intitulé, "REGLEMENT CONCERNANT L'HOMOLOGATION D'UNE PARTIE DU LOT 562 APPARTENANT A MADAME JULES JACOB, POUR L'OUVERTURE D'UNE RUE" soit adopté en première lecture.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-816 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,  
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que le règlement No. 445 intitulé, "REGLEMENT CONCERNANT L'HOMOLOGATION D'UNE PARTIE DU LOT 562, APPARTENANT A MADAME JULES JACOB, POUR L'OUVERTURE D'UNE RUE" soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté

\*\*\*\*\*

AVIS DE MOTION No. 16-817

\*\*\*\*\*

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT ABROGEANT A TOUTES FINS QUE DE DROIT LES REGLEMENTS Nos. 82 ET 82-A, CONCERNANT LA PASSATION DES REGLEMENTS".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 31<sup>ème</sup> jour du mois de janvier 1966.

(Signé) Rodrigue Lepage,  
Echevin de la Cité du  
Cap-de-la-Madeleine.

\*\*\*\*\*



Province de Québec,

Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, "lundi", le 7ième jour du mois de février 1966, à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les échevins L. Rheault, J. P. Lavergne, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-819      Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,  
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que les minutes de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité, en date du 31 janvier 1966, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Adopté

\*\*\*\*\*

"RAPPORT DES COMMISSIONS-PERMANENTES DU 31 JANVIER 1966"

\*\*\*\*\*

- 10.- Le comité recommande et autorise le Gérant à ajouter sur la liste des prochains comptes, un autre montant de \$58.00 en faveur de la Garde St-Odilon.
- 20.- Le comité recommande et autorise le Maire à faire publier dans le journal "Le Nouvelliste", une annonce proclamant la semaine du 6 février 1966, Semaine d'éducation Scolaire Syndicale.
- 30.- Le comité recommande au Gérant de faire installer une lampe de 4,000 lumens en face de la Charbonnerie Champlain, rue Rochefort, tel que prévu au plan préparé par la compagnie d'Electricité Shawinigan.
- 40.- Le comité recommande à l'Ingénieur de faire déblayer le côté Sud du trottoir, boulevard Des Prairies, entre Thibeau et Young.
- 50.- Concernant le projet mis de l'avant d'étudier la possibilité d'acquérir la ruelle entre les rues St-Henri et St-Valère, au Sud de Fusey, le vote est demandé: Pour l'acquisition MM. Bergeron et Lachapelle. CONTRE, MM. Rheault, Lavergne et Lepage.
- 60.- Le comité recommande et autorise l'Ingénieur d'acquérir de Robert Morse Corporation, une pompe de 300,000 gallons avec moteur au prix de \$1,300.00 pour le --- puits No. 6.
- 70.- Le comité recommande au Gérant d'entamer des pourparlers avec la Cité de Trois-Rivières pour l'acquisition de matériel pour puits.

"SUITE DES COMMISSIONS PERMANENTES DU 31 JANVIER 1966" 87

\*\*\*\*\*

- 80.- Le comité recommande et autorise le Gérant de faire transférer le thermostat situé en haut de l'Hôtel de Ville, en bas, à la station de police.
- 90.- Le comité recommande au Gérant de communiquer avec M. Greenwood de "The Model Plan Development Corporation" à Montréal, demandant l'autorisation écrite de commencer les travaux sur le lot 561-4 en attendant la signature du contrat.
- 100.- Le comité autorise l'Ingénieur à faire prendre deux tests en prévision du forage d'un puits sur le terrain de l'Aéroport.
- 110.- Le comité recommande au Gérant de demander des cotations pour l'achat d'une camionnette pour les Loisirs.
- 120.- Le comité recommande au Gérant de reporter la semaine de suspension au détective J. P. Ringuet à l'été 1966, lors de la prise de ses vacances.
- 130.- Le comité recommande au Gérant de hausser de \$15.00 par mois, le loyer de la "Protection Civile" pour le ménage du bureau anciennement occupé par la bibliothèque et les toilettes.
- 140.- Le comité recommande et autorise le Gérant de faire faire l'évaluation du terrain homologué de Mme Jules Jacob par la firme Lacroix de Trois-Rivières et de faire enregistrer les plans d'homologation à la Cour Supérieure par Me Guy Lebrun.
- 150.- Le comité ne recommande pas de changer les lampes de 4,000 lumens, rue Notre-Dame, pour des 10,000.
- 160.- Le comité recommande et autorise le Gérant à faire installer 4 lampes additionnelles de 4,000 lumens, rue Notre-Dame et une autre rue St-Valère.
- 170.- Le comité autorise le Trésorier à charger au budget de l'année 1965, les dépenses suivantes:-

a) Frais de génie pour les plans de l'Hôtel de Ville.....	\$ 13,245.58
b) Pavage de rues et du stationnement de l'Hôtel de Ville.....	29,397.04
c) Honoraires pour révision cadastrale.....	2,687.50
d) Construction et amélioration des bâtisses des parcs.....	7,107.73
e) Construction de bandes de patinoires et système électrique.....	2,115.97

Le Trésorier est aussi autorisé à créer à même le budget 1965, une réserve de \$6,000.00 pour l'achat de machinerie, appareils et équipement.

Rés. No. 16-820      Proposé par l'échevin R. Lepage,  
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que le rapport des Commissions-Permanentes en date du 31 janvier 1966, soit adopté tel que soumis.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-821      Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,  
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que les comptes au montant total de \$51,750.72 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

"LES COMPTES"

\*\*\*\*\*

Paie No. 7	\$ 7,699.39	Paie No. 8	\$ 7,033.52
Béton Vibré Ltée	1,648.93	B-C-Nationale, Panorama	213.74
B-C-Nationale	73.32	Cercle Livre de France	2.00
Clément Photo	2.12	Shawinigan W & P Co.	6,984.92
C. P. R.	10.00	Cité du Cap	52.30
Hewitt Equipment	24.50	Dona Corporation	27.03
Me Réjean Giroux N. P.	73.35	Imprimeur de la Reine	9.00
Int. Library Directory	30.21	Francis Hankin	29.15
D. Kasan	22.61	Lynn McLeod Engineering	6.19
Lynn McLeod Automative	33.14	Langlois Télévision	34.77
R. Lamothe Cycles	189.49	Matteau Radio Electric	178.05
John Millen 3-Riv.	39.20	Arthur Matteau	20.00
Maranda Inc.	15.15	H. Massicotte & Frères	27.53
H. Massicotte & Frères	130.00	Matte Automobile Inc.	52.49
Hon. Min. Finances Qué.	255.00	Hon. Min. Finances Qué.	60.00
Hon. Min. Finances	3,486.88	National Cash Register	220.96
Pascal Hardware Co.	12.29	La Prévoyance	10,970.87
La Prévoyance	7,128.31	Protonotaire Cour Sup.	21.90
Rec. Gén. du Canada	2,368.85	Rec. Gén. du Canada	730.60
Service Scolaire Enrg.	5.30	Spécialités Beauchamp	107.30
Stanley Motor Equip.	8.80	Nazaire Tremblay	39.06
R. J. Lévesque	1,672.50		
		TOTAL.....	<u>\$51,750.72</u>

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-822      Proposé par l'échevin J. Lachapelle,  
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce Conseil accepte le plan d'une partie de la subdivision du lot No. 549 du cadastre de la Cité, fait et préparé par M. Edouard Lair, arpenteur-géomètre en date du 2 février 1966 et autorise le Maire et le Greffier à signer ledit plan et livre de renvoi.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-823      Proposé par l'échevin R. Lepage,  
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que la résolution No. 14-787 adoptée en date du 17 avril 1961, la résolution No. 15-958 adoptée en date du 9 mars 1964 et la résolution No. 16-673 adoptée en date du 27 septembre 1965, nommant les membres de la Commission d'Urbanisme et ses remplaçants, soient et sont par les présentes abrogées et annulées à toutes fins que de droit.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-824      Proposé par l'échevin R. Lepage,  
 Appuyé par l'échevin J. Lachapelle. 88  
 ET RESOLU que le règlement No. 82-B intitulé "RE-  
 GLEMENT ABROGEANT A TOUTES FINS QUE DE DROIT LES REGLEMENTS Nos.  
 82 ET 82-A CONCERNANT LA PASSATION DES REGLEMENTS", soit adopté  
 en première lecture.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-825      Proposé par l'échevin R. Lepage,  
 Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.  
 ET RESOLU que le règlement No. 82-B intitulé "RE-  
 GLEMENT ABROGEANT A TOUTES FINS QUE DE DROIT LES REGLEMENTS Nos.  
 82 ET 82-A CONCERNANT LA PASSATION DES REGLEMENTS", soit adopté  
 en deuxième et dernière lecture.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-826      Proposé par l'échevin R. Lepage,  
 Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.  
 ET RESOLU que le règlement No. 444 intitulé "REGLE-  
 MENT CONCERNANT L'ETABLISSEMENT D'UN REGIME DE RENTES POUR TOUS  
 LES OFFICIERS & EMPLOYES PERMANENTS DE LA CITE DU CAP DE LA MA-  
 DELEINE", soit adopté en première lecture.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-827      Proposé par l'échevin R. Lepage,  
 Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.  
 ET RESOLU que le règlement No. 444 intitulé "REGLE-  
 MENT CONCERNANT L'ETABLISSEMENT D'UN REGIME DE RENTES POUR TOUS  
 LES OFFICIERS & EMPLOYES PERMANENTS DE LA CITE DU CAP DE LA MA-  
 DELEINE" SOIT adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté

\*\*\*\*\*

CORRESPONDANCES LUES

Lettre et plan de M. Edouard Lair pour acceptation.

Lettre de la Protection Civile demandant si possible de payer la cotisation pour 1966, et invitation d'assister à une soirée au Chalet de la Montagne à St-Narcisse, samedi le 12/2/66.

La Régie des Alcools nous informe de la demande d'un permis de salle à manger par M. P-E Lacoursière à 510 Ste-Madeleine.

Le Service d'évaluation professionnel offre ses services à la Cité.

Blais & Frères de St-Pierre, comté de Montmagny offre leurs services pour le forage de puits.

Les Affaires municipales demandent copie de l'approbation de la Régie des Eaux pour le forage des puits projetés.

Avis de réclamation et estimé des dommages à la station de service par une moto de la police, par MM, Barakatt.

Réclamation de M. Robert Bérubé, 25 Ste-Julienne, à la suite d'un accident de voiture.

Un communiqué nous informant du déménagement de la Commission municipale, de la Régie des eaux, le Commissariat des Incendies, les services d'Urbanisme et de comptabilité et de l'administration de la municipalité de la Côte Nord, à l'Edifice "Branly" au No. 1995 Boulevard Charest Ouest, Ste-Foy.

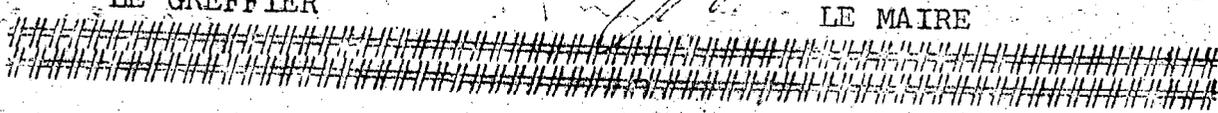
Et Son Honneur lève la séance

*Arthur Beaudin*

LE GREFFIER

*J. Lachapelle*

LE MAIRE



Page 2

Null E



Province de Québec,  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue au lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, "lundi", le 14ième jour du mois de février 1966, à 7.00 heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les échevins L. Rheault, J. P. Lavergne, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-828      Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,  
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que les minutes de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité, en date du 7 février 1966, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Adopté

\*\*\*\*\*

"RAPPORT DES COMMISSIONS-PERMANENTES DU 7 FEVRIER 1966"

\*\*\*\*\*

PRESENTS:- Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les échevins L. Rheault, J. P. Lavergne, R. Lepage et J. Lachapelle ainsi que le Gérant, M. Nadeau et l'Ingénieur, M. Marcoux.

\*\*\*\*\*

10.- Le comité recommande et autorise la publication au prix de \$100.00, d'une page dans le programme-souvenir à l'occasion du congrès provincial des Chevaliers de Colomb.

20.- Le comité recommande au Gérant de sortir le montant total des argents payés annuellement aux compagnies d'assurance "Zurich" et "La Prévoyance".

30.- Le comité autorise la publication d'une annonce dans le journal "Le Nouvelliste" proclamant la Semaine du 13 février, "Semaine des malades et des vieillards".

40.- Le comité recommande à l'Ingénieur d'avertir les camionneurs que les camions charroyant la neige, sont à l'avenir interdits sur la rue St-Joseph.

50.- Le comité recommande à l'Ingénieur de faire déblayer les trottoirs, rue St-Maurice, entre Notre-Dame et St-Denis et de prendre de deux à trois pieds de neige sur les trottoirs lorsque passe le souffleur, rue St-Joseph, entre Loranger et Ste-Madeleine.

60.- Le comité recommande au Gérant de sortir le montant qui reste du règlement des trottoirs sur Ste-Madeleine.

70.- Le comité recommande de faire envoyer des lettres provenant de la vérification à ceux qui doivent de l'arrérage d'eau.

Le comité recommande au Gérant de sortir le montant total des argents payés annuellement aux compagnies d'assurance "Zurich" et "La Prévoyance".

"SUITE DES COMMISSIONS-PERMANENTES DU 7 FEVRIER 1966"

\*\*\*\*\*

- 80.- Le comité recommande à l'Ingénieur de prendre les dispositions nécessaires, en temps et lieu, en vu de la construction des piscines aux parcs Ste-Bernadette, St-Odilon, Des Chenaux, Rochefort et St-Paul, après localisation.
- 90.- Le comité recommande et autorise l'Ingénieur à faire effectuer les travaux de suspension des plafonds acoustiques au Centre Brunelle, par la firme "Edgar Lesieur", au prix de \$1,100.00.
- 100.- Le comité autorise en principe, la compagnie "Perfection Wood Products" d'installer une pompe dans la bâtisse de la Cité.
- 110.- Le comité demande au Gérant de répondre à la Cie de Téléphone Bell du Canada, que le Conseil maintien la clause restrictive incluse dans le consentement municipal No. 409 étant donné que cette entente existait avec la Cie d'électricité Shawinigan.
- 120.- Le comité accepte à ce que la convention No. 5347 avec le Ministère de la Défense Nationale relative à l'installation de sirènes à l'angle des rues Vaillancourt et Thibeau soit renouvelée jusqu'au 1er mars 1971 tel que prévu au contrat en date du 23 février 1961.

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-829      Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,  
Appuyé par l'échevin L. Rheault.  
ET RESOLU que le rapport des Commissions-permanentes en date du 7 février 1966, soit adopté tel que soumis.

"EN AMENDEMENT"

\*\*\*\*\*

L'échevin R. Lepage propose,  
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.  
D'ajouter au rapport des Commissions-permanentes, que le Gérant soit autorisé à communiquer avec la Régie des Transports du Québec au sujet des autobus retirés de la circulation à Shawinigan pour être remis en circulation à Trois-Rivières et au Cap-de-la-Madeleine.

"LE VOTE SUR L'AMENDEMENT EST

DEMANDE PAR L'ECHEVIN J. P. LAVERGNE"

\*\*\*\*\*

POUR L'AMENDEMENT : R. Lepage, J. Lachapelle.  
CONTRE L'AMENDEMENT: L. Rheaultm J. P. Lavergne.

"Son Honneur le Maire  
donne son vote prépondérant contre l'amendement qui est rejeté sur division."

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-830      Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,  
 Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que les comptes au montant total de \$48,975.51 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

"LES COMPTES"

\*\*\*\*\*

Paie No. 11	\$ 7,557.03	Paie No. 12 -	\$19,741.87
Ass.Can.Urbanisme	25.00	Bur.Enrégistrement	16.10
Blanchette Machine Shop Cycles.....			62.39
P-E Bergeron Machineries.....			718.57
Blouin & Désaulniers Inc.....			85.31
Copyflex Prints Inc	21.77	Cie Const.Dollard	4,796.57
Cité du Cap	190.48	C. P. R.	1.75
Garde St-Odilon	58.00	Benoit Hélie Inc.	255.82
L'Art Graphique	73.30	Joliette Asphalte Ltée	240.33
Arthur Beaudin	250.20	Librairie Morin Inc	94.62
Massicotte & Fils	1,140.00	Hon.Min.Finances Qué.	800.00
Minnesota Mining Mfg	387.62	La Prévoyance Ass.	3,743.05
La Prévoyance Ass.	3,943.55	La Prévoyance Ass.	80.83
La Prévoyance Ass.	98.70	Pitney-Bowes of Canada	41.34
McCarthy Transport	2.25	St-Maur.Oxygen Co.	126.80
Hervé Trépanier	60.00	3-Riv.Chrysler Ltée	102.35
Zurich Insurance	1,868.28	Zurich Insurance	786.06
Rec.Gén.du Canada	300.00	Anjou Steel Co.	222.60
Central Quebec Steel	163.40	Paul Gendron Electricque	900.96
Delphis L'Heureux	18.00		
		TOTAL.....	<u>\$48,975.51</u>

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-831      Proposé par l'échevin L. Rheault,  
 Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU unanimement que le Conseil municipal de la Cité du Cap-de-la-Madeleine s'engage à construire un édifice commémoratif du Centenaire de la Confédération Canadienne et à défrayer sa participation financière.

Il est par la présente résolu que cet immeuble sera administré et entretenu par la municipalité qui comblera les déficits qui pourraient survenir.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-832      Proposé par l'échevin R. Lepage,  
 Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que ce Conseil accepte le plan de re-subdivision des lots 34 et 35 du cadastre officiel de la Cité No. 143, fait et préparé par M. Louis Arthur Sullivan, arpenteur-géomètre, en date du 6 décembre 1965.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-833      Proposé par l'échevin J. Lachapelle,  
 Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce Conseil accepte le plan d'une partie de la subdivision du lot cadastral de la Cité No. 548, fait et préparé par M. Roger Gélinas, arpenteur-géomètre, en date du 30 novembre 1965.

Adopté

\*\*\*\*\*

ET RESOLU que le Conseil municipal de la Cité du Cap-de-la-Madeleine s'engage à construire un édifice commémoratif du Centenaire de la Confédération Canadienne et à défrayer sa participation financière.

Rés. No. 16-834      Proposé par l'échevin L. Rheault,  
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que ce Conseil demande à la Régie des Transports du Québec de bien vouloir faire enquête sur l'état des véhicules qui circulent au Cap-de-la-Madeleine pour desservir les usagers de transport en commun, propriété de la Cie de Transport St-Maurice, lesquels selon des plaintes reçues ne répondraient pas aux normes et conditions convenables.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-835

Proposé, secondé et unanimement résolu, que les membres de ce Conseil apprennent avec regrets, le décès de Madame Anne-Marie Perron, mère de M. Jules Perron, commandeur de l'ordre de St-Grégoire-le-Grand.

Et ils prient M. Jules Perron ainsi que les membres de la famille de la défunte de bien vouloir accepter l'expression de leurs plus profondes condoléances.

Adopté

\*\*\*\*\*

CORRESPONDANCES LUES

Lettre de M. Fernand Montambault demandant permission d'opérer un poste de taxis angle des rues Alice et Ste-Madeleine.

Résolution de la Commission Scolaire concernant les enquêtes de la police dans les écoles. MM. Cayer et Rochefort délégués auprès du directeur de la police à ce sujet.

Télévox Systems de Québec offre d'installer un système d'intercommunication au poste de police projeté.

L'Association Québécoise des Techniques Routières nous informe que des cours seront donnés à l'école Polytechnique. Le premier sera donné du 21 au 25 février courant.

L'association Canadienne pour la Santé mentale offre une édition bilingue de 140 pages au prix de \$1.00.

Lettre de M. Louis A. Sullivan arpenteur demandant d'accepter plan de resubdivision des lots 34 et 35 du 143.

Lettre de M. Roger Gélinas, arpenteur demandant d'accepter plan de subdivision du lot 548.

L'union des Municipalités nous informe de deux journées d'études les 18 et 19 février courant, au Château Frontenac limitées aux Maires seuls, membres de l'Union.

Réclamation de Mme Marcel Boisclair, 37 Céline au nom de son fils Marius qui s'est fracturé un pied sur la patinoire de l'Académie du Sacré-Coeur.

Mme Marie Ampleman se plaint que le chasse-neige a endommagé sa clôture à 12 St-Georges.

Réclamation de M. René Longval, 268 Massicotte, alors que sa voiture a subi des dommages au Parc Rochefort.

M. Nelson Lamothe, 931 Gilbert se plaint que notre machinerie a endommagé son trottoir de la maison à la rue.

M. Alphonse Grenier se plaint que notre machinerie a endommagé sa clôture de fer.

Et Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin  
Le Greffier

J. P. Lavergne  
Le Maire

Province de Québec,  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville "lundi" le 21<sup>ème</sup> jour du mois de février 1966, à 7.00 heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les échevins L. Rheault, J. P. Lavergne, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-836      Proposé par l'échevin R. Lepage,  
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que les minutes de l'assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 14 février 1966, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Adopté

\*\*\*\*\*

"RAPPORT DES COMMISSIONS-PERMANENTES DU 14 FEVRIER 1966"

\*\*\*\*\*

PRESENTS:- Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les échevins L. Rheault, J. P. Lavergne, R. Lepage et J. Lachapelle ainsi que le Gérant, M. Nadeau et l'assistant de l'Ingénieur, M. Binette.

- 10.- Le comité recommande et autorise la publication d'une annonce au montant de \$50.00 dans le journal "Le Copain" des étudiants de l'école l'Assomption.
- 20.- Le Conseil ne recommande pas cependant, une autre annonce dans le journal "Les Affaires".
- 30.- Le comité recommande et autorise l'Ingénieur à faire exécuter le travail de peinture au sous-sol du Centre Brunelle, par MM. "Sévigny et Paré" au prix de la soumission, soit \$432.00.
- 40.- Le comité recommande au Directeur de la police de bien vouloir faire rapport par écrit de la possibilité d'améliorer la circulation du trafic lourd sur le Boulevard Duplessis, via Trois-Rivières.
- 50.- Le comité recommande et autorise Son Honneur à donner une réception, samedi, le 19 février 1966, aux récents décorés pontificaux de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.
- 60.- Le comité prie le Gérant de bien vouloir inviter Me Guy Lebrun pour la prochaine séance pour y discuter de l'opposition à prendre auprès de la Régie des Transports du Québec, sur les requêtes de la Cie de Transport St-Maurice.
- 70.- Le comité recommande au Gérant de verser à la Fédération des Oeuvres de Charité, 50% de leur octroi, mais en autant que nous avons l'argent disponible, sinon, attendre que le produit des taxes soit entré.

"SUITE DES COMMISSIONS-PERMANENTES DU 14 FEVRIER 1966"

\*\*\*\*\*

80.- Le comité recommande que M. Léo Côté, qui a un bureau d'assurance depuis trois ans, soit admis à participer aux commissions de nos assurances.

90.- Le comité recommande à M. Jacques Bettez de prendre les procédures nécessaires dans le cas de M. Rosaire Turgeon qui opère un commerce à 43 Céline.

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-837 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,  
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que le rapport des Commissions-permanentes en date du 14 février 1966, soit adopté tel que soumis.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-838 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,  
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

TERESOLU que les comptes au montant total de \$26,531.47 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

"LES COMPTES"

\*\*\*\*\*

Paie No. 13	\$ 9,824.44	Paie No. 14	\$ 7,643.49
Aurèle Ouellette	35.00	Ass. Police & Pompiers	87.00
B-C-Nationale, PANORA	55.72	Cité du Cap	210.73
Can. Silk Mfg.	4.29	Charb. Champlain	1,059.42
Copyflex Prints	51.07	Cap Muffler	7.80
Cap Fire Service	95.56	C. P. R. Express	10.05
Cercle, Livre de France	8.00	Cardy Alpine Inn	29.85
Armand Chorel	150.00	Cie Can. Serv. de Lime	38.30
Cité Shawinigan	72.00	Paul Guilbault Inc.	2.50
Imprimeur de la Reine	75.00	Laboratoires Choisy	87.00
René Longval	399.00	Jacques Perron	500.50
S.O. Riverin & Cie	475.34	Roy-Trottier Inc.	37.78
Syndicat des Fonctionnaires Municipaux.....			66.50
Sanfax Corporation	619.38	Tremblay & Fils Enr.	428.75
Antoine Trudel & Me Réjean Giroux.....			3,742.65
Roger Tessier	30.00	Vitrierie Centrale Enr.	30.29
Verrerie du Cap	32.81	Geo. Lambert Inc.	578.85
Lucien Sarazin	42.40		
		TOTAL.....	<u>\$26,531.47</u>

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-839 Proposé par l'échevin R. Lepage,  
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que ce Conseil ordonne au Greffier de la Cité à procéder à une vente pour taxes dues des immeubles de ceux qui doivent des taxes de l'année 1963 et précédentes.

Adopté

\*\*\*\*\*



Province de Québec,  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, "lundi" le 7ième jour du mois de mars 1966, à 7.00 heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les échevins L. Rheault, S. Hénaire, J. P. Lavergne, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-842      Proposé par l'échevin R. Lepage,  
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que les minutes de l'assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 21 février 1966, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Adopté

\*\*\*\*\*

"RAPPORT DES COMMISSIONS-PERMANENTES DU 21 FEVRIER 1966"  
\*\*\*\*\*

PRESENTS:- Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les échevins L. Rheault, J. P. Lavergne, R. Lepage et J. Lachapelle ainsi que le Gérant, M. Nadeau et l'Ingénieur, M. Marcoux.

\*\*\*\*\*

- 10.- Le comité demande au Greffier de séparer à l'avenir les comptes pour la "Bibliothèque" "La Fanfare" et les "Loisirs".
- 20.- Le comité recommande la rétrocession à de "The Model Plan Development Corporation" des lots 551-21 et 551-13. Pour le lot 551-126 attendre d'avoir de plus amples détails.
- 30.- Le comité accepte la recommandation du Directeur de la police concernant le trafic des rues Thibeau, Duplessis et Rochefort et recommande son application à titre d'essai.
- 40.- Le comité recommande d'accepter la soumission de "Si-rois Automobile Ltée" pour l'achat de la camionnette pour le service des "Loisirs", au coût de \$2,230.00, plus la taxe provinciale.
- 50.- Le comité recommande d'échanger la camionnette G. M. C. accidentée pour une neuve; le montant d'échange ne devant pas dépasser la somme de \$500.00 plus la taxe provinciale.
- 60.- Le comité recommande d'acheter les couvercles et supports pour les puisards de la "Fonderie St-Maurice" au coût de \$33.55 plus les taxes.
- 70.- Le comité accepte la demande de "l'Union Internationale des Machinistes" de rencontrer les membres du Conseil à une date à être fixée prochainement.

Rés. No. 16-843 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,  
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

93

ET RESOLU que le rapport des Commissions-Permanentes en date du 21 février 1966, soit adopté tel que soumis.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-844 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,  
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que les comptes au montant total de \$50,003.06 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

"LES COMPTES"  
\*\*\*\*\*

Paie No. 15	\$ 7,510.97	Paie No. 16	\$ 8,295.32
Paie No. 17	7,513.67	Paie No. 18	4,288.18
The Appraisal Institute of Canada.....			35.00
L'Association Canadienne d'Urbanisme.....			25.00
Association Internationale des Machinistes.....			328.00
Blackwood-Hodge	604.70	Jean Banville Inc.	43.06
Bur. Enregistrement	35.70	Brindle & B-C-Nat.	4,108.00
G. Baribeau et Al	1,283.33	Cité du Cap	260.37
Cité du Cap	140.02	Cite de 3-Rivières	250.00
Can.Salt Ltd.	4,884.92	C. P. R.	5.00
Ferronnerie J. Comeau	44.58	Bell Téléphone	472.88
Délisle Ltée	419.81	Economie Mutuelle Ass.	562.50
Lucien Grondin	27.76	Gar.Charest & Frères	238.68
Geo. Gariépy A. G.	55.00	Benoit Hélie Inc.	2.34
Réjean Giroux N.P.	39.00	Imperial Oil Ltd	282.72
Librairie Morin Inc	374.14	Hon.Min.Finances	975.20
Hon.Min.Finances	362.19	Hon.Min.Finances	60.00
Ronald Marcoux Ing.P.	300.00	H.Massicotte & Frères	130.00
H.Massicotte & Frères	19.97	Arthur Matteau	50.00
Jules Milette	367.08	Henri Picard	50.00
Protonotaire Cour Sup.	47.34	Me Richard Rioux	2.60
Rec.Gén.du Canada	1,817.75	Rec.Gén.du Canada	466.32
Le Syndicat des Fonctionnaires Municipaux.....			52.50
Jean Saulnier	513.26	Hervé Trépanier	60.00
Freddy Trépanier	53.00	Chs Turcotte & Fils	192.99
Pharmacie Dionne	32.12	Librairie Morin Inc.	275.02
Charles Lévesque	70.86	Charles Lévesque	45.23
Jules Milette	97.09	Bell Téléphone	14.32
Jules Milette	314.56	Bell Téléphone	11.38
Comptoir Mus.Fillion	18.65	Northern Electric	1,217.48
Charles Lévesque	8.00	Edouard Lair A. G.	247.50
TOTAL.....			<u>\$50,003.06</u>

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-845 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,  
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce Conseil accepte le plan montrant une partie de la subdivision du lot cadastral No. 418 fait et préparé par M. Georges Gariépy, arpenteur-géomètre, en date du 14 février 1966.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-846      Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,  
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que les noms apparaissants ci-dessous,  
sont par les présentes nommés membres de la "Commission d'Urbanisme" de la Cité du Cap-de-la-Madeleine:-

M. Antoine Trudel	M. Pierre Berlinguet
M. Roland Bécharde	M. Wilfrid Michaud
M. Jean Thiffault	M. Maurice Loranger

Et que Me Guy Lebrun, Aviseur légal de la Cité,  
M. Ronald Marcoux, Ingénieur de la Cité et M. Jacques Bettez,  
estimeur permanent, soient nommés membres adjoints.

"EN AMENDEMENT"

\*\*\*\*\*

Il est proposé par l'échevin J. Lachapelle,  
Appuyé par l'échevin.....

Que le nom de Mme André Leblanc, déléguée du Cercle d'Economie Domestique de la Cité, soit substitué au nom de M. Maurice Loranger comme membre de la Commission d'Urbanisme.

Pas de secondaire, motion principale adoptée.

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-847      Proposé par l'échevin R. Lepage,  
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que ce Conseil rétrocède à de "The Model Plan Development Corporation" pour le prix nominal de \$1.00, la partie du lot 551-21 aujourd'hui connue et désignée aux plan et livre de renvoi officiels faits pour la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, comme étant partie des lots de subdivision 166 à 176 inclusivement et partie 177 de la subdivision dudit lot primitif 551 (551 P. 176 à P. 166 Incl. et P. 177).

Egalement, que ce Conseil rétrocède à "The Model Plan Development Corporation" pour le prix nominal de \$1.00 la partie du lot 551-13 aujourd'hui connue et désignée aux plan et livre de renvoi officiels faits pour la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, comme étant partie des lots de subdivision 551-143 et 144 dudit lot primitif 551 (551 P. 143 et P. 144).

Que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer tous les documents se rapportant à ces rétrocessions.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-848      Proposé par l'échevin S. Hénaire,  
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que les services de Me Guy Lebrun, avocat, soient retenus pour prendre les intérêts des contribuables de la Municipalité devant la Régie des Transports concernant les requêtes de la Cie de Transport St-Maurice pour modification et élimination de certains services d'autobus, y compris changement d'horaires.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-849 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,  
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que ce Conseil autorise par les présentes Me Guy Lebrun à prendre les procédures nécessaires contre MM. J. A. Bellemare Ltée et Georges Lizotte, pour le recouvrement des dommages subis à un de nos "Payloaders" lors d'un accident survenu le ou vers le 23 décembre 1964.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-850 Proposé par l'échevin R. Lepage,  
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que ce Conseil consent à rétrocéder à de "The Model Plan Development Corporation" et ce, pour le prix de UN (\$1.00) dollar, le lot 558-18 (allée) et autorise le Maire et le Greffier à signer tous les documents s'y rapportant.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-851 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,  
Appuyé par l'échevin S. Hénaiere.

ET RESOLU que la résolution No. 8335 en date du 2 novembre 1942, nommant M. Arthur Beaudin, Greffier de la Cour du Recorder (municipale) soit abrogée et annulée à toutes fins que de droit.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-852 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,  
Appuyé par l'échevin S. Hénaiere.

ET RESOLU que M. Réal St-Louis soit nommé Greffier de la Cour Municipale de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, et ce, à partir du 7 mars 1966, au salaire de \$65.00 par semaine.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-853 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,  
Appuyé par l'échevin S. Hénaiere.

ET RESOLU que ce Conseil autorise le Gérant de la Cité à signer et approuver la localisation des signaux lumineux à la voie d'évitement du C. P. R. sur la rue St-Laurent, tel que montré sur le plan no. SL - 34 WS - 1.25, daté du 27 janvier 1966.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-854 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,  
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce Conseil accepte la démission de M. G. A. Archambault, Directeur de la Police de la Cité, en date du 28 février 1966, la dite démission devant prendre effet à compter du 19 mars 1966.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-855 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,  
Appuyé par l'échevin S. Hénaiere.

ET RESOLU que ce Conseil autorise le Gérant de la Cité à signer et approuver la localisation des signaux lumineux à la voie d'évitement du C. P. R. sur la rue St-Laurent.

Rés. No. 16-855  
\*\*\*\*\*

Proposé, secondé et unanimement résolu que ce Conseil est heureux de présenter à l'Honorable Hugues Lapointe, récemment nommé Lieutenant-Gouverneur de la Province, ses plus chaleureuses félicitations, ses meilleurs voeux de longue vie, un règne des plus fructueux et des plus agréables.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-856      Proposé par l'échevin S. Hénaire,  
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le budget devant servir de base à l'imposition du taux de la taxe pour l'exercice financier de l'année 1966, au montant de \$1,968,449.24, tel que préparé par le Gérant de la Cité, soit adopté.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-857      Proposé par l'échevin S. Hénaire,  
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le règlement No. 446 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE A PRELEVER LES FONDS NECESSAIRES A L'ADMINISTRATION DE LA CITE POUR L'ANNEE 1966" soit adopté en première lecture.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-858      Proposé par l'échevin S. Hénaire,  
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le règlement No. 446 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE A PRELEVER LES FONDS NECESSAIRES A L'ADMINISTRATION DE LA CITE POUR L'ANNEE 1966" soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté

\*\*\*\*\*

AVIS DE MOTION No. 16-859  
\*\*\*\*\*

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, LES ARGENTS NECESSAIRES POUR LA CONSTRUCTION DE CHAINES DE RUES ET DE TROTTOIRS".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 7ième jour du mois de mars 1966.

(Signé) Jacques Lachapelle.  
Echevin de la Cité du  
Cap-de-la-Madeleine.

\*\*\*\*\*

CORRESPONDANCES LUES  
\*\*\*\*\*

Remerciements de Mme Gédéon Hamel pour réception et félicitations du Conseil à l'occasion de sa décoration papale.

Lettre de l'Hydro-Québec, concernant la taxe d'affaires. A M. Biron.

Lettre de M. Jean-Louis Gagnon concernant la taxe d'eau. A M. Biron.

Lettre de Mme Jean-Bte Dolbec, concernant la taxe d'eau. A M. Biron.

Rapport de M. Vallières concernant les moteurs des camions Nos. 25 et 26.

Accusé de réception par l'Honorable Pearson de la résolution de sympathies à l'occasion du décès du Lieutenant Gouverneur de la Province, M. Comtois.

Lettre du Cercle d'Economie Domestique de la Cité suggérant de nommer Mme André Leblanc sur le comité de la Commission d'Urbanisme.

Lettre de M. Geo. Gariépy demandant d'approuver plan de subdivision du lot 418.

Lettre de The Model Plan demandant la rétrocession du lot 558-18.

Lettre de démission de M. G. A. Archambault, Directeur actuel de la Police.

Lettre de la "Brique Citadelle Ltée désirant connaître le nom de l'Architecte de la construction du centenaire.

Le bâtisseur de la Rive Nord Inc., demande les services sur le lot 564.

Accusé de réception par les Affaires municipales du règlement No. 445, homologation du terrain de Mme Jacob.

Accusé de réception par les Affaires municipales du règlement No. 82-B, passation des règlements.

Rapport des activités de la Protection Civile pour février 1966.

Résolution des exécutifs de nos associations concernant la nomination des membres sur le comité du Régime de Rentes de la Cité.

Application de Mlle Madeleine désilets pour la fonction de réceptionniste.

Demande renseignements du Comité d'Etude sur l'Expropriation, de notre organisme d'expropriation.

La Régie des Alcools nous informe de la demande de permis de Salle à manger par M. G. Bellefeuille à 190 N-Dame.

Plainte de Mme Albert Rochefort à l'effet que le calcium provenant de la rue a sali sa maison.

Avis de la Régie des Transports, transmis à Me Guy Lebrun.

Arthur Beaudin  
Le Greffier

J. Larocque  
Le Maire



Province de Québec,  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, "lundi" le 14ième jour du mois de mars 1966, à 7.00 heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les échevins L. Rheault, S. Hénaire, J. P. Lavergne, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-860      Proposé par l'échevin R. Lepage,  
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que les minutes de l'assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 7 mars 1966, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Adopté

\*\*\*\*\*

"RAPPORT DES COMMISSIONS-PERMANENTES DU 7 MARS 1966"

\*\*\*\*\*

PRESENTS:- Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les échevins L. Rheault, S. Hénaire, J. P. Lavergne, R. Lepage et J. Lachapelle ainsi que le Gérant, M. Nadeau et l'Ingénieur, M. Marcoux.

- 10.- Le comité recommande et autorise le Trésorier à accepter le paiement de \$50.00 pour taxes d'eau et vidanges de Mme Jean-Bte Dolbec et de régler la balance selon les conditions spécifiées dans sa lettre.
- 20.- Le comité autorise le Trésorier à faire la correction dans l'imposition de la taxe d'eau de M. Jean-Louis Gagnon; Re: erreur cléricale.
- 30.- Le comité recommande à l'Ingénieur de commencer le déblaiement des trottoirs, tout spécialement des rues en gravier.
- 40.- Concernant la construction d'une piscine, le comité recommande de s'en tenir au plan présenté par notre Ingénieur et l'installation du système à panier pour le chalet.
- 50.- Le comité recommande à l'Ingénieur de faire le nécessaire sur les rues Pâtry et Thuney afin de les rendre carrossables; présentement impassables.
- 60.- Coin des rues Bureau et Thibeau il y a de l'eau à la largeur, et l'Ingénieur prié de faire le nécessaire afin de remédier à cet inconvénient.
- 70.- Concernant la demande de contribution aux compagnies pour l'aménagement du parc Rochefort, le comité recommande de laisser tomber et inscrire ces dépenses dans un futur règlement.

**"SUITE DES COMMISSIONS-PERMANENTES DU 7 MARS 1966"**  
 \*\*\*\*\*

- 80.- Le comité recommande et autorise le Gérant à faire faire la plantation de fleurs avec possibilité d'arbustes dans nos parcs par M. Boillet, au même prix que l'an dernier.
- 90.- Le comité approuve le projet de contrat soumis par notre Ingénieur avec M. R. J. Lévesque, après correction mentionnant que les matériaux seront payés par la Cité et autorise le Gérant à signer le contrat pour le forage de deux (2) puits.
- 100.- Le comité recommande et autorise l'Ingénieur à échanger les moteurs des camions Nos. 25 et 26 pour des neufs chez Charest & Frères au prix de \$749.89 chacun.
- 110.- Le comité recommande et autorise l'Ingénieur à demander des soumissions pour l'achat d'un rouleau d'asphalte.
- 120.- Le comité recommande au Gérant de faire l'achat du No-Co-Rod requis de la maison Morin & Frères Inc..
- 130.- Le comité recommande au Gérant d'acheter de M. Henri-Paul Thibeau, la tuile nécessaire pour le sous-sol du Centre Brunelle; pour ce qui est de l'achat du bois et de la peinture, à l'étude.

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-861      Proposé par l'échevin J. Lachapelle,  
 Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le rapport des Commissions-Permanentes en date du 7 mars 1966, soit adopté tel que soumis.  
 Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-862      Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,  
 Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que les comptes au montant de \$127,289.69, et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

**"LES COMPTES"**  
 \*\*\*\*\*

Paie No. 19	\$ 7,546.84	Paie No. 20	\$ 6,906.64
Ass.Int.Machinistes	304.00	Acc. Outillage	418.44
Association Forestière Mauricienne.....			25.00
Auer Light Mfg. Co. Ltd.....			26.16
P. V. Ayotte Ltée	58.52	G. Baribeau et Al.	1,313.33
B-Can.Nationale	88,181.68	Paul Bilodeau & Fils	46.21
A. Brouillard Tire Service.....			20.48
Champlain Matelas Enrg.	15.90	Antoine Boisvert	3.75
Cité du Cap	206.59	Pierre Fortier in trust	7.10
Hydro-Québec	7,090.39	Interprovincial Equip.	210.36
Int.Business Machine	71.00	Imp. Vallières Enrg.	339.99
Imp.St-Patrice Enrg.	35.30	Imp.St-Arnaud Enrg.	60.01
Lynn McLeod Automative.....			93.35
R. J. Lévesque & Fils.....			1,425.00
Rosaire Lacroix	15.00	Paul-E. Lusignant	7.50

**"SUITE DES COMPTES PAGE SUIVANTE"**  
 \*\*\*\*\*

Rés. No. 16-862 - SUITE DES COMPTES

\*\*\*\*\*

Matte Automobiles Inc.....		\$ 30.38'
Montreal Bearing Service.....		442.18'
Hon. Ministre des Finances, Québec.....		3,895.74
Massicotte et Arcand.....		5.19'
Le Protonotaire de la Cour Supérieure.....		61.08
Maurice Martel	30.00'	Propane Gas Utilities 82.42'
Premier Fastener Ltd.	106.76'	Gérard Poulin 15.00'
Quinc. Rochefort	31.47'	Rec.Gén.du Canada 819.16
Rec.Gén.du Canada	2,703.05	J. R. Saulnier 38.44'
Syndicat des Fonctionnaires Municipaux.....		66.50'
Pierre Thibeau Canada Ltée.....		46.77'
Trois-Rivières Auto Electric.....		287.96'
L'Union des Municipalités.....		35.00'
Wilson & Lafleur	87.80'	Zurich Insurance 1,909.81
Imp. St-Arnaud Enrg	12.37'	Hydro-Québec 21.66'
Quinc. Rochefort	83.24'	J. R. Saulnier 803.69'
Auer Light Mfg Co Ltd	25.19'	Propane Gas Utilities 63.60'
Alfred Bouchard	26.24'	Prod.Ciment St-Maurice 85.00'
Hydro-Québec	55.59'	Larivière & Fils 849.00'
Geo. Lambert	58.43'	Loranger, Molesworth 55.65'
Quincaillerie Rochefort.....		26.78'
		<u>\$127,289.69</u>

TOTAL.....

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-863 Proposé par l'échevin R. Lepage,  
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que ce Conseil accepte le plan montrant une partie de la subdivision cadastrale des lots 405 et 406 fait et préparé par M. Georges Gariépy, arpenteur-géomètre, en date du 25 février 1966 et autorise le Maire et le Greffier à signer ledit plan et livre de renvoi.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-864

\*\*\*\*\*

CONSIDERANT que le plan préparé par M. Georges Gariépy, arpenteur-géomètre, en date du 25ième jour de février 1966, montre une rue de moins de soixante-six pieds de largeur;

CONSIDERANT que ce plan est présentement devant le Conseil pour obtenir son approbation quant au tracé et à la largeur de cette rue;

CONSIDERANT que la largeur de la dite rue apparaissant sur ce plan n'est que de quarante-six pieds, mesure anglaise;

CONSIDERANT que le Conseil est d'avis que cette largeur est suffisante et ne peut convenablement pas être augmentée parce que cette dite rue est déjà ouverte et construite des deux côtés.

"SUITE, PAGE SUIVANTE"  
\*\*\*\*\*

POUR CES MOTIFS, il est proposé par l'échevin R. Lepage, appuyé par l'échevin J. Lachapelle, qu'il soit résolu de prier l'honorable Ministre des Affaires Municipales, en vertu de l'article 7 du chapitre 242, S. R. Q. 1941, d'accorder à la corporation municipale de Cap-de-la-Madeleine, la permission d'ouvrir et de maintenir ou de laisser ouvrir et maintenir, sur une largeur de quarante-six pieds, mesure anglaise, la rue indiquée au plan de monsieur Georges Gariépy, arpenteur-géomètre, en date du 25 février 1966 et décrite comme suit audit plan. 405-144.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-865 Proposé par l'échevin S. Hénaire,  
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que M. J. E. Biron, Trésorier de la Cité soit autorisé à enchérir lors de la vente pour taxes municipales et scolaires dues à date ainsi que des intérêts et déboursés encourus.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-866 Proposé par l'échevin R. Lepage,  
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que M. Emile Anctil, actuellement directeur-adjoint du service de la police et pompiers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, soit nommé Directeur de ce service à compter du 20 mars 1966, au salaire annuel de \$8,320.00, plus une allocation mensuelle de \$100.00 pour frais de représentation et allocation pour usage de son automobile.

Le premier janvier 1967, son salaire annuel sera majoré de \$520.00.

Advenant le départ de M. Anctil pour une raison ou pour une autre, un (1) mois franc d'avis sera et est requis de part et d'autre,

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-867 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,  
Appuyé par l'échevin

ET RESOLU que ce Conseil nomme par les présentes, M. Lionel Rheault, échevin du quartier No. 1, membre du comité de la Commission Municipale d'Urbanisme.

"PAS DE SECONDEUR"

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-868 Proposé par l'échevin L. Rheault,  
Appuyé par l'échevin

ET RESOLU que ce Conseil nomme par les présentes, M. Sylvio Hénaire, échevin du quartier No. 2, membre du comité de la Commission d'Urbanisme.

"PAS DE SECONDEUR"

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-869

Proposé par l'échevin R. Lepage,

Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que ce Conseil accepte le plan montrant une partie de la subdivision cadastrale du lot No. 412, fait et préparé par M. Roger Gélinas, arpenteur-géomètre, en date du 10 mars 1966.

Adopté

\*\*\*\*\*

AVIS DE MOTION No. 16-870

\*\*\*\*\*

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT POUR AUTORISER LE CONSEIL DE LA CITE D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, LES ARGENTS NECESSAIRES POUR LA CONSTRUCTION D'UN POSTE DE POLICE ET POMPIERS"

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 14ième jour du mois de mars 1966.

(Signé) Rodrigue Lepage,  
Echevin de la Cité du  
Cap-de-la-Madeleine.

\*\*\*\*\*

CORRESPONDANCES LUES

\*\*\*\*\*

Lettre de M. Geo. Gariépy, A. G. demandant l'approbation d'un plan de subdivision des lots 405 et 406.

Lettre de M. Roger Gélinas, A. G. demandant l'approbation d'un plan de subdivision du lot No. 412.

Accusé de réception par le Ministère des Affaires Municipales, du règlement No. 371-T, zonage.

Lettre donnant les noms de l'exécutif de la Société St-Jean-Baptiste de la paroisse Ste-Famille.

Avis de la Régie des Transports du Québec, nous informant que la cause de la compagnie de Transport St-Maurice, sera entendue au Palais de Justice de Trois-Rivières, "mardi" le 22 mars prochain, à 10:00 heures de l'avant-midi.

Avis de réclamation de M. Charles Croteau, par l'entremise de son procureur, Me Roland Paquin, pour dommages causés à la suite du refoulement des eaux de l'égout.

Et Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin

Le Greffier

J. P. Larocque  
Le Maire

#####

Province de Québec,  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, "lundi", le 21<sup>ème</sup> jour du mois de mars 1966, à 7.00 heures P. M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les échevins L. Rheault, S. Hénaire, J. P. Lavergne, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-871      Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,  
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que les minutes de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité, en date du 14 mars 1966, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Adopté

\*\*\*\*\*

"RAPPORT DES COMMISSIONS-PERMANENTES DU 14 MARS 1966"

\*\*\*\*\*

PRESENTS:- Son Honneur le Maire, J. R. Desrosiers, MM. les échevins L. Rheault, S. Hénaire, J. P. Lavergne, R. Lepage et J. Lachapelle ainsi que le Gérant, M. Nadeau et l'Ingénieur, M. Marcoux.

\*\*\*\*\*

- 10.- Le comité prie l'Ingénieur de bien vouloir faire un relevé des demandes pour la réparation de trottoirs.
- 20.- Le comité prie aussi l'Ingénieur de bien vouloir faire nettoyer l'égout, rue Des Erables, de Latrelle en montant.
- 30.- Le comité recommande au Gérant de vérifier si les assurances ont payé les dommages causés aux réservoirs de la station de service de MM. Barakatt.
- 40.- Pour ce qui est du déblaiement des trottoirs, le comité recommande à l'Ingénieur d'attendre.
- 50.- Le comité recommande l'acceptation du contrat avec M. R. J. Lévesque, tel que lu par le Gérant de la Cité.
- 60.- Le comité recommande et autorise le Gérant à échanger les voitures de la Police, aux conditions soumises.
- 70.- Le comité recommande et autorise le transfert de M. Maurice Montambault au département de la Police comme cadet, au même salaire qu'il reçoit actuellement.
- 80.- Dû à l'augmentation du taux horaire des électriciens, le comité recommande et autorise le Gérant à payer à M. Charles Lévesque, maître électricien, le taux de \$4.05 l'heure et \$2.75 à l'aide électricien de 3 ans d'expérience.

"SUITE PAGE SUIVANTE"

\*\*\*\*\*

90.- Le comité recommande d'attendre pour faire abattre l'arbre endommagé, rue Dorval, en face du Centre Brunelle et de ne pas envoyer de réclamation aux responsables du bris dudit arbre.

100.- Le comité recommande au Gérant d'aviser le Directeur de la Police, de surveiller les autobus qui arrêtent au milieu de la rue, soit pour laisser monter ou descendre les passagers.

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-872      Proposé par l'échevin S. Hénaiere,  
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le rapport des Commissions-Permanentes en date du 14 mars 1966, soit adopté tel que soumis.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-873      Proposé par l'échevin R. Lepage,  
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que les comptes au montant total de \$36,302.70, et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

"LES COMPTES"

\*\*\*\*\*

Paie No. 21	\$10,165.56	Paie No. 22	\$ 5,950.82
Yvon Fournier Ltée	800.00'	Rec.Gén.du Canada	34.35'
Bruno Côté, huissier	3.70'	Bur.Enrégistrement	23.80'
Bur.Enrégistrement	1.80'	Jean Banville Inc.	13.09'
C. P. R. Express	1.75'	Cité du Cap	158.57'
Le Nouvelliste	241.15'	Desroberts Inc.	540.60'
Duroy Inc.	4.06'	Me Réjean Giroux N. P.	78.00'
Le Nouvelliste	147.26'	Le Nouvelliste	222.56'
Michel Lalancette	17.94'	Hon.Min.Finances Qué.	230.00'
H.Massicotte & Frères	130.00'	Arthur Matteau	449.25'
C.P.Monat & Cie Ltée	37.19'	Morin & Frères Inc.	92.61'
Propane Gas Utilities	55.02'	Quinc. Rochefort	43.37'
L. L. Roquet Inc.	36.55'	Sigama Ltée	16.60'
Three Rivers Press	106.80'	Three Rivers Press	30.10'
Texaco Canada Ltd	1,855.08'	Zurich Insurance	785.37'
Banque Canadienne Nationale.....			124.70'
Quincaillerie Rochefort.....			56.70'
Editions Fides.....			24.87'
Tessier Lumber Ltd.....			33.44'
Ferronnerie J. Comeau.....			39.27'
Quincaillerie Rochefort.....			23.28'
Laurentide Ready-Mix.....			13.93'
Propane Gas Utilities.....			85.27'
H. Massicotte & Frères.....			0.49'
Northern Electric Co.	12.72'	Laurentide Ready-Mix	501.93'
Regional Asphalte	13,000.00	Quinc. Rochefort	3.08'
Tessier Lumber Ltd.	94.75'	Quinc. St-Odilon	15.32'
		TOTAL	<u>\$36,302.70</u>

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-874 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne, 100

Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que M. Martin Bergeron, Echevin du quartier No. 4, soit et est par les présentes nommé PRO-Maire pour le prochain terme de trois (3) mois, et ce, à compter du premier avril 1966.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-875 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,

Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que pour se conformer au cinquième paragraphe de l'item "b" de l'article "2" du règlement No. 440, ce Conseil nomme par les présentes M. Lionel Rheault, échevin du quartier No. 1, membre adjoint sur le comité de la Commission Municipale d'Urbanisme de la Cité,

"EN AMENDEMENT"

\*\*\*\*\*

Il est proposé par l'échevin S. Hénaire,

Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que lors de la nomination du PRO-Maire, que ce soit ce dernier qui fasse partie du Comité de la Commission Municipale d'Urbanisme.

"LE VOTE SUR L'AMENDEMENT"

\*\*\*\*\*

POUR L'AMENDEMENT : S. Hénaire, J. Lachapelle.

CONTRE L'AMENDEMENT : J. P. Lavergne, R. Lepage.

Son Honneur le Maire donne son vote prépondérant contre l'amendement qui est rejeté et motion principale adoptée sur division.

Adopté

\*\*\*\*\*

AVIS DE MOTION No. 16-876

\*\*\*\*\*

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE, D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, UNE CERTAINE SOMME D'ARGENT POUR PAYER LA CONSTRUCTION D'UNE PISCINE, BARBOTTEUSE ETC..

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 21<sup>ème</sup> jour du mois de mars 1966.

(Signé) Lionel Rheault,  
Echevin de la Cité du  
Cap-de-la-Madeleine.

\*\*\*\*\*

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE, D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, LES ARGENTS NECESSAIRES POUR PAVAGE DE RUES".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 21ième jour du mois de mars 1966.

(Signé) Jacques Lachapelle,  
Echevin de la Cité du  
Cap-de-la-Madeleine.

\*\*\*\*\*

CORRESPONDANCES LUES  
\*\*\*\*\*

Approbation par le Ministère des Affaires Municipales et par la Commission Municipale, du règlement No. 442, au montant de \$63,000.00 pour le forage de deux puits.

Lettre de M. Lafrenière de la Protection Civile félicitant M. Lucien Lacoursière à la suite d'un cours de l'Ambulance St-Jean.

Lettre et mémoire de l'Union des Municipalités concernant les journées d'étude des 18 et 19 mars derniers.

Les Laboratoires Sanitaires de l'Est Inc., de Ste-Foy, offre ses services à la Cité.

Copie d'une lettre de la Commission Scolaire adressée à la Cie de Transport St-Maurice concernant les autobus.

Résolution de la Commission Scolaire de la Cité concernant l'échange des terrains sur la rue Père-Breton.

Le Secours aux Lépreux, sollicitant contribution de la Cité.

Resoumis, la réclamation de M. Charles Croteau, par l'entremise de son procureur, Me Roland Paquin, pour dommages subis par le refoulement de l'égout.

Réclamation de Madame Philémon Laflamme, 441 Notre-Dame, par l'entremise de ses procureurs Mes Lacoursière & Godin et signée par Me Godin, à la suite d'une chute sur le trottoir.

Et Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin

Le Greffier

J. Lachapelle

Le Maire

#####

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, "lundi" le 28ième jour du mois de mars 1966, à 7.00 heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les échevins L. Rheault, S. Hénaire, J. P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-878      Proposé par l'échevin R. Lepage,  
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que les minutes de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité, en date du 21 mars 1966, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Adopté

\*\*\*\*\*

"RAPPORT DES DECISIONS PRISES LORS DU COMITE DU 21 MARS 1966"  
\*\*\*\*\*

PRESENTS:- Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les échevins L. Rheault, S. Hénaire, J. P. Lavergne, R. Lepage et J. Lachapelle ainsi que le Gérant M. Nadeau et l'Ingénieur, M. Marcoux.

\*\*\*\*\*

- 10.- Le Greffier autorisé à prendre les aides nécessaires en vue de la confection des listes électorales Municipales pour l'année d'élection de 1966.
- 20.- Le comité recommande à l'Ingénieur de vérifier, si absolument nécessaire d'installer un puisard, rue de l'Hôtel de Ville, au Nord de la rue Toupin.
- 30.- Le comité recommande d'organiser une rencontre avec les Commissaires des Ecoles de la Cité, au sujet du terrain de M. Claude Lajoie.
- 40.- Le comité recommande et autorise l'Ingénieur de faire baisser d'un étage, le chalet du parc Des Chenaux.
- 50.- Le comité recommande et autorise l'Ingénieur à demander des soumissions pour les travaux d'installation de l'électricité et de plomberie des pataugeuses.
- 60.- Le comité recommande et autorise le Gérant, de faire installer des signaux lumineux sur poteaux plutôt que suspendus, à l'intersection des rues Ste-Madeleine et St-Maurice.
- 70.- Le comité recommande à l'Ingénieur de vérifier les bosses et trous, rue St-Maurice, entre Loranger et Notre-Dame et faire le nécessaire pour remédier à cet état de chose.
- 80.- Le comité recommande et autorise l'Ingénieur à faire l'acquisition d'un "compacteur" au prix de \$1,075.00 plus un montant de \$35.00 pour une semelle supplémentaire
- 90.- L'item "9", biffé.

"SUITE, PAGE SUIVANTE"

\*\*\*\*\*

"SUITE DES DECISIONS PRISES LORS DU COMITE DU 21 MARS 1966"

\*\*\*\*\*

100.- Le comité recommande et autorise le Gérant à faire enlever par M. Yvon Fournier au prix de \$205.00, les six arbres de la rue Dorval.

110.- Le comité recommande et autorise le Gérant à faire installer 22 nouvelles lampes sur différentes rues, et ce, tel que soumis.

120.- La demande de l'Association des Policiers et Pompiers de la Cité de patronner un spectacle le 3 juillet prochain à l'école l'Assomption, refusée.

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-879      Proposé par l'échevin S. Hénaière,  
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que les décisions prises lors du comité tenu en date du 21ème jour de mars 1966, après avoir biffé l'item "9", soit adopté.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-880      Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,  
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que les comptes au montant total de \$30,521.83 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

"LES COMPTES"

\*\*\*\*\*

Paie No. 23	\$ 7,429.47	Paie No. 24	\$ 6,642.45
P.V. Ayotte Ltée	15.80'	Canadian Silk Mfg.	3.65'
Castonguay, Lemay, Graveline, Pouliot, Guérard.			2,011.10'
Cité du Cap	111.70'	Cordonnerie St-Odilon	3.00'
Cie Const. Dollard	3,147.67'	Cap Auto Electric	270.55'
International Association of Assessing Officers			20.00'
Champlain Express	5.00'	Copeland-Chatterson	23.56'
Pacifique Canadien	211.73'	C. P. R. Express	1.75'
La Combustion Economique Enrg.			10.00'
La Cie Canadienne de Service de Linge Inc.			60.40'
Charles Lévesque	12.00'	Gérard Lévesque	6.00'
Lynn McLeod Automotive	7.69'	Loranger, Molesworth	37.31'
Langlois Télévision	7.50'	Massicotte & Fils	7,235.00'
Mercerie de Luxe	21.15'	J. R. Saulnier	7.80'
Montreal Bearing Service			56.12'
Stanley Motor Equipment			48.53'
Tremblay & Fils Enrg	788.54'	Verrerie du Cap Enrg	24.28'
Banque Canadienne Nationale			25.02'
Cordonnerie St-Laurent			11.00'
Morin & Frères Inc.			180.19'
Cie de Transport St-Maurice			107.00'
Réal Lamothe Cycles Sports			41.10'
Loranger & Molesworth Ltée			52.95
Sévigny et Paré Enrg			554.00'
Georges Gauvin & Fils			27.39
Morin & Frères Inc.			115.70
Me Réjean Giroux, notaire			80.85'
Chagnon & Chagnon, notaires			82.80
R. J. Lévesque & Fils Ltée			1,024.08
TOTAL.....			<u>\$30,521.83</u>

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-881 Proposé par l'échevin R. Lepage,  
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

102

ET RESOLU que le Greffier soit autorisé à demander des soumissions en vue de la construction d'une "caserne de Police et de Pompiers, pour être ouvertes en ce qui concerne les spécialités, le 12 avril 1966, à 5.00 heures P. M. et le 14 avril 1966, aussi à 5.00 heures P. M. pour ce qui est de l'entreprise générale.

"EN AMENDEMENT"

\*\*\*\*\*

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,  
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que la demande de soumissions soit reportée au 18 juillet 1966.

"LE VOTE SUR L'AMENDEMENT"

\*\*\*\*\*

POUR L'AMENDEMENT : L. Rheault, J. P. Lavergne.  
CONTRE L'AMENDEMENT : S. Hénaire, M. Bergeron, R. Lepage,  
J. Lachapelle.

Amendement rejeté et motion principale adoptée sur division.

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-882 Proposé par l'échevin L. Rheault,  
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que le Greffier soit autorisé à demander des soumissions en vue de la construction d'un "Centre Culturel" pour être ouvertes en ce qui concerne les spécialités à 5.00 heures P. M. le 12 avril 1966 et à 5.00 heures P. M., le 14 avril 1966 pour ce qui concerne l'entreprise générale.

Adopté

\*\*\*\*\*

CORRESPONDANCES LUES  
\*\*\*\*\*

Remerciements de Son Excellence l'Honorable Hugues Lapointe pour la résolution de félicitations lors de sa nomination au poste de Lieutenant-Gouverneur de la Province.

Remerciements du Premier Ministre l'Honorable Jean Lesage et des membres du Conseil Exécutif, pour sympathies témoignées lors du décès de l'Honorable Paul Comtois.

Accusé de réception par le Ministère des Affaires Municipales du règlement No. 446. Imposition du taux de la taxe.

Avis légal de Me Guy Lebrun concernant les décisions prises en séance de comité.

Et Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin  
LE GREFFIER

J. Bergeron  
LE MAIRE

\*\*\*\*\*

Province de Québec,  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée spéciale du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, convoquée par Son Honneur le Maire J.R. Desrosiers en date du 31 mars 1966, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions à l'Hôtel de Ville, lundi le 4ième jour du mois d'avril 1966, à 5.00 heures P.M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J.R. Desrosiers, MM. les échevins L. Rheault, S. Hénaire, J. P. Lavergne et M. Bergeron formant quorum sous la Présidence du Maire au fateuil.

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-883

CONSIDERANT que la Cité du Cap-de-la-Madeleine par son règlement No. 410 a été autorisée à emprunter une somme de \$100,000.00;

CONSIDERANT que la Cité du Cap-de-la-Madeleine s'est prévaluée de la Loi sur le Développement et les Prêts Municipaux;

CONSIDERANT qu'en vertu de cette loi et de l'entente intervenue entre le Gouvernement de la Province de Québec et l'Office du Développement Municipal et des Prêts aux municipalités, la Cité du Cap-de-la-Madeleine a obtenu de la Commission Municipale de Québec un prêt au montant de \$62,794.05.

CONSIDERANT que le montant de la renonciation sur ce prêt est de \$15,698.51;

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'émettre des obligations pour la somme de \$47,095.54;

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'amender le règlement No. 410 en vertu duquel ces obligations seront émises;

IL EST PROPOSE ET RESOLU UNANIMEMENT:

QUE DEMANDE soit faite à l'Honorable Ministre des Affaires Municipales de bien vouloir modifier le règlement No. 410 pour y indiquer ce qui suit concernant l'émission de \$47,095.54 d'obligations relatives au prêt consenti par la Commission Municipale de Québec en vertu de la Loi et de l'entente susdites:

- a) Les obligations seront datées du 1er avril 1966 et porteront intérêt à un taux de 5 3/8% l'an.
- b) Le capital et l'intérêt seront payés le 1er avril de chaque année conformément au tableau d'amortissement ci-annexé.
- c) Les obligations seront payables au détenteur enregistré au bureau de la Commission Municipale de Québec, en la Cité de Québec.
- d) La corporation pourra avec le consentement exprès de la Commission Municipale de Québec racheter par anticipation la totalité ou une partie des obligations de cette émission à toute date d'échéance mentionnée au tableau d'amortissement. Toutefois, un tel rachat ne pourra comporter que des annuités entières, et, s'il est partiel, il affectera les échéances les plus éloignées. Chaque obligation sera rachetée à un prix non inférieur à sa valeur réelle établie en calculant la valeur actuelle de l'annuité au taux d'intérêt de la présente obligation pour le terme non encore expiré à la date du rachat.

Adopté

\*\*\*\*\*

Et Son Honneur lève la séance

Arthur Baudin  
le Greffier

J. R. Desrosiers  
le maire

#####

Cap-de-la-Madeleine, 31 mars----- 19 66

CANADA,  
PROVINCE DE QUEBEC,  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Séance spéciale  
du Conseil

A Son Honneur le Maire,  
Messieurs les échevins,  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

## A V I S

Avis, vous est par le présent donné, qu'une  
séance spéciale du Conseil de la Cité du Cap-  
de-la-Madeleine sera tenue aux lieu et place  
ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville,  
"lundi"-----le 4ième-----jour du  
mois de "avril"-----de l'année Mil neuf  
cent ~~SOIXANTE~~-six à 5.00 heures de l'après-  
midi.

Donné sous mon seing en la Cité du Cap-de-la-  
Madeleine, ce 3ième---- jour du mois de  
"mars"-----mil neuf cent ~~XXXXXXX~~  
soixante-six.

Cette assemblée est  
convoquée par Son  
Honneur le Maire  
pour les raisons suivantes:

Pour adopter une résolution  
amendant le règlement No. 410,  
en vue de l'émission des obli-  
gations dudit règlement No. 410  
au montant de \$47,095.54.

*Arthur Beaudin*  
ARTHUR BEAUDIN,  
Le Greffier.



Province de Québec,  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville "mardi" le 12ième jour du mois d'avril 1966, à 7.00 heures P. M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les échevins L. Rheault, S. Hénaire, J. P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-884

\*\*\*\*\*

Proposé, secondé et unanimement résolu, que ce Conseil apprend avec de vifs regrets, le décès de Madame Rose Carignan, épouse de M. Donat Marchand, ancien employé de la Cité aujourd'hui à sa retraite.

Ce Conseil présente donc aux familles Marchand et Carignan, ses plus sincères sympathies dans le deuil cruel qui vient de les atteindre et autorise le Trésorier à verser les honoraires d'une Grand'Messe pour le repos de l'âme de la disparue.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-885 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,

Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que les minutes de l'assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 28 mars 1966 ainsi que les minutes de l'assemblée spéciale en date du 4 avril 1966, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Adopté

\*\*\*\*\*

"RAPPORT DES DECISIONS PRISES LORS DU COMITÉ DU 28 MARS 1966"  
\*\*\*\*\*

- 10.- Le comité recommande au Gérant de vérifier une supposée erreur d'imposition de la taxe d'eau à un hangar servant d'atelier de lettrage appartenant à un certain M. Labarre, rue Milot.
- 20.- Le comité recommande de nettoyer, en autant qu'il se peut, le sable dans les rues et trottoirs, spécialement les rues Fusey et Rochefort.
- 30.- Le comité recommande et autorise le Gérant d'accorder à compter du 28 mars courant, une augmentation de \$5.00 par semaine au Greffier de la Cour Municipale, M. Réal St-Louis, en paiement du temps supplémentaire qu'il est ou peut être appelé à faire.
- 40.- Le comité recommande au Gérant de demander l'avis du Directeur de la police sur l'installation de signaux lumineux à l'intersection des rues Ste-Madeleine et St-Maurice. L'échevin Rheault dissident, déclare que l'installation est officiellement autorisée..

"SUITE DES DECISIONS PRISES LORS DU COMITE DU 28 MARS 1966"

\*\*\*\*\*

- 50.- La demande d'un citoyen de faire installer une indication de "stationnement défendu" en face du restaurant "3-X", près du No. 839 de la rue Thibeau, refusée.
- 60.- Le comité recommande et autorise le Gérant à prêter la partie du garage municipal où est emmagasiné le sable à "La Protection Civile" pour des cours de secours sauvetage, les lundi soir de 7.30 à 10.30 heures, du 28 mars au 28 mai 1966.
- 70.- Le comité recommande et autorise l'engagement de trois nouveaux policiers pour le premier juin prochain.
- 80.- Le comité recommande et autorise le transfert du policier André Chartrand, promu détective, à la sûreté Municipale pour le premier juin prochain.
- 90.- Le comité recommande et autorise l'acceptation de la soumission de "Val-Mar" pour la construction et la filtration des pataugeuses, et ce, tel que soumis par l'ingénieur; cependant, commander pour une pataugeuse à la fois.
- 100.- Le comité recommande et autorise l'Ingénieur à faire l'acquisition d'un "transit" japonais au prix de \$587.00.

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-886      Proposé par l'échevin S. Hénaire,  
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que les décisions prises lors du comité en date du 28 mars 1966, soit adoptées telles que soumises.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-887      Proposé par l'échevin M. Bergeron,  
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que les comptes au montant total de \$35,304.29, et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

"LES COMPTES"

\*\*\*\*\*

Paie No. 25	\$ 7,708.44	Paie No. 26	\$ 5,799.38
Ass. Pol. & Pompiers	96.00	Auer Light Mfg.	19.33
Charb. Champlain	1,304.88	Copyflex Prints Enrg.	31.33
Centre du pneu	150.24	Bell Téléphone	537.63
Cité du Cap	121.79	C. P. R.	4.00
Château Frontenac	78.14	Délisle Ltée	307.22
Gar. Charest & Frères	605.56	Mes Lebrun & Lamothe	7.00
Min. des Transports	4.00	James G. Kelly	5,628.00
Mes Lacoursière & Godin, avocats.....			915.20
Mes Lebrun et Lamothe, avocats.....			1,298.50
P. E. Linteau, huissier	2.00	Hon. Min. Finances, Qué.	4,040.71
Hon. Min. Finances, Qué.	10.00	Matte Automobiles Inc	85.73
Morin & Frères Inc.	190.16	Montreal Bearing Service	77.77
Nat. Cash Register	265.00	Nat. Cash Register	540.95
Protonotaire de la Cour Supérieure.....			3.30

"SUITE DES COMPTES, PAGE SUIVANTE"

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-887 - SUITE DES COMPTES  
 \*\*\*\*\*

Rec. Gén. du Canada	\$ 731.24	Rec. Gén. du Canada	\$ 2,805.81
St-Maurice Oxygen	78.30	Sirois Automobiles	120.16
Vitrierie Centrale	108.28	André Alseback	21.40
Institut littéraire du Québec Ltée.....			217.31
W. H. Smith & Son	7.55	D. Kasan	12.49
Librairie 3-Rivières	248.71	D. Kasan	13.27
Le Cercle du Livre de France.....			5.00
Sélection du Reader Digest.....			21.04
Bro-Dart Industries.....			103.05
C. K. T. R.	36.00	Morin & Frères Inc.	7.40
Albert Ricard	9.95	Albert Ricard	4.00
Morin & Frères Inc.	776.84	Cie Lucien Leboeuf	49.82
Plywood Distributors Inc.....			94.01
			<u>\$35,304.29</u>

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-888      Proposé par l'échevin J. Lachapelle,  
 Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce Conseil accepte le plan d'une partie de la subdivision des lots 545 et 546, plan fait et préparé par M. Roger Gélinas, arpenteur-géomètre en date du 25 mars 1966, approuvé et signé par l'Ingénieur, M. Marcoux et l'Inspecteur des bâtiments, M. Bettez.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-889      Proposé par l'échevin J. Lachapelle,  
 Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce Conseil accepte de M. J. Albert Grenier, et ce, pour le prix de UN (\$1.00) dollar, les lots Nos. 545, subdivision 2, 545, subdivision 4, 545, subdivision 34, 546, subdivision 8, 546, subdivision 82 et 547, subdivision 12 pour ouverture de rues.

Que le notaire Réjean Giroux soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-890      Proposé par l'échevin J. Lachapelle,  
 Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce Conseil accepte de M. Antonio Martel, et ce, pour le prix de UN (\$1.00) dollar, le lot No. 547-61 du cadastre officiel de la Cité.

Que le notaire Réjean Giroux soit autorisé à Préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-891      Proposé par l'échevin S. Hénaire,  
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le premier spécial d'évaluation des immeubles de la Cité du Cap-de-la-Madeleine pour l'année 1966, au montant de \$121,740.00, déposé ledit rôle en date du 24 mars 1966, soit homologué.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-892      Proposé par l'échevin J. Lachapelle,  
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que le règlement No. 447, intitulé "REGLEMENT POUR AUTORISER UN EMPRUNT DE \$28,000.00, POUR LA CONSTRUCTION DE TROTTOIRS SUR DIVERSES RUES", soit adopté en première lecture.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-893      Proposé par l'échevin J. Lachapelle,  
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que le règlement No. 447, intitulé "REGLEMENT POUR AUTORISER UN EMPRUNT DE \$28,000.00, POUR LA CONSTRUCTION DE TROTTOIRS SUR DIVERSES RUES", soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés.                  Proposé par l'échevin J. Lachapelle,  
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que le Greffier de la Cité soit autorisé à convoquer une assemblée publique des électeurs, propriétaires d'immeubles imposables des rues concernées de la Cité, pour "jeudi" le 21ième jour d'avril 1966, de 7.00 à 9.00 heures du soir, relativement au règlement No. 447, au montant de \$28,000.00 pour la construction de trottoirs, et ce, en conformité avec l'article 593 de la loi des Cités et Villes.

Adopté

\*\*\*\*\*

CORRESPONDANCES LUES

\*\*\*\*\*

Lettre de M. Roger Gélinas, arpenteur, demandant d'accepter plan de subdivision des lots 545 et 546.

Cession par M. J. Albert Grenier, des lots 545-2, 545-4, 545-34, 546-8, 546-82 et 547-12, pour ouverture de diverses rues.

"SUITE DE LA CORRESPONDANCE, PAGE SUIVANTE"  
\*\*\*\*\*

Cession par M. Antonio Martel du lot No. 547-61 pour le prolongement de la rue Boisvert.

Lettre de L'Union des Municipalités nous informant de la tenue du congrès les 6, 7, et 8 octobre prochains, au Reine Elizabeth à Montréal.

Rapport mensuel du mois de mars de "La Protection Civile, par M. Alfred Lafrenière coordonnateur.

La Régie des Alcools nous informe de la demande d'un permis de "taverne" par M. Jean-Paul Pérusse à 206 Thibeau.

La Régie des Alcools nous informe également de la demande d'un permis d'épicerie par M. Claude Pitre à 77 Duguay.

Application à la fonction de "bibliothécaire" par Mlle Denise Jobidon, 5584 Woodbury, Montréal 26.

Le "Laboratoire de Matériaux Enr". de Québec, offre ses services à la Cité concernant la construction du Centre Culturel.

Le Ministère des Affaires Municipales accepte de modifier le règlement 410.

Lettre de "Jacques Auto Accessoire Enr"., offre ses services comme vendeur en gros de pièces de rechange pour automobiles et camions.

Lettre de M. Alfred Lafrenière, coordonnateur de "la Protection Civile" demandant de bien vouloir lui prêter l'agent Jean-Guy Rocheleau, les 19, 20, 21 et 22 avril 1966 pour suivre des cours d'instructeur.

Approbation par le Ministère de la Santé des plans et devis préparés par notre ingénieur M. Marcoux pour la construction d'une piscine et d'une pataugeuse.

Mlle Madeleine Désilets se plaint que notre machinerie a endommagée sa clôture.

Avis de réclamation par Mme Irène C. Jobidon, 105 rue Rochefort à la suite d'un accident avec le balai mécanique de la Cité.

Avis de comparaitte en Cour Supérieure dans la cause de M. Jacques Marcel, à la suite d'un accident d'automobiles.

ET SON HONNEUR LEVE LA SEANCE

Arthur Beaudin

Le Greffier

J. Lafrenière

Le Maire

#####

Province de Québec,  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, "lundi", le 18ième jour du mois d'avril 1966, à 7.00 heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les échevins L. Rheault, S. Hénaire, J. P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-895            Proposé par l'échevin R. Lepage,  
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que les minutes de l'assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 12 avril 1966, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Adopté

\*\*\*\*\*

"DECISIONS PRISES LORS DU COMITE DU 12 AVRIL 1966"

\*\*\*\*\*

PRESENTS:- Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les échevins L. Rheault, S. Hénaire, J. P. Lavergne, R. Lepage et J. Lachapelle ainsi que le Gérant, M. Nadeau et l'assistant de l'Ingénieur, M. Binette.

\*\*\*\*\*

- 10.- Le comité recommande et autorise l'Ingénieur à faire enlever les pilastres à l'entrée du terrain de la Commission Scolaire.
- 20.- Le comité recommande au Directeur de la Police, d'avertir par l'entremise du journal "Le Nouvelliste", les parents des enfants qui jouent dans les rues que c'est strictement défendu et dangereux.
- 30.- Le comité recommande à l'Ingénieur de corriger les trous de la rue Mercier, entre Loranger et Toupin.
- 40.- Le comité décide de recommander à l'entrepreneur général qui se verra octroyer le contrat pour la construction de la caserne de police et de pompiers, de donner les sous contrats aux sous traitants suivants qui sont les plus bas soumissionnaires:

Electricité	Arnaud Electrique
Plomberie, chauffage	Nova Durocher
Fenestration	Duroy
Maçonnerie	Maurice Demontigny
- 50.- Concernant la demande de M. Lafrenière de la Protection Civile de lui prêter l'agent Jean-Guy Rocheleau, les 19, 20, 21 et 22 avril pour suivre des cours d'inspecteur, le comité prie le Gérant de s'informer auprès du Directeur s'il approuve cela et s'il y a avantage pour le corps de police et pompiers.

"SUITE DES DECISIONS PRISES LORS DU COMITE DU 12 AVRIL 1966"

\*\*\*\*\*

- 60.- Le comité recommande de vérifier la rue St-Léon qui est très mauvaise entre DeGrandmont et Thuney de même que le coin des rues Duplessis et Thibeau et faire le nécessaire.
- 70.- Le comité recommande et autorise le Greffier à faire le nécessaire en ce qui concerne les inscriptions et les réservations des délégués en vu du prochain congrès de l'Union des Municipalités.
- 80.- Le comité approuve la suggestion du Gérant de changer le terrain acquis de M. Antonio Martel pour le terrain de M. Raymond Fournier pour l'amélioration de la rue Boisvert.
- 90.- L'échevin du quartier No. 1, exige que les travaux d'installation de signaux lumineux à l'intersection des rues Ste-Madeleine et St-Maurice, lesquels sont autorisés, soient exécutés immédiatement.

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-896      Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,  
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que les décisions prises lors du comité tenu en date du 12 avril 1966, soient adoptées telles que soumises.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-897      Proposé par l'échevin M. Bergeron,  
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que les comptes au montant total de \$122,152.25 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

"LES COMPTES"

\*\*\*\*\*

Paie No. 27	\$ 7,079.17	Paie No. 28	\$ 7,339.79
Paie No. 29	9,295.69	Paie No. 30	6,943.22
L'Association des Estimateurs Municipaux.....	10.00		
Auer Light Mfg.	49.10	B-Can.Nationale	60,090.33
Bur.Enrégistrement	28.35	Blackwood-Hodge	846.83
Chs. Brindle et Banque Canadienne Nationale.....	5,135.00		
Blanchette Cycles Sports.....	113.34		
Blouin & Désaulniers Inc.....	153.47		
Jean Banville Inc.	51.90	Boisvert,Malo,Dion,Ass.	5.35
Cap Auto Electrique	136.51	Cap Auto Seat Covers	70.85
Can.Salt Co. Ltd	2,075.90	Cie Canadienne de Linge	27.00
Centre du pneu Enrg.	398.05	Canadian Silk Mfg	2.79
Champlain Express	8.74	Cité du Cap	143.50
Cité du Cap	1,910.00	Cap Fire Service	175.37
J. B. Deschamps Inc	235.57	Ferronnerie J. Comeau	22.16
H. G. Gauthier Inc	74.20	Imp.St-Arnaud Enrg	119.39
L'Art Graphique	1,133.13	Imp.Vallières Enrg	202.85
Imp.St-Patrice Enrg	315.34	Imperial Oil Ltd	225.86
Joliette Asphalte	561.44	Philippe Larivière	100.00
Librairie Morin Inc	441.82	Cyrille Labelle & Cie	89.82

"SUITE DES COMPTES, PAGE SUIVANTE"

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-897 - Suite des comptes

\*\*\*\*\*

H. Massicotte & Frères & Ban. Canadienne Nat: onale	\$	130.00		
Arthur Matteau	\$	206.10	Matteau Radio Electric	88.67
Matteau Radio Electric		10.00	Natio. Cash Register	220.96
A. Pérusse Enrg		17.20	Rec. Gén. du Canada	425.00
Spécialités Beauchamps		90.42	3-Riv. Auto Electric	281.03
Southam Business Publications.....				6.00
Trois-Rivières Chrysler Ltée.....				2.68
Tessier Lumber Ltd		16.39	Hervé Trépaier	67.50
Zurich Insurance		1,909.81	Zurich Insurance	785.37
Me J.C. Sawyer, N.P.		1,851.91	Mercerie de Luxe	92.00
Le Protonotaire de la Cour Supérieure.....				26.40
Le Protonotaire de la Cour Supérieure.....				6,304.95
Ferronnerie J. Comeau		41.56	3-Rivers Press Ltd	14.00
Fonderie St-Hyacinthe		556.50	Sévigny & Pa. é Enrg	125.00
H. P. Thibeau		1,494.61	Comptoir Mfg Textile	291.50
Le Nouvelliste		9.10	Ubald Forest & Fils	191.60
3-Riv. Press Ltd		11.90	Le Nouvellist :	27.30
Le Nouvelliste		26.00	Librairie Morin	165.84
L'Art Graphique		205.52	Le Nouvellist :	26.00
Librairie 3-Rivières		30.77	L. P. Laroche .le	417.45
Tessier Lumber Ltd		122.44	Librairie Morin Inc	50.16
Matteau Radio Elec.		134.46	L'Art Graphique	16.71
Ferronnerie J. Comeau		49.61		
TOTAL.....				\$122,152.25

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-898

Proposé par l'échevin M. Bergeron,  
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce Conseil accepte la cotation de "MERCERIE DE LUXE" en date du 4 avril 1966, pour les uniformes des policiers, au taux unitaire mentionné à la dite cotation.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-899

Proposé par l'échevin L. Rheault,  
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que ce Conseil accepte de M. Moise R. Hébert, 100 gallons de peinture à trafic, dont 50 gallons de peinture blanche et 50 gallons de jaune, et ce, au prix unitaire de sa cotation en date du 4 avril 1966.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-900

Proposé par l'échevin R. Lepage,  
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que ce Conseil demande à la Commission Scolaire du Cap-de-la-Madeleine, de bien vouloir céder à la Cité, et ce, pour le prix de UN (\$1.00) dollar, le terrain nécessaire au prolongement de la rue St-Henri jusqu'au boulevard DeGrandmont, d'une superficie de 14,445 pieds carrés apparaissant sur un plan en date du 14 mars 1966, approuvé par M. Ronald Marcoux, Ingénieur professionnel.

"SUITE DE LA PRESENTE RESOLUTION, PAGE SUIVANTE"  
\*\*\*\*\*

En échange, la Cité s'engage à déplacer la clôture et à l'ériger dans sa nouvelle ligne et s'engage également à construire à ses frais les trottoirs si nécessaire.

Que le notaire Réjean Giroux soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-901    Proposé par l'échevin J. Lachapelle,  
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce Conseil accepte de M. Roland Tessier partie du lot 548, d'une superficie de 586 pieds carrés et partie du lot 549, d'une superficie de 1,147 pieds carrés, soit une superficie totale de 1,733 pieds carrés, pour l'élargissement de la rue Boisvert.

En retour, la Cité du Cap-de-la-Madeleine s'engage à construire le trottoir quand il en sera requis.

Que le notaire Réjean Giroux soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-902    Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,  
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que ce Conseil accorde aux soussignées d'une requête en date du 18ième jour d'avril 1966, l'autorisation, en vertu du chapitre 298 des Statuts Refondus de Québec, 1964, concernant les clubs de récréation, de s'incorporer sous le nom et la raison sociale de "Les Rendez-Vous Féminins du Cap-de-la-Madeleine Inc"., avec sa place d'affaires au restaurant Penn-Mass, 307 boulevard Ste-Madeleine, Cap-de-la-Madeleine.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-903    Proposé par l'échevin R. Lepage,  
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que l'article "6" des décisions prises lors du comité du 21 mars 1966, soit abrogé et annulé à toutes fins que de droit, le directeur de la police ne recommandant pas l'installation de signaux lumineux à l'endroit spécifié.

"LE VOTE EST DEMANDE PAR L'ECHEVIN L. RHEAULT"

\*\*\*\*\*

POUR    : S. Hénaire, M. Bergeron, R. Lepage, J. Lachapelle.  
CONTRE : L. Rheault, J. P. Lavergne.

"MOTION ADOPTÉE SUR DIVISION"

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-904    Proposé par l'échevin S. Hénaire,  
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que la soumission de Charles Lévesque Enr., en date du 18 avril 1966, au montant de \$1,150.00 pour la fourniture des matériaux et l'exécution complète et parfaite des systèmes électriques des barbotteuses, le tout, tel que spécifié à la dite soumission, soit acceptée.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-905    Proposé par l'échevin R. Lepage,  
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

Rés. No. 16-905      Proposé par l'échevin S. Hénairé,  
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que la soumission de M. Jean-Paul Bourassa, en date du 18 avril 1966, au montant de \$8,100.00, pour la fourniture des matériaux et l'exécution complète et parfaite des réseaux de plomberie des barbotteuses, le tout, tel que spécifié à la dite soumission, soit acceptée.

Adopté

\*\*\*\*\*

AVIS DE MOTION No. 16-906  
\*\*\*\*\*

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, LES ARGENTS NECESSAIRES POUR LA CONSTRUCTION D'UN "CENTRE CULTUREL" DANS LES LIMITES DE LA CITE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 18ième jour du mois d'avril 1966.

(Signé) Martin Bergeron,  
Echevin de la Cité du  
Cap-de-la-Madeleine.

\*\*\*\*\*

AVIS DE MOTION No. 16-907  
\*\*\*\*\*

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, LES ARGENTS NECESSAIRES A L'AMENAGEMENT D'UN SYSTEME D'ECLAIRAGE AU TERRAIN ROCHEFORT".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 18ième jour du mois d'avril 1966.

(Signé) Jean-Paul Lavergne,  
Echevin de la Cité du  
Cap-de-la-Madeleine.

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-908  
\*\*\*\*\*

Proposé, secondé et unanimement résolu, que ce Conseil apprend avec de vifs regrets, le décès de M. Ludger Simard de Sorel, qui détenait la présidence de plusieurs compagnies et tout spécialement de Reynolds Aluminium Company of Canada Limited de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Ce Conseil présente donc à la famille Simard, ses plus sincères condoléances dans le deuil cruel qui vient de l'atteindre.

Adopté

\*\*\*\*\*

## CORRESPONDANCES LUES

\*\*\*\*\*

Cession par M. Roland Tessier partie des lots 548 et 549, d'une superficie totale de 1,733 pieds carrés, pour l'élargissement de la rue Boisvert.

Rapport de la réunion de la Commission d'Urbanisme tenue en date du 28 mars 1966.

Lettre du docteur Conrad Godin nous demandant de lui fournir quelques pamphlets publicitaires sur notre Cité, pour être distribués aux congressistes de l'Association Dentaire de la Mauricie.

Lettre de M. Rosario Turgeon, 43 Céline, avec chèque visé au montant de \$75.00, demandant un amendement au règlement de zonage.

Plan montrant le prolongement de la rue St-Henri; terrain appartenant à la Commission Scolaire.

Lettre d'appréciation de la Société St-Jean-Baptiste, section Ste-Madeleine, concernant l'attitude du Conseil vis-à-vis la Cie de Transport St-Maurice.

La dite Société St-Jean-Baptiste, section Ste-Madeleine, nous donne aussi la liste des membres de son Conseil d'administration.

Lettre de Me Guy Lebrun, Avocat, adressée au Gérant de la Cité, concernant un compromis avec la Cie de Transport St-Maurice et demandant l'autorisation de soumettre le dit compromis à La Régie des Transports de Québec.

Approbation par le Ministère des Affaires Municipales de l'ouverture de la rue portant le No. de cadastre 405-144 (St-Arnonse) à 46 pieds de largeur.

Demande d'un groupe de Dames de s'incorporer en club de récréation sous le nom et la raison sociale de "Les rendez-vous Féminins du Cap-de-la-Madeleine Inc.", avec sa place d'affaires au restaurant "Penn-Mass", au No. 307 du boulevard Ste-Madeleine.

Et Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin

Le Greffier

J. Levesque

Le Maire

#####

Province de Québec,  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, "lundi" le 25ième jour du mois d'avril 1966, à 7.00 heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les échevins L. Rheault, S. Hénaire, J. P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-909      Proposé par l'échevin M. Bergeron,  
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que les minutes de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité, en date du 18 avril 1966, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Adopté

\*\*\*\*\*

"DECISIONS PRISES LORS DU COMITE DU 18 AVRIL 1966"

\*\*\*\*\*

PRESENTS:- Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les échevins L. Rheault, S. Hénaire, M. Bergeron, R. Lepage et J. Lachapelle ainsi que le Gérant, M. Nadeau et l'Ingénieur, M. Marcoux.

- 10.- Le comité approuve la compromis suggéré par Me Guy Lebrun, en ce qui concerne la Cie de Transport St-Maurice et l'autorise à soumettre ledit compromis à la Régie des Transports.
- 20.- Concernant l'ouverture de la soumission de M. Albert Ricard, livrée à 5.40 heures P. M. au domicile du Greffier, le Conseil est d'avis, sur la recommandation du porte parole du bureau des ingénieurs Provencher et Desjardins, de ne pas l'ouvrir. Le vote est demandé par l'échevin L. Rheault; pour l'ouvrir, MM. Rheault et Bergeron; contre son ouverture, MM. Lavergne, Lepage, Hénaire et Lachapelle.
- 30.- Le comité recommande ce qui suit:-
  - a) Faire montée d'asphalte chez Me Paquin coin des rues Latreille et du Sanctuaire.
  - b) Vérifier la partie du trottoir trop basse, rue Loranger, près de Mercier et réparer.
  - c) Passer niveleuse au parc Père-Breton et aménager ledit parc.
  - d) Réparer le trou rue Massicotte entre MM. Babineau et Pronovost.
  - e) Faire montée au No. 200 de la rue Latreille et baisser montée trop haute à 252 Massicotte.
  - f) Organiser les montées à 75 Brunelle ainsi que sur la rue Roy et vérifier et réparer le trou coin Ste-Madeleine et St-Pierre.

**"SUITE DES DECISIONS PRISES LORS DU COMITE DU 18 AVRIL 1966"**  
 \*\*\*\*\*

- 40.- Le comité autorise l'érection d'un mur de ciment au Centre Brunelle et gazonner terrain à l'intérieur de ce mur.
- 50.- Le comité recommande d'installer les poubelles dont une à la Caisse Ste-Famille, une à la pharmacie Lanouette et une autre rue Rochefort et nettoyer tous les parcs de la Cité.
- 60.- Le comité recommande à l'Ingénieur de faire les démarches nécessaires auprès des propriétaires riverains, voisinant M. Brousseau, afin de se faire céder le terrain pour l'élargissement du chemin du Passage à cet endroit.
- 70.- Le comité recommande ce qui suit:-
  - a) Etendre du calcium sur les rues Des Erables, Dessureault et Pâtry.
  - b) Aviser le département de la police de surveiller le "Pit" de sable de Therreault; l'on y dépose des déchets.
  - c) S'entendre avec "Sam" afin d'y déposer un peu de calcium dans le trou, adjacent au pavage de Sam, rue Cooke.
  - d) De percer sortie au mur du bureau de la Protection Civile.
  - e) De déposer un buckett de pierre au bout de la rue Beauchemin, chez Madame Buckley.
  - f) Rendre la côte publique chez Barakatt carrossable.
  - g) Nettoyer le ruisseau, rue St-Maurice.
- 80.- M. Lachapelle délégué au congrès de la Confédération des Loisirs.
- 90.- Une réception est autorisée pour une trentaine de personnes lors du congrès des épiciers.

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-910 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,  
 Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que les décisions prises lors du comité tenu en date du 18 avril 1966, soit adopté tel que soumis.

Adopté  
 \*\*\*\*\*

Rés. No. 16-911 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,  
 Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que les comptes au montant total de \$33,701.51, et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

**"LES COMPTES"**

\*\*\*\*\*

Liste de paie No. 31.....	\$ 7,336.07
Liste de paie No. 32.....	6,759.66
Gilles Baribeau et Al.....	1,428.33

**"SUITE DES COMPTES, PAGE SUIVANTE"**

\*\*\*\*\*

90.- Une réception est autorisée pour une trentaine de personnes lors du congrès des épiciers.

Rés. No. 16-912 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,

Rés. No. 16-911 - SUITE DES COMPTES  
 \*\*\*\*\*

Jean Beaudin et Al.	\$ 170.09	Cie Const.Dollard	348.25
C. P. R.	425.56	Cité du Cap	115.48
Can.National Express	2.10	Champlain Express	11.30
Canadian Salt Co.	2,107.61	Direct Motors Ltd.	6.34
Paul Guilbault Inc.	2.50	Hydro-Québec	7,066.47
Hydro Mécanique Inc.	15.50	Kingsway Transport	50.85
Massicotte & Fils	286.00	H.Massicotte & Frères	14.84
Propane Gas Utilities	43.62	Quincaillerie Rochefort	156.35
Roy & Trottier Inc.	418.73	Sirois Automobiles	2,363.80
Tremblay & Fils Enrg	398.05	Me Albéric Roy, N. P.	666.30
Bro-Dart Industries	7.93	Cercle Livre France	3.00
D. Kasan	29.55	Science Club	1.10
Cordonnerie St-Laurent	12.00	Cité de Shawinigan	99.00
Gauthier Fils Ltée	53.00	Comm.Scolaire du Cap	45.00
Studio R. Sauvageau	38.16	Laurentide Ready-Mix	212.36
Cie Bois St-Laurent	811.64	Duroy-Rusco Inc.	1,177.79
Centre de Décoration	672.58	Benoit Hélie Inc.	336.61
Direct Motor Express	7.99		
TOTAL.....			<u>\$33,701.51</u>

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-912      Proposé par l'échevin S. Hénaire,  
 Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le Greffier soit autorisé de faire enlever du rôle d'évaluation, la bâtisse évaluée à \$500.00, sur le lot 143 partie 51, appartenant à M. Roland Genest. La dite bâtisse ayant été démolie et vérifié exact par M. Bettez.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-913      Proposé par l'échevin J. Lachapelle,  
 Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que le procès-verbal de l'assemblée publique des électeurs, propriétaires d'immeubles imposables de la Cité, tenue "jeudi" le 21ième jour du mois d'avril 1966, entre sept (7) et neuf (9) heures du soir relativement au règlement No. 447 au montant de \$28,000.00 pour la construction de trottoirs, soit adopté tel que soumis.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-914      Proposé par l'échevin J. Lachapelle,  
 Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que la résolution No. 16-806, adoptée en date du 31 janvier 1966, acceptant les lots Nos 560-258, 561-4 et 561-5 de "Les Terrains de la Ferté" Inc., soit abrogée et annulée à toutes fins que de droit.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-915 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,  
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que ce Conseil accepte de The Model Plan Deve-  
lopment Corporation, et ce, pour le prix de UN (\$1.00) dollar,  
le lot No. 560-258 pour l'établissement d'un terrain de jeux.

Que le notaire Réjean Giroux soit autorisé à préparer  
le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-916 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,  
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que ce Conseil accepte de Les Terrains de la  
Ferté Inc., et ce, pour le prix de UN (\$1.00) dollar, les lots  
561-4 et 561-5 pour l'établissement d'un terrain de jeux.

Que le notaire Réjean Giroux soit autorisé à préparer  
le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-917 Proposé par l'échevin M. Bergeron,  
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que le Maire soit autorisé à signer pour et  
au nom de la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, le  
contrat à intervenir entre Sa Majesté La Reine et la dite  
Corporation, contrat relatif à la réalisation d'un projet  
résultant de l'entente fédérale-provinciale du 28 janvier  
1964 concernant le Centenaire de la Confédération.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-918 Proposé par l'échevin L. Rheault,  
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que le Greffier soit autorisé à demander des  
soumissions en vue de la construction du Centre Culturel, se-  
lon les instructions reçues en date du 20 avril 1966 de M.  
Jean Alarie, avocat, conseiller juridique au service du Cen-  
tenaire de la Confédération.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-919 Proposé par l'échevin L. Rheault,  
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que le règlement No. 448 intitulé "REGLEMENT  
POUR AUTORISER UN EMPRUNT DE \$103,500.00, POUR LA CONSTRUC-  
TION ET L'AMENAGEMENT D'UNE PISCINE DE GRANDEUR OLYMPIQUE ET  
D'UNE PATAUGEUSE, AVEC SYSTEME DE FILTRATION, AINSI QUE LA  
CONSTRUCTION ET L'AMENAGEMENT D'UN PAVILLON POUR BAIGNEURS",  
soit adopté en première lecture.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-920 Proposé par l'échevin L. Rheault,  
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que le règlement No. 448 intitulé "REGLEMENT  
POUR AUTORISER UN EMPRUNT DE \$103,500.00, POUR LA CONSTRUC-  
TION ET L'AMENAGEMENT D'UNE PISCINE DE GRANDEUR OLYMPIQUE ET  
D'UNE PATAUGEUSE, AVEC SYSTEME DE FILTRATION, AINSI QUE LA  
CONSTRUCTION ET L'AMENAGEMENT D'UN PAVILLON POUR BAIGNEURS",  
soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-921 Proposé par l'échevin L. Rheault,  
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que le règlement No. 448 intitulé "REGLEMENT  
POUR AUTORISER UN EMPRUNT DE \$103,500.00, POUR LA CONSTRUC-  
TION ET L'AMENAGEMENT D'UNE PISCINE DE GRANDEUR OLYMPIQUE ET  
D'UNE PATAUGEUSE, AVEC SYSTEME DE FILTRATION, AINSI QUE LA  
CONSTRUCTION ET L'AMENAGEMENT D'UN PAVILLON POUR BAIGNEURS",  
soit adopté en troisième et dernière lecture.

Rés. No. 16-921 Proposé par l'échevin L. Rheault,  
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que le Greffier de la Cité soit autorisé à convoquer une assemblée publique des électeurs, propriétaires d'immeubles imposables de la Cité, pour "mercredi" le 4ième jour de mai 1966, entre 7.00 et 9.00 heures du soir, relativement au règlement No. 448 au montant de \$103,500.00 pour la construction d'une piscine de grandeur olympique et d'une patageuse avec système de filtration et l'aménagement d'un pavillon pour baigneurs, et ce, en conformité avec l'article 593 de la loi des Cités et Villes.

Adopté

\*\*\*\*\*

AVIS DE MOTION No. 16-922

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, LES ARGENTS NECESSAIRES POUR L'AMENAGEMENT D'UN TERRAIN DE BALLE-MOLLE AU PARC ROCHEFORT, L'AMENAGEMENT DE TENNIS ET ACHAT DE MANEGES POUR LES PARCS".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 25ième jour du mois d'avril 1966.

(Signé) Martin Bergeron,

Echevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

\*\*\*\*\*

CORRESPONDANCES LUES

M. Roland Genest 133 Des Erables nous informe de la démolition d'une bâtisse sur le lot 143-P-51.

Reçu de la Commission Municipale à titre de prêt un chèque de \$62,794.05 dont 75% seulement est remboursable.

La Régie des Alcools nous informe de la demande d'un permis de "taverne" par M. William Lawler à 57 Fusey.

Accusé de réception par l'Union des Municipalités des frais d'inscription ainsi que du nom du délégué pour fins de votation lors du congrès.

Me Jacques Lacoursière, C. R. nous informe qu'il a adressé en date du 20 avril 1966, au Ministre de la Justice, sa démission comme Juge Municipal de la Cité..

Lettre de "Pavage Moto Paving Ltd" concernant le louage d'équipement pour l'expérience d'un mélange d'asphalte rue Gélinas.

Lettre de Me Guy Lebrun déclarant que l'entente soumise concernant le Centre Culturel est légale.

Présentation du contrat à intervenir entre Sa Majesté La Reine et la Cité.

Avis de réclamation par M. Lionel Bélanger, 10 rue St-Alphonse. Cet avis n'est pas signé.

Et Son Honneur lève la séance.

Arthur Beaudin

Le Greffier

J. Bergeron

Le Maire

#####

Province de Québec,  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, "lundi" le 21ème jour du mois de mai 1966, à 7.00 heures P. M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les échevins L. Rheault, S. Hénaire, J. P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-923           Proposé par l'échevin R. Lepage,  
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que les minutes de l'assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 25 avril 1966, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Adopté

\*\*\*\*\*

"DECISIONS PRISES LORS DU COMITE TENU LE 25 AVRIL 1966"

\*\*\*\*\*

PRESENTS:- Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les échevins L. Rheault, S. Hénaire, M. Bergeron, R. Lepage et J. Lachapelle ainsi que le Gérant, M. Nadeau et l'Ingénieur, M. Marcoux.

- 10.- Le comité recommande d'inviter M. Bettez pour la prochaine séance de comité, mais après la séance publique du Conseil seulement.
- 20.- Le comité recommande et autorise le Gérant d'accorder 2% du salaire de vacances à Mmes Balleux et Paulette.
- 30.- Le comité recommande ce qui suit:-
  - a) Faire montée chez M. Bernard Racine, rue Tétréault.
  - b) Faire deux autres montées dont une à 304 Rocheleau et l'autre à 229 St-Maurice.
  - c) Refaire la montée chez M. André Montplaisir, rue Massicotte.
- 40.- Le comité recommande à l'Ingénieur de vérifier l'endroit propice pour l'installation d'un puisard, rue Fusey, entre Rochefort et St-Valère.
- 50.- Le comité recommande à l'Ingénieur de faire balayer le bout de la rue Beauchemin, au Nord de Montplaisir.
- 60.- Plainte à l'effet que la montée du stationnement de la rue Hôtel de Ville est trop haute.
- 70.- Le comité recommande à l'Ingénieur de faire nettoyer la traverse des pistons sur la 3ième rue.
- 80.- Le comité autorise l'Ingénieur à faire cadastrer les principales rues de l'Aéroport.

30.-

- 90.- Le comité recommande au Gérant de demander aux MM. La-  
veault, pour la balance du terrain acquis d'eux, la  
somme de \$1,000.00.
- 100.- Le comité demande au Gérant si possible, de produire une  
liste comparative des arrérages d'eau des années 1964 et  
1965.
- 110.- Le comité accepte comme étant la plus basse, la cotation  
de "Loranger & Molesworth" au prix de \$2,603.30 pour du  
tuyau d'aqueduc en cuivre.
- 120.- Le comité accepte également comme étant la plus basse, la  
cotation de "Loranger & Molesworth" au prix de \$3,124.78,  
du matériel d'aqueduc.
- 130.- Le comité recommande d'accepter l'offre de M. Yvon Four-  
nier de donner un traitement aux 87 ormes de nos rues et  
parcs, au prix de \$175.00.

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-924            Proposé par l'échevin S. Hénaiere,  
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que les décisions prises lors du comité  
tenu en date du 25 avril 1966, soient adoptées telles que sou-  
mises.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-925            Proposé par l'échevin L. Rheault,  
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que les comptes au montant total de  
\$35,861.02, et tels que décrits ci-après, soient et sont par les  
présentes acceptés pour paiement:-

"LES COMPTES"  
\*\*\*\*\*

Paie No. 33	\$ 7,461.46	Paie No. 34	\$ 8,037.85
P. V. Ayotte	5.15	Carrière St-Maurice	124.52
Château Laurier	18.75	C. P. R. Express	2.75
Cap Auto Electrique	158.46	Aurel Ouellette	15.00
Pitney-Bowes of Canada	24.16	J. R. Saulnier	17.00
Sirois Automobiles	177.07	Ferronnerie J. Comeau	59.92
Librairie Morin Inc.	401.04	Robert Morse Corp.	1,502.02
3-Riv.Auto Electrique	483.50	Gar.Charest & Frères	2,561.88
Morin & Frères Inc.	357.39	Jules Milette	247.44
Jacuzzi Universal (Canada).....			30.02
Matteau Radio Electric	24.28	Huguette Fréchette	20.00
Claude Bornais	6.60	Comptoir Musical Fillion	21.63
Jules Milette	280.98	Jules Milette	167.08
Lasnier Studio	554.52	Aimé Breault	129.70
Librairie Morin Inc.	90.38	L'Art Graphique	34.59
Geo. Gauvin & Fils	1,021.83	Plywood Distributors Inc	23.07
Northern Electric Co.	834.49	Loranger, Molesworth	282.93
Le Nouvelliste	9.10	Three Rivers Press	4.90
Tessier Lumber Ltd	250.37	Paul Gendron Electrique	928.18
Tillsonburg Pipe & Supply Co. Ltd.....			2,285.36
Laminex Products	6.00	Ubaldo Forest & Fils	214.65
Charles Lévesque	4,500.00	Combustion Economique	2,485.00
			\$35,861.02

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-926 Proposé par l'échevin R. Lepage,  
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que ce Conseil prie respectueusement l'Honorable Ministre des Terres et Forêts Lucien Cliche d'autoriser les responsables des pépinières sous sa juridiction, à fournir à la municipalité du Cap-de-la-Madeleine, 1000 arbustes dans les essences disponibles, ceci pour fin d'embellissement des parcs de la Cité.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-927 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,  
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce Conseil accepte de M. Raymond Fournier, approximativement 262 pieds carrés de terrain, pris à même le lot partie 547 du cadastre officiel de la Cité, pour le prolongement de la rue Boisvert à 50 pieds de largeur.

En échange, la Cité cède à M. Raymond Fournier, approximativement 262 pieds carrés de terrain à même le lot 61 du lot originaire 547 du cadastre officiel de la Cité.

Que le notaire Réjean Giroux soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-928 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,  
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce Conseil accepte le plan d'une partie de la subdivision du lot cadastral No. 548, plan fait et préparé par M. Edouard Lair, arpenteur-géomètre, en date du 20 avril 1966.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-929

\*\*\*\*\*

Proposé, secondé et unanimement résolu, que ce Conseil est heureux de présenter ses plus chaleureuses félicitations à M. l'échevin Jacques Lachapelle, à la suite de son élection au poste de directeur provincial de la Confédération des Loisirs du Québec et lui souhaite plein succès.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-930 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,  
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que la somme de \$50.00 soit remise à Sévigny Taxi, pour l'annulation de ses permis de taxis 1966.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-931 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,  
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que le règlement No. 449 intitulé "REGLEMENT POUR AUTORISER UN EMPRUNT DE \$34,000.00 POUR L'AMENAGEMENT D'UN TERRAIN DE BALLE-MOLLE, DE TENNIS ET L'ACHAT DE MANEGES POUR LES PARCS DE LA MUNICIPALITE", soit adopté en première lecture.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-932 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,  
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que le règlement No. 449 intitulé "REGLEMENT POUR AUTORISER UN EMPRUNT DE \$34,000.00 POUR L'AMENAGEMENT D'UN TERRAIN DE BALLE-MOLLE, DE TENNIS ET L'ACHAT DE MANEGES POUR LES PARCS DE LA MUNICIPALITE", soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-933 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,  
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que le Greffier de la Cité soit autorisé à convoquer une assemblée publique des électeurs, propriétaires d'immeubles imposables de la Cité, pour "mercredi" le 11<sup>ème</sup> jour de mai 1966, entre 7.00 et 9.00 heures du soir, relativement au règlement No. 449 au montant de \$34,000.00 pour l'aménagement d'un terrain de balle-molle, de tennis et l'achat de manèges pour les parcs de la municipalité, conformément à l'article 593 de la loi des Cités et Villes.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-934 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,  
Appuyé par l'échevin S. Hénaière.

ET RESOLU que la présente séance soit ajournée à "mercredi" le 4<sup>ème</sup> mai 1966, à 10.00 heures P. M. sur la question du terrain de la Régionale.

Adopté

\*\*\*\*\*

CORRESPONDANCES LUES  
\*\*\*\*\*

Requête de citoyens de la rue Céline et des environs se prononçant pour l'ouverture du restaurant de M. Turgeon, à 43 Céline.

La Régie des Transports nous avise de la demande d'un permis de transport de l'Isle Verte au Cap-de-la-Madeleine par M. Oscar Bélanger.

Henry Morgan & Co. de Montréal offre ses services pour l'aménagement et la décoration du Centre Culturel.

La cie d'assurance Helvetia annule son assurance avec M. M. Beaudin.

Le comptoir d'Assurance Catellier nous informe du remplacement de l'Helvetia par une autre compagnie.

Approbation de la Régie des Eaux pour travaux d'aqueduc, égout pluvial et sanitaire. Coût \$394,538.00.

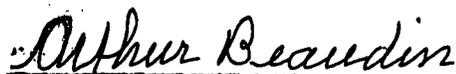
Contrat du Centre Culturel, signé par l'Honorable Bona Arsenaault.

M. Lafrenière de la Protection Civile suggère de proclamer la semaine du 22 au 28 mai 1966, Semaine de la Protection Civile et nous transmet le programme de cette semaine là.

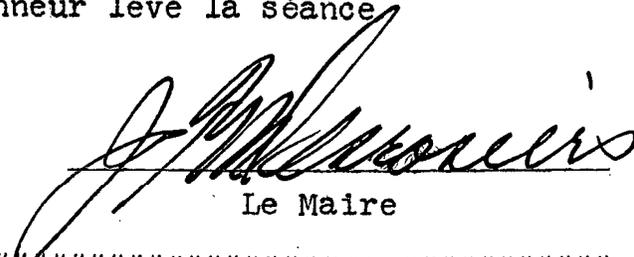
Sévigny Taxi demande le remboursement du coût de la licence de deux taxis qui n'a pas été renouvelée.

Offre d'échange de terrain par M. Raymond Fournier, pour l'élargissement de la rue Boisvert à 50 pieds de largeur.

Et Son Honneur lève la séance



Le Greffier



Le Maire

#####

Province de Québec,  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A un ajournement de la séance du 2 mai 1966, lequel ajournement fut tenu aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, "mercredi", le 4ième jour de mai 1966, à 10.00 heures P. M., auquel ajournement étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les échevins L. Rheault, S. Hénaire, J. P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-935      Proposé par l'échevin R. Lepage,  
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que ce Conseil s'oppose à ce que la présente séance soit enrégistrée sur ruban à la suite de la demande de l'échevin Jacques Lachapelle.

"LE VOTE EST DEMANDE PAR L'ECHEVIN  
JACQUES LACHAPELLE"

\*\*\*\*\*

POUR LA MOTION    : L. Rheault, S. Hénaire, J. P. Lavergne,  
M. Bergeron, R. Lepage.

CONTRE LA MOTION : J. Lachapelle.

"MOTION ADOPTEE SUR DIVISION"

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-936      Proposé par l'échevin L. Rheault,  
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le procès-verbal de l'assemblée publique des électeurs, propriétaires d'immeubles imposables de la Cité, tenue ce jour, 4 mai 1966, entre 7.00 et 9.00 heures du soir, relativement au règlement No. 448 au montant de \$103,500.00 pour la construction et l'aménagement d'une piscine de grand olympique et d'une pataugeuse avec système de filtration, ainsi que la construction et l'aménagement d'un pavillon pour baigneurs, soit adopté.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-937      Proposé par l'échevin S. Hénaire,  
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que suivant l'offre d'achat du 26 avril 1966, signée par M. Gaston Laveault, ce Conseil accepte de vendre pour le prix de \$1,000.00 à W. Laveault & Fils Enr., dont MM. Wilfrid, Gaston, Conrad, René et Jacques Laveault forment cette société, le résidu du lot P-143, ayant une superficie approximative de 3,849.4 pieds carrés, le tout, tel que montré sur un plan parcellaire daté du 15 décembre 1965 et encadré en rouge par les lettres ABCDEA, en autant que le contrat soit signé dans les trois (3) mois de la présente date.

Que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-938

Proposé par l'échevin R. Lepage,  
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que ce Conseil accepte l'offre de la "Commission Scolaire Régionale des Vieilles Forges" conformément à leur résolution No. 945-66 passée à l'assemblée de la dite Commission, mercredi, le 27 avril 1966. Ceci, sujet aux approbations requises par la loi.

"EN AMENDEMENT"

Il est proposé par l'échevin J. Lachapelle, appuyé par l'échevin.....

ET RESOLU que la présente résolution soit reportée à une date ultérieure jusqu'à ce que l'acceptation nous soit parvenue du Ministère de l'Education.

"PAS DE SECONDEUR"

"LE VOTE EST ALORS DEMANDE PAR L'ECHEVIN  
L. RHEULT SUR LA MOTION PRINCIPALE"

POUR LA MOTION PRINCIPALE : S. Hénaire, J. P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage.

CONTRE LA MOTION PRINCIPALE: L. Rheault, J. Lachapelle.

"MOTION PRINCIPALE ADOPTEE SUR DIVISION"  
\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-939

Proposé par l'échevin S. Hénaire,  
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne,

ET RESOLU que la présente séance d'ajournement soit de nouveau ajournée au 6ième jour de mai 1966, à 10.00 heures P. M. sur toutes choses inachevées.

Adopté

\*\*\*\*\*

Et Son Honneur lève la séance

*Arthur Beaudin*

LE GREFFIER

*J. R. Desrosiers*

LE MAIRE

#####

Province de Québec,  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A un deuxième ajournement de la séance du 2 mai 1966, lequel ajournement fut tenu aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, "vendredi" le 6ième jour de mai 1966, à 10.00 heures P. M., auquel ajournement étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les échevins S. Hénaire, J. P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-940

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,  
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que le présent ajournement soit de nouveau ajourné à 10.45 heures P. M., ce 6ième jour de mai 1966.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-941 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,  
Appuyé par l'échevin S. Hénaire. 114

ET RESOLU que la résolution No. 15-938 adoptée en date du 4ième jour de mai 1966, concernant l'offre de la Commission Scolaire Régionale des Vieilles Forges, soit abrogée et annulée à toutes fins que de droit.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-942 Proposé par l'échevin R. Lepage,  
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que ce Conseil accepte de vendre à la Commission Scolaire Régionale des Vieilles Forges, au prix de 15¢ le pied carré, selon le rapport fourni par les évaluateurs indépendants, un terrain d'une superficie d'environ 1,479,581 pieds carrés plus ou moins, pris à même le lot partie 423 du cadastre officiel de la Cité.

"L'ECHEVIN J. LACHAPELLE ENREGISTRE SA DISSIDENCE"

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-943 Proposé par l'échevin M. Bergeron,  
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU QUE, la Cité achète de "Christian Brethren Church in the Province of Quebec", la lisière de terrain nécessaire pour la construction du trottoir du côté Sud-Ouest de la rue Lupien (anciennement rue St-Pierre) en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, et faisant partie du lot 387-2274-2 du Cadastre REVISE, soit une superficie totale de 300 pieds carrés, au prix de \$0.10 le pied carré, soit pour le prix de \$30.00 pour la totalité.

Que la Cité résilie à toutes fins que de droit la résolution No. 14-558 passée le 12 septembre 1960, vue la présente résolution.

Que le Notaire Albéric Roy soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-944 Proposé par l'échevin M. Bergeron,  
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU QUE, la Cité achète de Monsieur Pierre Boisclair du Cap-de-la-Madeleine, le terrain nécessaire pour la construction du trottoir du côté Sud-Ouest de la rue Lupien (anciennement rue St-Pierre) faisant partie des lots 387-1433-1 et 387-2274-5 du cadastre REVISE, soit une superficie totale de 104.8 pieds carrés, au prix de \$0.10 le pied carré, soit pour le prix de \$10.48 pour la totalité.

Que le Notaire Albéric Roy soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-945 Proposé par l'échevin M. Bergeron,  
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU QUE, la Cité achète de Monsieur Marcel Galarneau, le terrain nécessaire pour la construction du trottoir, du côté Sud-Ouest de la rue Lupien (anciennement rue St-Pierre), à même partie du lot 387-2274-5 du cadastre REVISE du Cap-de-la-Madeleine, soit une superficie totale de 226 pieds carrés au prix de \$0.10 le pied carré, soit pour le prix total de \$22.60.

Que le Notaire Albéric Roy soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

\*\*\*\*\*

AVIS DE MOTION No. 16-946

Je soussigné échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance un règlement intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT 326 CONCERNANT LA CONSTRUCTION DANS LES LIMITES DE LA CITE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 6ième jour du mois de mai 1966.

(Signé) Jacques Lachapelle

Echevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

\*\*\*\*\*

AVIS DE MOTION No. 16-947

Je soussigné échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance un règlement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE"

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 6ième jour du mois de mai 1966.

(Signé) Sylvio Hénaire

Echevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

\*\*\*\*\*

AVIS DE MOTION No. 16-948

Je soussigné échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance un règlement intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE, D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, LES ARGENTS NECESSAIRES A L'ACHAT D'UN TERRAIN DE LA FABRIQUE STE FAMILLE DU CAP DE LA MADELEINE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 6ième jour du mois de mai 1966.

(Signé) Rodrigue Lepage

Echevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

\*\*\*\*\*

CORRESPONDANCES LUES

Lettre de MM. Laveault & Fils Enrg., acceptant les conditions de la Cité concernant le lot partie 143 au prix de \$1000.00.

Approbationn en principe par la Régie Des Eaux du développement en combiné limité par les rues DeGrandmont, Pâtry, des Erables et St-Laurent.

La Régie des Alcools nous informe de la demande d'un permis de taverne par M. René Lemay, à 65 Notre-Dame.

M. A. Rivard, 26 Valiquette, offre ses services à la Cité comme paysagiste.

Requête de 87 noms demandant de passer un règlement pour obliger les propriétaires de piscines à clôturer.

Lettre du Maire de Trois-Rivières concernant la signalisation et l'île St-Quentin.

Requête de propriétaires (27) demandant l'ouverture du restaurant à 43 Céline. M. Rosario Turgeon.

Avis de réclamation de M. Louis Toutant, 125 Charbonneau.

Et Son Honneur lème la séance

*Arthur Beaudin*

LE GREFFIER

*J. Beaudin*

LE MAIRE

#####

Province de Québec,  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaire des sessions, à l'Hôtel de Ville "lundi", le 16ième jour du mois de mai 1966, à 7.00 heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les échevins L. Rheault, S. Hénair, J. P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-949      Proposé par l'échevin S. Hénair,  
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que les minutes de l'assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 2 mai 1966 ainsi que les minutes des ajournements des 4 et 6 mai 1966, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient et sont par les présentes adoptées.

L'échevin J. Lachapelle enrégistre sa dissidence sur la résolution No. 16-938

Adopté

\*\*\*\*\*

"DECISIONS DU COMITE DU 2 MAI 1966"

\*\*\*\*\*

PRESENTS: - Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les échevins L. Rheault, M. Bergeron, S. Hénair, R. Lepage, J. P. Lavergne et J. Lachapelle ainsi que le Gérant, M. Nadeau et l'Ingénieur M. Marcoux.

- 10.- Le comité demande à l'Ingénieur d'étudier la possibilité d'installer deux (2) bancs et des vases à fleurs à l'extérieur de l'arrêt d'autobus rue Fusey et de faire rapport.
- 20.- Le comité demande à l'Ingénieur d'étudier la possibilité d'installer une pancarte "BIENVENUE" à l'édifice du Tricentenaire rue Fusey et de faire rapport.
- 30.- Le comité établit les prix suivants pour les élections municipales 1966.
 

Location de bureaux pour la votation	\$30.00
Sous-Officiers-rapporteurs	\$25.00
Greffiers	\$20.00
- 40.- L'application comme constable de M. Alfred Tremblay est référée au Directeur de Police.
- 50.- Le comité demande à ce que la réclamation de M. Jean Barakatt pour dommages subis à sa propriété située rue Notre-Dame, soit re-soumise à la Cie d'Assurances.
- 60.- La demande de M. Bergeron pour que l'allocation de M. Gaston Trudel soit majorée à \$100.00 par mois est refusée par le comité.
- 70.- Le comité ne voit pas d'objection à prolonger les services sur la rue Normand, à condition que le projet de lotissement soit exécuté dans son entier.

"SUITE DES DECISIONS DU COMITE DU 2 MAI 1966"

\*\*\*\*\*

- 80.- Le comité demande à ce que la limite de vitesse soit indiquée à quelques endroits sur la rue Des Erables au Nord du boulevard Ste-Madeleine.
- 90.- Le comité demande qu'une affiche soit installée à l'ilot de l'intersection Des Erables et De Grandmont, afin d'inviter les automobilistes qui circulent en direction Sud-Nord à ralentir à cette intersection.
- 100.- Le comité autorise le Gérant à acheter de Gilles Comeau T-V. le système complet d'amplification pour le service des Loisirs, au prix de \$1,028.85, tel que recommandé par M. Marcel Desjardins, ingénieur, membre de la Commission des Loisirs.
- 110.- M. Edouard Biron, Trésorier, est autorisé à assister au congrès de l'Association des Officiers Municipaux de finances et d'Administration du Québec, qui doit se tenir à l'Hôtel de l'Estérel, du 7 au 11 juin 1966.
- 120.- Le comité autorise l'engagement de MM. Maurice Cantin et Emile Morin, entrepreneurs, comme aide-estimateurs, au salaire hebdomadaire de \$97.00 pour aider à la confection du rôle général d'évaluation et qu'une allocation d'automobile de \$100.00 par mois soit versée à M. Jean Beaudin durant la période où il aura à travailler à l'extérieur avec les estimateurs.
- 130.- L'application de M. Henri Hamelin pour travailler au service des Loisirs a été soumise à l'attention des membres du Conseil.

\*\*\*\*\*

"DECISIONS DU COMITE DU 6 MAI 1966"

\*\*\*\*\*

PRESENTS:- Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les échevins S. Hénaire, J. P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage et J. Lachapelle ainsi que le Gérant, M. Nadeau et l'Ingénieur, M. Marcoux.

\*\*\*\*\*

- 10.- Le comité recommande au Gérant de prêter après avoir obtenu l'assentiment des membres de la fanfare, la salle de la dite fanfare à La Protection Civile, du 22 au 28 mai.
- 20.- Le comité recommande et autorise le Gérant à faire publier dans le journal Le Nouvelliste, un avis informant les intéressés que l'arrosage de leur gazon le soir, ne sera permis que de 8.00 heures P. M. à 11.00 heures P. M..
- 30.- Le comité recommande et autorise le Greffier à demander des soumissions pour la construction d'une piscine et pataugeuse pour le 24 mai prochain.
- 40.- Le comité recommande et autorise le Gérant d'engager MM. Maurice Cantin et Emile Morin comme aide-estimateurs, et ce, au salaire de \$97.00 par semaine.
- 50.- Après étude du procès-verbal de la séance du 28 mars 1966 de la Commission d'Urbanisme, le comité accepte les recommandations telles que soumises.

"SUITE DES DECISIONS DU COMITE DU 6 MAI 1966"

\*\*\*\*\*

60.- Après étude du procès-verbal de la séance du 25 avril 1966 de la Commission d'Urbanisme, le comité accepte les recommandations soumises à l'exception de l'item No. 1.

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-950      Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,  
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que les décisions prises lors des comités en date des 2 et 6 mai 1966, soient adoptées.

"L'ECHEVIN J. LACHAPELLE ENREGISTRE SA DISSIDENCE SUR L'ITEM "4" DU RAPPORT DE LA COMMISSION D'URBANISME DU 28 MARS 1966".

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-951      Proposé par l'échevin M. Bergeron,  
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que les comptes au montant total de \$198,992.88, et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

"LES COMPTES"

\*\*\*\*\*

Paie No. 35	\$ 7,314.84	Paie No. 36	\$ 9,081.37
Ass.Int.Machiniste	320.00	Ass.Police & Pompiers	81.00
B-Can.Nationale	150,340.71	Geo.Barakatt & Frères	19.08
Gaston Buisson	5.30	Gaston Buisson	8.48
Bigotaud Equip.Enr.	5.30	Brouillard Tire Serv.	45.58
B-C.Nat. & Brindle	4,620.55	Canadian Silk Mfg Co.	3.81
Canadian Association of Purchasing Agents.....			35.00
Bell Téléphone	487.30	Copyflex Prints Enr.	372.67
Confédération,Loisirs	20.00	Rosario Corbin	12.00
Me Réjean Giroux N.P.	60.00	Guilbert Spring Serv.	9.28
Institut des Officiers Municipaux et Finances,.....			30.00
Imperial Oil Ltd.	188.51	Kelldor Corp.	36.95
Langlois Télévision	12.50	Chs Lévesque Enr.	12.60
Lynn MacLeod Automoti.	24.62	Jules Milette	285.89
Hon.Min.Finances Qué.	195.00	Minnesota Mining Mfg	773.56
Hon.Min.Finances	9,701.44	Hon.Min.Finances	10.00
Hon.Min.Finances	3,319.25	Protonotaire Cour Sup.	20.50
Protonotaire Cour Sup.	47.10	Propane Gas Utilities	16.62
Rec.Gén.du Canada	12.50	Rec.Gén.du Canada	752.64
Rec.Gén.du Canada	2,246.01	Spécialités Beauchamp	71.65
Gérard Sévigny Enr.	26.50	Sévigny & Paré	50.00
Fonction.Municipaux	52.50	Texaco Canada Ltd	1,582.86
Texaco Canada Ltd	2,363.00	Union Municipalités	480.00
St-Maur.Oxygen	151.80	Scranton Publishing	7.50
B-Can.Nationale	6.67	B-Can.Nationale	141.84
Reliure Pucet Inc.	320.20	Librairie 3-Rivières	19.79
Jules Milette	250.91	André Généreux	150.00
Cité de 3-Rivières	50.00	Centre du pneu Enr.	26.57
Jules Milette	71.00	Léo Francoeur	15.60
Charles Lévesque	2,216.81	3-Rivers Press	5.60
Le Nouvelliste	10.40	Ouvertures Modernes	219.07
Martial Prince	174.65		
			<u>\$198,992.88</u>

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-952  
\*\*\*\*\*

Proposé par l'échevin M. Bergeron,  
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le procès-verbal de l'assemblée publique des électeurs, propriétaires d'immeubles imposables de la Cité, tenue "mercredi" le 11<sup>ème</sup> jour de mai 1966, relativement au règlement No. 449 au montant de \$34,000.00 pour l'aménagement d'un terrain de balle-molle, tennis et l'achat de manèges pour les parcs de la Cité, soit adopté.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-953  
\*\*\*\*\*

Proposé par l'échevin S. Hénaiere,  
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que M. Pierre Morissette, secrétaire au bureau des détectives, soit considéré comme employé régulier à compter du 31 mai 1966, conformément à l'article 4:00 de la convention collective de travail avec le Syndicat des Fonctionnaires Municipaux.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-954  
\*\*\*\*\*

Proposé par l'échevin R. Lepage,  
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que la résolution No. 16-196 adoptée en date du 21<sup>ème</sup> jour de septembre 1964, soit abrogée et annulée à toutes fins que de droit et remplacée par la suivante:-

"QUE CE CONSEIL NOMME PAR LES PRESENTES, M. J. REAL DESROSIERS, MAIRE DE LA CITE ET M. GILLES ST-PIERRE, DIRECTEUR DU SERVICE SOCIAL, OU, EN L'ABSENCE DE CE DERNIER, M. NOEL LESSARD, POUR SIGNER LES CHEQUES EMIS PAR LE SERVICE SOCIAL DU CAP-DE-LA-MADELEINE".

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-955  
\*\*\*\*\*

Proposé par l'échevin L. Rheault,  
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce Conseil autorise M. Jacques Bettez, inspecteur en bâtiment, à prendre s'il y a lieu, en Cour Municipale, des procédures contre M. Jacques Lamothe, 609 rue Corbin, lequel est dérogoire au règlement de construction de la Cité

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-956

\*\*\*\*\*

Proposé, secondé et unanimement résolu, que ce Conseil apprend avec de vifs regrets, le décès de M. J. Henri Beaumier, qui fut échevin de la Cité de 1923 à 1925 et ancien évaluateur de la dite Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Ce Conseil présente donc à la famille Beaumier, ses plus sincères condoléances dans le deuil cruel qui vient de l'atteindre et autorise le Trésorier à verser les honoraires de deux (2) Messes pour le repos de l'âme du disparu.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-957

ATTENTU que l'érosion continue de causer des dégâts aux propriétés riveraines de la voie maritime du Saint-Laurent, dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, comté de Champlain, ceci malgré les mesures préventives prises par votre ministère à certains endroits;

ATTENTU qu'un important éboulis s'est produit ces jours derniers dans nos limites, causant un grave préjudice à une institution locale et qu'il y a risque de répétitions qui pourraient causer de gros dommages voire même des pertes de vie.

IL EST EN CONSEQUENCE, proposé par R. Lepage, secondé par M. Bergeron, et RESOLU A L'UNANIMITE, que ce Conseil prie instamment le gouvernement fédéral par le ministère des Travaux Publics, d'ordonner une inspection complète des rives du Saint-Laurent dans les limites de notre ville et que les mesures nécessaires pour compléter les travaux déjà entrepris afin de protéger adéquatement les propriétés riveraines soient continuées.

Copies des présentes à être envoyées à l'Honorable Ministre James McIlraith ainsi qu'à Monsieur Jean-Paul Matte, député du comté de Champlain.

Adopté

\*\*\*\*\*

AVIS DE MOTION No. 16-958

\*\*\*\*\*

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé, "REGLEMENT POUR UTILISER LES SOLDES DISPONIBLES DE CERTAINS REGLEMENTS EN VUE DU REPAVAGE DE DIVERSES RUES ET DE LA DEVANTURE DU GARAGE MUNICIPAL".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 16ième jour du mois de mai 1966.

(Signé) Jean-Paul Lavergne,

Echevin de la Cité du  
Cap-de-la-Madeleine.

\*\*\*\*\*

AVIS DE MOTION No. 16-959

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voutus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance un règlement intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT No. 423, CONCERNANT LA CONSTRUCTION, L'ENTRETIEN ET L'ADMINISTRATION DU SERVICE DE L'AQUEDUC".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 16ième jour du mois de mai 1966.

(Signé) Jean-Paul Lavergne,  
Echevin de la Cité du  
Cap-de-la-Madeleine.

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-960

Proposé, secondé et unanimement résolu, que des félicitations soient adressées, au nom des membres du Conseil de cette Cité, à M. Paul-Emile Saulnier, qui vient de compléter la généalogie de sa famille après un travail persévérant de plusieurs mois.

Ces félicitations s'adressent également à M. William Saulnier, qui quittait "Pubnico" en Nouvelle Ecosse en 1917, pour s'établir au Cap-de-la-Madeleine pour y fonder un foyer qui compte aujourd'hui onze enfants.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-961      Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,  
Appuyé par l'échevin S. Hénair.

ET RESOLU que la présente séance soit ajournée au vendredi, le 20 mai 1966, à 10.00 heures P. M., sur toutes choses inachevées.

Adopté

\*\*\*\*\*

CORRESPONDANCES LUES

\*\*\*\*\*

Approbation par le Ministère et la Commission Municipale du règlement No. 447 au montant de \$28,000.00. Trottoirs.

Invitation d'assister à une exposition en plein air par le Carrefour Ste-Madeleine, les 19, 20, 21 et 22 mai 1966.

Demande de rencontrer les Petits Chanteurs du Cap et demande d'un octroi de \$100.00 par le Frère René-Paul Dessureault.

Requête pour faire fermer la ruelle No. 387-605-1 entre les rues Milot et Rochefort.

Requête pour amender le règlement de zonage afin de permettre d'opérer un magasin de coupons au 359 St-Laurent.

Congrès de l'Association Canadienne d'Urbanisme à Val-d'Or, du 22 au 25 juin.

Avis de réclamation par Mlle Marthe Fiset à la suite d'un accident.

Et Son Honneur lève la séance

*Arthur Beaudin*

Le Greffier

*J. P. Lavergne*

Le Maire

#####

Province de Québec,  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée d'ajournement de la séance du 16 mai 1966, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, "vendredi", le 20ième jour du mois de mai 1966, à 10.00 heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les échevins L. Rheault, S. Hénaire, J. P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-962      Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,  
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que la présente séance soit de nouveau ajournée à 10.30 heures P. M., ce 20ième jour de mai 1966.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-963      Proposé par l'échevin R. Lepage,  
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que ce Conseil achète de M. Louis Georges Therreault, pour l'établissement d'un complexe de loisirs, environ 1,472,000 pieds carrés de terrain, à raison de 10¢ le pied carré connu au plan de cadastre de la Cité sous les numéros P-149, P-157, P-164 et P-166, et ce, conformément à l'option consentie en date du 21 avril 1966, le tout suivant les désignations techniques de l'arpenteur-géomètre, M. J. Ernest Duplessis.

Que ce Conseil achète également le lot connu sous le No. 166-104 du cadastre officiel, et ce, pour le prix de \$1.00.

Que le Notaire Réjean Giroux soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

"LES ECHEVINS L. RHEAULT ET J. LACHAPELLE ENREGISTRENT LEUR DISSIDENCE".

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-964      Proposé par l'échevin R. Lepage,  
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que ce Conseil achète de "Placements Decem Inc", pour l'établissement d'un complexe de loisirs, la totalité du lot No. 32 de la subdivision officielle du lot 143 du cadastre de la Cité au prix de \$5,600.00.

Que le Notaire Réjean Giroux soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

"LES ECHEVINS L. RHEAULT ET J. LACHAPELLE ENREGISTRENT LEUR DISSIDENCE".

Adopté

\*\*\*\*\*

Que le Notaire Réjean Giroux soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

"LES ECHEVINS L. RHEAULT ET J. LACHAPELLE ENREGISTRENT LEUR DISSIDENCE".

ET RESOLU QUE:

10.- La Cité vend à M. Réginald Sauvageau "EN FIDUCIE", photographe professionnel, domicilié en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, agissant en sa qualité de mandataire ou fiduciaire nommé aux termes d'un fidéicommiss en vue de la constitution en corporation d'une compagnie sous le nom de "Service de Photos N. B. C. Ltée", pour le prix de sept cents (\$0.07) le pied carré, soit pour la somme totale de sept cent cinquante-six dollars (\$756.00) un terrain ou emplacement situé à l'encogure des rues Dessureault et Bertrand en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, de forme rectangulaire, mesurant, mesure anglaise, cent pieds de largeur par cent huit pieds de profondeur (100 x 108) connu et désigné comme faisant partie des lots numéros quatre cent vingt-deux-C et quatre cent vingt-trois (Ptie 422-C et Ptie 423) du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, comté de Champlain; BORNE comme suit, savoir:- en front, vers le Sud-Est, sur la dite longueur de 100 pieds par la rue Dessureault; en profondeur, vers le Nord-Ouest, par une autre partie dudit lot 422-C dudit cadastre, restant la propriété de la venderesse; joignant d'un côté, vers le Nord-Est, sur la dite longueur de 108 pieds, d'autres parties des dits lots 423 et 422-C, restant la propriété de la venderesse et de l'autre côté, vers le Sud-Ouest, sur la même profondeur, la rue Bertrand.

20.- Outre les conditions ordinaires d'une vente au comptant, le contrat à intervenir devra comporter les conditions spéciales suivantes, savoir:

a) que le terrain présentement vendu ne serve que pour les fins industrielles seulement;

b) que ledit terrain devra toujours ne former qu'un tout, c'est-à-dire qu'il ne pourra en aucun temps être vendu en partie à moins d'une permission écrite de la Cité;

c) de condition expresse, l'acquéreur devra s'engager à construire dans un délai d'une année de la date de la vente, une bâtisse pour les fins industrielles qu'il poursuit. Advenant le cas où l'acquéreur, ledit Réginald Sauvageau, ne construirait pas la dite bâtisse, il devra rétrocéder ledit terrain à la Cité en étant remboursé du prix qu'il a payé, sans intérêt, et la Cité aura le droit de demander la résolution de la vente en justice aux frais de l'acquéreur si nécessaire. Cependant passé un délai de deux ans de la date de la vente, sans que la venderesse n'ait prise de procédures pour reprendre ledit terrain, advenant la non construction de l'édifice mentionné ci-dessus, la présente condition résolutoire devra être alors considérée à toutes fins que de droit comme non écrite, nulle et non-avenue.

30.- Le Conseil approuve le projet de contrat préparé par Me Albéric Roy, Notaire au Cap-de-la-Madeleine, soumis en même temps que la présente.

40.- Le Maire et le Greffier de la Cité sont autorisés à signer le contrat de vente, à recevoir le prix et à donner quittance.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-966 Proposé par l'échevin M. Bergeron,  
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU QUE:

10.- La Cité vende à Laviolette & Brosseau Limitée, 611 Ouest rue Crémazie, Montréal, pour le prix de sept cents (\$0.07) le pied carré, un terrain ou emplacement en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, de forme rectangulaire, mesurant environ, mesure anglaise, trois cent-vingt pieds (320) de front sur la rue Houssard par environ six cent-cinquante pieds (650') de profondeur et étant une partie des lots quatre cent vingt-et un "E" et quatre cent vingt-deux "C" (P-421-E et P-422-C) et borné comme suit: au Nord-Est par une rue projetée; au Sud-Est par une autre rue projetée, au Sud-Ouest par partie appartenant à la Cie Laminex et partie appartenant à la Cité.

20.- Outre les conditions ordinaires d'une vente au comptant, le contrat à intervenir devra comporter les conditions spéciales suivantes, savoir:-

a) que le terrain présentement vendu ne serve que pour les fins industrielles seulement;

b) que ledit terrain devra toujours ne former qu'un tout, c'est-à-dire, qu'il ne pourra en aucun temps être vendu en partie à moins d'une permission écrite de la Cité;

c) de condition expresse, l'acquéreur devra s'engager à construire dans un délai d'une année de la date de la vente, une bâtisse pour les fins industrielles qu'il poursuit. Advenant le cas où l'acquéreur, la dite Cie Laviolette & Brosseau limitée, ne construirait pas la dite bâtisse, il devra rétrocéder ledit terrain à la Cité en étant remboursé du prix qu'il a payé, sans intérêt, et la Cité aura le droit de demander la résolution de la vente en justice aux frais de l'acquéreur si nécessaire. Cependant passé un délai de deux ans de la date de la vente sans que la venderesse n'ait prise de procédures pour reprendre ledit terrain, advenant la non construction de l'édifice mentionné ci-dessus, la présente condition résolutoire devra être alors considérée à toutes fins que de droit comme non écrite, nulle et non-avenue.

30.- Le Maire et le Greffier de la Cité sont autorisés à signer le contrat de vente, à recevoir le prix et à donner quittance.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-967 Proposé par l'échevin S. Hénaire,  
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que le règlement No. 371-U, intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA CITE", soit adopté en première lecture.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-968    Proposé par l'échevin S. Hénaire,

Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que le règlement No. 371-U, intitulé  
"REGLEMENT CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA CITE",  
soit adopté en deuxième et dernière lecture.

EN AMENDEMENT

\*\*\*\*\*

L'échevin L. Rheault demande que le deuxième  
lecture soit reportée à une séance ultérieure afin que la  
Commission d'Urbanisme puisse prendre connaissance du règle-  
ment; il est secondé par l'échevin J. Lachapelle.

"LE VOTE SUR L'AMENDEMENT"

\*\*\*\*\*

POUR L'AMENDEMENT : L. Rheault, J. Lachapelle.

CONTRE L'AMENDEMENT: S. Hénaire, J. P. Lavergne, M. Bergeron,  
R. Lepage.

Amendement rejeté et motion principale adoptée  
sur division.

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-969    Proposé par l'échevin S. Hénaire,

Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que le Greffier soit autorisé à con-  
voquer une assemblée publique des électeurs, propriétaires  
d'immeubles imposables des zones concernées de la Cité, re-  
lativement au règlement No. 371-U, concernant le zonage dans  
les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, pour "mercredi"  
le 8 juin 1966, à 7.00 heures P. M., et ce, en conformité  
avec l'article 426 de la loi des Cités et Villes.

Adopté

\*\*\*\*\*

Et Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin

Le Greffier

J. P. Lavergne 087

Le Maire

#####

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville "mardi", le 24ième jour du mois de mai 1966, à 7.00 heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les échevins L. Rheault, S. Hénaire, J. P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

oooooooooooooooooooo

Rés. No. 16-970      Proposé par l'échevin S. Hénaire,  
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que les minutes de l'assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 16 mai 1966 ainsi que les minutes de l'ajournement en date du 20 mai 1966 soient et sont par les présentes adoptées.

Adopté

\*\*\*\*\*

"DECISIONS DU COMITE DU 16 MAI 1966"

\*\*\*\*\*

PRESENTS: - Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les échevins L. Rheault, M. Bergeron, S. Hénaire, R. Lepage, J. P. Lavergne et J. Lachapelle ainsi que le Gérant, M. Nadeau et l'Ingénieur, M. Marcoux.

10.- Il est demandé au Directeur de Police:-

- a) d'étudier et de faire rapport au Conseil de tous les changements qu'il préconise en vue d'améliorer la signalisation sur les diverses artères de la Cité.
- b) de prendre les dispositions nécessaires afin que la vitesse soit réduite sur la rue St-Maurice et de placer si nécessaire, l'indication "ARRET" à l'intersection Nord-Ouest des rues St-Maurice et Montplaisir.
- c) de vérifier s'il n'y aurait pas avantage de mettre des "arrêts" aux quatre (4) intersections des rues Des Erables et Montplaisir.
- d) de porter une attention spéciale concernant la vitesse sur la rue Latreille.
- e) de faire repeinturer les lignes sur l'asphalte à l'intersection des rues Latreille et Des Erables.
- f) d'étudier et de faire rapport au Conseil des changements qu'il préconiserait pour améliorer la circulation Nord-Sud à l'intersection des rues Thibeau, Rochefort et Dessureault.

20.- Le comité demande au Directeur des Loisirs:-

- a) de faire rapport sur l'utilisation du terrain de la Commission Scolaire sur la rue Père-Breton.
- b) de faire rapport sur le choix des manèges qui seront achetés avec l'argent voté au règlement No. 449 et des endroits où ils seront installés.

"SUITE DES DECISIONS DU COMITE DU 16 MAI 1966"

\*\*\*\*\*

- c) de soumettre son plan d'aménagement du parc Ste-Madeleine avec rapport sur l'utilisation des argents votés pour ce parc en vertu du règlement No. 449.
- 30.- Demande est faite pour que le parc Des Chenaux soit nettoyé tous les lundis matin.
- 40.- Le Directeur des Loisirs est autorisé à engager les gardiens pour les différents parcs de la Cité pour le 6 juin prochain.
- 50.- Le comité autorise M. Arthur Beaudin, Greffier, à s'absenter durant la semaine précédant les élections provinciales et ce, sans affecter ses vacances.
- 60.- Le comité autorise la Jeune Chambre de Commerce à utiliser gratuitement le local du Centre Brunelle, à la condition que nos employés puissent utiliser leur ameublement et leur équipement.
- 70.- La demande de M. Yvon Fournier de vendre à la Cité 200 rosiers à \$1.00 chacun est refusée.
- 80.- Le comité demande qu'un prix fixe de \$36.00 par année soit chargé à M. Pierre Berlinguet pour sa deuxième entrée de service et ce, sans autre charge pour ouvrir et fermer l'eau.
- 90.- L'Ingénieur est autorisé à faire préparer les plans et devis pour l'éclairage du terrain de balle-molle au parc Rochefort, par M. Marcel Desjardins, Ingénieur Conseil.
- 100.- L'Ingénieur est autorisé à commander de Hydro Mécanique une pompe Fairbanks Morse de 200,000 gallons, au prix de \$2,650.00.
- 110.- Le Trésorier est autorisé à charger au surplus du fonds général d'aqueduc, les dépenses suivantes:-
- |   |                     |
|---|---------------------|
| Rénovation de la bâtisse au garage municipal                              | \$42,211.55         |
| Ouverture de rues   | 2,597.36            |
| Frais d'escompte et d'emprunt se rapportant à différents règlements       | 64,723.94           |
| Travaux d'aqueduc et d'égout exécutés en vertu de notre règlement No. 395 | 8,366.60            |
| TOTAL.....  | <u>\$117,899.45</u> |
- 120.- L'Ingénieur est autorisé à faire préparer par M. Ernest Duplessis, A. G.:-
- a) la désignation technique du terrain que la municipalité désire acheter de Mme Rocheleau.
- b) les plans et désignations techniques des terrains de M. Therreault.

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-971 Proposé par l'échevin M. Bergeron,  
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que les décisions prises lors du comité en date du 16 mai 1966, soient adoptées.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-972 Proposé par l'échevin R. Lepage,  
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que les comptes au montant de \$43,326.14,  
et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes  
acceptés pour paiement:-

"LES COMPTES"

\*\*\*\*\*

Paie No. 37	\$ 7,535.00	Paie No. 38	\$ 7,551.13
Bur.Enrégistrement	28.65	Brunelle Inc.	110.24
Bouillé	4.00	G. Baribeau et Al.	1,461.33
Auer Light Mfg.	12.97	Cité du Cap	105.32
Cité du Cap	281.60	Compagnie Norman Wade	545.90
Copy Flex Prints	226.90	Bell Téléphone	595.88
Cap Auto Seat Cover	36.74	Délisle Ltée	506.35
Direct Motor Express	2.50	Formules Municipales	17.89
Ferronnerie J. Comeau	1.66	Me Réjean Giroux N. P.	73.00
Dr. Jean Gascon o. d.	40.00	Réjean Giroux, N. P.	200.50
Hydro Québec	7,084.58	Jacques Auto Accessoires	29.02
Kinsway Transport	7.50	Gilles Laliberté, H.C.S.	3.45
Gérard Leclerc H. C. S.	2.15	Gérard Leclerc H. C. S.	2.55
Lambert, Junius & Ass.	538.00	Maranda Inc.	3.71
Matco Ltée	6.59	3-Riv. Auto Electric	282.64
Tremblay & Fils Enr.	275.05	Texaco Canada Ltd	1,031.41
Hervé Trépanier	65.00	Therrien & Frères Enr.	31.05
Zurich Insurance	741.87	Madame Boucher	45.00
B-C-Nationale, Panorama	449.22	Librairie 3-Rivières	35.26
L'Art Graphique	6.97	L. P. Larochelle	335.90
L. P. Larochelle	147.50	Lelys Imprimeurs	126.14
D. Kasan	4.95	Yvon Fournier Ltée	205.00
Yvon Fournier Ltée	175.00	Edgar Plante	1.00
Armand Charel	135.00	Asbestos Builders Co.	1,100.00
Central Quebec Steel	109.47	Nova Durocher Inc.	428.51
Moise Hébert	14.24	Loranger, Molesworth	5,656.93
Sévigny & Paré	40.00	Lab. d'Inspection	740.76
J. P. Bourassa	4,127.16		
		TOTAL.....	<u>\$43,326.14</u>

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-973 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,  
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que le règlement No. 423-B intitulé "RE-  
GLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT NO. 423, CONCERNANT LA CONSTRUC-  
TION, L'ENTRETIEN ET L'ADMINISTRATION DU SERVICE DE L'AQUEDUC",  
soit adopté en première lecture.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-974 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,  
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que le règlement No. 423-B intitulé "RE-  
GLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT NO. 423, CONCERNANT LA CONSTRUC-  
TION, L'ENTRETIEN ET L'ADMINISTRATION DU SERVICE DE L'AQUEDUC",  
Soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-975 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,  
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que le règlement No. 450 intitulé "REGLE-  
MENT CONCERNANT L'UTILISATION DES MONTANTS EMPRUNTES SOUS L'AU-  
TORITE DES REGLEMENTS NOS. 339, 354, 364, 366, 369 et 419, LES  
SOLDES DISPONIBLES DEVANT ETRE UTILISES POUR LES FINS DU PRE-  
SENT REGLEMENT NO. 450", soit adopté en première lecture.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-976 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,  
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que le règlement No. 450 intitulé "REGLE-  
MENT CONCERNANT L'UTILISATION DES MONTANTS EMPRUNTES SOUS L'AU-  
TORITE DES REGLEMENTS NOS. 339, 354, 364, 366, 369 et 419, LES  
SOLDES DISPONIBLES DEVANT ETRE UTILISES POUR LES FINS DU PRE-  
SENT REGLEMENT NO. 450", soit adopté en deuxième et dernière  
lecture.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-977 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,  
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que le Greffier soit autorisé à convoquer  
une assemblée publique des électeurs, propriétaires d'immeu-  
bles imposables de la Cité, pour "mercredi" le 8 juin 1966,  
entre 7.00 et 9.00 heures du soir, relativement au règlement  
No. 450, au montant de \$74,684.29 pour le repavage de diver-  
ses rues et la devanture du garage municipal, et ce, en con-  
formité avec l'article 593 de la loi des Cités et Villes.

Adopté

\*\*\*\*\*

CORRESPONDANCES LUES

\*\*\*\*\*

Lettre des comptables Chabot, Fortier & Hawey etc.,  
concernant "Les Carrosseries Laurentiennes".

Approbation par le Ministère et la Commission Municipale,  
du règlement No. 448 au montant de \$103,500.00, piscine.

La Régie des Alcools nous informe de la demande d'un  
permis de taverne par M. Roger Bélanger au No. 600 Thibeau.

Demande d'installer un lavabo et une toilette au No.  
2 St-Edouard, par M. Arthur Provencher de St-Célestin.

Les Soeurs Grises de la Croix demandent d'être exem-  
té de taxes sur un lot de 50 x 145.

Lettre du Curé Milot de St-Odilon concernant certai-  
nes parties de terrain cédées à la Cité et apparaissant encore  
au nom de la fabrique.

La firme Herman Renaud et Associés nous avise qu'ils  
agissent pour la compagnie d'Assurance du Club Automobile de  
Québec, dans le cas de la réclamation de Mlle Marthe Fiset.

Et Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin

Le Greffier

J. P. Lavergne

Le Maire

#####

Province de Québec,  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaire des sessions, à l'Hôtel-de-ville, "lundi" le 30ième jour du mois de mai 1966, à 7.00 heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J.R. Desrosiers, MM. les échevins L. Rheault, S. Hénaire, J.P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-978

Proposé par l'échevin R. Lepage,  
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que les minutes de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 24 mai 1966, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

ADOPTE.

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-979

Proposé par l'échevin M. Bergeron,  
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que les décisions prises lors du comité en date du 24 mai 1966, soient adoptées telles que soumises. Cité du Cap-de-la-Madeleine.

"RAPPORT DES DECISIONS PRISES LORS DU COMITE DU 24 MAI 1966"

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaire des sessions, à l'Hôtel-de-ville, "lundi" le 30ième jour du mois de mai 1966, à 7.00 heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J.R. Desrosiers, MM. les échevins L. Rheault, M. Bergeron, S. Hénaire, R. Lepage, J.P. Lavergne et J. Lachapelle, ainsi que le gérant M. Nadéau, et l'ingénieur Lavergne, MM. Bergmann, Lepage, et J. Lachapelle, formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

1) Demande est faite au Directeur de Police de:

\*\*\*\*\*

a - faire changer l'arrêt d'autobus présentement situé Rés. No. 16-978 côté Nord du boulevard Ste-Madeleine, entre les Nos. 527 et 529 par la rue Montcalm; l'est de la rue Montcalm;

ET RESOLU que les minutes de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 24 mai 1966, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

2) Le comité accorde la somme de \$100.00 à l'échevin Lepage pour représenter les membres du Conseil auprès des Petits Chanteurs du Cap-de-la-Madeleine, lesquels

Rés. No. 16-979 doivent entreprendre un voyage dans les provinces maritimes. Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

3) Le Trésorier est autorisé à annuler les comptes en date du 30 mai 1966 pour une somme totale de \$5,964.70, tel que recommandé par M. Gilles St-Pierre, Directeur de l'Administration Sociale.

4) Son honneur le Maire et le Gérant sont dûment mandatés pour négocier et prendre les décisions qui s'imposent lors des séances de conciliation avec le Syndicat des Fonctionnaires Municipaux.

5) Le Greffier est autorisé à demander des soumissions publiques pour les travaux de repavage décrétés en vertu de notre règlement No. 450.

1) Demande est faite au Directeur de Police de:

\*\*\*\*\*

a - faire changer l'arrêt d'autobus présentement situé Rés. No. 16-978 côté Nord du boulevard Ste-Madeleine, entre les Nos. 527 et 529 par la rue Montcalm; l'est de la rue Montcalm;

ET RESOLU que les minutes de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 24 mai 1966, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Rapport des décisions prises (suite)

- 6) Le Gérant est autorisé à procéder à l'achat de trois (3) nouvelles tondeuses à gazon pour les parcs.
- 7) Demande est faite au Gérant d'aviser M. Guy Pelletier, propriétaire de Pelletier Tire Service, 549 boul. Ste-Madeleine, de ne plus fournir d'eau à ses roulottes installées à l'arrière de son établissement, sans quoi le service lui sera discontinué.
- 8) Le Gérant est autorisé à faire l'achat de manèges pour les parcs Père Breton et Ste-Madeleine, tel que recommandé par M. André Généreux, Directeur des Loisirs.

Et son honneur lève la séance.

(signé): GERARD NADEAU, C.A.  
Gérant municipal.

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-980

Proposé par l'échevin J.P. Lavergne,  
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que les comptes au montant total de \$ 42,239.48 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

Liste de comptes - Séance du 30 mai 1966

Paie No. 39	9,652.81	Dona Corporation	-	3.18
Paie No. 40	8,309.33	Délisle Ltée	-	220.36
Gaston Buisson	2.12-	Francsek - Mukstadt	-	76.32
Gaston Buisson	26.50-	P.A. Gouin Ltée	-	20.60
Blackwood Hodge	389.79-	Imperial Oil Ltd	-	107.99
Blackwood Hodge	26.79-	Joliette Asphalte Ltée	-	216.65
A. Brouillard Tire	247.59-	Keldor Corp.	-	27.56
Bentley's Cycles & Sp.	23.21-	Lynn MacLeod Automotive	-	156.03
Jean Banville Inc.	11.30-	Morin & Frères Inc.	-	102.64
Cap Auto Electric Enr.	145.16-	Minnesota Mining Mfg	-	420.82
CHLN - Radio	50.00-	Matte Automobiles Ltée	-	212.72
La Cité du Cap	162.79-	Maurice Thompson Fils	-	9.00
Cap Auto Seat Covers	20.00-	Rolland Théoret Inc.	-	26.15
La Cie Can. de Serv.	54.50-	Trois-Rivières Chrysler	-	26.07
CKTM-TV	50.00-	Vitrierie du Centre Enr.	-	14.90
Desroberts Inc.	4.61-	Zurich Ins. Co.	-	1,912.83
				\$ 22,730.32

LOISIRS

Morin & Frères Inc.	12.76-		
Canadian Tire M. Ass.	7.40-	.....	\$ 20.16

BIBLIOTHEQUE

Morin & Frères Inc.	48.98-	.....	\$ 48.98
---------------------	--------	-------	----------

REGLEMENTS

La Combustion Econom.	255.58-		
Comptoir Man Textile	24.38-		
Verrerie du Cap	87.40-		
Morin & Frère	2,934.56-		
R.J. Lévesque	5,314.64-		
L.J. Deshaies Inc.	819.72-		
Geo. Gauvin & Fils	478.74-		
Piscine Val Mar Ltée	9,625.00-	.....	\$ 19,540.02

GRAND TOTAL: \$ 42,239.48

ADOPTE.

Rés. No. 16981

Proposé par l'échevin J.P. Lavergne,  
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU QUE les listes électorales municipales pour l'année d'élection de 1966, telles que préparées par le Greffier de la Cité, soient acceptées et approuvées et qu'il soit et est ordonné audit Greffier, de ne pas émettre de procuration aux personnes en faveur desquelles des changements sont survenus dans le cours de mai 1966.

ADOPTE.

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-982

Proposé par l'échevin J. Lachapelle,  
Appuyé par l'échevin R. Lepage,

ET RESOLU que ce Conseil accepte de M. Roland Lebel, et ce, pour le prix de UN (\$1.00) dollar, le lot 548, subdivision 14-5 pour l'ouverture de la rue Corbin.

Que le notaire Réjean Giroux soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

ADOPTE.

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-983

Proposé par l'échevin J. Lachapelle,  
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce Conseil accepte de M. Alphonse Buist, et ce, pour le prix de UN (\$1.00) dollar, le lot 548 subdivision 13-8 pour l'ouverture de la rue Corbin.

Que le Notaire Réjean Giroux soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

ADOPTE.

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-984

Proposé par l'échevin M. Bergeron,  
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que la soumission de "Piscine Kennedy Construction Ltée, Division de St-Romuald", en date du 20 mai 1966, au montant de \$43,732.00 pour la fourniture de tous les matériaux, l'outillage et la main d'œuvre nécessaires à l'exécution complète et parfaite d'une piscine et pataugéuse dans les limites de la Cité, soit acceptée.

ADOPTE

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-985

Proposé par l'échevin J. Lachapelle,  
Appuyé par l'échevin R. Lepage

ET RESOLU que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer les contrats d'énergie électrique pour le fonctionnement des puits artésiens Nos. 14 et 15, présentement en construction sur les lots Nos. 561-4 et 549-83.

ADOPTE

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-986

Proposé par l'échevin S. Hénaire,  
Appuyé par l'échevin J.P. Lavergne.

ET RESOLU que la soumission de "Arno Electric Ltée" en date du 26 mai 1966, au montant de \$10,359.00 pour l'installation avec poteaux d'acier d'un système d'éclairage au parc de balle-molle (Rochefort), le tout, tel que spécifié à ladite soumission, soit acceptée.

ADOPTE

\*\*\*\*\*

ET RESOLU que la soumission de "Piscine Kennedy Construction Ltée, Division de St-Romuald", en date du 20 mai 1966, au montant de \$43,732.00 pour la fourniture de tous les matériaux, l'outillage et la main-d'œuvre nécessaires à l'exécution complète et parfaite d'une piscine et pataugéuse dans les limites de la Cité, soit acceptée.

Résolution No. 16-986 (suite)

Les travaux devront être terminés au plus tard le 24 juin 1966, à défaut de se faire, une somme de \$100.00 par jour de retard sera débiter comme pénalité sur le montant ci-haut mentionné.

ADOPTÉ  
\*\*\*\*\*  
Rés. No. 16-987

CONSIDERANT qu'en vertu de la loi et les règlements pour l'exécution, dans la province, de projets relatifs à la célébration du Centenaire de la Confédération au Canada, le promoteur d'un projet ne peut accepter que la soumission la plus basse en autant que le soumissionnaire s'est conformé à toutes les instructions reçues;

CONSIDERANT que les architectes Caron, Juneau et Bigué, après études et examen des soumissions reçues pour la construction d'un Centre Culturel en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ont fait rapport le 27 mai 1966 à l'effet que le plus bas soumissionnaire ne s'est pas conformé à toutes les instructions reçues;

CONSIDERANT que d'après ce même rapport, la deuxième soumission, soit celle de Henri Paquette au montant de \$91,780.00 répond en tout point aux exigences des devis et de la formule de soumission;

Pour ces motifs, il est proposé, secondé et unanimement résolu que ce Conseil prie l'honorable secrétaire de la Province de bien vouloir autoriser la Corporation de la cité du Cap-de-la-Madeleine à accepter, pour la construction de son Centre Culturel, la soumission de Henri Paquette au montant de \$91,780.00.

ADOPTÉ

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-988

ATTENDU que la fréquence de votre service de transport en commun a été considérablement réduit dans les limites de notre municipalité, à la suite de la dernière ordonnance de la Régie des Transports;

ATTENDU que la fréquence change selon les heures du jour, selon les jours de la semaine et selon les saisons.

ATTENDU que les usagers ont à souffrir d'un grave malaise, souvent préjudiciable, résultant d'une attente trop prolongée dans certains cas et d'une affluence trop grande en d'autres occasions;

EN CONSEQUENCE il est proposé par M. l'Echevin L. Rheault et secondé par M. l'Echevin J. Lachapelle et UNANIMEMENT RESOLU que ce Conseil demande avec insistance à la Compagnie de Transport St-Maurice de placer des horaires à chaque arrêt indiquant l'heure des départs de tel arrêt d'après la fréquence établie pour telle période du jour, tel jour de la semaine, selon les mois ou les saisons, ainsi que d'augmenter le nombre de voitures aux heures de pointe, afin de satisfaire aux besoins des usagers sans les entasser exagérément.

ADOPTÉ.

CORRESPONDANCE LUE:

Lettre de Arno Electrique Ltée Re: Eclairage Parc de balle-molle  
 Lettre de Trois-Rivieres Presse Ltée sollicitant une annonce  
 à l'occasion de la fête de la Saint-Jean-Baptiste.  
 Lettre des Loisirs Ste-Madeleine Inc, Re: équipement de Parc.  
 Réclamation Re: Marcel Boisclair.  
 Congrès de l'Union des Municipalités, 6 et 8 octobre 1966,  
 Re: Inscription.

Et son honneur le Maire lève la séance.

*Arthur Besudis*  
 Le Greffier

*J. A. P. P. P.*  
 La Maire

Province de Québec,  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaire des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, "lundi" le 6ième jour du mois de juin 1966, à 7.00 heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les échevins L. Rheault, S. Hénaire, J.P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

\*\*\*\*\*

Rés. No. 16-989.

Proposé, secondé et UNANIMEMENT résolu que ce Conseil apprend avec de vifs regrets, le décès de Mme Lucien Leblanc, mère de M. Jacques Leblanc, ex-échevin.

Ce Conseil présente donc à la famille Leblanc, ses plus sincères condoléances dans le deuil cruel qui vient de l'atteindre et autorise le Trésorier à verser les honoraires d'une grand messe pour le repos de l'âme de la disparue.

ADOPTE

Rés. No. 16-990.

Proposé par l'échevin M. Bergeron  
Appuyé par l'échevin S. Hénaire

ET RESOLU que les minutes de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 30 mai 1966, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

ADOPTE

Rés. No. 16-991.

Proposé par l'échevin R. Lepage  
Appuyé par l'échevin S. Hénaire

ET RESOLU que les décisions prises lors du Comité en date du 30 mai 1966, soient adoptées telles que soumises.

RAPPORT DES DECISIONS PRISES LORS DU COMITE DU 30 MAI 1966.

\*\*\*\*\*

PRESENTS: Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers,  
Messieurs les échevins, L. Rheault, S. Hénaire, J.P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage et J. Lachapelle, ainsi que le gérant M. Nadeau, et l'ingénieur M. Marcoux.

- 1 - La cotation du 23 mai 1966 de Charles Lévesque Enr, pour l'installation électrique du puits no. 14, au montant de \$ 1,390.00, est acceptée.
- 2 - Demande est faite au Directeur des Loisirs de procéder sans délai à l'installation des balançoires dans les différents parcs de la Cité.
- 3 - Le Comité accepte les recommandations du Directeur des Loisirs concernant l'achat de manèges pour les différents parcs de la Cité.
- 4 - L'Ingénieur est autorisé à retenir les services de M. Georges Gariépy A.G., pour délimiter les servitudes à prendre en vue de la construction de l'égoût rue Patry.
- 5 - Sur recommandation du Directeur de Police, le comité accepte que l'arrêt d'autobus situé sur le côté nord du boulevard Ste-Madeleine, entre les numéros 527 et 529, soit relocalisé en face de 533 boulevard Ste-Madeleine, au lieu qu'à l'intersection nord-est de la rue Montcalm.
- 6 - Le Comité accepte que les personnes suivantes soient engagées comme gardiens et préposés à l'entretien des différents parcs de la Cité.

"RAPPORT DES DECISIONS PRISES LORS DU COMITE DU 30 MAI 1966"

\*\*\*\*\*  
6 - (suite)

- Parcs Des Oblats et Du Moulin - Walter Mondou.
- Parc Du Moulin - Henri Ricard.
- Parc Des Chenaux - Adrien Faucher
- Parc Rochefort - En suspens.
- Parc St-Odilon - Henri-Paul Bordeleau.
- Parc Ste-Bernadette - Albert St-Louis.

7 - Ayant pris connaissance du rapport du 26 mai 1966 de M. J. Bettez, le comité autorise le Trésorier à rembourser à la Fabrique St-Odilon la somme de \$ 50.40, par suite d'erreurs d'imposition pour les années 1962, 1963, 1964 et 1965.

8 - Suite aux recommandations de M. Emile Anctil, Directeur de Police, le comité accepte à ce que les personnes suivantes soient engagées comme constables-pompiers-cadets:

- Jean-Marie Jodoin 23 ans  
50-C, rue St-Valère.
- Marcel Bellefeuille 23 ans  
161-a, rue Rochefort.
- Robert Thibeault, 24 ans  
7, rue St-Pierre.

9 - Suite au rapport du 27 mai 1966 de M. Jacques Bettez, Estimateur Permanent, le comité demande à ce que la partie du lot 144-2, propriété des Soeurs Grises de la Croix, et ayant une superficie de 9,610 pieds carrés, soit transférée de l'évaluation imposable à l'évaluation non-imposable, pour un montant de \$ 1,440.00.

10 - Le comité demande que les services de Me Robert Carrier soient retenus au besoin.

Sur cet item, l'assemblée est close.

Gérard Nadeau C.A.,  
Gérant Municipal.

Rés. No. 16-992. Proposé par l'échevin J.P. Lavergne,  
Appuyé par l'échevin M. Bergeron

ET RESOLU que les comptes au montant total de \$ 71,363.01 et tels que décrits ci-après soient et sont par les présentes acceptés pour paiement.

Liste des comptes séance du 6 juin 1966.

Paie No. 41	7,505.14	Paie No. 42	7,743.30
Paie No. 43	7,552.92	Paie No. 44	8,172.60
Association Policier	90.00	Ass. Int. Machinistes	328.00
P.V. Ayotte Ltée	2.97	Auer Light Co. Ltd	44.10
B. Royale Canada	39.10	B. C. Nationale (pano)	65.38
Bureau Tourisme C.C.	500.00	Chs Brindle & B.C.N.	4,228.60
C.P. Express Co.	3.75	Conseil Ports Nationaux	1.00
La Cité du Cap	159.92	Direct Motors Exp.	41.70
Escadrille 350	25.00	Etudiants Ecole Martel	40.00
Fédération Oeuvre Cha.	750.00	Hôpital Cloutier	5,000.00
T.B. Machines	7.95	Journal "Le Copain"	50.00
Jacques Auto Acc. Enr.	4.29	Rodrigue Lepage	100.00
Cyrille Labelle & Cie	3.02	Librairie Morin Inc.	260.26
Hon. Ministre Finances	3,470.69	Le Nouvelliste	226.28
Paroisse St-Odilon	50.40	Fred Poliquin Ltée	3.13
Protonataire Cour Supé.	61.58	Quincaillerie Rochefott	92.03
Sirois Automobile Ltée	180.31	Armand Roy & Fils Ltée	76.00
Rec. Gén. Canada	2,322.76	Rec. Général Canada	836.08
Spéc. Beauchamps enr.	64.05	Séminaire St-Joseph	1,000.00
Stanley Motor Ltd	182.48	Syndicat Fontionnaires	59.50

Liste des comptes séance du 6 juin 1966 (suite)

St-Maurice Oxygen Ltee	49.01-	Three Rivers Press	56.00-
			\$ 51,449.30

REGLEMENTS:

Cie Dollard Const.	2,839.33-	Fonderie Grand'Mère	2,551.42-
Ubald Forest & Fils	1,213.06-	Laurentide Ready-mix	4,911.44-
Geo. Lambert Inc.	726.73-	Chs. Lévesque Enr.	2,353.81-
Produits Ciment St-Maurice Ltée	2,543.23-	Tillsonburg Pipe & Supply Co.	2,285.36-
			\$ 19,424.38

BIBLIOTHEQUE:

D. Kasan	26.40-	L.P. Laroche	156.20-
J. R. Lemire Inc.	33.08-	Librairie 3-Rivières	19.36-
Reliure Pucet Inc.	114.80-	Le Royaume du Livre	2.74-
		Science Club	1.25-
			\$ 353.83

LOISIRS:

Réal Lamothe & Cycles	121.59-	Plywood Distributors Inc	13.91-
			\$ 135.50
		Grand Total:	\$ 71,363.01

Rés. No. 16-993.      Proposé Par l'échevin M. Bergeron  
Appuyé par l'échevin S. Hénaire

ET RESOLU que la résolution No. 16-986 soit annulée à toute fin que de droit et remplacée par la suivante:

Que la soumission du 26 mai 1966 de Arno Electrique Ltée qu montant de \$ 10,359.00, pour l'installation d'un système d'éclairage avec poteaux d'acier pour le terrain de balle-molle au parc Rochefort, soit acceptée à condition que l'entrepreneur autorise la Cité à déduire sur le montant ci-haut mentionné une somme de \$ 25.00 par jour de retard si les travaux ne sont pas terminés pour le 29 juin 1966.

Cependant, advenant le cas où les travaux seraient terminés à la satisfaction des ingénieurs-conseils Provencher & Desjardins avant le 29 juin 1966, la Cité s'engage à verser à l'entrepreneur une somme additionnelle de \$ 25.00 pour cheque jour complet où le système sera en opération avant le 29 juin 1966.

Que le Gérant soit autorisé à signer une entente avec l'Entrepreneur.

ADOPTE

Rés. No. 16-994.      Proposé par l'échevin R. Lepage  
Appuyé par l'échevin M. Bergeron

ET RESOLU que ce conseil accepte le plan d'une partie de la \* subdivision \* des lots cadastraux Nos. 422-C et 423, plan fait et préparé par M. Edouard Lair, arpenteur géomètre, en date du 28 mai 1966.

ADOPTE

Rés. No. 16-995      Proposé par l'échevin R. Lepage  
Appuyé par l'échevin L. Rheault

ET RESOLU que ce Conseil accepte de Mlle Rose Courteau, et ce pour le prix de \$ 1.00, une partie du lot No. P-415 ayant une superficie approximative de 1,776 pieds carrés, pour l'élargissement du Chemin du Passage à 50 pieds de largeur.

Rés. No. 16-995 (suite)

Que le notaire Robert Carrier soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

ADOPTE

Rés. No. 16-996.      Proposé par l'échevin R. Lepage  
Appuyé par l'échevin L. Rheault

ET RESOLU QUE ce Conseil accepte de M. Jules Brousseau, et ce pour le prix de \$ 1.00, une partie du lot No. P-415 ayant une superficie approximative de 1,080 pieds carrés, pour l'élargissement du Chemin du Passage à 50 pieds de largeur.

Que le notaire Robert Carrier soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

ADOPTE

Rés. No. 16-997.      Proposé par l'échevin M. Bergeron  
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle

ET RESOLU QUE le règlement 451 intitulé "REGLEMENT Concernant la construction d'un Centre Culturel en vertu de l'entente Fédérale-Provinciale pour l'exécution de projets commémoratifs du Centenaire de la Confédération au Canada soit adopté en première lecture.

ADOPTE

Rés. No. 16-998.      Proposé par l'échevin M. Bergeron,  
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle

ET RESOLU que le règlement 451, intitulé "REGLEMENT concernant la construction d'un Centre Culturel en vertu de l'entente Fédérale-Provinciale pour l'exécution de projets commémoratifs du Centenaire de la Confédération au Canada soit adopté en deuxième et dernière lecture.

ADOPTE

Rés. No. 16-999.      Proposé par l'échevin M. Bergeron  
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle

ET RESOLU que le Greffier de la Cité soit autorisé à convoquer une assemblée publique des électeurs propriétaires d'immeubles imposables de la Cité pour "MERCREDI" le 15ième jour de juin 1966, entre 7.00 heures et 9.00 heures du soir, relativement au règlement 451 au montant de \$ 61,000.00 pour la construction d'un Centre Culturel, et ce, en conformité avec l'Article 593 de la Loi des Cités et Villes.

ADOPTE

Rés. No. 17-000.      Proposé par l'échevin M. Bergeron  
Appuyé par l'échevin R. Lepage

ET RESOLU que le Greffier soit autorisé à enlever du rôle d'évaluation la maison démolie au début de mai 1966, portant le No. civique 14, de la rue St-Henri et qui était construite sur les lots 406-24-25.

ADOPTE

Rés. No. 17-001. Proposé, secondé et unanimement résolu que ce Conseil est heureux de présenter à M. Maurice Bellemare ses plus sincères félicitations à l'occasion de sa réélection pour un septième mandat comme député provincial du Comté de Champlain.

ADOPTE

AVIS DE MOTION No. 17-002.

\*\*\*\*\*

Je soussigné, échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la LOI et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement amendant le code de construction.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 6ième jour du mois de juin 1966.

Signé (Lionel Rheault)

Echevin de la Cité  
du Cap-de-la-Madeleine.

CORRESPONDANCE LUES:

\*\*\*\*\*

Lettre de La Cie de Transport St-Maurice relativement à la résolution No. 16-988.

Lettre du Département des Finances, incluant le chèque No. 416-0136968, au montant de \$ 3,728.00, en vertu de l'article 5 de la Loi sur les subventions au municipalités pour l'année d'imposition commençant le 1er janvier 1966.

Régie des Alcools du Québec relativement à une demande de permis de M. Charles Turcotte pour Salle à manger et bar.

Lettre de M. Maurice Desrochers demandant d'enlever du rôle d'évaluation la bâtisse démolie au No. 14 de la rue St-Henri.

Lettre de M. Ronald Marcoux, Ing., de la Cité confirmant que les règlements 339, 354, 364, 366, 369 et 419 sont complétés.

Lettre du Trésorier certifiant les soldes disponibles sur les règlements 339, 354, 364, 366, 369 et 419.

Ministère des Affaires Municipales accusant réception d'un exemplaire du règlement No. 423-B.

Et Son Honneur lève la séance.

*Maurice Beaudin*

LE GREFFIER

*Jean Paul Toure*  
LE MAIRE

Province de Québec,  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, "lundi" le 13ième jour du mois de juin 1966, à 7.00 heures P. M. à laquelle assemblée étaient présents MM. les échevins L. Rheault, J. P. Lavergne, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence de l'échevin J. P. Lavergne.

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-003      Proposé, secondé et unanimement résolu, que ce Conseil apprend avec de vifs regrets, le décès de J. Stanislas Larivière, propriétaire résidant de cette Cité depuis de nombreuses années et père de M. Lionel Larivière, ancien échevin et Commissaire des Ecoles de la Cité.

Ce Conseil présente donc à la famille Larivière, ses plus sincères sympathies dans le deuil cruel qui vient de l'atteindre et autorise le Trésorier à verser les honoraires d'une Grand'Messe pour le repos de l'âme du disparu.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-004      Proposé, secondé et unanimement résolu qu'en l'absence du Maire et du PRO-Maire, ce Conseil désigne pour présider la séance de ce soir, 13 juin 1966, M. l'échevin Jean-Paul Lavergne.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-005      Proposé par l'échevin R. Lepage,  
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que les minutes de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 6 juin 1966, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Adopté

\*\*\*\*\*

"DECISIONS DU COMITE EN DATE DU 6 JUIN 1966"

\*\*\*\*\*

PRESENTS:- Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les échevins L. Rheault, M. Bergeron, S. Hénaire, R. Lepage, J. P. Lavergne et J. Lachapelle ainsi que le Gérant, M. Nadeau, l'Ingénieur, M. Marcoux et M. Bettez, inspecteur en bâtiment.

- 10.- En vue de l'aménagement du futur complexe récréatif, il est recommandé d'essayer de bénéficier des services d'un architecte-paysagiste du gouvernement provincial et si impossible, l'Ingénieur est autorisé à en retenir un d'un bureau professionnel.
- 20.- Après étude du procès-verbal de la séance du 30 mai 1966 de la Commission d'Urbanisme, le comité accepte les recommandations telles que soumises.
- 30.- Le Gérant est autorisé à retenir les services des membres de la Protection Civile pour préparer le bûcher de la St-Jean et de leur verser la somme maximum de \$400.00.

"SUIITE DES DECISIONS DU COMITE EN DATE DU 6 JUIN 1966"

\*\*\*\*\*

- 40.- Etant donné qu'une épidémie de chenilles sévit présentement, le Gérant est autorisé à retenir les services de M. Yvon Fournier pour l'arrosage de nos arbres, au prix de \$1.00 l'unité.
- 50.- Après avoir pris connaissance du rapport du 3 juin 1966 de M. Emile Anctil, le comité autorise celui-ci à faire placer une enseigne "Défense de stationner les dimanches et jours de fête", sur le côté Sud-Est de la rue du Sanctuaire, intersection Ste-Madeleine.
- 60.- Le comité demande au Directeur de Police de faire placer une enseigne "30 milles à l'heure" en direction Nord-Sud sur la rue St-Maurice, intersection Montplaisir.

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-006      Proposé par l'échevin J. Lachapelle,  
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que les décisions prises lors du comité en date du 6 juin 1966, soient adoptées, moins cependant l'item "5" remis pour étude à la demande de l'échevin L. Rheault.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-007      Proposé par l'échevin R. Lepage,  
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que les comptes au montant total de \$61,149.14 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

"LES COMPTES"

\*\*\*\*\*

Paie No. 45	\$11,257.69	Paie No. 46	\$ 8,053.96
Réjean Giroux N. P.	88.35-	Hydro-Québec	6,957.92-
Boisvert, Dion, Malo, Beauchamp, Lortie Associés			3.55-
Congrès Provincial des Chevaliers de Colomb.....			100.00-
Matteau Radio Electrique Limitée.....			123.67-
Centre du pneu Inc.	23.50-	C. P. R.	74.09-
Cap auto Seat Cover	15.70-	Cap Tire Service	166.17-
The National Cash Register.....			220.96-
Jean R. Saulnier	5.00-	Gravier Mont-Carmel Enrg.	35.94-
Francis Hankin Enr.	385.92-	B-Can. Nationale	29,376.55-
André Chartrand	145.80-	Arthur Matteau	153.55-
Hon.Min.Finances	70.00-	Cité du Cap	129.10-
Roy Trottier Inc.	681.09-	Sévigny & Paré Enr.	50.72-
Cie Bois St-Laurent	209.07-	Jacques Carceau	1,898.75-
Pépinière des Laurentides Inc.....			86.00-
Roland Gélinas	.19.89-	Nicolas Vivier	7.92-
Duroy Rusco Inc.	71.44-	J. R. Lemire Enr.	94.98-
Club du livre Pédagogique.....			3.25-
D. Kasan	25.01-	Réal Lamothe Cycles	67.81-
Com.Scolaire du Cap	470.64-	Comp.Musical Fillion	75.15-
		TOTAL.....	<u>\$61,149.14</u>

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-008 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,  
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que la soumission de "REGIONAL ASPHALTE LIMITEE", en date du 13 juin 1966, au montant de \$65,755.00 pour l'exécution de travaux, le tout, tel que spécifié à la dite soumission, soit acceptée. Que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer ledit contrat.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-009 Proposé par l'échevin R. Lepage,  
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que le procès-verbal de l'assemblée publique des électeurs, propriétaires d'immeubles imposables de la Cité, tenue "mercredi", le 8ième jour de juin 1966, entre 7.00 et 9.00 heures du soir, relativement au règlement No. 450 au montant de \$74,684.29, pour le repavage de diverses rues et de la devanture du garage municipal, soit adopté.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-010 Proposé par l'échevin R. Lepage,  
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que le procès-verbal de l'assemblée publique des électeurs, propriétaires d'immeubles imposables de la Cité, tenue le 8ième jour de juin 1966, de 7.00 à 8.00 heures du soir, relativement au règlement No. 371-U, concernant le zonage dans les limites de la Cité, soit adopté.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-011 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,  
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce Conseil autorise l'Ingénieur municipal, M. Ronald Marcoux, à préparer les plans et devis pour l'installation des services d'égout et d'aqueduc sur la rue Desbiens et à soumettre les dits plans et devis pour approbation à la Régie des Eaux du Québec.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-012 Proposé par l'échevin R. Lepage,  
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que ce Conseil accepte selon les conditions de la résolution du 18 avril 1966 de la Commission Scolaire du Cap-de-la-Madeleine, une lisière de terrain telle qu'encerclée en rouge par les lettres ABCD et A sur le plan No. R-191 du 24 mai 1966 et ayant une superficie approximative de 5,040 pieds carrés à même les lots 157 P-109 et 157 P-88.

Cette acceptation est sujette à la renonciation par contrat du droit de passage privé détenu par deux contribuables sur une partie de ces dits lots.

Que Me Réjean Giroux, notaire, soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-013      Proposé par l'échevin L. Rheault,  
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que Me Yvon Monfette, avocat, soit  
nommé Commissaire de la Commission des Loisirs, en rempla-  
cement de Me Gérald Grégoire, démissionnaire.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-014      Proposé par l'échevin L. Rheault,  
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que la présente séance soit ajournée  
à "mercredi", le 15 juin 1966, à 9.15 heures P. M. sur tou-  
tes choses non terminées.

Adopté

\*\*\*\*\*

CORRESPONDANCES LUES  
\*\*\*\*\*

Réponse de la Cie de Transport St-Maurice à  
la résolution du Conseil RE: horaires des arrêts et départs  
des autobus.

Invitation d'assister au tournoi de Golf au  
club de Golf de Beloeil, le 12 août prochain.

La Régie des Alcools du Québec tiendra son en-  
quête à Québec, le 20 juin 1966 sur la demande d'un permis de  
taverne par M. J-Paul Pérusse à 206 Thibeau et sur la demande  
d'un permis d'épicerie par M. Claude Pitre à 77 Duguay.

Permission demandée par le Directeur de la Police  
d'assister avec son épouse au congrès de l'A. C. P. P. Q. à  
Sept Iles, les 4, 5, 6 et 7 juillet 1966.

Lettre de Mlle Armande Bouchard, concernant la  
démission de Me Gérald Grégoire de la Commission des Loisirs.

Le Secours aux lépreux sollicite aide de la  
Cité.

Invitation de la Chambre de Commerce du Cap d'as-  
sister à l'ouverture du "Bureau Touristique.

Et le Président de l'assemblée lève la séance.

Arthur Beaudin

Le Greffier

J. P. P. P.

Le Maire

#####  
\*\*\*\*\*  
#####

Province de Québec,  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A un ajournement de l'assemblée du 13 juin 1966, lequel ajournement fut tenu aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, "mercredi" le 15ième jour du mois de juin 1966, à 9.15 heures P. M., auquel ajournement étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les échevins L. Rheault, S. Hénaière, J. P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-015

\*\*\*\*\*

Proposé par l'échevin M. Bergeron,

Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que le procès-verbal de l'assemblée publique des électeurs, propriétaires d'immeubles imposables de la Cité, tenue ce jour, 15 juin 1966, entre 7.00 et 9.00 heures du soir, relativement au règlement No. 451, au montant de \$61,000.00 pour la construction d'un "Centre Culturel" soit adopté.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-016

\*\*\*\*\*

Proposé par l'échevin M. Bergeron,

Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que la résolution No. 14-476 adoptée en date du 30 mai 1960 concernant l'octroi du projet d'assurance collective pour les employés de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, aux compagnies "Zuric et La Laurentienne Compagnie d'Assurance sur la Vie", soit annulée à toutes fins que de droit.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-017

\*\*\*\*\*

Proposé par l'échevin M. Bergeron,

Appuyé par l'échevin S. Hénaière.

ET RESOLU que ce Conseil accepte les projets d'assurance collective, dont un projet pour les fonctionnaires et un 2ième pour les employés extérieurs, par "The Travelers Insurance Company", présentés par M. Guy Guindon, lesquels projets demeurent annexés à la présente résolution pour en faire partie.

Le tableau des bénéficiaires est accepté tel que soumis pour les deux projets par la Compagnie.

L'épouse de l'assuré devra être couverte dès la mise en vigueur de ces polices.

"SUITE DE LA PRESENTE RESOLUTION, PAGE SUIVANTE"

\*\*\*\*\*



Province de Québec,  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, "lundi" le 20ième jour de juin 1966, à 7.00 heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les échevins L. Rheault, S. Hénaire, J. P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-021      Proposé par l'échevin R. Lepage,  
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que les minutes de l'assemblée régulière du Conseil de cette Cité, en date du 13 juin 1966 ainsi que les minutes de l'ajournement en date du 15 juin 1966, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-022      Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,  
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que les comptes au montant total de \$49,585.79 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

"LES COMPTES"

\*\*\*\*\*

Paie No. 47	\$ 7,252.31	Paie No. 48	\$ 7,532.99
G. Baribeau et Al.	1,493.33	Direct Motor Express	6.70-
Paul Guilbault Inc.	3.88	Spécialités Beauchamp	10.60-
St-Maur. Oxygen	96.12	Can. Silk Mfg Co.	5.33-
Cité du Cap	181.65	P.E. Bergeron Machinerie	8.17-
Bureau de Crédit 3-R.	18.00	Montreal Bearing Serv.	13.06-
Int. Business Machine	6.63	Corp-Mun. Ste-Marthe	300.00-
Bur. Enregistrement	24.05	Paul E Linteau	8.35-
Pelletier Tire Serv.	198.89	Hervé Trépanier	65.00-
Zurich Insurance	1,915.96	Zurich Insurance	763.62-
Carrière St-Maur.	136.80	Aurèle Ouellette	17.50-
Geo. Lambert Inc.	239.15	Quincaillerie Rochefort	166.88-
Massicotte & Fils	23,720.35	Massicotte & Fils	2,300.00-
Emile Hamel	26.50	Studio Sauvageau	5.30-
Royaume du Livre	1.17	Caron, Juneau. Bugué	3,067.50-
			<u>\$49,585.79</u>

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-023      Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,  
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que le Greffier soit autorisé d'enlever du rôle d'évaluation de l'année 1966, la bâtisse appartenant à M. Raymond Saulnier, portant les Nos. civiques 303 et 305<sup>A</sup> de la rue Baillargeon, située sur le lot 171-328 et évaluée au montant de \$5,470.00, laquelle bâtisse est démolie.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-024    Proposé par l'échevin R. Lepage,  
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que ce Conseil accepte le plan d'une partie de la subdivision des lots cadastraux Nos. 122, 157, 163, 163-A, 422-C, 423, 424-A, 425-A et 426-A, plan fait et préparé par M. Ernest L. Duplessis, arpenteur-géomètre, en date du 30 mai 1966.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-025    Proposé par l'échevin R. Lepage,  
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que ce Conseil accepte le plan montrant une partie de la subdivision des lots Nos. 149, 157, 163, 164 et 166 du cadastre officiel de la Cité, plan fait et préparé par M. Ernest L. Duplessis, arpenteur-géomètre, en date du 17 juin 1966.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-026

\*\*\*\*\*

Proposé, secondé et unanimement résolu, qu'au nom de ce Conseil des félicitations soient transmises aux Honorables Maurice Bellemare, Clément Vincent et Yves Gabias, respectivement Ministre du Travail, de l'Industrie et du Commerce; Ministre de l'Agriculture et de la Colonisation et Secrétaire de la Province, ainsi que des vœux sincères de grands succès dans leurs importantes fonctions.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-027    Proposé par l'échevin J. Lachapelle,  
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce Conseil agré en principe à la demande des "Laboratoires NBC Ltée", en date du 20 juin 1966 et que la présente résolution soit transmise au Ministère des Affaires Municipales ainsi qu'au Ministère de l'Industrie et du Commerce pour étude et approbation.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-028    Proposé par l'échevin S. Hénaiere,  
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que le règlement No. 371-V, intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE", soit adopté en première lecture.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-029    Proposé par l'échevin S. Hénaiere,  
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que le règlement No. 371-V, intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE", soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-030 Proposé par l'échevin S. Hénaiere, 132  
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que le Greffier de la Cité soit autorisé à convoquer une assemblée publique des électeurs, propriétaires d'immeubles imposables des zones concernées de la Cité, pour le 13ième jour de juillet 1966, entre 7.00 et 8.00 heures du soir, relativement au règlement No. 371-V, concernant le zonage dans les limites de la Cité, et ce, en conformité avec l'article 426 de la loi des Cités et Villes.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-031 Proposé par l'échevin S. Hénaiere,  
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le règlement No. 326-E, intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT No. 326 CONCERNANT LA CONSTRUCTION DANS LES LIMITES DE LA CITE", soit adopté en première lecture.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-032 Proposé par l'échevin S. Hénaiere,  
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le règlement No. 326-E, intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT No. 326 CONCERNANT LA CONSTRUCTION DANS LES LIMITES DE LA CITE", soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté

\*\*\*\*\*

CORRESPONDANCES LUES  
\*\*\*\*\*

Lettre de M. Raymond Saulnier nous avisant de la démolition de la bâtisse située sur le lot 171-328.

Lettre de la compagnie "St-Romuald Construction Ltée" demandant de lui retourner son chèque au montant de \$4,500.00 en retour d'un cautionnement l'Union Canadienne, Compagnie d'Assurances.

Lettre de M. Adrien Beaudoin, demandant un octroi pour la troupe des "scouts" de Ste-Madeleine.

La Régie des Alcools nous informe de la demande d'un permis d'épicerie par M. Marius Pothier, à 82 Fusey.

Avis de réclamation par M. Alphonse Grenier, 5 Fafard pour le bris de sa propriété.

Avis de réclamation de M. Côme Lamothe, par l'entremise de ses procureurs Mes Bureau et Bouchard à la suite d'un accident à son fils Daniel âgé de 4 ans.

Et Son Honneur lève la séance

*Arthur Beaudin*

LE GREFFIER

*Georges Hénaiere*

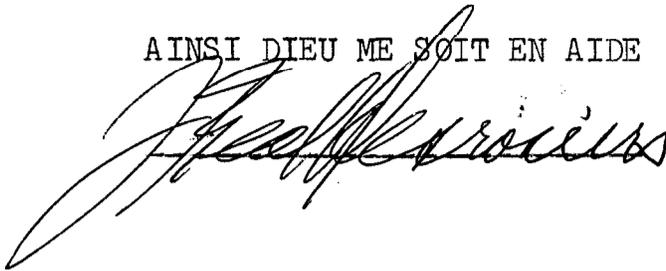
LE MAIRE

#####

Province de Québec,  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je, J. Réal Desrosiers, "MAIRE" de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, jure que je remplirai avec honnêteté, fidélité et justice, les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE



Assermenté devant moi à  
Cap-de-la-Madeleine, ce  
11<sup>ème</sup> jour du juillet 1966.

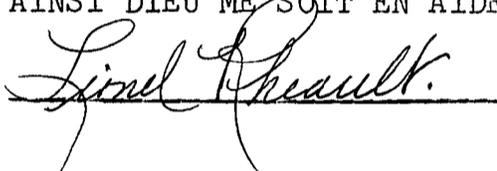
*Arthur Beaudin*  
GREFFIER, Cité du Cap-de-la-Madeleine.

\*\*\*\*\*

Province de Québec,  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je, Lionel Rheault, "ECHEVIN" du quartier No. 1, jure que je remplirai avec honnêteté, fidélité et justice, les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE



Assermenté devant moi à  
Cap-de-la-Madeleine, ce  
11<sup>ème</sup> jour de juillet 1966.

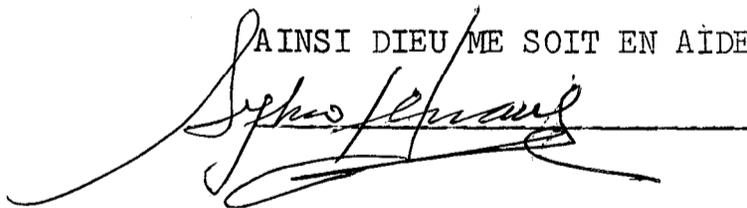
*Arthur Beaudin*  
GREFFIER, Cité du Cap-de-la-Madeleine.

\*\*\*\*\*

Province de Québec,  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je, Sylvio Hénaire, "ECHEVIN" du quartier No. 2, jure que je remplirai avec honnêteté, fidélité et justice, les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE



Assermenté devant moi à  
Cap-de-la-Madeleine, ce  
11<sup>ème</sup> jour de juillet 1966

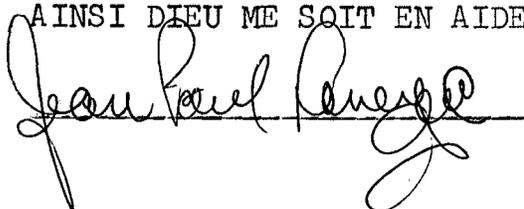
*Arthur Beaudin*  
GREFFIER, Cité du Cap-de-la-Madeleine

\*\*\*\*\*

Province de Québec,  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je, Jean-Paul Lavergne, "ECHEVIN" du quartier No. 3 jure que je remplirai avec honnêteté, fidélité et justice, les devoirs de cet charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE



Assermenté devant moi à  
Cap-de-la-Madeleine, ce  
11<sup>ème</sup> jour de juillet 1966

*Arthur Beaudin*  
GREFFIER, Cité du Cap-de-la-Madeleine.

\*\*\*\*\*

Province de Québec,  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je, Martin Bergeron, "ECHEVIN" du quartier No. 4, jure que je remplirai avec honnêteté, fidélité et justice, les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

*Martin Bergeron*

Assermenté devant moi à  
Cap-de-la-Madeleine, ce  
11- ième jour de juillet 1966.

*Arthur Beaudin*  
GREFFIER, Cité du Cap-de-la-Madeleine

\*\*\*\*\*

Province de Québec,  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je, Rodrigue Lepage, "ECHEVIN" du quartier No. 5, jure que je remplirai avec honnêteté, fidélité et justice, les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

*Rodrigue Lepage*

Assermenté devant moi à  
Cap-de-la-Madeleine, ce  
11- ième jour de juillet 1966.

*Arthur Beaudin*  
GREFFIER, Cité du Cap-de-la-Madeleine.

\*\*\*\*\*

Province de Québec,  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je, Marcel Gervais-----, "ECHEVIN" du quartier No.6, jure que je remplirai avec honnêteté, fidélité et justice, les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

*Marcel Gervais*

Assermenté devant moi à  
Cap-de-la-Madeleine, ce  
11- ième jour de juillet 1966.

*Arthur Beaudin*  
GREFFIER, Cité du Cap-de-la-Madeleine.

\*\*\*\*\*

"ELECTION DU 4 JUILLET 1966"

\*\*\*\*\*

"TERME DE 3 ANS"

Première séance du nouveau Conseil élu, voir page suivante  
No. 134.

Assermentation des membres du nouveau Conseil, le 11 juillet  
1966.

*Arthur Beaudin*  
Le Greffier.

Proposé, secondé et unanimement résolu, que ce Conseil apprend avec de vifs regrets, le décès de M. Lucien Leblanc, propriétaire résidant de cette Cité depuis de nombreuses années et père de M. Jacques Leblanc, ex-échevin du quartier No. 2.

Ce Conseil présente donc aux familles Leblanc, ses plus sincères condoléances dans le deuil cruel qui vient de les atteindre et autorise le Trésorier à verser les honoraires d'une Grand'Messe pour le repos de l'âme du disparu.

Adopté

\*\*\*\*\*

Province de Québec,  
Cité du Cap de la Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap de la Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, "lundi" le 11<sup>ème</sup> jour du mois de juillet 1966, à 7.00 heures P. M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les échevins L. Rheault, S. Hénaire, J. P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage et M. Gervais, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-035      Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,  
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que les minutes de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité, en date du 20 juin 1966, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Adopté

\*\*\*\*\*

"DECISIONS PRISES LORS DU COMITE DU 20 JUIN 1966"

\*\*\*\*\*

PRESENTS: Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les échevins L. Rheault, S. Hénaire, J. P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage et J. Lachapelle ainsi que l'Ingénieur, M. Marcoux.

- 10.- Le Greffier autorisé à renvoyer le chèque de \$4,500.00 à St-Romuald Construction Ltée, en échange du cautionnement de l'Union Canadienne, Compagnie d'Assurance. Re: Piscine.
- 20.- Le Directeur de la Police, M. Emile Anctil, autorisé d'assister au congrès des policiers à Sept-Iles, les 4, 5, 6 et 7 juillet prochains, (1966).
- 30.- Concernant la demande d'octroi des scouts de Ste-Madeleine, attendre.
- 40.- M. Jacques Bettez autorisé d'assister au congrès de l'Association Canadienne d'Urbanisme, tenu à Val d'Or, du 22 au 25 juin 1966.
- 50.- Sur St-Philippe, au Nord de Montplaisir, vérifier trottoir.

PROVINCE  
DE QUÉBEC



CITÉ  
DU

CAP - DE - LA - MADELEINE

RÉSOLUTION

No 17-034

A une assemblée régulière (spéciale) du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, "lundi" le 11<sup>ème</sup> jour du mois de juillet 1966, à 2 heures P.M. (~~XXX~~), à laquelle assemblée étaient présents :—

SON HONNEUR LE MAIRE

J. R. Desrosiers.

MM. les échevins :— L. Rheault, S. Hénaire, J. P. Lavergne,  
M. Bergeron, R. Lepage et M. Gervais.

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Proposé par l'échevin -----

Appuyé par l'échevin -----

Et résolu :—

Proposé, secondé et unanimement résolu,  
que ce Conseil apprend avec de vifs regrets, le décès  
de Madame Vve Alexandre Descoteaux, née Béatrice Frigon  
de Trois-Rivières et mère de M. Paul Descoteaux, proprié-  
taire de la firme "Cie de Construction Dollard Ltée" en-  
trepreneur général de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Ce Conseil donc à la famille Descoteaux et  
tout spécialement à M. Paul Descoteaux ainsi qu'aux fa-  
milles Frigon, ses plus sincères sympathies dans le deuil  
cruel qui vient de les atteindre.

Adopté

Certifié vraie copie

*Arthur Boudin*  
Le Greffier.

- 60.- M. Bettez autorisé à prendre une injonction contre les Placements Decem, s'ils ne cessent pas le charroyage de terre sur le terrain sous option.
- 70.- Le comité recommande de laisser à la discrétion de l'Ingénieur, l'achat d'une tondeuse.
- 80.- Le comité recommande de vérifier le trottoir brisé à 180 Toupin chez M. Fernand Lemay et de faucher l'herbe au Parc des Chenaux pour la St-Jean-Baptiste.
- 90.- Le comité recommande d'enlever l'asphalte sur le trottoir de la rue St-Edouard.
- 100.- Le comité recommande de vérifier le trou et faire le nécessaire, rue Ste-Madeleine, intersection Marquette.
- 110.- Vérifier rue Dussault ou l'eau s'accumule.
- 120.- Réparer trou, rue Duchesne.
- 130.- L'Ingénieur autorisé à faire déplacer un poteau dans le trottoir, rue St-Arnaud.

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-036      Proposé par l'échevin M. Bergeron,  
 Appuyé par l'échevin R. Lepage.  
 ET RESOLU que les décisions prises lors du comité en date du 20 juin 1966, soit adopté tel que soumis.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-037      Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,  
 Appuyé par l'échevin S. Hénaire.  
 ET RESOLU que le rapport de l'Officier-Rapporteur sur le résultat de l'élection municipale en date du 4 juillet 1966, soit adopté tel que soumis.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-038      Proposé par l'échevin M. Gervais,  
 Appuyé par l'échevin R. Lepage.  
 ET RESOLU que les six (6) comités des Commissions-permanentes des divers départements et leur administration, soient composés comme suit:-

- FINANCES            MM. J. P. Lavergne, S. Hénaire, M. Bergeron.  
Président: M. S. Hénaire.
- PROTECTION PUBLIQUE    MM. S. Hénaire, J. P. Lavergne, M. Gervais.  
Président: M. M. Gervais.
- TRAVAUX PUBLICS        MM. L. Rheault, M. Gervais, R. Lepage.  
Président: M. R. Lepage.
- SERVICES PUBLICS        MM. R. Lepage, L. Rheault, J. P. Lavergne.  
Président: M. J. P. Lavergne.
- BIEN-ETRE SOCIAL        MM. M. Bergeron, M. Gervais, L. Rheault.  
Président: M. L. Rheault.
- COMMERCES INDUSTRIES    MM. S. Hénaire, R. Lepage, M. Bergeron.  
Président: M. M. Bergeron.

*Modifié  
Président  
M. Rheault*

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-039      Proposé par l'échevin M. Gervais,  
 Appuyé par l'échevin R. Lepage.  
 ET RESOLU que les décisions prises lors du comité en date du 20 juin 1966, soit adopté tel que soumis.

Rés. No. 17-039 Proposé par l'échevin M. Bergeron,  
Appuyé par l'échevin M. Gervais.

ET RESOLU que M. Rodrigue Lepage, Echevin du quartier No. 5 soit et est par les présentes nommé PRO-Maire pour le prochain terme de trois (3) mois, et ce, à compter du premier juillet 1966.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-040 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,  
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que les comptes au montant de \$188,585.15 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

"LES COMPTES"

\*\*\*\*\*

Ass.Can.d'Urbanisme \$	16.00	Ass.Int.Machinistes\$	332.00-
Ass.Police & Pompiers	81.00-	Jacques Bettez	215.00
Brandram-Herderson Co.	78.71	Bell Téléphone	529.93
Pierre Boisclair	10.48	Geo. Baron	18.70
Blanchette Cycles Sports	342.36	J-Luc Bellemare M.D.	10.00
Jean Banville Inc.	44.85	Bentley's Cycles Sports	83.49
Blackwood-Hodge	51.48	Brindle & B-C.Nat.	5,285.75-
B-C-Nationale	78,118.59-	Protection Civile	400.00-
C. P. R. Express	1.75	C. P. R.	31.41
Christian Brethren Church	30.00	Cité du Cap	401.71
Cité du Cap	181.77	Election municipale	1,163.25
Hewitt Equipment	604.35	Philippe Francoeur	240.00
Marcel Galarneau	22.60	Réjean Giroux N.P.	40.00
Inter-Provincial Equip.	215.50	L'Art Graphique	305.38
Imp.Vallières Enr.	283.87	Imp. St-Arnaud	68.19
Int.City Manager's Ass.	36.00	Mme C. Lavallée	30.00
Mes Lebrun & Lamothe	1,842.20	Hydro-Québec	7,370.88
Nat.Cash Register	220.96-	Nat.Cash Register	220.96
Hon.Min.Finances	4,470.81	Jules Milette	602.40
Protonotaire Cour Sup.	67.64	Rec.Gén.du Canada	250.00-
Rec.Gén.du Canada	1,137.84	Rec.Gén.du Canada	3,037.11
St-Romual Construction	4,500.00-	Synd.Fonc.municipaux	59.50-
Sirois Auto Ltée	280.93	Sirois Auto Ltée	7,208.00
Travelers Insurance	500.00-	Wajax Equipment Ltd	1,176.60
Paie No. 49	7,645.83	Paie No. 50	8,904.62
Paie No. 51	8,049.11	Paie No. 52	10,148.16
Paie No. 53	7,580.42	Paie No. 54	8,527.30
Mme Marc Boucher	49.15	B-Can.Nationale	144.17-
L'Art Graphique	51.44	Librairie 3-Rivières	374.50
Lelys,Imprimeurs Lithographiques.....			101.76
Librairie 3-Rivières	97.29	L. P. Larochele	233.75
J. R. Saulnier	91.47	L'Art Graphique	39.45
Yvon Fournier	586.00	Réal Lamothe Cycles	197.43
L. J. Deshaies	285.93	Roland Gélinas	47.48
Roland Gélinas	40.27	Léon Héon	120.21
J. A. M. Langlois Ing.P.	96.00	J. P. Morin Ltée	9,790.62
J-P Bourassa & Saillant	428.75	J.P.Bourassa & Saillant	
			<u>2,734.09</u>
			<u>\$188,585.15</u>

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-041 Proposé par l'échevin S. Hénaière,  
Appuyé par l'échevin M. Gervais.

ET RESOLU que, pour se conformer à l'article 104 de la loi des Cités et Villes, ce Conseil nommé par les présentes le bureau de comptables agréés, composé de "MM. Jules Tessier et Yvan Gaudet" vérificateurs de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, aux mêmes conditions que leurs prédécesseurs.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-042 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,  
Appuyé par l'échevin M. Gervais.

ET RESOLU que le Greffier de la Cité soit autorisé à déposer dans les coffres de la Cité, le dépôt de \$50.00 de M. Lucien Lefebvre qui n'a pas obtenu lors de l'élection du 4 juillet 1966, le nombre de votes au moins égal au tiers des votes donnés en faveur du candidat élu du quartier No. 5.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-043 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,  
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU QUE:

Rés. No. 17-043 La Cité vend à M. Edmond St-Germain, contre-maitre, domicilié à St-Joseph de St-Hyacinthe, pour le prix de Sept cents (\$0.07) le pied carré, soit pour la somme totale de SEPT CENTS DOLLARS (\$700.00) un terrain ou emplacement situé du côté Nord-Est de la rue Bertrand en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, de forme carrée, mesurant, mesure anglaise, cent pieds de largeur par cent pied de profondeur (100 X 100), connu et désigné comme faisant partie du lot numéro QUATRE CENT VINGT-DEUX - C (Ptie-422-C) du cadastre officiel de la paroisse (maintenant) Cité du Cap-de-la-Madeleine, comté de Champlain; BORNE comme suit, savoir:- en front, vers le Sud-Ouest, par la rue Bertrand; en profondeur, vers le Nord-Est, et du côté Nord-Ouest par d'autres parties dudit lot restant la propriété de la venderesse; vers le Sud-Est sur la dite profondeur de cent pieds par une autre partie dudit lot 422-C appartenant présentement à Réginald Sauvageau en fiducie.

2.- Outre les conditions ordinaires d'une vente au comptant, le contrat à intervenir devra comporter les conditions spéciales suivantes, savoir:-

a) que le terrain présentement vendu ne serve que pour les fins industrielles seulement;-

b) que ledit terrain devra toujours ne former qu'un tout, c'est-à-dire qu'il ne pourra en aucun temps être vendu en partie à moins d'une permission écrite de la Cité;

c) de condition expresse, l'acquéreur devra s'engager à construire dans un délai d'une année de la date de la vente, une bâtisse pour les fins industrielles qu'il poursuit. advenant le cas où l'acquéreur, ledit Edmond St-Germain, ne construirait pas la dite bâtisse, il devra rétrocéder ledit

"SUITE, PAGE SUIVANTE"

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-043 - SUITE

\*\*\*\*\*

ledit terrain à la Cité en étant remboursé du prix qu'il a payé, sans intérêt, et la Cité aura le droit de demander la résolution de la vente en justice aux frais de l'acquéreur si nécessaire. Cependant passé un délai de deux ans de la date de la vente, sans que l'avenderesse n'ait prise de procédures pour reprendre ledit terrain, advenant la non construction de l'édifice mentionné ci-dessus. La présente condition résolutoire devra être alors considérée à toutes fins que de droit comme non écrite, nulle et non-avenue.

3.- Le Conseil approuve le projet de contrat préparé par Me Albéric Roy, Notaire au Cap-de-la-Madeleine, soumis en même temps que la présente.

4.- Le Maire et le Greffier de la Cité autorisés à signer le contrat de vente, à recevoir le prix et à donner quittance.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-044      Proposé par l'échevin M. Bergeron,  
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce Conseil accepte de M. Irenée Tanguay, et ce, pour le prix de UN (\$1.00) dollar, une superficie approximative de 235 pieds carrés de terrain, prise à même le lot 387 Ptie-1475-1, pour l'élargissement de la rue Turmel, de la rue Des Chenaux à la rue Lupien.

Que le notaire Réjean Giroux soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-045      Proposé par l'échevin M. Gervais,  
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que ce Conseil accepte de M. Georges Héroux, et ce, pour le prix de \$3,000.00, environ 42,000 pieds carrés de terrain, à même la partie du lot 550, tel qu'encadré en rouge au plan ci-annexé.

Que le notaire Réjean Giroux soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-046      Proposé par l'échevin M. Bergeron,  
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce Conseil accepte de M. Raymond Normandin, et ce, pour le prix de 12¢ le pied carré, le terrain connu sous les numéros 550-205, 550-206, 550-207 et une partie non cadastrée du lot No. 550, mesurant approximativement dans la partie Sud, 322.75 pieds, 300.15 pieds au Nord, 115.72 pieds à l'Ouest et 106.16 pieds à l'Est, d'une superficie approximative de 31,145 pieds carrés.

Que le notaire Réjean Giroux soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-047 Proposé par l'échevin M. Gervais,  
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que ce Conseil accepte de Madame Maurice Beaudet, et ce, pour le prix de \$0.02 le pied carré, tout ce dont elle possède sur le lot partie 550, d'une superficie approximative de 38,902 pieds carrés.

Que le notaire Réjean Giroux soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-048 Proposé par l'échevin M. Gervais,  
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que ce Conseil accepte de M. Louis Jourdain, et ce, pour le prix de 13¢ le pied carré, tout ce dont il possède sur la partie du lot 550, d'une superficie approximative de 8,750 pieds carrés.

Que le notaire Réjean Giroux soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-049 Proposé par l'échevin R. Lepage,  
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que ce Conseil accepte de "Tessier Lumber Ltd", et ce, pour le prix de \$1,075.00, environ 7,798 pieds carrés de terrain, pris à même le lot P-163-A et une autre partie de terrain d'environ 5,676 pieds carrés, prise elle aussi à même le lot P-163-A pour le prolongement de la rue Vertrand jusqu'à Pâtry.

Que le notaire Réjean Giroux soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-050 Proposé par l'échevin S. Hénaire,  
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit autorisé à signer pour et au nom de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, le relevé industriel à l'usage des corporations municipales, concernant la demande de "prêt" de "Service de Photos N. B. C. Ltée".

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-051 Proposé par l'échevin R. Lepage,  
Appuyé par l'échevin M. Gervais,

ET RESOLU que ce Conseil accepte le plan d'une partie de la subdivision du lot 562 du cadastre officiel de la Cité, plan fait et préparé par M. Edouard Lair, arpenteur-géomètre, en date du 15 juin 1966.

Que le notaire Réjean Giroux soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-052      Proposé par l'échevin R. Lepage,  
Appuyé par l'échevin M. Gervais.

ET RESOLU que ce Conseil accepte le plan montrant une partie de la subdivision du lot cadastral No. 422-C, plan fait et préparé par M. Edouard Lair arpenteur-géomètre en date du 21 juin 1966.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-053      Proposé par l'échevin M. Gervais,  
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce Conseil accepte le plan montrant une partie de la subdivision du lot cadastral No. 564, fait et préparé par M. Roger Gélinas, arpenteur-géomètre, en date du 6 juin 1966 et autorise Son Honneur le Maire à signer pour et au nom de la corporation les plan et livre de renvoi de la dite subdivision.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-054      Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,  
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit autorisé à demander à notre compagnie d'assurance, la raison pour laquelle elle ne fait pas affaire avec un bureau local d'ajusteurs.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-055      Proposé par l'échevin L. Rheault,  
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que ce Conseil retienne les services de l'Urbaniste Victor Lambert, de la firme "Lambert, Junius et Associés" pour négocier auprès de l'Office des Autoroutes en ce qui concerne l'aménagement routier pour accès à l'autoroute.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-056

\*\*\*\*\*

Proposé, secondé et unanimement résolu, que ce Conseil nomme par les présentes M. André Joly, industriel de France, citoyen "HONORAIRE" de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Adopté

\*\*\*\*\*

#### CORRESPONDANCES LUES

\*\*\*\*\*

Rapport de l'élection du 4 juillet dernier (1966) par l'Officier-rapporteur.

La Troupe Scoute de Ste-Madeleine, sollicite aide financière de la Cité.

Le Ministère de l'Industrie et du Commerce demande la signature d'un officiel sur le relevé industriel à l'usage des corporations municipales concernant la demande de "prêt" de "Service de Photos N. B. C. Ltée".

Remerciements de la famille Simard, pour sympathies témoignées lors du décès de M. Ludger Simard.

"SUIITE DE LA CORRESPONDANCE PAGE SUIVANTE"

\*\*\*\*\*

## CORRESPONDANCES LUES - SUITE

\*\*\*\*\*

Remerciements de la famille Beaumier, pour sympathies témoignées lors du décès de M. Henri Beaumier.

Félicitations au Maire et aux échevins élus lors de l'élection du 4 juillet 1966, par la compagnie "Sigama Ltée" "Chevaliers de Colomb" et "La Protection Civile".

Remerciements des Honorables Maurice Bellemare, Clément Vincent et Yves Gabias, pour félicitations qui leur fut adressées lors de leur nomination.

Invitation à un tournoi de "golf" de l'Association Québécoise des Techniques de l'Eau, à Beloeil, le 12 août 1966.

Lettre de la compagnie de Transport St-Maurice concernant un article du journaliste Ernest Fontaine du Soleil.

Copie de lettre adressée à MM. Caron, Juneau et Bigué par le Service d'Inspection du Travail concernant casgr-ne de pompiers.

Lettre de M. Jean-Guy Hénaire, de la compagnie "La Cie d'Ajustement Laurentide Ltée".

Lettre de L'Union des Municipalités concernant les Boisirs, et liste des Municipalités-membres inscrites au Congrès 1966 et nombre de personnes enrégistrées 935 comparativement à 752 en 1965.

Accusé de réception par le Ministère des Affaires Municipales du règlement No. 371-U concernant le zonage dans les limites de la Cité.

Accusé de réception par le Ministère des Affaires Municipales du règlement No. 326-E concernant la construction dans les limites de la Cité.

Lettre de Me Albéric Roy, notaire de M. Edmond St-Germain et chèque au montant de \$700.00 dudit M. St-Germain, en paiement d'un lot de terre qu'il désire acquérir sur le lot 422-C.

Lettre de "R. L. Polk & Co. Ltd" offrant en vente au prix de \$40.00 la copie, l'annuaire de Cap-de-la-Madeleine et Trois-Rivières.

Approbation par le Ministère des Affaires Municipales du règlement No. 451 au montant de \$61,000.00 pour la construction du "Centre Culturel".

Approbation par la Commission Municipale de Québec, du règlement No. 451 au montant de \$61,000.00 pour la construction du "Centre Culturel".

"SUITE DE LA CORRESPONDANCE, PAGE SUIVANTE"

\*\*\*\*\*

CORRESPONDANCES LUES - SUITE

\*\*\*\*\*

Lettre de Le "Belgo Canada" présentant le nouveau journal mensuel, abonnement \$1.50.

Lettre de la Commission Scolaire du Cap, adressée à M. Gérard Nadeau, Gérant de la Cité concernant une partie du terrain de la cour de l'école Mgr Comtois.

Lettre de M. Roger Gélinas, arpenteur-géomètre, demandant de bien vouloir accepter plan montrant une partie de la subdivision du lot No. 564.

Option de M. Louis Jourdain, 335 St-Laurent, à la Cité, sur le lot No. partie 550.

Option de Madame Maurice Beaudet, 123 Toupin à la Cité, sur le lot No. partie 550.

Option de M. Raymond Normandin, 142 Normand à la Cité, sur le lot No. partie 550 et les lots Nos. 550-205, 550-206 et 550-207.

Option de M. Irenée Tanguay, 276 Des Chenaux à la Cité, sur le lot No. 387-Ptie-1475-1.

Option de "Tessier Lumber Ltd" 414 St-Laurent à la Cité, sur le lot Partie 163-a, pour le prolongement de la rue Bertrand jusqu'à Pâtry.

Réclamation de M. Gabriel Vézina, Boulevard des Prairies, Ste-Marthe du Cap, pour dommages à sa voiture en passant sur un couvert de man-hole, près du No. 957 de la rue Thibeau.

Réclamation de M. Paul-Emile Marchand, 137 Rochefort, pour dommages à son automobile, causés par des blocs de ciment laissés négligemment aux environs de 272 de la rue Notre-Dame.

Et Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin

Le Greffier

J. J. Lavoie

Le Maire

#####

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, "lundi", le premier jour du mois d'août 1966, à 7.00 heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les échevins L. Rheault, S. Hénair, J. P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage et M. Gervais, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-057  
\*\*\*\*\*

Proposé, secondé et unanimement résolu, que ce Conseil apprend avec de vifs regrets, le décès de M. Arthur Dumas, frère de Madame Lepage épouse de l'échevin Rodrigue Lepage.

Ce Conseil offre donc à la famille Dumas et plus particulièrement à Madame Rodrigue Lepage, ses plus sincères sympathies dans le deuil qui vient de les atteindre et autorise le Trésorier de la Cité à payer les honoraires d'une Grand'Messe.

Adopté

Cité du Cap-de-la-Madeleine

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-058 Proposé par l'échevin S. Hénair,  
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que les minutes de la dernière assemblée régulière de cette Cité, en date du 11 juillet 1966, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Adopté

\*\*\*\*\*

"DECISIONS PRISES LORS DU COMITE DU 11 JUILLET 1966"

\*\*\*\*\*

PRESENTS:- Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, Messieurs les échevins L. Rheault, S. Hénair, J. P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage et M. Gervais ainsi que le Gérant, M. Nadeau et l'Ingénieur M. Marcoux.

- 10.- Un montant de \$200.00 est alloué à M. Rodrigue Lepage à titre de frais de représentation pour avoir accompagné les Petits Chanteurs à l'Île du Prince Edouard.
- 20.- Le comité recommande de faire imprimer 1,000 feuilles de papier à lettres et enveloppes avec les armoiries de la Cité pour l'usage des échevins.
- 30.- Le comité recommande ce qui suit:
  - a) Vérifier le trottoir qui est dangereux à 317 Loranger et le puisard défectueux, de même qu'en face de 73 St-Philippe chez M. Oscar Bergeron.
  - b) Vérifier l'égout à 93 Du Moulin.
  - c) Installer poteau avec lumière au bout de la rue Montcalm.

"SUIVE DES DECISIONS PRISES LORS DU COMITE DU 11 JUILLET"  
\*\*\*\*\*

- d) Vérifier l'asphalte de la rue qui s'effondre en face de 279 Notre-Dame; aussi vérifier la descente à 85 St-Jean-Baptiste, ainsi qu'à l'intersection Marquette et St-Jean-Baptiste.
- e) Rue St-Jean-Baptiste, entre Marquette et St-Pierre, réparer l'asphalte.
- f) Vérifier rue Dumas, entre St-Irenée et St-Pierre; en face de 40 St-Irenée, faire réparations nécessaires et peindre la rampe rue Notre-Dame.
- g) Vérifier le trottoir et faire le nécessaire en face de 227 Des Chenaux.
- h) Asphalter le trottoir des deux côtés sur la rue Du Sanctuaire, de Notre-Dame à Ste-Madeleine, ainsi que sur Montplaisir, de Beauchemin à Rochefort.
- i) Ramasser le sable répandu par les camions de M. Bourassa sur le chemin du Passage et aviser le Directeur de la Police de faire surveiller plus étroitement à cet endroit.
- j) Nettoyer nos terrains rue Pâtry et affaissement dans l'asphalte rue Arcand, entre Pâtry et Thuney; aussi corriger couvert du "man-hole" coin Turmel et Thibeau.
- 40.- Le comité recommande à l'Ingénieur d'étudier la possibilité de corriger la rue Chamberland.
- 50.- Le comité recommande à l'Ingénieur d'aviser M. Gruninger de garder ses résidus de ciment ou de terre sur son terrain.
- 60.- Le comité recommande au Gérant d'aviser Mes Lebrun et Lamothe de régler, dans la cause de J. A. Bellemare, pour la somme de \$4,750.00.
- 70.- Le comité recommande l'achat d'un "Centre Emetteur" pour le département de la police, au prix de \$600.00 à \$700.00.
- 80.- La réclamation de M. Donat Dudemaine de 89 Rochefort est refusée par le comité.
- 90.- Le comité recommande d'annuler le compte d'eau et de licence pour le garage de M. Jean-Louis Dufresne, 27 rue Notre-Dame.
- 100.- Le comité recommande l'installation d'un "défense de stationner" d'un côté de la rue St-Irenée, entre Notre-Dame et St-Jean-Baptiste.
- 110.- Le comité recommande l'achat d'un rouleau d'asphalte de "Accessoires et Outillage Ltée" au prix de \$7,650.00.
- 120.- Le comité autorise l'achat chez "Loranger & Molesworth" d'une clôture pour le tennis du parc Ste-Bernadette, au prix de \$2,342.00.
- 130.- Concernant les dommages subis par M. De Grandmont, remis à l'étude

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-059 Proposé par l'échevin R. Lepage,  
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que les décisions prises lors du comité tenu en date du 11 juillet 1966, soit adoptées.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-060 Proposé par l'échevin L. Rheault,  
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que les comptes au montant de \$60,670.93 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

"LES COMPTES"  
\*\*\*\*\*

Paie No. 55	\$ 8,113.31	Paie No. 56	\$ 9,917.88
Paie No. 57	10,414.37	Paie No. 58	9,738.73
Acc. & Outillage	1,783.98	Ass. Police & Pompiers	78.00
J. C. Blouin & Fils	98.05	P-E. Bergeron Mach.	128.04
Gaston Buisson	10.60	Bitumuls Québec Ltée	98.18
Bitumuls Québec Ltée	102.71	Mme M. Beaudet & R. Giroux	778.04
Roger Breton	98.00	Bur. Enregistrement	17.65
Bigotaud Equipement	567.85	Brouillard Tire Service	102.66
Brouillard Tire Serv.	34.98	G. Baribeau & Al	1,560.83
C. P. R.	17.57	C. P. R. Express	1.75
Cap Auto Electric	15.73	Champlain Express	5.00
Central Qué. Steel	106.57	Centre Décoration Enr.	172.57
Robert Carrier N. P.	42.00	Charbonnerie Champlain	1,333.75
Centre du pneu	186.39	Cité du Cap	814.44
La Cie Canadienne Service Lingerie.....			91.50
La Cie Canadienne Service Lingerie.....			36.00
Cap Auto Electric	38.06	Certanium Alloys & Res.	52.59
Can. Silk Mfg. Co.	2.80	Délisle Ltée	194.88
Délisle Ltée	177.44	Desmarais Mfg.	40.95
Desroberts Inc.	29.80	Philippe Francoeur	11.25
Ferronnerie J. Comeau	5.10	Ass. Int. Machinistes	300.00
Auer Light Mfg.	21.68	Garage E. Fillion	35.00
Federal Equipment Eastern Ltd.....			243.55
Geo. Gauvin	18.75	Geo. Gauvin	82.71
Geo. Gauvin	33.74	P. A. Gouin Ltée	20.03
Garage Charest, frères	751.86	Garage Charest, Frères	681.26
Antoine Gauthier	47.15	Gravier Mt-Carmel Enr.	25.14
Roland Gélinas	35.10	Benoit Hélie Inc.	42.12
Geo. Héroux & R. Giroux, notaire.....			3,000.00
Hydro-Mécanique Inc	48.17	Moise Hébert	540.55
Imperial Oil Ltd	329.48	Imperial Oil Ltd.	148.43
L'Art Graphique	107.95	Inspecteur Régional	13.00
Louis Jourdain et R. Giroux, notaire.....			1,137.50
Jacques Auto Accessoires Enr.....			28.51
Librairie Morin Inc	497.51	Michel Lalancette	31.16
Philippe Larivière	100.00	P. P. Leblanc	14.50
Langlois Télévision	33.50	Denis Lampron	100.00
Lynn McLeod Engineering, Supplies Ltd.....			6.50
Lynn Mc Leod Automative Ltd.....			250.35
Morin & Frères Inc.	382.50	Morin & Frères Inc.	79.89
Minnesota Mining & Mfg of Canada.....			36.21
Hon. Ministre des Finances.....			20.00

"SUITE DES COMPTES, PAGE SUIVANTE"  
\*\*\*\*\*

"SUIITE DES COMPTES"

\*\*\*\*\*

Montreal Bearings Serv.	15.11	Matte Automobile	10.97
R. Normandin et R. Giroux, notaire.....			3,737.40
The National Cash Register.....			220.96
Le Nouvelliste	332.32	Propane Gas Utilities	22.90
Pelletier Tire Serv.	193.62	Bérard Pellerin	88.49
Quinc. Rochefort Enr.	249.90	Francois Rouette	23.47
Ricard Inc.	23.12	Régional Asphalte	540.18
St-Maur. Oxygen	88.81	Stanly Motor Equip.	10.23
Stanly Motor Equip.	89.32	R. J. St-Cyr & Frères	40.00
Syndicat Fonctionnaires Municipaux.....			52.50
Spécialités Beauchamp Ltée.....			132.67
Charles Turcotte & Fils Ltée.....			21.78
Hervé Trépanier	62.50	3_rivers Press	124.40
Tremblay & Fils	188.03	Tremblay & Fils	153.88
3-Riv. Auto Accessoires	41.24	Texaco Canada Ltd	1,608.83
Tessier Lumber Co. & R. Giroux, notaire.....			1,075.00
3-Riv. Auto Electric.	273.12	3-Riv. Auto Electric	91.06
Vitrierie du Cantre	7.33	Zurich Insurance	828.87
J. P. Bourassa	481.49	Béton Vibré Ltée	68.37
Béton Vibré Ltée	83.21	Cie Bois St-Laurent	178.53
Cie Bois St-Laurent	205.89	Carrière St-Maurice	258.77
J. B. Dessureault	2.25	Chs. Lévesque	500.00
Laboratoires d'Inspection & Essais.....			55.00
Loranger & Molesworth Ltée.....			4,024.43
Loranger & Molesworth Ltée.....			13,435.65
Laurentide Ready-Mix Equipment Inc.....			6,183.41
Laboratoires d'Inspection & Essais.....			11.00
Morin & Frères Inc.	238.54	Northern Electric	13.80
Les Ouvertures Modernes Inc.....			2.00
Les Produits de Ciment St-Maurice Ltée.....			1,934.07
Henri Paquette	480.00	St-Maur. Foundries	1,805.07
La Sablière du Cap	95.55	Sévigny & Paré	36.27
Roy & Trottier Inc.	692.16	Tessier Lumber Ltd	170.45
Banque Canadienne Nationale.....			19.10
Banque Canadienne Nationale.....			310.22
Le Cercle du Livre de France.....			8.00
Librairie Morin Inc.....			159.31
Lelys Imprimeurs & Lithographes Inc.....			101.76
Jean Pucet	145.00	D. Kasan	21.00
Peter Esveld	20.65	Science Club	1.10
Carrier & Frère Ltée	136.00	J.W. Bélisle & Fils	2.68
Librairie Morin Inc.	2.82	Claude Landry	90.00
Morin & Frères Inc.	11.83	Pharmacie Dionne	38.04
Prop. Gas Utilities	100.36	Studio R. Sauvageau	34.98
Tessier Lumber Ltd	54.65	Roger Tessier	30.00
		TOTAL.....	<u>\$60,670.93</u>

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-061

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,  
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que ce Conseil autorise l'étude Légale  
Lebrun & Lamothe, avocats, à comparaitre dans la cause No.  
30,540 C. S. T. R. (Sam Inc Vs La Corporation de la Cité du  
Cap-de-la-Madeleine) et à prendre les intérêts de la Cité  
dans les procédures en cours.

Adopté

\*\*\*\*\*

Proposé, secondé et unanimement résolu que ce Conseil remercie bien sincèrement le "Club Richelieu" de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, pour sa généreuse souscription au montant de \$3,680.00 pour l'achat d'une roulotte devant servir pour les parcs de jeux de la dite Cité.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-063 Proposé par l'échevin S. Hénaire,  
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que le deuxième rôle spécial d'évaluation des immeubles de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, au montant de \$709,930.00, déposé ledit rôle en date du 20 juillet 1966, soit homologué.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-064 Proposé par l'échevin R. Lepage,  
Appuyé par l'échevin M. Gervais.

ET RESOLU QUE:-

1.- La Cité achète de la Fabrique de la Paroisse de Ste-Famille du Cap-de-la-Madeleine, l'immeuble suivant, savoir:-

"DESIGNATION"  
\*\*\*\*\*

Un terrain sutué en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, de forme irrégulière, connu et désigné comme étant la totalité des lots numéros CENT SOIXANTE-HUIT - "A" (168-A), CENT SOIXANTE-ET-ONZE - "A" (171-A), TROIS CENT QUATRE-VINGT-SEPT - DEUX MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT (387-2397) QUATRE CENT VINGT-TROIS -B- DEUX (423-B-2), QUATRE CENT VINGT-TROIS -A- TROIS (423-A-3) QUATRE CENT VINGT-TROIS -C- SEPT (423-C-7) et QUATRE CENT SEIZE -A HUIT (416-A-8) du cadastre officiel REVISE fait pour une partie de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, comté de Champlain, soit tout le terrain enfermé dans les bornes suivantes, savoir:-

D'un côté, vers le Nord-Est, sur une longueur de huit cent trente-huit pieds (838) par la rue St-Laurent; du côté Sud-Est, sur une longueur de sept cent soixant-six pieds et quarante-trois centièmes (766.43') par la rue Pâtry; du côté Sud-Ouest, sur une longueur de huit cent trente-huit pieds et quatre-vingt-quinze centièmes (838.95') par les lots numéros 387-2385, 2386, 2387, 2388, 2389, 2390, 2391, 2392, 2939, 2394, 2395 et 2396 du susdit cadastre Révisé, soit tous les emplacements situés le long et du côté Nord-Est de la rue St-Pierre, entre la rue Pâtry et Dessureault; du côté Nord-Ouest, sur une longueur de sept cent soixante-quinze pieds et deux dixièmes (775.2') par la rue Dessureault. Les dimensions ci-dessus sont à mesure anglaise.

SAUF ET A DISTRAIRE de l'immeuble ci-dessus, la partie actuellement occupée comme cimetière et montrée par les lettres "A, B, C, D, E, F, A" ainsi que par un liséré rouge tracé sur un plan de la révision cadastrale, lequel plan sera annexé à l'acte de vente, ledit terrain étant plus amplement décrit comme suit, savoir:-

RESOLUTION No. 17-064 - SUITE

\*\*\*\*\*

UN TERRAIN de forme irrégulière connu et désigné comme faisant partie des lots numéros CENT SOIXANTE-ET-ONZE - "A" (ptie 171-A), CENT SOIXANTE-HUIT - "A" (ptie 168-A) et QUATRE CENT VINGT-TROIS - B - DEUX (423-B-2) du susdit cadastre Revisé. (lequel immeuble sera plus amplement décrit à l'acte de vente).

2.- La Cité PAIE pour l'immeuble ci-dessus le prix de CINQUANTE MILLE DOLLARS (\$50,000.00), dont CINQ MILLE DOLLARS (\$5,000.00) comptant, lors de la signature de l'acte de vente et le solde, sans intérêt, en neuf (9) versements annuels, égaux et consécutifs de CINQ MILLE DOLLARS (\$5,000.00) chacun, le premier versement devenant dû et exigible dans un an de la date de la vente et les autres consécutivement par la suite jusqu'à parfait paiement.

3.- La Cité s'engage dans ledit acte à clôturer convenablement et à entretenir clôturé convenablement à ses frais, la partie de l'immeuble ci-dessus, actuellement occupée comme cimetière, soit tout le terrain décrit comme distraît à la désignation ci-dessus;

4.- La Cité APPROUVE le projet de contrat préparé par Me Albéric Roy, Notaire au Cap-de-la-Madeleine, soumis en même temps que la présente et comportant clause résolutoire.

5.- Le Maire et le Greffier de la Cité sont autorisés à signer le contrat de vente et à en payer le prix, après l'approbation dudit projet et de la présente résolution par la Commission Municipale de Québec.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-065

Proposé par l'échevin R. Lepage,  
Appuyé par l'échevin M. Gervais.

ET RESOLU que ce Conseil accepte de l'Hydro-Québec, une servitude réelle et perpétuelle en vue d'installer, maintenir, réparer et remplacer des conduites d'égout sur une partie du lot numéro 407-132 du cadastre officiel de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, tel que montré liseré en rouge sur un plan préparé par M. Georges Gariépy, A. G., en date du 27 juin 1966, et ce, aux conditions suivantes:-

1.- Le coût de la préparation de l'acte de servitude, l'enregistrement et la copie pour l'Hydro-Québec seront à la charge de la Cité;

2.- Avant de commencer les travaux, la Cité devra aviser M. D. Mc Carthy, surintendant, Terminus de Trois-Rivières, au moins 24 heures à l'avance;

3.- L'acte de servitude sera préparé et exécuté par le notaire de la Cité et devra nous être envoyé pour que nous obtenions l'approbation de notre Contentieux;

4.- Advenant la nécessité d'une relocalisation de l'équipement de la Commission par suite de la présente convention, la Cité assumera le coût total desdits travaux de relocalisation;

5.- La Cité ou ses représentants contracteurs seront tenus responsables pour tout dommage causé à l'équipement de la Commission durant l'installation ou l'entretien du tuyau d'égout;

6.- Lorsque l'installation du tuyau d'égout sera complétée, la Cité devra remettre la propriété de la Commission ainsi que les clôtures, s'il y a lieu, autant que possible dans le même état qu'elles étaient avant l'installation;

7.- La Cité tiendra la Commission indemne de toute réclamation, poursuite ou action en dommage, faite ou intentée par qui que ce soit par suite de l'exercice des droits accordés par les présentes et plus précisément par suite de dommage causé au tuyau d'égout et résultant de la construction, de l'opération et de l'entretien des lignes de transport d'énergie électrique;

8.- La Cité exonérera entièrement la Commission de tous honoraires dus, taxes, impôts ou charges quelconque qui pourraient être imposés par quiconque, autorité municipale ou gouvernementale, sur ou en rapport au tuyau d'égout ainsi qu'en rapport aux droits accordés par ces présentes;

9.- La Cité ou ses représentants contracteurs devront prendre toutes les précautions nécessaires afin de ne pas endommager les tours ainsi que les fils enfouis dans le sol.

10.- La convention sera faite gratuitement en considération de l'utilité publique y résultant.

Que le notaire Réjean Giroux soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-066

Proposé par l'échevin R. Lepage,  
Appuyé par l'échevin M. Gervais.

ET RESOLU que ce Conseil accepte le plan montrant une partie de la subdivision des lots cadastraux 421-A, 421-B, 422-A et 422-B, plan fait et préparé par M. Ernest L. Duplessis, arpenteur-géomètre, en date du 8 juillet 1966.

Adopté

\*\*\*\*\*

RESOLUTION No. 17-067

\*\*\*\*\*

Proposé, secondé et unanimement résolu, que ce Conseil apprend avec de vifs regrets, le décès de M. Raoul Buist, résidant de cette Cité depuis de très nombreuses années et ancien surintendant du département de la voirie de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Ce Conseil présente donc à la famille du défunt, ses plus sincères sympathies dans le deuil cruel qui vient de l'atteindre et autorise le Trésorier à verser les honoraires d'une Grand'Messe pour le repos de l'âme du disparu.

Adopté

\*\*\*\*\*

RESOLUTION No. 17-068

\*\*\*\*\*

Proposé, secondé et unanimement résolu, que c'est avec regrets que les membres de ce Conseil ont appris le décès de M. Richard Robert, citoyen de cette ville et beau-frère de M. Edouard Biron, Trésorier de la Cité;

Ils prient les membres des familles Robert et Biron de bien vouloir accepter l'expression de leurs plus profondes condoléances;

Le Greffier est autorisé à payer les honoraires d'une Grand'Messe pour le repos de l'âme du disparu.

Adopté

\*\*\*\*\*

RESOLUTION No. 17-069

\*\*\*\*\*

Proposé, secondé et unanimement résolu, que les membres de ce Conseil ont appris avec regrets, le décès de M. Wellie Cormier citoyen de cette Cité et père du caporal Jean-Guy Cormier de la force constabulaire de cette ville.

Ils prient donc les membres de la famille Cormier et tout spécialement le caporal Cormier de bien vouloir accepter l'expression de leurs plus profondes sympathies.

Adopté

\*\*\*\*\*

RESOLUTION No. 17-070

\*\*\*\*\*

Proposé, secondé et unanimement résolu, que les membres de ce Conseil ont appris avec regrets, le décès de Madame Richard Furlatt de Trois-Rivières, mère du constable David Furlatt de la force constabulaire du Cap-de-la-Madeleine.

Ils prient les membres de la famille Furlatt et particulièrement le constable Furlatt, de bien vouloir accepter l'expression de leurs plus profondes condoléances.

Adopté

\*\*\*\*\*

Province de Québec,  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

"AVIS DE MOTION No. 17-071"

\*\*\*\*\*

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LA RATIFICATION DE L'ENTENTE ENTRE LA CORPORATION DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE ET LA PAROISSE DE STE MARTHE POUR L'ORGANISATION EN COMMUN D'UN SERVICE D'INCENDIES".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce premier jour du mois d'août 1966.

(Signé) Sylvio Hénaire,  
Echevin de la Cité du  
Cap-de-la-Madeleine.

\*\*\*\*\*

## CORRESPONDANCES LUES

\*\*\*\*\*

Remerciements de Madame Rodrigue Lepage de la délicate attention du Conseil à son égard lors de son stage à l'Hopital.

Une firme de "Spécialité de l'Ecusson, demande l'opportunité de soumettre ses prix pour écussons brodés etc.

L'Entreprise "Modenco Ltd" de Montréal offre ses services à la Cité pour kiosques au Centre Culturel.

La firme "Paradis - Messier, de Montréal, offre à la Cité ses services pour l'ameublement du Centre Culturel.

La Régie des Alcools nous informe de la demande d'un permis d'épicerie par M. Johnny Fournier, à 197 Rochefort.

Lettre de l'Etude "Lebrun & Lamothe" avocats, demandant de passer résolution l'autorisant à prendre les intérêts de la Cité dans la cause de "Sam Inc Vs La Cité.

Lettre de M. Marcel Desjardins du Club Richelieu, informant la Cité qu'un montant de \$3,680.00 a été autorisé par le dit Club pour l'achat d'une roulotte pour nos parcs,

Copie d'une lettre du Curé de St-Odilon, adressée au député, M. Bellemare, concernant un terrain de "camping".

Lettre et résolution de la Cité de "Verdun" concernant le salaire horaire dans les industries.

Lettre de "l'Hydro-Québec" consentant une servitude à la Cité sur le lot 407-132.

Lettre de l'Association des policiers et pompiers de la Cité, félicitant le Conseil de sa réélection ainsi que le nouvel échevin M. Marcel Gervais.

Lettre de remerciements de M. et Mme Rodrigue Lepage, pour sympathies témoignées lors du décès de M. Arthur Dumas, frère de Madame Lepage.

Rapport des activités de "La Protection Civile" groupe 641 de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, pour les mois de juin et juillet 1966 et activités prévues pour le mois de septembre 1966.

Lettre et résolution de la ville de "Trois-Rivières-Ouest, remerciant le Conseil et les autorités policières pour la collaboration apportée à leur ville en mettant à sa disposition les cellules de police.

Accusé de réception par le Ministère des Affaires Municipales, de notre règlement No. 371-V, concernant le zonage dans les limites de la Cité.

SUITE DE LA CORRESPONDANCE LUE.

\*\*\*\*\*

Réclamation de M. Joseph Lyonnais, 405 rue Milot, au Cap-de-la-Madeleine, pour dommages subis par le refoulement des eaux dans son sous-sol dans la nuit du 12 au 13 juillet dernier au montant de \$200.00.

Réclamation de M. Jean-Claude Dumais de la Cité de Trois-Rivières, par l'entremise de ses procureurs, Mes Lacoursière et Godin, pour dommages subis par le refoulement des eaux dans son sous-sol dans la nuit du 12 au 13 juillet 1966 au montant de \$350.00.

Réclamation de M. André Dumais, 3 rue Halley, Cap-de-la-Madeleine, par l'entremise de ses procureurs, Mes Lacoursière et Godin, pour dommages subis lorsque l'eau s'est introduit dans son logement dans la nuit du 12 au 13 juillet 1966, en raison du fait que les égouts se sont bouchés dit-il. Montant de \$950.52.

Préavis de poursuite de M. André Douville, 233 Morrissette, Cap-de-la-Madeleine, pour dommages à la suite de l'inondation de sa cave dans la nuit du 12 au 13 juillet 1966, au montant de \$194.20. Signifié par son procureur, Me Jean-Marie Châteauneuf.

Réclamation de Mlle Germaine Boisclair, 282 Notre-Dame, Cap-de-la-Madeleine, pour perte de terrain causée par l'infiltration de l'eau de la rue.

Réclamation de M. Gaston Pelletier de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, pour dommages qu'il a subis en date du 15 juillet 1966, lorsque le dessous de sa voiture a heurté les "passerelles" qui surblombaient le boyau d'arrosage installé boulevard Ste-Madeleine. Montant \$40.07.

Réclamation en Coursupérieure de M. Marcel Boisclair du Cap-de-la-Madeleine, par l'entremise de son procureur Me J-Marie Châteauneuf, à la suite d'un accident qu'a subi son fils Marius, en février dernier (1966) sur la patinoire de l'Académie du Sacré-Coeur. Montant réclamé \$793.45.

Et Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin

Le Greffier

J. J. Larocque

Le Maire

#####  
\*\*\*\*\*  
#####

Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, "lundi" le 8ième jour du mois d'août 1966, à 7.00 heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les échevins L. Rheault, S. Hénaire, J. P. Lavergne, M. Bergeron et M. Gervais, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-072

\*\*\*\*\*

Proposé, secondé et unanimement résolu, que ce Conseil apprend avec de vifs regrets, le décès de M. Merrill Chartrand, citoyen de la Cité du Cap-de-la-Madeleine et père de M. André Chartrand, détective à la Sûreté Municipale de cette Cité

Ce Conseil présente donc à la famille Chartrand et tout particulièrement au détective André Chartrand, ses plus sincères condoléances dans le deuil cruel qui vient de l'atteindre.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-073

Proposé par l'échevin M. Bergeron,

Appuyé par l'échevin M. Gervais.

ET RESOLU que les minutes de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 1er jour d'août 1966, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Adopté

\*\*\*\*\*

"RAPPORT DES DECISIONS DU COMITE DU 1er AOUT 1966"

\*\*\*\*\*

PRESENTS:- Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les échevins L. Rheault, S. Hénaire, J. P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage et M. Gervais ainsi que le Gérant, M. Nadeau et l'Ingénieur, M. Marcoux.

\*\*\*\*\*

- 10.- Le comité recommande au Gérant d'aviser M. Auguste Comeau, d'avoir à libérer le terrain du tennis.
- 20.- Le comité autorise le Gérant à vendre au prix de \$5.00 chacun, les quatre anciens abats-jour pour les parcs, entreposés au garage municipal.
- 30.- Le comité ratifie l'entente prise par le Gérant avec M. Brindle, à raison de \$15.00 par semaine pour la cueillette des rebuts de nos parcs et des poubelles de la Cité placées dans les endroits publics, deux fois par semaine et autorise le Gérant à signer la dite entente.

Adopté

"SUIITE DU RAPPORT DES DECISIONS DU COMITE DU 1er AOUT 1966"

\*\*\*\*\*

- 40.- Le comité recommande l'installation d'une lumière, rue Montcalm et deux autres lumières, rue Gatineau.
- 50.- Le comité recommande au Gérant de s'informer de la précipitation de l'eau lors de l'orage survenu dans la nuit du 12 au 13 juillet dernier (1966).
- 60.- Le comité recommande de soumettre à M. Généreux, la suggestion d'installer un téléphone dans chacun de nos parcs.
- 70.- Le comité recommande de faire enlever les indications de 30 milles à l'heure, dans le quartier No. 2.
- 80.- Le comité recommande l'installation d'une indication de stationnement de 10 minutes, sur St-Valère, coin Fusey.
- 90.- Le comité recommande à l'Ingénieur de faire couper les branches d'arbres, coin Duplessis et Lahaie.
- 100.- Le comité recommande au Directeur de la Police de vérifier l'intersection des rues Notre-Dame et St-valère.
- 110.- Le comité recommande à M. Bettez de s'occuper de faire clôturer le tas de charbon de M. Doucet.
- 120.- Le comité recommande l'installation d'une indication "terrain de stationnement, avec une flèche" intersection Fusey et St-Henri, Est-Ouest et coin Notre-Dame et St-Henri.
- 130.- Le comité recommande ce qui suit:-
  - a) Vérifier le trottoir défectueux rue St-Alphonse en face du presbytère.
  - b) De couper les arbres, rue Pâtry, sur les terrains de la Cité.
  - c) De vérifier l'éclairage, coin Dessureault et St-Laurent.
  - d) D'Aviser M. Audette du C. N. de la sortie des camions sur la rue Rochefort.
  - e) Que M. Bettez vérifie logement dans sous-sol à 20 Du Parc.
  - f) De soumettre à la Commission d'Urbanisme, le plan de lotissement présenté par M. Thibeau.

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-074

Proposé par l'échevin M. Bergeron,  
Appuyé par l'échevin M. Gervais.

ET RESOLU que le rapport des décisions prises lors du comité tenu en date du premier août 1966, soit adopté tel que soumis.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-075 Proposé par l'échevin M. Bergeron,  
Appuyé par l'échevin M. Gervais.

ET RESOLU que les comptes au montant total de \$108,145.26 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

"LES COMPTES"

oooooooooooo

Paie No. 59	\$ 7,029.93	Paie No. 60	\$ 8,860.16
Paie No. 61	6,944.15	Paie No. 62	10,190.63
Association Industrielle de Québec.....			25.00
Brindle et Banque Canadienne Nationale.....			4,228.60
Banque Canadienne Nationale.....			2,578.40
Blackwood-Hodge	840.35	Bell Téléphone	536.39
Cité du Cap	148.17	Hydro-Québec	7,245.01
Honorable Ministre des Finances de Québec.....			3,569.21
Honorable Ministre des Finances de Québec.....			40.00
Honorable Ministre des Finances de Québec.....			195.00
Minnesota Mining & Manufacturing Canada Ltd.....			26.50
Mme Guy Mailhot	7.50	Pitney-Bowes of Canada	22.90
Protonotaire Cour Sup.	48.72	Rec.Gén.du Canada	2,439.31
Rec.Gén.du Canada	901.00	J. R. Saulnier	282.02
Société Centrale d'Hypothèque et de Logement....			787.43
Syndicat des Fonctionnaires Municipaux.....			49.00
Tessier Lumber Ltd	112.38	Texaco Canada Ltd.	1,845.35
B-Can.Nationale	257.71	Jean Pucet	160.00
Réal Lamothe Cycles Sports.....			889.72
Serres du Cap Enrg.....			575.00
J. R. Saulnier	36.43	Guy Piché et Al.	429.50
Arno Electrique Limitée.....			10,813.40
Provencher et Desjardins.....			636.80
Cie de Construction Dollard Ltée.....			2,475.42
Compteurs Neptune	772.94	Jacques Garceau	425.00
Henri Paquette	14,472.00	Provencher, Desjardins	2,106.23
Piscine Val-Mar Limitée.....			15,100.00
TOTAL.....			<u>\$108,145.26</u>

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-076 Proposé par l'échevin S. Hénaiere,  
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU, que le Conseil accepte de vendre à "Les Carosseries Laurentiennes Ltée", l'immeuble suivant, savoir:-

"Un emplacement ayant front sur la rue Bertrand, en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, connu et désigné au cadastre officiel fait pour la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, borné comme suit, savoir:-

1o.- De cette partie du lot "C" de la subdivision officielle du lot QUATRE CENT VINGT-DEUX du susdit cadastre (422-P. C.), de figure irrégulière, borné au Nord-

"SUITE, PAGE SUIVANTE"

\*\*\*\*\*

RESOLUTION No. 17-076 - SUITE

\*\*\*\*\*

Nord-Ouest, par le lot 422-C (Auguste Comeau) et partie du lot 422-C (Cité du Cap-de-la-Madeleine); au Nord-Est, par le lot 422-C (Rue Bertrand) et par le lot 422-C-6 et 422-C-3; au Sud-Est par le lot 422-C-6, le 422-C-4, 422-C-3, 422-C-2; au Sud-Ouest par le 422-C (Rue Leduc élargie à 50' pieds); mesurant au Nord-Ouest (462.0') quatre cent soixante-deux pieds, au Nord-Est (6.3') six pieds trois dixièmes (139.2') cent trente-neuf pieds deux dixièmes, (62.5') soixante-deux pieds cinq dixièmes, au Sud-Est (150.0') cent cinquante pieds, (200.0') deux cent pieds et (112.0') cent douze pieds, au Sud-Ouest (208.0') deux cent huit pieds; contenant une superficie de cinquante-trois mille trois cent quarante-et-un pieds carrés, mesure anglaise (53,341 p. c. m. a.);

20.- De cette partie du lot numéro DEUX de la resubdivision du lot "C" de la subdivision officielle du lot numéro QUATRE CENT VINGT-DEUX (422-C-2) de figure rectangulaire; borné au Nord-Ouest par partie du lot 422-C; au Nord-Est, par le 422-C-3; au Sud-Est, par le 422-C-1 (Rue Dessureault); au Sud-Ouest, par le 422-C-P.2; mesurant au Nord-Ouest (112.0') cent douze pieds; au Nord-Est (62.5') soixante-deux pieds cinq dixièmes; au Sud-Est (112.0') cent douze pieds, au Sud-Ouest (62.5') soixante-deux pieds cinq dixièmes, contenant une superficie de sept mille pieds carrés, mesure anglaise, (7,000 p. c. m. a.).

"PRIX"

La vente sera consentie pour et en considération de la somme de quatre mille deux cent vingt-trois dollars et quatre-vingt-sept sous (\$4,223.87) payable comme suit:-

A) Une somme de mille deux cent vingt-trois dollars et quatre-vingt-sept sous (\$1,223.87) comptant lors de la signature de l'acte de vente;

B) Le solde de trois mille dollars (\$3,000.00) payable au moyen de cent vingt versements mensuels, égaux et consécutifs de trente-trois dollars et vingt sous (\$33.20) chacun, comprenant le capital et les intérêts calculés au taux de SIX pour cent (6%) l'an.

"CONDITIONS"  
\*\*\*\*\*

La vente sera consentie aux charges et conditions suivantes que l'acquéreur s'engage respecter, savoir:-

10.- De payer les honoraires du contrat, enrégistrement et copie.

20.- De prendre ledit immeuble dans l'état où il se trouve actuellement.

"SUITE, PAGE SUIVANTE"  
\*\*\*\*\*

## RESOLUTION No. 17-076

"SUIITE"

\*\*\*\*\*

30.- D'en souffrir les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes pouvant affecter ledit immeuble.

40.- D'en payer à l'avenir seulement, quittes de tous arrérages, les taxes municipales et scolaires ou autres impositions foncières pouvant affecter ledit immeuble.

50.- De n'utiliser l'immeuble vendu que pour fins industrielles seulement.

60.- Que ledit immeuble devra toujours ne former qu'un tout, c'est-à-dire, qu'il ne pourra en aucun temps être vendu en partie sans la permission écrite de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Le contrat devra comporter une clause résolutoire ordinaire.

Que le Conseil approuve le projet de contrat préparé par Me Robert Carrier, Notaire au Cap-de-la-Madeleine, soumis en même temps que les présentes.

Que le Maire et le Greffier soient et sont par présentes autorisés à signer le contrat.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-077 Proposé par l'échevin S. Hénais,  
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que le Maire et le Greffier soient et sont par les présentes autorisés à signer la quittance requise pour régler la cause de la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine Vs J. A. Bellemare Ltée, C. S. T. R., 31,122 vu le paiement par la partie défenderesse de la somme de \$4,750.00.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-078 Proposé par l'échevin M. Gervais,  
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que ce Conseil accepte le plan montrant une partie de la subdivision du lot cadastral No. 562, plan fait et préparé par M. Roger Gélinas, arpenteur-géomètre, en date du 23 juin 1966, approuvé par MM. Marcoux et Bettez.

Adopté

\*\*\*\*\*

RÉS. NO. 17-079

Rés. No. 17-079

\*\*\*\*\*

Proposé par l'échevin L. Rheault,  
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que ce Conseil demande à la Banque Canadienne Nationale de bien vouloir renouveler l'autorisation du prêt temporaire déjà consenti pour un montant de----- \$253,000.00 lequel montant sera remboursé lors de la prochaine émission d'obligations.

Que le Maire et le Trésorier soient et sont autorisés à signer tous les documents requis.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-080

\*\*\*\*\*

Proposé par l'échevin S. Hénaire,  
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que le règlement No. 452, intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LA RATIFICATION DE L'ENTENTE ENTRE LA CORPORATION DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE ET LA PAROISSE DE STE MARTHE POUR L'ORGANISATION EN COMMUN D'UN SERVICE D'INCENDIE", soit adopté en première lecture.

"LE VOTE EST DEMANDE PAR L'ECHEVIN L. RHEAULT"

\*\*\*\*\*

POUR LE REGLEMENT : S. Hénaire, J. P. Lavergne, M. Bergeron,  
M. Gervais.

CONTRE LE REGLEMENT: L. Rheault.

Adopté sur division

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-081

\*\*\*\*\*

Proposé par l'échevin S. Hénaire,  
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que le règlement No. 452, intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LA RATIFICATION DE L'ENTENTE ENTRE LA CORPORATION DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE ET LA PAROISSE DE STE MARTHE POUR L'ORGANISATION EN COMMUN D'UN SERVICE D'INCENDIE", soit adopté en deuxième et dernière lecture.

"L'ECHEVIN L. RHEAULT DEMANDE LE VOTE"

\*\*\*\*\*

POUR LE REGLEMENT : S. Hénaire, J. P. Lavergne, M. Bergeron,  
M. Gervais.

CONTRE LE REGLEMENT: L. Rheault.

Adopté sur division

\*\*\*\*\*

## CORRESPONDANCES LUES

\*\*\*\*\*

La firme "Meunier Réfrigération Inc" de Montréal offre ses services à la Cité pour le Centre Culturel.

Oscar Dorval, Ingénieur-Conseil, offre ses services à la Cité pour la préparation de plans et devis pour l'électricité, mécanique etc. pour l'arena projetée.

Le bureau de MM. Tessier, Gaudette & Cie, comptables agréés informe le Conseil que l'Institut des comptables ne permet pas à ses membres d'accepter un travail à un taux fixé à l'avance.

Approbation par le Ministère et la Commission Municipale de Québec, du règlement No. 450 au montant de \$74,684.20. Virement de fonds.

Lettre de l'Etude Lebrun & Lamothe, Avocats, demandant de passer une résolution autorisant le Maire et le Greffier à signer la quittance dans la cause de la Cité Vs J. A. Bellemare Ltée.

Lettre de la Banque Canadienne Nationale demandant de prendre les dispositions nécessaires pour régulariser l'emprunt temporaire au montant de \$253,000.00.

Lettre de "Les Vagabonds" troupe de théâtre de la La Tuque qui seront à l'Ecole Normale "Val-Marie" le 14 août prochain pour y jouer Les Fourberies de Scapin" de Molière.

Lettre de la Commission Municipale demandant de lui fournir certains renseignements concernant l'achat par la Cité du terrain de "La Fabrique Ste-Famille" ainsi qu'un certificat du Greffier,

Lettre de M. Roger Gélinas, arpenteur-géomètre, demandant au Conseil de bien vouloir accepter un plan de la subdivision du lot cadastral No. 562.

Invitation d'assister au dix-huitième congrès annuel de "L'Institut d'Administration Publique du Canada, lequel sera tenu au "Holiday Inn" à Montréal, les 7, 8, 9 et 10 septembre 1966.

Et Son Honneur lève la séance

*Arthur Beaudin*

LE GREFFIER

*A. Larocque*

LE MAIRE

#####

Province de Québec,  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, "lundi" le 22ième jour du mois d'août 1966, à 7.00 heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les échevins L. Rheault, S. Hénaire, J. P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage et M. Gervais, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-082      Proposé par l'échevin S. Hénaire,  
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que les minutes de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 8 août 1966, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Adopté

\*\*\*\*\*

"RAPPORT DES DECISIONS PRISES LORS DU COMITE DU 8 AOUT 1966"

\*\*\*\*\*

PRESENTS:- Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les échevins L. Rheault, S. Hénaire, J. P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage et M. Gervais ainsi que le Gérant, M. Nadeau et l'Ingénieur, M. Marcoux.

\*\*\*\*\*

- 10.- Le comité autorise le Greffier à remettre aux soumissionnaires pour la construction de la caserne de Police et pompiers qui en feront la demande, leur dépôt de soumission.
- 20.- L'offre de M. Camille Therreault de céder à la Cité une portion de terrain avec piscine etc., pour la somme de \$10,000.00, refusée.
- 30.- Le comité recommande de suspendre pour une période de trois (3) jours, M. Georges Després.
- 40.- Le comité recommande et autorise l'Ingénieur d'acheter de "Robert Morse Corporation" une pompe pour le puits No. 15, au prix de \$1,792.65, étant la plus basse cotation.
- 50.- Le comité demande au Directeur des Loisirs d'installer les chaines des balançoires à l'Académie-Pierre-Boucher.
- 60.- Le comité autorise le déménagement de la borne-fontaine située en face du No. 60 de la rue St-Edouard, mais en autant que le propriétaire s'engagera à en défrayer le coût qui est d'environ \$200.00.
- 70.- Le comité recommande de vérifier la côte de la rue Duguay, et si possible de l'améliorer.
- 80.- Le comité recommande de ramasser les branches, intersection des rues Duguay et Toupin et suggère de ramasser sur appel, une journée par semaine, soit le lundi, les déchets accumulés.

147

"SUITE DU RAPPORT DES DECISIONS DU COMITE DU 8 AOUT 1966"

\*\*\*\*\*

- 90.- Le comité recommande au Directeur de la Police d'exercer une plus grande surveillance des chalets, en bas de la côte à Beaumier.
- 100.- Le comité recommande à l'Ingénieur de vérifier la borne-fontaine à 29 Notre-Dame et faire rapport.
- 110.- Le comité recommande de vérifier le trottoir défectueux en face des numéros 65-A, 67 et 77 rue Fusey; remplir les trous en face des numéros 19, 56, 60 etc., rue St-Jean-Baptiste et vérifier baisseur en face de 17 rochefort.

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-083      Proposé par l'échevin M. Bergeron,  
 Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le rapport des décisions prises lors du comité tenu en date du 8 août 1966, soit adopté tel que soumis.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-084      Proposé par l'échevin R. Lepage,  
 Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que les comptes au montant total de \$74,555.92 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

"LES COMPTES"

\*\*\*\*\*

Paie No. 63	\$ 7,363.84	Paie No. 64	\$10,074.00
Paie No. 65	9,837.74	Paie No. 66	7,181.24
Acc.Outillage Ltée	8,109.00	Blackwood-Hodge	333.19
Bur.Enrégistrement	11.80	G.Baribeau et Al.	1,418.33-
Brouillard Tire serv.	13.40	C. P. R. Express	2.75
C. P. R.	10.00	Can.National Express	2.00
Can.Silk Mfg Co.	2.43	Ports Nationaux	25.00
Délisle Ltée	14.10	Geo.Gariépy, A. G.	160.00
Gar,Charest & Frères	86.10	P. A. Gouin Ltée	11.03
Francis Hankin Co.Ltd	75.96	Jacques Auto Accessoires	50.66
Mme Claudette Lavallée	30.00	Lundex	225.00
Loranger,Molesworth	3,000.27	Lebrun Automobiles Inc	4.50
Lynn McLeod Engineering	2.73	Lynn McLeod Automative	21.56
Lynn McLeod Automative	8.20	Maranda Inc.	60.99
Matteau Radio Elec.	15.88	Regional Asphalt Ltd	2,240.00
Salon Yola	10.60	Sanfax Corp.(Canada)Ltée	50.62
J.R. Saulnier	38.52	Sirois Autos Ltée	1,886.80
Serres du Cap Enrg.	12.72	3-Riv.Auto Accessoires	87.43
Chs Turcotte & Fils	443.92	Hervé Trépanier	50.00
Zurich Insurance	236.48	Cercle Livre de France	4.00
Cercle livre de France	4.00	Librairie 3-Rivières	48.84
D. Kasan	21.03	Science Club	1.10
B-Can.Nationale	141.49	Bigotaud Equipement	9.01
H.Béliveau Enrg.	522.80	Ubald Forest & Fils	91.27
Réal Lamothe Cycles	29.98	Piscines Val-Mar	345.88

"SUITE DES COMPTES, PAGE SUIVANTE"

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-084 - SUITE DES COMPTES

\*\*\*\*\*

Pharmacie Dionne	\$ 19.36	Pharmacie Dionne	\$ 17.19
Serres du Cap	21.20	Studio R. Sauvageau	7.11
Béton Vibré Ltée	31.80	Direct Motor Express	32.02
Antoine Gauthier	72.24	Geo.Gariépy, A. G.	504.44
Geo.Gauvin & Fils	28.20	Benoit Hélie Inc.	136.15
Hydro-Mécanique Inc	2,776.98	Charles Lévesque	1,440.22
J.P.Morin Ltée	171.50	Paris Playground Eq.	4,173.35
La Sablière du Cap	127.40	La Sablière du Cap	78.40
La Sablière du Cap	29.40	J. R. Saulnier	150.00
Cité du Cap	185.33	Institut Officiers Mun.	40.00
Municipal Year Book	10.00	L'Economie	562.50
Arthur Matteau	386.60	Charles Lévesque	1,341.00
Charles Lévesque	243.20	J. R. Saulnier	2,227.50
R. J. Lévesque & Fils	5,314.64		

TOTAL.....\$74,555.92

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-085

Proposé par l'échevin L. Rheault,  
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que ce Conseil autorise le Trésorier de la Cité, d'émettre un troisième permis d'auto-taxi au nom de M. Fernand Montambeault, avec place d'affaires sur terrain privé, au No. 44-A rue Alice, près de Ste-Madeleine.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-086

\*\*\*\*\*

ATTENDU que le 16 février 1966, monsieur Joseph Arthur Bédard, employé de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, a été blessé dans l'exercice de ses fonctions;

ATTENDU que "La Prévoyance Compagnie d'Assurances", par sa police d'assurance, s'est engagée à payer tout ce que pourrait devoir "La Cité du Cap-de-la-Madeleine" en vertu de la "Loi des Accidents du Travail", à son employé à la suite du susdit accident;

ATTENDU que "La Prévoyance Compagnie d'Assurances" a dû payer certains montants ou dépenses pour incapacité totale temporaire, voyages, traitements dus par "La Cité du Cap-de-la-Madeleine" à son employé ou à son acquit;

ATTENDU que "La Prévoyance Compagnie d'Assurances", paiera à l'acquit de "La Cité du Cap-de-la-Madeleine" les autres indemnités auxquelles a droit son employé en vertu de la "Loi des Accidents du Travail" comme suite directe de son accident.

Sur proposition de Monsieur R. Lepage.

Appuyé par Monsieur J. P. Lavergne.

"SUITE DE LA PRESENTE RESOLUTION, PAGE SUIVANTE"

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-086 - SUITE

\*\*\*\*\*

Le Conseil décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer en faveur de "La Prévoyance Compagnie d'Assurances", une cession de tous les droits de "La Cité du Cap-de-la-Madeleine" contre "Marc Martel" responsable dudit accident, mais jusqu'à concurrence seulement des montants versés et/ou à être versés par "La Prévoyance Compagnie d'Assurances".

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-087      Proposé par l'échevin R. Lepage,  
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que le règlement No. 453 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE \$213,500.00, POUR LA CONSTRUCTION D'UNE CASERNE DE POLICE & POMPIERS", soit adopté en première lecture.

"LE VOTE EST DEMANDE PAR L'ECHEVIN L. RHEAULT"

\*\*\*\*\*

POUR LE REGLEMENT : S. Hénaire, J. P. Lavergne, M. Bergeron,  
R. Lepage, M. Gervais.

CONTRE LE REGLEMENT: L. Rheault.

"MOTION ADOPTEE SUR DIVISION"

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-088      Proposé par l'échevin R. Lepage,  
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que le règlement No. 453 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE \$213,500.00, POUR LA CONSTRUCTION D'UNE CASERNE DE POLICE & POMPIERS", soit adopté en deuxième et dernière lecture.

"L'ECHEVIN L' RHEAULT DEMANDE LE VOTE"

\*\*\*\*\*

POUR LE REGLEMENT : S. Hénaire, J. P. Lavergne, M. Bergeron,  
R. Lepage, M. Gervais.

CONTRE LE REGLEMENT: L. Rheault.

"MOTION ADOPTEE SUR DIVISION"

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-089      Proposé par l'échevin R. Lepage,  
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que le Greffier de la Cité soit autorisé à convoquer une assemblée publique des électeurs, propriétaires d'immeubles imposables de la Cité, pour "mercredi" le 31ième jour d'août 1966, entre 7.00 et 9.00 heures du soir, relativement au règlement No. 453 au montant de \$213,500.00, pour la construction d'une caserne de Police et pompiers, et ce, en conformité avec l'article 593 de la loi des Cités et Villes.

Adopté

\*\*\*\*\*

AVIS DE MOTION No. 17-090

\*\*\*\*\*

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 22ième jour du mois d'août 1966.

(Signé) Lionel Rheault,  
Echevin de la Cité du  
Cap-de-la-Madeleine.

\*\*\*\*\*

AVIS DE MOTION No. 17-091

\*\*\*\*\*

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LE CODE DE CONSTRUCTION".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 22ième jour du mois d'août 1966.

(Signé) Lionel Rheault,  
Echevin de la Cité du  
Cap-de-la-Madeleine.

\*\*\*\*\*

AVIS DE MOTION No. 17-092

\*\*\*\*\*

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE, D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS UNE SOMME DE \$16,000.00, EN VERTU DU REGLEMENT NO. 407, ADOPTE EN DATE DU 19 MAI 1964, INTITULE REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE A SE CONSTITUER UN FONDS INDUSTRIEL".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 22ième jour du mois d'août 1966.

(Signé) Jean-Paul Lavergne,  
Echevin de la Cité du  
Cap-de-la-Madeleine.

\*\*\*\*\*

AVIS DE MOTION No. 17-093

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, UNE CERTAINE SOMME D'ARGENT DEVANT SERVIR AU PAIEMENT DU COUT D'INSTALLATION DE SERVICES D'EGOUT & D'AQUEDUC, LE FORAGE ET CONSTRUCTION DE PUIITS ARTESIENS, L'ACHAT DE TERRAINS ET PAVAGE DE RUES".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 22ième jour du mois d'août 1966.

(Signé) Rodrigue Lepage,  
Echevin de la Cité du  
Cap-de-la-Madeleine.

\*\*\*\*\*

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE, D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, UNE CERTAINE SOMME D'ARGENT DEVANT SERVIR AU PAIEMENT D'EXCAVATION ET DE PAVAGE DE RUES".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 22ième jour du mois d'août 1966.

(Signé) Marcel Gervais,  
Echevin de la Cité du  
Cap-de-la-Madeleine.

\*\*\*\*\*

CORRESPONDANCES LUES

Offre de \$50.00 de Mme Théodore Bonin en paiement d'une dette d'eau et de vidanges au montant de \$104.00.

Demande d'un troisième permis d'auto-taxi par M. Fernand Montambault et lettre de recommandation du Directeur.

Résolution du Scolaire autorisant le paiement de \$2,106. à la Cité; contribution aux brigadiers et avisant que c'est la dernière année de contribution.

Le Ministère de l'Industrie et du Commerce recommande un prêt industriel à "Service de Photos NBC" au montant de \$16,000. à condition qu'une assurance-vie soit prise par M. R. Sauvageau.

Les Affaires Municipales nous informe de l'approbation du projet de travaux d'hiver No. 1213 à compter de novembre 1965 et le projet 2090 à compter du 31 janvier 1966.

Approbation par le Ministère et la Commission Municipale du règlement 452, entente avec Ste-Marthe, service d'incendie.

Demande du "Chronicle" pour une annonce au montant de \$45.00, lors de la Fête du Travail.

L'Union des Municipalités réitère sa demande à savoir si la Cité est intéressée à se jumeler.

Lettre de la Commission d'Urbanisme déplorant le fait que le Conseil a passé outre à ses recommandations. Règlement 371-U.

Lettre de démission de M. Jean Beaudin, préposé au rôle et assistant-inspecteur en bâtiment.

Lettre de M. Wellie Lacourse, offrant ses services comme brigadier scolaire.

La firme "Martineau, Samson et Associés" ingénieurs-Conseils, offre ses services à la Cité.

Avis de réclamation de M. Arthur Richard par l'entremise de ses procureurs Mes Bureau et Bouchard à la suite d'un accident de son fils Michel.

Avis de réclamation de Mme Alfred Laroche par l'entremise de ses procureurs Mes Bureau et Bouchard à la suite d'un accident de son fils René.

Et Son Honneur lève la séance

*Arthur Beaudin*

LE GREFFIER

*Marcel Gervais*

LE MAIRE

#####

Province de Québec,  
Cité du Cap-de la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, "lundi" le 29ième jour du mois d'août 1966, à 7.00 heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les échevins L. Rheault, S. Hénaire, J. P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage et M. Gervais, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-095      Proposé par l'échevin R. Lepage,  
Appuyé par l'échevin M. Gervais.

ET RESOLU que les minutes de l'assemblée régulière du Conseil de cette Cité, en date du 22 août 1966, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Adopté.

\*\*\*\*\*

"DECISIONS PRISES LORS DU COMITE DU 22 AOUT 1966"

\*\*\*\*\*

PRESENTS:- Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les échevins L. Rheault, S. Hénaire, J. P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage et M. Gervais ainsi que le Gérant, M. Nadeau et l'Ingénieur, M. Marcoux.

\*\*\*\*\*

- 10.- Le comité recommande au Trésorier d'accepter l'offre de \$50.00 de Mme Théodore Bonin en paiement de sa dette d'eau et vidanges, en autant que les déclarations mentionnées dans sa lettre du 22 août 1966 sont exactes.
- 20.- Le comité recommande à l'Ingénieur de produire un estimé du coût probable de la correction de la rue Thibeau, entre Fusey et Thuney.
- 30.- Le comité recommande ce qui suit:-
  - a) Corriger le trottoir en face de 37 St-Jean-Baptiste.
  - b) Vérifier le trottoir en face de "Loranger Electrique", rue Fusey.
  - c) De placer une indication "Campus Industriel", intersection des rues Dessureault et St-Laurent.
- 30.- Le comité recommande à l'Ingénieur de vérifier qu'elle est la cause que l'eau s'infiltré dans le sous-sol de l'Eglise St-Eugène et déterminer ce qui doit être fait pour remédier à cela.
- 40.- Le comité recommande au Directeur de la Police, de placer des pancartes indiquant "zone scolaire" dans toutes les zones d'école.
- 50.- Le comité recommande ce qui suit:-
  - a) Produire un estimé du coût de la canalisation du ruisseau Faverel, entre les rues Latreille et Ste-Madeleine.

## "SUITE DES DECISIONS DU COMITE DU 22 AOUT 1966"

\*\*\*\*\*

- b) De placer un policier le dimanche aux heures de pointe, angle Ste-Madeleine et St-Maurice pour y diriger le trafic.
- c) Installer une lumière, intersection Dessureault et St-Laurent.
- d) Installer une autre lumière, angle Beaudry et DeGrandmont.
- e) Installer quatre (4) lumières, rue Mgr Comtois.
- 60.- Le comité recommande à l'Ingénieur de faire nettoyer les puisards sur les rues St-Henri et St-Alphonse, entre DeGrandmont et Rousseau.
- 70.- Le comité recommande et autorise Son Honneur le Maire à offrir 3¢ le pied carré pour les terrains mentionnés dans la faillite de M. Henri-Geo. Grenier.
- 80.- Le comité recommande et autorise la fermeture des pataugeuses à compter de dimanche, le 28 août 1966.
- 90.- Le comité recommande et autorise la vente de la "trompette" acquise de M. Vézina qui désire la racheter au prix vendu, soit \$190.60, mais avec les intérêts à raison de 6% en plus.
- 100.- Le comité recommande de payer aux brigadiers scolaires pour la prochaine année, \$4.00 par jour.
- 110.- Le comité accepte les recommandations du Directeur de la Police dans son rapport en date du 22 août 1966, à l'effet:
- a) De poser à l'intersection des rues Notre-Dame et St-Henri, coin Nord, une indication "défense de Stationner", ainsi qu'une ligne jaune en bordure du trottoir.
- b) De poser des indications "stationnement 30-M" sur la rue St-Henri, côté Sud-Ouest de la rue Fusey.
- 120.- La requête faite par le "Transport des Handicapés Enr", section du Québec Métropolitain est refusée par les membres du Conseil.

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-096      Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,  
Appuyé par l'échevin M. Gervais.

ET RESOLU que le rapport des décisions prises lors du comité tenu en date du 22 août 1966, soit adopté tel que soumis.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-097      Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,  
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

"SUITE PAGE SUIVANTE"

\*\*\*\*\*



\*\*\*\*\*

d' accorder à la corporation municipale de Cap-de-la-Madeleine, la permission d'ouvrir et de maintenir ou de laisser ouvrir et maintenir sur une largeur de cinquante pieds, mesure anglaise, la rue indiquée au plan de monsieur Ernest L. Duplessis, arpenteur-géomètre, en date du 30 mai 1966 et décrite comme suit audit plan. Cadastre 122 subdivision 327.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-099      Proposé par l'échevin S. Hénaire,  
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le Greffier soit autorisé d'enlever du rôle d'évaluation, la bâtisse située sur le lot 141-1 apparaissant au nom de M. Raoul Rocheleau et évaluée à----- \$2,130.00. La dite bâtisse étant démolie.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-100      Proposé par l'échevin L. Rheault,  
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que ce Conseil achète de la Succession De Blois, et ce, au prix de \$3,500.00, la partie du lot 126 du cadastre officiel de la Cité, étant le prolongement de la rue De Blois et sur laquelle se trouve construit le presbytère actuel de Ste-Marie Madeleine.

Que le Notaire Robert Carrier soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-101      Proposé par l'échevin L. Rheault,  
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que ce Conseil cède et vend aux Missionnaires Oblats de Marie Immaculée, et ce, au prix de----- \$3,500.00, la partie du lot 126 du cadastre officiel de la Cité, étant le prolongement de la rue De Blois et sur laquelle est construit le presbytère actuel de Ste-Marie Madeleine.

Que le Maire et le Greffier soient et sont par présentes autorisés à signer pour et au nom de la Cité, le contrat de vente.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-102      Proposé par l'échevin L. Rheault,  
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que ce Conseil accepte des Missionnaires Oblats de Marie Immaculée, et ce, pour le prix de UN (\$1.00) dollar, une lisière de terrain de 16 pieds par 660 pieds, prise à même le lot partie 122 du cadastre officiel de la Cité, qui sert déjà à l'élargissement de la rue du Sanctuaire, située entre la rue Faverel et le boulevard Ste-Madeleine.

Que le Notaire Robert Carrier soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-103  
\*\*\*\*\*

Proposé, secondé et unanimement résolu, que ce Conseil a appris avec regrets, l'hospitalisation à l'Hopital de l'Enfant Jésus de Québec, de M. H. Raymond Lachance, ex-Directeur de la Police de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, et désire lui souhaiter, avec ses meilleurs voeux, un prompt rétablissement.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-104  
\*\*\*\*\*

Proposé, secondé et unanimement résolu, que la démission de M. Jean Beaudin, en date du 19 août 1966, préposé au rôle d'évaluation et assistant-inspecteur en bâtiment, soit acceptée, effectif à compter du 15 novembre 1966.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-105  
\*\*\*\*\*

ATTENDU que M. Jean Beaudin se doit de finir le rôle d'évaluation qui sera déposé la mi-novembre 1966.

ATTENTU que M. Arthur Beaudin doit prendre sa retraite le 31 décembre 1966.

ATTENDU qu'il devra être remplacé à cette date.

ATTENDU que M. Jean Beaudin sera libre à cette date.

Il est proposé par l'échevin Jean-Paul Lavergne, Appuyé par l'échevin Sylvio Hénaire.

ET RESOLU que M. Jean Beaudin soit nommé assistant Greffier de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, et ce, à partir du 15 novembre 1966, au salaire de \$5,900.00.

Il est aussi résolu qu'il soit nommé Greffier de la Cité du Cap-de-la-Madeleine le premier janvier 1966 au salaire de \$6,500.00.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-106      Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,  
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que le règlement No. 454 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, UNE SOMME DE \$16,000.00 A MEME LE FONDS INDUSTRIEL CREE ANTERIEUREMENT PAR LES REGLEMENTS NOS. 387 ET 407", soit adopté en première lecture.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-107      Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,  
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que le règlement No. 454 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, UNE SOMME DE \$16,000.00 A MEME LE FONDS INDUSTRIEL CREE ANTERIEUREMENT PAR LES REGLEMENTS NOS. 387 ET 407", soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-108 Proposé par l'échevin S. Hénaiere,  
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que ce Conseil demande bien respectueusement à la Commission Municipale de Québec, l'autorisation d'emprunter temporairement de la Banque Canadienne Nationale, la somme de \$16,000.00 en attendant la vente des obligations du règlement No. 454 au montant de \$16,000.00, adopté en date de ce jour, 29 août 1966, en vertu des règlements Nos. 387 et 407.

Si approuvé, que le Maire et le Trésorier soient et sont par les présentes autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence de la dite somme de \$16,000.00.

Adopté

\*\*\*\*\*

AVIS DE MOTION No. 17-109

\*\*\*\*\*

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMIS- SION D'OBLIGATIONS, LES ARGENTS NECESSAIRES POUR TRAVAUX D'A- QUEDUC, D'EGOUT, D'OUVERTURE ET MISE EN FORME DE RUES"

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 29ième jour du mois d'août 1966.

(Signé) Marcel Gervais

Echevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine,

\*\*\*\*\*

CORRESPONDANCES LUES

Lettre de M. Raoul Rocheleau demandant d'enlever du rôle d'évaluation la bâtisse, démolie, qui était située sur le lot 141-1, à 540 Notre-Dame.

Mémoire de Raoul Rocheleau demandant le remboursement de quatre (4) mois d'eau qui n'ont pas été payés par le locataire.

Approbation non signée cependant, par la Régie des Eaux, des travaux à être exécutés sur la rue "Desbiens" de la rue Champigny à Champigny.

La firme "Sondage Universel (1964) INC. offre ses services à la Cité pour le projet récréatif.

Lettre du Comissariat des Incendies demandant copie des soumissions pour la construction de la caserne de Police et Pompiers etc. etc.

Application de M. Jean-Claude Loranger, 428 Notre-Dame, pour la fonction qui deviendra vacante au département de l'évaluation.

Et Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin

LE GREFFIER

Marcel Gervais  
LE MAIRE

270

#####  
\*\*\*\*\*  
#####

Province de Québec,  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, "Lundi" le 12ième jour du mois de septembre 1966, à 7.00 heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J.R. Desrosiers, MM. les échevins L. Rheault, S. Hénaire, J. P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage et M. Gervais, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-110      Proposé par l'échevin S. Hénaire,  
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que les minutes de l'assemblée régulière du Conseil de cette Cité, en date du 29 août 1966, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Adopté

\*\*\*\*\*

"RAPPORT DU COMITE DU 29 AOUT 1966"

\*\*\*\*\*

PRESENTS:- Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les échevins L. Rheault, S. Hénaire, J. P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage et M. Gervais ainsi que le Gérant, M. Nadeau et L'Ingénieur M. Marcoux.

\*\*\*\*\*

- 10.- Le comité recommande à l'Ingénieur de vérifier à savoir l'endroit le plus propice à l'installation de lumières sur la rue Notre-Dame, vers l'ancien "pont".
- 20.- Le comité recommande de verser un montant de \$25.00 à chacun des canotiers résidant de la Cité qui terminera la course Internationale de canots.
- 30.- Le comité ne recommande pas le remboursement de 4 mois d'eau à M. Raoul Rocheleau; s'en tenir au règlement.
- 40.- Le comité recommande ce qui suit:-
  - a) Ajouter un peu d'asphalte à la montée située à 10 St-Antoine.
  - b) Ajouter de l'asphalte autour du puisard de la rue St-Jean.
  - c) Changer couleur de la peinture entre les Nos 529 et 531 du boulevard Ste-Madeleine.
- 50.- Le comité recommande au Directeur de la Police, de vérifier et changer si possible, l'arrêt d'autobus, intersection des rues Dorval et Toupin, soit l'avancer ou le reculer.
- 60.- Le comité recommande ce qui suit:-
  - a) Réparer le trou autour du puisard, angle Fusey et Duplessis.
  - b) Ajouter de l'asphalte au bordage du trottoir au No. 97 de la rue Notre-Dame, coin de la Ferté.

"SUITE, PAGE SUIVANTE"

\*\*\*\*\*

## "SUITE DU RAPPORT DU COMITE DU 29 AOUT 1966"

\*\*\*\*\*

- c) Etendre de la pierre autour du puisard près du stationnement de la rue St-Henri.
- d) Passer le balai sur les rues Fusey, Rochefort et St-Henri.
- e) Vérifier baisseur dans la rue Thibeau, près du Sapin Bleu.
- 70.- Le comité recommande la construction du trottoir en face de l'école Dollard, à 103 St-Irenée en autant que règlementé, sinon, s'il le paie comptant.
- 80.- Le comité demande au Gérant d'inviter M. Généreux pour la prochaine séance.
- 90.- Le comité recommande de vérifier l'arbre dans la rue, intersection des rues Notre-Dame et St-Georges et d'enlever l'arbre (cyprès) aussi dans la rue Madeleine de Verchère, angle St-André.
- 100.- Le comité recommande le paiement de l'extra au montant de \$666.68, approuvé par l'architecte Caron et autorise le Gérant à signer l'ordre de modifications No. 1. Centre Culturel.
- 110.- Le comité accepte la soumission de "Alpha Electrique" au montant de \$639.07, pour les frais d'éclairage extérieur au Centre Culturel dont les plans ont été préparés par MM. Provencher et Desjardins, ingénieurs.
- 120.- Le comité recommande de garder en suspens le compte au montant de \$31,484.06 du Ministère de la Santé.
- 130.- Le comité recommande et approuve à titre d'essai, le rapport du Directeur de la Police de défendre le virage à gauche sur la rue Fusey pour les automobilistes venant de la rue St-Henri.
- 140.- Le comité recommande et accepte la suggestion du Directeur, de tracer une traverse pour piétons sur le côté Est de l'intersection Nord-Sud des rues St-Henri et Fusey.
- 150.- Le comité autorise le Gérant de commander des signaux lumineux pour être installés à l'intersection des rues Cooke et Thibeau et de prévoir cette dépense au prochain budget.

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-111

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,

Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que le rapport des décisions prises lors du comité tenu en date du 29 août 1966, soit adopté tel que soumis.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-112      Proposé par l'échevin M. Gervais,  
                           Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que les comptes au montant de \$153,251.31,  
 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présen-  
 tes acceptés pour paiement:-

"LES COMPTES"

\*\*\*\*\*

Paie No. 69	\$ 7,347.99	Paie No. 70	\$ 6,683.09
Paie No. 71	6,779.82	Paie No. 72	6,486.65
J.C.Blouin & Fils	50.93-	Jean-Marie Bouliane	30.62
Me Paul Boucher N. P.	3.00-	Bell Téléphone	502.99-
Champlain Express	2.50-	Central Quebec Steel	32.07-
C. P. R. Express	2.00-	Cité du Cap	103.73-
Hydro-Québec	7,351.99-	Inst.Officiers Municip.	40.00-
Laboratoires Choisy	87.00-	Mes Lebrun & Lamothe	475.00-
Librairie Morin Inc.	413.28-	Massicotte & Fils	794.00-
D. Milette et Al.	150.00-	M. Paquette et Al.	100.00-
Montreal Bearing Serv.	14.13-	Matte Automobiles	67.25-
Hon.Min.Finances	60.00	Hon.Min.Finances	3,398.50
Northern Electric Co.	12.14-	Fred Poliquin Ltée	21.53-
Bérard Pellerin	26.29-	Protonotaire Cour Sup.	49.88
Rec.Gén.du Canada	500.00-	Rec.Gén.du Canada	2,377.01
Rec.Gén.du Canada	816.24	Spécialités Beauchamp	18.45-
Synd.Fonc.Municipaux	56.00-	St-Maur.Foundries Ltd	79.43-
Soc.Cent-Hyp.& Logement	82.15	Hervé Trépanier	50.00-
L. A. Trudeau	6.00	3-Riv.Auto Electric	228.80-
Tessier Lumber Ltd	131.99-	Vitrerie du Centre Enr.	23.51-
Arthur Arduini	114.76-	Comptoir Mus.Filion	84.30-
Restaurant Au Florian	113.94-	Direct Mortor Express	2.50-
Piscines Val-Mar	114.54-	Laurentide R-Mix	8,812.36-
Cie Const.Dollard	842.02-	Roy Trottier Inc.	619.85-
Benoit Hélie	355.00-	La Sablière du Cap	7.35-
Duroy Rusco Inc.	66.47-	Direct Motor Express	2.50-
Produit de Ciment St-Maurice.....			31.91-
St-Maurice Foundries Ltd.....			636.13-
Carrière St Maurice Inc.....			367.20-
Massicotte & Fils Ltée.....			7,730.92-
Caron, Juneau, Bigué.....			552.68-
Henri Paquette.....			21,257.10-
Régional Asphalte Ltée.....			66,083.82-
			<u>\$153,251.31</u>

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-113      Proposé par l'échevin S. Hénare,  
                           Appuyé par l'échevin M. Gervais.

ET RESOLU que la rue portant le No. de cadastre  
 149, subdivision 363, située entre la rue Massicotte et le  
 lot 157, portera le nom de "DE VAUDREUIL".

Que la rue portant les numéros de cadastre 421-E3,  
 421-E6, 422-C7 et 423-86, située entre les rues Dessureault et  
 Houssard, portera le nom de "DE L'AVIATION".

"SUIVE PAGE SUIVANTE"

SUIITE DE LA RÉSOLUTION No. 17-113

\*\*\*\*\*

Que la rue portant le No. de cadastre 422-C9, située entre la rue Bertrand et une rue projetée, portera le nom de "DUMONT".

Que la rue portant les Nos. de cadastre 559-88 et 561-41, située entre la rue Cardinal-Roy et une rue projetée, portera le nom de "MONTMAGNY".

Que la rue portant les Nos. de cadastre 559-92 et 561.50, située entre la rue Cardinal-Roy et le lot 562, portera le nom de "D'AVAUGOUR".

Que la rue portant les Nos. de cadastre 560-248 et 561-27, située entre la rue Cardinal-Roy et une rue projetée, portera le nom de "BEAUHARNOIS".

Que la rue portant les Nos. de cadastre 560-252 et 561-9, située entre la rue Cardinal-Roy et une rue projetée, portera le nom de "DENONVILLE".

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-114. Proposé par l'échevin S. Hénaire,  
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que la résolution No. 16-942 concernant la vente par la Cité d'un certain terrain à la Commission Scolaire Régionale des Vieilles Forges, adoptée en date du 6 mai 1966, soit abrogée et annulée à toutes fins que de droit.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-115. Proposé par l'échevin S. Hénaire,  
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce Conseil accepte de vendre à la Commission Scolaire Régionale des Vieilles Forges, au prix de \$0.15 le pied carré, tel qu'établi par le rapport fourni par les évaluateurs Lacroix & Lacroix, un terrain d'une superficie de 1,479,581 pieds carrés, tel que montré dans un plan et description technique préparé par Ernest L. Duplessis, en date des 22 et 20 avril 1966, faisant parties des lots primitifs 423, 163A et 157 du cadastre officiel fait pour la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine.

Que cette vente soit souscrite aux conditions expresses suivantes, savoir:-

A) Que la considération de la dite vente, soit la somme de \$221,937.15 soit stipulée payable à la Cité du Cap-de-la-Madeleine en aucun temps d'ici le premier mars 1967, à même le produit d'un emprunt de \$240,000.00 que la Commission municipale de Québec et le Ministère de l'Éducation ont permis d'emprunter à l'acquéreur pour les fins de l'achat du susdit terrain.

B) Que la Commission Scolaire Régionale des Vieilles Forges ait produit preuve formelle à être annexée à l'acte de vente des dites autorisations.

"SUIITE PAGE SUIVANTE"

SUITE DE LA RESOLUTION No. 17-115

\*\*\*\*\*

C) Que la dite somme de \$221,937.15 soit porteur d'intérêt au taux de six pour cent (6%) l'an, courant à compter de l'exécution de l'acte de vente et payable en même temps que le principal.

D) Que l'acquéreur accepte que la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine produise ses titres de propriétés en regard des deux petites parcelles des lots 157 et 163A qui représentent ensemble une superficie de 8,150.8 pieds carrés, lors du paiement final du prix de vente par l'acquéreur.

E) Que l'acquéreur produise au bureau du Gérant de la Cité, à la satisfaction de ce dernier, des renonciations à privilèges de tous architectes, ingénieurs, entrepreneurs, sous-traitants ou fournisseurs de matériaux qui travailleraient au projet d'une école secondaire sur ledit immeuble, dans le cas où tous travaux débuteraient avant que la Corporation de la Cité ait reçu le produit de la vente susdite..

Que Son Honneur le Maire J-Réal Desrosiers et Monsieur Arthur Beaudin, Greffier, soient autorisés pour et au nom de la Cité à exécuter le contrat, et à donner quittance lorsque la Cité aura reçu la totalité du produit de ladite vente.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-116

\*\*\*\*\*

ATTENDU que les usagers du transport en commun du Cap-de-la-Madeleine sont insatisfaits du service qu'ils reçoivent;

ATTENDU que la même situation existe dans plusieurs autres municipalités de la région, voire même de la province;

ATTENDU que la Régie des Transports du Québec ne semble pas disposer des pouvoirs nécessaires pour remédier à cette situation contraire à l'intérêt public;

ATTENDU qu'il y aurait lieu de modifier les pouvoirs de la Régie en conséquence;

ATTENDU qu'il y aurait lieu de confier à un tribunal les soins de faire une enquête globale à travers la province sur le transport en commun;

Il est en conséquence proposé, secondé et unanimement résolu, que le Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine présente cette résolution à l'attention du Comité d'Etude des Résolutions de l'Union des Municipalités de la Province de Québec, afin qu'elle soit portée à la considération de tous les délégués lors du prochain congrès provincial.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-117

\*\*\*\*\*

ATTENDU que la population du Cap-de-la-Madeleine et de la région réclame depuis longtemps la construction d'un deuxième pont sur la rivière St-Maurice;

ATTENDU que les Conseils municipaux des villes-soeurs ont adressé des requêtes en ce sens à l'Office des Autoroutes et au Ministère de la Voirie;

ATTENDU que l'Honorable Maurice Bellemare, député de Champlain a préconisé l'érection prochaine de ce deuxième pont;

ATTENDU que le Conseil municipal de la Cité du Cap-de-la-Madeleine félicite l'Honorable Maurice Bellemare, pour telle attitude;

Il est proposé, secondé et unanimement résolu, que le Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine prie instamment l'Honorable Ministre de la Voirie et les Officiers de l'Office des Autoroutes d'accorder une priorité à la réalisation de ce projet dont nous avons un urgent besoin.

Que copie de cette résolution soit transmise à:-

L'Honorable Premier Ministre.  
L'Honorable Maurice Bellemare.  
L'Honorable Yves Gabias.  
L'Honorable Fernand Lafontaine.  
Monsieur Guy Poliquin.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-118 Proposé par l'échevin R. Lepage,

Appuyé par l'échevin M. Gervais.

ET RESOLU que le règlement No. 455 intitulé "REGLEMENT POUR AUTORISER UN EMPRUNT DE \$476,500.00 POUR DES TRAVAUX PUBLICS DEVANT DESSERVIR LE CAMPUS INDUSTRIEL", soit adopté en première lecture.

EN AMENDEMENT, l'échevin L. Rheault propose, secondé par l'échevin J. P. Lavergne, de retrancher du règlement No. 455, l'item pavage des rues Thuney et Pâtry, de Thibeau à St-Laurent, au montant de \$23,100.00.

"LE VOTE SUR L'AMENDEMENT"

POUR L'AMENDEMENT : L. Rheault, J. P. Lavergne, S. Hénaire, M. Bergeron.  
CONTRE L'AMENDEMENT: R. Lepage, M. Gervais.

"AMENDEMENT ADOPTE SUR DIVISION"

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-119 Proposé par l'échevin M. Bergeron,

Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le règlement No. 455 intitulé "REGLEMENT POUR AUTORISER UN EMPRUNT DE \$453,500.00 POUR DES TRAVAUX PUBLICS DEVANT DESSERVIR LE CAMPUS INDUSTRIEL", soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-120      Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,  
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que le Greffier soit autorisé à convoquer une assemblée publique des électeurs, propriétaires d'immeubles imposables de la Cité, pour "mercredi" le 21ème jour de septembre 1966, entre 7.00 et 9.00 heures du soir, relativement au règlement No. 455 au montant de \$453,500.00 pour des travaux publics devant desservir le "campus industriel" et ce, en conformité avec l'article 593 de la loi des Cités et Villes.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-121      Proposé par l'échevin R. Lepage,  
Appuyé par l'échevin M. Gervais.

ET RESOLU que le règlement No. 456 intitulé "REGLEMENT POUR AUTORISER UN EMPRUNT DE \$52,500.00, POUR TRAVAUX D'AQUEDUC, D'EGOUT, D'OUVERTURE ET MISE EN FORME DE RUES" soit adopté en première lecture.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-122      Proposé par l'échevin R. Lepage,  
Appuyé par l'échevin M. Gervais.

ET RESOLU que le règlement No. 456 intitulé "REGLEMENT POUR AUTORISER UN EMPRUNT DE \$52,500.00, POUR TRAVAUX D'AQUEDUC, D'EGOUT, D'OUVERTURE ET MISE EN FORME DE RUES" soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-123      Proposé par l'échevin R. Lepage,  
Appuyé par l'échevin M. Gervais.

ET RESOLU que le Greffier soit autorisé à convoquer une assemblée publique des électeurs, propriétaires d'immeubles imposables de la Cité, pour "mercredi" le 21ème jour de septembre 1966, entre 7.00 et 9.00 heures du soir, relativement au règlement No. 456 au montant de \$52,500.00 pour travaux d'aqueduc, d'égout, d'ouverture et mise en forme de rues, et ce, en conformité avec l'article 593 de la loi des Cités et Villes.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-124

\*\*\*\*\*

Proposé, secondé et unanimement résolu, que des félicitations soient adressées au Directeur de la Police et des Pompiers ainsi qu'aux membres de son équipe, pour le magnifique travail accompli, avec un équipement désuet lors de l'incendie de l'entrepôt de M. Sylvio Hénaire, sur la rue Bellerive.

Adopté

\*\*\*\*\*

CORRESPONDANCES LUES

\*\*\*\*\*

Remerciements de M. et Madame Gérard Nadeau pour la délicate attention des membres du Conseil à leur égard.

"SUITE DE LA CORRESPONDANCE, PAGE SUIVANTE"  
\*\*\*\*\*

SUITE DE LA CORRESPONDANCE LUE  
\*\*\*\*\*

Remerciements de l'Honorable Maurice Bellemare pour l'armoire en bronze que le Conseil lui a fait parvenir.

Remerciements du frère Ren-Paul Dessureault de l'école Chapais, pour l'aide pécunier accordé aux Petits Chanteurs du Cap, lors de leur périple autour des provinces maritime.

Remerciements de Madame H. Raymond Lachance pour la sympathie témoignée à l'occasion de la maladie de son époux qui est hospitalisé.

Remerciements de M. Alseback pour la délicate attention que lui a témoignée le Conseil à l'occasion de son hospitalisation.

Offre de Madame Claude Grenier, 45 St-Irenée de régler pour la somme de \$60.00 sadette au montant de \$146.25 pour la taxe d'eau et de vidanges.

Lettre de Me Jean-Marie Châteauneuf, procureur de M. André Douville, concernant une réclamation de ce dernier pour dommages à son sous-sol par le refoulement des eaux.

Approbation par le Ministère des Affaires Municipales, de l'ouverture de la rue Outremont à 50 pieds de largeur.

Rapport pour le mois d'août 1966 de la Protection Civile.

La Régie des Alcools nous informe de la demande de permis de "Salle à manger-bar" par MM. Marcel Bourassa au No. 111 St-Laurent, Jean-Paul Rheault, pour l'Hôtel Union, au No. 288 Ste-Madeleine et Jules Massicotte, au No. 199 Fusey.

Lettre, copie des résolutions qui seront soumises lors du Congrès de l'Union des Municipalités.

Réclamation de M. Roland Fontaine, 108 Pie-XII pour l'écrasement d'un tricyle par le balai mécanique.

Réclamation de M. Arthur Richard, par l'entremise de ses procureurs, Mes Bureau et Bouchard à la suite d'un accident de son fils mineur, Richard, causé par notre machinerie.

Réclamation de M. Marcel Lafrenière, 356 St-Laurent, pour dommages à sa voiture par la motociclette de la Police.

Préavis d'action de M. Claude Panneton, par l'entremise de son procureur, Me Jean-Marie Châteauneuf, pour dommages à sa propriété alors que nos employés ont coupé du bois sur son terrain.

Et Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin  
Le Greffier

J. Massicotte  
Le Maire



Province de Québec,  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, "lundi", le 19ième jour du mois de septembre 1966, à 7.00 heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les échevins S. Hénaire, J. P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage et M. Gervais, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-125      Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,  
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que les minutes de l'assemblée régulière du Conseil de cette Cité, en date du 12 septembre 1966, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Adopté

\*\*\*\*\*

"RAPPORT DU COMITE DU 12 SEPTEMBRE 1966"  
\*\*\*\*\*

PRESENTS:- Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les échevins L. Rheault, S. Hénaire, J. P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage et M. Gervais ainsi que le Gérant, M. Nadeau et l'Ingénieur M. Marcoux.

\*\*\*\*\*

- 10.- Le comité autorise le Trésorier d'accepter l'offre de Madame Claude Grenier, 45 St-Irenée, au montant de \$60.00 en règlement total et final de sa dette d'eau et de vidanges.
- 20.- Son Honneur soumet une invitation des Petits Chanteurs, à 8.00 heures P. M., dimanche, le 18 septembre, à l'école Chapais et une autre invitation de la ligue de FER du Cap, pour samedi, le 17 septembre, à 8.30 P. M., au Primot Gourmet.
- 30.- Le comité recommande ce qui suit:-
  - a) De tailler les branches de l'arbre, coin Notre-Dame et St-Georges, côté Nord-Ouest.
  - b) De baisser montée de trottoir à 211 Ste-Marie chez Jos. Lussier.
  - c) Réparer le trou sur la rue Latreille, intersection Gilles.
  - d) Ajouter asphalte à la montée de trottoir à 58 St-Arnaud.
  - e) Etendre du calcium, rue Vachon.
- 40.- Le comité recommande à M. Bettez d'aller vérifier la cheminée de la buanderie "Crown Toilet" à 456 St-Laurent.
- 50.- Les particuliers de notre Cité, pourront à l'avenir déposer leurs déchets au dépotoir sans qu'il leur en coûte.
- 60.- La demande de M. Gérard Lamy de lui remettre le coût de sa licence au montant de \$100.00, refusée.

\*\*\*\*\*

- 70.- Le comité autorise l'Ingénieur à retenir les services de M. Geo. Daudelin pour l'aménagement paysagiste du futur centre récréatif.
- 80.- Le comité autorise le Gérant d'accorder à compter du 22 août 1966, à M. Raymond Bernier, le même salaire que les autres contremaitres, soit sur la base de \$4,930.00 annuellement.
- 90.- Le Gérant autorisé d'assister au congrès des Gérants de Ville, à Longueuil, les 18, 19 et 20 septembre prochains.
- 100.- Les membres du Conseil à l'unanimité autorisent l'Ingénieur à commencer les travaux sur la rue Desbiens et de charger temporairement cette dépense au "BILL".
- 110.- Les membres du Conseil autorise le Gérant à suspendre sans paie, le constable-pompier Jean-Guy Rocheleau pour la période du 18 au 24 septembre inclusivement pour manque à la discipline du département.
- 120.- Les membres du Conseil sont favorables à faire l'échange de parcelles de terrain avec M. Claude Lajoie et ce, sans indemnité de part et d'autre en vue de corriger l'assiette de la rue Forget entre les rues Du Parc et Mère-Gamelin, à la condition que M. Lajoie signe un document en conséquence.
- 130.- Le comité ratifie la décision du Gérant de prêter à la Protection Civile, la Salle de l'Union Musicale pour des cours de "Police Auxiliaire" qui dureront 8 semaines à compter du 5 septembre 1966.

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-126 Proposé par l'échevin S. Hénare,  
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que le rapport des décisions prises lors du comité en date du 12 septembre 1966, soit adopté tel que soumis.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-127 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,  
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que les comptes au montant de \$91,606.26, et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

"LES COMPTES"

\*\*\*\*\*

Paie No. 73	\$ 9,666.12	Paie No. 74	\$ 6,974.66
Ass.Int.Machinistes	268.00	B-Can.Nationale	62,919.93
Bur.Enrégistrement	21.60	Cité du Cap	129.96
Cie Can.Serv.de Linge	55.00	Cap Auto Electric	35.15

"SUITE DES COMPTES, PAGE SUIVANTE"

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-127 SUITE DES COMPTES

\*\*\*\*\*

Can.Converters (Tooke)	615.08	Ferronnerie J. Comeau	5.49
Can.Silk Mfg. Co.	3.88	Charb.ChAMPLAIN	371.18
Cie Bois St-Laurent	48.11	Imp.St-Arnaud Enr.	106.52
L'Art Graphique	393.58	Imp.Vallières Enr.	74.60
Imp.St-Patrice	70.60	J. C. Lussier	15.00
Matteau Radio Elec.	194.77	Arthur Matteau	204.40
Mercerie de Luxe	2,616.98	Réal Mongeau	1.55
Nat.Cash Register	220.96	Quinc.Rochefort	147.62
Serv.Filature de Laine	63.60	St-Maur.Oxygen Co.	130.07
St-Maur.Foundries	14.12	Texaco Canada Ltd	1,193.17
Tremblay & Fils	48.65	Tremblay & Fils	73.80
Tessier Lumber Ltd	110.40	3-Riv.Bearings Serv.	8.24
Verrerie du Cap Enr.	68.01	Vitrerie du Centre Enr.	5.25
Zurich Insurance	781.06	Cie Bois St-Laurent	102.12
Caron, Juneau, Bigué.	40.00	Ubald Forest & Fils	137.36
Raymond Fournier	2,256.19	Roland Gélinas	32.40
Geo. Lambert Inc.	202.62	Henri Paquette	666.68
Rénovation Générale	275.00	L'Art Graphique	236.78
			<u>\$91,606.26</u>

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-128      Proposé par l'échevin M. Gervais,  
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce Conseil accepte de M. J. Albert Grenier, et ce, pour le prix de UN (\$1.00) dollar, les lots numéros 545-5, 545-31, 546-8 et 546-109 du cadastre officiel de la Cité.

Que le notaire Réjean Giroux soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-129      Proposé par l'échevin R. Lepage,  
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que ce Conseil accepte de "Les Missionnaires Oblats de Marie Immaculée", et ce, pour le prix de UN (\$1.00) dollar, une servitude réelle et perpétuelle aux fins d'installer, maintenir et réparer et remplacer par la suite, des conduites d'égout sur cette partie non subdivisée du lot primitif "quatre cent neuf" (P-409) du cadastre de la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, le tout tel que montré sur un plan en date du 27 juin 1966, préparé par M. Georges Gariépy, arpenteur-géomètre et tel que décrit à la résolution des "missionnaires Oblats de Marie Immaculée, adoptée en date du 25 août 1966 en la Cité de Montréal.

Que le notaire Robert Carrier soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

\*\*\*\*\*

## IL A ETE RESOLU:-

1- Que la Cité du Cap-de-la-Madeleine avquière de Dame Antonin Rocheleau, les immeubles suivants, savoir:-

"DESIGNATIONS"

1o.- Un immeuble situé en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, connu et désigné au cadastre officiel d'enregistrement pour la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, comme étant une partie non subdivisée du lot originaire CENT SOIXANTE TROIS (P-163), mesurant, mesures anglaises, deux cent quatre-vingt-quatre pieds (284') de largeur à son front sur la rue De Grandmont, par une profondeur de mille deux cent soixante-dix pieds et cinq dixièmes de pied (1,270.5') de profomdeur jusqu'au lot 163-A, mesurant en profondeur une largeur de deux cent quatre-vingt-quatre pieds et cinq dixièmes de pied (284.5'), borné comme suit, savoie:- au Nord-Ouest par le lot 163-A étant actuellement la propriété de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, au Sud-Ouest par le lot P-164, au Sud-Est par le lot 163-26 qui est la rue De Grandmont en la dite Cité, au Nord-Est par la lisière du lot P-157 décrite au paragraphe 2 ci-après.

Sauf et à distraire une lisière de terrain, mesurant, mesures anglaises, un pied et cinq dixièmes de pied (1.5') de largeur à son front sur la rue De Grandmont en la dite Cité, par une profondeur de mille deux cent soixante-dix pieds et cinq dixièmes de pied (1,270.5') connue et désignée comme étant une partie non subdivisée du lot originaire cent soixante-trois (P-163) au cadastre officiel d'enregistrement pour la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, bornée comme suit, savoir:- au Nord-Ouest par le lot 163-A, propriété de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, au Sud-Ouest par le lot P-164, propriété de Camille Therreault ou ayants droit, par le lot P-164 propriété de Louis-Georges Therreault ou ayants droit, et par le lot P-164, propriété de Laviolette Construction Ltée, au Sud-Est par le lot 163-26, au Nord-Est par le lot P-163 ci-haut décrit au paragraphe 1.

2o.- Une certaine lisière de terrain, mesurant, mesures anglaises, un pied et cinq dixièmes de pied (1.5') de largeur à son front sur la rue De Grandmont en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, par une profondeur de mille trois cent dix-huit pieds et cinq dix dixièmes de pied (1,318.5') jusqu'au lot 423 dudit cadastre, connue et désignée au cadastre officiel d'enregistrement pour la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine comme étant une partie non subdivisée du lot originaire numéro CENT CINQUANTE SEPT (P-157), bornée comme suit, savoir:- au Nord-Ouest par le lot P-163 ci-haut décrit au paragraphe 1, au Sud-Est par le lot P-157 propriété de Louis Georges Therreault ou ayants droit. Sans bâtisse.

Ces terrains ont une superficie totale de Trois cent soixante-et-un mille cent quarante-huit pieds carrés (361,148') plus ou moins mesures anglaises.

Les terrains ci-dessus désignés sont situés en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, au Sud-Ouest par le lot P-164, au Sud-Est par le lot 163-26, au Nord-Est par le lot P-163 ci-haut décrit au paragraphe 1.

SUITE DE LA RESOLUTION No. 17-130

\*\*\*\*\*

20.- Que le prix à payer pour cette acquisition soit de VINGT CINQ MILLE DEUX CENT QUATRE VINGT dollars et TRENTE SIX cents (\$25,280.36).

30.- Que cette somme de vingt-cinq mille deux cent quatre-vingt dollars et trente-six cents (\$25,280.36) devienne due et payable par la Cité du Cap-de-la-Madeleine en date du premier mars mil neuf cent soixante-sept.

40.- Que la dite somme de vingt cinq mille deux cent quatre-vingt dollars et trente-six cents (\$25,280.36) porte intérêt au taux de six pour cent (6%) l'an calculé depuis la date du contrat à intervenir jusqu'à la date du paiement.

50.- La Cité du Cap-de-la-Madeleine se réserve d'acquitter telle somme de vingt cinq mille deux cent quatre-vingt dollars et trente-six cents (\$25,280.36) en aucun temps et ce sans boni ni indemnité.

60.- Que le contrat à intervenir comporte les clauses usuelles d'un contrat de ce genre ainsi qu'une clause résolutoire au cas de non paiement.

70.- Que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer tel contrat.

80.- Que le notaire Réjean Giroux soit autorisé à préparer et à faire signer tel contrat.

90.- Que la résolution adoptée par ce Conseil en date du vingt sept septembre mil neuf cent soixante-cinq sous le numéro 16-670 soit annulée en autant que nécessaire et remplacée par la présente.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No.17-131

Proposé par l'échevin R. Lepage,  
Appuyé par l'échevin M. Gervais.

IL A ETE RESOLU:-

1- Que la Cité du Cap-de-la-Madeleine avquière de "Placements Décem Inc." l'immeuble suivant, savoir:-

"DESIGNATIONS"

Un immeuble situé en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, connu et désigné au cadastre officiel d'enregistrement pour la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, comme étant la subdivision officielle numéro TRENTE DEUX du lot originaire numéro CENT QUARANTE TROIS (143-32), sans bâtisse et tel que cadastré.

20.- Que le prix à être payé pour cette acquisition soit de CINQ MILLE SIX CENTS dollars (\$5,600.00).

30.- Que cette somme de cinq mille six cents dollars (\$5,600.00) devienne due et payable par la Cité du Cap-de-la-Madeleine en date du premier mars mil neuf cent soixante-sept.

40.- Que la dite somme de cinq mille six cents dollars (\$5,600.00) porte intérêt au taux de six pour cent (6%) l'an calculé depuis la date du contrat à intervenir jusqu'à la date du paiement.

50.- La Cité du Cap-de-la-Madeleine se réserve le droit d'acquitter telle somme de cinq mille six cents dollars (\$5,600.00) en aucun temps et ce, sans boni ni indemnité.

60.- Que le contrat à intervenir comprenne les clauses usuelles d'un contrat de ce genre ainsi qu'une clause résolutoire au cas de non paiement.

70.- Que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer tel contrat.

80.- Que le notaire Réjean Giroux soit autorisé à préparer et à faire signer tel contrat.

90.- Que la résolution adoptée par ce Conseil en date du deux mai mil neuf cent soixante-six sous le numéro 16-964 soit annulée en autant que nécessaire et remplacée par la présente.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-132      Proposé par l'échevin R. Lepage,  
Appuyé par l'échevin M. Gervais.

IL A ETE RESOLU:-

1- Que la Cité du Cap-de-la-Madeleine acquière de Monsieur Louis-Georges Therreault, les immeubles suivants, savoir:-

"DESIGNATIONS"

10.- Un certain terrain, de forme rectangulaire, situé en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, connu et désigné au cadastre officiel d'enregistrement pour la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, comme étant une partie non subdivisée du lot originaire numéro CENT SOIXANTE SIX (P-166), mesurant, mesures anglaises, quatre cent cinquante pieds et cinq dixièmes de pied (450.5') de largeur à son front le long du lot 166-104 en la dite Cité, la dite distance de quatre cent cinquante pieds et cinq dixièmes de pied (450.5') étant calculé à partir du point situé à cent pieds (100') du lot 166-50, sur la ligne séparative du lot 166-104 et P-166 en allant vers le Nord-Ouest et par une profondeur de quatre-vingt-quatorze pieds (94') jusqu'au lot P-164 ci-après décrit au paragraphe 2, borné comme suit, savoir:- au Nord-Ouest par le lot P-166 propriété de Laviolette Construction Ltée ou ayants droit, au Sud-Ouest par le lot P-166 demeurant la propriété du vendeur, au Nord-Est par le lot P-164 ci-après décrit au paragraphe 2. Sans bâtisse.

Ce terrain a une superficie totale de quarante-deux mille trois cent quarante-sept pieds carrés.(42,347').

\*\*\*\*\*

20.- Un certain terrain de forme irrégulière situé en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, connu et désigné au cadastre officiel d'enregistrement pour la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, comme étant une partie non subdivisée du lot originaire numéro CENT SOIXANTE-QUATRE (P-164) borné au Nord-Ouest par une autre partie du lot P-164, propriété de "Laviolette Construction Ltée", au Nord-Est par partie du lot 163 ci-après désigné au paragraphe 3 et par une partie du lot 164 propriété de Camille Therreault ou ayants droit, au Sud-Est par des parties du lot originaire 164 propriétés de Camille Therreault et du vendeur, au Sud-Ouest par le lot P-166 ci-haut désigné au paragraphe 1, mesurant, mesures anglaises, cent cinq pieds et cinq dixièmes de pied (105.5') de largeur, par une profondeur de cinquante pieds (50') et cent soixante pieds (160') de largeur sur une profondeur additionnelle de quatre cent pieds et cinq dixièmes de pied (400.5'), équivalent en superficies soixante neuf mille trois cent cinquante-cinq pieds carrés (69,355') mesures anglaises. Sans bâtisse.

30.- Une certaine lisière de terrain de forme rectangulaire, connue et désignée au cadastre officiel d'enregistrement pour la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, comme étant une partie non subdivisée du lot originaire numéro CENT SOIXANTE TROIS (P-163), mesurant, mesures anglaises, un pied et cinq dixièmes de pied (1.5') de largeur à sa borne Nord-Ouest qui est le lot P-163-A, par une profondeur de mille cent-vingt pieds et cinq dixièmes de pied (1120.5') jusqu'au lot P-163 propriété de Camille Therreault ou ayants droit, bornée comme suit, savoir:- au Nord-Ouest par ledit lot P-163-A propriété de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, au Sud-Ouest par le lot P-164 propriété de "Laviolette Construction Ltée" et par le lot P-164 ci-haut désigné au paragraphe 2, au Sud-Est par le lot P-163 propriété de Camille Therreault, au Nord-Est par le lot P-163 propriété de Dame Antonin Rocheleau ou ayants droit. Sans bâtisse.

Ce terrain a une superficie totale de mille six cent quatre-vingt pieds carrés et soixante-quinze centièmes de pied carré (1680.75') plus ou moins, mesures anglaises.

40.- Un certain terrain situé en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, de forme irrégulière, connu et désigné au cadastre officiel d'enregistrement pour la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, comme étant une partie non subdivisée du lot originaire numéro CENT CINQUANTE SEPT (P-157), mesurant, mesures anglaises, cinq cent cinquante-huit pieds (558') de largeur à son front le long du lot 157-186, par mille cent trente pieds (1,130') de profondeur du côté Nord-Est et mille trois cent dix-huit pieds et cinq dixièmes de pied (1,318.5') de profondeur du côté Sud-Ouest et suivant en profondeur la ligne séparative des lots 157 et 423, borné comme suit, savoir:- au Nord-Ouest par le lot P-423, au Sud-Ouest par la lisière de terrain ci-après décrite comme étant à distraire du présent lot, au Sud-Est par le lot 157-186, qui est la rue De Grandmont, au Nord-Est par le lot P-149 ci-après décrit au paragraphe 5. Sans bâtisse.

SUIITE DE LA RESOLUTION No. 17-132

\*\*\*\*\*

SAUF ET A DISTRAIRE une certaine étendue de terrain de figure rectangulaire situé en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, connue et désignée au cadastre officiel d'enregistrement pour la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine comme étant une partie non subdivisée du lot originaire CENT CINQUANTE SEPT (P-157), mesurant, mesures anglaises, un pied et cinq dixièmes de pied (1.5') de largeur à son front le long du lot 157-186 qui est la rue De Grandmont, par une profondeur de mille trois cent dix huit pieds carrés et cinq dixièmes de pied (1,318.5'), bornée comme suit, savoir:- au Nord-Ouest par le lot P-423 en la dite Cité, au Sud-Ouest par le lot P-163 propriété de Dame Antonin Rocheleau ou ayants droit, au Sud-Est par le lot 157-186, au Nord-Est par le lot P-157, présentement vendu.

Ce terrain à une superficie totale de six cent soixante-deux mille trois cent cinquante-et-un pieds carrés et soixante-quinze centièmes de pied carré (662,351.75') plus ou moins mesures anglaises.

50.- Un certain terrain situé en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, connu et désigné au cadastre officiel d'enregistrement pour la Paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine comme étant une partie non subdivisée du lot originaire numéro CENT QUARANTE BEUF (P-149) mesurant, mesures anglaises, six cent sept pieds et huit dixièmes de pied (607.8') de largeur à son front le long du lot 149-189 par une profondeur de mille cent trente pieds (1,130') du côté Sud-Ouest et par une profondeur de mille soixante-et-un pieds et six dixièmes de pied (1,061.6') du côté Nord-Est et suivant en profondeur la ligne séparative des lots 149 et 423 sur une distance de six cent onze pieds et soixant-deux centièmes de pied (611.62'), borné comme suit, savoir:- au Nord-Ouest par le lot originaire 423 en la dite Cité, au Sud-Ouest par le lot P-157 ci-haut décrit au paragraphe 4, au Sud-Est par le lot 149-189, au Nord-Est par le lot 143-32 propriété de "Les Placements Décem Inc" ou ayants droit. Sans bâtisse.

Ce terrain a une superficie totale de six cent cinquante-cinq mille six cent un pieds carrés et soixante-dix-huit centièmes de pied carré (655,601.78') plus ou moins, mesures anglaises.

Tous ces terrains forment une superficie totale de un million quatre cent trente-et-un mille trois cent trente-six pieds carrés et vingt-huit centièmes de pied carré (1,431,336.28'), plus ou moins, mesures anglaises.

2- Que le prix payé pour cette acquisition soit de "CENT QUARANTE TROIS MILLE CENT TRENTE TROIS DOLLARS et SOIXANTE-TROIS cents (\$143,133.63.

SUITE DE LA RESOLUTION No. 17-132

\*\*\*\*\*

3- Que cette somme de cent quarante-trois mille cent trente-trois dollars et soixante-trois cents (\$143,133.63) devienne due et payable par la Cité du Cap-de-la-Madeleine en date du premier mars mil neuf cent soixante-sept.

4- Que la dite somme de cent quarante-trois mille cent trente-trois dollars et soixante-trois cents porte intérêt au taux de six pour cent (6%) l'an calculé depuis la date du contrat à intervenir jusqu'à la date du paiement.

5- La Cité du Cap-de-la-Madeleine se réserve d'acquitter telle somme de cent quarante-trois mille cent trente-trois dollars et soixante-trois cents (\$143,133.63) en aucun temps et ce, sans boni ni indemnité.

6- Que le contrat à intervenir comprenne toutes les clauses usuelles d'un contrat de ce genre ainsi qu'une clause résolutoire au cas de non paiement.

7- Que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer tel contrat.

8- Que le notaire Réjean Giroux soit autorisé à préparer et à faire signer tel contrat.

9- Que la résolution adoptée par ce Conseil en date du vingt mai mil neuf cent soixante-six, sous le numéro 16-963 soit annulée en autant que nécessaire et remplacée par la présente.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-133      Proposé par l'échevin R. Lepage,  
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que ce Conseil accepte de "La Fabrique de la Paroisse St-Eugène" une lisière de terrain de 50 pieds de largeur à partir de la rue St-Vallère jusqu'à la rue Beauchemin, prise à même les lots 387 partie de la subdivision 331-1, 387 partie de la subdivision 340, 387 partie de la subdivision 341 et 388 partie de la subdivision 152 devant servir à l'ouverture d'une nouvelle rue, telle que montrée par un liséré jaune sur un plan approuvé par M. Ronald Marcoux, Ingénieur de la Cité, en date du 26 août 1966, par les lettres "A", "B", "C", "D", "A".

En échange, la Cité du Cap-de-la-Madeleine cède à "La Fabrique de la Paroisse St-Eugène", le terrain montré par un liséré rouge sur le plan susdit et désigné par les lettres "D", "E", "F", "G", "D" portant le numéro cadastral 387 partie de la subdivision 358.

Que le notaire Robert Carrier soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-134 Proposé par l'échevin M. Bergeron,  
Appuyé par l'échevin M. Gervais.

ET RESOLU que ce Conseil décrète qu'à compter du 23 septembre 1966, sur la recommandation du Directeur de la Police, M. Maurice Montambault sera un constable-pompier permanent de première année, et ce, au même salaire qu'il reçoit actuellement.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-135 Proposé par l'échevin R. Lepage,  
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que le Greffier soit autorisé d'enlever du rôle d'évaluation de l'année 1966, un montant de \$1,000.00 de l'évaluation globale de \$56,000.00 des bâtisses seulement, apparaissant au nom de "La Cie de Construction Laviolette", sur le lot 622-34, représentant l'évaluation d'une bâtisse détruite par un incendie.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-136 Proposé par l'échevin R. Lepage,  
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que M. Marcel Gervais, échevin du quartier No. 6, soit et est par les présentes nommé PRO-Maire, pour le prochain terme de trois (3) mois, et ce, à compter du premier octobre 1966.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-137 Proposé par l'échevin M. Gervais,  
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que la soumission de "Magny Construction Ltée", en date du 19 septembre 1966, au montant de \$231,000.00, pour la construction de la caserne de Police et Pompiers, soit acceptée.

Que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-138 Proposé par l'échevin R. Lepage,  
Appuyé par l'échevin M. Gervais.

ET RESOLU que le Trésorier soit chargé d'aviser par lettre recommandée, tous les contribuables qui doivent encore des taxes municipales pour l'année 1964, que ces taxes de 1964 doivent être acquittées dans un délai de 30 jours après quoi les propriétés en défaut seront mises en vente pour taxes; le tout conformément à la Loi des Cités et Villes.

Adopté

\*\*\*\*\*

CORRESPONDANCES LUES  
\*\*\*\*\*

Télégramme de M. Roger Désaulniers, secrétaire de la Commission Municipale approuvant le règlement No. 453, caserne de Police et Pompiers.

Remerciements de M. Guy Poliquin, Président de l'Office des Autoroutes pour la résolution du Conseil concernant un pont sur la rivière St-Maurice.

Remerciements de l'Honorable Maurice Bellemare, pour la résolution du Conseil concernant un pont sur la rivière St-Maurice.

M. Vézina, directeur des Etudes de la Commission Scolaire suggère l'engagement d'un brigadier coin des De Grandmon et Rochefort.

Mme Thérèse Dessureault offre \$10.00 de licence pour ouvrir une 1/2 journée par semaine à 56 boulevard Ste-Madeleine.

Lettre de M. Leboeuf des Affaires Municipales concernant les "Travaux d'Hiver".

Lettre du Directeur de la Police recommandant l'engagement en permanence de M. Maurice Montambault.

Lettre des Affaires municipales nous informant d'un sursis à l'approbation du règlement 453, caserne, jusqu'à ce que l'octroi de \$82,000.00 soit confirmé.

L'Association des Constructeurs de la Mauricie demande de l'informer lors de la demande de soumissions pour la construction du "Centre Récréatif".

La Fabrique St-Eugène consent à un échange de terrain pour l'ouverture d'une nouvelle rue.

Lettre de l'Honorable Francis Boudreau, Ministre d'Etat nous informant de la remise d'un chèque de \$36,392.05 d'un projet de travaux d'hiver.

Approbation par la Régie des Eaux de travaux à être exécutés sur une rue projetée.

Approbation par la Commission Municipale d'un crédit de \$50,000.00. Terrain Ste-Famille.

Sonarex Ltée offre ses services à la Cité.

Résolution des "Missionnaires Oblats" acceptant de céder à la Cité une servitude d'égout, lot 409.

Avis de réclamation de M. Gérard Raymond par l'entremise de son Procureur, Me Gérald Grégoire à la suite d'un accident avec la motocyclette de la Police.

Soumission de "Magny Construction Ltée", pour la construction de la caserne de Police et Pompiers.

Et Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin

Le Greffier

J. J. Grosjean

Le Maire

#####

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, "lundi", le 26ième jour du mois de septembre 1966, à 7.00 heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les échevins L. Rheault, S. Hénaire, J. P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage et M. Gervais, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-139      Proposé par l'échevin R. Lepage,  
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que les minutes de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité, en date du 19ième jour de septembre 1966, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Adopté

\*\*\*\*\*

"RAPPORT DU COMITE DU 19 SEPTEMBRE 1966"

\*\*\*\*\*

PRESENTS:- Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les échevins S. Hénaire, J. P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage et M. Gervais ainsi que l'Ingénieur, M. Marcoux.

\*\*\*\*\*

- 10.- L'offre de Madame Thérèse Dessureault de ne payer que \$10.00 d'une licence de \$30.00 pour 1966, refusée.
- 20.- Le comité recommande et autorise Son Honneur le Maire à faire publier dans le journal, la décision de M. Brindle de ne rien charger pour le dépôt de déchets allant jusqu'à 500 lbs au dépôt.
- 30.- Son Honneur est aussi autorisé à faire publier une annonce proclamant la semaine du 25 septembre "Semaine du Toast Master".
- 40.- Le comité recommande de faire installer une indication "arrêt" à l'intersection des rues Dessureault et Des Erables.
- 50.- Le comité recommande à l'Ingénieur de faire étendre de l'asphalte sur le trottoir cassé en face de 148 Des Chenaux et de faire baisser la montée de trottoir à 104 St-Valère.
- 60.- Le comité recommande de vérifier le poteau, rue Thibeau, côté Est de l'intersection de la rue Bureau.
- 70.- Le comité recommande à M. Jacques Bettez de s'occuper de faire nettoyer le terrain de M. Claude Panneton, rue Pâtry.

"SUITE, PAGE SUIVANTE"

\*\*\*\*\*

"SUIITE DU RAPPORT DU COMITE DU 19 SEPTEMBRE 1966"

\*\*\*\*\*

80.- Concernant l'engagement de nouveaux brigadiers scolaires, le comité recommande d'attendre le rapport du Directeur de la Police à ce sujet.

90.- Le comité recommande et autorise l'installation à ses frais, d'une entrée d'eau pour desservir la St-Maurice Corporation.

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-140 Proposé par l'échevin M. Bergeron,  
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que le rapport des décisions prises lors du comité en date du 19 septembre 1966, soit adopté tel que soumis.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-141 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,  
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que les comptes au montant total de \$25,848.48 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

"LES COMPTES"

\*\*\*\*\*

Paie No. 74	\$ 6,024.14	Paie No. 75	\$ 7,165.89
Ass. Pol. & Pompiers	99.00	P. V. Ayotte Ltée	9.73
A. Beaudin et Al	2,600.00	Bitumuls Qué. Ltée	100.12
Blackwood, Hodge	36.40	Sigama Ltée	2.00
Cie. Can. Service Linge	18.00	Centre, Décoration	330.35
Délisle Ltée	108.47	Imperial Oil Ltd	264.57
Interprovincial Equip.	410.52	Langlois Télévision	26.25
Loranger, Molesworth	1,427.96	Minnesota Mining	26.50
Jules Milette	18.75	John Millen 3-Riv.	269.32
Morin & Frères Inc.	75.57	Quinc. Rochefort	180.12
3-Riv. Auto Accessoi.	169.72	St-Maur. Oxygen	24.76
3-Riv. Auto Electric	180.87	Texaco Canada	1,151.21
3-Riv. Chrysler Ltée	27.08	Nazaire Tremblay	138.66
Roland Théorèt Inc.	23.58	Chs Turcotte & Fils	37.00
Union Electric Supply	22.72	Chs Turcotte	282.40
Zurich Insurance	741.87	Comeau Radio T-V.	7.37
Emile Hamel Enr.	52.50	Morin & Frères Inc.	41.21
Aurel Ouellette	191.00	Quinc. Rochefort	56.85
Tessier Lumber Ltd	25.13	Central Qué. Steel	84.23
Fonderie de St-Hyacinthe.....			309.52
Me Réjean Giroux, N. P.....			121.85
Emile Hamel Enrg.....			2.00
Emile Hamel Enrg.....			17.50
Laboratoires d'Inspection & d'Essais.....			56.00
Morin & Frères Inc.....			98.37
La Sablière du Cap.....			2.45
Les Produits de Ciment St-Maurice.....			2,777.04
Tessier Lumber Ltd.....			11.93
			<u>\$25,848.48</u>

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-142 Proposé par l'échevin S. Hénaire,  
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le procès-verbal de l'assemblée publique des électeurs, propriétaires d'immeubles imposables de la Cité, tenue en date du 21 septembre 1966, entre 7.00 et 9.00 heures du soir, relativement au règlement No. 455 au montant de \$453,500.00 pour travaux publics devant desservir le "campus industriel", soit adopté tel que soumis.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-143 Proposé par l'échevin S. Hénaire,  
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le procès-verbal de l'assemblée publique des électeurs, propriétaires d'immeubles imposables de la Cité du Cap-de-la Madeleine, tenue en date du 21 septembre 1966, entre 7.00 et 9.00 heures du soir, relativement au règlement No. 456 au montant de \$52,500.00, pour l'exécution de travaux d'aqueduc, d'égout, d'ouverture et mise en forme de rues, soit adopté.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-144 Proposé par l'échevin R. Lepage,  
Appuyé par l'échevin M. Gervais.

ET RESOLU que ce Conseil accepte le plan montrant la subdivision d'une partie des lots 547 et 548-15-8-1 du cadastre officiel de la Cité, plan fait et préparé par M. Roger Gélinas, arpenteur-géomètre, en date du 26 septembre 1966 et que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer les plan et livre de renvoi.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-145 Proposé par l'échevin R. Lepage,  
Appuyé par l'échevin M. Gervais.

ET RESOLU que ce Conseil accepte le plan montrant la subdivision d'une partie des lots Nos. 547, 548-11 à 548-14 et 548-15-8-1 du cadastre officiel de la Cité, plan fait et préparé par M. Roger Gélinas, arpenteur-géomètre, en date du 24 septembre 1966.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-146 Proposé par l'échevin M. Gervais,  
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU QUE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE:-

1- Accepte de céder, à titre d'échange, à Claude G. Lajoie, les terrains suivants et ce, en vue de l'ouverture de la rue Forget, (anciennement St-Laurent), savoir:-

"SUITE DE LA PRESENTE RESOLUTION, PAGE SUIVANTE"

\*\*\*\*\*

a) Une parcelle de terrain connue et désignée comme faisant partie du lot numéro 547 du cadastre du Cap de-la-Madeleine, de figure triangulaire, bornée au Nord-Ouest par la rue Mère-Gamelin, au Nord-Est, par une partie dudit lot 547 appartenant à Claude G. Lajoie, au Sud-Ouest par la rue Forget, mesurant, au Nord-Ouest, 5 pieds, au Nord-Est, 991.06 pieds, au Sud-Ouest, 991.5 pieds et contenant une superficie de 2,478 pieds carrés. Cette parcelle de terrain étant plus spécialement montrée et délimitée par les lettres "A" "B" "C" "A" sur un plan préparé par Monsieur Roger Gélinas, arpenteur-géomètre en date du 21 octobre 1945, lequel plan sera annexé au contrat de vente.

b) Une parcelle de terrain de figure irrégulière connue et désignée comme faisant partie dudit lot 547 dudit cadastre bornée au Nord-Ouest par la rue Mère-Gamelin, au Nord-Est par la rue Forget, au Sud-Ouest par les lots 548-15, 548-14 et Ptie du lot 547 appartenant à Claude G. Lajoie; mesurant, au Nord-Ouest, 11 pieds, au Nord-Est, 879.27 pieds, au Sud-Est, 232.94 pieds et une longueur additionnelle de 647.85 pieds, mesure anglaise, renfermant une superficie de 9,849 pieds carrés, ladite parcelle de terrain étant montrée par les lettres "D" "E" "F" "G" "D" sur le plan mentionné ci-dessus et qui sera annexé à la vente.

En échange, ledit Claude G. Lajoie devra céder à la Cité du Cap-de-la-Madeleine une parcelle de terrain connue et désignée comme faisant partie du lot numéro 548-15-8-1 du susdit cadastre, la dite partie étant de figure triangulaire, bornée au Nord-Est par la rue Forget (Ptie-547), au Sud-Est, par la rue Du Parc, au Sud-Ouest par la partie résiduelle du lot 548-15-8-1; mesurant au Nord-Est 118.53 pieds et au Sud-Est, sept pieds et renfermant une superficie de 415 pieds carrés, mesure anglaise, la dite parcelle de terrain étant montrée par les lettres "F" "H" "L" "F" sur le plan mentionné ci-dessus.

2- L'échange ci-dessus sera fait sans soule-  
te ni retour.

3- Approuve le projet d'acte d'échange pré-  
paré par Me Albéric Roy, Notaire.

4- Signe l'acte d'échange par l'intermédi-  
aire de Son Honneur le Maire et le Greffier de la Cité.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-147

Proposé, secondé et unanimement résolu que le  
Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine est heureux  
d'adhérer au jumelage avec la Cité de "Red Deer", pro-  
vince d'Alberta.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-148      Proposé par l'échevin L. Rheault,  
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

165

ET RESOLU que le règlement No. 371-W, intitulé  
"REGLEMENT CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA  
CITE DU CAP DE LA MADELEINE", soit adopté en première lec-  
ture.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-149      Proposé par l'échevin L. Rheault,  
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que le règlement No. 371-W, intitulé  
"REGLEMENT CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA  
CITE DU CAP DE LA MADELEINE", soit adopté en deuxième et  
dernière lecture.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-150      Proposé par l'échevin L. Rheault,  
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que le Greffier soit autorisé à con-  
voquer une assemblée publique des électeurs, propriétai-  
res d'immeubles imposables des secteurs concernés de la  
Cité, pour "mrecredi" le 19ième jour d'octobre 1966, en-  
tre 7.00 et 8.00 heures du soir relativement au règle-  
ment No. 371-W concernant le zonage dans les limites de  
la Cité.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-151      Proposé par l'échevin M. Gervais,  
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que le règlement No. 457 intitulé  
"REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP DE LA  
MADELEINE, D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGA-  
TIONS, UNE CERTAINE SOMME D'ARGENT DEVANT SERVIR AU PAIE-  
MENT D'EXCAVATION ET DE PAVAGE DE RUES", soit adopté en  
première lecture.

"L'ECHEVIN L. RHEAULT DEMANDE LE VOTE"

POUR LA MOTION : J. P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage,  
M. Gervais.

CONTRE LA MOTION: L. Rheault, S. Hénaire.

"MOTION ADOPTEE SUR DIVISION"

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-152      Proposé par l'échevin M. Gervais,  
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que le règlement No. 457 intitulé  
"REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP DE LA  
MADELEINE, D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGA-  
TIONS, UNE CERTAINE SOMME D'ARGENT DEVANT SERVIR AU PAIE-  
MENT D'EXCAVATION ET DE PAVAGE DE RUES", soit adopté en  
deuxième et dernière lecture.

"LE VOTE EST DEMANDE PAR L'ECHEVIN L. RHEAULT"

POUR LA MOTION : J. P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage,  
M. Gervais.

CONTRE LA MOTION: L. Rheault, S. Hénaire.

"MOTION ADOPTEE SUR DIVISION"

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-153      Proposé par l'échevin M. Gervais,  
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que le Greffier soit autorisé à convoquer une assemblée publique des électeurs, propriétaires d'immeubles imposables de la Cité, pour "mrecredi" le 5ième jour d'octobre 1966, entre 7.00 et 9.00 heures du soir, relativement au règlement No. 457 au montant de---- \$95,500.00 pour excavation et pavage de rues et ce, en conformité avec l'article 593 de la loi des Cités et Villages.

Adopté

\*\*\*\*\*

CORRESPONDANCES LUES  
\*\*\*\*\*

Remerciements de l'Hon. Yves Gabias pour la résolution concernant la construction d'un 2ième pont sur la rivière St-Maurice.

Approbation par le Ministère et la Commission Municipale du règlement 453, caserne de Police.

Lettre de Cap Curling Club nous informant de la tenue d'un Bonspiel industriel du 16 au 29 octobre.

Lettre de Me Châteauneuf demandant si la Cité entend contester la réclamation de M. Claude Panneton.

Lettre et autres documents de M. Pierre Lapointe de l'Office des Autoroutes concernant un certain terrain, lot P-412 appartenant à M. Lionel Piché.

La Fondation du Père Roger Riou sollicite l'aide financière de la Cité.

Lettre de M. Roger Gélinas A. G. demandant d'accepter plan de subdivision des lots 547 et 548-15-8-1.

Autre lettre de M. Roger Gélinas A. G. demandant d'accepter autre plan de subdivision des lots Nos. 547, 548-11 à 548-14 et 548-15-8-1.

Cession de terrain par M. Claude G. Lajoie et échange de terrain.

Et Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin

LE GREFFIER

J. Desrosiers

LE MAIRE

#####  
\*\*\*\*\*  
#####

Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je soussigné, MAURICE MONTAMBAULT, nommé constable et pompier de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, jure que je remplirai avec fidélité, honnêteté et justice, les devoirs de ma charge

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE



Assermenté devant moi à  
Cap-de-la-Madeleine, ce  
28ième jour du mois de  
septembre 1966.

*Arthur Beaudin*  
GREFFIER, Cité du Cap-de-la-Madeleine.

\*\*\*\*\*

Province de Québec,  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je soussigné, MAURICE MONTAMBAULT, nommé constable et pompier de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, jure que je remplirai avec fidélité, honnêteté et justice, les devoirs de ma charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE



Assermenté devant moi à  
Cap-de-la-Madeleine, ce  
28ième jour du mois de  
septembre 1966.

*Arthur Beaudin*  
GREFFIER, Cité du Cap-de-la-Madeleine.

\*\*\*\*\*

Province de Québec,  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, "lundi" le 3ième jour du mois d'octobre 1966, à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les échevins L. Rheault, S. Hénaire, J. P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage et M. Gervais, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-154      Proposé par l'échevin S. Hénaire,  
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que les minutes de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité, en date du 26 septembre 1966, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Adopté

\*\*\*\*\*

"RAPPORT DU COMITE DU 26 SEPTEMBRE 1966"  
\*\*\*\*\*

- PRESENTS:- Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les échevins L. Rheault, S. Hénaire, J. P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage et M. Gervais ainsi que le Gérant, M. Nadeat et l'Ingénieur, M. Marcoux.
- 10.- Le comité recommande de demander des soumissions pour l'exécution des travaux des règlements Nos. 455 et 456, sur les rues Desbiens et Pâtry.
  - 20.- Le comité recommande à M. Généreux d'organiser les patinoires et d'installer des bandes au Parc Des Oblats et à Pierre-Boucher pour les tout petits.
  - 30.- Le comité autorise l'achat de deux exemplaires, dernière édition de la loi des Cités et Villes, dont un exemplaire à M. Gervais et l'autre à l'Ingénieur M. Marcoux.
  - 40.- MM. Willie Lacourse et Henri Hamelin recommandés comme brigadiers scolaires.
  - 50.- Le comité recommande de faire à tous les deux ou trois jours, l'inspection des permis de construction émis et non affichés.
  - 60.- Le comité autorise l'Ingénieur à commander les blocs "Cyporex" de "Matériaux Economiques" pour le chalet de la piscine et de demander des cotations pour le bois laminé.
  - 70.- Le comité autorise l'Ingénieur à faire faire le raccordement pour la firme "Couvrette et Provost" au montant approximatif de \$10,000.00 et charger au BILL.
  - 80.- Le comité autorise également l'Ingénieur à commander une pompe "Smart-Turner" de "Hydro-Mecanic Inc" tel que cotation du 22 septembre 1966, pour remplacer pompe actuelle défectueuse à l'usine de pompage.

\*\*\*\*\*

- 90.- Le comité autorise le prolongement des services, rue Barkoff, entre les rues Vaillancourt et St-Arnaud et charger au BILL.
- 100.- La demande de publication d'une annonce dans le pamphlet des Adorateurs Nocturnes, refusée.
- 110.- Le comité recommande et autorise un coquetel, le 5 novembre prochain à l'exécutif de l'Association des Policiers et Pompiers du Québec qui tiendront une journée d'étude à l'école l'assomption.
- 120.- Le comité accepte les articles 1, 2, 5, 7, 8, 9 et 10 du rapport de la Commission d'Urbanisme en date du 8 août 1966, cependant que les articles 3, 4 et 6 devront être resoumis à la dite Commission.
- 130.- Le comité accepte également les articles 1, 2, 3, 4, 5 et 6 du rapport de la dite Commission d'Urbanisme en date du 12 septembre 1966. Pour ce qui est de l'article 7, le comité recommande de remplacer les mots "le centre" par les mots "la ligne arrière".
- 140.- Le rapport du Directeur de la Police à l'effet de retirer le brigadier scolaire à l'angle des rues Thibeau et St-Emile pour le placer à l'intersection des rues Rochefort et Thuney et d'en placer un nouveau au coin des rues Rochefort et De Grandmont, est accepté.
- 150.- Concernant l'achat de calcium, le comité recommande d'attendre.
- 160.- Le Gérant autorisé à négocier une émission d'obligation d'environ \$500,000.00 sur le marché américain.
- 170.- Le comité recommande d'envoyer une lettre circulaire dans tous les foyers plutôt qu'une annonce dans le journal pour ce qui a trait au transport de déchets au dépotoir.
- 180.- Le comité préconise la location ou vente au prix de l'évaluation d'une partie de terrain à la "Charbonnerie Champlain" en prévision de l'érection d'une clôture et recommande d'ériger un abri autour et au dessus du tas de charbon.
- 190.- L'offre de vente d'un "Loader" de l'année 1955 pour le prix de \$15,000.00 par M. Jacques Lafontaine, refusée.

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-155      Proposé par l'échevin S. Hénaire,  
Appuyé par l'échevin M. Gervais.

ET RESOLU que le rapport des décisions lors du comité tenu en date du 26 septembre 1966, soit adopté tel que soumis.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-156      Proposé par l'échevin R. Lepage,  
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que les comptes au montant total de \$38,297.83 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

"LES COMPTES"  
\*\*\*\*\*

Paie No. 77	\$ 7,599.90	Paie No. 78	\$ 5,345.38
Auvents de la Mauricie.....			47.56
Roger Breton	29.99	Me Rober Carrier	141.00
Cap Tire Service	5.09	Clément Photo	31.80
C. P. R. Express	1.75	Bell Téléphone	502.50
Cité du Cap	150.36	Francis Hankin	213.55
Imp. Vallières Enr.	263.55	R.J.Lévesque & Fils	211.25
Librairie Morin Enr.	122.67	Fernand Pagé H.C.S.	3.10
The Ontario Rubber Co.....			141.01
Fred Poliquin Ltée.....			12.72
La Cie de Boites 3-Rivières.....			3.84
Ferron, Nobert, Camirand, Lacroix & Cie.....			565.00
Hydro-Québec	7,475.41	G.Comeau Radio	1,090.58
Gilles Toupin	14.00	J. R. Saulnier	562.50
Caron, Juneau, Bigué.....			6,799.50
Laurentide Ready-Mix.....			3,252.26
Loranger & Molesworth.....			2,342.06
Massicotte & Fils Ltée.....			1,044.58
Maquette Art Inc.....			325.00
			<u>\$38,297.83</u>

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-157      Proposé par l'échevin M. Bergeron,  
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce Conseil décrète qu'à compter du 12 octobre 1966, Mlle Marthe Rochefort sera considérée comme employé régulier à titre de secrétaire sténo-dactylo, aux services du Bien-Etre Social et des Loisirs.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-158      Proposé par l'échevin R. Lepage,  
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine acquiert du comité des Loisirs St-Eugène Inc., tous les biens dont il est propriétaire et dans lesquels il a ou peut avoir des droits et intérêts moyennant le paiement par la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine de tous les comptes payables dus par le comité des Loisirs St-Eugène Inc., comptes payables qui se chiffrent à HUIT CENT SOIXANTE-HUIT DOLLARS ET VINGT-HUIT SOUS (\$868.28).

Que Me Robert Carrier, notaire au Cap-de-la-Madeleine, soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-159

Proposé par l'échevin R. Lepage,  
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

## ET RESOLU:

1o.- La Cité vende à "Laviolette & Brosseau Limitée" 611 Ouest rue Crémazie, Montréal, pour le prix de SEPT cents (\$0.07) le pied carré, un terrain ou emplacement en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, pris à même le lot 421-E-5 d'une superficie approximative de 123,488 pieds carrés.

2o.- Un autre terrain ou emplacement en la dite Cité du Cap-de-la-Madeleine, pris à même le lot 422-C-10 d'une superficie d'environ 72,874 pieds carrés.

Outre les conditions ordinaires d'une vente au comptant, le contrat à intervenir devra comporter les conditions spéciales suivantes, savoir:-

a) que le terrain présentement vendu ne serve que pour les fins industrielles seulement;

b) que ledit terrain devra toujours ne former qu'un tout, c'est-à-dire, qu'il ne pourra en aucun temps être vendu en partie à moins d'une permission écrite de la Cité;

c) de condition expresse, l'acquéreur devra s'engager à construire dans un délai d'une année de la date de la vente, une bâtisse pour les fins industrielles qu'il poursuit. Advenant le cas où l'acquéreur "Laviolette & Brosseau Limitée" ne construirait pas la dite bâtisse, il devra rétrocéder ledit terrain à la Cité en étant remboursé du prix qu'il a payé, sans intérêt, et la Cité aura le droit de demander la résolution de la vente en justice aux frais de l'acquéreur si nécessaire. Cependant, passé un délai de deux ans de la date de la vente sans que la venderesse n'ait prise de procédures pour reprendre ledit terrain, advenant la non construction de l'édifice mentionné ci-dessus, la présente condition résolutoire devra alors être considérée à toutes fins que de droit comme non écrite, nulle et non-avenue.

3o.- Le Maire et le Greffier de la Cité sont autorisés à signer le contrat de vente, à recevoir le prix et à donner quittance.

Adopté

\*\*\*\*\*

ATTENDU que par son règlement No. 454 adopté par le Conseil en date du vingt-neuf août mil neuf cent soixante-six (1966), lequel règlement fut dûment approuvé par le Ministère des Affaires Municipales, par la Commission Municipale de Québec et par le Ministre de l'Industrie et du Commerce, et ce tel que requis, la Cité fut autorisée à acquérir de gré à gré de "Service de Photos N.B.C Ltée", les immeubles ci-après décrits et à revendre à la dite Compagnie les mêmes immeubles, le tout aux conditions mentionnées audit règlement numéro 454.

Proposé par l'échevin M. Bergeron,  
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU QUE la Cité du Cap-de-la-Madeleine:-

1o.- ACHETE de "Service de Photos NBC Ltée"  
pour le prix de SEIZE MILLE DOLLARS (\$16,000.00) comptant, l'immeuble suivant, savoir:-

"DESIGNATION"  
\*\*\*\*\*

Un immeuble situé à l'angle des rues Dessureault et Bertrand en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, connu et désigné comme étant composé de la totalité du lot numéro SIX de la subdivision officielle du lot numéro QUATRE CENT VINGT-DEUX-C (422.C.6) et de la totalité du lot numéro QUATRE-VINGT-QUATRE de la subdivision officielle du lot numéro QUATRE CENT VINGT-TROIS (423-84) du cadastre officiel de la paroisse (maintenant) Cité du Cap-de-la-Madeleine, comté de Champlain, avec la bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances portant le numéro civique 185 de la rue Dessureault en la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

2o.- REVENDE à termes, et par le même acte, à "Service de Photos NBC Ltée" pour le prix de SEIZE MILLE DOLLARS (\$16,000.00) laquelle somme sera payable par versements mensuels et consécutifs répartis sur une période de vingt (20) ans, le tout tel que plus amplement détaillé au règlement numéro 454 et au projet d'acte de vente soumis en même temps que la présente résolution et aux autres conditions mentionnées audit règlement et audit projet d'acte, l'immeuble ci-dessus décrit.

3o.- APPROUVE le projet d'acte préparé par Me Albéric Roy, notaire au Cap-de-la-Madeleine, aux termes duquel la Cité achète de "Service de Photos NBC Ltée" l'immeuble ci-dessus et revend à la même compagnie le susdit immeuble, ledit projet d'acte faisant partie de la présente résolution et comporte toutes les conditions ordinaires d'une vente à termes, tel que clause d'assurance, transport de loyer et dation en paiement.

4o.- SIGNE ledit acte par l'intermédiaire de Son Honneur le Maire et le Greffier de la Cité.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-161  
\*\*\*\*\*

CONSIDERANT que la Cité du Cap-de-la-Madeleine par son règlement No. 406 a été autorisée à emprunter une somme de \$219,000.00.

CONSIDERANT que la Cité du Cap-de-la-Madeleine s'est prévaluée de la Loi sur le Développement et les Prêts municipaux.

CONSIDERANT qu'en vertu de cette Loi et de l'entente intervenue entre le Gouvernement de la Province de Québec et l'Office du Développement municipal et des Prêts aux municipalités, la Cité du Cap-de-la-Madeleine a obtenu de la Commission Municipale de Québec un prêt au montant de \$121,588.85.

CONSIDERANT que le montant de la renonciation sur ce prêt est de \$30,397.21.

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'émettre des obligations pour la somme de \$91,191.64.

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'amender le règlement No. 406 en vertu duquel ces obligations seront émises.

IL EST PROPOSE ET RESOLU UNANIMEMENT, que demande soit faite à l'Honorable Ministre des Affaires Municipales de bien vouloir modifier le règlement No. 406 pour y indiquer ce qui suit concernant l'émission de \$91,191.64 d'obligations relatives au prêt consenti par la Commission Municipale de Québec en vertu de la Loi et de l'entente susdite.

- a) Les obligations seront datées du 1er octobre 1966 et porteront intérêt à un taux de 5 3/8% l'an.
- b) Le capital et l'intérêt seront payés le 1er octobre de chaque année conformément au tableau d'amortissement ci-annexé.
- c) Les obligations seront payables au détenteur enregistré au bureau de la Commission Municipale de Québec, en la Cité de Québec.
- d) La Corporation pourra avec le consentement exprès de la Commission Municipale de Québec racheter par anticipation la totalité ou une partie des obligations de cette émission à toute date d'échéance mentionnée au tableau d'amortissement. Toutefois, un tel rachat ne pourra comporter que des annuités entières et, s'il est partiel, il affectera les échéances les plus éloignées. Chaque obligation sera rachetée à un prix non inférieur à sa valeur réelle établie en calculant la valeur actuelle de l'annuité au taux d'intérêt de la présente obligation pour le terme non encore expiré à la date du rachat.

Adopté

\*\*\*\*\*

CONSIDERANT que le Cité du Cap-de-la-Madeleine par son règlement No. 421 a été autorisée à emprunter une somme de \$263,500.00.

CONSIDERANT que la Cité du Cap-de-la-Madeleine s'est prévaluée de la Loi sur le Développement et les Prêts municipaux.

CONSIDERANT qu'en vertu de cette Loi et de l'entente intervenue entre le Gouvernement de la Province de Québec et l'Office du Développement municipal et des prêts aux municipalités, la Cité du Cap-de-la-Madeleine a obtenu de la Commission Municipale de Québec un prêt au montant de \$46,160.21.

CONSIDERANT que le montant de la renonciation sur ce prêt est de \$11,540.05.

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'émettre des obligations pour la somme de \$34,620.16.

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'amender le règlement No. 421 en vertu duquel ces obligations seront émises.

IL EST PROPOSE ET RESOLU UNANIMEMENT, que demande soit faite à l'Honorable Ministre des Affaires Municipales de bien vouloir modifier le règlement No. 421 pour y indiquer ce qui suit concernant l'émission de \$34,620.16 d'obligations relatives au prêt consenti par la Commission Municipale en vertu de la Loi et de l'entente susdites:

- a) Les obligations seront datées du 1er octobre 1966 et porteront intérêt à un taux de 5 1/4% l'an.
- b) Le capital et l'intérêt seront payés le 1er octobre de chaque année conformément au tableau d'amortissement ci-annexé.
- c) Les obligations seront payables au détenteur enregistré au bureau de la Commission Municipale de Québec, en la Cité de Québec.
- d) La Corporation pourra avec le consentement exprès de la Commission Municipale de Québec racheter par anticipation la totalité ou une partie des Obligations de cette émission à toute date d'échéance mentionnée au tableau d'amortissement. Toutefois, un tel rachat ne pourra comporter que des annuités entières et, s'il est partiel, il affectera les échéances les plus éloignées. Chaque obligation sera rachetée à un prix non inférieur à sa valeur réelle établie en calculant la valeur actuelle de l'annuité au taux d'intérêt de la présente obligation pour le terme non encore expié à la date du rachat.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-163      Proposé par l'échevin M. Gervais,  
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que l'Inspecteur des bâtiments soit autorisé à émettre un permis de construire pour une école temporaire à l'Assomption pour une utilité maximum de trois ans en autant que les modifications suivantes soient faites sur les plans déposés:-

10.- Ajouter un escalier de sauvetage additionnel.

20.- Eriger une porte coupe-feu du côté de l'école actuelle.

30.- Et selon les plans approuvés par le Ministère de l'Education en date du 26 septembre 1966.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-164      Proposé par l'échevin R. Lepage,  
Appuyé par l'échevin M. Gervais.

ET RESOLU que la résolution No. 16-966 adoptée en date du 20ième jour de mai 1966 relativement à la vente par la Cité à Laviolette & Brosseau Limitée, de partie des lots 421-E et 422-C du cadastre de la Cité, soit abrogée et annulée à toutes fins que de droit.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-165

Proposé, secondé et unanimement résolu, que ce Conseil apprend avec de vifs regrets, le décès de M. Lorenzo Corriveau, propriétaire résidant et employé de cette Cité depuis de nombreuses années.

Ce Conseil présente donc à la famille Corriveau et tout particulièrement à Madame Corriveau, ses plus sincères sympathies dans le deuil cruel qui vient de l'atteindre.

Adopté

\*\*\*\*\*

CORRESPONDANCES LUES

Approbation par le Ministère et la Commission Municipale du règlement No. 454, fonds industriel.

Approbation par la Commission Municipale, d'un emprunt temporaire de \$14,000.00. Fonds industriel.

Lettre de la Commission municipale des Loisirs suggérant que la fanfare et la bibliothèque soient sous la gestion des Loisirs.

Remerciements de l'Hon. Fernand Lafontaine pour résolution préconisant un 2ième pont sur le St-Maurice.

Invitation d'assister à un "Show" les 4, 5 et 6 octobre à Toronto par le "Canadian Business Show.

Rapport de la Protection Civile pour le mois de septembre 1966.

Liste de noms d'enfants traversant la rue Thi-beau entre Burcau et De Grandmont.

Avis de réclamation de M. Robert Ringuette par l'entremise de son procureur Me Gérard Grégoire.

Réclamation de M. Louis-Philippe Turcotte, 25 Longval qui a endommagé sa voiture sur un couvert de man-hole.

Et Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin

LE GREFFIER

J. P. Gervais

LE MAIRE



Province de Québec,  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, "lundi", le 17ième jour du mois d'octobre 1966, à 7.00 heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les échevins L. Rheault, S. Hénaire, J.P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage et M. Gervais formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17 166      Proposé par l'échevin R. Lepage,  
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que les minutes de l'assemblée régulière du Conseil de cette Cité, en date du 3 octobre 1966, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Adopté

\*\*\*\*\*

"RAPPORT DU COMITE DU 3 OCTOBRE 1966"

\*\*\*\*\*

PRESENTS:- Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les échevins L. Rheault, S. Hénaire, J. P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage et M. Gervais ainsi que le Gérant, M. Nadeau et l'Ingénieur, M. Marcoux.

\*\*\*\*\*

- 10.- Le comité autorise le Trésorier, M. Biron, à prendre ses prochaines vacances les trois dernières semaines de février 1967.
- 20.- Le Greffier autorisé à donner au complet aux journalistes, l'agenda de chaque semaine, mais le lundi soir seulement.
- 30.- Le comité recommande ce qui suit:-
  - a) Etendre de la pierre en face du No. 251 rue Lupien.
  - b) Couper l'herbe, rue Montplaisir, entre St-Pierre et St-Irenée sur les côtés du trottoir.
  - c) Vérifier trottoir défectueux, rue Latreille, chez M. Chainé.
  - d) Remplir le trou autour de la borne-fontaine à 34 St-Irenée.
  - e) Vérifier baisseur en face de 61 Thibeau et ajouter de l'asphalte autour du puisard en face de 40 Thibeau.
- 40.- Le comité recommande à M. Bettez d'aviser qui de droit d'avoir à nettoyer le terrain, intersection Duplessis et Lahaie ainsi qu'au garage de la dite rue Lahaie ou il y a un tas de planches.

"SUITE, PAGE SUIVANTE"

\*\*\*\*\*

- 50.- Le comité recommande ce qui suit:-
- a) Baisser le trottoir du terrain de stationnement à l'arrière de la pharmacie Lanouette et faire montée.
  - b) Ajouter de l'asphalte à la montée à 35 Duplessis.
  - c) Vérifier montée à 146 Guillet.
- 60.- Le comité recommande à M. Bettez d'aviser "Dunlop Tire" rue Thibeau, d'avoir à nettoyer son terrain.
- 70.- Le comité suggère pour faire suite à la lettre de la "Caisse St-Odilon" qu'elle fasse installer des lumières à l'extérieur de la bâtisse.
- 80.- Le comité autorise l'Ingénieur à demander des soumissions pour le pavage en asphalte pour le 17 octobre prochain.
- 90.- Le comité autorise l'Ingénieur à faire démolir la glissade, le chalet etc., des Loisirs St-Eugène et charger aux travaux de chômage.
- 100.- Concernant le déménagement du "Bureau Touristique" le comité recommande au Gérant, après avis de Me Guy Lebrun sur la légalité que comporte certains articles du contrat, d'aviser, s'il y a lieu le secrétaire de la Chambre de Commerce de déménager dans les trente jours ledit Bureau.
- 110.- Le comité recommande d'accepter la soumission de \$734.93 pour l'éclairage extérieur du Centre Culturel et autorise le Gérant à signer l'ordre de modification No. 2 à cet effet.
- 120.- Concernant la réclamation de la Cité au montant de \$50.00 de Provost Carthage de Montréal, le comité recommande au Gérant de s'assurer si c'est bien cette firme qui est responsable avant de donner suite à cette réclamation.
- 130.- Le comité recommande à la Charbonnerie Champlain de clôturer son terrain et ce, tel que prévu dans nos règlements et le Gérant prié d'en aviser le propriétaire.
- 140.- Le Gérant autorisé d'assister au Congrès de l'Union des Municipalités les 6, 7 et 8 octobre 1966.
- 150.- Le comité recommande au Gérant d'afficher au tableau de l'Hôtel de Ville, un avis de demandes d'applications pour la fonction d'assistant de M. Bettez et de préposé au rôle d'évaluation.

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-167 Proposé par l'échevin S. Hénaire,  
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.  
ET RESOLU que le rapport des décisions prises lors du comité tenu en date du 3 octobre 1966, soit adopté tel que soumis.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-168 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,  
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que les comptes au montant total  
de \$134,475.33 et tels que décrits ci-après, soient  
et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

"LES COMPTES"

\*\*\*\*\*

Paie No. 79	\$ 7,382.21	Paie No. 80	\$ 6,358.99
Paie No. 81	6,957.53	Paie No. 82	5,999.62
Acc.Outillage Ltée	31.75	Auer Light Mfg	48.78
Boisvert, Dion, Malo, Beauchamp Lortie Ass..			8.05
Brindle et Banque Canadienne Nationale.....			5,285.75-
G. Baribeau et Al.....			1,418.33-
G. Baribeau et Al.....			1,418.33
Banque Canadienne Nationale.....			57,984.44-
Bureau d'enregistrement.....			18.45
Cité du Cap	216.14	Can. Silk Mfg.	3.49
Réal Dauphinois	44.78	Ferronnerie Comeau	18.35
U. Forest & Fils	231.70	Réjean Giroux N.P.	126.60
Antoine Gauthier	215.22	Minnesota Mining	410.86
Hon. Ministre des Finances Qué.....			3,557.64
Hon. Ministre des Finances Qué.....			135.00-
Matte Automobile Limitée.....			28.51
Hon. Ministre des Finances Qué.....			70.00
Minnesota Mining	26.50	Revue Municipale	30.00
National Chemsearch Canada.....			40.38
National Cash Register.....			220.96
Paul Paré et Guy Gaudreault....			3.45
Régional Asphalte Limitée.....			520.88
Le Receveur Général du Canada.....			2,514.06
Le Receveur Général du Canada.....			863.96
Spectralite Inc.....			56.90
Syndicat Fonctionnaires Municipaux.....			73.50
Travelers Compagnie d'Assurance.....			514.79
Travelers Compagnie d'Assurance.....			1,179.89
Travelers Compagnie d'Assurance.....			1,679.89
Travelers Compagnie d'Assurance.....			1,679.89
Travelers Compagnie d'Assurance.....			1,654.69
Travelers Compagnie d'Assurance.....			514.79
Travelers Compagnie d'Assurance.....			514.79
Travelers Compagnie d'Assurance.....			514.79
Roland Théorêt Inc	6.60	Hervé Trépanier	62.50
Zurich Insurance	807.22	J.B.Deschamps Inc	471.14
Caron,Juneau,Bigué, arcitectes.....			212.60
Caron,Juneau,Bigué architectes.....			137.47
Fonderie G'Mère	397.50	Réjean Giroux	1,237.45
Chs Lévesque Enr.	250.14	Magny Const.Ltée	9,663.84
Massicotte & Fils	2754.50	Henri Paquette	5,287.50
Provencher & Desjardins.....			2,020.70
Carrière St-Maur.	64.65	Cie Const.Dollard	467.71
Roy-Trottier Inc	275.53	Reliure Pucet	193.75
Banque Canadienne Nationale (Panorama).....			470.84
Le Cercle du Livre de France.....			9.00
Librairie de Trois-Rivières.....			102.00
Comptoir Musical Filion.....			8.06
			<u>\$134,475.33</u>

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-169 Proposé par l'échevin R. Lepage,  
Appuyé par l'échevin M. Gervais.

ET RESOLU que ce Conseil accepte le plan montrant une partie de la subdivision du lot original numéro 387, plan fait et préparé par M. Edouard Lair, arpenteur-géomètre, en date du 22 septembre 1966.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-170 Proposé par l'échevin M. Bergeron,  
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que la soumission de "La Cie de Construction Dollard Ltée", en date du 12 octobre 1966, au montant de \$329,969.97 pour travaux d'aqueduc et d'égout sur les rues Thuney et Pâtry, de la rivière St-Maurice à la rue Des Erables et sur les rues Bertrand, Dessureault et de l'Aviation, soit acceptée et que le Maire et le Greffier soient et sont par les présentes autorisés à signer le contrat.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-171 Proposé par l'échevin S. Hénai,  
Appuyé par l'échevin M. Gervais.

ET RESOLU que la soumission de "Massicotte & Fils Limitée", en date du 10 octobre 1966, au montant de \$30,589.50 pour travaux d'aqueduc et d'égout sur la rue Desbiens, entre Champigny et Champigny, soit acceptée et que le Maire et le Greffier soient et sont par les présentes autorisés à signer le contrat.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-172 Proposé par l'échevin M. Gervais,  
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce Conseil accepte le plan montrant une partie de la subdivision du lot cadastral numéro 125, plan fait et préparé par M. Roger Gélinas, arpenteur-géomètre, en date du 14 octobre 1966.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-173 Proposé par l'échevin M. Gervais,  
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce Conseil accepte le plan montrant une partie de la subdivision du lot numéro 546 du cadastre de la Cité, plan fait et préparé par M. Roger Gélinas, arpenteur-géomètre, en date du 15 octobre 1966.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-174 Proposé par l'échevin M. Gervais,  
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce Conseil accepte le plan montrant une partie de la subdivision du lot numéro 564 du cadastre officiel de la Cité, plan fait et préparé par M. Roger Gélinas, arpenteur-géomètre en date du 15 octobre 1966.

Adopté

\*\*\*\*\*

AVIS DE MOTION No. 17-175

\*\*\*\*\*

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE, D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, LES ARGENTS NECESSAIRES EN VERTU DU REGLEMENT NO. 407, ADOPTE EN DATE DU 19 MAI 1964, INTITULE REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE A SE CONSTITUER UN FONDS INDUSTRIEL. CET EMPRUNT DEVANT SERVIR A L'ACQUISITION DE TERRAINS POUR L'EXPANSION DU SITE INDUSTRIEL DE LA CITE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,  
ce 17ième jour du mois d'octobre 1966.

(Signé) Rodrigue Lepage,  
Echevin de la Cité du  
Cap-de-la-Madeleine.

\*\*\*\*\*

AVIS DE MOTION NO. 17-176

\*\*\*\*\*

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT POUR AUTORISER L'EXECUTION DE TRAVAUX PUBLICS EN VERTU DU PROGRAMME D'ENCOURAGEMENT DES TRAVAUX D'HIVER DANS LES MUNICIPALITES, 1966-1967.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine,  
ce 17ième jour du mois d'octobre 1966.

(Signé) Rodrigue Lepage,  
Echevin de la Cité du  
Cap-de-la-Madeleine.

\*\*\*\*\*

CORRESPONDANCES LUES

\*\*\*\*\*

Remerciements de l'Honorable premier Ministre pour la résolution concernant la construction d'un 2ième pont sur le St-Maurice.

Lettre de Son Honneur le Maire suggérant de retirer le règlement 457 au montant de \$95,500.

Approbation par Les Affaires Municipales de la modification du règlement No. 406.

M. Fontaine de la Régie des Eaux nous fait savoir que la grève en face de l'International Paper Company est maintenant propre.

La Société St-Jean-Baptiste, de Ste-Madeleine et St-Lazare sollicite contribution pour le prêt d'honneur aux étudiants.

L'Union des employés extérieurs, local 2220, demande de faire travailler les employés 44 heures, suivant l'article 4.00-B de la convention.

La Chambre de Commerce de Gaspé sollicite l'apui du Conseil à leur demande de réintégrer "La Grande Hermine" à Gaspé après l'expo 1967.

Lettre et résolution de la Commission des Ecoles Catholiques de Trois-Rivières concernant le prix des autobus aux écoliers le midi.

Affidavit signé par nos évaluateurs déclarant qu'ils n'ont reçu aucune instruction de quel que membre du Conseil que ce soit concernant l'évaluation présentement en cours.

Trois lettres de M. Roger Gélinas, arpenteur-géomètre pour acceptation de trois plans différents.

Lettre de M. Gabriel de Bané concernant l'ouverture d'une certaine rue.

Lettre de démission de M. Gérard Nadeau, Gérant de la Cité.

Et Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin

[Signature]

#####  
\*\*\*\*\*  
#####

Province de Québec,  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, "lundi" le 24ième jour du mois d'octobre 1966, à 7.00 heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les échevins L. Rheault, S. Hénaire, J. P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage et M. Gervais, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-177      Proposé par l'échevin S. Hénaire,  
Appuyé par l'échevin M. Gervais.

ET RESOLU que les minutes de l'assemblée régulière du Conseil de cette Cité, en date du 17 octobre 1966, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Adopté

\*\*\*\*\*

"RAPPORT DU COMITE DU 17 OCTOBRE 1966"

\*\*\*\*\*

PRESENTS:- Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les échevins L. Rheaut, S. Hénaire, J. P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage et M. Gervais ainsi que le Gérant, M. Nadeau et l'Ingénieur, M. Marcoux.

\*\*\*\*\*

- 10.- Les articles 1, 3, 4, 5, 6 et 8 du rapport de la Commission d'Urbanisme en date du 3 octobre sont acceptés; l'article 2, tel que révisé est aussi accepté cependant que l'article 7 devra être resoumis à la Commission.
- 20.- Le comité recommande ce qui suit:-
  - a) Réparer le trou autour du poteau à 50 Beauchemin.
  - b) Réparer les trous, rue St-Irenée entre Dumas et Latrelle.
  - c) Réparer les trous dans le trottoir en face de l'Eglise Ste-Famille.
- 30.- Le comité recommande à l'Ingénieur de faire placer un plus grand panneau avec fluorescent sur la rue Thuney au bout de Milot et le Gérant prié d'avertir le Directeur de la Police de faire exercer une plus grande surveillance la nuit.
- 40.- Vérifier l'entrée de M. Dufresne, sur de Grandmont.
- 50.- Son Honneur le Maire autorisé à faire faire les plaques des armoiries de la Cité par "Canadian Brown".

"SUITE, PAGE SUIVANTE"

\*\*\*\*\*

- 60.- Le comité recommande de faire poser des poignées aux châssis.
- 70.- Un montant de \$25.00 est autorisé en faveur du club "Kiwanis".
- 80.- Le voeux de la Noel et du Nouvel An autorisés dans le journal "Le Nouvelliste"; même chose que l'an dernier.
- 90.- Son Honneur le Maire autorisé à faire proclamer dans le journal, les 24, 25 et 26 octobre comme "Fonds de Secours International".
- 100.- Le comité recommande à l'Ingénieur de vérifier la demande de M. de Bané d'ouvrir une rue devant rejoindre la rue Rochefort et faire rapport.
- 110.- Le comité autorise l'Ingénieur à commencer les travaux du chalet de la piscine et le prolongement des services.
- 120.- Le comité autorise l'Ingénieur à procéder immédiatement à l'exécution des travaux prévus aux règlements Nos. 455 et 456.
- 130.- Le Gérant autorisé à offrir à M. Fortunat Beaumier, un montant de \$100.00 pour le terrain en bordure de la rue Houdan.
- 140.- Le comité autorise l'installation de lumières sur les rues soumises par l'Ingénieur en autant que conforme au plan préconisé par la Shawinigan.
- 150.- Le comité autorise le Gérant à faire changer le tuyau actuel du système d'alarme à la caserne de pompiers, pour un tuyau de 2 1/2 pouces ou plus.
- 160.- Le comité autorise le Gérant à signer l'entente avec le Canadien Pacifique, concernant les signaux en autant que conforme.
- 170.- Le comité accepte le rapport du Directeur de la Police de replacer un brigadier intersection St-Emile et Thibeau.
- 180.- Le comité ratifie la décision du Gérant de prêter la Salle de la fanfare à la Protection civile, le 5 novembre prochain.
- 190.- Les cotations suivantes, acceptées comme étant les plus basses:- a) Le Bunker No. 4, l'huile à chauffage et l'huile déziel à "Charbonnerie Champlain". b) Le Sel-voirie, à "Canadian Salt". c) L'Antigel Laurentide à "Délisle Limitée" l'Echevin Martin Bergeron enregistre sa dissidence sur ce dernier item.

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-178 Proposé par l'échevin R. Lepage,  
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que le rapport des décisions  
prises lors du comité tenu en date du 17 octobre 1966  
soit adopté tel que soumis.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-179 Proposé par l'échevin J.P. Lavergne,  
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que les comptes au montant de  
\$40,908.92, et tels que décrits ci-après, soient et  
sont par les présentes acceptés pour paiement:-

"LES COMPTES"

\*\*\*\*\*

Paie No. 83	\$10,075.26	Paie No. 84	\$ 6,621.29
Ass.Int.Machinistes	244.00	J.Banville Inc.	7.50
Batterie Electric Service.....			130.98
Gaston Buisson	5.30	Cité du Cap	111.67
Les Carrosseries Laurentiennes.....			2.50
La Cie Canadienne de Lingerie.....			45.00
Clément Photo	16.96	Club Kiwanis	25.00
Cap Auto Seat Cover	19.50	H.G.Gauthier Inc.	21.20
Garage Charest & Frères.....			351.14
Librairie Morin Inc.....			367.39
Chs Lévesque	465.00	J. C. Lussier	20.00
Massicotte & Arcand	10.00	Maranda Inc.	9.54
Gérard Nadeau C.A.	225.00	Normand Rouette	35.20
Me Albéric Roy in Trust.....			16,000.00
Receveur Général du Canada.....			300.00
Service de distribution Enrg.....			97.50
Trois-Rivières Auto Accessoires.....			84.87
Union des Municipalités.....			60.00
Banque Canadienne Nationale (Panorama).....			43.90
Kasan Limitée.....			54.37
Librairie de Trois-Rivières.....			74.21
Brevages Bégin Limitée.....			51.99
J. B. Loranger Limitée.....			10.56
Imprimerie St-Patrice.....			94.13
L'Art Graphique.....			105.89
Aurel Ouellette.....			44.00
Conrad Lafrance & Fils.....			30.53
Cyrille Labelle & Cie.....			360.00
Dufresne & Frères Limitée.....			56.74
Ferronnerie J. Comeau..			20.88
Hydro-Québec.....			70.86
Me Robert Carrier N. P.....			64.00
Studio R. Sauvageau.....			22.70
Propane Gas Utilities.....			356.83
La Sablière du Cap.....			26.95
J. A. M. Langlois & Associés.....			2,631.40
J. A. M. Langlois & Associés.....			1,386.18
Laboratoires Inspection & Essais.....			51.00

TOTAL.....\$40,908.92

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-185

\*\*\*\*\*

Proposé, secondé et unanimement résolu, que ce Conseil est heureux de présenter à Madame Huguette Landry, ses plus sincères félicitations à l'occasion de sa nomination au poste de "Présidente" de l'Association de "Parents-Maitres" et lui souhaite un règne des plus profitable.

Adopté.

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-186

\*\*\*\*\*

Proposé, secondé et unanimement résolu, que ce Conseil est heureux de présenter à M. Paul-Emile Plouffe, ses plus chaleureuses félicitations à l'occasion de sa nomination au poste de "Conseiller Technique" au Ministère du Travail et lui souhaite un règne des plus fructueux.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-197

\*\*\*\*\*

Proposé, secondé et unanimement résolu, que ce Conseil apprend avec de vifs regrets, le décès de M. Alphonse Marchand, propriétaire résidant et ancien employé de la Cité durant de nombreuses années.

Ce Conseil présente donc à la famille Marchand, ses plus sincères condoléances dans le deuil cruel qui vient de l'atteindre.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-188

Proposé par l'échevin R. Lepage,

Appuyé par l'échevin M. Gervais.

ET RESOLU que le règlement No. 458 intitulé "REGLEMENT POUR AUTORISER L'EXECUTION DE TRAVAUX PUBLICS EN VERTU DU PROGRAMME D'ENCOURAGEMENT DES TRAVAUX D'HIVER DANS LES MUNICIPALITES 1966-1967" soit adopté en première lecture.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-189

Proposé par l'échevin R. Lepage,

Appuyé par l'échevin M. Gervais.

ET RESOLU que le règlement No. 458 intitulé "REGLEMENT POUR AUTORISER L'EXECUTION DE TRAVAUX PUBLICS EN VERTU DU PROGRAMME D'ENCOURAGEMENT DES TRAVAUX D'HIVER DANS LES MUNICIPALITES 1966-1967" soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-180    Proposé par l'échevin S. Hénaire,  
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce Conseil accepte avec regrets, la démission en date du 17 octobre 1966 de M. Gérard Nadeau, C. A., Gérant municipal, laquelle prendra effet le 31 octobre 1966.

"L'ECHEVIN M. BERGERON ENREGISTRE SA DISSIDENCE"

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17 181

\*\*\*\*\*

Proposé, secondé et unanimement résolu, que ce Conseil engage au poste de Gérant municipal, M. Roland Désaulniers, C. G. A., au salaire et conditions mentionnés dans sa lettre du 22 octobre 1966, laquelle est annexée aux présentes pour en faire partie.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17 182

\*\*\*\*\*

Proposé, secondé et unanimement résolu, que ce Conseil est heureux de présenter à Son Honneur le Maire Jean Drapeau de Montréal, ses plus chaleureuses félicitations à l'occasion de son éclatante victoire personnelle ainsi qu'à tous les membres du parti civique élus ou réélus et souhaite à tous un règne des plus fructueux.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17 183

\*\*\*\*\*

Proposé, secondé et unanimement résolu, que ce Conseil est heureux de présenter à M. Roland Héroux, ses plus chaleureuses félicitations à l'occasion de sa nomination au poste de "Rédacteur en Chef" du journal "Le Nouvelliste" et forme des vœux sincères de réussite dans cette nouvelle fonction.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-184

\*\*\*\*\*

Proposé, secondé et unanimement résolu, que ce Conseil est heureux de présenter à M. Sylvio St-Amant, ses félicitations les plus sincères à l'occasion de sa nomination au poste "d'Editorialiste" en Chef" du journal "Le Nouvelliste" et lui souhaite un règne des plus profitable.

Adopté

\*\*\*\*\*

AVIS DE MOTION No. 17-190

\*\*\*\*\*

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT L'HOMOLOGATION D'UNE PARTIE DES LOTS 540-3, 541-4, 542, 543, 544, 545, 546, 564, 565, 566 et 567, EN VUE DE L'ELARGISSEMENT DU BOULEVARD DES PRAIRIES, DE LA RUE YOUNG VERS L'EST, A 54 PIEDS DE LARGeur.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 24ième jour du mois d'octobre 1966.

(Signé) Marcel Gervais

Echevin du Cap de -la-Madeleine

\*\*\*\*\*

CORRESPONDANCES LUES

\*\*\*\*\*

Lettre de la Commission des Ecoles Catholiques de Trois-Rivières et copie d'une lettre de la Cie de Transport St-Maurice concernant le tarif des écoliers le midi.

Lettre de la Régie des Alcools nous informant de la demande de permis suivants:

Taverne à 65 Notre-Dame par M. Jean Loiselle.

Taverne à 206 rue Thibeau, par M. Jean-Paul Pérusse.

La Régie des Transports nous informe d'une demande de M. Ligouri Savard, de Port au Percil, pour le transport d'excursionnistes jusqu'à Montréal.

M. Louis Coupal, de Bréboeuf, cherche de vieilles écoles désaffectées pour les convertir en musées.

Application de M. Marc Tessier, C. A. à la fonction de Gérant de la Cité.

Une journée d'Etude, soit le 8 novembre, sera tenue par l'Association Québécoise des Techniques de l'eau, à Québec.

Demande de M. Gilles Bellefeuille du Centre Marine Enr., de faire creuser l'entrée de la rivière St-Maurice, au Cap.

Et Son Honneur lève la séance

*Arthur Beaudin*

Le Greffier

*Marcel Gervais*

Le Maire



Province de Québec,  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, "lundi" le 31<sup>ème</sup> jour du mois d'octobre 1966, à 7.00 heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J.R. Desrosiers, MM. les échevins L. Rheault, S. Hénaire, J. P. Lavergne, M. Bergeron. R. Lepage et M. Gervais formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-191 Proposé par l'échevin R. Lepage,  
Appuyé par l'échevin M. Gervais.

ET RESOLU que les minutes de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité, en date du 24 octobre 1966, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Adopté

\*\*\*\*\*

"RAPPORT DU COMITE DU 24 OCTOBRE 1966"

\*\*\*\*\*

PRESENTS: Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les échevins L. Rheault, S. Hénaire, J.P. Lavergne, M. Bergerom, R. Lepage et M. Gervais ainsi que l'Ingénieur M. Marcoux.

\*\*\*\*\*

10. Le comité recommande au Trésorier de préparer une liste des concessionnaires opérant chez "SAM", combien paie-t-il une licence et combien M. Trudel paie-t-il pour sa licence.
- 20.- Le comité recommande ce qui suit:-
  - a) Vérifier baisseur et trou dans trottoir à 279 Notre-Dame.
  - b) Passer le balai sur Des Chenaux, près du centre Culturel et ramasser le sable etc., sur le trottoir.
- 30.- Le comité recommande à M. Bettez de vérifier permis émis au nom de M. Beaumier, rue Aubûchon, si normal.
- 40.- Le comité recommande et autorise l'Ingénieur à faire faire le prolongement d'aqueduc sur la rue Barkoff, entre Vaillancourt et Crevier.
- 50.- Le comité recommande au Gérant d'accepter l'offre de \$25.00 de la firme Provost et Carthage.

"SUITE DU RAPPORT DU COMITE, PAGE SUIVANTE"

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*

- 60.- Concernant la demande la "La Croix Rouge" de lui fournir un local avec téléphone, le comité lui suggère de s'adresser à la Protection Civile.
- 70.- Le comité recommande d'accepter de M. J. W. Si-rois, et ce, pour le prix de UN dollar, le lot 549-43, mais seulement lorsque la formule de ces-sion aura été signée.
- 80.- Le comité recommande de louer à la "Charbonnerie Champlain", et ce, au prix de \$1.00, avec bail, une partie de la rue Des Chenaux à la condition que son tas de charbon soit recouvert et clôturé.

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-192 Proposé par l'échevin J.P.Lavergne, Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que le rapport des décisions prises lors du comité tenu en date du 24 octobre 1966, soit adopté tel que soumis.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-193 Proposé par l'échevin J.P.Lavergne, Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que les comptes au montant de \$49,360.35 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

"LES COMPTES"

\*\*\*\*\*

Paie No. 85	\$ 7,123.87	Paie No. 86	\$ 6,972.55
Ass. Pol. et Pompiers	87.00	Armand Brouillette	10.00
Cité du Cap	157.78	Cité du Cap	211.57
Brindle et Banque Canadienne Nationale.....			4,228.60
Fabrique Ste-Famille.....			5,000.00
P.A. Gouin Ltée	177.26	Imperial Oil Ltd	85.86
Honorable Ministre des Finances.....			2,859.08
Honorable Ministre des Finances.....			40.00
Réal Mongeau	2.25	Jules Milette	437.54
Pitney & Bowes of Canada.....			11.44
Le Receveur Général du Canada.....			8.25
Le Receveur Général du Canada.....			2,061.16
Le Receveur Général du Canada.....			655.26
Rochefort Enrg.	172.12	Gilles Toupin	7.00
Trois-Rivières Auto Electric Ltée.....			102.59
Tremblay & Fils Enrg.....			178.13
Verrerie du Cap Enrg.....			41.17
Vitrerie du Cantre Enrg.....			1.06
Vaugeois & Fils Ltée.....			9.56
La Cité du Cap.....			275.00
Club du Livre Pédg.	7.85	Jean Pucet	106.25
Science Club	3.30	A. Bouchard	28.30
Albert Roux Ltée	26.12	Cie Const. Dollard	4,083.13

"SUITE DES COMPTES, PAGE SUIVANTE"

\*\*\*\*\*

Cie de Construction Dollard Ltée.....	579.30
Dessureault et St-Arnaud.....	5,686.86
Réjean Giroux, N. P.....	82.80
Réjean Giroux, N. P.....	101.00
Morin & Frères Inc.....	2,597.24
Régional Asphalte Ltée.....	5,000.00
La Sablière du Cap Enrg.....	142.10
	<u>\$49,360.35</u>

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-194      Proposé par l'échevin R. Lepage,  
Appuyé par l'échevin M. Gervais.

ET RESOLU que ce Conseil accepte de Madame Fortunat Beaumier, et ce, pour le prix de cent (\$100.00) dollars, plus le paiement des taxes municipales des années 1965 et 1966 au montant de \$48.88 et de la taxe scolaire au montant de \$1.68, le lot numéro P-422-A du cadastre officiel de la Cité.

Que le notaire Réjean Giroux soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

"L'ECHEVIN L. RHEAULT ENREGISTRE SA DISSIDENCE"

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-195      Proposé par l'échevin M. Gervais,  
Appuyé par l'échevin J.P.Lavergne.

ET RESOLU que ce Conseil accepte le plan montrant une partie de la subdivision du lot numéro 387 du cadastre officiel de la Cité, plan fait et préparé par M. Ernest L. Duplessis, arpenteur-géomètre, en date du 26 octobre 1966.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-196      Proposé par l'échevin S. Hénaire,  
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce Conseil prie respectueusement la Commission Municipale de Québec d'autoriser la Cité du Cap-de-la-Madeleine à emprunter temporairement de la Banque Canadienne Nationale, les montants ci-après mentionnés pour financer les projets de travaux d'hiver:

\$	10,000.00	projet du règlement No. 385
\$	20,000.00	Projet du règlement No. 428
\$	10,000.00	projet du règlement No. 431
\$	14,000.00	projet du règlement No. 439
\$	85,000.00	projet du règlement No. 448
\$	6,500.00	projet du règlement No. 449
\$	231,000.00	projet du règlement No. 453
\$	408,935.32	projet du règlement No. 455
\$	46,912.50	projet du règlement No. 456

"SUITE DE LA PRESENTE RESOLUTION, PAGE SUIVANTE"  
\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*

Les emprunts ci-haut mentionnés seront remboursés à même les octrois que la Cité recevra en vertu du programme d'encouragement des travaux d'hiver ou lors de la vente des obligations qui seront émises en vertu des règlements énumérés en regard de chacun des montants.

Si accepté, le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un ou des billets à l'ordre de la Banque Canadienne Nationale.

Adopté

\*\*\*\*\*

AVIS DE MOTION No. 17-197

\*\*\*\*\*

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT NO. 444, CONCERNANT LE REGIME DE RENTES DES EMPLOYES DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 31ème jour du mois d'octobre 1966.

(Signé) Rodrigue Lepage  
Echevin de la Cité du  
Cap-de-la-Madeleine.

\*\*\*\*\*

AVIS DE MOTION NO. 17-198

\*\*\*\*\*

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance un règlement intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, UNE SOMME DE \$27,000.00 POUR PAYER LE COUT DE TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'EGOUT EXECUTES DANS LE COURS DE L'ANNEE 1965, EN VERTU DE LA LOI 3-4 ELIZABETH 11, CHAPITRE 62, ARTICLE 7".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 31ème jour du mois d'octobre 1966.

(Signé) Jean-Paul Lavergne,  
Echevin de la Cité du  
Cap-de-la-Madeleine.

\*\*\*\*\*

AVIS DE MOTION NO. 17-199

\*\*\*\*\*

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE, D'AUGMENTER LE FONDS INDUSTRIEL DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 31ème jour du mois d'octobre 1966.

(Signé) Sylvio Hénaire,  
Echevin de la Cité du  
Cap-de-la-Madeleine.

\*\*\*\*\*

CORRESPONDANCES LUES  
\*\*\*\*\*

Rapport de la votation sur le règlement No. 457  
au montant de \$95,500.00.

Lettre de "Markel Service", réclamant quittance  
avant le paiement de la réclamation de la Cité.

Lettre de Mme Fortunat Beaumier, offrant en ven-  
te le lot partie 422-A en bordure de la rue Houdan.

Remerciements de M. Philippe Larivière pour les  
bons souhaits lors de son séjour à l'Hopital.

Approbation par le Ministère des Affaires Muni-  
cipales de l'amendement au règlement No. 421.

L'Union des Municipalités nous avise que le mon-  
tant de l'inscription payé pour Mme Rheault, nous  
sera remboursé dans le cours de novembre.

Le Syndicat des Camionneurs demande la coopéra-  
tion de la Cité pour les travaux d'hiver.

M. Armand Garceau se plaint par l'entremise de  
son Procureur, Me Gérald Grégoire, que la zone de sta-  
tionnement sur Duplessis obstrue son entrée.

Oscar Dorval, Ingénieur-conseil de Québec, of-  
fre ses services à la Cité.

Accusé de réception par notre nouveau Gérant de  
résolution l'engageant et remerciements.

Lettre de Me Guy Lebrun nous informant qu'il a  
remis à la compagnie d'électricité Shawinigan les  
formules de déclaration de règlement hors de Cour et  
dès que les documents auront été signés il les pro-  
duira au dossier.

Contrat de cautionnement de \$164,984.98 en fa-  
veur de la Cité pour le contrat accordé à la Cie de  
Construction Dollard.

M. Jean-Claude Pouliot, 1596 Dorchester Nord,  
Québec 3, offre ses services à la Cité pour l'ameu-  
blement de bureaux.

Rapport d'octobre 1966 de la Protection Civile.

Et Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin

Le Greffier

J. P. Proulx

Le Maire

#####  
#####

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, "lundi" le 7ième jour du mois de novembre 1966, à 7.00 heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les échevins L. Rheault, S. Hénair, J. P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage et M. Gervais, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

oooooooooooooooooooo

Rés. No. 17-200 Proposé par l'échevin M. Bergeron,  
Appuyé par l'échevin S. Hénair.

ET RESOLU que les minutes de l'assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 31ième jour du mois d'octobre 1966, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Adopté

\*\*\*\*\*

"RAPPORT DU COMITE DU 31 OCTOBRE 1966"

\*\*\*\*\*

PRESENTS:- Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les échevins L. Rheault, S. Hénair, J.P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage et M. Gervais ainsi que l'Ingénieur, M. Marcoux.

\*\*\*\*\*

- 10.- Concernant le compte du département de la taxe de vente, au montant de \$4,781.60, dû par la Cité, le comité recommande d'attendre avant de payer.
- 20.- Invitation de se rendre au "cénotaphe" dimanche à 3.00 heures P. M., pour la cérémonie aux morts.
- 30.- Concernant la réclamation de la Cité au montant de \$61.75 versus "Markel Service", répondre qu'avant d'accorder quittance, il faut être payé.
- 40.- Greffier prié d'inviter le Directeur de la Police pour 8.45 heures P. M., à la prochaine séance.
- 50.- Le comité recommande à l'Ingénieur d'étudier la possibilité de poser de l'asphalte au haut de la côte de la rue Duguay.
- 60.- Le comité recommande à l'Ingénieur de vérifier les montées de trottoir à 42 et 50 Thibeau ainsi qu'à 7 et 36 Lahaie et les réparer.
- 70.- Le comité recommande à l'Ingénieur de vérifier possibilité de baisser l'égout dans la rue à 34 St-Irenée.

"SUITE DU RAPPORT DU COMITE PAGE SUIVANTE"

\*\*\*\*\*

"SUITE DU RAPPORT DU COMITE DU 31 OCTOBRE 1966"

\*\*\*\*\*

80.- Le comité recommande à M. Bettez de vérifier construction rue Aubûchon et faire rapport.

90.- Le comité prie l'Ingénieur d'expliquer au propriétaire du 40 Cardinal-Villeneuve, la raison pour laquelle l'eau coule continuellement.

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-201 Proposé par l'échevin R. Lepage,  
Appuyé par l'échevin M. Gervais.

ET RESOLU que le rapport des décisions prises lors du comité tenu en date du 31 octobre 1966, soit adopté tel que soumis.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-202 Proposé par l'échevin J.P.Lavergne,  
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que les comptes au montant total de \$70,222.59, et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

"LES COMPTES"

\*\*\*\*\*

Paie No. 87	\$ 7,200.03	Paie No. 88	\$ 6,308.11
Association Canadienne d'Urbanisme.....			5.00
Annuaire Téléphonique Judiciaire Inc...			5.25
Association des Commissaires Industriels			20.00
Aux fins Gourmets Enrg.....			31.25
Bentley's Cycles Sports.....			96.82
Cap Auto Electric Inc.....			123.90
Cité du Cap	35.49	Cité du Cap	149.54
Cité du Cap	129.78	Délisle Ltée	92.02
Desmarais Mfg.	48.43	Ferronnerie Comeau	7.15
Em. Griffin Inc.	15.10	Phil. Larivière	100.00
Me Réjean Giroux & Mme F. Beaumier.....			150.56
Lynn McLeod Automative Ltd.....			35.57
Alp. Larivière	15.90	Arthur Matteau	46.80
Minnesota Mining	26.50	Matte Automobiles	82.11
Municipalité de Ste-Marthe.....			196.45
Matteau Radio Electrique Ltée.....			20.78
Massicotte & Fils Ltée.....			34.98
Propane Gas Utilities.....			12.72
Gérard Nadeau, c.a.	328.69	Eddy Pelletier	15.00
3-Riv. Ready-Mix	182.20	Texaco of Canada	1339.97
Roy & Trottier Inc	376.22	Régional Asphalte	756.18
La Travelers Compagnie d'Assurances.....			492.06
La Travelers Compagnie d'Assurances.....			1,654.69
Rolland Théorêt Inc.....			8.64
Vulcanisation Rapide Enrg.....			106.96
Cie de Construction Dollard Ltée.....			2,190.09
Carrière St-Maurice Inc.....			544.74
Antoine Gauthier.....			25.30

"SUITE DES COMPTES PAGE SUIVANTE"

\*\*\*\*\*

Launier Limitée.....	\$ 82.36
Laminex Products Ltd.....	6.00
Laurentide Ready-Mix Inc.....	3,082.98
Roger Tessier.....	42.00
Magny Construction.....	27,550.71
Caron, Juneau, Bigué.....	606.12
Henri Paquette.....	15,440.00
Caron, Juneau, Bigué.....	401.44
	<u>\$70,222.59</u>

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-203 Proposé par l'échevin J.P.Lavergne,  
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que ce Conseil accorde à la  
Municipalité de Ste-Marthe, la permission d'instal-  
ler une valve de raccordement avec le système d'a-  
queduc de la Cité afin de prévoir en cas d'incendie,  
le tout pour faire suite à la résolution No. 7-11-66  
du Conseil de Ste-Marthe.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-204 Proposé par l'échevin M. Gervais,  
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce Conseil accepte deux  
plans montrant une partie de la subdivision des lots  
544 et 545 du cadastre officiel de la Cité, plans  
fait et préparés par M. Roger Gélinas, arpenteur-  
géomètre dont l'un en date du 29 octobre 1966 et  
l'autre en date du 4 novembre 1966.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-205 Proposé par l'échevin M. Gervais.  
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce Conseil accepte le plan  
montrant une partie de la subdivision des lots 545,  
546 et 547 du cadastre officiel de la Cité, plan  
fait et préparé par M. Roger Gélinas, arpenteur-géo-  
mètre, en date du 26 octobre 1966.

Ce Conseil accepte également le plan  
montrant une partie de la subdivision desdits lots  
545 et 546 du cadastre de la Cité, plan fait et pré-  
paré également par M. Roger Gélinas A. G., en date  
du 5 novembre 1966.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-206 Proposé par l'échevin R. Lepage,  
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que ce Conseil consent à ven-  
dre ou échange possible avec M. Claude Lajoie, le  
lot partie 545 du cadastre officiel de la Cité, me-  
surant 65 pieds par 180 pieds aux conditions qui se-  
ront stipulées au contrat.

Que le Maire et le Greffier soient et  
sont par les présentes autorisés à signer ledit con-  
trat.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-207

Proposé par l'échevin S. Hénaiere,  
Appuyé par l'échevin M. Gervais.

ET RESOLU que ce Conseil retienne les services de la Société de Placements Ltée à titre d'agents exclusifs de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, pour placer privément sur le marché américain une émission d'obligations de \$604,500.00 selon les conditions stipulées dans leur lettre du quatre (4) novembre 1966.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-208

Proposé, secondé et unanimement résolu, que ce Conseil est heureux de présenter à M. René Matteau, ses plus chaleureuses félicitations à l'occasion de son élection au poste de premier magistrat de la Cité de Trois-Rivières ainsi qu'à tous les membres du Conseil élus ou réélus et souhaite à tous un règne des plus fructueux.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-209

Proposé, secondé et unanimement résolu, que ce Conseil félicite chaleureusement M. J-Maurice Bruneau, pour son élection au poste de "MAIRE" de la belle Cité de Shawinigan ainsi que les échevins élus ou réélus et souhaite à tous un règne des plus fructueux.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-210

Proposé, secondé et unanimement résolu, que ce Conseil félicite chaleureusement le Dr Louis-Philippe Lacoursière à l'occasion de sa réélection au poste de premier magistrat de Shawinigan-Sud ainsi que les membres de son Conseil élus ou réélus et souhaite à tous un règne des plus profitable.

Adopté

\*\*\*\*\*

CORRESPONDANCES LUES

M. Maurice Juneau de Montréal, offre ses services à la Cité comme évaluateur-sénior.

Résolution de Ste-Marthe demandant permission de poser une valve de raccordement à notre système d'aqueduc en cas de feu.

La Régie des Alcools nous avise de la demande d'un permis d'épicerie par M. Rosaire Champoux au No. 154 St-Georges.

Lettre circulaire du Conseil Canadien de la Sécurité Routière.

Dépliant sur les principaux temples de pèlerinage du Québec.

Lettre de la "Société de Placements Ltée concernant une émission de \$604,500.00 sur le marché américain.

Quatre (4) lettres de M. Roger Gélinas, A. G., concernant l'acceptation de 4 plans.

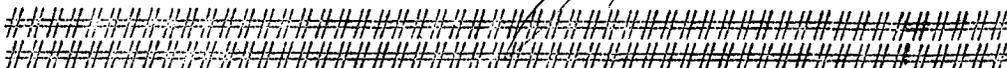
Et Son Honneur lève la séance

*Arthur Beaudin*

Le Greffier

*J. P. Lacoursière*

Le Maire



Province de Québec,  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, "lundi", le 14ième jour du mois de novembre 1966, à 7.00 heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les échevins L. Rheault, S. Hénaire, J. P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage et M. Gervais, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-211 Proposé par l'échevin S. Hénaire,  
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que les minutes de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 7 novembre 1966, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-212 Proposé par l'échevin M. Gervais,  
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que les comptes au montant total de \$129,029.21 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

"LES COMPTES"

\*\*\*\*\*

Paie No. 89	\$ 6,904.29	Paie No. 90	\$ 5,448.89
Batterie Electric	9.85	G.Baribeau et Al	1,210.00
Bur.Enregistrement	26.00	B-Can-Nationale	102,800.46
La Cie Canadienne de Service de Lingerie....	45.50		
Canadian General Electric.....	2,250.12		
Can.Silk Mfg Co.	3.41	C. P. R.	10.25
Bell Téléphone	533.49	Cité du Cap	149.79
Con.Synd.Nationaux	50.00	Hydro-Québec	7,320.81
Librairie Morin	482.30	Marshall,Stevens	15.00
Maranda Inc.	356.32	Nat.Cash Register	220.96
Albert Ricard	15.71	Me Albéric Roy	169.40
Me Albéric Roy	46.00	Studio "C" Enr.	27.77
J. R. Saulnier	26.50	Sicard Inc.	30.29
Sablière du Cap	17.15	Spécial. Beauchamp	45.80
Hervé Trépanier	65.00	Union Municipalités	325.00
Arthur Arduini	26.00	J.W.Bélisle & Fils	14.99
Gosselin, Garthy Transport Ltée.....	2.60		
Laboratoires d'Inspection et d'Essais.....	6.00		
Francis Hankin.....	175.65		
Imprimerie St-Patrice.....	197.91		

TOTAL..... \$129,029.21

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-213    Proposé par l'échevin S. Hénaire,  
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce Conseil accepte le plan montrant une partie de la subdivision du lot 157 du cadastre officiel de la Cité, plan fait et préparé par M. Roger Gélinas, arpenteur-géomètre, en date du 7 novembre 1966.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-214    Proposé par l'échevin S. Hénaire,  
Appuyé par l'échevin M. Gervais.

ET RESOLU que ce Conseil autorise Son Honneur le Maire à signer en faveur de "La Prévoyance Compagnie d'Assurances" la cession de tous les droits de la Municipalité contre Gérard Raymond, mais jusqu'à concurrence seulement des montants versés et/ou à être versés par "La Prévoyance Compagnie d'Assurances".

Le Maire est également autorisé à signer en faveur de "La Prévoyance Compagnie d'Assurances" la cession de tous les droits de la Cité du Cap-de-la-Madeleine contre Gérard Raymond, mais jusqu'à concurrence seulement des montants versés et/ou à être versés par "La Prévoyance Compagnie d'Assurances".

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-215    Proposé par l'échevin R. Lepage,  
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que ce Conseil accepte le plan montrant une partie de la subdivision des lots 422-C et 422-C-2 du cadastre officiel de la Cité, plan fait et préparé par M. Roger Gélinas, arpenteur-géomètre, en date du 17 juillet 1965.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-216    Proposé par l'échevin R. Lepage,  
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que les articles 15 et 19 du règlement No. 455 adopté en date du 12 septembre 1966 de même que les dits articles 15 et 19 du règlement No. 456 adopté en date dudit 12ième jour de septembre 1966, sont abrogés et annulés à toutes fins que de droit.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-217  
\*\*\*\*\*

Proposé, secondé et unanimement résolu, que la résolution No. 17-163 adoptée en date du 3ième jour d'octobre 1966, concernant l'émission d'un permis de construction temporaire d'une école pré-fabriquée à l'Assomption, soit abrogée et annulée à toutes fins que de droit.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-218 Proposé par l'échevin R. Lepage,  
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

182

ET RESOLU que ce Conseil accepte de M. Daniel Drolet, partie du lot No. 388-107, mesurant 450 pieds carrés pour la somme de UN (\$1.00) dollar et que le notaire Robert Carrier soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-219 Proposé par l'échevin S. Hénaire,  
Appuyé par l'échevin J.P. Lavergne.

ET RESOLU que le Greffier de la Cité soit et est par les présentes autorisé à procéder à une vente pour taxes dues des immeubles de ceux qui doivent des taxes de l'année 1964 et précédentes.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-220 Proposé par l'échevin S. Hénaire,  
Appuyé par l'échevin M. Gervais.

ET RESOLU que le règlement No. 459 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL D'AUGMENTER LE FONDS INDUSTRIEL DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE", soit adopté en première lecture.

"LE VOTE EST DEMANDE PAR L'ECHEVIN L. RHEAULT"

POUR LE REGLEMENT : S. Hénaire, J. P. Lavergne,  
M. Bergeron, R. Lepage,  
M. Gervais.

CONTRE LE REGLEMENT: L. Rheault.

"MOTION ADOPTÉE SUR DIVISION"

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-221 Proposé par l'échevin S. Hénaire,  
Appuyé par l'échevin M. Gervais.

ET RESOLU que le règlement No. 459 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL D'AUGMENTER LE FONDS INDUSTRIEL DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE", soit adopté en deuxième et dernière lecture.

"L'ECHEVIN L. RHEAULT DEMANDE LE VOTE"

POUR LE REGLEMENT : S. Hénaire, J. P. Lavergne,  
M. Bergeron, R. Lepage,  
M. Gervais.

CONTRE LE REGLEMENT: L. Rheault.

"MOTION ADOPTÉE SUR DIVISION"

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-222 Proposé par l'échevin S. Hénaire,  
Appuyé par l'échevin M. Gervais.

ET RESOLU que le Greffier de la Cité soit autorisé à convoquer une assemblée publique des électeurs, propriétaires d'immeubles imposables de la Cité, par avis public, pour "mercredi" le 23ième jour de novembre 1966, entre 7.00 et 9.00 heures du soir, à l'Hôtel de Ville, relativement au règlement No. 459 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL D'AUGMENTER LE FONDS INDUSTRIEL DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE" le tout, en conformité avec l'article 593 de la loi des Cités et Villes.

Adopté

\*\*\*\*\*

CORRESPONDANCES LUES

\*\*\*\*\*

Lettre de "La Prévoyance Compagnie d'Assurances" concernant la cession de droits dans l'accident de Jean-Claude Veillette en date du 1er septembre 1966.

Lettre de "La Prévoyance Compagnie d'Assurances" suggérant de porter à \$100,000.00 la responsabilité de la Cité.

Deux lettres de M. Roger Gélinas, arpenteur, concernant l'adoption de plans.

Lettre de M. Dogithé Bourassa se plaignant des dommages causés à ses arbustes etc., par le calcium provenant de la rue.

Lettre de Mme Joséphine Binette, demandant un prolongement d'aqueduc et d'égout d'environ 1,400 pieds sur le lot 563.

Lettre de Mme Henri Chartier, 130 Rochefort se plaignant de la poussière de charbon provenant de la "Charbonnerie Champlain".

Lettre de M. Arthur Doucet de la Charbonnerie Champlain acceptant de louer une partie de la rue Des Chenaux.

La Société St-Jean-Baptiste sollicite aide de la Cité en faveur du "Prêt d'Honneur".

Trois-Rivières-Ouest remercie le Conseil qui permet à M. Désaulniers, notre Gérant, de continuer d'occuper la charge de Trésorier jusqu'au 31 janvier 1967.

Avis de la Régie des Alcools concernant la demande d'un permis de taverne à 206 Thibeau, par M. Jean-Paul Pérusse.

L'Association Canadienne contre la Dystrophie Musculaire, sollicite l'aide pécunier de la Cité.

Lettre et formule de soumissions de "Service de Soumissions Déposées du Québec".

Lettre de "MM. Castonguay, Lemay, Graveline, Pouliot, Guérard & Associés Inc"., actuaires-Conseils, concernant le "Régime de Rentes de la Cité.

Et Son Honneur lève la séance

*Arthur Beaudin*  
Le Greffier

*J. Désaulniers*  
Le Maire

#####  
#####  
\*\*\*\*\*

Province de Québec,  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, "lundi", le 21<sup>ème</sup> jour du mois de novembre 1966, à 7.00 heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les échevins S. Hénaire, J.P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage et M. Gervais, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-223      Proposé par l'échevin J.P.Lavergne,  
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que les minutes de l'assemblée régulière du Conseil de cette Cité, en date du 14 novembre 1966; telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Adopté

\*\*\*\*\*

"RAPPORT DU COMITE TENU EN DATE DU 14 NOVEMBRE 1966"  
\*\*\*\*\*

PRESENTS:-- Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers,  
MM. les échevins L. Rheault, S. Hénaire,  
J. P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage  
et M. Gervais ainsi que l'Ingénieur  
M. Marcoux.

\*\*\*\*\*

- 10. Le comité autorise l'Ingénieur à changer le tuyau d'un pouce d'eau, sur la rue Des Vétérans pour un tuyau de six pouces et charger le coût des travaux au "bill" 1966.
- 20.- Le comité retifie la décision de l'Ingénieur d'avoir accordé à MM. Larivière & Fils, le contrat de maçonnerie du pavillon des baigneurs.
- 30.- Le comité recommande et autorise le Greffier de répondre à M. Doucet de la "Charbonnerie Champlain" que ce Conseil accepte les conditions mentionnées dans sa lettre du 11 novembre courant, sauf qu'à l'article 2 de sa lettre, remplacer les mots "pour l'ouverture de la rue Des Chenaux" par les mots "pour fins municipales".
- 40.- Le comité autorise le Trésorier à verser au Prêt d'Honneur aux étudiants, le même montant que l'an dernier.
- 50.- Le comité recommande ce qui suit:--
  - a.) De nettoyer le fond du lac du parc Des Chenaux.

"SUITE DU RAPPORT DU COMITE DU 14 NOVEMBRE 1966"

\*\*\*\*\*

- b) Réparer les trous sur 3ième rue, face au garage Tremblay.
- c) Vérifier lumières, rue Normand, entre Beauchemin et Thibeau.

60.- Le comité recommande à M. Bettez d'aviser immédiatement les "Bâtisseurs de la Rive Nord" d'avoir à nettoyer l'arrière des maisons construites et c'est urgent.

70.- Son Honneur autorisé, après avoir pris des informations des prix, à procéder à l'achat d'ameublement de bureaux de "Multi-Investissements Ltée" au prix approximatif de \$5,000.00.

80.- Le comité recommande au Directeur de la Police, d'aviser les propriétaires de la "Charbonnerie Champlain" de stationner ailleurs que dans la rue, ses camions.

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-224 Proposé par l'échevin J.P.Lavergne,  
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que le rapport des décisions prises lors du comité tenu en date du 14 novembre 1966, soit adopté tel que soumis,

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-225 Proposé par l'échevin J.P.Lavergne,  
Appuyé par l'échevin M. Gervais.

ET RESOLU que les comptes au montant de \$28,982.90, et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

"LES COMPTES"

\*\*\*\*\*

Liste de paie No. 91.....	\$ 9,781.68
Liste de paie No. 92.....	6,759.59
Association Internationale des Machinistes	228.00
Battery & Electric Service Co.....	262.19
Blanchette Cycles & Sports.....	73.96
J. C. Blouin & Fils Inc.....	111.72
Jean Banville Inc.....	70.00
A. Brouillard Tire Service.....	128.79
Canadien Pacifique.....	21.68
La Cité du Cap.....	380.00
La Cité du Cap.....	54.11
Délisle Limitée.....	162.08
Ferronnerie J. Comeau.....	25.56
Garage Charest & Frères Inc.....	551.60
Imperial Oil Limited.....	194.93
Interprovincial Equipments Ltd.....	137.74

Rés. No. 17-225 - SUITE DES COMPTES

\*\*\*\*\*

Imprimerie St-Arnaud Enrg.....	\$	83.26
L'Art Graphique Inc.....		1,150.68
Imprimerie Vallières Enrg.....		174.92
Librairie Morin	241.37	The Lowe Bros.Co. 15.53
Paul E. Linteau	2.45	Mes Lebrun, Lamothe 3.75
Montreal Bearings	21.63	Nat.Cash Register 220.96
Le Nouvelliste	284.40	Fred Piliquin 16.86
Le Reine Elizabeth	252.21	Le Nouvelliste 255.32
Sirois Automobile Ltée.....		273.93
La Sablière du Cap Enrg.....		22.05
La Sablière du Cap Enrg.....		73.50
Société St-Jean-Baptiste (Prêt d'Honneur)		90.00
Syndicat, Fonctionnaires municipaux.....		59.50
Spectralite Inc.....		408.28
Stanley Motor Equipment.....		244.86
St-Maurice Oxygen Co. Ltd.....		78.29
Trois-Rivières Press Ltée.....		121.30
Ass. Québécoise des Techniques de l'Eau..		20.00
Bureau d'Enregistrement.....		15.10
Béron Vibré Ltée.....		283.66
Central Quebec Steel Ltd.....		125.15
Ernest L. Duplessis, A. G.....		3,097.75
J. A. M. Langlois & Associés.....		693.10
Loranger & Milesworth Ltée.....		1,670.31
Les Produits de Ciment St-Maurice Ltée...		31.80
La Sablière du Cap Enrg.....		17.35

TOTAL..... \$28,982.90

Adopté

Rés. No. 17-226 Proposé par l'échevin S. Hénaire,

Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que le Maire, le Greffier et le négociateur soient et sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, la convention collective entre la dite Cité du Cap-de-la-Madeleine et le Syndicat des Fonctionnaires Municipaux (employés de bureaux), laquelle convention prenant effet le premier janvier 1966 jusqu'au 31 décembre 1968 inclusivement.

Adopté

CORRESPONDANCES LUES

Remerciements du Maire Jean Drapeau de Montréal pour résolution de félicitations lors de sa réélection.

Lettre de l'Union des Municipalités et chèque de \$20.00, remboursement inscription de Mme Rheault.

Accusé de réception par l'Union des Municipalités de la cotisation de 1967.

Demande d'entrevue par la "Chambre de Commerce du Cap concernant le bureau touristique.

Offre de règlement au montant de \$180.00 par les assureurs de Henri Sévigny par l'entremise de Me Guy Lebrun.

Lettre de M. André Juneau de Québec, trouvant l'évaluation de ses terrains trop élevées.

Lettre des Affaires Municipales demandant d'enlever le paragraphe 19 des règlements 455 et 456.

Lettre du journal "The St-Maurice Valley Chronicle concernant les souhaits des fêtes.

Lettre de la Commission des Relations de Travail du Québec avec copie d'une lettre de M. Henri Pariseau, représentant de l'Association Internationale des Machinistes demandant la reconnaissance des employés des parcs.

Mémoire du Directeur de la Police nous informant qu'il a donné avis à M. Arthur Doucet, concernant le stationnement de ses camions.

Lettre de M. Francis Boudreau, Ministre d'Etat et chèque de \$4,221.54, contribution des travaux d'hiver 1965-1966.

Lettre de "La Cie de Transport St-Maurice avec copie d'une requête adressée à la Régie des Transport de Québec.

Approbation par les gouvernements fédéral et provincial, de travaux d'hiver décrétés par les règlements numéros 385, 428, 431, 439, 448 et 449 de la Cité.

Et Son Honneur lève la séance.

Arthur Beaudin

LE GREFFIER

J. Perron  
LE MAIRE

300

#####  
\*\*\*\*\*  
#####

CANADA,  
Province de Québec,  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

"SERMENT D'OFFICE"

\*\*\*\*\*

Je, soussigné, ROLAND DESAULNIERS, C. G. A.,  
nommé Gérant municipal de la Cité du Cap-de-la-Made-  
leine, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité  
les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement  
et de ma capacité.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

Desaulniers

Assermenté devant moi a  
Cap-de-la-Madeleine, ce  
28ieme jour de novembre 1966.

Georges Larocque  
MAIRE de la Cité du Cap-de-la-  
MADELEINE.

\*\*\*\*\*

Nulla et de nul  
effet  
MB

Province de Québec,  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, "lundi", le 28 ième jour du mois de novembre 1966, à 7.00 heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les échevins L. Rheault, S. Hénaire, J. P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage et M. Gervais, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-227 Proposé par l'échevin J.P.Lavergne,  
Appuyé par l'échevin M. Gervais.

ET RESOLU que les minutes de l'assemblée régulière du Conseil de cette Cité, en date du 21 novembre 1966, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Adopté

\*\*\*\*\*

"RAPPORT DU COMITE DU 21 NOVEMBRE 1966"

\*\*\*\*\*

PRESENTS:- Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers,  
MM. les échevins S. Hénaire, J. P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage et M. Gervais ainsi que l'Ingénieur, M. Marcoux.

\*\*\*\*\*

- 10.- Le comité autorise le Greffier d'aviser Me Guy Lebrun, d'accepter l'offre de \$180.00, soit 75% de la réclamation des assureurs dans la cause de la Cité Vs Henri Sévigny.
- 20.- Le comité autorise, tout comme l'an dernier la publication d'un quart de page dans le journal "The St-Maurice Valley Chronicle", souhaits à l'occasion des fêtes. Coût vérifié, \$45.00.
- 30.- Le comité autorise le Greffier à suspendre pour cette année, la vente pour taxes dues, parce que le coût des frais serait trop élevé pour la vente d'un seul terrain.
- 40.- Concernant l'octroi d'un permis exclusif pour l'aiguisage des patins au parc Rochefort, le comité recommande de soumettre la demande au Directeur des Loisirs.
- 50.- Le comité recommande au Trésorier de produire pour la prochaine séance, une liste de tous les concessionnaires qui paient licence chez SAM INC.
- 60.- Le comité recommande et exige de laisser libre l'emprise de la rue Des Chenaux, longeant la Charbonnerie Champlain.
- 70.- Le comité autorise l'Ingénieur à faire installer trois lumières rue Normand, Entre Thibeau et Milot.

"SUIITE PAGE SUIVANTE"

\*\*\*\*\*

- 80.- Le comité autorise l'Ingénieur à prêter un camion avec un homme à la "Plaza Fusey" pour l'installation de l'illumination du temps des fêtes et faire de même pour le "Carrefour Ste-Madeleine" s'il en fait la demande, mais deux jours seulement chacun.
- 90.- Le comité recommande, tel que suggéré par l'Ingénieur de continuer le sablage des trottoirs.
- 100.- Le comité recommande à l'Ingénieur d'étudier la possibilité d'enlever un gardien au garage municipal.

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-228    Proposé par l'échevin R. Lepage,  
                           Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que le rapport des décisions prises lors du comité en date du 21 novembre 1966, soit adopté tel que soumis.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-229    Proposé par l'échevin J.P. Lavergne,  
                           Appuyé par l'échevin M. Gervais.

ET RESOLU que les comptes au montant de \$20,020.80, et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

"LES COMPTES"

\*\*\*\*\*

Paie No. 93	\$ 7,352.41	Paie No. 94	\$ 6,832.70
Auer Light Mfg.	55.10	P. V. Ayotte Ltée	35.17
A. Brouillard Tire Service Inc.....			168.71
Charbonnerie Champlain Ltée.....			574.63
Centre de Décoration.....			104.15
Canada Iron Foundries Ltée.....			172.83
Canadien Pacifique Express.....			10.80
Cap Electric Inc., Auto.....			120.40
Cap Auto Seat Cover Inc.....			25.71
Canadian Bronze Co. Ltd.....			494.17
Frink of Canada (East Steel).....			102.79
Garage Charest & Frères Inc.....			753.31
Réjean Giroux, N. P.....			49.00
Réjean Giroux, N. P.....			51.00
Jules Milette	224.69	Réal Mongeau	4.35
Arthur Matteau	221.55	Henri Paquette	386.50
Publicité Gilles	122.90	Quinc. Rochefort	98.15
Saillant Inc.	107.36	Stanly Motor Equip.	129.66
Maurice Thompson	22.00	Texaco Canada Ltd.	946.28
Trois-Rivières Auto Accessoires Inc.....			83.91
Tremblay & Fils Enrg.....			119.34
Banque Canadienne Nationale.....			84.96
Science Club	1.10	Amis de l'Histoire	3.35
Kasan Ltée	15.27	St-Maur. Foundries	129.43
Comptoir textiles	128.26	Geo. Gauvin & Fils	280.36
Duroy Rusco Inc.	4.13	Verrerie du Cap	84.37
TOTAL.....			<u>\$20,020.80</u>

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-230 Proposé par l'échevin M. Gervais,  
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce Conseil rétrocède à  
"The Model Plan Development Corporation", le lot  
551 subdivision 126 du cadastre officiel de la Cité,  
apparaissant sur un plan fait et préparé par M. Edouard  
Lair, arpenteur-géomètre, en date du 26 mai 1966  
et que le Maire et le Greffier soient autorisés à si-  
gner le contrat dont les frais seront assumés par  
"The Model Plan Development Corporation".

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-231 Proposé par l'échevin R. Lepage,  
Appuyé par l'échevin M. Gervais.

ET RESOLU que ce Conseil accepte le plan  
montrant une partie de la subdivision des lots 415-1  
et 551 du cadastre officiel de la Cité, plan fait et  
préparé par M. Edouard Lair, arpenteur-géomètre, en  
date du 9 octobre 1966.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-232  
\*\*\*\*\*

CONSIDERANT que le plan préparé par Mon-  
sieur Edouard Lair, arpenteur-géomètre, en date du  
9ième jour d'octobre 1966, montre un prolongement  
d'une partie de rue apparaissant audit plan;

CONSIDERANT que ce plan est présentement  
devant le Conseil pour obtenir son approbation quant  
au tracé et à la largeur de ce prolongement de par-  
tie de rue;

CONSIDERANT que la largeur dudit prolonge-  
ment apparaissant sur ce plan n'est que de soixante  
pieds, mesure anglaise;

CONSIDERANT que le Conseil est d'avis que  
cette largeur est suffisante et ne peut convenable-  
ment pas être augmentée parce que ledit prolongement  
rejoindra une rue déjà existante n'ayant que soixante  
pieds de largeur, portant le No. de cadastre 551-121;

POUR CES MOTIFS, qu'il soit résolu de  
prier l'Honorable Ministre des Affaires Municipales,  
en vertu de l'article 7 du chapitre 242 S. R. Q.  
1941, d'accorder à la corporation municipale de Cap-  
de-la-Madeleine, la permission d'ouvrir et de main-  
tenir ou de laisser ouvrir et maintenir sur une  
largeur de soixante pieds, mesure anglaise, ledit  
prolongement indiqué au plan de monsieur Edouard  
Lair, arpenteur-géomètre, en date du 9 octobre  
1966 et décrit comme suit audit plan:- Cadastre 551-  
231 et 551-232.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-233. Proposé par l'échevin M. Gervais,  
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce Conseil accepte le plan montrant une partie de la subdivision du lot cadastral No. 546, plan fait et préparé par M. Roger Gélinas, arpenteur-géomètre, en date du 21 novembre 1966 et que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer ledit plan et livre de renvoi.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-234. Proposé par l'échevin M. Gervais,  
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce Conseil accepte de M. Claude Lajoie, une partie du lot 546-83 mesurant 10 pieds de largeur par 90 pieds de longueur.

En échange, la Cité du Cap-de-la-Madeleine cède à M. Claude Lajoie, partie du lot 546-82 mesurant aussi cette partie, 10 pieds de largeur par une longueur de 90 pieds et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat dont les frais seront assumés par M. Claude Lajoie.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-235. Proposé par l'échevin R. Lepage,  
Appuyé par l'échevin M. Gervais.

ET RESOLU que tel que requis dans une lettre du Ministère des Affaires Municipales en date du 18 novembre 1966, ce Conseil se porte garant du fait que l'avis de convocation au scrutin sur le règlement numéro 457, n'a été donné que 13 jours avant le jour fixé pour la votation.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. 17-236. Proposé par l'échevin S. Hénaiere,  
Appuyé par l'échevin J.P. Lavergne.

ET RESOLU que les soumissions suivantes soient acceptées:-

10.- La soumission de M. Nova Durocher en date du 28 novembre 1966, au montant de \$9,875.00 pour l'exécution complète et parfaite des réseaux de plomberie pour la piscine 25 mètres et chalet de la piscine, tel que requis par les plans préparés par MM. Provencher & Desjardins, ingénieurs-conseils.

20.- La soumission de Charles Lévesque Enr., en date du 28 novembre 1966, au montant de \$6,910.00 pour l'exécution complète et parfaite des réseaux d'électricité pour la piscine 25 mètres et chalet de la piscine, tel que requis par les plans préparés par MM. Provencher & Desjardins, ingénieurs-conseils.

30.- La soumission de M. Delphis L'Heureux en date du 25 novembre 1966, au montant de \$675.00 pour l'exécution de travaux de toiture, tolerie et drains de toit, tel qu'indiqué sur plan U-29 et conformément aux spécifications mentionnées à la dite soumission.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-237

CONSIDERANT que la compagnie de Transport St-Maurice demande une augmentation de leurs taux pour son public voyageur;

"SUIITE PAGE SUIVANTE"  
\*\*\*\*\*

CONSIDERANT que d'après leur rapport il y aurait eu une baisse d'usagers durant l'année 1966, comparativement à l'année 1965;

CONSIDERANT que la fréquence du service a été lamentablement diminuée durant l'année 1966 dans le but d'enlever un certains nombre d'autobus sur le parcours;

CONSIDERANT que cette baisse d'usagers est probablement due à la dernière augmentation des taux et à la diminution du service et que par ce fait, cet état de chose pourrait se répéter avec une autre majoration des taux;

POUR CES MOTIFS, ce Conseil s'oppose formellement à toute hausse de tarif par la compagnie dans l'intérêt du bien commun.

Adopté

\*\*\*\*\*

CORRESPONDANCES LUES

Demande d'effectuer le déblaiement de la neige par les marguilliers de St-Eugène.

Approbation par la Commission et les Affaires Municipales, des règlements Nos. 455 et 456.

Lettre du notaire J-P Bérard nous informant de la vente de la maison Lacerte à Ronald Giroux.

Lettre et projet de convention de l'Association des Policiers et Pompiers.

Lettre et projet de contrat du notaire Jérôme Loranger concernant la rétrocession du lot 551-126 à The model Plan Development.

Demande d'un permis pour l'installation de panneaux-réclame par la compagnie "Claude Néon Ltée".

Demande des camionneurs de porter le taux pour le transport de la neige de 15¢ à 19¢ la v-cube.

Rapport du Trésorier M. Biron sur le nombre de concessionnaires chez "SAM INC".

Lettre du Ministère du Revenu concernant la taxe de vente provinciale.

Demande de passer une résolution comme quoi la Cité se porte garant du fait que l'avis de scrutin n'a été que de 13 jours sur le règlement 457, par Les Affaires Municipales.

La Régie des Transports du Québec nous avise d'une demande de hausse des taux par "La Cie de Transport St-Maurice".

Approbation par les Affaires Municipales du règlement 458 au montant de \$18,470.00 et approbation par le fédéral et le provincial du projet de travaux d'hiver inscrits audit règlement 458.

Et Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin

LE GREFFIER

J. J. Desrosiers

LE MAIRE

#####  
\*\*\*\*\*  
#####

Province de Québec,  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, "lundi", le 5ième jour du mois de décembre 1966, à 7.00 heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les échevins L. Rheault, S. Hénaire, J. P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage et M. Gervais, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-238 Proposé par l'échevin S. Hénaire,  
Appuyé par l'échevin M. Gervais.

ET RESOLU que les minutes de l'assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 28 novembre 1966, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Adopté

\*\*\*\*\*

"RAPPORT DU COMITE DU 28 NOVEMBRE 1966"

\*\*\*\*\*

PRESENTS:- Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers,  
MM. les échevins L. Rheault, S. Hénaire,  
J. P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage  
et M. Gervais ainsi que le Gérant, M. Desaulniers et l'Ingénieur, M. Marcoux.

\*\*\*\*\*

- 1o.- Le comité recommande ce qui suit:-
- a) Vérifier trous sur la rue Duplessis, entre Fusey et Turmel.
  - b) Faire montée en gravier à 413 Des Vétérans.
  - c) Réparer montée d'asphalte à 42 St-Joseph.
  - d) Remplir les trous d'eau sur Des Vétérans.
  - e) Remplir le trou en face de 1060 rue Thibeau.
  - f) Vérifier l'éclairage rue Bilodeau.
- 2o.- Le comité recommande au Trésorier de préparer un rapport sur l'arrérage de la taxe d'eau des locataires, de l'ancien système de perception.
- 3o.- Le comité autorise le Gérant de s'informer auprès de l'exécutif de l'Association des Policiers et pompiers de la date qui conviendrait le mieux pour une rencontre avec le Maire et le Gérant.
- 4o.- Le comité recommande à l'Ingénieur de vérifier les dégats, rue Lupien, faits par "Laurentide Ready-Mix", lors du lavage de leurs camions et de les aviser en conséquence.

"SUIITE PAGE SUIVANTE"

\*\*\*\*\*

"SUITE DU RAPPORT DU COMITE DU 28 NOVEMBRE 1966"

\*\*\*\*\*

- 50.- Le comité recommande à la "Charbonnerie Champlain" de voir à clôturer son terrain avec clôture de huit (8) pieds de hauteur et autorise l'Ingénieur à faire de même pour la partie de la Cité.
- 60.- Le comité recommande au Gérant d'informer le Directeur de Police d'aviser le brigadier scolaire en fonction coin De Grandmont et Rochefort qu'il quitte son poste trop tôt le matin.
- 70.- Le comité ne recommande pas le déblaiement de la neige sur les terrains de stationnement et aux entrées de l'Eglise de la paroisse St-Eugène à la suite d'une demande en ce sens par les marguilliers.
- 80.- Le comité autorise le Gérant à faire la demande à l'Hydro-Québec pour l'installation de cinq (5) lampes et de deux sentinelles sur le terrain de stationnement adjacent à la piscine du pavillon des baigneurs.
- 90.- Le comité autorise l'ingénieur à céder gratuitement à "SAM INC", les tableaux servant à l'illumination des fêtes appartenant autrefois au Jeune Commerce.
- 100.- Le comité autorise l'Ingénieur à faire exécuter les réparations nécessaires au "Bull-Dozer" qui est défectueux.
- 110.- Le comité recommande à l'Ingénieur d'afficher des demandes de mutations en ce qui concerne les vacances de postes devenus vacants par le départ d'employés.
- 120.- Le comité recommande à l'Ingénieur de s'informer à Trois-Rivières du taux payé à la verge cube pour le transport de la neige.
- 130.- Le comité recommande à M. Bettez de vérifier s'il y a encore des pigeons, coin Nord-Est des rues Bellerive et Loranger et de prendre les procédures nécessaires s'il y a lieu.

\*\*\*\*\*

Rés No. 17-239      Proposé par l'échevin J.P.Lavergne,  
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que le rapport des décisions prises lors du comité tenu en date du 28 novembre 1966, soit adopté tel que soumis.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-240      Proposé par l'échevin R. Lepage,  
Appuyé par l'échevin M. Gervais.

ET RESOLU que les comptes au montant total de \$30,926.17 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement.

Adopté

"VOIR "LES COMPTES" PAGE SUIVANTE"

\*\*\*\*\*

## "LES COMPTES"

\*\*\*\*\*

Paie No. 95	\$ 7,494.56	Paie No. 96	\$ 6,996.66
Ass. Pol. & Pompiers	93.00	Charles Brindle	285.00
Cité du Cap	309.74	Int. Bus. Machine	4.77
Brindle & Banque Canadienne Nationale.....	4,228.60		
Me Robert Carrier N. P.....	29.20		
Jacques Auto Accessoires.....	50.63		
Légion Canadienne.....	20.00		
Municipalité de Ste-Marthe.....	86.99		
Mercerie de Luxe.....	540.00		
Hon. Ministre des Finances.....	70.00		
Hon. Ministre des Finances.....	2,732.99		
Minnisota Mining Mfg.....	26.50		
John Millen, Trois-Rivières.....	278.78		
Matte Automobiles.....	114.17		
R. L. Polk & Co. Ltd.....	60.00		
Pitney Bowes of Canada.....	36.21		
Receveur Général du Canada.....	608.04		
Receveur Général du Canada.....	1,996.30		
Receveur Général du Canada.....	24.75		
Spécialités Beauchamp.....	84.94		
St-Maurice Oxygen Ltée.....	51.14		
Pierre Thibeau.....	38.24		
Charles Turcotte & Fils.....	389.99		
Tessier Lumber Ltd.....	40.45		
Réal Lamothe Cycles & Sports Enr.....	144.35		
Alfred Bouchard.....	12.77		
Charles Lévesque Enr.....	1,289.77		
Ubold Forest & Fils.....	407.39		
Cie de Construction Dollard Ltée.....	307.21		
R. R. Bowker Company.....	16.20		
Steel & Timper Structure.....	2,056.83		
TOTAL.....	<u>\$30,926.17</u>		

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-241 Proposé par l'échevin R. Lepage,

Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que ce Conseil accepte le

plan montrant une partie de la subdivision du lot

cadastral numéro 410, plan fait et préparé par

M. Edouard Laire, arpenteur-géomètre, en date du

29 novembre 1966.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-242 Proposé par l'échevin R. Lepage,

Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que le Maire et le Greffier

soient et sont par les présentes autorisés à signer

pour et au nom de la Cité, la convention collective

entre la dite Cité et l'Association Internationale

des Machinistes des Travailleurs de l'Aéroastro-

nautique, local 2220, laquelle convention devien-

dra en force à compter du premier janvier 1967

jusqu'au 31 décembre 1968.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-243 Proposé par l'échevin M. Gervais,  
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que ce Conseil accorde à la compagnie "Imperial Oil Limited" un droit de passage sur les lots suivants:

P-387-603, P-387-604, P-387-660, P-387-716,  
P-387-717 et P-387-718.

Ce droit de passage est accordé pour tant et aussi longtemps que la Cité ne l'utilisera pas pour l'élargissement de la rue en front de la propriété de l'Imperial Oil Limited.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-244 Proposé par l'échevin R. Lepage,  
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que la résolution No. 17-236, adoptée en date du 28 novembre 1966, soit amendée en remplaçant à l'article 1, le nom de Nova Durocher par celui de Jean-Paul Bourassa et en remplaçant le montant de \$9,875.00 par le montant de \$9,985.00.

Ce changement est dû à une irrégularité de la part de M. Durocher qui ne s'est pas conformé aux devis de l'Ingénieur.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-245 Proposé par l'échevin M. Gervais,  
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que l'engagement de MM. Robert Thibeau, Jean-Marie Jodoin et Marcel Bellefeuille comme constable-pompier, soit considéré à compter du 5 décembre 1966, comme étant de caractère permanent.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés No. 17-246 Proposé par l'échevin R. Lepage,  
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU:-

10.- Que la Cité du Cap-de-la-Madeleine achète de la Caisse Populaire Ste-Cécile des Trois-Rivières, franc et quitte de tous privilèges, charges ou hypothèques quelconques, les immeubles suivants, savoir:-

a) Des immeubles situés en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, connus et désignés au cadastre officiel d'enregistrement pour la paroisse (Maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, comme étant les subdivisions officielles numéros SIX CENT QUARANTE DEUX, SIX CENT QUARANTE TROIS, SIX CENT QUARANTE QUATRE et SIX CENT QUARANTE SIX du lot originaire numéro QUATRE CENT DIX HUIT (418-642, 643, 644, 646).

b) Des immeubles situés en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, connus et désignés au cadastre officiel d'enregistrement pour la paroisse (Maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, comme étant les subdivisions officielles numéros SEPT CENT DIX HUIT, SEPT CENT DIX NEUF, SEPT CENT VINGT, SEPT CENT VINGT ET UN, SEPT CENT VINGT DEUX du lot originaire numéro QUATRE CENT DIX NEUF (419-718, 719, 720, 721, 722).

"SUITE PAGE SUIVANTE"

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-246 - SUITE

\*\*\*\*\*

c) Des immeubles situés en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, connus et désignés au cadastre officiel d'enregistrement pour la paroisse (Maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, comme étant les subdivisions officielles numéros SIX CENT DOUZE, SIX CENT TREIZE, SIX CENT QUATORZE, SIX CENT QUINZE, du lot originaire numéro QUATRE CENT VINGT (420-612, 613, 614, 615).

"LE TOUT SANS BATISSE"

\*\*\*\*\*

20.- Que prix payé pour ces terrains soit de cinq cents (\$0.05) le pied carré, laquelle somme devra être payée comptant et une quittance devra être donnée.

30.- Que le contrat à intervenir pour cette vente comprenne toutes les clauses normales d'un contrat de ce genre.

40.- Que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer tel contrat pour et au nom de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, après l'approbation par la Commission Municipale du règlement 459.

50.- Que par les présentes la Cité ratifie et s'engage à ratifier tout ce que le Maire et le Greffier pourront faire et signer en exécution des présentes.

"L'ECHEVIN L. RHEULT ENREGISTRE SA DISSIDENTENCE"

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-247 Proposé par l'échevin J.P. Lavergne,  
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que le règlement No. 460 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE, D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, UNE SOMME DE \$27,000.00, POUR PAYER LE COUT DE TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'EGOUT EXECUTES DANS LE COURS DE L'ANNEE 1965, EN VERTU DE LA LOI 3-4 ELIZABETH 11, CHAPITRE 62, ARTICLE 7", soit adopté en première lecture.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-248 Proposé par l'échevin J.P. Lavergne,  
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que le règlement No. 460 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE, D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, UNE SOMME DE \$27,000.00, POUR PAYER LE COUT DE TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'EGOUT EXECUTES DANS LE COURS DE L'ANNEE 1965, EN VERTU DE LA LOI 3-4 ELIZABETH 11, CHAPITRE 62, ARTICLE 7", soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté

\*\*\*\*\*

CORRESPONDANCES LUES

\*\*\*\*\*

Lettre de M. Omer Gratton concernant l'inscription du Maire aux assises des Etats Généraux du Canada.

Remerciements du Maire et des conseillers de Shawinigan.

Accusé de réception par l'Honorable Maurice Bellemare, du règlement No. 459, fonds industriel.

Lettre et plan de la Commission Scolaire, remis à l'Ingénieur, concernant l'échange de terrain à l'école Mgr Comtois.

Photocopie du règlement hors Cour dans l'affaire de la Cité Vs la Shawinigan, par Me Guy Lebrun.

Soeur Jeanne d'Arc Bertrand, s. g. c. de l'Hopital Cloutier sollicite l'aide de la Cité pour l'ouverture du nouveau département de Pédiatrie.

Lettre et dépliant de l'Association des techniques routières sollicitant l'abonnement de la Cité comme membre de l'Association.

Lettre de notre Gérant, M. Desaulniers, suggérant d'accorder à M. Jean-Paul Bourassa, le contrat de plomberie à la piscine et chalet des baigneurs à cause d'une irrégularité de M. Durocher.

Autre lettre de notre Gérant, M. Desaulniers, recommandant l'engagement des constables Robert Thi-beau, Jean-Marie Jodoin et Marcel Bellefeuille en permanence.

Lettre de M. J. E. Fontaine, représentant de la compagnie "Imperial Oil Limited" demandant d'accorder un droit de passage à sa compagnie sur les lots P-387, 603, 604, 660, 716, 717 et 718.

Lettre de M. Louis-Georges Pérusse, président général de la campagne de la Fédération des Oeuvres de Charité du diocèse de Trois-Rivières, sollicitant octroi.

Invitation de M. Alfred Lafrenière de la Protection Civile d'assister à la remise de certificats, au Pavillon Mauricien, mercredi, le 7 décembre.

Rapport des activités de la Protection Civile pour le mois de novembre 1966.

Lettre de M. C. W. Rump, de la Commission des Transports du Canada, concernant le mode de protection installé à l'embranchement du Pacifique Canadien, rue St-Laurent.

CORRESPONDANCES LUES - SUITE

\*\*\*\*\*

Lettre de la secrétaire de la Commission municipales des loisirs, demandant de porter à 36 pouces, la profondeur de la pataugeuse à Père-Breton.

Lettre de M. Nova Durocher concernant sa soumission etc.

Accusé de réception par la Régie des Transports de la résolution du Conseil protestant contre la hausse des billets d'autobus.

Les Arpenteurs-Géomètres de la Province nous informe qu'ils tiendront un colloque à l'Université Laval, les 27 et 28 janvier prochains.

Nouvelle inédite de M. Rosario Blanchet, attaché de presse de l'Union des Municipalités.

Invitation au Congrès de l'Association Québécoise des Techniques de l'Eau à l'Hôtel Sheraton Mont-Royal, à Montréal, du 12 au 15 février 1967.

Avis de réclamation par Madame Hervé Désilets, 17 rue St-Georges, à la suite d'une chute sur le trottoir.

Avis de réclamation par M. W. Sigman, 82 rue De Blois pour dommages à sa voiture alors qu'elle enfonça dans un trou à l'intersection des rues Milot et Pâtry.

Approbation par les gouvernements fédéral et provincial des projets de travaux d'hiver 1966-1967, prévus aux règlements suivants:-

Règlement No. 453, caserne de police et pompiers.

Règlement No. 455, aqueduc et égout pour desservir le Centre industriel.

Règlement No. 456, aqueduc et égout sur la rue Desbiens.

\*\*\*\*\*

Et Son Honneur lève la séance

*Arthur Beaudin*

Le Greffier

*J. M. Larocque*

Le Maire

#####  
\*\*\*\*\*  
#####

Province de Québec,  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je soussigné, Robert Thibeau, nommé constable et pompier de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, jure que je remplirai avec fidélité, honnêteté et justice, les devoirs de ma charge.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

Robert Thibeau

Assermenté devant moi à  
Cap-de-la-Madeleine, ce  
13 ième jour de décembre 1966.

Arthur Beaudin  
GREFFIER, Cité du Cap-de-la-Madeleine.

\*\*\*\*\*

Province de Québec,  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je soussigné, Robert Thibeau, nommé constable et pompier de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, jure que je remplirai avec fidélité, honnêteté et justice, les devoirs de ma charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

Robert Thibeau

Assermenté devant moi à  
Cap-de-la-Madeleine, ce  
13 ième jour de décembre 1966.

Arthur Beaudin  
GREFFIER, Cité du Cap-de-la-Madeleine

\*\*\*\*\*

Je soussigné, Jean-Marie Jodoin, nommé constable et pompier de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, jure que je remplirai avec fidélité, honnêteté et justice, les devoirs de ma charge

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

Jean-Marie Jodoin

Assermenté devant moi à  
Cap-de-la-Madeleine, ce  
13 ième jour de décembre 1966.

Arthur Beaudin  
GREFFIER, Cité du Cap-de-la-Madeleine

\*\*\*\*\*

Je soussigné, Jean-Marie Jodoin, nommé constable et pompier de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, jure que je remplirai avec fidélité, honnêteté et justice, les devoirs de ma charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

Jean-Marie Jodoin

Assermenté devant moi à  
Cap-de-la-Madeleine, ce  
13 ième jour de décembre 1966

Arthur Beaudin  
GREFFIER, Cité du Cap-de-la-Madeleine.

\*\*\*\*\*

Je soussigné, Marcel Bellefeuille, nommé constable et pompiers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, jure que je remplirai avec fidélité, honnêteté et justice, les devoirs de ma charge.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

Marcel Bellefeuille

Assermenté devant moi à  
Cap-de-la-Madeleine, ce  
13 ième jour de décembre 1966.

Arthur Beaudin  
GREFFIER, Cité du Cap-de-la-Madeleine.

\*\*\*\*\*

Je soussigné, Marcel Bellefeuille, nommé constable et pompier de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, jure que je remplirai avec fidélité, honnêteté et justice, les devoirs de ma charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

Marcel Bellefeuille

Assermenté devant moi à  
Cap-de-la-Madeleine, ce  
13 ième jour de décembre 1966.

Arthur Beaudin  
GREFFIER, Cité du Cap-de-la-Madeleine.

\*\*\*\*\*

Province de Québec,  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, "lundi", le 12ième jour du mois de décembre 1966, à 7.00 heures P. M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les échevins L. Rheault, S. Hénair, J. P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage et M. Gervais, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-249 Proposé par l'échevin M. Bergeron,  
Appuyé par l'échevin M. Gervais.

ET RESOLU que les minutes de l'assemblée régulière du Conseil de cette Cité, en date du 5ième jour de décembre 1966, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Adopté

\*\*\*\*\*

"RAPPORT DU COMITE DU 5 DECEMBRE 1966"

\*\*\*\*\*

PRESENTS:- Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers,  
MM. les échevins L. Rheault, S. Hénair,  
J. P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage  
et M. Gervais ainsi que le Gérant, M. Desaulniers et l'Ingénieur, M. Marcoux.

\*\*\*\*\*

- 10.- Le comité recommande l'acceptation des articles 2, 3, 4, 5 et 6 du procès-verbal de l'assemblée de la Commission d'Urbanisme tenue en date du 28 novembre 1966 et recommande de resoumettre l'article 1, à la dite Commission.
- 20.- Le comité recommande au Directeur de la Police de faire en sorte à ce que le règlement pour stationnement sur les coins de rues, soit respecté.
- 30.- Le Gérant autorisé à rencontrer des agences de collection pour les arrérages d'eau des locataires au 30 avril 1965.
- 40.- Le comité autorise le Gérant à établir un nouvel horaire des heures de travail pour les employés de la bibliothèque municipale.
- 50.- Le comité recommande la mutation de M. Jacques Lacroix au bureau de l'évaluation et de la construction pour une période d'essai conventionnel, et ce, à compter du 7 décembre 1966.

"SUITE. PAGE SUIVANTE"

\*\*\*\*\*

- 60.- Le comité recommande au Gérant de prévoir au budget 1967, une somme de \$1,000.00 pour la Fédération des Oeuvres du diocèse.
- 70.- Le comité autorise l'exclusivité de l'aiguillage des patins à M. Roméo Doyon, au parc Rochefort. Il devra cependant s'entendre avec le Directeur des Loisirs avant de s'installer.
- 80.- Le comité recommande à l'Ingénieur d'établir à compter du premier janvier 1967, une cédule de deux (2) quarts seulement à l'usine de pompage, soit de 6.00 heures A. M. à 10.00 heures P. M. et que le Directeur de la Police soit avisé d'exercer une surveillance.
- 90.- Le comité autorise l'Ingénieur à acheter de "Duroy Rusco Inc", les fenêtres nécessaires pour le pavillon des baigneurs.
- 100.- Le comité autorise le Trésorier de faire remise d'une somme de \$15.00 à M. Omer Gratton, pour l'inscription de Son Honneur le Maire ou son substitut aux assises des Etats Généraux du Canada Français.
- 110.- Le comité recommande à l'inspecteur municipal M. Arthur Loranger de faire rapport par écrit à savoir s'il a vérifié rue par rue et de porte en porte les bâtisses dans les limites de la Cité dans le but d'établir une liste des établissements commerciaux pour la perception complète des licences.

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-250 Proposé par l'échevin R. Lepage,  
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.  
ET RESOLU que le rapport des décisions prises lors du comité tenu en date du 5 décembre 1966, soit adopté tel que soumis.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-251 Proposé par l'échevin J.P. Lavergne,  
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.  
ET RESOLU que les comptes au montant total de \$136,650.80 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

"LES COMPTES"

\*\*\*\*\*

Liste de paie No. 97.....	\$ 7,864.89
Liste de paie No. 98.....	8,032.74
Association Internationale des Machinistes.....	300.00
Barque Canadienne Nationale.....	96,519.99
La Banque Royale du Canada.....	9.24
G. Baribeau et Al.....	1,410.00

"SUITE, PAGE SUIVANTE"

\*\*\*\*\*

## SUIITE DES COMPTES

\*\*\*\*\*

La Cité du Cap.....	\$ 303.27
Castonguay-Lemay-Graveline-Pouliot-All...	960.00
Me Réjean Giroux, N. P.....	283.50
Omer Gratton.....	15.00
Emile Hamel.....	25.00
Hydro-Mécanique Inc.....	1,363.58
Joliette Asphalte Ltée.....	57.21
Loranger & Molesworth Ltée.....	7,925.53
Lynn McLoed Enrg.....	20.53
Mes Lebrun et Lamothe, Avocats.....	115.05
Librairie Mariale.....	42.74
Morin & Frères Inc.....	649.02
Restaurant Penn-Mass Inc.....	77.55
Le Service Scolaire Enrg.....	7.53
Syndicat des Fonctionnaires municipaux...	70.00
Trois-Rivières Auto Electric Ltée.....	81.46
Trois-Rivières Bearings Ltd.....	4.21
Albert Roux Ltée.....	44.48
Librairie de Trois-Rivières.....	27.97
Reliure Oucet Inc.....	225.00
Kasan Limitée.....	11.30
Le Cercle du Livre de France.....	6.00
Siporex Co.....	2,605.00
D. W. Graham & Associés.....	3,065.00
Robert Morse Corp., Ltd.....	4,528.01
total.....	<u>\$136,650.80</u>

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-252 Proposé par l'échevin J.P. Lavergne,  
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que la résolution No. 17-246,  
concernant l'achat de terrain de la Caisse Populai-  
re Ste-Cécile, adoptée en date du 5 décembre 1966,  
soit abrogée et annulée à toutes fins que de droit.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-253 Proposé par l'échevin J.P. Lavergne,  
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que ce Conseil soumet pour ap-  
probation à la Commission Municipale de Québec, la  
liste des travaux ci-jointe, marquée "A", exécutés  
en vertu de la loi 3-4 Elizabeth II, Chapitre 62,  
Article 7, laquelle liste fait partie intégrante du  
règlement No. 460 au montant de \$27,000.00.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-254 Proposé par l'échevin M. Gervais,  
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que ce Conseil accepte de "La  
Commission Scolaire du Cap-de-la-Madeleine", le lot  
numéro 550, subdivision 194 du cadastre officiel de  
la Cité, d'une superficie de 72,241 pieds carrés.

"SUIITE, PAGE SUIVANTE"

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-254 - SUITE

\*\*\*\*\*

En échange, la Cité cède à la dite "Commission Scolaire du Cap-de-la-Madeleine" une partie du lot cadastral 550, d'une superficie de--- 53,249 pieds carrés, désignée sur un plan préparé par M. Gérald Binette, en date du 12 septembre 1966.

Que le notaire Réjean Giroux soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-255      Proposé par l'échevin M. Gervais,  
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que M. Lionel Rheault, échevin du quartier No. 1, soit et est par les présentes nommé PRO-Maire pour le prochain terme de trois (3) mois, et ce, à compter du premier janvier 1967.

Adopté

\*\*\*\*\*

AVIS DE MOTION No. 17-256

\*\*\*\*\*

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LE PROLONGEMENT PROJETÉ DE LA RUE DESSUREAULT A L'OUEST DE LA RUE THIBEAU".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 12ième jour du mois de décembre 1966.

(Signé) Rodrigue Lepage,  
Echevin de la Cité du  
Cap-de-la-Madeleine.

\*\*\*\*\*

CORRESPONDANCES LUES

\*\*\*\*\*

Télégramme de la Commission Municipale de Québec, approuvant des emprunts temporaires en vertu des règlements Nos. 439, 448, 449, 453, 455 et 456.

Lettre de M. Marcel St-Hilaire du Ministère de l'Industrie et du Commerce concernant notre demande d'augmenter notre fonds industriel.

"SUITE, PAGE SUIVANTE"

\*\*\*\*\*

CORRESPONDANCES LUES - SUITE  
\*\*\*\*\*

Lettre de la Commission Scolaire et copies de lettres du Ministère de l'Education concernant un échange de terrain à l'Ecole Mgr Comtois.

Lettre du Gérant nous informant que désormais/la Commission de la Bibliothèque sera intégrée à la Commission Municipale des Loisirs.

Lettre de remerciements de M. Paul-Emile Plouffe pour félicitations exprimées.

Lettre de M. Henri Gélinas, secrétaire de la Commission Municipale de la Bibliothèque nous informant qu'une résolution a été passée par les membres de la dite bibliothèque, suggérant l'abolition de la dite Commission,

Accusé de réception du règlement No. 371-W, zonage par les Affaires Municipales.

La Régie des Alcools nous informe de la demande d'un permis d'épicerie par M. Rosaire Champoux, au No. 154 St-Georges.

Rapport de M. Arthur Loranger, inspecteur municipal, concernant les établissements de commerce.

La Régie des Transports nous informe de la demande de M. Henri Bolduc, de Shawinigan-Sud, pour le transport par véhicules de promenade de fleurs et de voyageurs dans un rayon de 15 milles et à un point situé dans la Province ou aux frontières.

Requête de trente (30) noms demandant d'interdire le trafic lourd sur la rue St-Georges, entre le boulevard Ste-Madeleine et la rue Montplaisir et d'enlever toutes choses pouvant trainer sur les terrains etc. etc.

Et Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin

Le Greffier

J. M. Grosiers

Le Maire

#####  
\*\*\*\*\*  
#####

Province de Québec,  
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, "lundi", le 19ième jour du mois de décembre 1966, à 7.00 heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les échevins L. Rheault, S. Hénaire, M. Bergeron, R. Lepage et M. Gervais, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-257    Proposé par l'échevin R. Lepage,  
Appuyé par l'échevin M. Gervais.

ET RESOLU que les minutes de l'assemblée régulière du Conseil de cette Cité, en date du 12 décembre 1966, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Adopté

\*\*\*\*\*

"RAPPORT DU COMITE DU 12 DECEMBRE 1966"

\*\*\*\*\*

PRESENTS:- Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les échevins L. Rheault, S. Hénaire, J. P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage et M. Gervais ainsi que le Gérant, M. Desaulniers et l'Ingénieur, M. Marcoux.

\*\*\*\*\*

- 10.- Le Greffier est autorisé à procéder à un nouveau numérotage des résolutions et ce, à compter de la première séance de janvier 1967.
- 20.- L'Ingénieur est autorisé à remplacer une vitre cassée à l'abri d'autobus de la rue Fusey.
- 30.- Le comité recommande au Trésorier que l'allocation mensuelle des membres du Conseil leur soit versée cette semaine.
- 40.- L'Ingénieur est autorisé à prolonger, mais au printemps seulement, les services d'aqueduc et d'égout, si nécessaire, sur la rue Mère-Gamelin pour desservir une vingtaine de terrains.
- 50.- Le Conseil autorise d'accorder aux employés non syndiqués, les mêmes avantages que les syndiqués comprenant les congés, paiement des jours de maladie accumulés, vacances etc..
- 60.- Le comité recommande à M. Bettez de faire respecter le règlement au sujet de "Lafontaine Transport", pour faire suite à une requête présentée au Conseil.
- 70.- Le Gérant autorisé à remettre au Conseiller Juridique de la Cité, le compte de M. André Plourde pour collection.

"SUITE, PAGE SUIVANTE"

\*\*\*\*\*

- 80.- Le comité ne recommande pas la publicité suggérée par Monsieur Alseback.
- 90.- Le comité recommande au Trésorier de payer aux camionneurs, 17¢ la verge cube pour le transport de la neige.
- 100.- Le Gérant prié de prendre aussitôt que possible, les informations nécessaires auprès de la Régie des Rentes du Québec ou autres Ministères, concernant l'approbation du "Régime de Rentes" de la Cité.
- 110.- Le Gérant autorisé à demander un avis légal à Me Guy Lebrun de même qu'au Ministère des Affaires Municipales, à savoir si une résolution peut être retranchée du procès-verbal avant son adoption.

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-258      Proposé par l'échevin S. Hénaiere,  
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que le rapport des décisions prises lors du comité en date du 12 décembre 1966, soit adopté tel que soumis.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-259      Proposé par l'échevin M. Bergeron,  
Appuyé par l'échevin M. Gervais.

ET RESOLU que les comptes au montant total de \$195,152.78 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

"LES COMPTES"

\*\*\*\*\*

Paie No. 99	\$10,834.29	Paie No. 99-A	\$16,476.53
Paie No. 100	7,910.83	Blackwood-Hodge	332.27
A. Brouillard Tire Service Inc.....			124.44
Battery Electric Service.....			142.12
Paul E. Bergeron Machineries.....			40.01
Charles Brindle.....			780.00
Bureau d'enregistrement.....			19.40
La Compagnie de Téléphone Bell.....			535.60
La Compagnie de Téléphone Bell.....			527.09
Canadian Pacific Express.....			2.25
Direct Motors Transport.....			25.02
Lynn MacLeod Automotives Ltd.....			153.75
Hydro-Québec	7,247.32	Langlois Télévision	23.13
Massicotte & Fils	192.50	Aurel Ouellet	15.00
Régional Asphalte Ltée.....			754.45
Wilson & Lafleur Ltée.....			46.00
Béton Vibré Ltée.....			61.48
La Cité du Cap.....			110.00
La Cité du Cap.....			39.69
Caron-Juneau-Bigué.....			552.00
Caron-Juneau-Bigué.....			352.06
Carrière St-Maurice Inc.....			236.65
La Compagnie Dollard Ltée.....			1,031.77

"SUITE, PAGE SUIVANTE"

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-259 - SUITE

\*\*\*\*\*

Central Quebec Steel Ltd.....	842.22
Dollard Construction.....	40,389.24
Fonderie St-Hyacinthe Ltée.....	464.28
Fonderie St-Maurice Ltée.....	829.98
Les Industries Fortier Ltée.....	30,838.72
J. A. M. Langlois & Associés.....	1,315.70
Magny Construction.....	27,599.85
Massicotte & Fils Ltée.....	21,066.64
Henri Paquette.....	14,669.10
Les Produits de Ciment St-Maurice Ltée..	749.17
Les Produits de Ciment St-Maurice Ltée..	5,397.15
Robertsteel (Canada) Ltd.....	1,519.53
Roy - Trottier Inc.....	705.48
Comptoir Musical Filion.....	32.02
Studio J. Girard.....	81.20
Club du Livre Pédagogique.....	3.75
Guy Boussac.....	82.00
Science Club.....	1.10
<b>TOTAL.....</b>	<b><u><u>\$195,152.78</u></u></b>

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-260 Proposé par l'échevin M. Bergeron,  
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que le Trésorier soit autorisé à annuler la taxe foncière imposée en 1965 sur les deux maisons des Soeurs Grises de la Croix qui étaient situées sur les lots 144-4 et 144-7 et qui ont été démolies, et ce, à compter du premier juin 1965.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-261 Proposé par l'échevin R. Lepage,  
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que ce Conseil accepte d'acheter de la "Chambre de Commerce" la bâtisse actuelle du bureau touristique située sur le terrain de la Cité, et ce, pour le prix de \$1.00 et la Cité s'engage à déplacer la dite bâtisse à ses frais.

Que le notaire Robert Carrier soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-262 Proposé par l'échevin S. Hénaire,  
Appuyé par l'échevin M. Gervais.

ET RESOLU que ce Conseil demande bien respectueusement à la Commission Municipale de Québec, l'autorisation d'emprunter de la Banque Canadienne Nationale, à même les revenus de l'année 1967, une somme n'excédant pas trois cent milles dollars, et ce, pour rencontrer les échéances de janvier, février et mars 1967 et les dépenses les plus urgentes.

Cet emprunt sera pris par tranches au besoin et remboursé à même le produit des taxes de l'année 1967.

Si approuvé, le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence du montant ci-haut mentionné.

Adopté

Rés. No. 17-263 Proposé par l'échevin S. Hénairé,

Appuyé par l'échevin M. Gervais.

ET RESOLU que ce Conseil prie la Banque Canadienne Nationale d'avancer à la Cité du Cap-de-la-Madeleine, à même le budget 1967, une somme n'excédant pas \$300,000.00.

Cet emprunt sera remboursé lors de la perception des taxes de l'année 1967.

Si l'emprunt est approuvé, le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence du montant ci-haut mentionné.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-264 Proposé par l'échevin R. Lepage,

Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que pour se conformer à la loi 1-2 Elizabeth II, chapitre 71, ce Conseil nomme par les présentes M. Daniel Drolet comme troisième homme au bureau d'Audition, pour entendre et juger du bien fondé des plaintes au rôle d'évaluation devant servir de base à l'imposition du taux de la taxe pour l'année 1967. Ses émoluments seront de \$15.00 par séance.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-265

Proposé, secondé et unanimement résolu, que ce Conseil apprend avec de vifs regrets, le décès de Madame Gilberte Gareau, épouse de M. Arthur Matteau, m. r. i., conseiller en relations ouvrières de Montréal.

Ce Conseil présente donc aux familles Gareau et Matteau, ses plus sincères condoléances dans le deuil cruel qui vient de les atteindre.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-266

\*\*\*\*\*

Proposé, secondé et unanimement résolu, que ce Conseil apprend avec de vifs regrets, le décès de M. l'abbé Marcel Héroux, prêtre-Curé de la paroisse St-Michel Archange et fils de M. Charles-Edouard Héroux de la Cité de Trois-Rivières.

Ce Conseil présente donc à la famille Héroux, ses plus sincères condoléances dans le deuil cruel qui vient de l'atteindre.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-267 Proposé par l'échevin R. Lepage,

Appuyé par l'échevin S. Hénairé.

ET RESOLU que le règlement No. 461 intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LE PROLONGEMENT DE LA RUE DESSUREAULT, A L'OUEST DE LA RUE THIBEAU", soit adopté en première lecture.

Adopté

\*\*\*\*\*

Rés. No. 17-268    Proposé par l'échevin R. Lepage,  
Appuyé par l'échevin S. Hénai.

ET RESOLU que le règlement No. 461 intitulé  
"REGLEMENT CONCERNANT LE PROLONGEMENT DE LA RUE DESSU-  
REALT, A L'OUEST DE LA RUE THIBEAU", soit adopté en  
deuxième et dernière lecture.

Adopté

\*\*\*\*\*

CORRESPONDANCES LUES

\*\*\*\*\*

Lettre des "Soeurs Grises de la Croix" con-  
cernant deux maisons démolies pour lesquelles des  
taxes leur étaient chargées.

Lettre de la "Chambre de Commerce" concer-  
nant la bâtisse du bureau touristique.

Confirmation écrite par la Commission Muni-  
cipale du télégramme de la semaine derière concernant  
des emprunts temporaires en vertu des règlements 439,  
448, 449, 453, 455 et 456.

Approbation par le Ministère des Affaires  
Municipales, de l'ouverture à moins de 66 pieds de  
largeur, de la rue portant le No. de cadastre 551-231  
et 551-232.

L'Union des Municipalités nous informe du  
décès de l'épouse de M. Arthur Matteau.

La Régie des Alcools nous informe de la de-  
mande d'un permis de "Salle à Manger" par Mme Simonne  
Deslongchamps, à 1170 Thibeau et d'une autre demande  
de permis de taverne par M. Paul Carignan à 600 Thibeau.

Requête de résidents de la rue Duvernay de-  
mandant de prohiber le stationnement sur les deux côtés  
de la dite rue Duvernay.

Autre requête de résidents du quartier No. 2,  
demandant que la neige lors du déblaiement, soit pous-  
sée vers le centre plutôt que vers les côtés, sur tou-  
tes rues de 50 pieds ou plus.

Réclamation de M. Germain Gervais, 468-lère  
rue, pour dommages causés à sa voiture en passant au  
dessus d'un puisard supposé défectueux sur la rue Des-  
biens.

Et Son Honneur lève la séance

*Arthur Beaudin*

LE GREFFIER

*J. H. Desrochers*

LE MAIRE

#####  
\*\*\*\*\*  
#####

C A N A D A,

PROVINCE DE QUEBEC,

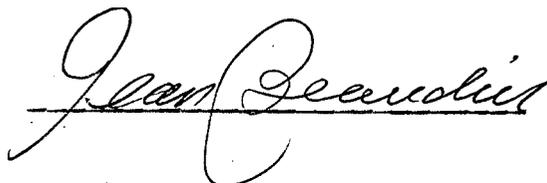
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

"SERMENT D'OFFICE"

\*\*\*\*\*

Je soussigné, JEAN BEAUDIN, Greffier  
de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, juré que je rem-  
plirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de  
cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma  
capacité.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE



Assermenté devant moi  
à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 9 ième jour du mois  
de janvier, 1967.

MAIRE de la Cité du  
Cap-de-la-Madeleine,  
Comté de Champlain,  
Province de Québec.



